This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

(JUSQU'À 1715)

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET SCIENTIFIQUES

Digitized by Google

Digitized by Google

MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

BULLETIN

PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE

(JUSQU'À 1715)

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET SCIENTIFIQUES

ANNÉES 1926 ET 1927

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ÉDITIONS ERNEST LEROUX, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCXXVIII

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
2
F85
1926-
1929

BULLETIN
PHILOLOGIQUE ET HISTORIQUE
(JUSQU'À 1715)
DU
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES.

LISTE DES MEMBRES
DE LA SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE (JUSQU'À 1715) DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES [1].

Président :

M. Omont (Henri), membre de l'Institut, inspecteur général des Bibliothèques, conservateur à la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, 17, XVI[e].

Vice-Président :

M. Langlois (Charles-Victor), membre de l'Institut, directeur des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60, III[e].

Secrétaire :

M. Brunel (Clovis), professeur à l'École nationale des Chartes, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, boulevard Raspail, 246, XIV[e].

Membres :

M. Aulard (Alphonse), professeur honoraire à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, place de l'Ecole, 1, I[er].

[1] Cette liste donne l'état du Comité à la date du 1[er] janvier 1927.

Digitized by Google

MM.

AUVRAY (Lucien), conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, rue de l'Arsenal, 15, IVe.

BÉMONT (Charles), membre de l'Institut, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Monsieur-le-Prince, 14, VIe.

JEANROY (Alfred), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Pierre-Nicole, 8, Ve.

LECESTRE (Léon), archiviste aux Archives nationales, rue Saint-Sulpice, 18, VIe.

LOT (Ferdinand), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études, rue Boucicaut, 53, à Fontenay-aux-Roses (Seine).

MARICHAL (Paul), conservateur adjoint aux Archives nationales, avenue de Paris, 11, à Sceaux (Seine).

POUPARDIN (René), professeur honoraire à l'École nationale des Chartes, boulevard Saint-Michel, 72, VIe.

RÉBELLIAU (Alfred), membre de l'Institut, directeur de la Fondation Thiers, rond-point Bugeaud, 5, XVIe.

SERVOIS (Gustave), directeur honoraire des Archives nationales, boulevard Malesherbes, 101, VIIIe.

THOMAS (Antoine), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, avenue Victor-Hugo, 32, à Bourg-la-Reine (Seine).

VIDIER (Alexandre), inspecteur général des Bibliothèques et des Archives, rue de Sèvres, 25, à Boulogne-sur-Seine (Seine).

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU LUNDI 4 JANVIER 1926.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. R. Doucet envoie en communication un *État des finances de 1567* qui est renvoyé à l'examen de M. Auvray.

La Fédération intellectuelle et économique du Centre-Ouest de la France, à Poitiers, demande une subvention. M. Omont est chargé de présenter un rapport sur cette demande.

M. J. Beyssac adresse en hommage une étude sur *les Trésoriers de l'église de Lyon*. Des remerciements lui sont adressés.

La Section décide le dépôt aux Archives de la communication de M. Jules d'Auriac, *Les assemblées politiques sous nos deux premières dynasties*.

Rendent compte :

M. Bémont, du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. LII, n° 5 (1925), — et de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XLI, n° 8;

M. Brunel, du *Bulletin de la Diana*, t. XXII, nos 3 et 4, et des *Coutumes de Saint-Girons*, par MM. F. Pasquier et F.-J. Samiac;

M. Jeanroy, des *Études sur le théâtre basque*, par M. G. Hérelle;

M. Auvray, au nom de M. Lot, des *Diocèses méridionaux du département actuel de la Drôme, leurs pouillés et leurs limites*, par M. J. de Font-Réaulx;

Digitized by Google

M. MARICHAL, d'une *Étude sur l'origine des toponymes «martroi» et «martres»*, par M. J. Soyer;

M. OMONT, des *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 3e série, t. I-IV.

M. RÉBELLIAU, des *Études pascaliennes en Auvergne pendant l'année 1843*, par M. E. Jovy.

La séance est levée à 5 heures un quart.

SÉANCE DU LUNDI 1er FÉVRIER 1926.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures. Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. JEANROY, en mission aux États-Unis d'Amérique, s'excuse de ne pouvoir assister aux réunions jusqu'en juin.

Sur le rapport de M. AUVRAY, la communication de M. Roger Doucet, *État des finances de 1567*, est admise dans le *Bulletin* [1].

Rendent compte :

M. BÉMONT, de la brochure de M. J. Beyssac, *Les trésoriers de l'église de Lyon;*

M. BRUNEL, du *Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère*, nouv. série, t. III, n° 1 (1925);

M. OMONT, des *Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo* (1923-1924);

M. RÉBELLIAU, du *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t. LXIV (1924).

Sur le rapport de M. OMONT, avis favorable est donné à la

[1] Voir ci-après, p. 1.

Digitized by Google

demande de subvention présentée par la Fédération intellectuelle et économique du Centre-Ouest de la France en vue de publier un recueil de notices sur la région.

La fin de la séance est consacrée à la préparation du prochain Congrès des Sociétés savantes.

La séance est levée à 5 heures et quart.

SÉANCE DU LUNDI 1er MARS 1926.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La seance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Omont rend compte de *La Picardie historique et monumentale*, t. VI, fasc. 2, publiée par la Société des Antiquaires de Picardie.

La Section s'occupe du prochain Congrès des Sociétés savantes et de l'état des diverses publications entreprises sous son contrôle.

La séance est levée à 4 heures et demie.

59e CONGRÈS

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

À POITIERS.

Le mardi 6 avril 1926, le Congrès s'est ouvert à deux heures et demie, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Faculté des lettres, sous la présidence de M. H. Omont, membre de l'Institut, prési-

Digitized by Google

dent de la Section de philologie et histoire (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques, inspecteur général des bibliothèques, conservateur à la Bibliothèque nationale, assisté de M. Gaston de Bar, sous-directeur, chef du Bureau des sociétés savantes, secrétaire du Comité, délégué du Ministre de l'Instruction publique.

A sa droite ont pris place MM. Pineau, recteur de l'Académie de Poitiers; Joubin, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, et Welsch, membre non résidant du Comité, doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Poitiers; à sa gauche, MM. Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, président de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques; Marion, membre de l'Institut et du Comité, et Boissonnade, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers.

Avaient également pris place sur l'estrade, MM. Aulard, Besnier, Bloch, Blondel, Brunel, Dehérain, Delépine, Gallois, de La Roncière, Morain, Toutain et Vidier, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques; MM. Carré, doyen honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, et Ginot, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Aux premiers rangs avaient pris place dans la salle, MM. Audinet et Dubois, professeurs à la Faculté de droit de Poitiers; Bodroux et Ricôme, professeurs à la Faculté des sciences de Poitiers; Tourneur-Aumont, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers; Chauvet, Gaillard, professeur honoraire au lycée de Poitiers; Vacher de Lapouge, Macaigne, Louis Davillé, Douin, l'abbé Aigrain, Joseph Martin, Pierre de Bauchamp, Favre, Chevrier, André, Dom Gaston Charvin, G. Thouvenin, L.-G. Werner, sir George Fordham, Boillot, Bonnineau, général Streicher, Dupain, Lesmaries, commandant Spiess, Buffault, Clouet, Maillard, commandant Lalance, Binet, Ripault, Eygun, Galopaud, Martin-Civat, Bonneau, docteur Houssay, Souty, Simon, chanoine Meunier, Charbonneau-Lassay, Rollet, Allard, Mme Guillert, MM. Lizop, Doranlo, Bazeille, Braye, Guilbert, Bayon, de Touzalin, etc.

Au nom du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et de l'Enseignement technique, M. Omont déclare ouvert le Congrès

Digitized by Google

des Sociétés savantes et donne lecture de l'arrêté qui constitue les bureaux des sections :

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

ARRÊTE :

M. OMONT (Henri), membre de l'Institut, président de la Section de philologie et histoire (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur à la Bibliothèque nationale, inspecteur général des bibliothèques, présidera la séance d'ouverture du Congrès des Sociétés savantes, le mardi 6 avril prochain.

Suivant l'ordre de leurs travaux, MM. les délégués des Sociétés savantes formeront des réunions distinctes dont les bureaux seront constitués ainsi qu'il suit :

PHILOLOGIE ET HISTOIRE (JUSQU'À 1715).

Président de la Section : M. H. OMONT.

Secrétaire : M. C. BRUNEL.

Présidence des séances :

Mardi 6 avril. — MM. H. OMONT, membre de l'Institut, président du Congrès, et P. BOISSONNADE, correspondant de l'Institut, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers.

Mercredi 7 avril, matin. — MM. F. LOT, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, et ERNAULT, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers.

Jeudi 8 avril, matin. — MM. A. VIDIER, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, inspecteur général des bibliothèques et des archives, et J. PLATTARD, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers.

Vendredi 9 avril, matin. — MM. Cl. BRUNEL, secrétaire de la Section, professeur à l'École nationale des chartes, et J. SALVINI, archiviste du département de la Vienne.

. . . . . .

Fait à Paris, le 5 mars 1926.

DALADIER.

Digitized by Google

M. H. Omont souhaite alors la bienvenue aux membres du Congrès :

Avant de nous séparer, pour nous rendre tout à l'heure dans les salles réservées à nos sections respectives, permettez-moi de souhaiter, au nom du Comité des travaux historiques et scientifiques, une cordiale bienvenue aux congressistes ici présents, et aussi d'adresser dès maintenant un premier remerciement à nos hôtes poitevins, pour leur si aimable accueil et leur empressement à se réunir ici, à l'Université de Poitiers et à son recteur, à sa Faculté des lettres et à son doyen, qui offrent aujourd'hui au 59e Congrès des Sociétés savantes, dans ce vieil et élégant hôtel Fumée si heureusement restauré, un cadre à souhait pour nos séances de travail.

La séance est levée à 3 heures et les membres du Congrès se rendent respectivement dans les salles affectées aux différentes sections.

SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE (JUSQU'À 1715).

Séance du mardi 6 avril.

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de MM. H. Omont, membre de l'Institut, et P. Boissonnade, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers.

M. H. Boone, ancien receveur de l'Enregistrement, communique une étude sur le protestantisme à Saint-Hilaire-sur-Autise [1].

M. E. Allard, membre de la Société historique des Deux-Sèvres, résume un travail sur l'abbaye cistercienne des Châtelliers, près de Ménigoute (Deux-Sèvres), fondée en 1118 par saint Girault. Il retrace l'histoire de l'abbaye jusqu'à sa ruine.

M. le chanoine J.-M. Meunier pose la question de l'étymologie de la désignation topographique « Châtelier », et une discussion s'engage à ce propos à laquelle prennent part MM. Vidier et Boissonnade.

[1] Voir ci-après, p. 33.

Digitized by Google

M. A. Favier, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Pierrelatte (Drôme), a envoyé en communication le texte du testament de Lambert-Adhémar de Monteil, découvert en 1920 dans un grenier de la Garde-Adhémar (Drôme).

M. Ph. Lauer, président de la Société des Antiquaires de France, examine la théorie de Gaudenzi relative à la prétendue origine romaine de l'écriture minuscule caroline [1].

M. H. Gaillard, professeur honoraire au lycée de Poitiers, ancien président et membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, fait une communication sur Gautier de Bruges, évêque de Poitiers.

Le long épiscopat de Gautier de Bruges sur le siège de Poitiers (1278-1306) présente, dans ses péripéties, un des aspects du différend de Boniface VIII et de Philippe le Bel, la lutte entreprise sur un ordre venu de Rome par un prélat français contre les juges royaux. Cette lutte qui est, dans une certaine mesure, un épisode préliminaire du grand débat entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil au temps de Philippe IV, a été engagée à Poitiers, par Gautier de Bruges, obéissant à l'impulsion du pape Nicolas III. Ce pape avait nommé l'évêque et l'avait choisi parmi ses frères en religion dans l'ordre des Franciscains, auquel le pontife appartenait lui-même.

Fidèle à la consigne qu'il reçoit du Saint-Siège, Gautier encourt la confiscation des domaines de son évêché, en commençant par la baronnie d'Angle, où un intrus, favorisé par les juges du roi, lui tient tête. L'évêque part pour l'exil et se réfugie dans le cloître des Franciscains de Bruges, sa ville natale. Une réconciliation peu sûre avec Philippe le Bel est suivie d'un second exil, lorsque le conflit se généralise avec la promulgation de la bulle *Clericis laicos;* Boniface VIII intercède vainement auprès du roi, qu'il a provoqué, en faveur de l'évêque de Poitiers; il ne peut que l'accueillir à Rome, et le compromettre davantage par sa protection.

Sur vingt-huit années d'épiscopat, Gautier de Bruges a passé, semble-t-il, dix à douze ans en exil. La catastrophe qui termine sa vie apparaît alors comme un épilogue du grand duel entre les papes

[1] Voir ci-après, p. 95.

Digitized by Google

et le roi de France. Il n'est guère douteux qu'en frappant l'évêque d'une déposition, presque aussitôt suivie de sa mort, Clément V, souverain pontife, créature de Philippe le Bel, ne se soit fait une fois de plus l'instrument de la vengeance de ce monarque, qui poursuivait en Gautier de Bruges le plus vaillant champion de la cause du sacerdoce perdue par Boniface VIII.

M. A. Lesmaries, membre de la Commission historique du Nord, donne communication d'un mémoire intitulé *Origine et histoire des anciens ateliers typographiques de Dunkerque* (1674-1750).

Après de brèves données sur les documents utilisés pour ce travail, notamment sur un dossier conservé par M. Louis Bouly de Lesdain, avocat et ancien bâtonnier à Dunkerque, l'auteur montre comment l'installation de l'imprimerie en cette ville, postérieure au retour de la cité à la France, en 1662, semble due surtout à l'initiative des premiers intendants de Louis XIV, très justement soucieux d'apporter tous leurs soins au développement de la langue et des idées françaises en cette partie du pays recouvré peu auparavant par la couronne.

M. J. Plattard, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, lit une étude sur le séjour de Joseph-Juste Scaliger en Poitou (1575-1588)[1].

M. L. Magaigne, bibliothécaire de l'Université de Poitiers, fait une communication sur le règlement d'Humbert de Romans concernant la « librairie » dominicaine; ce règlement est le premier qui, au moyen âge, ait été inspiré par des soucis techniques. Humbert ajoute à *l'armarium* bénédictin des pupitres pour permettre la consultation sur place des ouvrages d'usage courant. Il paraît avoir eu une influence décisive sur l'évolution des bibliothèques médiévales.

La séance est levée à 5 heures.

Séance du mercredi 7 avril 1926.

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. É. Ginot, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, et de

[1] Voir ci-après, p. 107.

Digitized by Google

M. P. Boissonnade, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, puis de M. H. Omont, membre de l'Institut.

M. l'abbé R. Aigrain, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, fait une communication sur le voyage de sainte Radegonde à Arles [1].

M. P. Boissonnade, doyen de la Faculté des lettres, membre non résidant du Comité, expose les résultats de ses recherches sur les relations des ducs d'Aquitaine, comtes du Poitou, avec les États chrétiens d'Espagne au xi^e^ et au xii^e^ siècle. Il indique les caractères de ces relations et en marque les phases, depuis l'époque de Guillaume le Grand, allié de Sanche le Grand, roi de Navarre et de Castille (1010), jusqu'à la mort du dernier des Guilhem à Compostelle (1137). Inaugurées par l'entrevue de Saint-Jean-d'Angély (octobre 1010), ces relations se manifestent par des alliances matrimoniales et des croisades chevaleresques au delà des Pyrénées. Parmi les premières figurent le mariage d'Agnès, fille de Gui-Geoffroi, avec Alphonse VI de Castille; d'une seconde Agnès (1070-1178), sœur de Guilhem le Troubadour, avec Pierre, infant d'Aragon (1081), et d'une troisième Agnès, fille du même Guilhem, avec Ramire le Moine, roi d'Aragon (1135-1137). Quant aux expéditions des Aquitains, soit en Aragon, soit en Navarre, soit en Castille, elles ont été très nombreuses. Les croisades, dont l'auteur a relevé la trace dans des chartes et chroniques ignorées, contribuèrent à l'affranchissement des chrétiens d'Espagne d'une manière très efficace. Parmi les plus célèbres figurent celles de Barbastro (1063-1064), de Zalacca (1086), de Tudela (1087), d'Huesca (1094), de Saragosse (1114 et 1118), de Cutanda (1120), d'Andalousie (1125-1126). Entre temps, Guilhem le Troubadour, brouillé avec Alphonse le Batailleur, qui essaie de lui enlever la Gascogne, s'allie avec l'« empereur » d'Espagne, Alphonse VII, qui songe un moment à se réfugier en Aquitaine. Il visite Léon et Compostelle, où il paraît avoir eu pour confident l'ambitieux archevêque Diégo Gelmuez. A la mort d'Alphonse le Batailleur (1135), l'alliance du duc d'Aquitaine est à la fois sollicitée par le nouveau roi d'Aragon, Ramire, qui épouse la fille de Guilhem VII, et par le roi de Castille qui, aux fêtes de Léon, enrôle pour la

[1] Voir ci-après, p. 119.

Digitized by Google

croisade contre les Maures l'élite de la chevalerie aquitanique. Guilhem VII semble avoir voulu exercer entre les deux souverains la charge d'arbitre. Quand il meurt subitement en Espagne (avril 1137), le rôle des ducs d'Aquitaine a produit, après plus d'un siècle, les résultats les plus glorieux pour l'influence française. Les ducs ont acquis un titre impérissable à l'admiration de la chrétienté en donnant aux croisades d'Espagne un victorieux élan. Ils ont contribué à propager la civilisation française au delà des Pyrénées par l'entremise de notre colonisation féodale et monastique. Ils ont enfin ouvert la voie aux Capétiens qui récolteront ce que leurs prédécesseurs ont semé, en inaugurant le système des alliances entre les États espagnols et l'État français, héritier de celui des ducs d'Aquitaine.

M. M. Deloche, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, fait une communication sur le christianisme en Poitou au IIe siècle à propos des cimetières de Civaux.

Civaux a dû à sa position topographique et géographique sur la Vienne, à 30 kilomètres sud-est de Poitiers, d'être, à l'époque gallo-romaine, le port fluvial de cette ville pouvant ainsi atteindre Nantes, son port maritime, par la voie d'eau. La longue coexistence de ses deux cimetières, l'un païen par ustion, l'autre chrétien par inhumation, était un premier argument en faveur de sa christianisation bien avant le IVe siècle. D'autres éléments permettent de reculer cette date à la fin du IIe siècle.

Le premier, d'ordre historique, est la liste épiscopale poitevine dont la longueur affirme cette date. Or on peut lui faire confiance, malgré les objections de Mgr Duchesne, que combat M. Deloche.

La carte épigraphique de Le Blant prouve l'introduction du christianisme dans l'Ouest des Gaules par les ports de l'Océan et par les ports fluviaux en communication avec eux par la voie d'eau; Civaux a été l'un de ces derniers.

Dans tous les centres de batellerie de l'Ouest, les édifices chrétiens les plus anciens sont des basiliques sous le vocable de saint Pierre, à la fois premier chef de l'Église et patron des pêcheurs.

La preuve archéologique s'y ajoute par la présence sur des tombes anépigraphes de Civaux, les plus anciennes, de symboles caractéristiques du IIe siècle, l'ancre, la croix grecque et le trident.

Digitized by Google

En résumé, le christianisme est arrivé à Civaux, à la fin du IIe siècle, en venant de Nantes par la Loire et la Vienne; il s'y est implanté par son collège professionnel de bateliers, transformé en collège funéraire, grâce à des conditions spéciales absentes ailleurs, à Nantes notamment. Civaux a donc été le siège des premiers évêques collégiaux suburbains du Poitou; ils s'y sont succédé jusqu'au IVe siècle, constituant ainsi la première série des évêques de la liste épiscopale de Poitiers; au IVe siècle, cette ville est devenue automatiquement, à partir de saint Hilaire, le siège des évêques de Poitiers, dont la série a continué celle des évêques collégiaux suburbains.

M. G. Vacher de Lapouge, bibliothécaire honoraire de l'Université de Poitiers, fait observer que l'étude anthropologique des restes trouvés dans les cimetières permettrait d'apporter quelque lumière sur l'origine de la population de Civaux.

M. l'abbé R. Aigrain et M. G. Besnier, professeur à l'Université de Caen, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, font quelques objections à propos de l'interprétation chronologique des signes trouvés sur les sarcophages. Ils ne permettent pas, à leur avis, des conclusions aussi précises que celles qu'a présentées M. Deloche.

M. J. de Font-Réaulx, archiviste de la Drôme, lit un chapitre de son travail sur les actes des comtes de Poitou, concernant les notaires comtaux établis sans doute par Charlemagne, et dont on trouve des traces certaines jusqu'au milieu du Xe siècle. Attachés au tribunal du comte, ils délivrent les jugements de celui-ci, souscrivent les actes des comtes, et même ceux de simples particuliers désirant donner à leurs actes une valeur authentique. Ils disparaissent dans la seconde moitié du Xe siècle; les formulaires copiés machinalement permettent de se passer de ces notaires, dont l'institution tombe en désuétude.

Signalant aussi divers actes faux du même temps, M. de Font-Réaulx note particulièrement une charte de 1003 de Saint-Cyprien, conservée en pseudo-original aux Archives de la Vienne, et un diplôme de Robert le Pieux, concernant le prieuré de Saint-Martin de Couhé, refait sur un acte de 1023, conservé en original aux mêmes archives.

Digitized by Google

Dom P. MONSABERT, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, présente un essai de reconstitution du recueil connu sous le nom de testament de Sainte-Radegonde [1], de la fin du XII^e^ ou du début du XIII^e^ siècle.

M. VIDIER rappelle que M. Levillain a étudié la confection d'un recueil analogue pour l'abbaye de Saint-Denis.

M. J. TOURNEUR-AUMONT, professeur d'histoire à l'Université de Poitiers, étudie « Le problème de Vouillé (507), *campus Vocladensis*, *bellum Vocladense* ».

On peut espérer des éclaircissements en reprenant le problème, non seulement dans ses éléments locaux, mais dans ses termes généraux.

I. *Campus Vocladensis*. — Les passages inexpliqués du récit de Grégoire de Tours prennent un sens si l'on admet que, suivant l'usage du temps, dont Grégoire de Tours procure six exemples, la rencontre de Clovis et d'Alaric II fut un rendez-vous convenu dans un *campus*, sous Poitiers, à la 10^e^ colonne milliaire, repère visible dans la plaine de Neuville, *campus Vocladensis*.

II. *Bellum Vocladense*. — Quant à la « guerre de Vouillé », elle consista essentiellement en un combat singulier, entre deux anciens amis devenus prétendants en concurrence et champions de causes nationales et religieuses hostiles.

Le jugement de Dieu s'étant terminé en faveur de Clovis, les Goths s'enfuirent. Alors furent massacrés la noblesse et les contingents d'Auvergne, conduits par Appolinaire de Clermont, qui avait rêvé de reconstituer, à l'aide des Goths, l'hégémonie arverne en Gaule. Des ossuaires énormes, décrits par saint Fortunat, furent édifiés près de Poitiers.

Clovis occupa ensuite le puissant camp retranché de Poitiers, premier enjeu entre les duellistes, avec ses nombreux camps et cantonnements.

C'est la campagne de Vouillé, conclut M. TOURNEUR-AUMONT, dans le plat pays suburbain, entre le Clain et l'Auxance, qui satisfait, avec le plus de concordance, à toutes les exigences : critique des sources, exégèse particulière de Grégoire de Tours, linguistique,

[1] Voir ci-après, p. 129.

Digitized by Google

métrologie, topographie et archéologie, habitudes militaires franques et gothiques, histoire, religion et mœurs des Gallo-Romains et des Barbares, biographie et esprit de Clovis et d'Alaric II, esprit du temps, conditions de l'histoire générale.

C'est l'hypercritique qui conduit au paradoxe. La critique simple ramène à l'interprétation traditionnelle d'A. Longnon, A. Richard, G. Kurth, c'est-à-dire à Vouillé, près de Poitiers.

M. Tourneur-Aumont communique, à propos de son étude, une étude de M. E. Ernault, professeur à l'Université de Poitiers, sur l'étymologie du mot *Vocladum*, nom celtique signifiant *vallon*.

M. Besnier demande quelques renseignements sur l'itinéraire suivi par Clovis.

La séance est levée à onze heures trois quarts.

Séance du jeudi 8 avril 1926.

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. A. Vidier, inspecteur général des archives et des bibliothèques, et de M. J. Plattard, professeur à l'Université de Poitiers.

M. P. Besnard, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, communique un essai de chronologie des principaux dignitaires ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Chalon-sur-Saône. Ce travail comprend d'abord une liste dans l'ordre chronologique et une série de notices plus explicites, classées dans l'ordre alphabétique des dignitaires : évêques et leurs auxiliaires (vicaires généraux, officiaux, secrétaires, baillis, receveurs), archidiacres, chanoines du chapitre cathédral et leurs subalternes, chanoines de la collégiale Saint-Georges.

M. P. Boissonnade étudie la naissance et les progrès du premier port moderne du Bas-Poitou, les Sables-d'Olonne, pendant le moyen âge.

Il montre, d'après les chartes et chroniques, que le littoral, avant le xi[e] siècle, ne présentait de ports fréquentés que ceux de Bourneuf de Noirmoutier, de Talmond et d'Yeu, destinés à être éclipsés par les Sables depuis cette époque. Les Sables-d'Olonne

Digitized by Google

apparaissent entre 1074 et 1078; le port grandit sous la protection des puissantes maisons de Talmond et de Mauléon au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, ainsi que sous celle de l'abbaye d'Orbestier, créée en 1107. La pêche, le commerce du sel, les relations d'échange avec la Bretagne et les Pays-Bas, la course en temps de guerre, favorisent le développement de ce centre maritime, qui bénéficie peu avant 1213 d'une charte de peuplement et où on crée des marchés et des foires. Le bourg voisin de la Chaume y est uni. Au XIV^e^ et au XV^e^ siècle, c'est une station de commerce des Hanséates et des marins du Nord. C'est ainsi que les Sables préludent au grand rôle qu'ils joueront, depuis la découverte du Nouveau Monde, dans l'histoire de la colonisation française et du commerce international.

Sur la demande de MM. GAILLARD, VIDIER, RAVEAU et PLATTARD, M. BOISSONNADE donne des informations particulières, notamment sur le chiffre de l'équipage, la pêche à la morue et à la baleine, et le portage, ou petite cargaison, que tout membre de l'équipage pouvait emporter pour son profit personnel.

M. VIDIER remercie en ces termes M. Boissonnade :

« M. le doyen Boissonnade voudra bien me permettre de le remercier tout particulièrement des contributions importantes et variées qu'il a apportées aux travaux de la Section d'histoire et de philologie. Notre section a entendu, hier et aujourd'hui, deux des six communications que M. le doyen a bien voulu présenter au Congrès dans ses diverses sections.

« L'étude pénétrante des chroniques, l'examen critique des diplômes, des chartes, des contrats de toute nature, une connaissance approfondie de la topographie et des habitants de la province, un grand talent de synthèse et d'exposition ont fait de M. Boissonnade l'historien par excellence du Poitou en même temps ue le professeur écouté et respecté de cette illustre université qui nous offre aujourd'hui l'hospitalité.

« Nous sommes heureux, avant que M. le doyen Boissonnade se rende dans une autre section où il est attendu, de rendre hommage, au nom de notre section, à son activité scientifique et à son enseignement, l'un et l'autre si féconds. »

M. R. CHARBONNEAU, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, communique une étude sur Montmorillon au XVII^e^ siècle.

Digitized by Google

Au XVII^e^ siècle, la ville de Montmorillon avait une topographie analogue à celle de nos jours. La place, démantelée par ordre d'Henri IV, avait conservé ses murailles percées de quatorze portes.

La juridiction royale, très importante, s'étendait à la sénéchaussée de Montmorillon et à plusieurs seigneuries de la Marche, du Limousin et du Berry.

La ville avait plusieurs couvents, dont la Maison Dieu, établissement hospitalier fondé au XI^e^ siècle, qui, à la suite des vicissitudes éprouvées pendant les guerres de religion, passa, au XVII^e^ siècle, à l'ordre des Augustins de Bourges qui le restaurèrent. Par une dérogation assez curieuse, l'archiprêtre n'habitait pas Montmorillon, car il était curé de la petite paroisse d'Haims, située à 9 kilomètres.

La ville avait plusieurs hôtelleries, des tanneries, des fouleries, trois foires importantes, dont l'une, la Saint-Laurent, était l'une des plus considérables du Poitou.

Elle possédait également des papeteries importantes qui formaient deux groupes : les grands moulins et le moulinet des Mats. Les grands moulins, établissement le plus important, avaient été autorisés par lettre patente d'Henri IV, datée de 1605. Ils possédaient trois roues mues par les eaux de la Gartempe; le reste du travail se faisait à la main. Ces papeteries, très actives au XVII^e^ siècle, fonctionnèrent pleinement jusqu'en 1837, époque à laquelle furent fondées les papeteries d'Angoulême. Le moulinet des Mats fonctionna tant bien que mal jusqu'à la Révolution.

M. J. DE FONT-RÉAULX, présente diverses notes sur le titre officiel des comtes de Poitou, qui, depuis 963, est *dux Aquitanorum* seul, quoique les rédacteurs des chartes leur en donnent divers autres, et spécialement celui de *comes Pictavensis*.

Il présente aussi diverses remarques sur la chronologie des comtes de Poitou, dont il a dressé le catalogue d'après les chroniques et les chartes.

Enfin, comparant les diverses listes épiscopales de la province de Bordeaux, il a fait ressortir les lacunes concordantes à Bordeaux, Saintes, Périgueux, Agen, et qui paraissent témoigner d'une vacance effective de la fin du IX^e^ siècle au dernier quart du X^e^ siècle.

M. R. JOUANNE, archiviste départemental de l'Orne, s'est proposé, dans sa communication sur les « Vieilles reliures et vieilles couver-

Digitized by Google

tures », de montrer le parti qu'on peut en tirer pour l'histoire locale, régionale et générale[1].

A la suite de cette communication, M. J. SALVINI signale la découverte, aux Archives de la Vienne, d'un fragment de manuscrit d'Aristote en onciales grecques du XI^e siècle; M. DE FONT-RÉAULX indique les procédés qui lui paraissent les plus propres pour démembrer les anciennes reliures avec le moindre dommage, et M. VIDIER rappelle les plus importantes découvertes faites de notre temps dans les vieilles couvertures et les vieilles reliures.

M. H. PRENTOUT, professeur d'histoire de Normandie à l'Université de Caen, membre non résidant du Comité des travaux historiques, présente la copie d'une enquête faite, en décembre 1519, par le premier président du Parlement de Rouen, Jean Brinon, sur l'ordre du roi, au sujet des propos tenus par A. Fillon, orateur des États de Normandie, à la convention d'octobre 1519. Il montre l'intérêt de cette enquête qui peut tenir lieu de procès-verbal, énumère les griefs des États, qui permettent de reconstituer leur cahier et surtout nous donne la physionomie d'une séance des États à cette date.

M. P. RAVEAU, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, lit une étude sur le « Début de la grande propriété dans le Haut-Poitou au XVI^e siècle ».

Le département de la Vienne, qui comprend assez exactement toute la région autrefois connue sous le nom de Haut-Poitou, peut être rangé au nombre des départements où la propriété est d'une étendue moyenne. Dans quelques régions cependant, comme celles de Montmorillon et de Charroux, on rencontre la grande propriété, de très nombreuses fermes isolées contenant de 50 à 150 hectares et quelques « terres » s'étendant parfois sur 500, 800 et jusqu'à 1.000 hectares. Tout autre était la situation au XVI^e siècle. Là, où de nos jours on trouve des fermes isolées, s'élevaient alors des villages peuplés de paysans qui en portaient le nom et cultivaient des tenures d'une contenance moyenne de 5 à 6 hectares, dont ils étaient propriétaires. On ne saurait donc imaginer, entre les deux époques, contraste plus frappant.

[1] Voir ci-après, p. 135.

Digitized by Google

La transformation, ou plutôt les débuts de cette transformation, datent du XVI^e siècle. A cette époque on voit une bourgeoisie, et surtout des marchands, rapidement enrichis grâce à une situation économique prospère, résultant en grande partie d'une circulation monétaire d'une abondance inconnue jusqu'alors, accaparer la propriété rurale comme placement de fonds, et grouper les tenures paysannes pour constituer des métairies, noyau des grandes exploitations que l'on rencontre de nos jours. On trouve là, pour le Poitou, la première intervention du capitalisme dans les transactions sur la propriété paysanne, qui n'a pu être acquise, par un acquéreur non exploitant, que le jour où les rentes et cens féodaux eurent, par suite de la diminution du pouvoir d'achat de la livre, perdu assez de leur valeur pour permettre au capital de trouver, dans le revenu de la terre, une rémunération suffisante entre le seigneur foncier et son tenancier.

Et si le paysan se dessaisit de sa terre dans de semblables proportions, au XVI^e siècle, c'est que, gagné lui aussi, dans de certaines proportions, par le luxe qui envahit la ville, il s'est créé des besoins nouveaux qu'il ne peut satisfaire et qu'alors il se laisse séduire par l'or, presque inconnu pour lui jusqu'à présent et que lui apportent à pleines mains la bourgeoisie et les marchands, ses acquéreurs.

A la demande de M. Plattard, M. Raveau précise les raisons de la vente des terres par les paysans,

M. A. Dubois, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Poitiers, fait remarquer que se sont enrichis les paysans qui ont fait du commerce et ne se sont pas contentés de la culture des champs.

M. de Cressac et M. Latouche, de la Société des Archives historiques du Poitou, M. de Font-Réaulx, prennent part à la discussion animée qui s'engage à propos de cette communication. M. Vidier la résume et attire l'attention sur la richesse de l'information historique qu'on retire pour de semblables études de la consultation des archives notariales. Il annonce qu'une loi prochaine va réglementer le dépôt des minutes notariales aux archives départementales.

La séance est levée à midi.

Digitized by Google

Séance du vendredi 9 avril 1926.

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de MM. C. Brunel, professeur à l'École des chartes, et J. Salvini, président de la Société des Archives historiques du Poitou, archiviste du département de la Vienne.

M. A. Favier, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, fait une communication sur la lutte contre l'avortement aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. A propos d'une liasse de déclarations de grossesse de Dieulefit, découverte et acquise par lui, il rappelle les divers édits d'Henri II de 1556, d'Henri III de 1585 et de Louis XIV de 1708, sur les femmes célant leur grossesse. Il cite divers exemples de déclaration empruntés à ladite liasse.

M. Vidier signale des documents analogues jusqu'en 1830 conservés aux Archives du Loiret.

M. P. Martin-Civat, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, donne lecture d'un «Essai sur les institutions communales de Cognac, des origines à 1507» [1].

M. Vidier cite, à titre de comparaison, les origines de l'administration de la ville de Paris.

M. le chanoine J.-M. Meunier, membre de la Société nationale de linguistique de Paris, fait deux communications :

La première, sur le nom de rivière «la Cure», qui est appelée *Cora* dans Ammien Marcellin, vers 350 et aussi au VI^e^ siècle; puis *fluvium Chore* au IX^e^ siècle; *Queure* en 1380; *Quehure* en 1531, et enfin *Cure*, à partir du milieu du XVI^e^ siècle.

Cora paraît être un mot celte, le même que *Cora*, aujourd'hui *Cori*, ville italienne, mentionnée par Virgile, *Énéide*, VI, v. 775; *Cora*, dont l'o est bref, est normalement devenue *Cuere*. Le son *eu* est devenu *u*, et la *Cuere* a abouti à la *Cure*, comme dans cette même région le *cuer* est devenu le *cur*, et *monseigneur*, *monseignur*. C'est par la même évolution que certains habitants des rives de la Cure,

[1] Voir ci-après, p. 159.

Digitized by Google

lesquels s'appelaient avant le XV^e^ siècle « Lesueur », de *sutor* « cordonnier », sont devenus, à partir du XVI^e^ siècle, « Lesur ». Dans la même région, pour dire : « prends-*le*, mords-*le* », on prononce : « prends-*lu*, mords-*lu* », etc.

La deuxième communication concernait le singulier et le pluriel des substantifs dans les parlers du Nivernais, étudiés par la méthode graphique.

Dans l'ancien parler gallo-romain, le pluriel dans les substantifs et les adjectifs était marqué par un *s*, sortant de l'accusatif pluriel latin, et encore prononcé dans le Midi de la France.

On ne connaît pas exactement l'époque des amuissements successifs de *s* final, mais on sait que la distinction entre le singulier et le pluriel s'est peu à peu effacée.

Sur les 1.200 expériences que le chanoine Meunier a faites sur le singulier et le pluriel des parlers morvandiaux ou des autres parlers de la France du Nord, il a constaté, pour la durée de la voyelle, que le singulier varie entre 8 et 12 centièmes de seconde, tandis qu'au pluriel cette même voyelle atteint facilement de 20 à 25 centièmes de seconde, sans compter qu'elle change de timbre. Les harmoniques, sur ses graphiques, sont plus nombreux pour un pluriel que pour un singulier. On en compte jusqu'à 8 et 9 dans l'espace d'un tiers de millimètre. Il a trouvé aussi beaucoup d'autres différences, non seulement au point de vue de la durée et du timbre, mais, de plus, au point de vue de la hauteur et de l'intensité. Chose remarquable, le timbre et la durée sont toujours différents au pluriel, par suite, ce sont des phénomènes physiques, inhérents à la fonction du pluriel lui-même, tandis que l'intensité et la hauteur musicale sont des phénomènes de rythme, qui est essentiellement d'ordre psychologique. Les auditeurs ont pu voir ces différences tracées sur les graphiques. Outre la durée des singuliers et des pluriels, ils ont constaté les périodes vibratoires des voyelles, avec leurs harmoniques différentes et variées, au singulier et au pluriel.

M. Brunel demande quelques informations sur ces communications au sujet desquelles un échange de vues a lieu entre les membres du Congrès.

M. P. Rambaud, ancien président de la Société des Antiquaires de

Digitized by Google

l'Ouest, communique une étude sur l'enseignement à la Faculté de médecine de Poitiers.

La Faculté de médecine de Poitiers, fondée en 1431, ne donna qu'un enseignement très restreint qui, parfois, cessa pendant de longues années. Les statuts de 1533 obligent les professeurs à faire des leçons, sous peine de perdre le droit d'exercer la médecine. Toutefois, chacun d'eux restera libre de choisir la date à laquelle il voudra la commencer. Enfin, pour y assister, chaque étudiant devra verser 5 livres. Plus tard, l'édit de Blois renouvelle cette obligation et les leçons, abandonnées depuis fort longtemps, recommencent, pour cesser bientôt à cause de la peste de 1584-1588.

L'ouverture des cours, que l'on annonce, à partir de 1604, au moyen de placards, a lieu aux Jacobins. Toutefois, il ne s'en fait qu'un seul, chaque année, jusqu'en 1792.

La Faculté est tenue de faire des leçons aux élèves-apothicaires et chirurgiens, en vertu de l'édit de 1579. Ces cours commencent en 1580, puis deviennent obligatoires trois fois par semaine, et cela en vertu d'un arrêt du Parlement de 1568.

L'enseignement de la botanique comporte des herborisations pour les médecins, chirurgiens et apothicaires. Une d'elles, qui a lieu en 1629, nous a été décrite d'une façon très complète. Elle est suivie par 8 médecins, 13 apothicaires avec leurs élèves, 1 chirurgien et de nombreuses personnes. Après avoir parcouru les faubourgs, les prés, les bois et les marais, a lieu une réunion pour classer les plantes. Ce travail terminé, vient un repas «réconfortant», après quoi, l'on dresse un procès-verbal de l'herborisation. En 1719, la Faculté de médecine demande la création d'un jardin botanique, ce qui a lieu l'année suivante. Situé près du couvent des Carmélites, il fallut, sur les plaintes des religieuses, peu respectées par les étudiants, le transférer ailleurs.

L'enseignement de la chirurgie est fait à tour de rôle, par les médecins, pendant une année, ce qui leur donne le droit d'assister aux examens de maîtrise. Les statuts de 1667 obligent les professeurs à faire, à tour de rôle, des anatomies. C'est au doyen qu'il appartient de donner les cadavres au prosecteur que l'on choisit parmi les chirurgiens. La dissection terminée, les auditeurs peuvent poser des questions au prosecteur, qui reste libre d'y répondre, quand bon lui semble. L'enseignement, de mince importance, prend fin quand disparaît la Faculté, en 1792.

Digitized by Google

M. A. de Saint-Saud, correspondant du Ministère à la Roche-Chalais (Dordogne), expose qu'il a dressé sur fiches une liste des magistrats des sièges sénéchaux et présidiaux des élections du Périgord. Les noms des officiers de ces tribunaux ont été relevés spécialement dans les inventaires sommaires des Archives départementales de la Dordogne, dans ceux des Archives municipales de Périgueux et dans les enregistrements du Parlement de Bordeaux, ainsi que dans ceux de la Cour des aides de Guyenne, sans parler des archives particulières des familles.

M. P. Braconnier, secrétaire général de la Préfecture de la Vienne, lit une étude intitulée *Les idées et les mots*. Si les idées créent des mots parfois heureux et expressifs, tel «autobus», les mots, en revanche, lancent souvent par le monde des idées qui ne sont pas toujours justes.

M. E. Traver, avoué à Melle, membre de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, a envoyé une communication sur les *bachelleries* du Poitou et du Berry. Cette étude contient une vue d'ensemble sur ces anciennes fêtes, l'inventaire des renseignements déjà donnés, quelques notes inédites et des recherches nouvelles.

M. G. Thouvenin, membre de la Société d'histoire littéraire de la France, lit une étude sur le fief d'Anguitard à Poitiers (essai de toponymie historique). Il existait, dans la ville de Poitiers, un fief, appelé fief d'Anguitard, qui mouvait des comtes du Poitou, et qui percevait des droits sur tout le quartier de la place du Pilori et rues avoisinantes. Il s'étendait en outre sur les paroisses de Migné et de Chasseneuil.

Quoique ce fief fût très important, on ne sait rien sur la date de son érection. On a tenté de résoudre le problème en étudiant l'origine du nom.

Tout d'abord, et cette hypothèse remonte à Thibaudeau (1782), on a pris Anguitard pour la déformation populaire du nom d'un maire de Poitiers, en 1324, Jean Guichard. Mais quand, en 1846, Redet exhuma des archives une pièce de 1318, dans laquelle il était question d'un homme appelé Pierre le Maçon «de Turri Dampni Guitardi», on tint dès lors Anguitard pour une altération

Digitized by Google

de Damp Guitard qui par la suppression du *d* initial, considéré comme une préposition, avait donné An Guitard».

Si la première explication était invraisemblable, la seconde ne valait guère mieux. Au point de vue philologique, elle était très douteuse, on ne signalait aucune forme intermédiaire et elle conduisait, de plus, à un seigneur Guitard inconnu. Or l'étude des possesseurs du fief donne, à partir de la fin du XIV^e^ siècle, le terme Anguitard fixé définitivement et sans variations dans les graphies. Il semble plus séduisant d'admettre que Anguitard était le nom initial du fief.

Si l'on étudie l'histoire des comtes du Poitou au XII^e^ siècle, on voit que le plus fameux, Richard Cœur de Lion, couronné roi d'Angleterre en 1189, fut connu des Arabes, au cours de la troisième croisade, sous le nom de Malek Ankitar.

En raison des relations fréquentes entre les Croisés et les Sarrazins, ce titre fut très certainement connu des troupes chrétiennes. Les Poitevins, qui accompagnèrent Richard en très grand nombre à la croisade, rapportèrent à Poitiers le titre oriental de leur suzerain. Le nom du fief d'Anguitard peut donc être considéré comme identique au nom arabe Ankitar. M. A. Thomas a déjà signalé que le nom de Passelourdin, sous lequel on désigne un lieudit des environs de Poitiers, n'est qu'un rappel du Pas-Saladin, fait d'armes connu de la troisième croisade.

Ainsi Passelourdin et Anguitard conservent à Poitiers le souvenir des deux grands adversaires de la guerre sainte : Saladin et Richard Cœur de Lion, comte de Poitiers.

M. R. Vivier, professeur agrégé d'histoire au lycée Descartes à Tours, expose les résultats de son étude des anciennes mesures du département d'Indre-et-Loire aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Les poids et mesures constituent un monopole seigneurial, que la coutume de Touraine a précisé. Ce monopole a été combattu dès le XVI^e^ siècle par la royauté, qui a la police générale du royaume, en raison des fraudes des seigneurs ou de leurs fermiers. Il contrôle les étalons de mesures particulières par l'obligation du dépôt aux greffes des tribunaux royaux ou aux hôtels de ville.

La diversité des poids et mesures a favorisé les abus et multiplié les procès.

Digitized by Google

Les officiers seigneuriaux exercent une surveillance rigoureuse sur les poids et mesures.

A la veille de la Révolution, les abus persistent et provoquent des réclamations de plus en plus vives (variations des mesures agraires, en particulier de l'arpent, d'abord de 80 ou 82 chaînées, puis de 100 chaînées).

Pour remédier à ces inconvénients, le chapitre de l'église de Tours établit un tableau exprimant la valeur des boisseaux à grains des différentes localités de Touraine en boisseau de Tours.

La séance est levée à midi.

SÉANCE GÉNÉRALE DE CLÔTURE.

Le samedi 10 avril 1926 a eu lieu, à 2 heures précises, hôtel Fumée, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Faculté des lettres, sous la présidence de M. Henri Omont, membre de l'Institut, président du Congrès, remplaçant M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et de l'Enseignement technique, empêché, la séance générale qui clôt, chaque année, le Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements.

M. le Président est arrivé à 2 heures. Il a été reçu par MM. les membres du Comité des travaux historiques et scientifiques et des compagnies savantes de la région et M. Gaston de Bar, secrétaire général du Congrès, ainsi que par MM. les Doyens des Facultés, le Directeur de l'École de médecine et de pharmacie et MM. les Professeurs de l'Université de Poitiers.

M. H. Omont à pris place sur l'estrade ayant à sa droite MM. Adrien Blanchet, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques; J. Plattard, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers et Cl. Brunel, membre du Comité, professeur à l'École nationale des chartes; à sa gauche, MM. A. Vidier, inspecteur général des bibliothèques et des archives, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, et Ém. Ginot, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Digitized by Google

Avaient également pris place sur l'estrade, MM. J. Toutain, directeur à l'École pratique des hautes études; M. Dehérain, conservateur de la Bibliothèque de l'Institut; Delépine, professeur à la Faculté de pharmacie de l'Université de Paris; Em. Beigbeder, ingénieur en chef honoraire aux chemins de fer de l'État, et Gaston de Bar, sous-directeur au Ministère de l'Instruction publique, secrétaire général du Congrès, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques; MM. Boissonnade, doyen de la Faculté des lettres, correspondant de l'Institut; Carré, doyen honoraire de ladite Faculté; le docteur Delaunay, directeur de l'École de médecine et de pharmacie de Poitiers; MM. les professeurs de Facultés L. Arnould, E. Audinet, Ed. Audouin, F. Bodroux, Bouligand, Castelain, P. Esmein, de Labriolle, Rivaud et Tourneur-Aumont; C. de La Ménardière, professeur honoraire de la Faculté de droit de Poitiers; M. Gaillard, professeur de lycée honoraire et J. Salvini, archiviste départemental.

En face se trouvaient : M. Brizard, préfet de la Vienne; M. Hulin, député; M. de Montjou, député; M. Gabriel Morain, maire de la ville; M. Maestracci, procureur général; M. Collon, général de brigade; M. Braconnier, secrétaire général de la Préfecture; M. le président de la Chambre de commerce de Poitiers; M. Bornay, avocat général; M. Bourdeillette, conseiller à la Cour; M. le juge Bodin; M. Chauvin, proviseur du lycée de Poitiers; M. Massias, inspecteur primaire; M. Southon, inspecteur primaire; M. Ferrand, inspecteur d'Académie, M. le directeur de l'École de médecine de Limoges.

Dans l'assistance, on remarquait : M^mes^ L. Pineau, P. Boissonnade, Cl. Brunel, J. Toutain; sir George Fordham; M. l'abbé Aigrain; M^me^ Allhaud; MM. E. Allard, E. André, T. Bazeille, P. de Beauchamp, Binet, Boillot, Bonneau, L. Bonnineau, L. Braye, Buffault, Charbonneau-Lassay, G. Charvin, G. Chauvet, Ed. Chevrier, M. Clouet, L. Coutil, L. Davillé, Doranlo, G. Douin, Dubois, V. Dupain, Fr. Eygun, Favre, E. Gaillard, Galopaud, Guilbert, Ripault, le docteur François Houssay; M^me^ Houssay; MM. Hugues, le commandant Lalance, Lesmaries, R. Lizop, Macaigne; M^lle^ Maillard; MM. Ch.-P. Maillard, J. Martin, P. Martin-Civat, le chanoine Meunier, Rollet, Rayon, de Saint-Saud, Simon, P. Souty, le commandant Spiess, le général Streicher, G. Thouvenin, de Touzalin, G. Vacher de Lapouge, A. de Villemereuil, Werner, etc.

Digitized by Google

M. le Président a ouvert la séance et donné la parole à M. Clovis Brunel, qui a lu le discours suivant :

Mesdames,
Messieurs,

Qu'aujourd'hui, peut-être à de rares exceptions près, la langue française soit parlée par tous les Français, rien ne nous paraît plus naturel dans un pays homogène comme le nôtre. La communauté de langue est une marque si profondément sentie du caractère propre de notre nation qu'on surprend parfois quelque étonnement de continuer à entendre parler français au delà de certaines de nos frontières. Il est connu sans doute qu'aux extrémités du pays, vers Dunkerque et Mauléon, Brest et Strasbourg, vivent des idiomes d'autre origine que le français et chacun a observé qu'en s'écartant de Paris les parlers des campagnes diffèrent de plus en plus de la langue commune, que leur emploi s'étend jusqu'à gagner les milieux populaires des villes, et que leurs sons, leurs mots, leurs tournures deviennent étranges au point de n'être plus compris. Mais l'usage de ces idiomes particuliers n'empêche pas la connaissance générale de la langue française et c'est dans celle-ci que nous écrivons tous.

On peut être tenté de croire que l'unité linguistique de la France s'est formée de pair avec son unité territoriale. Mais quand nous lisons que Racine, séjournant à Uzès, déclarait avoir autant besoin d'interprète qu'un Moscovite en aurait besoin à Paris; qu'au témoignage de La Fontaine, passé Chauvigny on ne parlait quasi plus français; qu'en Provence, trois siècles après la réunion à la couronne, très peu de femmes entendaient le français, que celles mêmes qui recevaient la meilleure compagnie parlaient toujours le provençal; qu'en Roussillon, plus de cent ans après le traité des Pyrénées, on ne trouvait personne à l'hôtellerie de la capitale qui sût le français; qu'un siècle et demi après Henri IV des communautés d'habitants de Béarn rédigeaient encore les procès-verbaux de leurs délibérations en béarnais, et nombre de faits analogues constatés, par exemple, dans l'enquête sur les patois faite par l'abbé Grégoire au début de la Révolution, nous sentons la nouveauté de l'unité et le fondement puissant de la diversité dans l'état linguistique de la France actuelle. Nous sommes les témoins du dernier état, avant un dénouement qui ne laisse point de doute et que verront nos descendants assez proches, d'une lutte séculaire entre les idiomes maternels

Digitized by Google

qui tiennent au plus profond de l'âme humaine, et la langue qui s'impose par l'autorité du gouvernement souverain dont elle est l'organe et le génie de sa littérature.

M. Ferdinand Brunot, dans son *Histoire de la langue française*, a exposé pour chaque époque les progrès du français et son émancipation de la *patria potestas* sous laquelle il fut longtemps maintenu par le latin avec une rigueur toute romaine. Je voudrais simplement, aidé de cette grande œuvre, essayer de montrer les phases qui me paraissent capitales de l'extension de notre langue nationale dans les limites de la France.

Au cours des quelque vingt siècles pendant lesquels on peut suivre par des textes l'histoire de la France, une première unité linguistique a eu le temps de se former et de disparaître avant celle qui s'achève devant nous : l'unité latine. Quand, au milieu du premier siècle avant notre ère, César étend la puissance de Rome sur toute la Gaule, des Pyrénées au Rhin, la langue des conquérants, le latin, déjà implantée le long de la Méditerranée, trouve devant elle le gaulois. Sans doute on use du grec à Marseille depuis que des marchands phocéens ont fondé la ville, et dans le Sud-Ouest est parlée la langue d'envahisseurs venus d'au delà des Pyrénées, les Ibères, mais l'idiome de l'ensemble du pays est le gaulois. Il est implanté depuis cinq siècles que les Celtes venus des rives de la mer du Nord occupent le pays. On sait combien furent rapides les progrès de l'assimilation de la Gaule par l'empire romain. Mais autre chose est d'imposer une domination, de la faire accepter, et même aimer, de répandre les bienfaits de la civilisation se développant dans quatre siècles de paix, autre chose plus intime et plus difficile de changer la langue que la mère apprend à l'enfant. Des écoles latines florissantes furent établies à Lyon, Autun, Narbonne, Toulouse, Bordeaux, Poitiers. Tacite, dont le beau-père Agricola fut élevé à Marseille, nous dit que l'élite de la jeunesse était instruite dans ces écoles d'où sortirent d'illustres écrivains latins. L'usage populaire du gaulois n'en continua pas moins longtemps. Au III^e^ siècle le jurisconsulte Ulpien prévoit encore des contrats faits en gaulois, et c'est en gaulois aussi que, suivant l'historien Lampridius, une druidesse interpelle l'empereur Alexandre Sévère. Au IV^e^ siècle encore, saint Jérôme remarque que les habitants de Trèves parlent à peu près la même langue que les Celtes d'Asie Mineure. Un passage de Grégoire de Tours peut laisser croire qu'en Auvergne on usait

Digitized by Google

encore de son temps de mots gaulois. Pourtant le celtique a partout été remplacé par le latin; s'il est parlé encore dans notre Bretagne, nous savons qu'il y fut importé de Grande-Bretagne au vi^e^ siècle par des émigrants fuyant l'invasion saxonne. Telle a été la pénétration latine que la connaissance même du gaulois s'est presque totalement perdue. Quelques mots se retrouvent à peine dans notre langue, nombre de désignations topographiques l'ont perpétué sans doute, mais à l'insu des hommes. L'abandon volontaire fut complet, à tel point que si beaucoup de nos noms de personne continuent les noms des envahisseurs germains, aucun n'a maintenu un nom gaulois. Le grand propriétaire romain, en imposant sa langue aux colons, a porté le latin jusque dans les campagnes; mais ce ne sont pas des raisons de domination politique, de supériorité de civilisation, de développement économique qui rendent entièrement compte d'une ruine si grande. Le latin a pénétré jusqu'au plus humble des foyers avec la bonne nouvelle du prêtre chrétien. Il rattachait à la communauté des fidèles et permettait de suivre le culte. Parlant au cœur de la femme et de l'enfant, la langue de la prière a pu faire oublier la langue de l'aïeul. Toute la Gaule, dans tous les milieux, parla latin, un latin sans doute altéré, mais, peut-on présumer, sensiblement le même partout.

La destruction de cette unité linguistique fut l'effet d'un des plus graves événements de l'histoire de l'humanité, la migration des peuples germaniques qui amena le démembrement puis la disparition de l'empire romain d'Occident. Ce n'est pas que les invasions barbares aient amené des substitutions de langue, sauf au Nord et à l'Est. Les vainqueurs purent imposer avec leur autorité certains changements sociaux; pour ce qui touche l'esprit, on sait que, loin de prévaloir, ils durent partager la civilisation romano-chrétienne qui les dominait du haut degré de sa culture et de sa supériorité morale. Francs, Burgondes et Wisigoths furent bien capables de maintenir entre eux pendant quelques siècles les dialectes de leurs ancêtres, mais, après Charlemagne, les témoignages de l'emploi de ces idiomes qui ne furent jamais écrits, deviennent rares, et le germanique cessa d'être parlé avant que les dynasties de race germaine eussent été supplantées. Ce n'est pas non plus que le latin de la Gaule se soit profondément et diversement altéré sous l'influence des parlers étrangers employés près de lui. Sans doute est-ce à ce contact qu'on doit l'entrée dans notre usage d'un nombre assez con-

Digitized by Google

sidérable de mots germaniques, termes militaires, sociaux, agricoles, noms de personnes surtout, plus nombreux en certaines régions qu'en d'autres. Même en ajoutant, signe d'une influence plus puissante, l'adoption de suffixes qui, entés sur des souches diverses, ne cessent pas de nous fournir des mots nouveaux, la part est petite de l'action exercée par les invasions barbares sur l'histoire interne du latin parlé en Gaule. L'établissement des peuples germains n'a pas empêché qu'on continuât à user du latin et ce maintien de la tradition est sans doute, après l'unité latine, le fait capital de l'histoire linguistique de la France. Cependant, par répercussion des changements de toute nature amenés par le passage de la domination des Romains à celle des Francs, c'est bien aux invasions germaniques qu'on doit, au moins principalement, l'existence des divers idiomes encore parlés aujourd'hui dans notre pays. Le lien qui unissait la Gaule à l'empire une fois brisé, le latin de Rome a cessé d'être entendu, d'exercer ce contrôle que le parler de la capitale fait sentir sur celui des provinces. Les particularités locales ont pu naître et se développer sans être redressées par un usage général. En même temps le déclin des études privait la latinité du modèle de la langue classique transmise par les écoles. Le latin de la Gaule a échappé en même temps à ces deux forces qu'on voit toujours défendre ou promouvoir la communauté de langue, la solidarité politique et la tradition littéraire. Il a pu vivre d'une vie purement organique, s'épanouir sans réaction de l'esprit, avec la liberté d'un phénomène naturel, chez des hommes redevenus dociles aux instincts, se diversifiant en variétés multiples, au gré de forces que nous ne pouvons plus connaître, mais dont nous découvrons avec admiration les effets harmonieux. Ainsi, non certes d'une décomposition, mais du renouveau d'une pleine et saine vie ranimant un tronc contraint, maintenant laissé à la nature, est né le foisonnement de nos parlers romans dont le français n'est qu'une pousse favorisée par le destin.

A cette diversité linguistique fatale, qui s'est développée à l'insu des hommes, s'en est, au IXe siècle, ajoutée une autre, artificielle, qui est, si j'ose dire, le méfait de la renaissance carolingienne. On sait que Charlemagne, non content de restaurer l'empire d'Occident, voulut rétablir la culture antique et réunit autour de lui des lettrés qui réussirent à ramener la bonne latinité dans l'écriture. Avant lui, la langue écrite apparaît très éloignée de la correction clas-

Digitized by Google

sique, on peut croire qu'elle était toute proche de la langue parlée dans le même temps et il semble très probable que les deux langues étaient sur le point de se confondre. Les périodes de barbarie sont dans l'histoire de la civilisation des temps de repos où l'humanité, affaiblie par ses efforts et perdant sa voie, reprend des forces et conçoit de nouveaux desseins. On comprend que ceux qui vivent ces époques rudes s'évertuent à les adoucir, nous louons leur mérite et applaudissons à leur succès. Mais l'historien qui considère à des siècles de distance des événements dont la misère est oubliée, ne peut s'empêcher parfois de regretter l'ardeur impatiente des hommes qui ont empêché de mûrir des destinées dont il se plaît à imaginer la gloire. Pour le bienfait de quelques œuvres latines médiocres, connues des seuls érudits, et d'une correction banale, que les philologues regrettent, n'avons-nous pas perdu, par suite de la renaissance carolingienne, deux siècles de littérature française en un temps où on a pu prétendre qu'étaient chantées nos plus belles légendes épiques ? N'est-ce pas à cette même réaction qu'on doit l'opposition du latin, langue noble, seule digne des ouvrages de science, et de la langue maternelle, entachée désormais du nom de vulgaire, indigne d'écriture, indigne d'enseignement, et qui aura à conquérir tous ses titres, au prix de luttes pénibles ? Au IX^e^ siècle, nous trouvons donc employés dans notre pays devenu la France une infinité d'idiomes locaux usuels et une langue des clercs, langue de l'Église et de l'école, celle dans laquelle on écrit et dans laquelle parlent aussi les lettrés dans leurs études.

Comment de cette diversité une nouvelle unité est-elle sortie ? A part le fait particulier de l'établissement des Scandinaves en Normandie, aucune action ne s'exerce plus du dehors et c'est désormais du seul développement de la France que dépend notre histoire linguistique. Dans la masse des parlers en usage des centres d'attraction se sont formés, l'idiome de telle ville a acquis l'ascendant d'un idiome supérieur. Les causes de ce lent travail de groupement sont à coup sûr multiples et les dépendances économiques et féodales ont contribué pour une large part à créer les foyers et à limiter leurs rayonnements. Mais ce qui a dû agir avec le plus de force, au moins pour consacrer et maintenir les prééminences, c'est l'habitude timidement introduite aux X^e^ et XI^e^ siècles d'écrire en langue vulgaire. Ce fut sans doute en son temps chose à peine remarquée que le zèle pieux de certains clercs qui, penchés sur la misère spirituelle du

Digitized by Google

peuple, ont eu l'idée d'écrire pour lui, dans sa langue, un chant qu'il comprît, la Passion du Sauveur, ou plus volontiers la vie du patron familier dont les reliques étaient vénérées, du saint honoré dans l'église du pays ou dans le sanctuaire qui attirait les pèlerins, la vie de sainte Eulalie, de saint Léger, de sainte Foi, de saint Alexis. A nous qui voyons le flot immense de tous les écrits en français sortis de cette fontaine charitable, la grandeur de l'événement se révèle, plus grave en vérité pour notre histoire que la découverte de l'imprimerie. L'Église élève à la dignité de langues écrites les parlers vulgaires. Pour mieux atteindre l'âme des fidèles, elle appelle à la vie littéraire l'idiome du peuple et, par l'ordinaire ignorance des effets des nouveautés que nous créons, c'est elle qui lance le courant qui emportera un jour la tradition de l'écriture latine qu'elle entendait maintenir. Difficile problème que d'écrire une langue pour la première fois! Songeons à l'embarras de ceux qui parlent le mieux un patois dès qu'ils le veulent écrire. Nos premiers auteurs employant la langue vulgaire ont su le résoudre, grâce à leur probité, avec aisance, et certains avec une maîtrise, une finesse et une logique dans la notation phonétique qui émeuvent notre admiration, même notre envie. Mais, la difficulté résolue en quelques régions, on ne s'est plus soucié de recommencer les efforts de l'adaptation littéraire; dès l'instant qu'un certain nombre d'écrits en idiomes divers ont existé et se sont répandus, ils ont agi comme des modèles, ils sont devenus des sources de tradition. Il n'a pas été donné d'être écrit au parler de chaque localité, ceux qui l'ont été ont acquis une sorte de noblesse. Une hiérarchie s'est créée, fondée sur l'usage littéraire. La France a conservé la multiplicité des idiomes parlés, mais un nouvel usage linguistique régional s'est superposé à l'ancien, les dialectes ont apparu.

Aussitôt nés, des luttes d'influence les opposèrent, chacun d'eux eut comme champions le nombre et le mérite des œuvres qui le consacraient. Certains ne purent prendre aucun essor, d'autres s'élevèrent très haut. Une profonde culture monastique sert le dialecte normand jusqu'au XII^e^ siècle. Plus au nord, Arras fait figure de centre littéraire. Le dialecte de la Picardie, de l'Artois, de la Flandre, du Hainaut, servi par une population dense et une culture urbaine, brille d'un grand éclat; Froissart en usera encore au XIV^e^ siècle et, s'il n'eût pas fléchi un peu trop tôt, attaché à la fortune des ducs de Bourgogne et soutenu par la civilisation des Pays-

Digitized by Google

Bas, il eût peut-être atteint une haute destinée. Le dialecte de la région de Limoges et de Périgueux est celui des plus anciens et des plus grands troubadours, il parvient avec leurs œuvres dans tout le Midi, même jusqu'en Espagne et en Italie. Mais les raisons littéraires ne sont pas seules à concourir à l'extension des dialectes. L'idiome de l'homme qui étend son pouvoir sur une vaste région, du milieu dans lequel il vit, de ses agents, acquiert un prestige capable de remplacer l'influence littéraire et même de la supplanter. Le langage de Paris, qui est celui du duc de France devenu roi de France, se propage vite dans le Nord, gagne les seigneurs et les écrivains qui vivent autour d'eux. Au XIV^e^ siècle, les dialectes littéraires sont morts, et au-dessus des parlers locaux qui continuent leur vie obscure n'existe plus dans les pays qu'on appelle de langue d'oui que la langue du roi.

Cependant tout le royaume de France n'est pas ainsi conquis par l'usage littéraire du français. Paris n'a pas été capable d'exercer son attraction assez tôt pour empêcher un groupement linguistique adverse. Pendant que le roi de France étendait péniblement son pouvoir au delà du duché de ses pères, le comte de Toulouse développait le sien sur les bords de la Méditerranée et faisait du siège de son comté une capitale vers laquelle se tournait un tiers de la France. Au XIII^e^ siècle, le roi a beau prendre possession des fiefs du comte, le français ne se heurte plus à des dialectes proches de lui, axquels il pouvait se substituer aisément, mais à une langue commune, très différente, illustrée par une littérature brillante. Simple prise de possession politique que l'établissement du pouvoir royal dans le Midi; dans les parties de langue d'oc, le français reste l'idiome étranger de quelques rares agents. Notre langue méridionale demeure si vivante qu'au XIV^e^ siècle on rédige sa grammaire et sa poétique, et que, pour la maintenir, se crée à Toulouse l'Académie des jeux floraux, la plus ancienne des académies du monde. Le groupement des dialectes a conduit dans le royaume à l'existence de deux langues de civilisation qui peuvent s'affronter avec des titres littéraires à peu près égaux, mais dont l'une a pour elle d'être la langue de l'État.

Deux siècles après sa création, l'Académie des jeux floraux ne couronne pas seulement des pièces en français, elle délaisse jusqu'à son beau titre de consistoire du gai savoir que lui avaient donné les sept troubadours ses fondateurs, pour prendre celui de collège de

Digitized by Google

rhétorique et de poésie française. Le français est devenu la langue littéraire du Midi comme du Nord. Une étape considérable vient d'être franchie dans la conquête de notre unité linguistique. Elle est consacrée dans le domaine judiciaire par la célèbre ordonnance de Villers-Cotterets rendue par François Ier, en 1539 : « Nous volons doresnavant que tous arrêts, ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soient de registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments et autres quelconques actes et exploits de justice ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel français et non autrement. » Petit article, glissé dans une longue ordonnance, dont les rédacteurs, qui pensaient surtout au latin, n'attendaient peut-être pas tant d'effet! Il fut observé sans réclamation, avec facilité, indice que la mesure royale consacrait ou hâtait un changement déjà acquis dans les mœurs ou accepté dans les esprits. C'est dans la seconde moitié du XVe siècle et le début du siècle suivant que l'évolution se fit, en l'espace de trois générations, avec une rapidité qui nous étonne. Un livre récent[1] nous a donné l'histoire de cette pénétration du français, nous en connaissons les progrès et en discernons les causes multiples. Dans l'ensemble, il paraît bien que l'unification fut acquise grâce surtout à la création ou au développement des administrations royales. Les officiers du roi se multiplient, ils pénètrent dans tout le royaume et par leur correspondance répandent partout la langue du souverain. Grâce à eux, le français devient la langue des affaires administratives et judiciaires, une langue dont la connaissance est nécessaire, dont on use par élégance dans les entretiens soutenus et qu'on propage par l'exemple du bon ton. La langue des troubadours cédant devant celle de la basoche et du fisc, quel déclin d'une glorieuse fortune!

Au milieu du XVIe siècle, voici le français seule langue vulgaire écrite. Il a gagné la littérature d'imagination, puis la pratique administrative et devient de plus en plus la langue des hommes de bonne société parlant entre eux. Le latin n'en demeure pas moins la langue non seulement de la théologie, mais du droit, de la médecine, de la philosophie, de la science en général, et il n'a perdu dans ce

[1] A. Brun, *Recherches historiques sur l'introduction du français dans les provinces du Midi*, Paris, 1923.

Digitized by Google

domaine aucune de ses positions. Si on a pu traiter d'aussi graves sujets en français, c'est dans des œuvres de vulgarisation qui peuvent maintenant nous sembler plus précieuses que les livres de science, mais auxquelles en leur temps les savants prêtèrent peu d'attention. La tradition ininterrompue depuis l'Antiquité était orgueilleusement conservée et l'audace fut grande des hommes du XVI^e^ et du XVII^e^ siècle, qui la brisèrent, d'un Calvin, d'un Ambroise Paré, d'un Bernard Palissy, d'un Descartes. « Si j'écris en français », dit ce dernier, « qui est la langue de mon pays, plutôt qu'en latin, qui est celle de mes précepteurs, c'est à cause que j'espère que ceux qui ne se servent que de leur raison naturelle toute pure jugeront mieux de mes opinions que ceux qui ne croient qu'aux livres anciens ». Certes, la vérité ne dépend pas de la langue dans laquelle elle s'exprime, mais aux esprits de la Renaissance qui veulent substituer à des jeux de dialectique sur des autorités tenues pour intangibles l'observation directe des faits et le libre exercice de la raison, le latin d'école est apparu comme le symbole de la tradition stérile. La nouveauté de la méthode et la nouveauté de l'usage linguistique se sont alliées dans cette réforme intellectuelle et le français a pu profiter du prestige de notre science comme de celui de notre littérature. Il arrive, au cours du XVIII^e^ siècle, à jouir dans la société lettrée, même hors des frontières, de cette universalité qui le conduit à l'apogée de son influence.

Le français est devenu la langue de la culture jusque dans l'Europe centrale et orientale, mais il n'est pas encore la langue de tous les Français. Dans le royaume, les provinces ont gardé des régimes propres suivant les circonstances de leur réunion à la couronne, les hommes des statuts divers suivant leur naissance ou leur fonction. Que les laboureurs et les artisans aient conservé divers idiomes et ignorent la langue qui n'est point celle de leur état, ce n'est qu'un des aspects de la variété d'un pays lentement formé d'additions et de superpositions coordonnées par long usage, non par système. Le pouvoir ne s'en soucie pas, et si même certaines provinces ignorent le français et sont en communauté de langue avec l'étranger, il attend moins de son intervention que du temps pour améliorer l'usage. « Une nation, un roi, une loi » vient tout à coup proclamer la Révolution, et bientôt « une République une et indivisible ». Il s'agit de faire du pays un corps homogène et solide; ne pas connaître la langue commune, celle de la patrie, cela ne peut

Digitized by Google

plus se supporter. « Citoyens[1] », écrit la Convention, « vous avez le bonheur d'être Français et cependant... les uns ignorent complètement la langue nationale, d'autres ne la connaissent qu'imparfaitement, il est des départements entiers où presque jamais elle n'est admise dans le commerce de la vie civile, néanmoins la connaissance et l'usage exclusif de la langue française sont intimement liés au maintien de la liberté... il n'y a plus de provinces, pourquoi donc trente dialectes qui en rappellent le nom..., vous détestez le fédéralisme politique, abjurez celui du langage, la langue doit être une comme la République ». Voilà associés, avec quelle force, l'histoire de notre temps nous le montre, le sentiment national et la communauté de langue. Le législateur va organiser l'école populaire, mais le résultat tardera à être acquis, activé pourtant par la facilité des communications, par la diffusion du livre et du journal, par l'extension du service militaire. C'est hier seulement que le but a été atteint. Il reste bien encore une question des patois, mais ici s'arrête le domaine de l'historien.

Il a fallu pendant quinze siècles quelles ruines, quels bouleversements sociaux, quelles révolutions politiques et quelle tendresse de sollicitude, quelle constance d'efforts d'organisation, quel déploiement de génie, quelle ardeur patriotique pour que nous puissions dire cette simple et précieuse phrase : en France, on parle, on écrit en français !

La parole est ensuite donnée à M. Émile Ginot, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, qui retrace l'histoire de cette Société.

Après lui M. J. Plattard, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, fait un discours sur les origines de cette Université[2].

M. Henri Omont prend ensuite la parole en ces termes :

Messieurs,

Vous vous attendiez à entendre aujourd'hui la parole autorisée du grand maître de l'Université de France, qui, lui aussi, s'était

[1] Brun, p. 487.

[2] Les discours de MM. Ginot et Plattard ont été suivant l'usage publiés dans le *Journal officiel* (13 avril 1926, p. 4448) et dans la brochure spéciale de compte rendu de la séance de clôture (Paris, 1926).

Digitized by Google

promis de venir présider à Poitiers la séance solennelle de clôture du 59e Congrès des Sociétés savantes. Au dernier moment, M. le Ministre de l'Instruction publique a dû renoncer à vous apporter le témoignage de sa haute bienveillance et de son autorité.

Retenu à Paris, par une décision du Conseil des Ministres, il a bien voulu me confier la mission de vous exprimer ses très vifs regrets et de vous dire combien il lui a coûté de ne pouvoir se rendre à la si cordiale invitation qu'il avait reçue de la Ville et de l'Université. C'est un honneur dont je sens tout le prix, mais dont vous me permettrez de reporter la meilleure part aux deux corps savants que je représente ici, l'Institut de France et le Comité des travaux historiques et scientifiques.

Le premier devoir de ma présidence est de rappeler devant vous les noms et les œuvres des savants, membres de l'Institut, membres du Comité, correspondants du Ministère de l'Instruction publique, décédés depuis notre dernière réunion. C'est un pieux hommage rendu à ceux qui nous ont quittés, c'est aussi un juste tribut payé à la mémoire d'hommes dont les travaux ont honoré et agrandi le domaine de la science française.

Plusieurs des académies de l'Institut de France et la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques ont été particulièrement frappées depuis notre dernière réunion. L'Académie des Inscriptions et Belles-lettres a perdu quatre de ses membres : Théophile Homolle, Paul Durrieu, Auguste Brutails et Georges Bénédite.

Théophile Homolle, membre des deux Académies des Inscriptions et des Beaux-Arts, qui présidait aussi la Section d'archéologie du Comité, s'est illustré par l'éclat de ses découvertes à Délos et à Delphes. Dès son arrivée à l'École d'Athènes, en 1876, les fouilles qu'il entreprit à Délos, et qu'il poursuivit avec un succès toujours croissant, au cours de cinq campagnes consécutives, lui permirent de retrouver la ville sainte et de mettre au jour plusieurs des plus longues et des plus importantes inscriptions grecques ainsi que des statues archaïques qui furent une véritable révélation pour la science.

Peu d'années après son retour d'Athènes, il y revenait comme directeur, et, de 1890 à 1904, sa grande œuvre fut le déblaiement de Delphes. Dès 1893, il y obtenait de magnifiques résultats et sa

Digitized by Google

moisson d'inscriptions et de chefs-d'œuvre ne cessa de s'accroître, avec le *Trésor des Athéniens*, l'*Aurige de bronze*, la *Colonne d'acanthe* et l'*Hymne à Apollon*. Son nom restera indissolublement attaché à ces deux grandes entreprises de l'archéologie française en Grèce : Delphes et Délos.

Paul Durrieu, sorti de l'École des chartes le premier d'une promotion dont Ernest Babelon était le second, avait été nommé, en 1879, membre de l'École de Rome. Il commença par être historien, avant de devenir archéologue. Les archives italiennes et leurs richesses encore imparfaitement explorées l'avaient attiré tout d'abord; elles lui furent l'occasion, dès 1885 et 1886, de deux importantes publications sur les *Gascons en Italie* et les *Archives angevines de Naples*. Ce dernier ouvrage surtout, fruit d'un long et minutieux travail de reconstitution de centaines de registres de la chancellerie de Charles Ier d'Anjou et de ses successeurs, permettait d'attendre de lui d'autres œuvres historiques de non moindre importance; son entrée au Musée du Louvre, à son retour de Rome, en décida autrement. Désormais, sur les conseils de Léopold Delisle, et avec une ardeur qui ne devait s'éteindre qu'avec lui, il s'adonna tout entier à l'étude des manuscrits à peintures. Son attention se porta surtout sur les magnifiques exemplaires de ces livres d'heures des XIVe et XVe siècles, exécutés pour les grands seigneurs bibliophiles de l'ancienne France, depuis Jean, duc de Berry, et qui nous ont conservé les admirables et délicats chefs-d'œuvre d'artistes éminents tels que Jean Foucquet, André Beauneveu, Jacquemart de Hesdin, les Limbourg, les Van Eyck, etc. Les belles publications qu'il leur a consacrées au cours des trente dernières années de sa vie, lui ont assuré une place à part parmi les historiens de l'art français.

Auguste Brutails, sorti, comme Paul Durrieu, de l'École des chartes, a, comme lui aussi, été conduit par l'histoire à l'archéologie. Archiviste des Pyrénées-Orientales, en 1883, puis de la Gironde, en 1889, à Perpignan comme à Bordeaux, il fut un archiviste modèle, et sut allier l'exercice scrupuleux de ses fonctions avec une étude sur « la condition des populations rurales du Roussillon au moyen âge » et un livre sur *La coutume d'Andorre*. Plus tard, *L'archéologie au moyen âge et ses méthodes*, parue en 1900, son *Précis d'archéologie du moyen âge*, publié en 1908, sa thèse de doctorat

Digitized by Google

ès lettres, sur les vieilles églises de la Gironde, qui lui valut, en 1912, le premier prix Gobert à l'Académie des Inscriptions, consacrèrent sa réputation d'archéologue. Cette réputation allait être répandue bientôt auprès du grand public par son petit livre *Pour les monuments de la France*, publié pendant la guerre, alors que de sinistres nouvelles annonçaient la ruine des glorieux monuments d'Arras, de Reims, de Saint-Quentin, de Soissons et de tant d'autres de nos cités dévastées.

A la veille de notre réunion, enfin, un laconique télégramme du Caire nous a apporté l'annonce d'une perte nouvelle et imprévue, celle de Georges Bénédite, successeur des Champollion, des Mariette, des Maspero, dans le domaine de l'égyptologie française. Entré au Musée du Louvre en 1888, l'année d'après il était chargé d'une mission épigraphique dans la presqu'île du Sinaï pour le *Corpus inscriptionum semiticarum* et, peu après, on lui confiait le soin de relever les inscriptions du temple de Philæ. Nombreux sont les mémoires qu'on lui doit sur l'art égyptien, dans lesquels, après Léon Heuzey, il apportait des preuves nouvelles des origines asiatiques de cet art. Georges Bénédite n'était rien moins qu'un archéologue en chambre; il a succombé au cours d'un dix-neuvième voyage en Égypte, dans ce pays qu'il aimait, où son flair de chercheur et son habileté de négociateur lui ont permis de faire pour notre grand musée national de précieuses acquisitions.

A cette liste funèbre, il me faut ajouter encore le nom d'un correspondant de l'Académie, Henri Lechat, ancien membre de l'École d'Athènes, qui a professé pendant plus de vingt ans l'archéologie classique à la Faculté des lettres de Lyon, et auquel on doit de remarquables ouvrages sur l'art grec ancien : *Au musée de l'Acropole d'Athènes* (1902), *La sculpture antique avant Phidias* (1904), *Phidias et la sculpture grecque* (1906), qui tous témoignent d'autant de science que de délicatesse et de goût.

L'Académie des Sciences n'a pas été moins douloureusement frappée et a eu à déplorer, depuis notre dernier Congrès, la perte de cinq de ses membres : Albin Haller, Louis Gentil, Eugène Tisserand, Wilfrid Kilian, Georges Gouy et Aimé Witz.

Albin Haller, membre de la Section de chimie, est mort sur la brèche, victime d'un accident de laboratoire. Il possédait toutes les

Digitized by Google

qualités profondes des fils de l'Alsace et toute sa vie il fut brave comme les plus vaillants d'entre eux. Après avoir fait la guerre en 1870 et avoir opté pour la France, de simple élève à l'école primaire il devenait aide-préparateur à l'École supérieure de pharmacie de Nancy, agrégé à cette école, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy, puis de Paris, enfin, en 1900, membre de l'Académie des sciences. Pendant la dernière guerre, on lui avait confié la présidence du Comité des Poudres, ce qui était presque mettre en ses mains le sort de la Patrie. Alliant le goût passionné de la recherche pure aux puissances morales de l'organisateur, Albin Haller a su notamment, s'attachant au problème difficile du camphre, en faire surgir tout un monde nouveau de composés chimiques. Dans le domaine de l'organisation son rêve fut d'associer la science à l'industrie, afin de rénover cette dernière. De là ses ardentes campagnes en faveur de sa création maitresse, l'Institut chimique de Nancy, qui a servi de modèle à nombre d'autres Instituts chimiques, et aussi l'impulsion donnée par lui à l'École municipale de physique et de chimie de Paris, qu'il avait été appelé à diriger en 1905. Est-il plus noble et plus féconde carrière après de si humbles débuts?

Louis Gentil, membre de la Section de géographie, était né à Alger et son œuvre a été entièrement consacrée au Nord de l'Afrique, surtout à la géographie physique, à la pétrographie et à la géologie du Maroc. A partir de 1904, il y remplit six missions successives et on le trouve partout où s'élabore l'histoire franco-marocaine : à Casablanca, où son compagnon le docteur Mauchamp est assassiné; à Oudjda, auprès du général Lyautey; en Chaouia, auprès du général d'Amade; à Agadir, deux années avant l'affaire. Conseiller scientifique du Protectorat français au Maroc, bientôt maître de conférences, puis professeur de géographie physique à la Faculté des sciences de Paris, en 1919, Gentil a laissé huit cartes topographiques et quinze cartes géologiques du Maroc. Il est mort jeune, à cinquante et un ans, en pleine activité scientifique, au moment où se manifestait l'importance de l'œuvre accomplie au Maroc par le grand maréchal dont il avait été l'un des premiers et des meilleurs collaborateurs.

Rarement, par contre, aura été plus longue, mais en même temps aussi homogène et féconde, la carrière d'Eugène Tisserand,

Digitized by Google

membre libre de l'Académie des sciences, qui vient de se terminer à quatre-vingt-cinq ans. Durant trois quarts de siècle, il fut l'homme d'une seule œuvre et d'une seule idée : la régénération et le développement de l'agriculture. On lui doit la reconstitution de l'Institut agronomique, dont il assuma la direction jusqu'en 1879, et comme directeur général de l'Agriculture il multiplia les laboratoires agricoles et les chaires départementales d'agriculture, avec le concours d'un Ministre qui eut le mérite de le comprendre. Si, à l'heure actuelle, l'agriculture française suffit presque à nos besoins, c'est au grand Ministre et à son Directeur que nous en sommes redevables.

Wilfrid Kilian, membre non résidant, a illustré pendant un tiers de siècle la chaire de géologie de la Faculté des sciences de Grenoble. Il a été le type accompli du géologue et son nom restera toujours inséparable de l'histoire des Alpes françaises, qu'il a étudiées et parcourues en tous sens depuis le Mont-Blanc jusqu'aux confins de la Méditerranée.

Georges Gouy, également membre non résidant et professeur à la Faculté des sciences de Lyon, a été un physicien d'une profonde originalité. On lui doit des découvertes importantes dans différentes parties de la physique où il semblait qu'il n'y eût plus qu'à glaner, notamment sur la vitesse de la lumière, la propagation des ondes sphériques, la diffraction éloignée et les mouvements browniens.

Aimé Witz, correspondant de la Section de mécanique et doyen honoraire de la Faculté libre des sciences de Lille, s'était attaché à l'étude des nombreux problèmes intéressant la thermodynamique et l'électricité, et sa théorie des moteurs à gaz est devenue classique. Conseiller écouté d'un grand nombre d'inventeurs, auteur fort apprécié de diverses publications techniques, Aimé Witz aura fait grand honneur aussi à l'École alsacienne, dont il a été l'un des maîtres les plus éminents.

Avant de clore cette trop longue liste, il nous faut encore enregistrer les noms de quatre membres de l'Académie des Sciences morales et politiques : Henry Joly, Félix Rocquain, Arthur Chuquet et Pierre Imbart de la Tour.

Henry Joly, qui appartenait à la Section de morale, doyen de la

Digitized by Google

Faculté des lettres de Dijon, a été surtout un psychologue et un moraliste. Auteur de plusieurs publications parues isolément et de nombreux mémoires insérés dans différents recueils, sa *Psychologie des grands hommes*, sa *Psychologie des saints*, son livre sur l'*Enfance coupable* ont été traduits en plusieurs langues.

La Section d'histoire de la même Académie a été particulièrement éprouvée par la disparition de trois de ses membres. L'activité historique de Félix Rocquain, dont toute la carrière s'est écoulée aux Archives nationales, s'est manifestée par la publication, d'une part, de différents mémoires ou volumes concernant l'ancienne France et les débuts de la période napoléonienne, et, d'autre part, d'une série d'ouvrages relatifs à *la Papauté au moyen âge*, à *la Cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther*, enfin à *la France et Rome pendant les guerres de religion*.

Arthur Chuquet, professeur au Collège de France pendant un tiers de siècle, de 1893 à 1925, a été l'historien admirablement informé des guerres et des généraux de la Révolution et du premier Empire, auxquels il a consacré plus de soixante volumes. Son nom restera aussi attaché à l'un des plus importants périodiques français, la *Revue critique d'histoire et de littérature*, dont il fut, pendant une quarantaine d'années, le secrétaire, puis le directeur.

Pierre Imbart de la Tour, professeur d'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres de Bordeaux, de 1893 à 1901, s'était spécialisé dans le domaine de l'histoire du moyen âge qui lui a été l'occasion de nombreuses publications, dont la plus récente est le premier tome de notre histoire politique (des origines à 1515), qui forme l'un des plus importants volumes de l'*Histoire de la nation française* de M. Gabriel Hanotaux. Patriote ardent, en même temps qu'il présidait, pendant et après la dernière guerre, à l'œuvre de la restauration de la bibliothèque de Louvain, il a pris une part prépondérante à la fondation à Madrid, sous les auspices de l'Académie des Beaux-Arts, de la Casa Velasquez.

A tous ces noms vous me permettrez d'ajouter celui d'Eugène Lelong, membre de la Section d'histoire du Comité, ancien élève de l'École des chartes, qui fut pendant seize ans archiviste aux Archives nationales et pendant vingt-deux autres années chargé du cours d'archives à l'École des chartes. Membre de notre Comité depuis 1900,

Digitized by Google

assidu à nos séances et à nos Congrès, auteur de nombreux rapports, il a assuré en qualité de commissaire responsable la publication dans les Documents inédits du *Registre civil de l'officialité de Paris* et de la table générale des *Lettres de Catherine de Médicis*, dernier et indispensable volume de cette importante publication, auquel il a consacré de longues heures sans qu'il lui ait été donné d'y mettre la dernière main et de le voir enfin paraître.

Enfin un suprême hommage doit être rendu aussi à un autre de nos collaborateurs, Édouard Philippon, ancien élève de l'École des chartes, ancien député de l'Ain, conseiller honoraire à la Cour de Lyon, auteur d'un *Dictionnaire topographique* du département de l'Ain et d'un Dictionnaire du département du Rhône, dont le Comité avait accepté l'an dernier la publication et qui paraîtra bientôt dans l'utile série des *Dictionnaires topographiques de la France.*

Messieurs,

Cette réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes symbolise notre unité nationale par la fusion dans de trop courtes séances de ses diversités régionales. N'est-ce pas aussi à vos Congrès qu'est dû particulièrement ce renouvellement de vie intellectuelle qui jaillit du rapprochement des travailleurs isolés et qui souvent s'ignorent? n'est-ce pas à vos publications qu'est due cette émulation féconde qui nous donne chaque année de si nombreux mémoires, fruits de vos laborieuses et patientes recherches?

Vos travaux embrassent un champ de plus en plus vaste dans le domaine de l'histoire, de l'archéologie et des sciences; mais ce sont toujours les Sections historique et archéologique, bases originelles de vos Congrès, qui y tiennent la place la plus large. Ce sont elles, en effet, qui ont le plus de facilité pour se développer dans nos départements et qui y trouvent le plus d'éléments à mettre en lumière.

Vous entretenez ainsi dans la France entière des foyers dont la chaleur se répand partout, mais dont les rayons ne cessent jamais de converger au centre. C'est vous-mêmes qui vous chargez tous les ans de grouper, par la réunion périodique de vos Congrès, les résultats de vos recherches et d'apporter dans la variété de vos études la méthode et l'unité, sans que la tutelle bienfaisante du Comité mette aucune entrave à votre indépendance.

Digitized by Google

Dans l'ensemble des travaux que laissera à l'avenir cette réunion, les discours que vous venez d'applaudir tiendront certainement l'une des premières places. M. Plattard vous a rappelé, avec son impeccable érudition, la renommée qu'ont value, au XVI^e^ siècle, à la ville de Poitiers et à son Université, les poèmes de Joachim du Bellay, de Bastier de la Péruse, de Jacques Tahureau, de Jean-Antoine de Baïf, sans oublier les poitevins Guillaume Bouchet et Scévole de Sainte-Marthe. M. Ginot, nous a apporté un excellent tableau d'ensemble dans lequel il a rappelé l'œuvre considérable des deux Sociétés des Antiquaires de l'Ouest et des Archives historiques du Poitou; c'est à elles que nous devons la conservation de tant d'antiques monuments et la publication de précieux documents historiques. Honneur à leurs premiers fondateurs, l'abbé Gibault et Alfred Richard, et à leurs anciens collaborateurs, que je ne puis citer tous : Nicias Gaillard, Rédet, Lecointre-Dupont, l'abbé Auber, Paul Marchegay, Beauchet-Filleau, Benjamin Fillon, Bonsergent, Bélisaire Ledain, La Ménardière, Apollin Briquet, Paul de Fleury, le R. P. Camille de la Croix, Barbier de Montault, Paul Guérin, etc. Vos applaudissements ont aussi témoigné tout à l'heure du plaisir que vous a fait éprouver la pénétrante étude dans laquelle M. Brunel a retracé devant vous les étapes de la formation de l'unité linguistique de la France, si longtemps après la formation de son unité territoriale.

Nos séances de travail ont pris fin hier matin; à leur programme étaient inscrites 157 communications, sur les sujets les plus variés, dont plusieurs ont donné lieu à d'utiles discussions et qui laisseront du Congrès de Poitiers une trace durable. Elles ont été heureusement complétées par une visite des monuments, musées et bibliothèque de la ville, et par une double excursion archéologique, dont l'organisation et le succès ont été assurés par la Société des Antiquaires de l'Ouest. Beaucoup de congressistes ont pu admirer ainsi et apprendre à mieux connaître le merveilleux ensemble d'édifices de l'antiquité et du moyen âge qui font la gloire de Poitiers et du Poitou : Civray, Charroux et Chauvigny, les peintures de Saint-Savin et les tombes de Civaux.

Avant de déclarer close la 59^e^ session du Congrès des Sociétés savantes, il me reste l'agréable devoir de remercier tous ceux à qui est dû, à des titres divers, le succès de ces assises scientifiques :

Digitized by Google

M. le maire et la municipalité, qui ont bien voulu accueillir le Congrès; les deux vaillantes sociétés des Antiquaires de l'Ouest et des Archives historiques du Poitou; M. le recteur qui, souffrant, a été empêché, au dernier moment, d'assister à cette séance, et qui, avec l'Université et l'administration supérieure, nous a offert une si large hospitalité dans le cadre élégant de l'ancien hôtel Fumée, dont nous emporterons le meilleur souvenir. A vous tous enfin, Messieurs, qui, à Poitiers, ou de tous les points de la France, êtes venus nous apporter votre concours et les résultats de vos travaux, une fois encore merci au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique et du Comité de travaux historiques et scientifiques.

Après avoir donné la parole à M. Gaston DE BAR, sous-directeur au Ministère de l'Instruction publique, qui entretient le Congrès d'une question d'ordre administratif intéressant les distinctions honorifiques, M. le Président déclare close la session de 1926.

SÉANCE DU LUNDI 19 AVRIL 1926.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Une communication adressée par M. le comte de Loisne, *Catalogue des actes de Robert II d'Artois pendant sa régence et son vicariat de Sicile*, est renvoyée à l'examen de M. LANGLOIS.

Rendent compte :

M. BRUNEL, du *Bulletin de la Diana*, t. XXII (1925), nos 4 et 5;

M. MARICHAL, de l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, t. XXXIV et XXXV (1925-1926), — et du *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*, par M. Zeliqson;

M. VIDIER, du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. LXXVIII (1924).

Digitized by Google

Sur le rapport de M. Marichal avis favorable est donné à la demande de subvention présentée par la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine en vue de la publication par M. Ch. Bruneau de la *Chronique de Philippe de Vigneulles.*

La fin de la séance est consacrée au compte rendu du dernier Congrès des Sociétés savantes.

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU LUNDI 3 MAI 1926.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Rendent compte :

M. Bémont, du *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. LXXI, — du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, t. XLI, — des *Annales de la Société d'émulation d'agriculture, lettres, sciences et arts de l'Ain*, juillet-décembre 1925, — de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XLII, n° 1, — du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. LII, n° 6, t. LIII, n° 1 ;

M. Legestre de *Société historique de Compiègne, Procès-verbaux, rapports et communications diverses*, t. XXVII (1924).

Sur le rapport de M. Langlois, la Section regrette que l'étendue de la communication adressée par M. de Loisne, *Catalogue des actes de Robert II d'Artois pendant sa régence et son vicariat de Sicile*, ne lui permette pas d'insérer ce travail dans le *Bulletin*.

La Section complète la commission chargée de l'examen des modifications à apporter au *Dictionnaire topographique de la France* et

Digitized by Google

déjà composée de MM. Thomas et Marichal par la désignation de MM. Vidier et Brunel.

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU LUNDI 7 JUIN 1926.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Langlois s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le Président félicite M. G. de Bar de sa récente publication, appelée à rendre tant de services aux érudits, de la *Table du Bulletin historique et philologique du Comité* (1882-1925).

Rendent compte :

M. Auvray, de l'*Archivio storico lombardo*, 1925, — du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XX (1925);

M. Bémont, du *Bulletin de la Société histoirique et archéologique du Périgord*, t. LIII (1926), n° 2. — du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 2e série, t. XLI (1925), n° 147;

M. Brunel, de *Provincia*, t. V (1925), nos 3 et 4;

M. Marichal, des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, t. LXXI (1923-1925), — du *Bulletin* de la même société, 2e série, t. XIX (1924);

M. Thomas, du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1925, nos 3 et 4.

Sur le rapport de M. Omont, avis favorable est donné à la

Digitized by Google

demande de subvention, présentée par l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon, en vue de publier le tome II de l'ouvrage de M. l'abbé Chaume, *Les origines du duché de Bourgogne.*

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU LUNDI 5 JUILLET 1926.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

MM. Thomas et Vidier s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Sont adressés en hommage les ouvrages suivants :

Louis de Chalon, prince d'Orange (1390-1463), par F. Barbey; — *Répertoire bibliographique sommaire du département du Loiret, 2e partie, histoire des communes*, par J. Soyer.

Les remerciements de la Section sont adressés aux auteurs.

M. Jeanroy rend compte du *Bulletin périodique de la Société ariégeoise des lettres, sciences et arts et de la Société des Etudes du Couserans*, t. XVI, n° 10.

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU LUNDI 15 NOVEMBRE 1926.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Digitized by Google

M. LE PRÉSIDENT annonce le décès de M. Georges Guigue, membre non résidant du Comité et archiviste honoraire du Rhône, décédé à Lyon, le 28 septembre 1926.

« Notre regretté collègue, sorti de l'École des chartes en 1884, avait succédé à son père comme archiviste et venait d'être admis à la retraite, après une longue et laborieuse carrière, le 31 décembre 1925. Continuant l'œuvre de son père, ses nombreuses publications ont eu toutes pour objet l'histoire de Lyon et des provinces voisines. Je ne puis que vous rappeler les titres des principales d'entre elles : *Récits de la Guerre de cent ans, Les Tards-venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais* (1886); le *Cartulaire des fiefs de l'Église de Lyon* (1173-1521) [1893]; l'*Obituaire de l'Église primatiale de Lyon* (1902); on lui doit aussi des éditions annotées et complétées des *Masures de l'Ile-Barbe* (1887-1895, 3 volumes) et des *Mémoires de Louvet* sur l'histoire du Beaujolais (1903, 2 volumes). Sa collaboration au *Bulletin du Comité* et à la *Bibliothèque de l'École des chartes* n'a été ni moins active ni moins fructueuse jusqu'à l'an dernier. Tous ceux qui l'ont connu conserveront un souvenir ému au collègue et à l'ami qui nous a été si soudainement ravi. »

L'Union historique et archéologique du Sud-Ouest présente un vœu tendant à ce qu'une entente s'établisse entre les Sociétés savantes d'Angleterre et celles du Sud-Ouest de la France pour poursuivre la publication des *Rôles gascons*. Après un échange de vues, M. BÉMONT est chargé de présenter un rapport à ce sujet.

La Société d'archéologie lorraine demande une subvention pour publier une édition, préparée par M. Duvernois, de la *Chronique lorraine*. La Section charge M. MARICHAL de présenter un rapport sur la question.

Sont adressés en hommage les ouvrages suivants : R. Fage, *L'Édit de 1666 sur les familles nombreuses, son application en Limousin;* — L. Lacrocq, *Monographie de la commune de La Celle Dunoise* (Creuse); — A. Lesmaries, *Imprimeries et ateliers typographiques de Dunkerque* (1674-1750); — J. Soyer, *Tableau des Archives communales et hospitalières du Loiret, 3e et 4e parties, arr de Montargis et Pithiviers;* — Institut d'Études catalanes à Barcelone, *Notes linguistiques sur l'argot*

Digitized by Google

barcelonais, par L. Wagner et *Bulletin de dialectologie catalane*, janvier-juin 1925.

Les remerciements du Comité sont adressés aux auteurs.

Adoptant la conclusion d'un rapport de M. Marichal, la Section émet le vœu que la communication de M. L. Davillé, *La jeunesse d'un bourgeois de Bar-le-Duc au milieu du XVII^e siècle*, envoyée pour être insérée au *Bulletin*, soit présentée au prochain Congrès des Sociétés savantes.

Rendent compte :

M. Auvray, du *Répertoire bibliographique sommaire de l'histoire du département du Loiret, 2^e partie, histoire des communes*, par M. Jacques Soyer, — du *Bulletin trimestriel de la Société dunoise d'archéologie et d'histoire*, avril 1925-janvier 1926, — des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. XXXVIII;

M. Bémont, des *Mémoires de la Société d'histoire de la Suisse romande*, 2^e série, t. XIII, — de la *Revue historique et archéologique de la Marne*, 2^e série, t. V, — de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XLII, n^os 2 et 3, — des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XLVVII, — du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, t. XLI, — du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LXXI, — de *Société historique et archéologique de l'Orne, Congrès de la Fédération des Sociétés normandes*. Bulletin spécial, — des *Annales de la Société d'émulation et d'agriculture... de l'Ain*, janvier-juin 1926, — du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. LIII, n^os 3 et 4, — des *Bulletin et Mémoires de la Société historique et archéologique de la Charente*, 1925;

M. Jeanroy, de *Neophilologus*, 1926;

M. Marichal, des *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1922-1925, — du *Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, 2^e série, t. XX (1925), — du *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 51^e année, 1925;

M. Omont, du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*,

Digitized by Google

1925 et 1926, — du *Bulletin de la Commission royale d'histoire de l'Académie de Belgique*, t. XC, — de *Mnemosyne*, t. LIV, — des *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 8e série, t. V.

La Section procède aux présentations à trois places vacantes de membres titulaires.

M. Vidier signale l'achèvement des versements aux archives départementales des registres paroissiaux antérieurs à 1802 conservés jusqu'ici aux greffes des tribunaux.

La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU LUNDI 6 DÉCEMBRE 1926.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Vidier s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Le texte du *Dictionnaire topographique* du département du Rhône rédigé par feu E. Philipon a été envoyé. Il sera soumis à l'examen d'une commission composée de MM. Thomas, Marichal et Brunel.

M. Bémont présente un rapport sur un vœu tendant à poursuivre la publication des *Rôles gascons* transmis par l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest. La publication des *Rôles gascons* s'arrête aujourd'hui à 1307 (mort d'Édouard Ier). On sait combien ces documents fournissent de données intéressant non seulement l'histoire de la Gascogne mais les relations entre la France et l'Angleterre en général. Il serait assez facile d'entreprendre dès maintenant la publication des rôles appartenant au règne d'Edouard II parce que les photographies de ces rôles sont déposées au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Mais l'entre-

Digitized by Google

prise est-elle actuellement possible? En prenant comme point de départ ce qui a été déjà publié, il faudrait pour Édouard II deux volumes d'une dimension égale à celle des deux tomes consacrés à Édouard Ier. Le Ministère de l'Instruction publique ne sera sans doute pas de longtemps en situation d'engager une aussi grosse dépense. L'ouvrage pourrait paraître dans les *Archives historiques de la Gironde* si on pouvait lui assurer d'importantes subventions. Une collaboration morale et matérielle pourrait peut-être s'établir entre les Sociétés savantes du Sud-Ouest et celles de Londres. Des conversations ont-elles été engagées dans ce sens?

La Section demande à M. le Ministre d'écrire au président de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest pour compléter l'information sur le sujet.

Rendent compte :

M. Auvray, du *Tableau des Archives communales et hospitalières du Loiret, arr. de Montargis et Pithiviers*, par M. J. Soyer;

M. Brunel, du *Bulletin de la Diana*, juillet-décembre 1925;

M. Jeanroy, de *Neophilologus*, 1926, n° 5, — de L. Wagner, *Notes historiques sur l'argot barcelonais*, — et du *Bulletin de dialectologie catalane*, juin 1925;

M. Lecestre, de l'ouvrage de M. R. Fage, *L'édit de 1666 sur les familles nombreuses, son application en Limousin;*

M. Omont, de l'ouvrage de M. A. Lesmaries, *Imprimeries et ateliers typographiques de Dunkerque;*

M. Rébelliau, de l'ouvrage de M. E. Jovy, *Un excitateur de la pensée pascalienne, Pascal et Silhon.*

Sur le rapport de M. Marichal, avis favorable est donné à la demande de subvention présentée par la Société d'archéologie lorraine en vue de la publication de la *Chronique de Lorraine* (1350-1354), par M. Duvernoy.

La Section s'entretient du prochain Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Paris.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Digitized by Google

SÉANCE DU LUNDI 3 JANVIER 1927.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Bémont s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Ont été adressés en hommage les ouvrages suivants : R. Roux, *19e Congrès de l'Association franc-comtoise. Réunion des Sociétés savantes de Franche-Comté et du territoire de Belfort, tenue à Vesoul les 19 et 20 juillet 1926;* — F. Danchin, *Les imprimés lillois. Répertoire bibliographique de 1594 à 1815*, t. I (1926).

Les remerciements de la Section sont adressés aux auteurs.

Rendent compte :

M. Auvray, des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXXVI (1926), n° 1, — et des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. XXXVIII (1926), n° 2;

M. Lecestre, des *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. LXIII (1926);

M. Omont, des *Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher*, 4e série, t. XXXV (1925-1926).

M. Brunel lit le compte rendu envoyé par M. Bémont des publications suivantes : *Archives de la province de Québec. Index du Bulletin des recherches historiques* (1895-1925); — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, LXXe année, fasc. 271; — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XLII, n° 4; — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. LIII, n° 5.

La séance est levée à 5 heures.

Digitized by Google

SÉANCE DU LUNDI 7 FÉVRIER 1927.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. G. DE BAR lit l'arrêté ministériel nommant membres de la Section MM. H. COURTEAULT, A. COVILLE et Olivier MARTIN. M. le PRÉSIDENT leur souhaite la bienvenue.

La Société de l'histoire de la Normandie, à Rouen, demande une subvention pour la publication de documents concernant les États de Normandie de 1461 à 1561. M. COVILLE est chargé d'un rapport sur la question.

Sont adressés en hommage les ouvrages suivants : J. Cahour, *Notice sur Leigné;* — R. Roux, *Discours prononcé au 19e Congrès de l'Association franc-comtoise le 19 juillet 1926.*

Les remerciements de la Section sont adressés aux auteurs.

Rendent compte :

M. AUVRAY, de l'*Archivio storico lombardo*, t. 53, nos 2 et 3;

M. BÉMONT, du *Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, t. IV (1925);

M. BRUNEL, de *Provincia*, t. VI (1926), nos 1 et 2;

M. JEANROY, de *Neophilologus*, t. XII, n° 2 (janvier 1927);

M. OMONT, de l'ouvrage de M. F. Danchin, *Les imprimés lillois* (1594-1815);

M. THOMAS, de l'ouvrage de M. L. Lacrocq, *Monographie de la commune de la Celle-Dunoise.*

M. MARICHAL communique un rapport sur la préparation du

Digitized by Google

manuscrit du *Dictionnaire topographique* du Rhône par feu M. Philipon. Adoptant les conclusions de ce rapport, la Section émet le vœu que M. Guilloud de Courbeville, archiviste aux Archives nationales, soit chargé de préparer le manuscrit pour l'impression et éventuellement d'en surveiller l'impression.

M. G. DE BAR met la Section au courant de l'avancement des diverses publications qu'elle contrôle.

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU LUNDI 7 MARS 1927.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

La Société des Études littéraires, artistiques et scientifiques du Lot demande une subvention pour la publication de l'Inventaire de la collection Greil. M. VIDIER est chargé de présenter un rapport sur la question.

M. E. Jovy adresse en hommage deux de ses ouvrages : *Pascal et Saint-Ange; Pascal et Silhon.*

Des remerciements lui sont adressés.

Rendent compte :

M. BÉMONT, du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. LIII, n° 6, — et du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XLV, n°s 2 et 3;

M. RÉBELLIAU, du *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t. LXV (1925), — et des *Bulletins et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LVII (1925).

M. COVILLE fait connaître que la Société de l'histoire de Nor-

Digitized by Google

mandie ayant dû abandonner le projet de publication de documents concernant les États de Normandie de 1461 à 1561, la demande de subvention qu'elle avait présentée est devenue sans objet.

La Section s'occupe de la préparation du prochain Congrès des Sociétés savantes.

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

SÉANCE DU LUNDI 4 AVRIL 1927.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Jeanroy s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

La Société d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais, demande une subvention en vue de publier des documents provenant d'une étude de notaire de Chaumont-en-Vexin et intéressant la région comprise entre Beauvais, Gisors et Pontoise (1489-1505). M. Olivier Martin est chargé de présenter un rapport sur cette demande.

La Société des sciences, lettres et arts et d'études régionales, à Bayonne, demande une subvention pour publier un Catalogue analytique du théâtre basque par M. G. Hérelle. M. Jeanroy est chargé de présenter un rapport sur cette demande.

Sont adressés en hommage les ouvrages suivants : G. Hérelle, *Les pastorales basques;* — J. Soyer, *L'étymologie de Montargis.*

Les remerciements de la Section sont adressés aux auteurs.

Sur le rapport de M. Vidier, avis favorable est donné à la demande de subvention présentée par la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube en vue de

Digitized by Google

publier une histoire de la Juridiction consulaire de Troyes, par M. P. Pietresson de Saint-Aubin.

Sur le rapport également de M. VIDIER, avis favorable est donné à la demande de subvention présentée par la Société des études littéraires, artistiques et scientifiques du Lot pour publier l'Inventaire de la collection Greil.

Rendent compte :

M. AUVRAY, du *Bulletin de la Société dunoise*, 1926-1927;

M. BÉMONT, du *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, 1926; — du *Bulletin de l'Académie delphinale*, 5e série, t. XV (1924), — du *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XIV (1926), — de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XLII, nos 5 et 6;

M. MARICHAL, du *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, t. LXX (1926);

M. RÉBELLIAU, de l'ouvrage de M. E. Jovy, *Pascal et Saint-Ange*.

La séance est levée à 5 heures trois quarts.

60e CONGRÈS

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

À LA SORBONNE.

Le mardi 19 avril 1927, à 2 heures, dans l'amphithéâtre Richelieu, à la Sorbonne, s'est ouvert le 60e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, sous la présidence de M. René Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au Collège de France, président de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, assisté de MM. Ch. Lyon-Caen, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques; A. Lacroix, secrétaire

Digitized by Google

perpétuel de l'Académie des sciences; G. Bigourdan, A. Blanchet, Em. Espérandieu, H. Omont, M. Prou, E. Michon, A. Thomas, membres de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques; de MM. Auvray, G. Blondel, Cl. Brunel, L. Capitan, Délépine, Grandidier, Ch. de La Roncière, G. Lédé, P. Marichal, Rollet de l'Isle, J. Toutain, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques; et Gaston de Bar, sous-directeur au Ministère, chef du Bureau des travaux historiques et scientifiques et des Sociétés savantes, secrétaire du Comité.

On remarquait dans l'assistance de nombreux érudits et des délégués des compagnies savantes, parmi lesquels MM. R. Lantier, membre de la Commission archéologique de l'Afrique du Nord; René Fage, membre honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques; Anne, le chanoine Blanquart, A. Cabrol, Durrieux, J. de Font-Réaulx, Étienne Héron de Villefosse, P. Leclerc, Lorin, Mlle Elisa Maillard, R. Mathieu, Meunissier, A. Nicolaï, L.-M. Pousserau, Quiquet, Robert de Lézardière, Taverne, Vovard, etc.

Au nom du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. René Cagnat déclare ouvert le Congrès des Société savantes et donne lecture de l'arrêté ci-après qui constitue les bureaux des sections :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Arrête :

M. R. Cagnat, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, président de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur au Collège de France, présidera la séance d'ouverture du Congrès des Sociétés savantes, le mardi 19 avril prochain.

Suivant l'ordre de leurs travaux, MM. les délégués des Sociétés savantes formeront des réunions distinctes dont les bureaux seront constitués ainsi qu'il suit :

PHILOLOGIE ET HISTOIRE (JUSQU'À 1715).

Président de la Section : M. H. Omont.

Secrétaire : M. Cl. Brunel.

Digitized by Google

Présidence des séances :

Mardi 19 avril. — M. H. Omont, membre de l'Institut, président de la Section.

Mercredi 20 avril, matin. — M. Ch. Bémont, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Mercredi 20 avril, soir. — M. A. Vidier, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Vendredi 22 avril, matin. — M. P. Marichal, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.

. . . . . .

Fait à Paris, le 19 mars 1927.

Édouard Herriot.

M. le Président souhaite alors la bienvenue aux congressistes et les invite à se rendre dans les locaux réservés aux séances des diverses sections.

La séance est levée à deux heures et demie.

SECTION DE PHILOLOGIE ET D'HISTOIRE (JUSQU'À 1715).

Séance du mardi 19 avril 1927.

La séance est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Omont, membre de l'Institut, en présence de M. Thomas, membre de l'Institut; de MM. Auvray, Courteault, Marichal et Vidier, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques.

M. L. Plancouard, correspondant honoraire du Ministère à Arthies (Seine-et-Oise), fait une communication sur la publication de la paix d'Arras faite à Vernon en avril 1415. Il analyse une série de pièces à ce sujet conservées dans le carton J 948 des Archives nationales.

M. le chanoine F. Blanquart, correspondant du Ministère à

Digitized by Google

Rouen, fait une communication sur une enquête canonique au sujet de l'élection de Jean Balue à l'évêché d'Évreux[1].

M. L. Bigard ajoute quelques renseignements au sujet du droit de past, dont il a été fait mention dans cette communication, et M. Antoine Thomas signale qu'il a trouvé mention d'une farce intitulée *le Grand et le petit Domine*, écrite à propos de l'élection de Balue. L'auteur de cette pièce perdue serait Hue Alligret, fils d'un greffier du Parlement de Paris.

M. E. Houth, membre de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, analyse une étude sur les couvents de l'Ordre de Saint-François, de 1230 à 1792, ayant existé sur le territoire formant aujourd'hui le département de Seine-et-Oise.

Aucun ne remonte au temps de saint François. M. Houth signale les dates et circonstances de la fondation des couvents des Cordeliers, des Capucins, des Récollets et du Tiers-Ordre.

A propos de cette communication, M. A. Lesort attire l'attention sur les rapports des Récollets de Saint-Germain avec le Canada et signale le profit qu'on peut tirer de la consultation des registres paroissiaux pour l'histoire des maisons de l'Ordre de Saint-François.

M. F. Lorin donne des informations sur le couvent de Montfort-l'Amaury et son rôle dans l'enseignement des pages, à Versailles.

M. R. Jouanne, archiviste du département de l'Orne, lit une étude sur le chartrier de Médavy (XIV^e^-XVIII^e^ siècle).

Chargé par M. de Peyerimhoff, président du comité des houillères de France, l'actuel propriétaire du château de Médavy (Orne), d'examiner et de classer sommairement ce chartrier, M. René Jouanne a rédigé un inventaire dont il a exposé les grandes lignes, faisant ressortir l'intérêt que présente pour les érudits la connaissance d'archives privées, trop souvent inconnues ou inaccessibles.

Si les documents généalogiques ont à peu près disparu du chartrier, les aveux remontant au XIV^e^ siècle ont été conservés et permettraient de faire, avec les plans et les cartes qui nous sont parve-

[1] Voir ci-après, p. 177.

Digitized by Google

nus, l'histoire de la propriété dans plus de vingt paroisses. Des pièces curieuses, concernant la bibliothèque au XVII^e siècle, les Larçonneur, seigneurs de Médavy au XV^e siècle, les droits honorifiques de Médavy, les titres de propriété concernant les moulins, forges, foires, marchés, tabellionnages, etc., complètent un ensemble de documents de tout premier ordre, auxquels il convient de joindre ceux de la terre de Grancey, peu nombreux, mais fort précieux pour l'histoire des forges et fonderies de fer au XVII^e siècle.

La curiosité éclairée de M. de Peyerimhoff a permis à M. Jouanne de faire un travail utile et qui sera mis à la disposition du public. Un aussi louable exemple est à retenir et à imiter, et il faut souhaiter que de nombreux possesseurs de chartriers fassent faire l'inventaire de leurs richesses pour le plus grand profit des études historiques locales.

MM. A. Lesort et A. Thomas demandent à M. Jouanne des renseignements complémentaires sur les moulins et les fours.

M. L. Préteux, archiviste de la ville du Havre, fait une communication sur les transformations de cette ville sous l'ancien régime.

La volonté royale qui, par commission donnée à Paris le 7 février 1517, confiait le soin de construire un port dans la plaine dominée par le coteau d'Ingouville, ne faisait que mettre à exécution un projet envisagé depuis quarante ans, quand il fut bien certain que rien ne pouvait remédier à l'envasement du port d'Harfleur. Sans entrer dans les détails qui accompagnèrent la fondation du Havre, il faut pourtant signaler qu'après avoir cherché de tous côtés l'emplacement d'un nouveau port, les dépositaires de l'autorité royale firent preuve d'une sûreté de vue remarquable en portant leur dévolu sur les marécages d'Ingouville. Tout le mérite en revient à un vieux marin, versé dans la pratique de la mer, un vice-amiral qui avait servi sur les flottes de Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François I^er, Guyon Le Roy, seigneur du Chillou, auquel revient l'idée de la création de la ville, bâtie au pied du côteau d'Ingouville, où s'étendait une région indécise, sillonnée de ruisselets, entrecoupée de fossés et où pâturaient les moutons. Une masse d'eau traçait la ligne de ce qui devait être le port.

Enfin, un peu partout, du Perrey actuel à la Lézarde, des criques, de dimensions et de formes diverses, formaient un réseau

Digitized by Google

dont le vieux canal de Leure était le collecteur. En 1524, la ville n'était lotie que jusqu'à la rue F.-Sauvage, sur sa partie que les déblais provenant du port avaient mise à l'abri des incursions de la mer; le reste attendait des acquéreurs qui ne se pressaient guère, puisque la population atteignait à peine 500 à 600 personnes.

Au cours des visites qu'il avait faites antérieurement au Havre, François Ier avait été désagréablement impressionné de l'aspect de la ville; en 1541, il confia à un ingénieur de Sienne, Jérome Bellarmato, le soin d'établir des règlements pour l'édification de la ville, des règles pour l'uniformisation de sa voirie, et d'y construire une protection efficace contre une attaque, la ville n'étant pas close. L'œuvre capitale de Bellarmato consiste dans le tracé des rues du quartier Saint-François et du quartier des Barres; ce dernier a disparu, mais le premier est resté et l'on peut aujourd'hui, à près de quatre siècles de distance, juger de quelle manière s'entendait, sous la Renaissance, l'aménagement des villes.

Il est probable que, malgré la liberté d'action dont il était investi, Bellarmato fut obligé de respecter des bâtisses déjà édifiées au nord du quartier, et l'on peut dire qu'il a tiré du terrain qu'il avait à partager le meilleur parti possible, de manière que l'orientation de ses voies pût se continuer au delà de la crique de la Barre. On y retrouve la disposition maîtresse de la succession des voies larges et des voies étroites, coupées perpendiculairement par des rues de traverse.

Une longueur de 750 mètres de terrain fut retranchée de l'enceinte de Bellarmato. Dans cette partie, se trouvait un domaine qui devint, sous Sarlabos, la possession des gouverneurs du Havre : c'était un parc avec un moulin et des bâtiments d'exploitation. Sa situation lui fit donner le nom de « Parc en ville », d'où la simplification populaire a tiré « Percanville »; ses derniers vestiges disparurent sous Louis XIV; vers 1794, ce domaine, encore désigné sous ce nom, appartenait au citoyen Le Mesle.

Le gouverneur Sarlabos, dès 1571, entreprit la construction d'une citadelle comprise entre le bassin de la Barre actuel et la ligne de fortifications due à l'Italien Jean Thomas.

Cette citadelle, qui ne fut jamais terminée, avait nécessité la démolition d'une partie des maisons du quartier des Barres; il en resta cependant quelques-unes au moment où Richelieu la fit réédifier. Habitées par leurs propriétaires ou louées, les habitants

Digitized by Google

se sentaient sous la menace d'une éviction. Ils les abandonnèrent et refluèrent dans les deux autres quartiers, dont la population s'augmenta d'autant.

Après la construction de la citadelle, la ville a atteint le développement superficiel qu'elle gardera jusqu'à la veille de la Révolution. Le seul changement qui y surviendra consistera en l'occupation définitive par la citadelle de Richelieu de tout l'emplacement du quartier des Barres. La population sera alors définitivement repoussée dans les deux quartiers de Notre-Dame et de Saint-François.

M. F. Lorin, président de la Société archéologique de Rambouillet, entretient le Congrès de l'inventaire du château de Maintenon, à la mort de la marquise en 1719, et décrit l'état de ce château, de son mobilier et de ses appartements.

Dans une seconde communication sur le sculpteur Antoine Vassé (1683-1736) et les boiseries du château de Rambouillet, M. Lorin a étudié la question de savoir si, à juste titre, ces boiseries, exécutées après 1723, avaient été attribuées à Antoine Vassé; il a conclu par la négative. Vassé avait après 1715 exécuté les boiseries de l'hôtel de Toulouse, il était le sculpteur de l'amirauté et des galères du Roi, ce qui avait donné à penser qu'il avait pu l'être d'un château appartenant au comte de Toulouse, mais une liste de ses œuvres qui paraît assez complète, dressée en 1736, n'indique pas ces boiseries comme étant son œuvre, alors qu'elle mentionne parmi ses œuvres des travaux de moindre importance exécutés par lui au même château de Rambouillet.

M. Lesort ajoute quelques renseignements sur les sources de l'histoire du château de Rambouillet.

La séance est levée à 5 heures.

Séance du mercredi 20 avril 1927 (matin).

La séance est ouverte à 9 heures et demie, sous la présidence de M. Bémont, membre de l'Institut, en présence de MM. Omont et

Digitized by Google

Thomas, membres de l'Institut, et de divers membres des Sociétés savantes.

M. P.-M. Bondois, membre de la Société de l'École des chartes et de la Société des études du XVI^e siècle, signale deux documents sur l'alarme de la Somme à Paris (août 1636)[1].

M. P. Coquelle, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, lit une note sur la confrérie de la Charité de Notre-Dame de Meulan. Cette association, fondée en 1639 pour collaborer à la remise des derniers sacrements à domicile et enterrer les morts, fut définitivement organisée en 1642 et confirmée par lettres patentes en 1724.

Y furent admises toutes sortes de personnes des deux sexes à titre de membres honoraires; les membres actifs se composaient de douze servants chargés d'enterrer les morts et commandés par un prévôt, sous la direction du curé de Notre-Dame. Chaque année, on élisait un nouveau prévôt; ainsi tous les frères servants pouvaient aspirer à cette dignité.

Le registre conservé dans les archives municipales de Meulan et tenu à jour de 1642 à 1793 donne des renseignements complets sur la vie de cette corporation, ses difficultés, ses querelles intestines. On y voit, entre autres choses, l'histoire assez suggestive du tableau de sainte Julienne placé dans la chapelle de la confrérie. Le curé refusait de le bénir, le trouvant immodeste à cause du peu de longueur des vêtements de la sainte. Le grand vicaire de Pontoise, puis en dernier ressort l'archevêque de Rouen vinrent le voir et le trouvèrent au contraire très convenable et le curé dut s'exécuter.

La Révolution supprima la Charité; avec les robes de servants on fit des guêtres pour les volontaires et son argenterie fut confisquée. Mais dès l'an VIII, le maire de Meulan réorganisait la confrérie, une nouvelle remise en état eut lieu en 1849 et depuis cette époque elle a fonctionné de nouveau, réduite à six porteurs et un syndic.

M. Omont indique que des confréries de ce genre étaient nom-

[1] Voir ci-après, p. 205.

Digitized by Google

breuses en Normandie et M. Thomas signale l'existence d'une confrérie analogue consacrée au Saint-Esprit en Limousin au XV^e^ siècle.

Dans une communication sur les trois Pierre de Larivey, qui vécurent à Troyes du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, M. Louis Morin, membre non résidant du Comité des travaux historiques, archiviste de la ville de Troyes, fait part de documents inédits relatifs à leur existence et à leurs travaux.

Pierre (I^er^) de Larivey, qu'on a dit né à Troyes s'intitulait seulement Champenois et semblerait plutôt venir du diocèse de Langres; mais il est de souche italienne incontestablement. Né vers 1540, peut-être plus tôt, il passa sa jeunesse on ne sait où, puis habita Paris où il se livra à des travaux littéraires, écrivit les comédies qui l'ont rendu célèbre et traduisit surtout des auteurs italiens. Il se fixa à Troyes en 1585, y devint chanoine de Saint-Étienne et poursuivit sa carrière d'écrivain. Il est à peu près démontré qu'il s'adonna à l'astrologie et, sous le masque de Claude Morel, publia des almanachs à partir de 1611. Il mourut en 1619.

Pierre Patris, dit Pierre (II) de Larivey le Jeune, Troyen, son neveu, né en 1591, mort en 1633, compagnon imprimeur d'abord, puis mesureur de blé, fut de plus un fabricant très renommé d'almanachs imités dans le Midi de la France principalement: Marseille avait encore son almanach de Larivey en 1897. Il est l'auteur d'un petit travail manuscrit, *De Astrologia*, rempli de figures cabalistiques.

Pierre (III) de Larivey, son fils (1622-1708), fut pendant quelques années astrologue en même temps que mesureur et sergent de justice. A quelques indices, il paraîtrait qu'il vécut un moment hors de Troyes : peut-être, à la suite de la réussite particulièrement remarquée d'une de ses prédictions, avait-il loué ses services à des imprimeurs du dehors, de Lyon par exemple, où l'on édita des almanachs au nom de Pierre de Larivey de 1612 jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle.

De ses cinq enfants, l'un, Jean, fut peintre sans renom; une fille épousa Edme Lancelot, peintre aussi peu connu, originaire de Chaumont; et Louis, né en 1665, mort en 1740, devint chanoine de l'église de Troyes, il possédait une assez bonne bibliothèque.

Digitized by Google

Lecture est donnée d'une dissertation de M. E. Turpin sur le proverbe «En bouche close n'entre mouche», qui servait de légende à une scène peinte dans un vitrail du XV^e^ siècle de l'hôtel de Jacques-Cœur, à Bourges, vitrail disparu naguère, mais dont on possède le dessin.

Un texte identique a deux sens différents en italien, l'un emprunté aux poètes Berni et Lippi (XVI^e^ et XVII^e^ siècles), principalement admis par l'Académie de la Crusca, expliquant qu'il faut demander pour obtenir; l'autre, de tradition populaire toscane, donnant le conseil de se taire pour éviter des ennuis. Dans le premier, la bouche appelle une satisfaction qui, même au figuré, est bizarre; son rôle est, au contraire, logique dans le second avec la mouche, image, chez nous, de la délation. Ce dernier sens est précisément celui qui ressort des détails caractéristiques de la scène du vitrail.

M. J. Vinot-Préfontaine, de la Société académique de l'Oise, fait une communication sur Beauvais janséniste: «L'exil à Quimper de M. de Bridieu en 1687».

A la suite d'incidents provoqués par un sermon sur saint Augustin qu'il avait prêché à l'Hôtel-Dieu de Beauvais, en 1687, l'archidiacre janséniste Roger-Antoine de Bridieu était exilé à Quimper. Deux ans plus tard, il était arrêté dans cette ville et amené à la Bastille comme suspect de complot contre la sûreté de l'État. En réalité, M. de Bridieu, comme plusieurs de ses confrères, était victime des calomnies d'un chanoine de Beauvais et son innocence ne tarda pas à éclater. Toutefois, une lettre d'Arnauld donne à son arrestation un autre motif: l'abbesse de Kerlot, avec l'assentiment de l'évêque de Quimper, aurait fait appel à la direction de M. de Bridieu, d'où mécontentement du confesseur des religieuses et plainte au P. de La Chaise.

La lettre d'Arnauld est le seul document où il soit question de cette affaire que vient confirmer l'inventaire des papiers saisis chez l'archidiacre. Si elle n'a peut-être pas provoqué l'arrestation de M. de Bridieu, elle a dû avoir cependant de l'influence sur sa détention plus longue que celle de ses confrères, et sur la rigueur dont il fut l'objet par la suite.

En effet, après sa sortie de la Bastille, M. de Bridieu fut reconduit à Quimper. Malgré de nombreuses suppliques et démarches,

Digitized by Google

il y resta jusqu'en 1698, époque où il fut autorisé à revenir à Beauvais. Il y vécut dix années dans l'obscurité et mourut en 1708.

M. Thomas fait préciser les origines de la famille de Bridieu.

La séance est levée à 11 heures.

Séance du mercredi 20 avril 1927 (soir).

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Vidier, inspecteur général des archives et des bibliothèques, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques. MM. Omont et Thomas, membres de l'Institut, assistent à la réunion.

M. L. Auvray, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, fait une communication sur Martin Billet de Fanière, historien du Collège royal.

Dans les nombreux papiers de Billet de Fanière (1675-1727), conservés à la Bibliothèque nationale, M. Auvray a recherché tout ce qui a trait à une histoire du Collège royal, aujourd'hui Collège de France, que cet érudit avait entreprise, et dont il avait patiemment rassemblé les matériaux. M. Auvray indique le plan qu'aurait eu l'ouvrage et les sources auxquelles l'auteur a puisé; il le suit dans ses nombreuses investigations à travers les dépôts des archives et les bibliothèques, investigations qui ont abouti, sinon à une histoire du Collège, du moins à un catalogue exact des professeurs du Collège depuis son origine jusqu'au commencement du XVII^e^ siècle.

M. Vidier ajoute quelques renseignements sur un projet de réunion du Collège royal à la Bibliothèque nationale au XVII^e^ siècle.

M. L. Bigard fait une communication sur une donation par Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Denis en 869.

Cette donation était, dit la charte royale, faite pour l'entretien du luminaire sur divers autels de l'église abbatiale de Saint-Denis. Elle comportait aussi l'obligation d'entretenir quinze lumières à trois endroits du réfectoire. Avec les revenus de la donation, les religieux devaient se procurer, à certains jours désignés, un supplément de pitance et de réfection.

Digitized by Google

M. J. DE FONT-RÉAULX attire l'attention sur le sens de l'expression *foresta aquæ*. M. VIDIER fait observer que ce diplôme a déjà été étudié et qu'il y a de graves raisons de penser qu'il n'est pas authentique.

M. Ph. LAUER, membre de la Société des Antiquaires de France, communique une étude sur les actes suspects de l'abbaye de la Grasse (Aude) conservés à la Bibliothèque nationale[1].

M. A. LESORT, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, archiviste de Seine-et-Oise, signale un diplôme original de Charles le Chauve, qui a été employé, au début du XV^e^ siècle, comme couverture d'un censier du prieuré d'Argenteuil et qui a ainsi échappé jusqu'ici à l'attention des érudits. Ce diplôme confirme un échange passé entre Louis, abbé de Saint-Denis, et le comte Sala pour des biens sis à Avilly, près de Senlis. Les dernières lignes de la pièce, qui contenaient la date, ont été rognées, mais ce diplôme doit être placé entre 840 et 867, dates de l'abbatiat de Louis. Le comte Sala ne figure dans aucun autre texte narratif ou diplomatique; M. Lesort émet l'hypothèse qu'il devait être comte de Senlis, ce qui aurait d'autant plus d'intérêt qu'on ignore tout des comtes de Senlis jusqu'au milieu du X^e^ siècle.

M. LAUER donne quelques renseignements complémentaires sur le comté de Senlis.

Il est donné lecture d'une étude de M. A. VIDAL, correspondant du Ministère, sur les fiefs mouvants de l'église collégiale de Saint-Salvi d'Albi, à Gaulène. L'auteur a utilisé le registre des lausimes de cette église, de 1355 à 1358, formant le n° 370 de la série G des Archives départementales du Tarn. De ce registre, il n'a pris que les fiefs de l'actuelle commune de Saint-Julien-de-Gaulène, dont le chapitre collégial était le seigneur direct.

Pour mettre en évidence l'intérêt géographique de ce genre de documents, M. Vidal précise les confronts de chacun des fiefs de cette région.

La petite commune de Saint-Julien était abondamment arrosée;

[1] Voir ci-après, p. 219.

Digitized by Google

les lausimes y révèlent l'existence de treize cours d'eau. Or la carte hydrographique de la commune de Saint-Julien-de-Gaulène, dressée par les services des Ponts et Chaussées, n'y relève que l'Ysert, avec un seul affluent sur la rive gauche; le Blonouza et son tributaire le ruisseau de Gaulène, et l'Aygou. Voilà donc huit ruisseaux, de peu d'importance il est vrai, disparus, au cours de près de six siècles.

M. Vidal reproduit, à peu près intégralement, la formule des actes de lausime ou de reconnaissance de chaque catégorie de fiefs, tous rédigés en langue romane. Dans l'un d'eux se trouve une assez longue énumération des droits seigneuriaux.

La séance est levée à 4 heures.

Séance du vendredi 22 avril 1927.

La séance est ouverte à 9 heures et demie sous la présidence de M. Marichal, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques. M. Thomas, membre de l'Institut, MM. Prinet et G. de Bar, membres du Comité, assistent à la réunion.

M. L. Davillé, président de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, lit une communication sur la jeunesse d'un bourgeois de Bar-le-Duc au milieu du XVII[e] siècle[1].

Dans une seconde communication, M. L. Davillé étudie une tentative de restriction des libertés municipales dans le duché de Bar, au début du règne du duc Charles IV.

Publiant une requête adressée au duc de Lorraine par les habitants de Labeycourt (Meuse), pour conserver leur droit d'élection du maire et du sergent (1628), d'après la copie d'une pièce détruite lors de la dernière guerre, M. Davillé étudie les redevances et les franchises de cette localité, expose le mécanisme de la nomination et de l'installation des maires électifs, rares dans la prévôté de Bar-le-Duc, mais nombreux encore dans le reste du duché de Bar, où beaucoup de communautés s'administraient elles-mêmes d'après la

[1] Voir ci-après, p. 233.

Digitized by Google

loi de Beaumont. Charles IV (1624-1675), prince autoritaire et unificateur, avide et dépensier, semble avoir voulu y établir complètement la vénalité des offices; par un mandement du 6 août 1627, il ordonna à la Chambre des comptes de Bar de faire mettre en adjudication tous les offices de maires, de greffiers et de sergents du duché; la chambre envoya dans chaque bailliage des commissaires tirés de son sein. Ceux-ci essayèrent de faire des adjudications, qui continuèrent jusqu'en 1631; mais la plupart des communautés résistèrent et firent confirmer leurs privilèges. Cette mesure, d'origine fiscale, paraît avoir eu pour but de supprimer toutes les libertés locales, à l'exemple de la politique française.

M. Lesort demande quelques renseignements sur l'origine des draps employés en Lorraine, M. Marot donne des indications sur la draperie à Neufchâteau.

M. A. Favier, correspondant du Ministère de l'Instruction publique à Pierrelatte (Drôme), a envoyé une chronologie des fonctionnaires et dignitaires civils et ecclésiastiques de Pierrelatte, en réponse à la 7e question du programme du Congrès. Cette étude comprend des listes des gouverneurs, capitaines et lieutenants de la châtellenie, des magistrats, des membres du barreau, des notaires, des prêtres, curés et prieurs, du XIVe siècle à la Révolution.

M. P. Marot, membre de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain, fait une communication sur une histoire inédite de la famille du duc de Lorraine, René II, composée entre les années 1501 et 1508.

Son auteur n'est pas connu. Il était au service de René II. Il était peut-être clerc et Lorrain. Cette généalogie comporte une histoire des Joinville, Joinville-Vaudémont, de la maison d'Anjou et de la maison de Lorraine. C'est la première œuvre d'historiographie lorraine qui nous soit connue. Elle renferme des faits utiles pour l'histoire des XIVe et XVe siècles. Elles est caractéristique de la littérature lorraine du XVe siècle, qui prit naissance après la victoire de René II sur Charles le Téméraire.

M. le chanoine J.-M. Meunier, membre de la Société nationale de linguistique, donne l'étymologie du mot «assiette».

Digitized by Google

Sans s'arrêter aux différents sens du mot « assiette », il prétend que le mot ne peut être un dérivé de il s'« assiet », parce que les dérivés verbaux sont masculins, surtout s'ils ne sont pas terminés par *e*. D'après lui, « assiette » sort du participe neutre *assedita*, de *seditum*, participe populaire qui a remplacé le classique *sessum*, et formé sur le radical *sed-eo*, au moyen du suffixe *-itum*, très employé pour former des participes passés. On trouve *sed-iturus* dans Du Cange. Bien plus, sur *sed-itus*, on a formé un verbe *sed-itare*, *as-sed-itare*, que l'on rencontre dans toute la France, notamment sous les formes « seter, ster, ester, sieter, siter, chiter » ou bien « asseter, assieter ».

M. Thomas ajoute quelques considérations.

M. P. Thomé de Maisonneufve, fait une communication sur l'organisation administrative et financière de Briançon après la conquête des libertés.

Aussitôt après avoir obtenu la charte du 15 juin 1343, qui consacrait leur affranchissement, les Briançonnais, qui, dorénavant, allaient s'administrer eux-mêmes, sans aucune ingérence étrangère et sans avoir à supporter d'autres impôts que ceux qu'ils s'imposeraient eux-mêmes, constituèrent l'administration de leur cité.

L'assemblée générale des citoyens est l'unique et souverain dépositaire de toute autorité : elle se réunit librement chaque fois que cela est utile. Tout ce qui intéresse la cité lui est soumis et les syndics qu'elle élit ne sont que les agents d'exécution de ses décisions; des conseillers et des auditeurs aux comptes, également élus par elle, vérifient l'administration et les comptes des syndics; sont également élus des officiers d'ordre secondaire pour être leurs auxiliaires et leurs agents, banniers pour la surveillance des forêts, mansiers pour celle des canaux, etc. Toutes les charges sont gratuites et nul ne peut s'y soustraire.

Les anciens impôts sont abolis, sauf les droits de lods, treizins et les tasches en nature converties en espèces; les droits de four et de boucherie sont affermés. On fait face à l'excédent de dépenses par le vote de tailles dont les répartiteurs et collecteurs sont élus par l'assemblée générale. Les consuls sont responsables vis-à-vis de l'assemblée de la rentrée des impôts et vis-à-vis des tiers des dettes de la cité : non seulement leurs biens, mais même leur personne,

Digitized by Google

sont garants de cette responsabilité; souvent ils doivent faire les avances nécessaires au trésor commun. Tous les biens sont cadastrés régulièrement et nul n'échappe à l'impôt, aucun bien noble ou d'église n'en est exempt. L'égalité politique est absolue, nobles ou clercs sont soumis même à l'obligation de la milice bourgeoise. Certaines charges sont imposées globalement à tout le bailliage; elles sont réparties entre les vallées par une assemblée générale des communautés du bailliage, appelée *grand escarton*, et l'assemblée particulière de chaque vallée fixe la quote-part incombant à chaque communauté. Briançon est le chef-lieu du *grand escarton* et du *petit escarton* des vallées de Briançon.

Dès la réunion du Dauphiné à la France, le pouvoir central chercha à détruire peu à peu cette organisation, qui, grâce à la résistance opiniâtre des Briançonnais, a survécu jusqu'à la fin de l'ancien régime, tout au moins dans ses grandes lignes.

M. LE PRÉSIDENT déclare close la session du Congrès en ce qui concerne la Section d'histoire et de philologie et la séance est levée à midi.

SÉANCE GÉNÉRALE DE CLÔTURE.

La séance générale de clôture du 60e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements a eu lieu à la Sorbonne, le samedi 23 avril, à 2 heures, dans la salle Louis-Liard, sous la présidence de M. Édouard HERRIOT, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. le Président avait à sa droite : MM. René Cagnat, président du Congrès, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Alfred Lacroix, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences; le professeur Achard, secrétaire général de l'Académie de médecine; Henri Omont, membre de l'Institut; Jules Toutain, secrétaire de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques; à sa gauche : MM. Camille Jullian, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres; Maurice Prou, de l'Institut.

Avaient également pris place sur l'estrade : MM. Paul Fournier, A. Thomas, Émile Espérandieu, Adrien Blanchet, Jeanroy, Étienne

Digitized by Google

Michon, membres de l'Institut et du Comité des travaux historiques et scientifiques; Jacques Cavalier, directeur de l'Enseignement supérieur; le professeur Louis Capitan, Camille Bloch, le docteur F. Lédé, H. Dehérain, Cl. Brunel, Paul Marichal, Auvray, Grandidier, Courteault, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques, et G. de Bar, sous-directeur au Ministère, chef du Bureau des travaux historiques et scientifiques et des sociétés savantes, secrétaire du Comité.

Aux premiers rangs de l'assemblée, on remarquait : MM. Glotz, membre de l'Institut; le lieutenant-colonel Andrieu, Anne, Barrau-Dihigo, le chanoine Blanquart, Alexis Cabrol, Durieux, de Font-Réaulx, Forrer, Ét. Héron de Villefosse, Paul Leclerc, Lesort, Lorin, Mlle Elisa Maillard, Robert Mathieu, Meunissier, Alexandre Nicolaï, Poussereau, Poupé, Quiquet, Robert de Lézardière, Taverne, Paul Thomé de Maisonneufve, Adrien de Villemereuil, Vovard.

M. le Président ouvre la séance et donne la parole à M. Jules Toutain, secrétaire de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur d'études à l'École pratique des hautes études, qui prononce un discours sur l'archéologie gallo-romaine [1].

M. le Ministre prononce ensuite un discours dans lequel il rappelle les noms des savants et des érudits morts pendant l'année.

M. le Ministre fait ensuite connaître qu'il est heureux d'annoncer que, sur sa proposition et à l'occasion du 60e Congrès des Sociétés savantes, M. René Fage, historien et archéologue, correspondant de l'Institut et membre honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques, a été fait chevalier de la Légion d'honneur.

Il ajoute qu'en proposant cette haute distinction honorifique, non seulement il a voulu donner à M. René Fage un témoignage de l'estime en laquelle sont tenues les recherches de sa longue carrière scientifique, mais aussi aux compagnies savantes de France une haute marque de l'intérêt qui s'attache à leurs travaux.

[1] Ce discours et celui de M. le Ministre ont été publiés, suivant l'usage, dans le *Journal officiel* (24 avril 1927, p. 4536) et dans une brochure spéciale (Paris, 1927).

Digitized by Google

La parole est ensuite donnée à M. G. DE BAR pour la lecture des arrêtés ministériels portant nomination, à l'occasion du 60e Congrès des Sociétés savantes, d'officiers de l'Instruction publique et d'officiers d'Académie.

M. le Ministre remercie ensuite M. René Cagnat d'avoir bien voulu présider le 60e Congrès des Sociétés savantes et déclare close la session de 1927.

La séance est levée à 3 heures un quart.

SÉANCE DU LUNDI 2 MAI 1927.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. JEANROY s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

M. M. Higelin envoie en hommage son ouvrage : *Altkirch. Ephémérides d'Altkirch. Altkirch et ses environs.*

Des remerciements lui sont adressés.

Rendent compte :

M. BRUNEL, du *Bulletin de la Diana*, t. XXII, n° 8 (1926);

M. RÉBELLIAU, de l'ouvrage de M. Jovy, *Études pascaliennes*, II. *Pascal et Silhon.*

Sur les rapports respectifs de MM. JEANROY et Olivier MARTIN, avis favorables sont donnés aux demandes de subvention formées par la Société des sciences, lettres, arts et études régionales à Bayonne en vue de publier un Catalogue analytique du théâtre basque, par M. G. Hérelle; et par la Société d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise en vue de publier des documents

Digitized by Google

provenant d'une étude de notaire de Chaumont-en-Vexin (1489-1505), recueillis par M. le Dr Leblond.

M. Vidier annonce l'entrée aux Archives de Meurthe-et-Moselle de l'important fonds de l'ancien tabellionnage de Lorraine.

M. Omont rend compte du dernier Congrès des Sociétés savantes.

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU LUNDI 13 JUIN 1927.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Olivier Martin s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

M. M. Oudot de Dainville adresse deux communications : l'une, sur quelques mots relevés dans un cérémonial, est renvoyée à l'examen de M. Thomas; l'autre, sur deux lettres relatives à la victoire d'Agnadel, est renvoyée à l'examen de M. Courteault.

Sont adressés en hommage les ouvrages suivants : A. Brun, *La langue française en Provence, de Louis XIV au Félibrige;* — R. Fage, *Tombeau d'Adémar des Echelles, la légende et l'histoire;* — Dr R. Le Clerc, *Le protestantisme à Saint-Lô*, et *Médecine et médecins d'après les lettres de Mme de Sévigné;* — Abbé Sol, *Un prélat ultramontain du XVIIe siècle : Alain de Solminihac et le Saint-Siège.*

Les remerciements de la Section sont adressés aux auteurs.

Rendent compte :

M. Bémont, de M. P. Tilley, *Elizabethan Proverb lore in Lyly's Euphues*, — K. M. Lynch, *The social mode of Restoration comedy*, —

Digitized by Google

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. LIV, n° 1, — *Annales de la Société d'émulation... de l'Ain*, juillet-décembre 1926, — Higelin, *Altkirch. Ephémérides d'Altkirch;*

M. Brunel, de *Comité archéologique et historique de Noyon, Comptes rendus*, t. XXIV, 1re partie; — *Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère*, nouvelle série, t. III (1926);

M. Jeanroy, de *Neophilologus*, 12e année, n° 3 (avril 1927); — G. Hérelle, *Les pastorales basques à sujets tragiques considérées littérairement; Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, t. XVII, n° 1;

M. Marichal, des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 2e série, t. XIV (1926-1927).

La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU LUNDI 7 NOVEMBRE 1927.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Vidier s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

M. le Président fait part de la mort de M. R. Poupardin.

« Depuis notre dernière réunion, nous avons perdu l'un de nos plus jeunes collègues, que la maladie retenait depuis plusieurs années déjà éloigné de nos séances. M. René Poupardin est décédé le 23 août à Fontainebleau. Archiviste paléographe, puis membre de l'École française de Rome, et successivement bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, secrétaire de l'École des chartes et directeur à l'École des hautes études, il faisait partie depuis 1912 du Comité des travaux historiques. Dès l'École des chartes, dont il était

Digitized by Google

sorti en 1899, le premier d'une nombreuse promotion, disciple d'Arthur Giry et de notre collègue M. Ferdinand Lot, il s'était spécialement appliqué à l'étude de l'histoire du haut moyen âge, et sa thèse sur Boson et le royaume de Provence, développée et remaniée, lui méritait bientôt le titre de docteur ès lettres. Aux travaux d'érudition, il avait su allier en même temps ses devoirs professionnels : à la Bibliothèque nationale, deux catalogues du Département des manuscrits en témoignent, ceux des collections Duchesne et Bréquigny et celui de la collection Baluze, achevé par notre collègue M. L. Auvray. Aux deux importantes publications qu'on lui doit sur les royaumes de Provence et de Bourgogne et qui témoignent de son labeur historique, il faut joindre encore : dans la collection de textes historiques dirigée par Arthur Giry, l'édition qu'il a donnée, avec M. L. Halphen, des *Chroniques des comtes d'Anjou*, et un autre recueil de documents sur les abbayes de Saint-Philibert, en même temps qu'il apportait une utile collaboration aux travaux de l'Académie des inscriptions en publiant le *Recueil des actes des rois de Provence*. La Société de l'histoire de Paris, dont il avait été le président en 1918, lui devait aussi la publication, que la main pieuse d'un de nos collègues achèvera prochainement, d'un *Recueil de chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, des origines à la fin du XIII^e^ siècle.

« Combien plus longue eût été la liste de ses publications, si une implacable maladie n'était venue soudain, il y a quelques années, arrêter en pleine activité un labeur historique qui s'annonçait si fécond encore en promesses pour l'avenir. Mais ce n'est pas seulement l'érudit qui emporte nos regrets. Tous les collègues et amis de René Poupardin, tous ceux qui l'ont connu à l'École des chartes, à la Bibliothèque nationale, ici même, au Comité, conserveront le souvenir ému et durable de la sûreté de son commerce aussi bien que de la droiture et de l'élévation de son caractère. »

M. le pasteur A. Destandau a envoyé en communication une copie de deux actes de Loÿs Quenin, notaire aux Baux de 1560 à 1575, relatifs aux annales des années 1572 et 1574. M. Bémont est chargé de l'examen de ce travail.

La Société archéologique et historique de la Charente demande une subvention pour publier le Cartulaire de Saint-Cybard d'An-

Digitized by Google

goulême. La demande est renvoyée, avec avis très favorable, à la Caisse des recherches scientifiques.

Ont été adressés en hommage les ouvrages suivants : L. Bigard, *Contribution à l'étude des communes rurales et des franchises communales dans la prévôté de Paris;* — E. Duvernoy, *Étude sur la chronique de Lorraine;* — *Institut d'études catalanes, Mémoires*, vol. I, fasc. 2.

Les remerciements de la Section sont adressés aux donateurs.

Rendent compte :

M. Auvray, du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XX (1926);

M. Bémont, du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XLV-XLVI (octobre 1926-janvier 1927); — du *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XIV (1927); et des *Mémoires* de la même Société, t. XXXIV (1925-1926); — du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. LIV, nos 2, 3 et 4; — des *Annales de la Société d'émulation..... de l'Ain*, janvier-juin 1927; — du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 2e série, t. XLIII (1927); — des *Comptes rendus et Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Senlis*, t. I (1925-1926); — du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. LXXII (1927), n° 1;

M. Brunel, du *Bulletin de la Diana*, t. XXII, nos 9 et 10 (avril-décembre 1926); — de *Provincia*, t. VI, nos 3 et 4 (1926); — et du volume publié par la Société de statistique de Marseille à l'occasion du centenaire de sa fondation (1927);

M. Jeanroy, de *Neophilologus*, juillet-octobre 1927;

M. Lecestre, d'ouvrages de M. le Dr Le Clerc, *Médecine et médecins ans les lettres de Mme de Sévigné;* — et de M. l'abbé Sol, *Un prélat ltramontain du XVIIe siècle. Alain de Solminihac et le Saint-Siège;*

M. Marichal, des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1924-1925; — de l'*Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine*, t. XXIII (1924); — et du *Bulletin du Musée historique de Mulhouse*, t. XLVI (1926);

Digitized by Google

M. Omont, des *Procès-verbaux, rapports et communications diverses de la Société historique de Compiègne*, t. XXVIII (1925); — et du *Bulletin* de la même Société, t. XVIII (1926);

M. Rébelliau, du *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure*, t. LXVI (1926).

M. Courteault lit le rapport suivant sur une communication de M. Oudot de Dainville : *Une lettre inédite de Louis XII sur la bataille d'Agnadel.*

« M. Oudot de Dainville, archiviste de l'Hérault et de la ville de Montpellier, a communiqué à la Section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques une lettre missive de Louis XII, conservée aux Archives municipales de Montpellier, dans un registre du consulat[1]. En voici le texte :

« *Lettres missives du Roy touchant la conqueste encontre les Veniciens.*

« A nos très chers et bien aimés les gens d'esglise, bourgeois, manans et habitans de nostre ville de Montpellier.

« De par le Roy,

« Très chers et bien amez, nous vous signifflons que, entre les grans graces qu'il a pleu à Dieu nostre créateur nous fayre, Il nous en a ce jourduy faict une que tenons et repputons la plus grande. C'est que, en deslogeant avecques toute nostre armée du camp où estions près Veila, nous avons tellement poursuivy l'armée de la seigneurie de Venise, laquelle estoit tant de gens de cheval que en gens de pié de quara[nte] à cinquante mille hommes, que en leur fort nous leur avons livré bataille. Et après avoir combattu par l'espace de troys heures et plus, son plaisir a esté nous en donner l'onneur et la victoire tellement que toute la dicte armée est rompue et deffaicte. Et par le report qui nous a esté faict, il en est demouré de mors sur le camp plus de quatorze mille; et toute leur artilherie, qui estoit trente pièces, plus grosses et plus longues que les nostres, et un grand nombre d'autre menue artillerie et toute leur municion prinse, et d'autre part, le sieur Bertholomy d'Alvyano, qui estoit le principal chef et conducteur en cestre emprinse, pris prisonnier et en noz mains : qui sont choses procedans de la bonté et grasce de nostredict Créateur. Par quoy nous vous prions et requerons très instamment et neantmoins vous mandons que, en rendant la gloyre et recognoissance

[1] Coté A I[e] 8; la lettre est au folio 47 v°.

Digitized by Google

telle que en tel cas s'apartient, vous vuelhés par prières, oraisons, processions generalles et feu de joye fayre telle demonstrancion de la grace qu'il a faicte non seulement à noz, mays à tout nostre royaume, que son plaisir soit nous garder en bonne sancté, en maniere que nous puissions employer le reste de noz jours en son service, ainsi que tousjours l'avons deziré et dezirons, et entendre au repoz et soulaigement de nostredict royaume et de noz subjcetz.

« Donné en nostre camp près Veila, le XIII[e] jour de may.

(*ainsi signé :*) Loys.

(*et plus bas :*) Robertet.

« Cette lettre, vraisemblablement inédite, est intéressante, parce qu'écrite au soir même de la bataille, dont elle est, suivant l'expression de M. de Dainville, comme le « communiqué officiel »; elle se retrouverait, sans doute, dans beaucoup de fonds d'archives municipales. Elle n'est pas, en effet, autre chose que la lettre circulaire que, suivant l'usage pour des événements d'importance, le roi signa et fit envoyer, aussitôt après sa victoire sur les Vénitiens, le 14 mai 1509, à toutes les bonnes villes de son royaume. Elle prendra place, dans le recueil des lettres missives de Louis XII, si jamais ce recueil est formé et publié, comme l'ont été ceux des lettres de Louis XI et de Charles VIII, un peu avant une autre lettre du roi, écrite le 17 mai, et que feu Léon-G. Pélissier, qui l'a publiée en 1897 [1], a cru à tort être la première annonce officielle de la victoire d'Agnadel, transmise en France par Louis XII; la lettre aux bonnes villes, dont l'exemplaire de Montpellier nous a été révélé par M. de Dainville, l'avait précédée de trois jours. La lettre publiée par Pélissier est adressée à « Monsieur de Tolnay » et l'on y retrouve, un peu plus détaillés, les renseignements fournis déjà par le document de Montpellier : Louis XII s'y montre encore plus glorieux de sa victoire, « la plus grande qui fut fete cent ans a »; mais il ne varie ni dans l'estimation du nombre des combattants ennemis, — 40.000 à 50.000 hommes —, ni dans le chiffre de leurs morts, — 14.000 à 15.000 dans la lettre du 17 mai, plus de 14.000 dans celle du 14 —, ni dans le dénombrement de leur

[1] D'après le volume 1093 du fonds Clairambault à la Bibliothèque nationale, dans son ouvrage *Les registres Panigarola et le Gridario generale de l'Archivio di stato de Milan pendant la domination française (1499-1513)* [Paris, Bouillon, 1887, in-8°], p. 144-145.

Digitized by Google

artillerie conquise, 30 grosses pièces —; et, dans les deux lettres, il rapporte en termes presque identiques la capture de l'un des deux généraux vénitiens, Bartolomeo d'Alviano.

« Enivré par son triomphe, qui eut, en Italie comme en France, un retentissement considérable, Louis XII, dans ces deux missives, paraît avoir quelque peu exagéré certains résultats de la victoire. Et il est bon de les rapprocher des sources d'information, infiniment plus abondantes, que nous donnent, sur Agnadel, d'autres textes. Tout d'abord, les messages adressés aux Dix de Florence par les deux ambassadeurs florentins, Nasi et Pandolfini [1], qui faisaient la navette entre Milan et le camp français, et qui sont d'une précision et d'une minutie extraordinaires : le premier de ces messages, qui est de Nasi, a été écrit dans la nuit du 14 au 15, cependant que son collègue Pandolfini courait au camp français pour avoir les détails de la bataille; Nasi annonce déjà la capture de l'Alviano blessé, 10.000 morts et toute l'artillerie vénitienne conquise; puis, deux autres lettres des 14 et 15 mai, du même Nasi, qui a su, par un serviteur de Pandolfini, que trente pièces d'artillerie ont été prises et que le spectacle du champ de bataille est effrayant; Pandolfini ayant rejoint Nasi à Milan, tous deux estiment, le 15 mai, que le nombre des morts vénitiens ne dépasse pas 4.000; le lendemain, à tête reposée, Pandolfini envoie une longue et belle relation, — la plus complète que nous ayons, — de la bataille, — Guichardin s'en est sûrement inspiré; — l'ambassadeur florentin a vu Louis XII et a discuté avec lui : Pandolfini persiste à penser que les pertes vénitiennes ne vont pas au delà de 3.000 à 4.000 hommes, bien que le roi de France lui ait soutenu *mordicus* qu'elles étaient de 13.000 à 14.000, chiffre que les enragés du camp français arrondissent à 16.000 et que les plus modérés consentent à rabaisser à 10.000. Cinq jours plus tard, le 21 mai, Nasi et Pandolfini, rectifiant leurs informations premières, portent à 7.000 ou 8.000 le nombre des morts ennemis [2]. Il semble bien que ce soit là la vérité.

« A côté des témoignages florentins, — côté des vainqueurs, — nous avons aussi ceux des vaincus, dans les lettres, moins détaillées

[1] Ils ont été publiés par Desjardins au tome II des *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* (Collection de Documents inédits sur l'histoire de France), p. 323 et suiv.

[2] Desjardins, *op. cit.*, p. 338.

Digitized by Google

et plus confuses, mais néanmoins bien curieuses, qu'a recueillies Marino Sanuto dans ses *Diarii*[1] : l'une, du 15 mai, écrite par le provéditeur vénitien de l'artillerie Vicenzo Valier à Zacharie Contarini, capitaine de Cremone, qui avoue la défaite et la prise de l'artillerie, mais réduit à presque rien le nombre des morts; trois autres, de Francesco Corner à son frère Giacomo, écrites dans la nuit même du 14 (*di infelicissimo!*) et les jours suivants, et où, dans la stupeur du désastre, l'auteur de ces lettres accumule des renseignements aussi variés que contradictoires. Tous ces témoignages italiens sont d'une vie, d'une couleur intenses.

« On peut encore en rapprocher les relations de deux témoins français, tous deux combattants d'Agnadel, l'un, Jacques de Maille, qui était là aux côtés de son maître Bayard, et qui, comme Louis XII, — c'était décidément la version française — compta 14.000 à 15.000 morts ennemis[2]; l'autre, « le jeune adventureux », futur maréchal de Florange, qui, pour mieux faire ressortir la grandeur de la victoire française, n'hésite pas à plus que doubler le nombre des combattants vénitiens (60.000 à 80.000), ainsi que le chiffre de leurs pièces d'artillerie (60), et leur tue 15.000 hommes qu'il nous montre, dans un récit très pittoresque, gisant « en un monceau de deux piques de haut »[3]. — Citons enfin la lettre de l'empereur Maximilien à sa fille Marguerite d'Autriche, publiée en 1839 par Le Glay[4], et où, d'après son ambassadeur André de Burgo, présent à la bataille, il estime à 4.000 le nombre des morts, à 40 les pièces d'artillerie conquises, à 20.000 le chiffre des combattants vénitiens, à un peu plus celui des combattants français.

« Chose curieuse, exception faite pour Sanuto qui dit que la bataille eut lieu entre Agnadel et Pandino, le nom d'Agnadel n'apparaît alors dans aucune des correspondances précitées; et c'est au biographe de Bayard que Brantôme l'a emprunté pour le populariser. La lettre de Louis XII que nous apportent les archives de

[1] Tome VIII (Venise, 1882, in-4°), p. 285-289.

[2] *La très joyeuse... histoire du gentil seigneur de Bayard*, par le Loyal serviteur, édition Roman (Paris, 1878, in-8°), p. 142-143.

[3] *Mémoires du maréchal de Florange*, édition Goubaux et Lemoine, t. I (Paris, 1913, p. 29-32).

[4] *Correspondance de l'empereur Maximilien Ier et de Marguerite d'Autriche*, t. I (Paris, 1839), p. 140.

Digitized by Google

Montpellier est datée « du camp près Veila »; Veila, c'est aujourd'hui Vailate, localité du district de Crema, province de Cremone, et c'est sous ce nom de Vailate, ou encore de la Ghiara d'Adda, que Guichardin désigne la célèbre bataille du 14 mai 1509; dans la pensée de Louis XII aussi, nous dit le Florentin Pandolfini, la journée devait être connue en France sous le nom de Vailate. Le combat, qui dura trois heures, fut livré non loin des rives de l'Adda, entre Pandino, Agnadello et Caravaggio, banlieue de Vailate, où l'armée française campa le lendemain et d'où Louis XII data, le 17 mai, sa lettre à « Monsieur de Tolnay ».

« Dans le même registre des archives de Montpellier d'où il a extrait la lettre du roi, M. de Dainville a également retrouvé une lettre écrite de Lyon, le 29 mai, aux Montpelliérains, par le chancelier Jean de Ganay; le chancelier annonce la prise par le roi, après la victoire, des villes de Brescia, Crema et Cremone, toutes places fortes, la conquête de 300.000 ducats de revenu, le tout en moins d'un mois [1]. »

Une seconde communication de M. Oudot de Dainville, *Notes sur quelques mots relevés dans un cérémonial*, fait l'objet d'un rapport de M. Thomas. Le mémoire, qui témoigne d'une heureuse curiosité pour les études lexicologiques, est renvoyé à l'auteur pour être complété par le dépouillement de textes analogues.

M. le Président rend compte de l'avancement des publications contrôlées par la Section et déplore les retards de l'Imprimerie Nationale.

La séance est levée à 6 heures.

---

[1] Brescia capitula le 22 mai, Crema presque aussitôt après, mais la citadelle de Cremone résistait encore le 2 juin; Louis XII n'y entra que le 23 de ce mois (cf. les lettres de Nasi et Pandolfini dans Desjardins, *op. cit.*, p. 337, 339, 380).

Digitized by Google

SÉANCE DU LUNDI 5 DÉCEMBRE 1927.

PRÉSIDENCE DE M. H. OMONT.

La séance est ouverte à 4 heures et le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT annonce en ces termes la perte que la Section vient de faire en la personne de son doyen, M. Gustave Servois.

« Le mois dernier, je rappelais devant vous la perte prématurée, au cours des vacances, de l'un de nos plus jeunes collègues, M. René Poupardin; aujourd'hui, c'est à notre doyen qu'il me faut rendre un suprême hommage. M. Gustave Servois s'est éteint à Paris, presque centenaire, le 8 novembre, au lendemain de notre dernière séance.

« Bien peu d'entre nous ont connu ici M. Servois, l'érudit éditeur des *Caractères de la Bruyère*, le lettré délicat resté aussi accueillant que courtois jusqu'à son dernier jour, en dépit de la cruelle infirmité, survenue progressivement et qui depuis une vingtaine d'années l'avait tenu éloigné de nos séances, sans cependant le séparer de nous.

« Né à Paris le 7 juin 1829, il était sorti de l'École des chartes, dont il était aussi depuis longtemps le doyen, le premier de sa promotion, en 1854. Collaborateur actif, dès leurs débuts, de deux revues, un peu oubliées aujourd'hui, l'*Athenæum français* et la *Correspondance littéraire*, qui, avec la *Bibliothèque de l'École des chartes*, ont heureusement contribué alors au renouveau des études historiques, il avait été nommé, en 1865, membre du Comité des travaux historiques, auquel il aura appartenu pendant soixante-trois ans.

« Les fonctions administratives qui allaient bientôt l'éloigner de Paris comme préfet de différents départements, de 1871 à 1880, puis comme inspecteur général des Archives jusqu'en 1892, date à laquelle il était appelé à succéder à Alfred Maury, comme garde général, puis directeur des Archives nationales, le retinrent loin de nos séances. Mais pendant une dizaine d'années, depuis 1892, sa

Digitized by Google

collaboration à nos travaux fut particulièrement active, soit comme président de plusieurs de nos Congrès annuels, soit comme rapporteur ou commissaire responsable de plusieurs de nos publications : Correspondance administrative d'Alphonse de Poitiers, Journaux du trésor de Philippe VI, Documents relatifs au comté de Champagne, Lettres de Catherine de Médicis, Archives de l'Hôtel-Dieu, etc.

« Si la volonté formelle de M. Servois n'a pas permis qu'un dernier adieu ait accompagné ses obsèques, nos procès-verbaux devaient au moins conserver le souvenir respectueux et ému que tous ici nous gardons à sa mémoire. »

La Section décide le dépôt aux archives de la communication de M. le pasteur A. Destandau : *Copie de deux actes de Loÿs Quenin, notaire aux Baux de 1560 à 1575.*

Rendent compte :

M. Bémont, de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XLII (1927), nos 7 et 8;

M. Brunel, de la brochure de M. René Fage : *Tombeau d'Adémar des Échelles, la légende et l'histoire;*

M. Olivier Martin, de l'ouvrage de M. L. Bigard, *Contribution à l'étude des communes rurales et des franchises communales dans la prévôté de Paris;*

M. Omont, du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*, t. IX (1927); — des *Mémoires* de la même société, t. IV (1925); — des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. XLI (1926); — et des *Mémoires de l'Académie nationale de Caen*, nouvelle série, t. II (1926).

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,

C. Brunel.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ÉTAT DES FINANCES DE 1567.

COMMUNICATION DE M. ROGER DOUCET.

Parmi les documents qui concernent l'histoire financière, il en est peu qui soient plus intéressants que les « états des finances » établis au début de chaque année pour mettre en regard des recettes prévues le détail des dépenses qui devaient être effectuées, sortes de mémentos destinés à coordonner les opérations des conseillers du roi qui surveillaient la gestion des officiers de finances[1].

Presque tous ces états ayant disparu, nous pouvons nous féliciter du hasard qui nous a fait retrouver l'« Estat de la valeur des finances du roy... pour l'année 1567 », au British Museum (Ms. Cott. Cal., E. VI., fol. 27 r°-28 v°).

Ce sont deux simples feuillets de papier très détériorés, dont les bords ont été rongés par le feu et où l'écriture n'est pas toujours lisible[2], mais nous avons là un document original, daté, rédigé

[1] Ces documents avaient changé de caractère depuis le début du XVI^e^ siècle. Avant la création du trésor de l'Épargne, les payements étaient ordonnés par les trésoriers de France et par les généraux des finances, à la suite de l'inscription sur l'*état* des sommes correspondantes. Il était donc nécessaire que ces inscriptions fussent assez détaillées pour que les ordonnateurs connussent ce qui revenait à chaque partie prenante. Avec le système de l'Épargne, la plus grande partie des fonds étant centralisée à la disposition des conseillers du roi qui dirigeaient l'administration financière, l'*état* ne servait plus de pièce justificative pour les ordonnateurs, qui n'avaient pas besoin d'en avoir un exemplaire à leur disposition. Aussi le document était-il rédigé de façon sommaire et les remaniements, dans le cours de l'année, étaient-ils plus faciles à opérer. La gestion des finances y avait gagné en souplesse ce qu'elle avait perdu en précision.

[2] Nous avons adopté pour principe de rétablir entre crochets les passages disparus chaque fois qu'il s'agissait de formules ou de chiffres que nous retrouvions dans une autre partie du document.

Digitized by Google

d'ailleurs avec une singulière négligence, puisque les erreurs y foisonnent, erreurs de calcul, erreurs de report, dont l'abondance nous surprendrait, si nous n'en trouvions pas d'analogues dans tous les documents de comptabilité de l'époque.

Nous y trouvons, dans la première partie, l'indication sommaire des recettes, groupées en sept chapitres correspondant aux recettes générales, que suivent les revenus versés directement à l'Épargne. Une deuxième partie comprend les dépenses distribuées entre sept chapitres. Enfin vient une récapitulation qui nous montre la balance des recettes et des dépenses.

Ce qui, en définitive, mérite d'être étudié dans ce document, c'est non pas le système des mouvements de fonds, mais plutôt la situation financière du royaume et la façon dont elle agissait sur la politique du gouvernement.

Nous sommes précisément au seuil d'une année critique entre toutes. Les premiers mois de 1567 furent les derniers temps d'une période pacifique, où la vie normale n'avait été troublée profondément par aucune guerre civile ou étrangère.

En effet, depuis la mort de Henri II, la paix n'avait été interrompue que par la première guerre de religion et par les opérations dirigées contre Le Havre. Il y avait là des symptômes inquiétants pour l'avenir, mais rien qui pût troubler de façon durable la vie économique du royaume, ni imposer pour longtemps au trésor des charges considérables.

Au mois de janvier 1567, Catherine de Médicis était inquiète : elle mettait trop d'insistance à rassurer chacun sur la situation intérieure de la France et sur la discipline qui y était imposée pour qu'on ne soupçonnât pas ses craintes et l'imminence d'une révolte. L'agitation qui régnait aux Pays-Bas, les mystérieux projets de Philippe II, les revendications d'Elisabeth sur Calais la troublaient en même temps, mais rien de tout cela n'était encore assez précis pour provoquer en France des mesures défensives. Il n'était pas question de lever de nouvelles troupes; tout au plus prévoyait-on la mise en état des places fortes, surtout sur la frontière du nord, la plus exposée[1].

[1] Voir les lettres de Catherine de Médicis adressées au prince de Condé, à d'Humières et à Fourquevaulx, dans les premiers mois de 1567. Vol. III des *Lettres*.

Digitized by Google

Quelle était donc la situation des finances royales, dans ce moment où rien n'aurait dû compromettre leur équilibre?

L'*état des finances* présentait toutes les apparences d'une situation prospère : pour 8.698.915 l. 11 s. 8 d. de dépenses, les recettes prévues étaient de 8.676.407 l. 1 s. 8 d.; ou plutôt, en tenant compte des charges dont le total était déduit des recettes et qui comprenaient les frais de perception, les rentes constituées et le payement des officiers locaux, à 10.238.702 l. 13 s. 7 d. de dépenses, correspondaient 10.216.194 l. 3 s. 7 d. de recettes[1]. Le déficit apparent n'était donc que de 22.508 l. 10 s., somme insignifiante qui devait trouver sa contre-partie dans le produit, toujours facile à grossir, des parties casuelles. Mais cette apparence de prospérité dissimulait, comme nous allons le voir, une situation critique.

L'état très défectueux du document ne nous permet pas de totaliser, pour l'ensemble du royaume, les différentes catégories de recettes. Remarquons toutefois combien le domaine était peu productif : 36.000 livres pour la recette générale de Paris, sur un total de 1.544.000 livres. A Rouen, à Paris, la proportion est identique. A Lyon seulement nous trouvons 142.000 livres pour une recette totale de 1.448.000. Ces sommes déjà si faibles, dont l'ensemble atteint peut-être 350 ou 400.000 livres, sont encore à réduire de tout ce qui était consacré d'avance aux rentes assignées sur le domaine, dont le produit était diminué d'autant. Mais nous ne connaissons pas le détail de ces charges et nous ne saurions arriver sur ce point à des précisions suffisantes.

Les plus grosses recettes étaient fournies par la taille et les taxes accessoires, taillon et crue de 600.000 livres. Le principal de la taille n'atteignait pas 4 millions, et la crue devait rester elle-même en dessous de la somme prévue. Quant au taillon, il correspondait en moyenne au double de la crue, et devait fournir de 1.100 à 1.200.000 livres. Nous arrivons ainsi à 5.600.000 livres environ.

[1] L'ambassadeur vénitien Barbaro évaluait, en 1563, le «revenu ordinaire» du royaume à 6 millions d'écus, qui faisaient 18 millions de livres. Il se trompait grandement, car les recettes n'avaient pas pu fléchir sensiblement depuis cette époque. De même, lorsqu'il estimait à «un million et demi» (d'écus?) les produits du domaine qui, nous le verrons plus loin, n'avait jamais pu fournir une somme aussi élevée. *Relations*, II, 21.

Digitized by Google

somme à laquelle il faut ajouter le fouage de Bretagne, dont le montant nous est inconnu, et l'aide du Dauphiné, qui était de 20.144 livres, pour évaluer le produit de l'impôt direct.

Il fournissait au total plus des deux tiers des sommes recueillies dans les recettes générales[1]. C'était le plus clair des revenus de l'État, étant donné le gaspillage depuis longtemps signalé des revenus domaniaux, et les mécontents qui réclamaient la réduction de la taille, le retour aux traditions de Louis XII, méconnaissaient et les nécessités de la situation actuelle et l'importance essentielle de la taille pour l'équilibre des finances royales.

Le reste des sommes recueillies par les recettes générales, soit 2.100.000 l. environ, était fourni par la gabelle et les aides, dont une partie était aliénée, ce qui forçait à compenser ce déficit par de nouvelles taxes : ainsi, l'imposition foraine, le domaine forain et plusieurs droits d'entrée perçus en Normandie et en Champagne, aliénés le 25 mai 1566, n'étaient comptés que pour mémoire[2]; la gabelle, supprimée en 1553 dans les provinces du sud-ouest, moyennant le versement de 1.194.000 l., avait cessé de figurer aux recettes de Bordeaux et ne fournissait plus à Paris qu'une somme réduite[3]. A Paris, les greniers, comptés seulement pour 3.958 l. 2 s. 6 d., étaient évidemment aliénés en grande partie. A combien s'élevaient ces aliénations? Nous n'avons aucun moyen de faire ce calcul et nous devons nous borner sur ce point à une indication générale.

Pour compenser ces pertes, il avait fallu créer de nouvelles taxes : ainsi était apparu en 1561 le droit de 5 s. payé sur chaque muid de vin à l'entrée des villes, droit temporaire dont la perception devait cesser le 1er septembre 1567, et destiné, en principe, à rembourser les dettes de l'État, mais dont le produit se confondait pratiquement avec les autres recettes pour alimenter l'Épargne[4].

A ces revenus, qui représentaient les anciennes impositions aménagées pour subvenir à des besoins nouveaux, s'ajoutaient des recettes de nature différente et d'origine récente, le subside des procès

[1] Les recettes générales devaient recueillir 8.138.184 l. 16 s. 8 d., les revenus complémentaires consistant dans des sommes versées directement au trésor.

[2] *Registre des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 563.

[3] Fontanon, *Les édicts et ordonnances*, t. II, p. 1045.

[4] *Ibid.*, t. II, p. 119.

Digitized by Google

établi en 1563, qu'on avait alors présenté comme une sorte d'amende infligée au plaideur de mauvaise foi et comme devant restreindre la fréquence des appels[1]. Cette taxe, destinée en réalité à augmenter les ressources du trésor, avait d'ailleurs donné des mécomptes, puisqu'elle fut supprimée en 1568.

Plus productif était l'octroi du clergé, qui avait été accordé par le contrat de Poissy, le 21 octobre 1561. Il était de 1.600.000 livres chaque année et un dernier versement était encore prévu pour 1567, après quoi la contribution du clergé devait prendre une autre forme pendant une période de dix années. Il est vrai que cette somme devait être affectée exclusivement au rachat des revenus domaniaux, aides et rentes engagées pour le service des emprunts de l'Hôtel de Ville de Paris et que les officiers du roi ne devaient pas même en avoir l'administration, mais jamais ce principe n'avait été respecté. Cette contribution, assimilée aux autres revenus, avait été partiellement concédée à la ville de Paris pour servir à de nouveaux emprunts, tandis que le surplus était confondu chaque année avec les recettes normales du trésor. C'était, pour 1567, un supplément de 1.068.000 livres après déduction des charges[2].

Dans l'ensemble, les revenus qui avaient alimenté autrefois le trésor, revenus du domaine, aides, gabelles, étaient ceux qui avaient subi les plus fortes réductions, engagés pour payer les intérêts des emprunts ou définitivement supprimés comme une partie de la gabelle. Les finances royales reposaient donc surtout sur la taille portée à un taux excessif, et sur des impositions nouvelles, souvent détournées de leur destination normale.

Remarquons d'ailleurs qu'à cette diminution des revenus ne correspondait aucune atténuation des charges qui pesaient sur les sujets du roi : les revenus aliénés continuaient d'être perçus pour le compte des créanciers, et la suppression des gabelles dans certaines provinces avait été suivie de la création d'impôts locaux destinés à fournir la somme promise au roi. La méthode de comp-

[1] Fontanon, *Les édicts*, t. I, p. 593, 602.

[2] *Ibid.*, t. IV, p. 524. Toutes les questions relatives aux subventions du clergé et aux rentes sur l'Hôtel de Ville sont exposées avec détails par Cauwès, *Les rentes sur l'Hôtel de Ville au XVI^e siècle* (*Rev. d'écon. polit.*, 1895-1896), par Vuhrer, *Histoire de la dette publique en France*, Paris, 1886, 2 vol., et par L. Serbat, *Les assemblées du clergé de France*, Paris, 1906; ce dernier ouvrage est d'ailleurs déparé par des inexactitudes assez nombreuses.

Digitized by Google

tabilité qui consiste à ne pas tenir compte des revenus aliénés ne nous permet pas d'évaluer le total des sommes payées au titre de l'impôt, mais il est certain qu'il dépassait notablement le chiffre de 10.216.000 livres. La progression était importante depuis 1523, où les recettes normales de l'État n'atteignaient pas 4 millions et demi [1].

Quant aux dépenses, c'était l'armée qui absorbait les plus grosses sommes, 4.341.092 l. 13 s.[2] Aux 300 lances de la gendarmerie, auxquelles on consacrait plus de 2.400.000 livres, et aux mortes-payes des places fortes, s'ajoutaient les troupes de nouvelle formation, crue de 20 hommes d'armes par compagnie, troupes de gens de pied levés pour la garde des provinces frontières, Picardie, Champagne et Piémont. La transformation de l'armée, dans laquelle on s'efforçait, depuis un quart de siècle, de constituer un important contingent d'infanterie, se marquait par un accroissement énorme des charges militaires qui avait eu pour contre-partie un développement anormal des ressources de l'Etat. Et encore ces prévisions étaient-elles faites pour une période de paix, alors que la guerre allait bientôt survenir, provoquant de nouveaux besoins.

Par contre, il semble que rien n'avait été prévu pour les gages des officiers qui administraient le royaume. Mais nous avons remarqué qu'en réalité, les sommes nécessaires étaient déduites des recettes dans chaque généralité : l'édit de Moulins, au mois de février 1566, avait prescrit que les fermiers du domaine et des impositions payeraient sur leurs recettes les fiefs et aumônes, les gages d'officiers, les rentes et, en général, toutes les charges établies sur le domaine, les aides et les gabelles[3]. C'était au total une somme de 1.007.787 l. 1 s. 11 d. qui était déduite sur les recettes générales, ainsi que sur les revenus administrés à part par la Chambre des comptes de Blois.

Malheureusement, ce procédé un peu sommaire ne permet pas de distinguer quelles étaient respectivement la part des gages d'officiers, celle des fiefs et aumônes et celle des rentes assignées sur les recettes. Frais d'administration, donations, intérêts de

[1] Voir l'*État des finances de 1523*, publié dans le *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques*, 1920.

[2] Chiffre obtenu en déduisant du chapitre consacré aux dépenses militaires 118.000 livres destinées aux bâtiments royaux et inscrites ici à tort.

[3] Fontanon, *Les édicts*, t. II, p. 666.

Digitized by Google

dettes, tout cela était confondu, et rien ne nous dit que les conseillers du roi aient été à même de s'y reconnaître mieux que nous. L'obscurité et la confusion s'étaient accrues depuis le début du siècle où, malgré beaucoup d'erreurs de méthode, on essayait du moins de classer toutes ces dépenses sous des rubriques distinctes.

A défaut d'indications très précises sur le montant des dettes dont le trésor devait payer les intérêts, nous pouvons cependant extraire de l'*état des finances* tous les renseignements susceptibles de nous faire connaître la situation.

Certaines sommes portées soit en déduction sur les recettes, soit en dépenses, étaient, sans hésitation possible, consacrées à payer les intérêts d'emprunts antérieurs, ainsi les 30.000 livres de l'imposition foraine de Paris et de Rouen, et les 462.000 livres de rentes payées sur l'octroi du clergé.

Quant aux remboursements de dettes, ils se présentaient sous les formes les plus variées. Tantôt il s'agissait de payer des sommes dues sur les exercices précédents; ces sommes, groupées dans un chapitre spécial, s'élevaient à 383.297 l. 10 s.[1], total auquel nous devons ajouter 200.000 livres de pensions dues en Suisse[2], 10.000 livres pour les arrérages de la rente due au duc de Montpensier, 5.000 livres dues au capitaine La Rivière, 30.000 aux « Galmonds », 120.000 au duc de Ferrare, 20.000 à Berthon Gros. Ce n'étaient d'ailleurs souvent que des acomptes payés sur des dettes autrement importantes, et l'*état* en faisait parfois mention. Telle quelle, c'était pourtant une somme de 768.000 livres environ qui devait être réservée pour cet objet.

Tantôt il s'agissait de rembourser des emprunts antérieurs : 225.000 livres en Suisse, 120.000 pour le « remboursement des consignations » faites dans les greffes, dont la saisie, expédient très

[1] En y comprenant 6.000 livres pour les *postes assises* de 1565, inscrites dans un autre chapitre.

[2] La somme de 625.485 livres, inscrite pour les payements qui devaient être faits en Suisse, correspondait aux pensions dues aux seigneurs des Ligues pour 1566 et 1567, à raison de 200.000 l. par an, et environ 225.000 l. destinées au remboursement des emprunts. Voir les lettres de Catherine de Médicis à Bellièvre, des 19 avril, 30 juin, 18 novembre et 20 décembre 1566, 31 janvier et 29 mars 1567, t. X, p. 167, 173, 186, 188, 194, 202. Ces chiffres concordent avec ceux que donne Bodin, *Les six livres de la République*, p. 914.

Digitized by Google

anciennement pratiqué, constituait un emprunt forcé imposé aux plaideurs, 5.800 livres prêtées par le clergé en 1565.

D'autres sommes étaient prévues pour les banquiers lyonnais, 333.873 livres pour Obrecht et Arnolfini, sans que nous sachions plus exactement s'il s'agissait d'intérêts ou d'un remboursement de capital. Que d'obscurités, d'ailleurs, dans ce même chapitre! Les 73.000 livres destinées à Coo et à Saliédo concernaient-elles des emprunts? Et ce qui est mentionné parmi les recettes de Rouen comme « employé pour la grand partie » désignait-il les sommes déjà indiquées ou d'autres prélèvements faits directement pour les banquiers lyonnais, auxquels certains revenus auraient été assignés en gage et qui ne seraient pas autrement mentionnés dans ce compte?

De toutes façons, le compte des remboursements se trouve chargé de 757.000 livres, ce qui, joint au payement des dettes arriérées et aux intérêts mentionnés comme tels, nous permet de fixer à un minimum de 1.987.000 livres les dépenses imposées par le déficit des années antérieures. Un minimum, disons-nous, puisque nous avons signalé tout ce qui se dissimule dans les comptes des deniers déduits directement de la recette. Et tout cela constituait une charge énorme pour un budget si péniblement équilibré.

Avec toutes ces réserves, ce chiffre de 1.987.000 livres, représentant les dettes des exercices antérieurs, et celui de 4.341.092 l. 13 s. correspondant aux dépenses militaires, nous font entrevoir où passait le plus clair des ressources du royaume dans une année normale.

Si l'*état des finances* est insuffisant pour nous donner une idée exacte de la situation, les indications qu'il nous donne peuvent être complétées par ailleurs.

D'après certaines estimations, les dettes antérieures à 1561 auraient été de 40 millions de livres environ, 43 millions d'après Guillaume de Taix[1], 40 millions d'après un ambassadeur vénitien[2], la moitié étant due à des banquiers et l'autre part représentant la valeur des domaines aliénés.

Cette dernière évaluation était sans doute un peu trop forte : le

[1] Calculs présentés aux États généraux de 1576. De Mayer : *États généraux*, t. II, p. 318, 375.

[2] *Relat. du 16 août 1561*, Bibl. Nat., ms. ital. 1721.

Digitized by Google

contrat de Poissy, conclu au même moment pour faire racheter par le clergé les parties aliénées du domaine royal, prévoyait qu'il faudrait consacrer à cette opération 17.160.056 l. 16 s. 8 d. [1]. Par contre, nous n'avons aucun moyen de contrôler le montant des dettes contractées envers les banquiers. Malgré tout, si ce chiffre de 40 millions doit subir quelque réduction, il ne semble pas devoir s'écarter beaucoup de la vérité, et telle était la situation qu'on avait alors fait connaître aux États de Pontoise et à l'assemblée du clergé de Poissy [2].

Mais pendant les années suivantes, la dette, au lieu de s'amortir comme on l'avait prévu, avait sensiblement grossi : le déficit était permanent dans les finances royales et toutes les circonstances extraordinaires justifiaient de nouveaux emprunts; non seulement aucun remboursement n'avait été effectué avec l'octroi du clergé, mais on avait emprunté par l'intermédiaire de la ville de Paris 5.544.000 livres dont les intérêts étaient prélevés, comme nous l'avons vu, sur la subvention de 1.600.000 livres [3].

D'ailleurs, en 1563, le clergé était encore mis à contribution; pour obtenir 3.230.000 livres nécessaires pour les besoins du trésor, on remettait aux prêteurs des domaines ecclésiastiques représentant un revenu annuel de 300.000 livres et cette opération était réalisée d'une façon tellement incorrecte que les officiers royaux obtenaient en réalité des prêteurs une somme beaucoup plus élevée : 5.158.693 livres, sur laquelle 3.635.945 livres seulement parvenaient au trésor royal, la différence restant entre les mains des receveurs généraux [4].

Le clergé avait vivement protesté contre ces opérations, dont l'irrégularité le dépouillait de ses biens contrairement aux conventions. Il avait réussi à faire reconnaître son bon droit, mais en

[1] Soit 9.600.000 livres pendant les six premières années, à raison de 1.600.000 livres par an, et 7.560.056 l. 16 s. 8 d., représentant la somme globale à payer pendant les 10 années suivantes.

[2] L. Serbat, *Les assemblées...*, p. 34 et suivantes.

[3] Pour le détail de ces emprunts, voir les notes jointes à l'*état des finances*, au dernier chapitre des recettes. Les tableaux donnés par Cauwès, dans l'article déjà cité, ne sont pas tout à fait exacts.

[4] Le clergé avait ainsi fourni en six années 14.758.693 livres, soit les 5.158.693 livres dont il vient d'être question et les 9.600.000 livres représentant sa contribution ordinaire. Ses représentants exagéraient, lorsqu'ils prétendaient, aux États de 1576, avoir donné 21.000.344 livres pendant cette période.

Digitized by Google

revanche, n'avait obtenu que l'autorisation de racheter à ses frais les domaines aliénés, réparation bien mince pour un propriétaire spolié.

Le gouvernement ne cessait pas pour cela de faire appel au crédit en mettant en gage ses propres revenus : domaines, aides et gabelles; six emprunts successifs produisaient 1.780.000 livres, moyennant la constitution de 148.333 livres de rentes [1].

En cinq ans, la dette de l'État avait grossi de 12.482.693 livres. Et encore ne visons nous ici que les opérations les plus connues, auxquelles il faudrait ajouter les emprunts faits aux banquiers, aux Suisses, au pape lui-même, dont, en 1562, on avait obtenu 600.000 livres. On sollicitait de tous côtés sans jamais se préoccuper d'amortir cette dette dont le total dépassait alors 50 millions et qui épuisait les ressources du trésor moins par les sommes inscrites dans l'*état des finances* pour le payement des intérêts que par la diminution progressive des revenus, diminution que nous avons déjà soupçonnée et que nous touchons maintenant du doigt.

C'était ainsi plus de 4 millions de livres qui auraient été nécessaires chaque année pour payer les intérêts de la dette (l'intérêt étant calculé au denier 12). Or, dans la pratique, nous restons bien au-dessous de ce chiffre, même si nous ajoutons aux sommes inscrites dans l'*état* pour cet usage, et qui ne dépassaient peut-être guère 500.000 livres, les revenus aliénés dont il n'était pas fait mention et qui correspondaient eux aussi aux rentes acquises par des prêteurs. Ainsi, les ressources normales de l'État ne permettaient pas de payer les intérêts de la dette, qui s'accroissait régulièrement des intérêts arriérés.

Mais de nouvelles difficultés étaient à prévoir au début de 1567; les versements prévus par le contrat de Poissy devaient prendre fin le 1er janvier 1568. Sur quel fonds payerait-on les rentes dont le

Il faudrait, pour arriver à ce total, ajouter à celui que nous avons trouvé, les emprunts contractés par le roi sur la contribution du clergé, mais celui-ci payait seulement la rente et n'avait pas fourni le capital. Pour cette dernière contribution du clergé, voir l'édit du 11 juillet 1566, Fontanon, *Les édicts*, t. IV, p. 554, et l'édit de prorogation du 14 mai 1567, *ibid.*, p. 557.

[1] Pour le détail de ces opérations, voir les tableaux donnés par Cauwès dans l'article déjà mentionné, et qui sont à contrôler au moyen des *Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. V, où nous trouvons, aux dates correspondantes, des renseignements plus exacts sur chacune de ces opérations.

Digitized by Google

clergé avait jusqu'alors fait les frais? Quant au surplus dont bénéficiait le trésor, par quelle recette serait-il remplacé?

Et à mesure qu'on s'avançait dans l'année 1567, bien d'autres difficultés se présentaient.

Les mauvais bruits venant d'Angleterre et d'Espagne provoquaient en juin une levée de 6.000 Suisses, tandis qu'on accélérait la mise en état des places fortes en Picardie et en Champagne [1]. C'étaient des opérations coûteuses dont, au surplus, l'utilité apparaissait contestable dès le mois de juillet, lorsque les craintes étaient dissipées.

Deux mois plus tard, c'était la guerre civile qui éclatait, la cour surprise par les armées protestantes, qui venaient livrer bataille à Saint-Denis. Catherine de Médicis, qui avait tout soupçonné mais rien prévu, armait tout en négociant; en octobre, elle faisait lever de nouveau 4.000 Suisses et trois compagnies, de 200 chevau-légers chacune, en Piémont, sans compter les troupes nécessaires pour la garde de Paris, qui devaient être payées par la ville elle-même [2].

L'équilibre financier, si difficilement obtenu au mois de janvier, ne pouvait se maintenir : avant même qu'il fût question de prendre aucune mesure de sécurité, on opérait déjà des retranchements sur les assignations; au duc de Ferrare, au landgrave de Hesse, on envoyait de bonnes paroles en manière de payement, en leur promettant pour l'année suivante le règlement de leurs créances [3]. On décidait la prolongation du subside de 5 s. par muid de vin qui aurait dû disparaître le 1er octobre, en rappelant, par une formule à laquelle personne ne croyait plus, la nécessité de racheter les revenus aliénés [4].

En juin, la levée des Suisses était payée par un nouvel emprunt fait à la ville de Paris : 996.000 livres pour 84.233 l. 14 s. 2 d.

[1] La commission pour la levée de 6.000 Suisses est datée du 25 mai. Voir les lettres de Catherine de Médicis écrites à Bellièvre depuis le 24 mai 1567, t. X, p. 205 et suivantes.

[2] Voir les lettres adressées au duc de Nevers, les 19 et 20 octobre. *Ibid.*, t. III, p. 68 et 69.

[3] Voir les lettres adressées au duc de Ferrare le 15 mars et le 8 octobre; au landgrave de Hesse le 12 avril. *Ibid.*, t. III, p. 18, 66 et 28.

[4] Édit du 1er avril 1568. Fontanon, *Les édicts*, t. II, p. 1119.

Digitized by Google

de rentes, dont 33.000 à prendre sur la subvention du clergé et le reste sur les aides des élections voisines de Paris [1].

Mais en octobre, les besoins avaient encore grandi, tandis que les emprunts gagés sur la subvention du clergé devenaient plus difficiles. Catherine de Médicis avait recours aux expédients habituels : elle s'adressait au pape pour obtenir « une bonne somme » ; on créait de nouveaux offices, 13 maîtres des requêtes de l'Hôtel, 12 conseillers au Parlement de Paris, 7 au Châtelet [2] ; on transformait en offices les greffes de toutes les juridictions, qui étaient précédemment affermés [3], on rétablissait tous les offices de judicature supprimés par les édits d'Orléans et de Moulins [4], on autorisait enfin les titulaires d'offices nouvellement créés à résigner leurs charges en payant le tiers de leur valeur, qui serait consacré aux affaires de la guerre [5]. C'était reconnaître le principe de la transmission des offices en associant le trésor aux bénéfices de l'opération.

Pour savoir quel fut le résultat de toutes ces mesures, il faudrait avoir la comptabilité des parties casuelles que nous ne possédons pas. Nous soupçonnons toutefois quelques mécomptes, car le roi se plaignait, plusieurs mois après, de la Cour des aides qui n'avait pas encore vérifié l'édit prolongeant le subside de 5 s. sur le vin, ce qui empêchait de lever la taxe dans plusieurs provinces [6].

Mais l'affaire la plus grave était la négociation avec le clergé, dont la subvention était devenue indispensable. Aussi le gouvernement fit-il tous ses efforts auprès de l'assemblée du clergé qui siégeait depuis le 25 septembre 1567, pour obtenir une modification du contrat de Poissy dont l'application, à partir du 1er janvier suivant, allait devenir moins avantageuse pour le trésor. On s'entendit malgré tout pour déclarer que rien ne serait modifié dans son exécution, mais le roi obtenait un don de 600.000 livres en échange de cette ratification [7]. L'avantage était immédiat et rien ne s'opposait à ce que, plus tard, on ne remît tout en question. Les

[1] *Registre des délibérations*, t. V, p. 590.
[2] Édits du mois d'octobre 1567. Fontanon, *Les édicts*, t. I, p. 135 et 231.
[3] Édit du mois de décembre 1567. *Ibid.*, p. 480.
[4] Édit du même mois. *Ibid.*, t. II, p. 583.
[5] Édit du 12 novembre 1567. *Ibid.*, t. II, p. 561.
[6] Lettre de Charles IX à la Cour des aides, du 29 mars 1568. Arch. nat., Z1a 156, folio 305 v°.
[7] L. Serbat, *Les assemblées...*, p. 47.

Digitized by Google

conventions les plus solennelles ne pouvaient tenir que tant que le roi aurait intérêt à les exécuter. Et l'on vit se renouveler bientôt les opérations désignées sous le nom de « réalisation de rentes ou de décimes ».

Nous ne possédons pas « l'état au vrai des finances » de l'année 1567. Nous y aurions vu ce que furent en réalité les recettes et les dépenses de cet exercice. De même ont disparu tous les comptes particuliers que nous aurions pu utilement comparer avec les prévisions faites au début de l'année. Mais en revanche, nous savons par les comptes rendus faits dans la suite aux États généraux, ce qui advint des finances royales.

Cette crise était due au développement continu de l'activité politique du royaume, activité qui s'était manifestée depuis longtemps dans les entreprises extérieures et plus récemment dans les guerres civiles, ce qui avait poussé le gouvernement à renforcer constamment ses armées. Or la fiscalité n'avait pas subi en même temps les réformes profondes nécessaires pour supporter ces charges nouvelles.

Ce n'étaient pas, depuis un demi-siècle, les projets de réformes qui avaient fait défaut, mais celles de François Ier n'avaient touché qu'à l'administration financière, et ç'avait été une illusion de sa part, de croire que les ressources du royaume en seraient accrues. En même temps, s'était développée la pratique des emprunts, mais ces opérations, réalisées sans méthode et sans prévoyance, n'avaient abouti qu'à constituer pour l'État un fardeau sans proportion avec ses ressources. Enfin, dans les dernières années, plusieurs projets avaient pris corps qui consistaient à exploiter les ressources du clergé; il avait même été question de séquestrer ses biens, mais l'idée, émise aux États généraux de 1561, n'avait servi qu'à rendre plus accommodants les députés du clergé, et la contribution consentie à Poissy n'était que la régularisation du système des décimes pratiqué depuis plusieurs siècles.

Ainsi, pendant toute cette période, aucune innovation dans le système financier qui n'était plus en mesure de satisfaire aux besoins du royaume. L'emprunt était devenu un expédient habituel, auquel on recourait sans savoir comment ces dettes seraient amorties ni même comment on en payerait les intérêts. Elles s'accroissaient ainsi chaque année de deux millions et demi en moyenne et le passif, en 1567, dépassait 50 millions de livres. Tel était le bilan

Digitized by Google

de la politique financière des règnes précédents, aggravée par Catherine de Médicis et ses conseillers.

Depuis longtemps déjà, le trésor était accoutumé aux expédients fiscaux. En 1523, par exemple, toutes les recettes de l'année ayant été employées par anticipation, il avait fallu improviser des ressources nouvelles. Mais alors, les dettes de l'État étaient insignifiantes; il suffisait de quelques années de paix et d'un régime sévère pour rétablir la situation, tandis qu'en 1567, le poids de cette dette, qui représentait cinq années de recettes normales, était une charge telle qu'on ne pouvait espérer aucune amélioration.

Sans doute, les procédés d'une gestion maladroite et parfois malhonnête n'étaient pas étrangers à ces difficultés : ce que nous avons vu chemin faisant nous éclaire à ce sujet. Les plaintes auxquelles avait donné lieu l'aliénation des biens du clergé, en 1563, l'arrestation du receveur général de Paris, Boullant, qui, en 1567, s'était « absenté pour estre demeuré redevable d'une bonne somme d'argent », nous montrent ce qu'étaient les mœurs des subordonnés[1]. Mais, du côté des conseillers du roi, c'étaient les emprunts gagés sur un revenu qui devait disparaître six mois plus tard, le contrat de Poissy faussé dans son application, sa confirmation faite avec l'intention de ne pas l'observer. Tout cela nous ferait douter des capacités du chancelier de l'Hôpital qui contrôlait cette gestion financière, si ces maladresses ne s'étaient pas produites dans un moment où la situation était désespérée.

Les opposants ne se firent pas faute, dans la suite, de relever les fautes commises par les gouvernements successifs. Un des plus connus et des plus abondamment documentés, N. Froumenteau, l'auteur du *Secret des finances*, s'efforçait de démontrer, en 1581, après avoir calculé, d'après les documents authentiques, les recettes et les dépenses effectuées depuis 1547, que les gouvernements avaient dilapidé exactement 525.794.000 livres, dont l'emploi échappait aux regards, affirmant qu'il suffisait de réprimer ces malversations pour venir à bout des difficultés.

Sa démonstration fait illusion par l'abondance et la précision des chiffres cités, et les historiens hésitent à lui dénier toute autorité. Or l'étude attentive de notre *état des finances* et des documents

[1] Lettre de Catherine de Médicis au capitaine Breul, du 12 mars 1567. *Lettres*, t. III, p. 18.

Digitized by Google

contemporains nous montre tout ce qu'il y a d'inexact dans les calculs de Froumenteau qui grossit systématiquement les recettes en réduisant les dépenses.

C'est ainsi que la gabelle, dont le produit, en 1567, dépassait à peine 150.000 livres pour les cinq recettes générales dont nous connaissons les chiffres, et qui n'avait jamais subi de variations très fortes, n'avait jamais pu fournir en trente-trois ans les 148 millions indiqués par Froumenteau.

Il en est de même pour le domaine, dont nous avons estimé les revenus à 350 ou 400.000 livres, et qui, même s'il était moins productif qu'autrefois, par suite des aliénations, ne put jamais produire au total 79 millions, soit en moyenne, 2 millions et demi de livres chaque année.

Il nous faudrait sortir du cadre de cette étude pour critiquer les chiffres des décimes et des ventes de biens ecclésiastiques, qui figurent pour 163 millions au total, somme manifestement exagérée.

Deux exemples seront également probants : le subside des procès, perçu pendant quatre ans et demi, du mois de novembre 1563 au mois d'avril 1568, était affermé 300.000 livres par an. Nous voilà bien loin, avec ces 1.350.000 livres, des 9 millions qui figurent dans le *Secret des finances*. Enfin, le subside de 5 sous par muid de vin qui, institué en 1561, rapportait environ, en 1567, 340.000 livres pour quatre recettes générales, et qui fut continué au même tarif jusqu'en 1581, ne produisit jamais les 1.400.000 livres qui seraient nécessaires pour arriver aux 28 millions indiqués.

Les chiffres cités pour les dépenses sont moins faciles à contrôler; il faudrait disposer pour cela de documents de comptabilité plus abondants que ceux qui subsistent. Mais l'évaluation des recettes a été faite de telle façon que la balance effectuée par Froumenteau en est forcément faussée, et nous croyons difficilement qu'il ait fait illusion, comme il le prétend, aux députés des États généraux.

Quelles qu'aient pu être les causes et les responsabilités, il n'en reste pas moins évident que la situation financière était grave au moment où allait éclater la deuxième guerre civile, et cette gêne devait entraver l'action du gouvernement qui ne disposait pas de moyens suffisants pour réprimer tous les désordres. L'anarchie qui troubla le royaume pendant les années suivantes fut pour une

Digitized by Google

grande part la conséquence du désordre financier. Le gouvernement des derniers Valois a été faible surtout parce qu'il était pauvre. Nous avons d'ailleurs observé que, dans cette détresse, l'assistance du clergé lui était devenue nécessaire. L'Église, menacée d'une spoliation, se résignait à contribuer régulièrement aux dépenses publiques; mais, en revanche, elle s'habituait à intervenir dans les affaires de l'État. Ce sont ces années de mauvaises finances qui ont vu naître les assemblées du clergé dont l'action ne fut pas négligeable dans la vie intérieure du royaume.

Les documents de comptabilité relatifs à l'année 1567 qu'on pourrait mettre en regard de l'*état des finances* nous font presque totalement défaut. On ne peut citer que quelques fragments sans importance publiés par L. de Laborde, *Les comptes des bâtiments du roi*, Paris, 1877-1880, in-8°, 2 vol., et quelques comptes de dépenses concernant la maison du duc d'Alençon. (British Mus., ms. add. 10011 et 21234; Bibl. Nat., ms. fr. 6217.)

Nous devons nous contenter des documents qui ne concernent qu'indirectement l'histoire financière, mais les archives mutilées de la Chambre des comptes et de la Cour des aides ne contiennent aucun renseignement utile. Dans celles du Parlement, la série des ordonnances (X^{1a} 8626-8627) est à consulter.

On peut se reporter à plusieurs recueils de documents publiés :

Fontanon, *Les édicts et ordonnances des rois de France*, Paris, 1611, 4 vol. in-fol.

R. Estienne, *Les édits et ordonnances de François II et Charles IX*, Paris, 1567-1568, in-12°.

De la Ferrière et Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, Paris, 1880-1909, 10 vol. in-4° (voir surtout les vol. II, III et X).

N. Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France*, Paris, 1838, 2 vol. in-4°.

G.-F. Moreau, *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, Paris, 1767-1778, 9 vol. in-fol.

Bonnardot et Tuetey, *Registres des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, Paris, 1885-1921, 15 vol. in-4° (voir le vol. V).

Digitized by Google

De Mayer, *Des États généraux et autres assemblées nationales*, Paris, 1788-1789, 18 vol. in-8°.

Enfin, les ouvrages suivants sont à consulter, tout en exigeant un contrôle minutieux :

N. Froumenteau, *Le Secret des finances de la France*, Paris, 1581, in-8°.

Bodin, *Les six livres de la République*, Paris, 1577, in-8°.

Estat de la valeur des finances du roy[aume] de Frannce, tant ordinaires que extraordinaires, pour l'année finissant l'ult. de décembre 1567.

Parris [1] :

Domaine	xxxvi^{m}viii^{c}xxviii l. t. xiii s. xi d.
Greniers	iii^{m}ix^{c}lviii l. t. ii s. vi d.
Aides et équivalent	ii^{c}xl^{m}v^{c}lxxv l. t. vii s.
Plus valeur des aides	ii^{m}iii^{c}lxxxxix l. t. x s.
L'imposition foraine de Champaigne [2] monte xvi^{m}v^{c} l. t., sur ce déduit iv^{m}v^{c} l. t. fait de xxx^{m} l. t. aliénés à la ville de Parris [3], reste	xii^{m} l. t.
La taylle	vii^{c}vii^{m}v^{c}lxiii l. t. xii s. iii d.

[1] L'édit de Moulins, du mois de février 1566, qui avait réorganisé l'administration financière, n'avait laissé subsister que sept recettes générales :

Celle de Paris, à laquelle étaient réunies celles d'Amiens et de Châlons,
— Rouen, — — Caen,
— Tours, — — Poitiers et de Bourges,
— Lyon, — — Riom, de Dauphiné, de Provence et de Bourgogne,
— Toulouse, — — Montpellier,
— Bordeaux, — — Agen,
— Nantes.

(Fontanon, *Les édicts*.... t. II, p. 666.)

[2] Ces droits de douane, que nous voyons apparaître sous différentes appellations, comprennent essentiellement, et sauf modifications locales, le droit de traite et imposition foraine de 12 deniers, le droit de rêve et domaine forain de 4 deniers et le haut passage de 7 deniers, soit 23 deniers par livre, perçus sur les marchandises sortant des provinces où les aides avaient cours.

[3] Cet emprunt avait été réalisé par un contrat passé avec la ville de Paris le 25 mai 1566. Il était de 300.000 livres t. au denier 12, ce qui correspondait à

Digitized by Google

Creue de vi[c] mille livres.....	IIII[xx]XVIII[m]II[c]XXII l. t. XI s. X d.
Les fortificacions [1].....	LIX[m]VIII[c]IIII[xx]IIII l. t. IX s. VI d.
L'octroy du comté d'Auxerre [2] III[m]IIII[c] l. t. a esté paié en l'année précédante, cy.....	néant.
Le subside de V[c]LXII[m]IX[c]XXXII l. t. XVI s. V d. [3] et pour la composition dudit subside en aucunes villes, VIII[m]III[c]LXXI l. t. XIII s. III d.....	LXXI[m]III[c]IIII l. t. IX s. IX d.
Le taillon [4].....	III[c]XI[m]IX[c]LX l. t. XVIII s. V d.
Somme.....	XV[c]XLIIII[m]VI[c]IIII[xx]XVII l. t. XV s. II d.

Sur quoy fault desduire les charges qui sont sur les estats tant du domaine, tailles que tayllon [5] montans à III[c]X[m]CIIII[xx]XVIII l. t. X s. Ainsi reste :

XII[c]XXXIIII[m]IIII[c]IIII[xx]XIX l. t. V s. II d.

ROANC :

Domaine suivant l'estat précédant et non compris l'imposition foraine...	XXXV[m]II[c]IIII[xx]VI l. t. VIII s. I d.

25.000 l. de rentes à prendre sur le domaine forain, l'imposition foraine et les droits d'entrée perçus sur l'épicerie en Normandie et en Champagne. Les revenus cédés à la ville de Paris dépassent le total des rentes payées aux prêteurs parce qu'il fallait couvrir les frais d'administration nécessaires pour le service de l'emprunt. (*Registre des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. V, p. 563.)

(1) Dans la plupart des généralités, des impôts spéciaux étaient levés pour payer les travaux de fortification. Pour Paris, un édit du 27 février 1553 en avait fixé le montant à 120.000 livres. Cette taxe avait subi une réduction sensible depuis l'origine.

(2) Par l'édit de Moulins, le comté d'Auxerre, détaché de la recette générale de Bourgogne, avait été rattaché à celle de Paris.

(3) Il s'agit ici, sans doute, du subside de 5 s. par muid de vin, dont on escomptait un rendement de 562.939 l. 16 s. 5 d. pour tout le royaume, et dont il sera question plus loin.

(4) Le taillon avait été établi par Henri II en 1549, pour fournir à la gendarmerie un supplément de solde qui était prévu par l'édit du mois de novembre 1549. (FONTANON, t. III, p. 97.)

(5) Ces charges comprenaient à la fois les dépenses d'administration locale, telles que les gages des officiers royaux et les rentes assignées sur ces revenus, rentes qui correspondaient le plus souvent à des emprunts faits par le roi. Ces deux catégories de dépenses devraient logiquement figurer au compte des dépenses sous des mentions distinctes, au lieu d'être déduites des recettes.

Digitized by Google

Aydes[1]	XLV^{m}IX^{c}LXIX l. t. XI s. II d.
Greniers	XLIII^{m}IIII^{xx}XVI l. t. XVII s. [III] d.
Le domaine et imposition montant 25.500 l. t. est aliéné à la ville de Parris[2]	néant,
La taille	IX^{c}LIX^{m}III^{c}XXXIIII l. t. XV s.
La creue de 600.000 l. t.	VII^{xx}IIII^{m}III^{c}IIII^{xx}III l. t. XII s.
Le subside de cinq solz pour muy de vin[3] pour neuf mois seulement finissent le dernier septembre, faisant le parfaict de six années	XXIIII^{m}I^{c}IIII^{xx}IIII l. t. VI s.
Le taillon	IIII^{xx}V^{m}LXVI l. t. X s. VIII d.
Somme	XIII^{c}XXXVI^{m}III^{c}XXIII l. t. I s. II d.

Sur ce déduict les charges estans sur la taille et taillon en la recepte générale, non compris ce que est employé pour la grand partie[4], I^{c}IX^{m}IX^{c}IIII^{xx}XIII l. t. X s. V d. Ainsi reste revenans à l'Espargne :

XII^{c}XXVI^{m}III^{c}XXIX l. t. X s. IX d.

[1] Le bail des fermes des quatrièmes et autres droits d'aide des bailliages de Rouen et d'Évreux fut renouvelé au début de 1567 pour une période de quatre ans, avec une augmentation de 33.256 l. 7 s. sur la somme qui figure ici. Voir la lettre de M^{r} de Carrouges au roi, du 12 janvier 1567, dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 2. Nous savons d'ailleurs que les quatrièmes de l'élection de Vire étaient engagés et ne figuraient pas dans ce total, alors que, conformément aux méthodes usitées, leur montant aurait dû être déduit du total de la recette générale. Voir la lettre de Catherine de Médicis à Matignon, *ibid*, p. 3.

[2] Il s'agit du domaine forain et de l'imposition foraine de Normandie. C'est le complément des 30.000 l. aliénées à la ville de Paris, dont il a été question ci-dessus.

[3] Imposition créée par un édit du 22 septembre 1561, portant sur le vin introduit dans les villes. Cette taxe, destinée au remboursement des dettes de l'État, devait être levée pendant six ans, c'est-à-dire jusqu'au 1er octobre 1567. Au mois de mai 1567, on décida de prolonger sa perception pendant six autres années. Le produit fut donc supérieur d'un tiers aux sommes indiquées ici, qui ne sont calculées que pour neuf mois. Cet impôt donnait d'ailleurs des mécomptes, car le roi se plaignait qu'il ne fût pas levé dans toutes les provinces. (Fontanon, t. II, p. 1119 et 1121. — Lettre du roi à la Cour des aides, du 29 mars 1568. Arch. Nat. Z^{1a} 156, f° 305 v°.)

[4] Les banques italiennes et allemandes de Lyon étaient associées depuis le règne de François I^{er} pour former le «grand parti» qui faisait des prêts au roi de France et aux autres chefs d'État. Les sommes destinées au remboursement de ces prêts, au lieu d'être déduites en bloc de la recette, figurent sous des rubriques particulières au dernier chapitre de l'*état des finances*.

Digitized by Google

T[ours.]

Domaine	LI.....
Aides	LX.....
L'imposition de cinq sols	LX.....
Greniers à sel	XV.....
Creue d'Ingrande[1]	
La traict et imposition foraine d'Anjou	
La tracte de La Rochelle	
Les drogueries et espiceries de La Rochelle[2]	
La taille	I$^{\text{millions}}$LXX$^{\text{m}}$.....
L'équivalent	XXIII$^{\text{m}}$.....
L'affranchissement du vicomte de Thurène[3]	
La creue de 600.000 l. t.	
La creue des fortifficacions..... Picardie	LXVII$^{\text{m}}$.....
Les fortificacions de Lyon	
Le taillon, les charges..... généralle non déduicte	
Somme.....	II$^{\text{millions}}$XV$^{\text{m}}$.....

Sur ce déduict les charges..... et taillon en la recepte..... [VII$^{\text{c}}$XIII$^{\text{m}}$]VIII$^{\text{c}}$XLI l. t. XV s. Ainsi reste.....

XVIII.....

B[ordeaux.]

Domaine	
Taille	

(1) Ingrande, c$^{\text{on}}$ de Saint-Georges, arr. d'Angers. Il y avait là un bureau de mesurage où devait passer le sel transporté sur la Loire. On y percevait la crue de 55 s. t. par muid de sel.

(2) Ce droit était perçu sur les épices introduits dans le royaume.

(3) Henri de La Tour, vicomte de Turenne, 1555-1623, jouissait comme ses prédécesseurs d'immunités importantes. Ses sujets étaient astreints seulement envers lui au payement des impositions pour lesquelles il payait au roi l'*affranchissement*.

Digitized by Google

Creue de 600.000 l. t. . . . . .
Le taillon . . . . . .

Somme[1] . . . . . IIII . . . . .

Sur ce déduict les charges . . . . . générale, en ce compris . . . . . de l'un des receptes . . . . . [LX^m]IX^cLVII l. t. VII s. VI d. . . . . l'Espargne :

III . . . . .

T[HOLOUSE.]

Domaine . . . . . .
Plus valeue . . . . . finie à la S^t-Je[han].
Le tirage du sel[2] . . . . . du Rhosne
et . . . . . du Bas-Lan[guedoc] . . . . .
se fournissent . . . . de Lion reste . . .
[Greniers] . . . . . du Hault-Languedoc. XXXVIII^m l. t.
[Équivalent] . . . . . de Languedoc . . . . LV^mIIII^xXV l. t. XVIII s. I d.
[Octroi][3] . . . . . XIX^xXIII^mI^cIIII^xXIIII l. t. XV s. IIII d.
. . . . . 3 solz pour livre[4] . . . . . XLIX^mIII^cIIII^xx l. t. XII s.
. . . . . taillon . . . . . IIII^xxII^mV^cXLIII l. t. IIII s.

Somme . . . . . VI^cLXII^mVI^cLI l. t. VII s. II d.

[Sur ce] déduict les charges de la recepte générale [XLV^mII^c]IIII^xx l. t. I s. Ainsi reste venant à l'Espargne :

VI^cXVII^mIII^cLXXI l. t. VI s. II d.

[1] La gabelle, dont le produit ne figure pas ici, avait été supprimée en Guyenne et dans les pays adjacents, y compris le Poitou, la Saintonge et le gouvernement de La Rochelle, par un édit du mois de décembre 1553, moyennant le versement de 1.194.000 livres payées au roi par les populations intéressées. (FONTANON, t. II, p. 1045.)

[2] Le sel consommé en Languedoc était fourni en partie par les fermiers du tirage du Rhône qui prenaient leur marchandise aux salines de Provence et entreposaient à Beaucaire le sel destiné au Languedoc. Le reste provenait des salines du Bas-Languedoc.

[3] Il s'agit ici de la taille, désignée sous le nom d'octroi parce qu'elle était votée par les États de la province. Ils s'étaient assemblés à Beaucaire le 11 novembre 1566. (*Histoire générale de Languedoc*, t. XI, p. 480.)

[4] Il s'agit de la crue de 600.000 l. dont le taux était d'environ 3 sous pour livre sur le principal de la taille.

Digitized by Google

LION.

..... Domaine suivant l'année précédante..... compris l'imposition forraine charge non..... déduictes.....	VII^{xx}II^{m}VIII^{c}IIII^{xx}XIX l. t. II s. II d.
..... du Lion.....	VIII^{xx}XVII^{m}V[^{c}] l. t.
..... ferme de fil d'or..... d'argent[1].....	V^{c}XV l. t. IIII s. VIII d.
Aides.....	X^{m}XXXIX l. t. X d.
Équivalent.....	XXVII^{m}IIII^{c}LXVII l. t. V s. V d.
Autre équivalent à cause des greniers..	XII^{m}I^{c}IIII^{xx} l. t.
Subside de cinq solz pour muy de vin, y comprins celuy de Daulphiné....	IIII^{xx}XVIII^{m}VI^{c}LXV l. t.
..... qui revient de la ferme de tirage du Rosne et de la Saone.....	XXV^{m} l. t.
[Greniers] à sel de Burgoigne et Provence.....	LXXVIII^{m}II^{c}LXX l, t.
[Trai]te de bledz en Province[2].....	II^{m} l. t.
[Taille].....	IIII^{c}LXXIIII^{m}IX^{c}XXXII l. t. II s. VI d.
[Aide]..... du Daulphiné.....	XX^{m}I^{c}XLIIII l. t.
..... du vicomte	III^{c}XI l. t.
..... [creu]e de 600.000 l. t.....	LXXI^{m}I^{c}XIII l. t. XVIII s. VIII d.
..... [fortific]acions de la..... de Lion.....	XXXIIII^{m}IIII^{c}IIII^{xx}XIX l. t. XVIII s. III d.
..... [tail]lon.....	II^{c}LXX^{m}VI^{c}LXIIII l. XII s. IIII d.
[Somm]e.....	XIIII^{c}XLVIII^{m}CI l. t. V s. IIII d.

[Sur ce déduit] les charges estans tant sur..... taille et taillon qu'en la recepte..... [II^{c}XXX]III^{m}VI^{c}IIII^{xx}XI l. t. XIII s. I d. Ainsi..... l'Espargne :

XII^{c}XIIII^{m}IIII^{c}IX l. t. XII s. III d.

(1) Le commerce des étoffes et des fils d'or, d'argent et de soie, qui avait fait l'objet de nombreux édits, avait été réglementé en dernier lieu le 25 juillet 1566. Ce dernier édit prescrivait que toutes ces marchandises d'origine étrangère provenant des pays du Midi et de l'Orient, passeraient par Lyon pour y acquitter les taxes dont le produit était affermé. (FONTANON, t. II, p. 520.)

(2) L'exportation des blés étant interdite en principe, des autorisations de sortie étaient accordées moyennant finance. Ces autorisations étaient limitées aux quantités disponibles et aux provinces les plus favorisées. La Provence semble avoir seule bénéficié de ce régime en 1567. Ce système avait été réglé

Digitized by Google

BRETAIGNE :

.....	IIII^{XX}IX^{m}XXVII l. t. II s. VIII d.
.....	III^{c}XII^{m}LXVI l. t. XIIII s. VIII d.
.....	I^{c}III^{m}LIX l. t. II s. XI d.
[Aide des villes] non contribuables au [fouage]	III^{m}VI^{c}XVIII l. t. XI s. III d.
..... et habiers	XXXVII^{m}IIII l. t. XVIII s. VIII d.
..... et traites [des bêtes] vives....	XIV^{m}I^{c}LVI l. t.
..... suivant l'année précédante....	LIII^{m}VII^{c}IX l. t. II s. III d.
[Somme].....	VII^{c}XXVIII^{m}V^{c}IIII^{XX}IIII l. t. XI s. V d[1].

Sur ce desduict les ch[arges]..... recepte généralle, non com[pris]..... LXXVII^{m}XLVII l. t. IIII s. III d..... du net de Bretaigne :

VI^{c}LI^{m}V^{c}XXXVII l. t. VII s. [II d.]

LE COMTÉ DE BLOYS, SOISSONS ET COUSSY[2].

La recepte suivant l'année précédante monte la somme XXXIII^{m}IX l. t. VI s. XI d., les charges montant au XVI^{m}VII^{c}LX[X]VII l. t. VIII d. Ainsi reste venant à l'Espargne :

XVI^{m}II^{c}XXXII l. t. VI s. III d.

Parties casuelles par estimacion[3].....	VI^{XXm} l. t.
L'emmolument des boetes des monoyes.....	XXI^{m} l. t.

une fois de plus par les lettres patentes du 20 décembre 1559 qui avaient fixé à un écu le prix des «lettres de traite». (FONTANON, t. I, p. 961.)

[1] Le total des sommes indiquées ci-dessus s'élève à 612.641 l. t. 12 s. 5 d., différant assez sensiblement de la «somme» indiquée pour la recette générale de Bretagne. Cette différence provient soit d'une erreur de calcul commise par l'auteur du document, soit plutôt d'une confusion entre la «livre monnaie» de Bretagne, qui valait 1 l. 4 s. t., et la livre tournois.

[2] Ces domaines étaient considérés comme le patrimoine des ducs d'Orléans et distincts de leurs apanages. Lorsque le duc d'Orléans était devenu roi de France, ils avaient continué d'être administrés à part, les comptes étant rendus à la Chambre des comptes de Blois, d'après les lettres patentes de février 1506 et septembre 1507. Ils formaient trois bailliages, un pour le comté de Blois, un pour le comté de Soissons, un pour la seigneurie de Coucy.

[3] Sous cette mention figurent les ventes d'offices, les emprunts variés qui produisaient des sommes importantes mais échappant à toute prévision. Aucun chiffre plus que celui-ci n'était sujet à correction.

Digitized by Google

Le subsedie des procès [1]..... IIIcm l. t.
L'octroy de Messieurs du clergé monte [2]..... XVIcm l. t
Les charges sur lesdict octroy dudict clergé à l'Ostel de la ville de Parris pour rente [3]..... IIIIcLXIIm l. t.
Pour les exemptions..... XXXVm l. t
Pour les chevalieurs de Malte..... XXXVm l. t.

Somme..... VcXXXIIm l. t.

Ainsi reste venans à l'Espargne dudict octroy :

Imillionsm LXVIIIm l. t.

Somme totalle de la recepte générale du présent estat, les charges des receptes générale non desduicte :

XmillionsIIcXVImIcIIIIxxXIIII l. t. III s. VII d.

Les charges générales montent, à scavoir :

Parris..... IIIcXmIcIIIIxxXVIII l. t. X s.
Rouen..... IcIXmIXcIIIIxxXIII l. t. X s. V d.

[1] Système de consignations imposées aux plaideurs aux différentes étapes de la procédure et dont le montant variait avec l'importance du litige. La perception de cette taxe était affermée. Ce système, établi par un édit du mois de novembre 1563, était présenté comme un moyen d'abréger les procès. Le subside fut supprimé en 1568. (Fontaton, t. I, p, 593, 602.)

[2] Par le contrat de Poissy, du 21 octobre 1561, le clergé avait accordé au roi une subvention annuelle de 1.600.000 livres pour six années, payable moitié le 31 mars et moitié le 30 septembre. Cette subvention devait être employée au rachat du domaine, des aides, gabelles et rentes constituées tant sur les recettes générales du royaume qu'à l'Hôtel de ville de Paris. A partir du 1er janvier 1568, le clergé devait consacrer 7.560.056 l. t. 16 s. 8 d. au rachat des domaines, aides et gabelles aliénés à la ville de Paris, l'opération devant être achevée dans un délai de dix ans pendant lesquels le clergé payerait les rentes correspondant aux revenus non encore rachetés. Le fait que cette somme est inscrite parmi les recettes de l'*état des finances* indique qu'il n'était pas question d'affecter cette subvention au rachat du domaine. (Fontanon, t. IV, p. 524.)

[3] Par dérogation au contrat de Poissy, on avait gagé sur la subvention du clergé plusieurs emprunts réalisés entre 1561 et 1567. En octobre 1562, on avait aliéné 100.000 l. de rentes; en février 1563, 200.000 l.; en février 1564, 60.000 l.; en juillet 1564, 76.000 l. Un contrat du 11 août 1566 avait engagé 26.000 l. Ces cinq emprunts avaient procuré 5.544.000 l., et 462.000 l. se trouvaient ainsi retranchées chaque année du montant de la subvention. Voir le *Registre des délibérations du Bureau de la ville de Paris*, t. V, aux dates indiquées, et, pour plus de détails, l'ouvrage de L. Serbat, déjà cité.

Digitized by Google

Tours	VII^xx XIII^m VIII^c XLI l. t. XV s.
Bordeaulx	LX^m IX^c LVII l. t. VII s. VI d.
Tholouse	XLV^m II^c IIII^xx l. t. I s.
Lion	II^c XXXIII^m VI^c IIII^xx XI l. t. XIII s. I d.
Bretaigne	LXXVII^m XLVII l. t, IIII s. III d.
Bloys	XVI^m VII^c LXXVII l. t. VIII d.
Sur le clergié	V^c XXXII^m l. t.
Somme.....	XV^c XXXIX^m VII^c IIII^xx VII l. t. I s. XI d.

Ainsi reste de net venans à l'Espargne :

VIII^millions VI^c LXXVI^m IIII^c VII l. t. I s. VIII d.

Dispense.

Restes des despenses de l'année mil V^c LXVI reculées sur les finances de l'année mil V^c LXVII.

L'escuyrie du roy pour le faict de l'ordinaire du quartier d'octobre.....	XV^m IIII^c IIII^xx l. t.
Extraordinaire dudict quartier.....	IIII^m V^c l. t.
Officiares domesticques pour octobre..	XLIII^m II^c LX l. t.
Menus de la Chambre pour lesdict quartier.....	V^m VII^c l. t.
Argenterie ordinaire pour lesdict quartier.....	XI^m IIII^c l. t.
Extraordinaire argenterie pour lesdicte année.....	XVII^m V^c l. t.
La récompence des menus officiers pour juillet et octobre.....	III^m l. t.
Chantres pour octobre.....	IIII^m XI l. t. V s.
Postes assises, *idem*.....	XI^m I^c l. t.
Chevaucheurs d'escuyrie, *idem*.....	II^m II^c l. t.
Menus voyages, *idem*.....	XV^c l. t.
La maison de Monsieur[1], pour le parfaict octobre.....	XX^m V^c l. t.
Les passes de ladict maison pour les années 1564, 1565 et 1566.....	VI^m V^c LXV l. t.
La maison de Monsieur d'Alençon [2]...	XIIII^m V^c l. t.

[1] Édouard-Alexandre de Valois, le futur Henri III, duc d'Anjou depuis le 8 février 1566. — (1551-1589).

[2] Hercule-François de Valois (1554-1584). L'édit du 8 février 1566 lui avait attribué comme apanage le duché d'Alençon, les seigneuries de Château-

Digitized by Google

Les IIe gentilhommes[1]	XXIIm Vc l. t.
Offrandes et aumosnes pour octobre	XVIc LXXV l. t.
La vénerie et fauconerie	IIm IIIIc LXXV l. t.
La prévosté de l'Hostel, *idem*	IIIm VIIc XXXI l. t. V s.
Les Suisses de la Garde, *idem*	IIIIm IIIc.
Les officiers de l'Ordre[2], pour juillet et octobre	VIIIc l. t.
Les IIIIe archers de la Garde, pour octobre	XLIIm l. t.
La marine du Levant, pour juillet et octobre	Ic IIIm VIc l. t.
La marine de Ponant, *idem*	IIIIm Vc l. t.
L'artillerie, pour octobre	IXm l. t.
L'arsenac de Parris, pour octobre	IIm Vc l. t.
Aux quatre cens hommes en Languedoc, pour ung quartier	XVm l. t.
Somme desdictes parties	IIIIc LXXV m IIc IIII xx XVII l. t. X s.[3].

DESPENS POUR [LE PRÉSENT] ESTAT.

Chambre aux d[eniers]	.....
Escuirie pour l'ordinaire	.....
Le paiement des..... portiers et	.....
Pour les habillemens..... cy	VII xx V.....
Officiers domesticques	..... XXIII l. t. X s. Sera.....
Récompence des menus o[fficiers]	.....
Argenterie ordinaire..... pour le roy et messieurs	.....

Thierry, Châtillon-sur-Marne, Épernay et Vernon, les comtés du Perche, de Gisors, de Mantes et de Meulan, de façon à lui constituer un revenu annuel de 100.000 livres. Les sommes inscrites ici lui sont attribuées en supplément. (FONTANON, t. II, p. 27.)

(1) La solde des 200 gentilshommes n'était pas arriérée seulement depuis 1566. M. de Fontenay écrivait le 30 octobre à Catherine de Médicis qu'il n'avait reçu depuis trois ans ni sa solde ni ses gages de capitaine de Bayonne. (*Lettres*, t. II, p. 401.) Il en était sans doute de même pour beaucoup de créanciers mentionnés ici.

(2) De l'ordre de Saint-Michel.

(3) Le total des sommes indiquées ci-dessus s'élève à 377.297 l. 10 s. t. seulement. La «somme» qui figure dans l'*état des finances*, soit 475.297 l. 10 s. t. est inexacte et ne s'accorde pas avec les totaux des autres chapitres pour nous donner le total général des dépenses.

Digitized by Google

Parties d'emblement[1] ....
.....
Menus plaisirs..... .....
Menus de la Chambre..... et apotti-
carerie ....
Chantres de musique..... .....
Ceux de plaine chantre..... .....
Postes assises ....
Chevaucheurs d'escuyrie ....
Suyte des princiers, gouver[neurs]....
compris les gages de route ....
Des postes de la Courte..... .....
Menus voiages et..... .....
Offrandes et aumosnes..... .....
Les deux cent gentil[hommes]..... .....
quartiers..... .....
Les quatre cens a[rchers]..... *idem*.. .....
Vennerie et fau[connerie]..... l'an-
née..... .....
Prévosté de l'H[ostel]..... .....
Les cent Suisses..... Garde..... .....
Officiers de l'[Ordre]..... .....

Somme..... VIII^c.....

Les pensions mon[tant]..... sera
paié[2]..... .....
Les dons et..... .....
Les achapts et..... par ordonnance
voyages..... .....
Ambassadeurs..... .....

Somme..... XI^c.....

La maison de Mo[nseigneur le duc]
d'Anjou..... .....
La maison de Mo[nseigneur le duc]
d'Alençon[3]..... .....

[1] Sans doute pour : emmeublement.

[2] Il est probable qu'une partie seulement des pensions était assignée sur cet exercice, le reste étant reporté à 1568.

[3] Cinq relevés journaliers des dépenses faites pour la maison du duc d'Alençon nous donnent des totaux variant entre 55 l. 18 s. 10 d. ob. t. et 85 l. 11 s. 2 d. t. pite. Il ne s'agissait là que des dépenses de bouche, du chauf-

Digitized by Google

La maison de Mad[ame Marguerite] seur du roy[1]..... .....

Somme..... IIe.....

..... XXVImIIIIc l. t.
..... aydes..... IIIImIIIIcXXX l. t.
..... des aydes..... feront..... IIm l. t.

Somme..... XXXIImVIIIcXXX l. t.[2].

[Les galères du Levant], compris XVIImIIcIIIIxx l. t. pour [la solde] des gens de guerre mis sur icelles [pour] trois quartiers[3]..... IXxxImIIIIcLXII l. t. X s.
[La] marine de Ponant[4], pour l'ordinaire XVIIIm l. t. [et pour] l'extraordinaire XXXm l. t., cy..... XLVIIIm l. t.
[L'ordi]naire de l'artillerie XXXVIm l. t., et pour [l'e]xtraordinaire XLm l. t... LXXVIm l. t.
[Le] bastiment de l'arsenac de Paris[5]. Xm l. t.
[Le] bastiment du Louvre[6]..... XVIIIm l. t.

fage et de l'éclairage pour le duc et ses officiers. La dépense totale comprenait en outre les gages du personnel qui augmentaient sensiblement ces chiffres. (British Mus. ms add. 1011, fol. 63 et 64, 21234, fol. 95; B. N. Fr. 6217, 27 avril et 4 août 1567.)

(1) Marguerite de Valois, fille de Henri II, mariée à Henri de Bourbon, roi de Navarre, le 18 août 1572. — (1552-1615.)

(2) Il doit s'agir ici des moins values et des deniers irrecouvrables qui, conformément aux règles de la comptabilité, étaient portés en dépenses comme «deniers rendus et non reçus», au lieu d'être déduits des recettes.

(3) La marine du Levant était seule importante. Elle comprenait treize galères sous le commandement du baron de La Garde, général des galères. (Voir De la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. IV, p. 102-105.)

(4) La marine du Ponant ne comprenait plus que cinq vaisseaux amarrés à Brest où ils achevaient de pourrir. Les navires nécessaires étaient armés par les vice-amiraux des provinces aux frais de celles-ci.

(5) L'arsenal de Paris, détruit par l'explosion du 28 janvier 1563, était en cours de reconstruction.

(6) Une somme totale de 38.000 l. fut consacrée au Louvre pendant les années 1567 et 1568. (Voir L. de Laborde, *Les comptes des bâtiments du roi*, t. II, p. 136.) La somme indiquée ici fut effectivement versée en 1567. Il s'agissait sans doute de la construction de la Grande Galerie, qui était commencée depuis 1566.

Digitized by Google

[Le] bastiment des autres maisons du roy[1]..... Ic^m l. t.

[Les] réparacions des places frontières[2]..... IIIc^L^m l. t.

[La] gendarmerie, laquelle consiste en 8 compaignies contenans 300 lances, dont..... monter 2 millions 434.061 l. t..... pour les commissionnaires contrerolleurs..... 25.760 l. t., cy..... II^m:llions IIIIc^LIX^m VIIIc^XXI l. t.

..... [mor]te payes..... LXIX^m IIIc^XVI l. t.

[L'extraor]dinaire de la guerre du costé [de Pic]ardie et Champaigne pour unze [mois à] raison de L^m Ic^XXIII l. t. II s. IIII d. [par] mois, cy..... Vc^LI^m IIIc^LIX l. t. XV s. VIII d.

[Les] estates des capitaines audict [pays], lieutenans et autres appoinctés [en l'extraordinaire, durant] le mois de décembre 1566..... XIIII^m Ic^XLIII l. t. XVI s. VIII d.

..... du seigneur Strozzi[3], à raison ..... l. t. par mois, pour l'année.. IIII^XX XVIII^m IXc^LXIIII l. t.

[L'extraord]inaire de Piedmont, à raison [de 22.880] l. t. 13 s. 4 d. par mois, pour unze mois..... IIc^LI^m VIc^IIII^XX VII l. t.

[Les es]tats des capitaines, lieutenants [et autres] appoinctés en l'extraordinaire..... durant le mois de décembre [1566]..... VIII^m IXc^LXII l. t. VI s.

[1] Chambord, notamment, délaissé depuis plusieurs années, avait un besoin urgent de réparations. On avait demandé 20.000 l. pour les travaux à exécuter en 1567. Rapport de Noblet, cité dans les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, p. c.)

[2] Catherine de Médicis, inquiète des projets du roi d'Espagne, activait les réparations des places frontières, particulièrement en Picardie, où de grands travaux étaient entrepris à Péronne. Pour éviter les mécomptes, elle réorganisait au même moment (par l'édit du 14 janvier 1567) l'administration des places fortes : deux trésoriers des réparations étaient créés, l'un pour la Picardie et la Champagne, l'autre pour le Piémont. (FONTANON, t. II, p. 854.)

[3] Philippe Strozzi, de la famille florentine des Strozzi, vivait en France depuis 1548, et nous le voyons prendre part à toutes les guerres civiles et étrangères depuis 1558. En 1567, il commandait un régiment cantonné en Picardie. En 1569, il devint colonel général de l'infanterie française (1541-1582).

Digitized by Google

[Cr]eue des vingt hommes pour.....
compaignies, durant quatre mois[1]. IIII^m l. t.
..... compaignies qui seront levées
..... Piedmont durant lesdict qua-
tre [mois]..... XLI^m l. t.
..... huict compaignies de gens de
pied..... du Languedoc durant
trois..... XV^m l. t.
Les quatre cent..... des estats et go-
ver..... à Lion, à raison de.....
pour l'année..... LXII^m.....

Somme..... 4^millions 4^c 59^m 4^xx 12 l. t. 13 s.....

Remboursement de consignations[2]..... VI^xxm l. t.
Somme par soy..... VI^xxm l. t.

Aux Suisses, comprins les frais du tré-
sorier[3]..... VI^c XXV^m IIII^c IIII^xx V l. t.
A Georges Obroth[4]..... VI^xx VIII^m VIII^c LXXIII l. t.

[1] D'Aubigné fait allusion à cette augmentation des effectifs de la gendarmerie, dont « toutes les compagnies entretenues furent accrues d'un tiers. » *Histoire universelle*, Éd. de Ruble, t. II, p. 228.

[2] Il s'agit des consignations faites dans les greffes par les plaideurs. Ces sommes étaient saisies par le trésor royal, mais il fallait les restituer à l'issue des procès. C'était en définitive un emprunt forcé sans intérêts.

[3] Le roi de France avait à rembourser certains emprunts qui avaient été contractés en Suisse, notamment 150.000 l. payables à Soleure, et à payer 200.000 l. de pensions, dues chaque année aux seigneurs des Ligues. Au mois de mai 1566, c'était au total une somme de 835.407 l. t. 6 s. 4 d. qui était due, y compris l'arriéré des années précédentes. La plus grande partie des payements qui devaient être faits en 1566 avaient été reportés à 1567, mais dès le 18 novembre 1566, Catherine de Médicis négociait pour obtenir de nouveaux délais et reporter toutes ces échéances à 1568. Ses demandes ayant été mal accueillies, elle fit inscrire dans l'*état des finances* cette somme de 625.485 l. en demandant seulement que l'ordre de payement fût remanié pour que les premières sommes disponibles fussent consacrées au remboursement des emprunts qui portaient intérêts et que les pensions, dont le premier terme était à la Chandeleur, fussent payées sur le dernier quartier. Les derniers payements semblent cependant avoir été effectués vers le mois d'août. Le trésorier des ligues suisses était Jean Grangier, seigneur de Liverdis. — Pour toutes ces négociations, voir les *Lettres de Catherine de Médicis*, t. X, *pass.*

[4] Georges Obrecht, banquier allemand établi à Lyon. Il fut à différentes reprises chargé de missions financières. Cette somme et celles qui suivent sont destinées à rembourser des emprunts ou à payer des intérêts.

Digitized by Google

A luy par acquict	Ic Vm l. t.
A Vincent Arnolphiny[1]	Icm l. t.
A Anthoine Coo	XXXIIIm l. t.
A Saliédo[2]	XLm l. t.
Aux Galmonds Pélissier et la Rosse, sur ce que leur est deu, la somme de	XXXm l. t.
A Monsieurs de Loraine[3], sur les domaines de Lion sur les 5.000 l. t. restans du dot de Madame sa seur.	VIXXm l. t.
A Monsieur de Savoy[4], pour le parfaict de ces assignations	IIIIXXXIm VIcIIIIXXII l. t. X s.
A Monsieur de Montpensier[5] pour la rente de Beaujolais	IXm VcIIIIXXII l. t. VI s. VIII d.
A luy la somme de 77.084 l. t. 5 s. 9 d. deue pour arrérages de ladict rente du revenu du grenier de Bar-sur-Seyne et pour autres causes	Xm l. t.
A Messieurs de clergié pour deniers prestés ès mains du trésorier Baillon[6] à Châteaubriant, en l'année 1565	VmVIIIc l. t.
Pour le paiement du postes assises du quartier de juillet 1565[7]	VIm l. t.

[1] De la famille lucquoise des Arnolfini. Banquier à Lyon, où sa présence est encore signalée quelques années plus tard.

[2] Ou Salcédo. Il s'agit peut-être de Pierre de Salcède, Espagnol au service de la France, chevalier de l'Ordre, capitaine de gens de pied, bailli de l'évêché de Metz et lieutenant du roi à Marsal, mort à la Saint-Barthélemy.

[3] Charles II, duc de Lorraine et de Bar (1544-1608), avait épousé en 1559 Claude de France, sœur de Charles IX, née en 1547, morte en 1575. La dot, s'élevant à 750.000 l., était payable en trois annuités, dont deux (soit 500.000 l. et non 5.000) restaient à payer en 1567. Ces sommes étaient assignées sur la douane de Lyon qui devait payer 150.000 l. par an et 5 % d'intérêt pour les sommes arriérées, soit 167.500 l. pour 1567. La somme prévue ici est notablement insuffisante. (Dom CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. IV, p. CCCCXXVI.)

[4] Emmanuel Philibert, duc de Savoie, avait épousé, en 1559, Marguerite de France, fille de François Ier (1528-1580).

[5] Louis de Bourbon, duc de Montpensier, lieutenant général en Dauphiné, neveu par sa nièce du connétable de Bourbon, dont il était l'héritier (1513-1582).

[6] Jean Baillon, seigneur d'Ollainville, trésorier de l'Épargne. Il s'agit sans doute d'un prêt fait par le clergé de Bretagne pendant le séjour du roi à Châteaubriant.

[7] Cette somme aurait dû être inscrite plus haut, avec les sommes dues pour les exercices antérieurs.

Digitized by Google

A Thiéry Badoière pour des bagues données à la royne d'Escosse[1]..... IX^m IIII^c l. t.

A Jehan Adam, orfèvre, pour bagues donées à Madame de Loraine[2], dont y a acquict..... XIII^m VI^c XXII l. t. X s.

Au capitaine La Rivière[3] par ce que luy a esté accordé pour parties à luy deues..... V^m l. t.

Monsieur le connestable[4], sur la plus valeur dont a esté cy-devant faicte recepte..... IIII^m III^c IIII^xx XIX l. t. X s.

A Monsieur de Ferrara[5], sur ce que luy est deue, sera payé..... VI^xx^m l. t.

A Berthon Gros sur la somme de 46.918 l. t. 16 s. 4 d. à luy deue, sera payé..... XX^m l. t.

Somme totalle de ladicte despence :
VIII^millions^ VI^c IIII^xx XVIII^m IX^c XV l. t. XI s. VIII d.

Et la recepte monte[6] à :
VIII^millions^ VI^c IIII^xx X^m III^c IIII^xx VII l. t. V s. V d.

Ainsi y a faulte de fondz de la somme de huit mille V^c XXXIII l. t. VI s. III d. tournoys.

Faict à Paris, le 15 janvier 1567.

(1) Marie Stuart, veuve de François II.

(2) Voir plus haut, p. 31, n. 3.

(3) Hardouin de Villiers, seigneur de La Rivière, commandait une compagnie d'arquebusiers au siège de Malte en 1565. Il fut choisi comme colonel d'une troupe de 4.400 hommes de pied levée à Paris en 1567.

(4) Anne de Montmorency, connétable depuis 1538; né en 1492, il mourut en cette même année 1567 à la suite des blessures reçues à la bataille de Saint-Denis.

(5) Alphonse II, duc de Ferrare, fils d'Hercule d'Este et de Renée de France, fille de Louis XII (1533-1597). Sa pension de 1566 n'avait pas été payée. Il ne reçut en 1567 qu'une partie de la somme prévue, et Catherine de Médicis s'excusa d'avoir employé le reste de son assignation à des dépenses urgentes. (*Lettres*, t. III, p. 3, 18, 66.)

(6) Chiffre inexact qui ne correspond pas au total des recettes indiqué dans la première partie. L'écart est de 13.980 l. t. 3 s. 9 d. Le déficit réel serait ainsi de 22.508 l. t. 10 s. Cette différence est insignifiante, mais montre avec combien peu de soin les documents les plus importants étaient établis.

Digitized by Google

LE PROTESTANTISME
À SAINT-HILAIRE-SUR-AUTISE.

COMMUNICATION DE M. HENRI BOONE.

I

INTRODUCTION.

Saint-Hilaire-sur-Autise, appelé depuis 1828 Saint-Hilaire-des-Loges [1], fut un des premiers foyers protestants poitevins ruraux, un de ceux dont le temple resta ouvert le plus longtemps, un de ceux surtout dont l'histoire peut être reconstituée le plus complètement. Avant d'en exposer les vicissitudes, et pour mieux faire comprendre les sentiments qui s'agitèrent alors, il a paru nécessaire de montrer d'abord la situation matérielle et morale antérieure.

La vaste plaine qu'arrosent en Bas-Poitou les rivières d'Autise et de Vendée fut toujours une région essentiellement agricole. Dès les temps très anciens, une route, dite, au moyen âge, le Chemin Chevaleret, la traversa d'Ouest en Est, assurant les communications de la côte avec l'arrière-pays, et de distance en distance les Romains la jalonnèrent de petits établissements fixes (appelés selon les temps *mansio* ou *firmitas*), jouant un rôle analogue à celui de nos gares modernes, ou, plus exactement, à celui de souks arabes. Les principaux chefs-lieux de commune de la région en sont issus.

L'un de ces établissements, dont le nom gallo-romain est d'ailleurs inconnu, s'appelait au v[e] siècle *Salvariacum* (en français, *Sauvairé*).

[1] Saint-Hilaire-des-Loges : chef-lieu de canton du département de la Vendée.

Digitized by Google

Partagé au cours du xᵉ siècle, lors de l'établissement de la féodalité, entre les divers pouvoirs locaux, il donna naissance à quatre seigneuries : la Tour de Sauvairé, le Sep (prison), le marché (*area*), l'église de Saint-Hilaire [1]. En même temps, les anciens domaines ruraux gallo-romains d'alentour formaient d'autres seigneuries, indépendantes les unes des autres, mais ayant un lien commun, la paroisse, seule survivance de l'unité qui avait précédé cette fragmentation excessive, et qui dans la suite reprévalut par la force des choses, entraînant avec soi la prédominance du nom de l'église. Ainsi prit forme vers le xiᵉ siècle le groupement de Saint-Hilaire-sur-Autise — ou mieux Saint-Hilaire-en-Autise, bien que cette forme n'ait pas prévalu — composé d'un bourg commerçant, chef-lieu administratif et religieux, et d'une circonscription agricole.

Là vivaient deux classes populaires distinctes : les marchands du bourg et les cultivateurs de la campagne environnante, et au-dessus d'eux l'aristocratie et le clergé. Le développement considérable au cours du xvᵉ siècle du commerce des droguets, dont Saint-Hilaire-sur-Autise était un centre de production important, avait enrichi quelques marchands du bourg et des environs, sans pourtant faire de ces nouveaux bourgeois un groupement rival de la noblesse comme dans les villes. Entre noblesse et bourgeoisie il y avait compénétration incessante, et à vrai dire la noblesse féodale n'existait plus ici. Les dominations successives de la France et de l'Angleterre avaient entraîné l'élimination successive de la plupart des familles nobles, compromises dans la lutte, et leur remplacement plus ou moins volontaire par des partisans à récompenser, rarement de bonne souche, généralement étrangers au pays, et par suite peu attachés à son sol. La fortune au surplus arrange bien des choses, et les marchands enrichis n'avaient éprouvé aucune difficulté à leur racheter leurs fermes d'abord, leurs maisons seigneuriales ensuite, leurs titres enfin (car le roi à court d'argent s'y prêtait volontiers moyennant finances) et même à contracter avec eux des alliances. Au xviᵉ siècle, les seules seigneuries des environs de Saint-Hilaire-sur-Autise qui fussent aux mains de la noblesse féodale étaient

[1] Donnée au chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers par les comtes de Poitou. Le chapitre avait rang de curé primitif, et le curé de la paroisse ne portait que le titre de vicaire perpétuel.

Digitized by Google

Vendée et la Court des Loges [1]. Toutes les autres appartenaient à d'anciens marchands ou à d'anciens robins parés assez récemment du qualificatif de seigneur ou de sieur.

Quant au clergé, un peu perdu de vue par des évêques grands seigneurs, il était assez discuté. On lui reprochait en général d'être mal instruit et de mauvaise tenue. On peut douter que ces griefs aient eu la gravité que leur attribua Colbert de Croissy en 1664, dans son rapport assez partial sur la situation en Poitou. Mais graves ou non, les critiques contre le clergé avaient en tous cas porté, et son prestige était assez mince, autant que faible l'attachement populaire à la religion catholique.

Au total, le traditionnalisme, qui est d'ordinaire le gros contrepoids de l'engouement pour les idées nouvelles, n'existait guère ici. Le terrain était favorable pour des réformateurs.

Ce qui s'y passa ne relève pas de la grande Histoire : Saint-Hilaire n'a pas influé et ne pouvait guère influer sur la marche générale des événements, ni par son importance qui était infime, ni par les faits qui s'y sont accidentellement passés. L'intérêt vient de ce que les annales de ce bourg modeste donnent une idée des répercussions locales d'une grande crise. On y verra la politique sous un angle spécial, du côté de ceux qui l'ont subie, avec les réactions qu'elle a provoquées, et peut-être par là discernera-t-on les raisons profondes auxquelles sont dus les succès ou les échecs successifs des partis en présence et le triomphe final du pouvoir royal.

C'est cela qui constituera la contribution promise à l'étude de cette grande crise religieuse et politique du protestantisme.

[1] Encore faut-il ajouter que ces familles s'alliaient le plus souvent avec les bourgeois. Les Rechignevoisin tenaient la Court des Loges d'une alliance avec la famille Machon et au XVI^e^ siècle épousaient des dames Bonnin ou Bruneau ; Paul Robin, devenu possesseur de Vendée à la fin du XVI^e^ siècle, épousera une Appellevoisin.

Digitized by Google

II

LA CONQUÊTE PROTESTANTE.

LES DÉBUTS.

Entre 1520 et 1526, un moine allemand, Martin Luther, après beaucoup d'autres mais avec un succès que les circonstances favorisèrent, faisait éclater une révolte religieuse qu'il appela la Réforme presque aussitôt associée à un mouvement politique qui gagna toute l'Europe occidentale.

Au point de vue religieux, les échos parvenus en France avaient influencé les milieux intellectuels, entre autres le couvent des Cordeliers de Fontenay. L'un des dignitaires, Jean de Troye, pourvoyeur du monastère, condamné pour hérésie en 1533, jeta le froc aux orties[1]; un autre moine, Pierre Lamy, helléniste distingué, partit peu après mais sans éclat; et son élève et ami François Rabelais, s'il ne passa pas ouvertement à l'autre camp, fut du moins assez suspect pour être obligé d'abandonner l'habit de son ordre.

Au point de vue politique, les critiques étrangères contre la puissance du clergé qui, en Allemagne, possédait un tiers des seigneuries, et le mauvais recrutement qui en était souvent la conséquence, avaient eu d'autant plus de retentissement qu'elles confirmaient des critiques françaises analogues[2], moins justifiées pourtant. — et la conclusion des Réformateurs, à savoir la sécularisation des biens ecclésiastiques au profit de ceux qui les géraient, semblait tentante.

[1] B. Fillon, *Poitou et Vendée*, article : *Église réformée de Fontenay*, p. 22.

[2] Le cas, pour la région d'Autise, était celui du Chapitre royal de Saint-Hilaire-le-Grand qui possédait toujours le gros domaine de Maigre-Souris bien qu'il n'eût plus la charge correspondante (entretien des Grandes Écoles) depuis la création de l'Université de Poitiers en 1431.

Le pouvoir royal, après avoir protesté contre la situation, l'avait acceptée depuis que les Concordats, surtout celui de 1516, lui avaient donné le droit de disposer de l'excédent de revenu des abbayes en faveur de ses serviteurs, mais l'opinion en général restait hostile.

Digitized by Google

Une région comme celle de Saint-Hilaire-sur-Autise, où régnait l'indifférence, où le clergé n'avait pas de prestige, où l'aristocratie n'avait pas d'attaches profondes, était évidemment une région favorable aux nouveautés religieuses et politiques. La Réforme luthérienne cependant ne fut que la cause lointaine et indirecte de la crise qui devait y éclater quelques années plus tard, vers 1540. Certes, Jean de Troye, Lamy, Rabelais y étaient bien connus, car ils étaient des amis d'André Tiraqueau, «le bon, le docte, le sage, le tant humain, tant débonnaire et équitable» sénéchal de Fontenay, et des habitués de sa maison de campagne de l'Aubier[1] où il les recevait l'été. Leurs démêlés avec l'autorité ecclésiastique put et dut y causer de l'émotion, leurs idées avoir quelque influence sur les esprits cultivés qu'ils fréquentaient; mais la casuistique subtile, l'argumentation savante qui les éloignèrent de l'Église catholique romaine n'étaient pas de nature à entraîner des milieux aussi peu aptes à comprendre ces raisonnements abstraits que les milieux populaires où pourtant se recrutèrent la plupart des premiers convertis.

La cause déterminante est autre.

Parmi les disciples de la première heure du réformateur français Calvin, venu à Poitiers en 1534, figurait un certain Jean Vernou fils, assurément proche parent et probablement fils de Jean Vernou, sénéchal de Saint-Hilaire-sur-Autise en 1510[2]. Chargé par son maître de la propagande dans les milieux judiciaires où il avait parents et amis, il avait entraîné bon nombre de ceux-ci,

[1] L'Aubier, ferme sise à 300 mètres du bourg de Saint-Hilaire-sur-Autise, actuellement propriété de M. Berland. — Contre cette ferme, à l'emplacement du jardin potager actuel, s'élevait au XVI^e^ siècle un logis avec tourelle et terrasse. C'était la maison de campagne d'André Tiraqueau le jurisconsulte.

[2] Archives de la Vienne, G 961, et Fr. DE REYMOND, *Histoire de la naissance, des progrès, etc., de l'hérésie.*

Jean Vernou fils, de Poitiers, un des premiers disciples que Calvin réunit dans un jardin de la rue des Basses-Treilles à Poitiers, pour leur faire son discours sur la Cène, ébauche de son ouvrage *L'Institution chrétienne* dont il lui confia même une copie. Chargé de la propagande dans les milieux judiciaires et universitaires de la ville, il alla voir plusieurs fois son maître à Genève, et, arrêté au retour d'un de ces voyages, fut brûlé vif à Chambéry avec quatre de ses compagnons.

On ne sait rien autre de certain à son sujet. On croit à sa parenté proche avec Jean Vernou sénéchal de Saint-Hilaire pour les raisons suivantes : on

Digitized by Google

entre autres Michel Mourault, avocat du roi à Poitiers et seigneur de la Touche[1]. Par ce dernier, par les relations que lui-même avait dû conserver dans la région, il jouissait d'une certaine influence à Saint-Hilaire, grâce à laquelle il favorisa les efforts des deux principaux apôtres de la nouvelle doctrine, ceux qui se dissimulaient «pour n'estre pas si facilement cogneus» (et tracassés) sous les surnoms de «Bonhomme» et de «Ramasseur».

Au dire d'un contemporain, le Bonhomme[2] — c'est-à-dire le vieillard aux allures paternelles — «agita fort le Plat pays, mesme les maisons des Gentils-hommes»; le Ramasseur[3], c'est-à-dire le berger chargé de ramasser les brebis éparses du troupeau du Seigneur, «battit aux champs, et ne laissa coin de Poictou, Xainctonge et Angoumois où il n'allât sonder le gué pour voir s'il pourrait faire prise».

Le résultat de ces efforts combinés fut la constitution d'un petit noyau de convertis à Saint-Hilaire-sur-Autise et aux environs immédiats. Dans la société on y comptait — outre Michel Mourault, seigneur de la Touche — ses trois plus proches voisins : Claude de Villequier, seigneur de Vendée; Pierre Brunet, le riche marchand de droguets devenu sieur de la Riaillière de Payré; François Cant, prévôt des chanoines de Saint-Hilaire-le-Grand pour leur domaine de Maigre-Souris, beau-frère du précédent. Dans le peuple, peu de cultivateurs mais beaucoup de tisserands : les ouvriers ont toujours été d'idées plus hardies que les laboureurs.

Malheureusement ces néophytes, en général assez frustes, avaient souvent plus de zèle que de mesure. Or si le clergé catholique,

l'appelle toujours Jean Vernou *fils*, ce qui laisse supposer que son père s'appelait aussi Jean; les premiers centres protestants poitevins ruraux sont Saint-Hilaire (Vendée) et Chenay (Deux-Sèvres), résidence et lieu d'origine du sénéchal qui y possédait un domaine; les descendants connus du sénéchal sont de bonne heure protestants : Claude Vernou, président du bureau des finances de Poitiers; Rachel Vernou, femme Gabriel Du Breuil; Renée Vernou, femme Jean Picard. Ces deux dernières vinrent dès les premiers succès protestants se fixer près de Saint-Hilaire : M^me^ du Breuil à Chassenon et M^me^ Picard à la Touche.

[1] La Touche, commune de Foussais, à 4 kilomètres de Saint-Hilaire, petit château et ferme qui appartint aux Mourault, puis aux Picard; actuellement propriété de M. Constantin.

[2] Fr. de Reymond, *Histoire de la naissance, des progrès, etc., de l'hérésie*, p. 1378.

[3] Fr. de Reymond, *op cit.*, p. 1329.

Digitized by Google

nullement indifférent devant le danger, ne pouvait guère empêcher les défections morales, il avait droit de réprimer les incartades publiques et il le fit. C'est ainsi que nous voyons en 1543 [1] l'official de Maillezais poursuivre un certain Albert Goupil texier à Foussais pour quelque excès hérétique (scandale dans l'église ou entrave à l'exercice du culte, si l'on en juge par la juridiction compétente). Les lois de l'époque n'étaient pas tendres dans leurs sanctions des délits, religieux ou autres : Goupil effrayé jugea prudent de prendre le large, abandonnant deux enfants en bas âge que recueillit un groupe de ses coreligionnaires, Jean Brunet, marchand à Payré; Toussaint Bage, tondeur de drap à Foussais; Pierre Masson, meunier à Vendée et David Goupil, fabricant de draps à Foussais. De son côté, le sénéchal de Fontenay André Tiraqueau, seigneur de l'Aubier, exerçait au nom du roi des poursuites contre ceux que leur ardeur faisait prendre pour des révolutionnaires.

Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, cela ne ramenait pas les gens au catholicisme, et pendant vingt ans, lentement, obscurément, mais sans arrêt, les défections continuèrent. Tout au plus cela pouvait-il amener les nouveaux convertis à se montrer corrects d'attitude et à sentir le besoin d'une organisation plus régulière. C'est pourquoi ils s'associèrent aux mesures décrétées par le synode de Paris (1559) — le premier tenu en France — en vue de la constitution d'églises groupant les fidèles d'un rayon déterminé sous la conduite d'un pasteur et d'un conseil des anciens. Jusque-là, ceux de la région de Saint-Hilaire avaient dû se contenter de réunions plus ou moins espacées où un prédicant de passage — un « Ministre » comme ils disaient — venait parfois les encourager, les instruire et célébrer la Cène. Le reste du temps, ils s'exhortaient entre eux, et leurs adversaires les raillaient de ce qu'on voyait « des cardeurs, drapiers, foulons et tisserands en chaire, fondateurs des premières églises » [2]. Désormais Saint-Hilaire et tout le territoire compris dans un rayon de 7 à 8 kilomètres [3] forma l'Église réformée de Saint-Hilaire-sur-Autise avec Jean Paillat pour pasteur (1559). Très vite il y eut sectionnement : on trouve un

[1] *Poitou et Vendée*, article *Église réformée de Fontenay*, p. 39.
[2] François de Reymond, *Hist. de l'hérésie*, p. 1331.
[3] C'est-à-dire, autant qu'on peut en juger, les paroisses de Saint-Hilaire,

Digitized by Google

pasteur, Jacques Chrestien à Foussais en 1563[1], et un autre, De la Fayolle, à Coulonges en 1564; mais ces trois églises eurent rarement trois pasteurs en même temps : le plus souvent elles n'en eurent qu'un, de résidence variable selon les ressources matérielles, et constituèrent en fait une seule église[2].

LES EMPIÉTEMENTS PROTESTANTS.

Cette constitution d'églises réformées eut de réels avantages pour les fidèles (meilleure instruction religieuse et culte régulier), mais elle ne diminua pas la fermentation des esprits. En rendant plus apparents le nombre et la force des convertis, et en leur donnant des chefs, elle augmenta leurs exigences. Or à cette époque où la tolérance et le libéralisme n'étaient en honneur dans aucun parti[3], augmentation d'exigences signifiait lutte ouverte. Sous prétexte de représailles contre les entraves mises par le clergé catholique à leur propagande, les protestants eurent tôt fait d'en venir aux mains avec leurs adversaires et d'empêcher l'exercice du culte catholique.

Le clergé débordé appela à l'aide : aux États généraux de 1560, le cahier des doléances du clergé poitevin renfermait une « Remontrance »[4] du Chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand (dont François Pommier, bénéficiaire de Saint-Hilaire-sur-Autise, était un des trois rédacteurs) se plaignant de ce que les Réformés voulussent « empescher avec force d'armes le commun populasse de assister à

Les Loges, Payré, Foussais, Chassenon, Xanton, Denant, Nieul, Saint-Pompain et Coulonges.

[1] Manuscrits de B. Fillon, acte du 11 avril 1563. (Communiqué par M. Gambier, notaire à Fontenay.)

[2] De ces trois églises-sœurs, la dernière née fut la première disparue : Coulonges eut son temple fermé dès 1625; Foussais eut le même sort en 1665; Saint-Hilaire-sur-Autise seul resta jusqu'à la fin, administrant les deux autres : son temple ne fut interdit qu'en 1683. — Coulonges, rouvert tardivement, groupa pourtant des fidèles jusqu'en 1685. — Foussais ne fut d'ailleurs jamais qu'une église de fief.

[3] Le prince de Condé répondait au nom des protestants, lors des pourparlers d'une des nombreuses paix négociées au cours de la lutte : « Nous voulons qu'il n'y ait qu'une seule foi en France, et nous voulons que ce soit la nôtre! »

[4] Lacurie, *Histoire de Maillezais*, p. 420.

Digitized by Google

le messe parrochialle et service divin, et user des sacremens selon l'ancienne tradition de l'Église, les contraignant de assister à leurs mauldites prédications et abuser desdicts sacremens à la mode réprouvée desdicts hérétiques». Il concluait que «par auctorité et puissance du roy nostre sire, ils (les ministres protestants) soient punis ou bannis, et chasséz desdictes parroisses», que les biens des fidèles fussent confisqués ainsi que les maisons où ils s'assembleraient.

C'était inviter, requérir même, le pouvoir politique de prendre parti dans la lutte au lieu d'en être l'arbitre. La régente, Catherine de Médicis, ne le voulut pas. Sur le conseil de son chancelier, Michel de l'Hospital, elle rejeta la requête du clergé et promulgua l'édit de Saint-Germain-en-Laye (17 janvier 1561) qui accordait aux protestants le droit de s'assembler librement «pour faire leurs presches et aultres exercices de leur religion», sauf — pour éviter les conflits — à ne le faire, pour les villes, que hors l'enceinte des fortifications, et, pour les campagnes, dans les fiefs de haubert dont les possesseurs seraient de leur religion [1].

Hélas! l'expérience de tous les temps a prouvé que l'impartialité est un rôle ingrat : l'édit n'eut aucun succès. Les protestants trouvèrent que c'était trop peu; les catholiques que c'était beaucoup trop, et tous furent d'accord pour se plaindre. L'édit ne fut pas respecté; il fut même abrogé, puis renouvelé un an plus tard, selon que l'emportaient les Guises ou les Bourbons.

A la faveur de ces variations, le recours à la force resta en honneur, encouragé surtout par les Bourbons. Aussi lorsque, très peu après, le synode de Saintes eût décidé le soulèvement du Poitou en réponse à l'échauffourée sanglante dite «Massacre de Wassy» (1er mars 1562) on vit nos compatriotes courir aux armes avec ardeur. Les mémoires de l'époque [2] signalent en bonne place les réformés de Foussais, c'est-à-dire des églises-sœurs de Foussais et Saint-Hilaire, parmi les insurgés qui, voulant venger leurs coreligionnaires de Champagne et montrer qu'ils n'étaient pas d'humeur à se laisser molester à leur tour mais plutôt à prendre les devants,

[1] Les fiefs de haubert — ou fiefs de haute justice — sont les seigneuries primitives. Le droit de «temple» que leur accorde l'Édit de Saint-Germain n'est que l'extension au culte protestant du droit de chapelle qu'elles possédaient déjà.

[2] *Chronique du Langon*, p. 51.

Digitized by Google

s'en allèrent piller et brûler l'église et les maisons des chanoines à Luçon (30 avril 1562), puis Monzeuil, Le Langon, Nalliers et même Fontenay (Trinité 1562). Sans leur résistance avec des « bâtons à feu », l'évêque et les chanoines auraient eu le sort des protestants de Wassy, mais on ne put pas s'emparer de leurs personnes.

Il fallut intervenir, malgré tout le désir de neutralité du gouvernement. Le duc de Montpensier, à la tête des troupes régulières, reprit Fontenay aux rebelles le 25 juillet 1562 et y mit garnison pour empêcher le retour de semblables surprises, — mais, soit sagesse, soit crainte de complications, il n'y eut pas de représailles. L'édit d'Amboise (1563) consacra l'apaisement sur des bases analogues à celles de l'édit de Saint-Germain, et le gouvernement prit même à sa charge les frais occasionnés par la guerre civile.

On pouvait espérer que les choses allaient s'arranger : la bonne volonté du gouvernement était évidente, et, sans être parfait, l'édit était acceptable (la preuve en est qu'on s'accommoda plus tard de l'édit de Nantes qui le reproduisait en grande partie), mais on trouva plus simple de ne pas tenir compte des clauses restrictives.

Les catholiques de la paroisse de Saint-Hilaire-sur-Autise avaient à se résigner à supporter le pasteur Jean Paillat et sa propagande à Saint-Hilaire et aux Loges; celui-ci devait de son côté se borner à exercer le culte protestant à Vendée et à la Touche, seules seigneuries de haute justice appartenant à des protestants déclarés, et même ne recevoir à ses offices que des tenanciers de Vendée et de la Touche, car les offices destinés au public sans exception ne pouvaient avoir lieu qu'au temple du faubourg des Loges de Fontenay. Or il n'en était rien. Sans souci de ces réserves, Paillat faisait prêche public au bourg de Saint-Hilaire[1] et « administrait les sacremens à tous venans ». Son excuse — si c'en était une — était que tous les pasteurs en faisaient autant.

Le curé, Michel Guinard, réclamait en vain; aussi, pour ce fait et d'autres analogues en divers lieux dépendant d'eux, ses supérieurs, les chanoines de Saint-Hilaire-le-Grand, présentèrent-ils aux

[1] Mss de Dom Fonteneau, XII-279 : Remontrance des chanoines de Saint-Hilaire-le-Grand aux commissaires du roi. — Voir aussi Lièvre, *Histoire des protestants*, t. I, p. 131.

Digitized by Google

commissaires du roi chargés de l'exécution de l'édit une nouvelle remontrance (1563) où ils disaient notamment : « or espéroient lesdicts supplians (les chanoines) que l'Edict de pacification desdicts troubles apporteroit une fin à tous ces maulx, misères et calamitez, cuydans que tout ainsi que les ecclésiastiques et aultres qui tiennent et font profession de la saincte et catholicque religion romaine font estat d'y obéir, comme ils font entièrement, que les aultres tenant la contraire en feroient autant. Mais tant s'en fault que on voye accru presque le contraire car ils ne se contentent de la grâce et permission dudict seigneur roy, ny des lieux qu'il leur a désignez, mais oultre en aultres lieux, forme et manière qu'il leur est permis... s'administrent les sacremens à leur mode et à tous venans, mesme en plusieurs des terres et seigneuries desdicts supplians, comme à Ronillé, La Vauceau et Saint-Hilaire-sur-Autise, contre leur gré et volonté, et sans leur permission, à quoy toutesfois à leur grand regret ne peuvent remédier... »[1].

On ne sait pas au juste quelle suite eut cette plainte; mais il semble bien, puisque le Chapitre ne la renouvela pas, qu'elle eut un certain effet et que Paillat cessa son prêche au centre du bourg de Saint-Hilaire. Il ne se retira pourtant pas bien loin : peut-être pas plus d'une centaine de mètres! Les seigneuries de la Tour de Sauvairé et de la Vergne étaient alors à Bonaventure Boutou, secrètement favorable (comme on en verra des preuves plus loin) quoique resté officiellement catholique. Celui-là ne demandait qu'à fermer les yeux, et Paillat pouvait en profiter pour opérer sur son territoire lequel comprenait une bonne partie du bourg. Ce n'était pas plus légal, mais c'était moins provocant que sur une seigneurie ecclésiastique. Il y continua son ministère dans les maisons amies, tant pour le maître de céans que pour ses simples connaissances, notamment pour nombre de protestants fontenaisiens restés sans pasteur depuis que leur ministre Du Moulin avait dû quitter la ville. C'est ainsi que le 4 mars 1564 il baptisait à la Vergne la petite Déborah Jamoneau, fille d'un marchand de Fontenay, Antoine Jamoneau[2], amenée là parce que « les catholiques tenaient Fontenay ».

Quant aux biens, même irrespect de l'édit. Celui-ci avait confirmé

[1] Cartulaire de Saint-Hilaire-le-Grand publié par la Société des Antiquaires de l'Ouest (1847), p. 234.

[2] Livre de famille d'Antoine Jamoneau, Arch. de la Vienne, E[n] 1522.

Digitized by Google

les droits du clergé sur ses biens et rejeté la prétention des protestants de s'en emparer. Déçus, ces derniers conseillèrent à leurs adhérents de ne rien payer qui fût dû au clergé catholique (dîmes ou fermages), alléguant que cet argent pourrait servir à les combattre. Un débiteur n'a jamais été insensible à la perspective d'être déchargé de sa dette : le conseil fut donc goûté et suivi, même par des gens non passés au protestantisme. Les chanoines de Poitiers, qui y perdaient leurs principaux revenus (le domaine de Maigre-Souris à lui seul formait un cinquième de leurs ressources totales), en furent réduits à s'adresser à la justice : le Parlement de Paris les autorisa à se faire payer de force (arrêt du 22 juillet 1563)[1], mais on verra par la suite qu'ils ne purent y arriver que très imparfaitement.

LA GUERRE CIVILE.

Tout cela occasionnait une multitude de procès, évidemment mauvais puisque la violation des édits était incontestable. Pour s'en tirer, on faisait traîner la procédure en longueur, et on tâchait d'influencer les juges par promesses ou menaces.

La loi de l'époque prévoyait un moyen d'y remédier : la Cour des Grands Jours, sorte de tribunal extraordinaire composé de hauts magistrats parisiens que leur situation faisait plus indépendants que les juges locaux, et à qui, avec des pouvoirs étendus, on donnait l'ordre de faire vite. Une ordonnance royale du 5 août 1567 décida que la Cour des Grands Jours siégerait à Poitiers du 9 septembre au 9 novembre de cette année pour expédier tous les procès retardés du Poitou et environs. Grand émoi à cette nouvelle, car, dit le chroniqueur[2], « aucuns avaient rompu l'édit de pacification, les autres rompu les Eglises, les autres détenoient les prieurés, cures et aumôneries sans faire aucun devoir[3], et pour ce craignoient d'être chastiés ». La réplique fut aussi prompte que sans gêne : ceux qui se sentaient visés (et la suite prouve que Paillat était du nombre) se soulevèrent et allèrent en armes à Poitiers, « d'où ceux de la justice gagnèrent Paris en diligence » poursuivis jusqu'à Saint-Denis par leurs adversaires.

(1) Cartulaire de Saint-Hilaire-le-Grand, p. 234.
(2) *Chronique du Langon*, p. 93.
(3) C'est-à-dire sans en remplir les charges.

Digitized by Google

Il était difficile au gouvernement de rester impassible devant de pareils actes. Le gouverneur de Poitou, Guy de Daillon, comte du Lude, fut chargé de convoquer aussitôt l'arrière-ban des gentilshommes afin de constituer une troupe pour châtier les révoltés [1]. Beaucoup manquèrent à l'appel « car ils étaient ailleurs, contre le roy ». Il fallut venir sur place faire ce qu'on appelait la « montrée », c'est-à-dire passer une revue des présents et constater les manquants, mais cela n'alla pas tout seul. « Étant à Puy-de-Serre [2] pour cet effet (la levée du ban), raconte le chroniqueur, il (le gouverneur) fit sonner le tambourin, et lui et ceux qui étaient déjà rassemblés furent saccagés par leurs adversaires, les uns tués, les autres blessés, et les autres prirent la fuite » (octobre 1567).

Cela devenait tout à fait grave. Après les empiétements illégaux et la chasse aux juges, on passait au jeu de rosser les autorités. Ordre fut aussitôt donné d'arrêter les meneurs — ou, pour être plus exact, le meneur de l'affaire, Jean Paillat, ministre de Saint-Hilaire — ce qui fut exécuté par un seigneur des environs, René Girard, seigneur de la Roussière [3], mari d'une nièce du gouverneur. Paillat fut emmené à Poitiers pour être jugé (fin octobre 1567). On ignore son sort qui ne dut avoir rien d'enviable. Comme chef de révoltés, il était passible de mort, et comme prêtre défroqué (car c'était un ancien curé), il était passible des galères. Aucun écrit de l'époque ne signalant son exécution, il est à croire que ce fut cette seconde peine qui lui échut.

Ses amis s'occupèrent de le venger. Contre l'auteur de son arrestation, ils ne mirent pas grand acharnement : une tentative, sans plus, « ceux de la religion sachant la chose (le jugement de Paillat), tinrent leurs montrées à Mouilleron pour après saccager la maison de la Roussière près Coulonges » [4], mais ils y renoncèrent en voyant le gouverneur, averti à temps, donner garnison à son neveu (Toussaint 1567).

[1] *Chronique du Langon*, p. 94 et 95. La levée de l'arrière ban était une opération militaire temporaire assez fréquente alors. L'armée régulière était peu nombreuse; on appelait plus volontiers le contingent local quand il y avait besoin de renforcer la gendarmerie.

[2] Puy-de-Serre, à 10 kilomètres de Saint-Hilaire.

[3] La Roussière, seigneurie et château dans la commune de Saint-Maixent-de-Beugné, à 3 kilomètres du bourg de Saint-Hilaire.

[4] *Chronique du Langon*, p. 95.

Digitized by Google

Contre les catholiques de Saint-Hilaire-sur-Autise, ils allèrent plus loin, jusqu'à l'action. L'interruption du culte catholique fut la réponse à l'interruption du culte protestant. Faute de pouvoir se saisir de la personne du curé qui avait probablement pris la fuite à l'annonce de leur approche, on s'en prit à son église. Elle était sans doute close et barricadée à l'arrivée des religionnaires et il fallut en enfoncer la porte si on en juge par la manière dont les montants de pierre du portail ont été brisés; en tout cas, elle fut mise hors d'usage. Selon la tradition locale, on employa la « poudre à feu » [1] pour en faire sauter les voûtes, et la moitié du clocher (faces sud et ouest) fut entraînée dans la chute.

Ce genre de faits se propageait un peu partout : c'était l'anarchie. Le pouvoir royal se fâcha tout de bon. Un édit, publié à Fontenay le 10 janvier 1568, déclara les protestants séditieux et ordonna la saisie de leurs biens; mais alors ce fut la guerre ouverte, et pour répondre à cet ordre, non exécuté cependant, on s'en prit aux biens des catholiques. Le logis de l'Aubier fut pillé; celui de la Court des Loges laissé en ruine complète parce que leurs propriétaires Adam Tiraqueau et Gabriel de Rechignevoisin avaient rang d'officiers dans l'armée royale [2].

Il est probable, vu ce qui se passa dans tous les alentours, que c'est de ce moment que date la destruction des voûtes des églises des Loges, de Foussais, de Payré, de Xanton, constatée par les documents postérieurs, mais il n'y en a pas de preuve certaine.

Ces vengeances paraissent avoir été, pour la région de Saint-Hilaire-sur-Autise, les seuls faits de la révolte. D'ailleurs la lutte s'arrêtait très peu après sur la promulgation par le roi de l'édit de Longjumeau (23 mars 1568) reproduisant l'édit d'Amboise, y compris la clause d'amnistie, et surtout par manque de moyens pour les chefs protestants de la continuer.

Le curé de Saint-Hilaire, de retour chez lui, profita de l'accalmie pour faire exécuter une réparation sommaire de son église. Celle-ci — comme on peut en juger encore aujourd'hui — se composait de deux parties : une église à trois nefs bâtie en 1075, dont on avait

[1] Archives de la mairie de Saint-Hilaire-des-Loges, registre de correspondance du maire, rapport du 4 juin 1813.

[2] L'Aubier et la Court des Loges sont à 300 mètres et à 1 kilomètre du bourg de Saint-Hilaire. Adam Tiraqueau est le petit-fils du sénéchal André Tiraqueau, cité plus haut.

Digitized by Google

démoli le chœur en 1520 pour y adjoindre [1] une vaste salle, aussi grande à elle seule que toute l'église ancienne. Il fallut abandonner la partie neuve dont les voûtes hardies, d'un seul jet, sans pilier de soutènement, étaient difficiles à remplacer. On se borna à utiliser la partie vieille, un peu moins abîmée parce que plus robuste. Les voûtes des nefs latérales subsistaient [2]; un toit provisoire recouvrit l'emplacement de celles de la grande nef; un mur boucha l'arcade de communication avec la partie sacrifiée, et on recommença le culte.

LES GARNISAIRES.

Ce ne fut pas pour longtemps. La liberté du culte protestant, même avec quelques restrictions, pouvait contenter les esprit religieux; elle ne suffisait pas aux politiques dont les ambitions étaient tout autres. Cinq mois plus tard (l'ordre d'insurrection est du 22 août 1568) la lutte reprenait, mais cette fois — précisément parce qu'elle n'était plus que politique — avec un tout autre caractère. Ce fut la vraie guerre, avec siège de villes et batailles rangées, et non plus la simple dispersion de bandes insurgées.

Du côté catholique, ceux qui pouvaient être officiers allèrent rejoindre l'armée royale, c'est-à-dire, pour notre région, Gabriel de Rechignevoisin, seigneur des Loges [3], qui se distingua au siège de Niort et défendit à deux reprises contre Coligny le château de Lusignan dont il avait été nommé gouverneur; Adam Tiraqueau, seigneur de l'Aubier [4], qui devint gouverneur de Parthenay; René Girard, seigneur de la Roussière [5], qui devint gouverneur de Marans. De l'autre côté, le prince de Condé, chef du parti allié aux protestants, arriva en Poitou avec des troupes de métier qu'il avait eu le temps de rassembler, principalement des mercenaires alle-

[1] Travail fait grâce aux libéralités d'un prêtre originaire de la paroisse, Jean Bonneau, official de Niort, frère du seigneur de Beauregard. Il fut enterré dans l'église en 1538. Les débris de son monument funéraire sont accolés au pilier proche la chaire et servent d'encadrement à la statue de saint Antoine de Padoue.

[2] Elles s'effondrèrent partiellement en 1630, preuve qu'elles existaient encore alors. Les voûtes de la grande nef ne furent reconstruites qu'au XIXe siècle, en 1875.

[3] Beauchet-Filleau, *Dict. des familles nobles du Poitou*, v° Rechignevoisin.

[4] Beauchet-Filleau, *op cit.*, v° Tiraqueau.

[5] Beauchet-Filleau, *op. cit.*, v° Girard.

Digitized by Google

mands. Dès la première quinzaine de septembre, on le voyait passer à Saint-Hilaire avec ses auxiliaires, se rendant à la Rochelle, son centre d'action, et l'occupation militaire méthodique du pays ne tarda pas.

Pour couvrir Fontenay tombé au pouvoir de ses partisans dès le 30 août, le gouverneur protestant Christophe Claveau, seigneur de Puyviau installa au bourg de Saint-Hilaire un poste avancé qu'il confia à un groupe de reîtres allemands. Leur rôle était de surveiller la route de Paris [1], de patrouiller, d'avertir Fontenay en cas d'alerte pour éviter toute attaque par surprise, mais ils firent bien d'autres choses encore.

Le clocher de l'église, ou ce qui en restait, devenu logette de guetteur comme il était naturel, ils trouvèrent commode de faire de l'église elle-même leur corps de garde et aussi d'y installer leurs chevaux, sans respect pour le lieu saint. Le local était vaste, peut-être mal clos après la réparation hâtive du printemps précédent; ils y allumèrent de grands feux dont la pierre des colonnes près la porte sud de l'église garde des traces, et quand ils trouvèrent insuffisante leur provision de bois de chauffage, ils firent brûler la chaire, la balustrade de l'autel, la table du pain bénit, une partie des bancs, et même, à la fin, les panneaux de la porte d'entrée [2].

Là ne se borna pas leur sans gêne. Ils mirent en coupe réglée tout le voisinage, exigeant tout ce qui était à leur convenance, vivres ou argent, sous menace de pillage et de destruction. Le curé témoigna plus tard avoir dû donner 60 livres à un reître pour sauver son logis de la dévastation [3], et le fermier du chapitre, Pierre Pougnet [4], raconte que lui et nombre de catholiques préférèrent «habandonner leurs demeurances et tous aultres biens la

[1] L'ancien chemin Chevaleret bifurquait à Saint-Hilaire : une branche allait vers Poitiers, l'autre vers Parthenay et Paris.

[2] Procès-verbal de visite de Jean Collard (Archives de la Vendée).

[3] Procès-verbal de visite de Jean Collard, vic. gén. de Maillezais (Arch. de la Vendée).

[4] Acte du 25 janvier 1574 (Arch. de la Vienne, G 965). Pierre Pougnet, fermier (c'est-à-dire intendant) du chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand pour ses possessions d'Autise, habitait la maison du Grand-Logis, proche l'église. Elle appartient encore à une de ses descendantes, M^lle^ Amélie Pougnet.

Digitized by Google

plus part du temps... à cause de la viollance de la gendarmerye »[1].

En outre, pendant les deux ans que dura la guerre, ce ne furent que passages de troupes avec les inconvénients habituels, à savoir le maraudage intense chez les riverains de la route, les abus qu'engendraient le logement et la nourriture chez l'habitant, et les dommages causés aux lieux de cantonnement des chevaux et bagages. Les biens du clergé (église, cure, chapelle Sainte-Madeleine, aumônerie, four banal), vraisemblablement occupés de préférence, se trouvèrent à la fin des hostilités à peu près en ruine.

Sans connaître tous les passages, on a trace de plusieurs. En mars 1569, c'étaient les troupes de secours envoyées de Niort par les protestants pour délivrer Montaigu assiégé par Charles de Rouant, seigneur du Landreau[2]; le 30 avril 1569, c'étaient celles d'Andelot allant à la Rochelle[3]; fin septembre 1569, c'étaient toutes les forces rochelloises s'avançant combattre l'armée du duc d'Anjou; quelques jours plus tard, après la sanglante défaite de Moncontour (3 octobre 1569), c'était le reflux vers la Rochelle et l'arrivée des troupes royales victorieuses venant assiéger Fontenay[4].

A leur tour les Français, — autrement dit les troupes royales régulières — tinrent garnison à Saint-Hilaire[5] et on s'en plaignit presque autant que des reîtres dont ils continuèrent les graves excès. Eux aussi se servirent de l'église comme corps de garde, mais elle était en tel état qu'il n'y avait évidemment plus à s'en faire scrupule.

Enfin vint un autre passage qui fit naître l'espoir. Le jeudi 22 décembre 1569[6], au cours d'un voyage de pacification[7], le roi Charles IX traversait Saint-Hilaire accompagné d'un cortège

(1) Viollance de la gendarmerye — c'est-à-dire excès des troupes de passage. — Les «gens d'armes» d'alors étaient les soldats; nos modernes gendarmes s'appelaient en ce temps «archers» et leurs officiers «prévôts».

(2) *Chronique du Langon*, p. 125.

(3) *Chronique du Langon*, p. 127.

(4) *Chronique du Langon*, p. 138.

(5) Procès-verbal de visite de Jean Collard, vic. gén. de Maillezais (arch. de la Vendée).

(6) *Journal de Généroux*, p. 67. — *Chronique du Langon*, p. 139.

(7) Par voyage de pacification, il faut entendre une tournée entreprise par le roi pour se rendre compte de la situation (des progrès de la répression comme

Digitized by Google

nombreux où figuraient son frère le duc d'Anjou, sa sœur la princesse Marguerite et sa mère la vieille reine Catherine de Médicis. Il venait du camp devant la Rochelle et allait à Coulonges chez Louis d'Estissac, seigneur du lieu. C'était un indice de paix prochaine, confirmé quelques jours plus tard, en janvier 1570, par le passage des délégués protestants allant négocier la paix. Ces derniers repassaient cependant le 8 février sans avoir rien conclu, puis retournaient le 13 vers le roi avec de nouvelles propositions [1].

Ces pourparlers n'aboutirent pas, mais cependant le refoulement des troupes insurgées par les troupes royales avait ramené l'ordre dans cette région (qui aussi bien avait subi la guerre plutôt qu'elle n'y avait participé), à tel point que chacun s'était empressé de reprendre sa vie ordinaire, illusion plus que réalité, ce qui amenait parfois des surprises désagréables. Ainsi, dans les premiers jours de juin 1570 [2], René Girard seigneur de la Roussière (celui-là même qui avait arrêté le pasteur Paillat), confiant dans le calme apparent, avait organisé une réunion à sa maison de Cuthebraye [3], avec partie de chasse en forêt et festin où étaient priés quelques amis, M. de Puygaillard, M. de la Frézelière, l'évêque de Tulle et autres personnages. L'arrivée inattendue d'une troupe de protestants troubla la fête. Christophe Claveau, seigneur de Puyviau, l'ancien gouverneur de Fontenay, avait appris le rendez-vous et il était accouru de Marans avec deux compagnies légères de cavalerie pour s'emparer de leurs personnes. Plusieurs invités avaient eu vent de son arrivée et s'étaient arrêtés en chemin, mais les autres n'eurent de ressource que dans la fuite. Il y eut quelques blessés et un mort. M. de la Roussière fut pris; un de ses compagnons, plus heureux, s'échappa en se cachant dans les blés.

Bientôt les hostilités reprirent dans la région; ce même mois elles recommençaient à Saint-Hilaire où la garnison royale, chassée, était remplacée par une garnison protestante, conséquence du

de la réalité des griefs des révoltés) et préparer un édit de paix. Le duc d'Anjou devint roi plus tard sous le nom de Henri III; la princesse Marguerite est la première femme de Henri IV.

[1] *Journal de Généroux*, p. 140.

[2] *Journal de Généroux*, p. 146.

[3] Cuthebraye, ferme et logis en bordure de la forêt, sur la commune de Mervent, à 8 kilomètres de Saint-Hilaire. Ce domaine appartenait à René Girard par succession de sa mère, Anne de la Brosse.

Digitized by Google

retour offensif qui avait rendu Fontenay à ces derniers (24 juin 1570)[1].

La paix cependant était proche; le 8 août 1570 paraissait l'édit de Saint-Germain qui renouvelait les édits antérieurs en y ajoutant quatre places de sûreté et le droit de temple public dans l'*intérieur* de deux villes par province.

Ce fut la fin de l'occupation : les garnisaires quittèrent Saint-Hilaire-sur-Autise « au moys de septembre de l'an 1570 que l'Edict de pacification y fut publié et exécuté[2] », et tout rentra dans l'ordre, ou à peu près. Les émigrés revinrent chez eux effacer les traces des saccages : Pierre Pougnet, notamment, dit qu'il rentra alors en sa maison du Grand Logis. Le curé put-il en faire autant? probablement pas de suite, car en 1571 la déclaration roturière (reconnaissance de propriété) faite au chapitre pour la cure de Saint-Hilaire-sur-Autise est souscrie par Michel Guinard « ancien curé[3] », ce qui semble bien indiquer que personne n'occupait alors le poste[4]. Le seigneur des Loges, Gabriel de Rechignevoisin, ne rentra pas non plus chez lui : officier de la reine-mère, très en faveur auprès d'elle, il préféra suivre une carrière brillante que de venir relever des ruines[5]. Il passa le domaine de la Court à son frère Bernard et c'est ce dernier qui entreprit la reconstruction du logis (1570). Le plus gros de l'œuvre exécutée sur son ordre existe encore.

Chez les protestants, on fit meilleure figure. Les concessions de l'édit leur donnaient allure de vainqueurs au moins partiels, tout comme la différence de traitement dont ils avaient joui pendant les troubles. Les excès avaient atteint presque exclusivement leurs adversaires; l'avenir semblait pour eux. Aussi voyait-on des craintifs et des ambitieux changer de religion en leur faveur, et leurs chefs faire figure de maîtres. L'un de ceux-ci, qui se faisait appeler Guillaume de Brion[6] — mais qui semble avoir dû porter le nom

[1] *Chronique du Langon*, p. 149.

[2] Acte du 25 janvier 1574 (Archives de la Vienne, G. 965).

[3] Archives de la Vienne, G 965, mémoire des cens et rentes.

[4] La cure resta en ruine jusqu'en 1600. Il n'y a pas trace de curé avant 1577.

[5] Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles du Poitou*, v° Rechignevoisin.

[6] Guillaume de Brion, époux Yzabeau Pougnet, possédait le domaine de la Motte de Brion (devenu ferme de Sanguin, à 1 kilomètre du bourg de Saint-Hilaire-sur-Autise) et y habitait auparavant.

Digitized by Google

plus simple de Guillaume Pouvreau — se fit élever à cette époque au bourg de Saint-Hilaire une belle maison à tourelles [1] (1570) contre la vieille tour de Sauvairé qui tombait de vétusté. On eut cru y voir la maison seigneuriale du bourg bien qu'elle ne le fût pas, ni ne pût l'être puisque son propriétaire n'était pas seigneur du lieu [2]. Un autre protestant, Gabriel du Breuil, époux de Rachel Vernou, qui venait de racheter la seigneurie de Chassenon, en fit aussi rebâtir luxueusement le château (1570).

Si l'ordre était revenu et l'organisation antérieure rétablie, il y avait cependant évolution marquée dans les tendances.

LA RÉACTION PACIFISTE.

La paix ne dura pas longtemps. Sous le couvert du roi, trop faible pour s'y opposer, les Guises et surtout la reine-mère avaient essayé de se débarrasser par un crime, le massacre de la Saint-Barthélemy, de ces chefs protestants restés leurs rivaux en influence (1572), crime inutile et odieux qui n'avait abouti qu'à faire reprendre les hostilités. Personne n'y était préparé du côté protestant, d'ailleurs privé de ses principaux chefs, tués ou étroitement surveillés, et l'insurrection tarda. Pourtant, en janvier 1573, elle était complète vers la Rochelle. Les troupes royales envoyées pour faire le siège de la ville recommencèrent alors à passer à Saint-Hilaire, heureusement sans occupation du bourg (inutile puisque Fontenay dont il constituait le poste avancé n'était pas aux révoltés) et avec un minimum d'inconvénients dû à ce que les troupes royales ne séjournaient pas, et aussi bien étaient plus disciplinées que les autres. On n'a pas gardé trace exacte de leurs passages, mais seulement des cortèges princiers qui alternèrent avec eux : le 7 mars 1573, cortège funèbre de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, tué au siège de la Rochelle le 3 mars précédent, et qu'on ramenait au château d'Anet près Paris [3]; le 7 avril 1573, cortège de la duchesse de Montpensier, Catherine de Lorraine, allant voir

[1] C'est aujourd'hui la mairie de Saint-Hilaire-des-Loges. Divers documents montrent qu'elle occupe l'emplacement de la cure du VI[e] siècle et du pressoir objet de la charte de 990.

[2] Elle était construite sur la seigneurie de la Tour de Sauvairé dont le possesseur était alors Bonaventure Boutou.

[3] *Journal de Généroux*, p. 98.

Digitized by Google

son mari au camp devant la Rochelle [1]; le 2 juillet suivant, cortège de Léonor d'Orléans, duc de Longueville et de Marie de Bourbon son épouse, revenant du camp de la Rochelle, la ville prise [2].

Six mois de calme, et les passages recommençaient : la guerre venait de se rallumer une fois de plus. Un complot, éclaté le jour du mardi-gras, 22 février 1574, avait livré Fontenay aux protestants; quelques jours après, leur chef, François de la Noue, dit Bras de fer [3], et le gros de ses troupes venaient réoccuper Saint-Hilaire-sur-Autise, s'avançant même jusqu'à Coulonges, ce qui suscita l'alarme jusqu'à Parthenay; — très vite après, c'était le duc de Montpensier de retour avec les troupes royales qui faisait évacuer Saint-Hilaire par les protestants, mais heureusement pour aller les combattre entre Fontenay et la Rochelle. Saint-Hilaire, en dehors de la zone de guerre, le revit seulement passer deux fois, le 20 avril 1574, allant de Coulonges à Sainte-Hermine, et le 30 mai 1574 [4], lorsque, plus préoccupé de politique que de police, il leva subitement le siège de Fontenay pour rentrer au plus vite à Paris où le roi se mourait.

La Noue, gouverneur de Fontenay, savait bien que ce départ n'était pas définitif et qu'on ne tarderait pas à venir l'assiéger de nouveau. Aussi se prépara-t-il activement, faisant réparer les murailles et assembler en ville des provisions. Comme il le fit par voie de réquisition non payée, ce fut un vrai pillage des environs. « Ceux de la Religion estant dedans Fontenay avoient usurpé et pris sur les bonnes gens des champs beaucoup de vaches, porcs, froment, bled, farines, vins et autres vivres qu'ils avoient enclos dedans la ville..... et quand le camp (armée de siège) fut arrivé, il n'en fut pas moins fait et pis encore car on ne laissoit ustensiles de maison, comme étain, airain, fer, lits, robes, bled, pain, voire aller prendre jusque dans les poches des robes [5] ». Il en était ainsi dans un rayon de plus de 15 kilomètres — donc jusque au delà de Saint-Hilaire-sur-Autise — et « ceux qui vouloient

[1] *Journal de Généroux*, p. 99.
[2] *Ibid.*, p. 106.
[3] *Journal de Le Riche*, p. 153.
[4] P. Bnisson, *Histoire des guerres civiles*, p. 262. *Journal de Le Riche*, p. 166.
[5] *Chronique du Langon*, p. 182.

Digitized by Google

sauver leurs aumailles étoient obligés de les mener à 6 ou 7 lieues de distance ».

A part chez les nobles et les gens riches qui, ayant tous plus ou moins des parents ou des amis dans le camp des révoltés, en obtenaient des ménagements sinon plus, ce fut l'indignation générale. « Ce sont là les beaux fruits que nous ont apportés les huguenots rebelles ! » disaient avec amertume les bourgeois [1], et les gens de la campagne se montraient d'autant plus irrités de souffrir de la raréfaction des vivres qu'ils voyaient les soldats gaspiller ce qu'ils avaient pris. « Comme il n'y avoit que bien peu de foin serré, les soldats donnoient les gerbes à leurs chevaux, et, à demi mangées, ils les jetaient pour faire de la litière. » Aussi était-ce « grand'pitié d'ouïr la lamentation du peuple [2] ». On en avait assez de cette guerre interminable; on trouvait très acceptable la tolérance religieuse accordée par les édits qui aussi bien ne faisaient que se répéter à chaque fois, et on se désintéressait du reste, c'est-à-dire de la sécularisation des biens du clergé au profit des seigneurs et peut-être de quelques fermiers, et du remplacement des Guises par les Bourbons au Conseil du Roi. En un mot, le peuple se ralliait franchement à la politique royale.

Le duc de Montpensier, revenant assiéger Fontenay fin août 1574, parut un sauveur, surtout que pour éviter réquisitions et pillages il fit ravitailler son armée pour un fournisseur [3]. Le mouvement était si net que certains pasteurs éprouvèrent le besoin de se désolidariser des chefs politiques. Du Moulin, pasteur de Fontenay, arrêté à la prise de la ville le 16 septembre 1574 et poursuivi comme chef de révoltés, « chargea la noblesse d'être la cause des guerres civiles qui régnoient et régneroient, comme ils disoient, en France tant qu'elle retiendroit l'autorité qu'elle y avoit, adjoutant avec une grande véhémence de cœur que c'étoit elle qu'on devoit châtier, qui contraignoit le simple populaire d'exécuter ses commandemens et prendre les armes avec elle [5] ». Et Brisson (plus tard maire de Fontenay) qui rapporte le propos ajoute qu'il aurait bien pu ne pas attendre d'être au pied de la potence pour s'apercevoir que les nobles abusaient de leur pouvoir « pour vescer et

(1) *Journal de Généroux*, p. 103.
(2) *Chronique du Langon.*
(3) P. Brisson, *Histoire des guerres civiles*, p. 279.
(4) *Ibid.*, p. 319.

Digitized by Google

ennuyer les paisibles, ravir les biens des pauvres et les tyranniser »; « qu'ils ne peuvent souffrir qu'un roturier leur voisin ait des moyens et empeschent en tout ce qu'ils peuvent leur avancement ».

Quelques mois plus tard (fin 1574), au passage à Niort du gouverneur de Poitou, M. Du Lude [1], on trouva affiché pendant la nuit sur le mai planté en son honneur devant sa porte « une lettre en forme de requeste par laquelle le peuple de Poictou remontroit que les pertes qu'il avoit souffertes depuis 13 ans en ça (lesquelles pertes il disoit estre cause de sa ruine) lui avoient été faites par ceux qui se disent gentils hommes..... Que le noble étoit seul qui en ces guerres civiles s'étoit garanti, que ni en leurs biens, ni en leurs personnes ils ne recevoient aucune incommodité mais plutôt profit des troubles [2]; que par leur comportement tel il étoit facile de juger qu'en ces guerres il n'y alloit de la religion, et que ne pouvant plus supporter de telles charges, 20.000 hommes tant catholiques que huguenots étoient prêts à s'élever pour abolir ceux qui les vendent et traitent de cette façon ».

On découvrit même une association de gens ayant pour but de surveiller les actes des protestants et les dénoncer, afin de les empêcher de renouveler les troubles.

C'était nettement révolutionnaire et faisait craindre des émeutes provoquées par le contraste entre le luxe des uns et les souffrances des autres. La noblesse le sentit et fit des concessions : la guerre cessa en Bas-Poitou; le culte protestant fut réorganisé.

Bien que les hostilités eussent eu pour but officiel la conquête de la liberté religieuse et que les édits l'eussent accordée dans une mesure assez large, il n'y avait pas de temple à Saint-Hilaire et le pasteur René Marion résidait à Foussais [3] où le retenait la générosité de la famille Brunet. On s'était beaucoup plus préoccupé de mettre à mal l'église, de molester le clergé, que de donner satisfaction aux protestants sincères. Pour se les concilier, un temple fut aménagé en 1575 dans les ruines du four banal, presque en face

[1] P. Brisson, *Histoire des guerres civiles*, p. 353.

[2] Allusion aux beaux logis que certains seigneurs se construisaient, comme nous l'avons vu, alors que les ruines s'accumulaient autour d'eux, et aussi à leur habileté à échapper personnellement aux désagréments.

[3] Foussais ne fut jamais, comme Saint-Hilaire-sur-Autise, une église de plein exercice mais seulement une église de fief relevant de Saint-Hilaire. En revanche le pasteur y trouva toujours plus d'aide matérielle.

Digitized by Google

de ce qui restait de l'église et tout contre la maison de M. de Brion qui eut probablement l'initiative de la construction comme il en eut plus tard l'administration à titre d'ancien. Quant au pasteur, faute de ressources suffisantes sur place, il continua à résider à Foussais.

LA PAIX DE 1576.

L'apaisement spontané qui venait de se manifester ainsi en Bas-Poitou était un succès pour la politique du gouvernement : ce dernier saisit l'occasion pour négocier. Un édit du 14 mai 1576, légèrement rectifié par l'édit de Poitiers le 5 octobre 1577, proclama la paix sur les bases habituelles (liberté du culte et places de sûreté pour les protestants — maintien du clergé catholique dans ses biens — promesse par le roi de veiller aux abus), mais, pour le même motif que les édits précédents, déplut aux chefs politiques. Cependant, puisqu'il fallait s'y résigner provisoirement, on chercha à en tirer tout l'avantage possible contre l'adversaire. Le gros argument en faveur du retrait au clergé de ses biens avait toujours été que le but de la donation n'existait souvent plus. On crut avoir trouvé un exemple typique à Saint-Hilaire et on s'empressa de le faire établir.

Les aumônes que les églises étaient chargées de distribuer et pour lesquelles elles avaient reçu des dotations n'auraient jamais eu plus d'opportunité que par ces temps difficiles; pourtant on n'en distribuait plus à Saint-Hilaire où il n'y avait plus de curé depuis 1570 et où le chapitre ne percevait plus que très irrégulièrement les revenus des fondations charitables. Au cours de l'hiver 1576-1577, se basant sur ce que « par le malheur des guerres qui ont esté au pays de Poictou, à Fontenay-le-Comte et ès environs, il y avoit ung nombre infini de laboureurs et autres qui ont esté ruynés et réduyts à l'extrême pauvretté, mendians [1] », un protestant, Jean de Sansiquet, seigneur de Denant [2], déclara prendre fait et cause pour ceux de sa seigneurie « lecquelz seroient contraincts de mouryr de faim sans les aumônes des gens de bien cha-

[1] Archives de la Vienne, G 965.

[2] Denant, petit château détruit, à 3 kilomètres de Saint-Hilaire-sur-Autise. Village de la commune de Nieul-sur-Autise.

Digitized by Google

ritables qui ne peuvent suffire à nourryr si grande multitude quy se présente de pauvres, de sorte que la pluspart meurrent de faim et miserre», et il s'empara en leur nom des redevances auxquelles l'église de Saint-Hilaire-sur-Autise avait droit sur trois fermes à Denant, redevances qu'il leur fit distribuer avec approbation du sénéchal de Fontenay. C'était là, disait-il, sommes destinées aux pauvres et détournées de leur destination par les chanoines. Ceux-ci répliquaient que non, que le don avait été fait au chapitre et non pas au curé de Saint-Hilaire-sur-Autise, que par suite l'obligation — non contestée — d'employer ces sommes en aumônes n'impliquait pas distribution sur place (en fait on n'avait jamais distribué à Denant mais à Saint-Hilaire) et ils offraient de prouver qu'ils le faisaient désormais à Poitiers. Le Parlement de Paris estima que c'était suffisant et leur donna raison. Une sentence de la Chambre des requêtes du Palais du 19 août 1579 annula la saisie pratiquée [1].

On aimerait à croire que le seul souci de soulager la misère de ses vassaux inspira Jean de Sansiquet en la circonstance, ce qui rendrait son geste sympathique, bien qu'illégal. Reconnaissons toutefois qu'il ne paraît pas avoir été insensible au plaisir de jouer un bon tour à ses ennemis les chanoines, en ameutant contre eux les malheureux. Lui aussi se disait la victime des chanoines, qui se refusaient à lui reconnaître la qualité de suzerain, non seulement des biens objet du procès précédent, mais surtout du bourg de Saint-Hilaire-sur-Autise comme héritier de la famille Claireuil [2], vieille prétention à laquelle il tenait, non point tant peut-être par orgueil seigneurial que parce que, à ce titre, il lui serait dû certaines redevances appréciables. Il n'avait pas intention de rien abandonner à un clergé dont il ne suivait pas les rites et qu'il disait déjà trop riche.

Après de vaines réclamations, il attaqua le chapitre en justice par devant le présidial de Poitiers, le 15 juin 1578. Il eut d'ailleurs fort à faire, car, pour le même motif qu'il engageait le procès, le chapitre n'avait nulle envie de le perdre et se défendit énergique-

[1] Arrêt du 19 août 1579 (Archives de la Vienne, G 965).

[2] La famille Claireuil possédait la seigneurie de Bonneuil et le marché de Saint-Hilaire-sur-Autise (voir l'Introduction). Ses droits étaient passés en 1395 à Pons de Montandre, seigneur de Denant, puis à Louise de Montandre, épouse Gilles Bréchou, grand'mère de Jean de Sansiquet.

Digitized by Google

ment contre cette onéreuse prétention. Il remontra notamment qu'il ne pouvait pas être vassal parce qu'il était « sieur de laditte terre et seigneurie de Saint Hillaire sur Lotise lors auparavant que le fief dudit sieur de Denant fut fief »[1], ce qui était vrai, mais ne prouvait pas qu'il ne fût rien dû à Jean de Sansiquet *personnellement*, comme héritier des seigneurs primitifs de Bonneuil. Cela ne lui réussit pas : une sentence du 12 mai 1581 le condamna. Il fit aussitôt appel, ne se tenant pas pour battu, tandis que Jean de Sansiquet, tout heureux, s'empressait d'exiger malgré l'appel ses chères redevances. Il les afferma 112 écus par an à un certain Thomas (24 octobre 1581)[2].

Son triomphe dura peu : le chapitre, plus prudent, se fonda cette fois sur des titres et démontra que, suivant privilèges accordés par Pépin d'Aquitaine en 768 et par Louis le Débonnaire en 818, il ne relevait que du pape, et était exempt de redevances féodales. Un arrêt du Parlement de Paris (22 avril 1583)[3] cassa le jugement de Poitiers de 1581 : Jean de Sansiquet était bien encore reconnu suzerain, seulement cette satisfaction était à peu près platonique car, en vertu du privilège dit de franche aumône, le chapitre ne lui devait aucune redevance, simplement la formalité dite : aveu féodal[4]. Cela n'a jamais enrichi son homme et ce n'était pas du tout ce que voulait le seigneur de Denant. Cela ne lui donnait que le droit — dont il usa aussitôt — d'étendre au bourg de Saint-Hilaire-sur-Autise la compétence des notaires de sa seigneurie, et par suite de leur vendre légèrement plus cher leurs patentes.

De son côté, le haut clergé catholique voulut profiter de l'apaisement pour réorganiser le culte interrompu depuis 1570. Le chapitre

[1] Assignation du 15 juin 1578, réplique du..... 1580. (Arch. de la Vienne G 965.) Denant est en effet une seigneurie secondaire, détachée de celle de Vagne, alors que Saint-Hilaire est une seigneurie primitive, mais Jean de Sansiquet ne réclamait pas comme seigneur de Denant; il réclamait à un autre titre, comme seigneur de Bonneuil et héritier des Claireuil, dont les droits étaient contemporains de ceux du chapitre, peut-être même antérieurs.

[2] Arch. de la Vienne, G 965. Thomas, marchand à Saint-Hilaire-sur-Autise. Il est probablement le père de dame Hilaire Thomas, qui épousa François Pougnet et lui porta le petit domaine du Rivaux, dont sa branche prit le nom (Pougnet du Rivaux) pendant deux siècles.

[3] Arch. de la Vienne, G 966.

[4] Aveu fait le 23 décembre 1581, renouvelé le 23 mai 1620. (Arch. de la Vienne, G 973.)

Digitized by Google

de Saint-Hilaire-le-Grand, maintenu dans ses biens par les édits, devait logiquement en assurer les charges, c'est-à-dire, entre autres, le service paroissial de Saint-Hilaire, et on le lui rappela. Le poste n'était pas très enviable : pas d'église, pas de presbytère, de moins en moins de fidèles, des ressources précaires. Le chapitre trouva cependant un candidat en la personne d'un prêtre originaire de la paroisse, Claude Bonneau [1], frère du seigneur de Beauregard et neveu de ce Jean Bonneau qui avait fait les frais de la reconstruction du chœur cinquante ans plus tôt.

Le nouveau curé ne se soucia pas de consacrer ses maigres ressources à restaurer une fois de plus une église et un presbytère si souvent saccagés par les soldats ; il abandonna les deux bâtiments à leur sort et se retira provisoirement en un lieu moins exposé, dans la ferme de Saint-Martin [2], possession de l'abbaye de Saint-Martin de Limoges, à 200 mètres du bourg. Il y fixa son domicile et y aménagea une chapelle dont les dimensions exiguës témoignent de la régression du catholicisme local (vers 1580).

Si l'on compare cette situation à celle qui existait quinze ans auparavant, on peut constater un revirement complet. En 1565, l'église était au centre du bourg et le pasteur obligé de s'en éloigner ; en 1580, c'est le temple qui est au centre du bourg, et l'église et le curé qui se sont portés à l'écart. Pour les tenants des deux cultes, la même chose s'observe et s'accentue pendant les années subséquentes : les catholiques s'éloignent du pays ou s'effacent devant les protestants, lesquels occupent les places de premier rang. Bernard de Rechignevoisin [3], seigneur des Loges, imite son frère : lui aussi devient officier et s'attache à la fortune du duc d'Alençon qu'il suit dans son expédition de Flandre. Il meurt pendant la campagne en 1582 et sa veuve, Jeanne de la Béraudière, retirée avec ses enfants dans ses propres terres, ne reparaît plus que très rarement à la Court ; — Antoine de la Rochefaton [4] seigneur du Retail

(1) Claude Bonneau. Voir Beauchet-Filleau, *Dict. familles nobles du Poitou*, v° Bonneau. Beauregard, village de la commune de Saint-Hilaire, à 1 kilomètre du bourg.

(2) Saint-Martin, ferme de la commune de Saint-Hilaire, à 200 mètres du bourg, donnée au x[e] siècle à l'abbaye Saint-Martin de Limoges par Ebles, frère du comte Guillaume III de Poitou ; actuellement propriété de M. Guyonnet.

(3) Beauchet-Filleau, *Dict. des familles du Poitou*, v° Rechignevoisin.

(4) *Ibid.*, v° De la Rochefaton.

Digitized by Google

et du Tou, cède la place à un protestant, M. de la Rochefoucaud; — Bonaventure Boutou, seigneur de la Tour de Sauvairé et de la Vergne, se préoccupe surtout d'être bien avec les nouveaux favoris et d'avoir des amis dans les deux camps, comme on en verra des preuves plus loin; — Adam Tiraqueau [1] seigneur de l'Aubier, ne fait réparer que sommairement son logis de l'Aubier où il ne venait plus guère et préfère racheter la seigneurie et le château de Denant, où il n'alla pas beaucoup plus d'ailleurs.

L'autre côté se renforce, au contraire : Georges de Villequier, seigneur de Vendée, qui habitait en Touraine, vend la seigneurie de Vendée et le domaine à un certain Mathieu Robin [2], procureur enrichi et son coreligionnaire, qui vient se fixer à Vendée et, tout fier de sa noblesse récente, s'appelle désormais Mathieu de Vendée (1581); — Guillaume de Brion donne le ton au bourg où il est le seul noble résident, entouré de riches marchands protestants comme lui, Salomon Pougnet, Ézéchiel Jubien, etc.; — M. de la Cressonnière [3], capitaine protestant, est devenu seigneur de Serzais; — M. Grimouard du Perré, seigneur de Cougou, est aussi de cette religion, ainsi que Germain Bonnet, seigneur du petit Bonneuil [4].

LA PANIQUE DE 1587.

Le commerce avait repris son essor, un instant compromis. Il semblait que la guerre civile fût un cauchemar dissipé sans retour. On appréciait qu'il n'y avait plus guère dans le pays ces bandes de gens qui « sous ombre d'être catholiques ou protestants pillaient et rançonnaient les pauvres rustiques du plat pays et violaient les femmes » [5].

Pourtant, si le mécontentement populaire avait éloigné la guerre de notre région en privant les révoltés de tout appui sur place et en faisant craindre des séditions, celle-ci n'avait pas disparu de partout. Ce n'était généralement pour Saint-Hilaire-sur-Autise qu'un bruit affaibli, parfois provocateur d'inquiétudes quand il se rapprochait, mais dont on prenait aisément son parti.

(1) Beauchet-Filleau, *Dict. des familles du Poitou*, v° Tiraqueau.
(2) Raymond Louis, *Paul de Vendée*, dans *Revue du Bas-Poitou*, 1906.
(3) Notes manuscrites de Raymond Louis.
(4) *Ibid.*
(5) *Journal de Le Riche*, p. 374.

Digitized by Google

Par deux fois cependant, ce fut plus que de l'inquiétude : un commencement d'hostilités. Habilement exploité par le parti des Guises, le mouvement pacifiste avait abouti des associations de surveillance anti-révoltées à la Sainte-Ligue qui, dirigée par des gens très ardents, avait obtenu par représailles des mesures violentes, comme la déchéance des Bourbons, à titre d'hérétiques, dans leurs droits de succession au trône, et l'interdiction du culte réformé (1585). Pour la huitième fois, la guerre avait aussitôt éclaté, et le 13 juillet 1585 une avant-garde protestante vint occuper Saint-Hilaire. Le lendemain, un mestre de camp avec 25 hommes d'armes de choix s'en détachait et partait en reconnaissance par la route de Fontenay. Il rencontra près de Chassenon-le-Vieux une avant-garde adverse de 40 hommes, commandée par D'Hervilliers. Quoiqu'il eût l'infériorité du nombre, il fit sonner la charge, si bien que D'Hervilliers, croyant avoir affaire à une troupe beaucoup plus importante, se replia au plus vite (14 juillet 1585)[1]. Deux jours après, le gros de l'armée protestante, avec le prince de Condé à sa tête, passait à son tour à Saint-Hilaire, s'avançant jusqu'à Fontenay, mais, dès le soir même, y passait de nouveau en sens inverse, pour aller cantonner à Coulonges et, de là, rejoindre les réserves, de crainte d'un échec. Son adversaire, le duc de Mercœur, ne le poursuivit pas : mû par un sentiment analogue, il s'était de son côté replié sur Nantes, attendant des renforts, et Saint-Hilaire en fut quitte pour la peur : le reste de la guerre se passa en Saintonge.

Deux ans plus tard, au cours de la neuvième guerre civile, ce furent successivement l'armée protestante du roi de Navarre Henri de Bourbon (mai 1587) et l'armée royale du duc de Joyeuse (juin 1587) qui, arrivées devant Fontenay, la première pour l'assiéger, la seconde pour la défendre, cantonnèrent dans nos environs et se livrèrent à des violences sous prétexte de représailles ou de précautions contre la trahison possible des partisans de leurs adversaires.

Deux mois de ce régime, et tous les mauvais souvenirs d'antan se réveillèrent, mais cette fois, l'irritation se trouva être trop locale pour pouvoir influer sur les événements. La constatation de cette impuissance eut des résultats divers : le découragement résigné chez les uns, la panique chez les autres, la ruse chez presque tous.

[1] Benjamin Fillon, *Recherches sur Fontenay*, p. 177.

Digitized by Google

Le premier sentiment, qui était celui des bourgeois paisibles, se fait jour dans ces vers où l'un d'eux, Nicolas Rapin, paraphrasant une géorgique de Virgile, décrivait une retraite campagnarde, qui semble être le petit domaine des parents de sa femme, sis à la Marcadrie, près le bourg de Saint-Hilaire[1] :

C'étoit cecy que j'aurois désiré :
Ung coin de terre loin du bruict retyré
Basty aux champs, de closture moyenne
Au pied duquel y eust une fontaine
De vive source, et ung bois au dessus.
Dieu m'a donné quelque chose de plus :
Me voyla bien; je n'ay plus d'aultre envie
Qu'avoir la paix ce reste de ma vie
Pour ne voir plus ung soldat estranger
A tous propos nos maisons saccager.....

Chez les paysans effrayés, chacun cacha son argent et si, les troubles finis, beaucoup le retirèrent de leurs cachettes, d'autres, surpris par la mort, durent laisser au hasard le soin de révéler l'existence du trésor. C'est ce qui explique qu'à diverses reprises on a trouvé des dépôts habilement dissimulés contenant des pièces d'argent invariablement datées de cette époque, notamment en 1888 et 1912 à Cougou.

Enfin chacun s'efforça de passer inaperçu, de se terrer, chose relativement aisée pour les laboureurs, plus difficile pour les personnes en vue. Celles-ci eurent alors recours à un artifice déjà souvent pratiqué, le groupement par deux, l'un catholique, l'autre protestant, se protégeant mutuellement contre le parti dominant.

Dans cette intention, en bien des maisons, l'un des fils était catholique et l'autre protestant. On connaît aussi le cas assez typique de Pierre Pougnet dit Misère (catholique), associé[2] ouvertement à ses cousins Nicolas et François Mitard [3] (protestants) pour s'éviter

[1] La Marcadrie ou Marcadière, hameau à 500 mètres du bourg de Saint-Hilaire-sur-Autise. La famille Cailler y possédait un domaine (dit aussi la Cailletrie) dont elle prenait le titre de sieur de la Marcadière.

[2] Arch. de la Vienne, G 965.

[3] Nicolas Mitard, dit « Misère », fils de Laurent Mitard et de Jeanne Pougnet, notaire à Fontenay. François Mitard, son frère, médecin et zélé protestant, ancien de l'église de Fontenay.

Digitized by Google

mutuellement de trop gros ennuis, lui comme fermier du chapitre [1], poste fort mal vu des protestants, eux comme homme d'affaires et défenseur des Réformés, offices tout aussi mal vus des catholiques. On connaît encore l'alliance intéressée de deux de nos principaux seigneurs, Bonaventure Boutou, seigneur de la Tour de Sauvairé (catholique) et Mathieu Robin, seigneur de Vendée (protestant). Au passage des armées de Condé (1585) et du roi de Navarre (1587), Boutou, pour ne pas être molesté, alla faire chez Robin une visite prolongée; lors de l'arrivée du duc de Joyeuse (1587), Robin se réfugia à la Bangisière, résidence habituelle de Boutou et s'en tira avec le serment de ne pas porter les armes contre le roi. Les biens aussi furent protégés : Boutou n'eut rien à craindre au passage des protestants et, par ailleurs, pour éviter à Robin la saisie des revenus de son domaine de Biossais par les troupes de siège, Boutou servit de prête-nom dans une vente fictive de récoltes sur pied [2].

Ces petites combinaisons, évidemment destinées à rester secrètes, ne seraient sans doute pas parvenues à notre connaissance si, la paix revenue, ces grands amis n'avaient eu des difficultés entre eux à propos du règlement de comptes. Robin, ancien procureur, avait l'esprit de chicane; il fit à Boutou un procès très vif (1598-1600) qui les laissa ennemis mortels, et même ennemis à la manière corse : une sorte de vendetta. Jean Boutou, prieur-curé de Payré, dont le grand tort était d'être le frère de Bonaventure Boutou, se vit intenter procès sur procès par son peu commode paroissien; outré, le fils de Bonaventure, Philippe Boutou, rencontrant un jour Paul de Vendée, fils de Mathieu, dans la prairie de Fontenay (20 avril 1603), le frappa et même le foula aux pieds de son cheval, d'où nouveau procès pour tentative d'assassinat.

Cela ne se termina que très tard, en 1620, par l'intervention instante du gouverneur de Fontenay, qui leur ménagea une réconciliation.

[1] Fermier, c'est-à-dire homme d'affaires du chapitre. Nos fermiers d'aujourd'hui s'appelaient alors laboureurs. Pierre Pougnet était de son métier marchand de droguets.

[2] Abbé Drochon, *Journal de Paul de Vendée*, note, p. 131. L'abbé Drochon dit à tort : *Philippe* Boutou, au lieu de *Bonaventure* Boutou. En réalité, en 1587, Philippe n'avait qu'une douzaine d'années.

Digitized by Google

III

LA PAIX D'HENRI IV.

LA RÉORGANISATION RELIGIEUSE.

La panique de 1587 prouvait que le calme était plus apparent que réel, que les esprits restaient inquiets et mécontents. Une longue trêve, une paix de trente ans, en interrompant cette série de guerres civiles, allait calmer la nervosité de l'opinion, et une politique particulièrement habile et féconde allait rendre populaire celui qui était le moins prédisposé à l'être, le grand fauteur des derniers troubles, Henri de Bourbon, roi de Navarre. C'est qu'en devenant roi de France sous le nom d'Henri IV, il avait changé d'attitude en même temps que d'intérêts. Son arrivée au trône l'avait brusquement rallié à la politique de ses prédécesseurs. Il avait compris de quel côté allaient les préférences de la masse et il eut l'adresse de les faire triompher, maintenant qu'il devait en bénéficier. La chose n'était pourtant pas aisée, puisque de fins politiques comme la régente Catherine de Médicis n'avaient pas pu y arriver, et que aux difficultés qu'elle avait rencontrées devait s'ajouter celles d'une volte-face, toujours délicate.

Le premier résultat à obtenir était d'assurer la paix, non pas une paix chancelante et fragile comme celle des huit ou dix édits précédents, mais une paix vraiment stable. Dans cette intention, aussitôt débarrassé de l'intervention espagnole, et après avoir, par une conversion au moins officielle, écarté le grand argument de la Sainte-Ligue, «qu'un roi protestant ne pouvait pas gouverner une nation en majorité catholique», il s'occupa d'apaiser les protestants, ses anciens soutiens, irrités de son attitude. L'édit de Nantes (avril 1598) vint répéter une fois de plus les édits antérieurs (sauf quelques variantes comme l'augmentation du nombre des places de sûreté), et par là même il n'avait guère de chances d'être plus efficace que les autres, mais cette fois on veilla avec tant d'énergie et d'habileté à l'application des deux grands principes qui y étaient proclamés (liberté du culte protestant en certains endroits désignés, confirmation du clergé catholique dans sa situation antérieure,

Digitized by Google

y compris ses biens) que les deux cultes durent consentir à se tolérer mutuellement, non sans récriminer, il est vrai.

Une réorganisation religieuse s'ensuivit à Saint-Hilaire. Du côté catholique, ce n'était pas brillant. Le curé Claude Bonneau était mort en 1595 [1], et cinq ans après, il n'avait pas encore de successeur. Aussi bien, l'abbaye Saint-Martin de Limoges ne se souciait pas de continuer à prêter sa ferme au curé de Saint-Hilaire, de crainte que le provisoire ne devînt définitif et n'aboutît à un empiétement à son détriment. L'évêque de Maillezais insistait pourtant auprès du chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand pour la réorganisation du culte, mais ce dernier invoquait pour se justifier que, s'il n'y avait plus de difficultés légales, il restait de grandes difficultés matérielles. Le presbytère, selon le procès-verbal de constat [2] dressé le 3 février 1600 à la requête de son fermier Pierre Pougnet, était « en totalle ruyne et démolition... par la malyce des guerres ». L'église ne valait guère mieux, quoique les murs extérieurs, plus robustes, eussent encore de l'apparence. On se borna, par économie, à une réparation sommaire : l'église, comme en 1570, par réfection du toit de la partie vieille et remplacement du mobilier; le presbytère, par l'aménagement de constructions sises un peu en arrière de l'emplacement primitif et qui jusque-là n'étaient que des dépendances [3].

Puis on nomma un nouveau curé, Gilles Morel. Il lui fallut constater que son troupeau s'était fortement dispersé pendant l'orage, car l'église, si réduite fût-elle, était encore trop grande pour l'assistance. A la première fête de Pâques qu'il célébra à Saint-Hilaire (1601) il y eut, dit-il, « de six à huit communiants » [4]. Pourtant le groupe fidèle s'accrut peu à peu : quinze ans après, les six ou huit étaient devenus 350.

La paroisse des Loges, moins maltraitée par les guerres et pure-

[1] Il fut enterré dans la chapelle du prieuré de Saint-Martin où il s'était retiré. Son tombeau a été retrouvé il y a quelques années lorsque le possesseur actuel, M. Guyonnet, fit reconstruire la maison.

[2] Acte du 3 février 1600 (Archives de la Vienne, G 966).

[3] La cure primitive, entièrement disparue, est actuellement occupée par la route qui contourne l'église. La cure de 1600 est la petite maison sise dans la cour de M. Quiban et adossée à la cure actuelle.

[4] Procès-verbal de visite de Jean Collard, vicaire général de Maillezais (Archives de la Vendée).

Digitized by Google

ment agricole (on se rappelle que le plus grand nombre des conversions au protestantisme s'était produit parmi les ouvriers tisserands), avait un curé depuis 1597 (Jean Bonneau) et davantage de fidèles, environ moitié des habitants, disent les textes [1].

Du côté protestant ce n'était pas non plus l'idéal. Les fidèles étaient certainement plus nombreux; il y en avait même de très convaincus, tel le médecin François Mitard dit Misière [2], qui pour l'utilité de ses coreligionnaires faisait éditer à Niort en 1596 la traduction française de la Bible de Clément Marot; mais le pasteur trouvait généralement si peu d'aide matérielle que la plupart du temps le temple de Saint-Hilaire était desservi en double service. Le synode de Châtellerault (mai 1598) [3] constata que le pasteur de Maillezais, Claude Dantonnet, était obligé de s'en charger supplémentairement; le synode de Saint-Maixent (août-septembre 1598) [4] reçut la plainte du même Dantonnet de ne rien recevoir des fidèles de Saint-Hilaire bien qu'une portion de son traitement fût à leur charge. Aussi lorsqu'il dut quitter Maillezais peu après, il ne put se fixer à Saint-Hilaire comme il l'avait projeté et alla habiter Coulonges où l'accueillit une famille généreuse. Moins heureux que le curé, il ne semble pas avoir augmenté le nombre de ses adhérents pendant les années suivantes.

Il est bien certain, dans ces conditions, qu'on ne saurait prétendre retrouver dans les tenants des deux cultes la totalité ni même la majorité des 2.000 habitants que comptaient alors les paroisses de Saint-Hilaire et des Loges. A côté d'eux, et formant la majorité réelle, existait une grosse masse populaire professant l'indifférence religieuse totale. Faut-il y voir un véritable désastre moral? Les tendances hérétiques antérieures pourraient le faire croire; il semble plutôt, et le fait de la reconquête catholique tend à le démontrer, que c'était là une simple attitude. La masse évitait de montrer aucun sentiment religieux extérieur pour éviter d'avoir à prendre parti dans une lutte dont elle subissait à contre-cœur les souffrances, nouvelle et caractéristique manifestation de l'état d'esprit qui avait amené la réaction pacifiste.

[1] Procès-verbal de visite... (Arch. de la Vendée.)

[2] François Mitard, médecin, fils de Laurent Mitard et de Jeanne Pougnet, cousin germain de Pierre Pougnet, fermier du chapitre et de Mme De Brion.

[3] Lièvre, *Histoire des protestants*, p. 264.

[4] *Ibidem*.

Digitized by Google

L'ÉPURATION DU PAYS.

Les partis politiques n'avaient mis bas les armes que contraints et forcés par la lassitude générale. Un retour offensif, dont les règnes précédents avaient connu plusieurs exemples, était à craindre. Pour l'éviter, Henri IV sut allier la souplesse à la fermeté et séduire jusqu'à ses anciens adversaires.

Ce ne fut pas toujours du goût de ses amis, lesquels avaient espéré plus de faveurs pour eux. Dans notre région, notamment, à Maillezais [1], devenu place de sûreté protestante depuis l'édit de Nantes, le gouverneur Agrippa d'Aubigné affectait de critiquer l'attitude du roi, son ancien compagnon d'armes, et de stigmatiser ce qu'il qualifiait d'ingratitude vis-à-vis de ceux à qui il devait le trône. Cela ne promettait rien de bon : un mécontent est vite un révolté, et un révolté est dangereux quand il peut apporter, pour sa part, à un mouvement insurrectionnel l'appui d'une garnison, faible assurément (60 hommes), mais disposant de renfort sur place.

Or c'était le cas ici. La plaine qui s'étend entre Maillezais et Saint-Hilaire était tout particulièrement infestée de Bohémiens et de Picoreurs. Les Bohémiens, voleurs dans les foires et les pèlerinages beaucoup plus que montreurs d'animaux savants, avaient profité du désordre régnant pour constituer une dangereuse association sous le commandement d'un chef qu'ils appelaient leur roi, élu tous les ans dans nos environs, au cours d'une réunion tenue à Mauvais [2], lieu dit la Piole du Roi. Quant aux Picoreurs, il y avait parmi eux beaucoup de ces soldats pillards dont on se plaignait tant pendant la guerre et qui ne s'étaient pas résignés à gagner leur vie par leur travail depuis leur licenciement. Leur but commun était résumé dans ce programme du plus connu de leurs chefs, celui qui se faisait appeler Cadet Guillery [3] : « Paix aux gentilshommes, mort aux prévôts et aux archers, la bourse aux marchands ». Paix

(1) Maillezais, alors évêché mais dont l'évêque avait été chassé par les protestants qui avaient transformé en fort l'église et le palais épiscopal; localité à 13 kilomètres sud de Saint-Hilaire.

(2) Mauvais, hameau de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux, à 10 kilomètres de Saint-Hilaire et 3 kilomètres de Maillezais. (B. Fillon, *Poitou et Vendée*, art. *Fontenay-le-Comte*, p. 62.)

(3) Funck-Brentano, *Compère Guillery.*

Digitized by Google

aux gentilshommes comme pendant les guerres civiles, pour se les concilier et être repris à leur service en cas de nouvelle révolte; la mort aux prévôts et aux archers (officiers et gendarmes de l'époque) pour éviter toute répression de leur brigandage; la bourse aux marchands, c'est-à-dire la liberté de rançonner les convois de marchandises sur les routes. Les marchands avaient composé avec eux, et, moyennant une redevance annuelle, obtenu un sauf-conduit grâce auquel ils pouvaient voyager sans crainte, eux, leurs marchandises et leurs attelages, protégés même contre les exigences d'autres bandes.

Le peuple, ménagé par eux en temps de paix, leur était assez sympathique, et s'égayait de leurs exploits aux causeries de la veillée. On racontait ainsi que Cadet Guillery opérant dans notre région avait rencontré un moine de Saint-Michel-en-l'Herm revenant de toucher des fermages de son couvent, et tenant un cochon par une corde. Il détroussa correctement le malheureux religieux, lui prit son argent, et le relâcha sans lui faire aucun mal mais attaché tout nu sur le dos de son cochon. Une autre fois, il attira le prévôt de Fontenay et quelques archers dans une maison isolée où il les conduisit lui-même, déguisé en ermite, en leur faisant croire que Guillery y était réfugié et qu'ils le prendraient au gîte. En réalité la maison était pleine de ses compagnons, et c'est le prévôt et ses hommes qui furent pris [1].

Le peuple a toujours aimé voir bafouer ses maîtres, mais le gouvernement royal y trouvait davantage à redire, surtout parce que ces bandes formaient une armée toute prête pour de futures guerres civiles.

En même temps que l'on circonvenait Agrippa d'Aubigné pour l'amener à résigner ses fonctions de commandant de la garnison de Maillezais, le duc de Sully, gouverneur du Poitou, se prit sur l'ordre du roi d'un zèle inusité pour la répression des vols, et chargea le gouverneur de Niort, M. de Parabère, de mobiliser dans ce but une véritable armée, pourvue même d'artillerie (4.000 hommes et 4 couleuvrines). Au cours d'une battue générale, on ramassa les Bohémiens et les Picoreurs, qui furent exécutés sous divers prétextes : la plupart pendus comme voleurs et brigands; les autres brûlés comme sorciers (1608). Étienne Thubin, prévôt de Fontenay, eut

[1] Funck-Brentano, *Compère Guillery,* Le fait se passa au pont d'Arbert, commune de Mervent, à 4 kilomètres de Saint-Hilaire.

Digitized by Google

sa revanche des mésaventures antérieures : il fut anobli pour la circonstance sous le nom de seigneur de Sérigny[1].

D'Aubigné était désormais impuissant. Il le comprit, et finalement se retira à Genève.

L'IMPULSION ÉCONOMIQUE.

Paix religieuse, paix politique, c'était le vœu de la masse et le triomphe du pouvoir royal; mais cela ne suffit pas à faire aimer un gouvernement car c'est une déception pour les extrêmes, plus désireux de victoire que de paix, lesquels s'en vengent par d'acerbes critiques parfois efficaces.

Henri IV pourtant parvint à une réelle popularité : c'est qu'à la paix assurée il sut ajouter la prospérité économique, et par elle l'aisance, chose très appréciée toujours, et surtout après les dures heures de la guerre.

L'agriculture, principale richesse du pays, fut l'objet de toute la sollicitude du roi et de ses ministres, selon la parole fameuse : « Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France ». D'autre part, le commerce et l'industrie furent efficacement protégés. Le commerce des droguets, auquel le bourg de Saint-Hilaire devait sa fortune, reprit son essor. Il avait su s'accommoder même du brigandage, manifestant ainsi sa vitalité, et comme les soldats avaient fait plus de maraudages que de dévastations systématiques (sauf en ce qui concerne les biens du clergé) — donc plus fait souffrir l'agriculture que l'industrie — les métiers restés intacts avaient vite été remis en travail. De nouveau les gros marchands, tels que les deux Pougnet, Jubien, Garnier, avaient accumulé les droguets fabriqués dans la région, et leur trafic d'exportation, qui, dans la période précédente, s'étendait jusqu'en Allemagne[2], reprit son ampleur. Un service régulier de messageries, la Poste royale, créé sur la grande route de Paris-la Rochelle[3], vint le favoriser grandement. Il ne comportait pas de relais pour les chevaux à Saint-

[1] Sérigny, petit château sis commune de Foussais, à 7 kilomètres de Saint-Hilaire. Il appartenait alors à la famille Thubin. Actuellement propriété de M. de Fontaine.

[2] Contrat commercial entre Rodolphe Lanvot, marchand à Mayence, et Pierre Brunet, marchand à Foussais (1534). (Benjamin Fillon, *Poitou et Vendée*, art. *Église réformée de Fontenay*, p. 40.)

[3] Ce service de messageries est dû à Guillaume de la Varenne, maître général des postes sous Henri IV, devenu seigneur de la Roussière par son mariage avec

Digitized by Google

Hilaire, trop proche de Fontenay, le relais, précédent, mais seulement un bureau établi au bas de la côte du bourg, lieu dit : le Puits de la rue [1], faisant le même office que nos gares de chemin de fer actuelles.

L'activité commerciale du bourg de Saint-Hilaire en fut augmentée, autant que la route fut plus fréquentée et animée. On peut en juger par l'importance des auberges d'alors où venaient aboutir les convois de marchandises importées ou exportées pour la campagne environnante, et dont deux au moins nous sont connues : le Carreau d'Or[2], route de Foussais, et le Cheval Blanc, près l'église, pouvant loger chacune une cinquantaine de chevaux. On peut en juger aussi par l'aisance que témoigne la générosité d'un marchand protestant, François Rivolleau, retiré aux Loges vers cette époque, qui prit à sa charge les frais du service d'eau de son village.

Il fit creuser à ses frais, au bourg des Loges, pour la commodité de ses concitoyens, un puits public qui a retenu de lui le nom de « Puits Rivolleau » (au cadastre : Puits Rigollot!) et restaurer la fontaine publique. Dans le fond de l'arcade qui la surmonte, on peut lire encore aujourd'hui ce passage de la Bible qu'il y fit graver, suivi de ses initiales :

« Puisez avec joie de l'eau à la fontaine du Sauveur. »
12-3-E [3]. F. R.

LES NOBLES À LA COUR.

De nouveau la bourgeoisie commerçante, issue des milieux populaires, reprenait la première place sur la scène locale et avec

Jeanne de Poix, veuve de René Girard, celui-là qui avait arrêté autrefois le pasteur Jean Paillat.

[1] Arch. de la Vienne, G 971 : Dans un acte du..... 1655, Pierre Gandriau se qualifie « seigneur propriétaire du bureau de la poste de Fontenay à Paris ». Sa maison existe toujours et porte une plaque de pierre avec son nom et ses armoiries : une étoile et un cœur.

[2] Le Carreau d'Or, autrement dit la flèche d'or : tenu en 1620 par Brezet aubergiste, a été en partie rebâti par René Jollivier, marchand, qui l'acheta vers 1720 : actuellement maison du Corridor et de la Jollivière.

Le Cheval Blanc, tenu par Ayrault en 1600, est actuellement la maison Rampillon. La maison qui porte aujourd'hui l'enseigne du Cheval Blanc était alors l'école publique.

[3] C'est-à-dire : chapitre 12, verset 3 d'Isaïe (appelé Esaïas par les protestants).

Digitized by Google

d'autant moins de conteste que le roi, poursuivant sa politique de séduction, attirait à la Cour une partie de la petite noblesse, pour se l'attacher par des faveurs et des pensions, et la détourner de tout désir de secouer la tutelle du pouvoir central.

Adam Tiraqueau [1], et après lui son fils Michel, tous deux mestres des camps et armées du roi; Gabriel de Rechignevoisin [2], gentilhomme d'honneur de la reine-mère; Bernard de Rechignevoisin, capitaine de cinquante hommes d'armes de la suite du duc d'Alençon frère du roi, y figurèrent avec honneur. Le fils aîné de Bernard, Charles de Rechignevoisin, y alla à son tour comme gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi (1603), et sa femme Marie Bruneau ne tarda pas à y avoir une renommée qui pendant vingt ans la rendit célèbre dans toute la France. Peu jolie, paraît-il, mais enjouée, instruite, et aussi très intrigante, elle eut la fantaisie d'avoir un salon littéraire et le talent d'en faire le précurseur puis le rival de celui de l'Hôtel de Rambouillet [3]. De 1605 à 1629, tous les beaux esprits de l'époque s'y pressèrent et s'y plurent, admirant sa conversation vive et gaie, acceptant ses conseils pour leurs œuvres, lui dédiant des vers, et la saluant du titre de « 10e muse » [4]. Malherbe, le réformateur de notre poésie, ne pouvait passer deux jours sans aller voir la bonne Madame des Loges; Voiture, Balzac, Conrart, Racan chantaient ses louanges. Cette situation, brillante s'il en fut, valut à son mari une pension de 4.000 livres sur la cassette de Gaston d'Orléans, et à son fils aîné une place de page. Cela excita même l'envie de ses voisins de campagne, et, condescendante, elle procura une autre place de page au fils aîné de Guillaume de Brion.

Au total le succès d'Henri IV fut complet. Là où ses prédécesseurs avaient échoué, et bien que reprenant leur propre programme, il triompha. Jusqu'à sa mort l'ordre ne fut plus troublé : les deux cultes vivaient sur un pied d'égalité relative; les nobles avaient perdu les moyens et souvent l'envie de reprendre la lutte.

(1) Beauchet-Filleau, *Dict. des familles nobles du Poitou*, v° Tiraqueau.

(2) *Ibidem*, v° Rechignevoisin.

(3) Tallemant des Réaux, *Historiettes*, CXXII.

(4) Malgré cette longue célébrité, la gloire de Mme des Loges a sombré dans l'oubli. Cela tient à ce qu'on appréciait d'elle sa conversation et ses lettres. Or la conversation est chose éminemment fugitive, et quant à ses lettres, malheureusement pour elle, la marquise de Sévigné en a écrit aussi depuis, qui ont fait oublier les siennes. — Née en 1580, mariée en 1599, décédée en 1641.

Digitized by Google

IV

LA RECONQUÊTE CATHOLIQUE.

LA PROPAGANDE RELIGIEUSE.

Quel que soit le motif auquel on croie devoir attribuer le fait, il est indéniable que la paix d'Henri IV n'avait pas été favorable aux protestants. Le pasteur ne voyait pas augmenter le nombre de ses fidèles; le curé au contraire constatait la rentrée au bercail d'une partie de cette masse qui avait auparavant affecté la neutralité religieuse. Un mouvement assez lent, mais continu, se dessinait en ce sens.

Sur ces entrefaites arrivait pour succéder à son oncle comme évêque de Maillezais un jeune homme ardent et combatif, un général habillé en évêque, Henri de Sourdis (1615)[1]. L'enquête faite sur son ordre par son vicaire général Jean Collard[2] en 1617 avait révélé une situation encore précaire; il résolut d'agir énergiquement, d'entreprendre la reconquête de son diocèse, aidé et poussé par un ami plus zélé encore, François du Tremblay[3], ancien officier devenu capucin sous le nom de « Père Joseph », et qui s'était consacré aux missions de conversion des protestants. On aura idée de leur ardeur en songeant que Richelieu, à la fortune de qui ils s'attachèrent plus tard, les appelait en riant « les Pères de l'Église militante ».

Des hommes de cette trempe ne pouvaient que se heurter avec un adversaire tel que Pierre de la Vallade, pasteur de Fontenay[4], tout aussi ardent qu'eux, et nullement décidé à se laisser faire.

[1] Henri de Sourdis, né en 1593, évêque de Maillezais en 1615, archevêque de Bordeaux en 1629, commandant de l'artillerie au siège de la Rochelle en 1628, commandant de la flotte du golfe de Gascogne en 1638, décédé en 1645.

[2] Procès-verbal de visite de Jean Collard, vic. gén. (Arch. de la Vendée.)

[3] François du Tremblay, officier puis capucin en 1599 — né en 1577 — décédé en 1638, très connu sous le nom d'« Éminence grise » que lui valut son influence sur Richelieu, premier ministre.

[4] B. Fillon, *Poitou et Vendée*, art. *Église réformée de Fontenay*.

Digitized by Google

Henri IV n'était plus là pour s'interposer; tout le monde sentait le gouvernement entre des mains faibles; les politiques déçus jugeaient l'heure venue de reprendre le rêve de fonder un État à peu près indépendant au profit des protestants. Aussi, non contents de se plaindre des missions du Père Joseph, et sans attendre l'enquête royale sur les violations réelles ou prétendues de l'édit de Nantes, les chefs protestants préparèrent une révolte.

L'armée dont ils disposaient était insuffisante : elle ne comprenait que les faibles garnisons des places de sûreté, sans le renfort de l'étranger avec qui on n'avait pas encore renoué, ni des bandes mercenaires dispersées par Henri IV et dont la plupart des chefs étaient à la Cour. On se mit alors à instruire de nouvelles troupes sous la direction des irréductibles. Paul Robin de Vendée, seigneur de Vendée, qui avait grade de capitaine, forma une compagnie avec tout ce qu'on put lever aux environs de Saint-Hilaire[1], et prit part à des manœuvres d'entraînement du 13 juillet au 17 août 1620, par Cheffois, Saint-Paul-en-Gâtine, Pamplie, Bécelœuf, Chandeniers, Benet, Saint-Pompain et Denant. Le roi, inquiet, voulut dissoudre cette organisation menaçante et en put y réussir. Sur l'ordre du Synode, un nouvel armement eut lieu au printemps. Le 2 mai 1621, Paul de Vendée, entre autres, rassemblait ses hommes, les équipait avec les armes qu'il tenait en réserve et celles qu'on lui envoya du château de Fontenay, puis partit pour la Porte de l'Ile renforcer la garnison de Maillezais. Il y campa juqu'au 19, attendant de nouveaux ordres.

Déjà le roi Louis XIII accourait en personne de Paris pour essayer d'enrayer la révolte commençante. Le 23 mai, il était à Fontenay dont on n'osa pas lui fermer les portes et il profita de la réception des autorités pour tenir un langage menaçant. « Il en est céans, dit-il, en regardant fixement le pasteur, qui n'y seroient si je ne retenois ma justice. Ostez de ma vûe ces subjects, soumis d'apparence, rebelles d'intention... » « Est vrai de dire, ajoute Besly, témoin oculaire, que ledit ministre n'a baissé l'œil ni reculé d'un brin, encore que quantité d'aultres trembloient pour luy. » Et le roi, ne voulant pas sévir, crainte de gâter les choses, dut se borner à tourner brusquement le dos pour exprimer son mécontentement[2].

(1) Abbé Drochon, *Journal de Paul de Vendée*, années 1620-1621.
(2) B. Fillon, *Poitou et Vendée*, art. *Église réformée de Fontenay*.

Digitized by Google

Les hostilités étaient inévitables et ne tardèrent pas à s'ouvrir, mais sans enthousiasme de la part des volontaires, semble-t-il. Trentre-trois ans de paix avaient évidemment éteint bien des ardeurs, car Paul de Vendée éprouve le besoin dans ses Mémoires de s'excuser de sa participation. On n'en voulait pas au roi, écrit-il, mais les Églises ayant décidé la lutte on avait dû obéir. Il s'en fut à Saint-Jean-d'Angély défendre la ville contre l'armée royale. Il y commanda l'artillerie des remparts qui « faisoit merveille »[1]. Toutefois, blessé à la tête d'un éclat de pierre que fit sauter un boulet, il alla peu après à l'hôpital attendre la fin de la campagne. Ce ne fut pas long : le 26 juin la ville se rendait et il rentra aussitôt chez lui, muni d'un sauf-conduit et du pardon royal.

La guerre n'était pourtant pas terminée : Soubise[2] tenait toujours et parfois ravageait (pillage des Sables et de Luçon, février 1622). Saint-Hilaire resta en dehors de la lutte et n'en eut que de faibles contre-coups, par des passages de troupes : le 12 mars 1622, passage des troupes royales allant en renfort à Fontenay[3]; le 17 avril 1622, passage de Soubise en fuite après sa défaite de Riez, à peine escorté de 120 cavaliers[4]; enfin, le 31 août 1622, passage des troupes royales rentrant à petites journées dans leurs garnisons et qui cantonnèrent au bourg[5].

LE CONFLIT DE 1623.

La défaite protestante, consacrée par le traité de Montpellier (1622), qui réduisait les places de sûreté de 75 à 2 (Montauban et la Rochelle), accentua le mouvement de retour au catholicisme. Les ambitieux sentaient que le vent avait tourné, que les protestants étaient devenus suspects au pouvoir royal et au peuple, qu'il n'y avait qu'à perdre à rester de leur côté, et le nombre des con-

(1) Abbé Drochon, *Journal de Paul de Vendée*, année 1621.

(2) Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, ancien gouverneur de Fontenay pour les protestants et chef du mouvement.

(3) *Journal de Paul de Vendée*, p. 156.

(4) Parti de Riez le 16 avril, il passa par la Chaize-le-Vicomte, franchit la Vendée à Pissotte le 17 au matin, l'Autise à Saint-Hilaire et la Sèvre à Saint-Maxire, coupant les ponts après lui pour arrêter la poursuite. — Aucun récit connu ne mentionne la destruction du pont de l'Autise, mais tous les documents postérieurs le signalent comme détruit.

(5) *Journal de Paul de Vendée*, p. 164.

Digitized by Google

versions s'en accrut. Parmi les plus retentissantes, on compta celle de deux Brunet[1], descendants des fondateurs locaux du protestantisme.

Pierre de la Vallade n'était pas homme à se résigner : à défaut de la puissance politique, perdue désormais, il restait le prosélytisme, et il y eut recours. Il appela d'abord à son aide des prédicants étrangers qu'il établit dans le pays, comme ce John Bree[2], écossais, fixé à Bonneuil, à 1.500 mètres de Saint-Hilaire; puis, à son exemple et sous son impulsion, les pasteurs entreprirent une vive propagande destinée à contre-balancer l'effort catholique, — et un beau jour l'inévitable conflit se produisit.

Un grand sermon était annoncé à Saint-Hilaire pour la fête de la Circoncision, dimanche 1er janvier 1623, donné par un bénédictin de Maillezais, frère Valentin Ourry, docteur en théologie. Le même jour fut choisi par Vatable, pasteur de Coulonges et Saint-Hilaire, pour venir prêcher à Saint-Hilaire, et chacun des deux prédicateurs, afin de grossir son auditoire, avait convoqué ses fidèles de tous les villages d'alentour. Sur les dix heures du matin, au moment de commencer la grand'messe, un bruit de chants proches remplit toute l'église. C'étaient les protestants qui, peut-être à cause de leur nombre inusité, faisaient leur office dans la cour d'un ancien, M. de Brion, au lieu de le faire dans leur temple, et ils l'accompagnaient de chants exécutés à pleine voix par toute l'assistance. Comme la cour en question n'était séparée de l'église que par une ruelle de quelques mètres, on peut juger du vacarme. Ourry n'entendait pourtant pas renoncer à son sermon ni le curé à sa messe, et il fut résolu d'inviter les voisins à se taire[3].

Le vicaire Jean Prudhommeau, le prédicateur Valentin Ourry, le fabriqueur Jacques Pougnet[4], le fermier du chapitre Pierre

(1) B. Fillon, *Poitou et Vendée*, art. *Église réformée de Fontenay*, p. 90. Il s'agit ici de la branche Brunet de Montreuil.

(2) B. Fillon, *op. cit.*, p. 97. Bree est probablement le gendre de Christophe Bonnet, seigneur du Petit Bonneuil, dont le seul fils connu, Mardochée Bonnet, mourut en bas âge.

(3) Procès-verbal du 1er janvier 1623 (Arch. de la Vienne, G 966).

(4) Jacques Pougnet (1558-1626), conseiller en l'élection de Niort, puis retiré à Saint-Hilaire, maison du Grand-Logis.

Digitized by Google

Pougnet dit Misère[1], et un notaire du bourg, Me Neau[2], qu'on avait été quérir en hâte, s'en allèrent donc «à la porte de la maison du sieur de Bryon, joignant l'église dudit Saint-Hilaire, la rue entre deux, où ceux de la religion prétendue réformée faisaient leur presche au milieu de la cour». Tout un rassemblement s'était déjà formé pour assister à la suite de l'affaire. Le vicaire frappa à la porte et demanda à parler aux anciens. Paul de Vendée se présenta. M. Prudhommeau lui fit remarquer «qu'ils faisoient ung tel bruict qu'à cause de la proximité du lieu il luy estoit impossible de faire le divin service et instruire comme il le désiroit les catholicques, le priant avec toutte doulceur qu'ils fissent moingz de bruict et le laissassent achever le service divin». Paul de Vendée répondit que «le bruict provenait du chant des pseaumes», qu'ils ne cesseraient pas «le roy le permettant». Le vicaire discuta : il ne voulait pas empiéter sur leurs droits; il reconnaissait que cela était permis dans le temple, mais non pas en plein air, si près de l'église que les catholiques en étaient troublés et que Ourry ne pouvait prêcher. Il n'obtint rien, et Neau dressa procès-verbal de constat. Les chants continuèrent; même ils recommencèrent pour les vêpres, car l'après-midi Vatable donna au même endroit son grand sermon[3].

Paul de Vendée considéra évidemment la chose comme peu importante, car il n'en parle même pas dans son Journal[4]; mais il n'en fut pas jugé ainsi du côté catholique où l'on n'était pas fâché de faire voir que si des abus se produisaient parfois, ils étaient au moins réciproques.

Il y avait en ce moment à Fontenay deux commissaires royaux, Amelot et J. de Chalas, chargés d'enquêter sur les violations de l'édit de Nantes et de les réprimer conformément à la promesse faite par le roi lors de la paix récente, en compensation du retrait des places de sûreté. On leur soumit l'affaire de Saint-Hilaire et, si

[1] Pierre Pougnet, cousin germain de Jacques, marchand à Saint-Hilaire et fermier du chapitre, demeurant d'abord au Grand-Logis et plus tard au Peu de la Rue.

[2] Pierre Neau, notaire de la seigneurie de Denant (avec juridiction sur Saint-Hilaire en vertu de l'arrêt de 1581), demeurant au bourg de Saint-Hilaire.

[3] Procès-verbal du 1er janvier 1623. (Arch. de la Vienne, G 966.)

[4] *Journal de Paul de Vendée*, 1er janvier 1623 : il parle des deux prêches de Vatable, du dîner qu'il a fait au Carreau d'Or, mais pas de l'incident avec le vicaire.

Digitized by Google

nous ne possédons pas leur réponse, les faits subséquents permettent de la deviner aisément. Il y eut blâme contre les protestants, parce que l'église avait une incontestable priorité d'emplacement lui valant le droit de n'avoir pas à subir de gêne, et parce que, au surplus, le prêche était illégal à l'endroit où il avait eu lieu.

Juridiquement, aux termes de tous les édits sans exception, les réunions de plus de trente personnes, *hors les temples*, ne pouvaient avoir lieu que chez les possesseurs de fiefs de haubert, ce qui n'était pas le cas ici où M. de Brion était possesseur de sa maison mais non pas de la seigneurie où elle se trouvait. Il l'avait peut-être oublié et fini par croire — pour avoir agi de même en d'autres circonstances — qu'il avait la réalité des droits suzerains comme il s'en était conféré l'apparence en ornant sa maison de deux tourelles, car cette affaire souleva une question inattendue : celle de la légitimité desdites tourelles. Celles-ci, en effet, auraient dû être l'apanage exclusif des maisons chefs-lieux de seigneurie, leur signe distinctif, la dernière trace du privilège seigneurial de fortifier sa maison (droit de château fort), privilège réservé strictement aux seigneuries primitives (la Tour de Sauvairé, en la circonstance). Elles existaient donc ici par une tolérance d'autant plus grande que la maison de Brion n'était le chef-lieu d'aucune seigneurie, une simple habitation particulière. Passer de cette tolérance à l'exercice d'un des droits dont elle était le symbole, c'était à peu près agir comme celui qui, non content de revêtir un uniforme indûment, voudrait encore en profiter pour commander ou verbaliser, c'est-à-dire que c'était mettre l'autorité dans l'impossibilité de fermer les yeux sur l'irrégularité.

Guillaume de Brion ne s'était sans doute pas fait grand souci du blâme pour le prêche, mais atteint dans son amour-propre par la menace d'avoir à démolir ses tourelles, il se résigna à négocier avec son suzerain Philippe Boutou, seigneur de la Tour de Sauvairé. Le 16 juin 1623, il en obtenait l'anoblissement de sa maison, constituée en arrière-fief, vassal « à foy et hommage-lige et sous redevance d'une paire d'esperons dorés estimés 32 sols à chaque mutation de vassal »[1], ce qui revient à dire, en français moderne, qu'à chaque changement de propriétaire de la maison, celui-ci devrait par écrit se reconnaître vassal du seigneur de la Tour de Sauvairé,

(1) Acte du 16 juin 1623 (Arch. de la Vienne, G 966).

Digitized by Google

lui jurer fidélité en cas de guerre et lui offrir en cadeau une paire d'éperons dorés[1].

Cela ne conférait pas le droit de prêche à la maison de Brion, mais comme chef-lieu de seigneurie — seigneurie infime s'il en fût, puisqu'elle ne comprenait que la maison et le jardin, et ne possédait que la basse justice, minimum des droits seigneuriaux, — elle pouvait s'orner d'une tourelle, ou (par tolérance pour la symétrie) de deux, mais de hauteur inégale. On peut admirer encore aujourd'hui comment l'architecte concilia la symétrie, la légalité et l'amour-propre de M. de Brion : il faut une certaine attention pour s'apercevoir que les deux tourelles ne sont pas égales mais que celle du Sud a 30 ou 40 centimètres de plus que sa compagne, laquelle ne descend pas non plus jusqu'au sol[2].

LA RESTAURATION CATHOLIQUE.

Le vieux curé Gilles Morel, qui avait connu les heures délicates de la rentrée à Saint-Hilaire après la période des troubles et alors que les protestants étaient les maîtres, ne se montrait pas bien exigeant; mais après sa mort, arrivée en 1626, ses successeurs René Ayrauld, Michel Brettes et Claude Regnaud[3] furent moins accommodants. Ces trois premiers n'insistèrent d'ailleurs pas : ils démissionnèrent chacun au bout de quelques mois. Le quatrième, Etienne de Lüen (ou Deluain), nommé en 1629, fut plus énergique : on avait promis une situation matérielle semblable à celle d'avant les guerres et aucune gêne pour le culte; il entendait l'avoir.

Au point de vue matériel, il avait affaire au chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand, possesseur des biens ecclésiastiques locaux avec charge d'entretenir le curé et son vicaire. Or les ressources mises à sa disposition étaient vraiment maigres[4] : une maison curiale à peine habitable (le provisoire de 1600 durait toujours); 25 bois-

[1] Le premier hommage à mutation de vassal, avec payement de la redevance, eut lieu en 1630, par Jean de Brion, à la mort de son père Guillaume de Brion.

[2] La maison de Brion sert actuellement de mairie pour la commune de Saint-Hilaire-des-Loges.

[3] Arch. de la Vienne, G 974.

[4] *Ibid.*, G 967. Il ne faut pas exagérer la pénurie, d'ailleurs réelle, du curé de Saint-Hilaire. Ses ressources équivalaient à 200 livres et le logement. Or, d'après les documents contemporains, notamment le *Journal de Paul de Vendée*, on avait alors à Saint-Hilaire 6 poulets pour 20 sols, 4 fromages pour 10 sols,

Digitized by Google

selées de terre qui, par le système des jachères alors seul usité, équivalaient à huit d'aujourd'hui comme rapport; quelques dîmes dites dîmes novales, rapportant 60 livres; enfin un traitement de 100 livres (dit portion congrue) servi par le chapitre. Là-dessus il fallait vivre, lui et un vicaire. C'était peut-être suffisant en 1520 — avant les guerres — mais cela ne l'était plus en 1629, étant donné la dépréciation de la monnaie dans l'intervalle. Le chapitre rechignait, disant que la cure de Saint-Hilaire avait autrefois «beaux et grands revenus» par oblations des fidèles et que les curés n'avaient qu'à en faire revivre l'usage; il lui fallut pourtant capituler «pour éviter le scandalle d'un procès entre personnes ecclésiastiques» ou plus simplement parce que sa cause n'était pas fameuse : il porta la portion congrue à 240 livres, y compris les dîmes novales (1630)[1].

Quant à l'église, le nouveau curé obtint qu'on réparerait la partie abandonnée jusque-là, celle qu'avait fait reconstruire Jean Bonneau cent ans auparavant. Ce fut très sommaire, du reste : un simple toit, sans réfection des voûtes, et quelques contreforts pour remédier à l'ébranlement causé aux murs par l'explosion (1634)[2].

Restait la question plus épineuse des rapports de voisinage avec les protestants. Les deux cultes devaient se respecter mutuellement et ne pas se causer de gêne, disait l'édit de Nantes; mais à Saint-Hilaire existait une situation de fait qui demandait une réelle largeur d'esprit pour durer sans inconvénient. Le temple et l'église se faisaient presque vis-à-vis, à une distance si réduite (la largeur de la rue) que c'était tout juste bon à provoquer des conflits entre les fidèles des deux confessions si on les rassemblait aux mêmes heures (chose fréquente) et en tout cas à se gêner réciproquement car les chants s'entendaient d'un édifice dans l'autre.

Étienne de Lüen fut moins patient que son prédécesseur le bon vieux Gilles Morel. Peut-être les offices protestants étaient-ils devenus plus gênants parce que plus fréquents depuis que le pasteur Pierre Mallet était venu résider à Saint-Hilaire après la fermeture du temple de Coulonges[3]. En tout cas, le curé fit parvenir à l'évêque

un mouton pour 3 livres, un bœuf pour 60 livres; on payait 3 sols une journée d'ouvrier et 18 livres de gages annuels à un domestique.

(1) Transaction du 12 avril 1630 (Arch. de la Vienne, G 967).

(2) Arrêt du 12 mai 1634 (Arch. de la Vienne, G 967).

(3) Lièvre, *Histoire des protestants*, t. III, p. 292.

Digitized by Google

une plainte signée de plusieurs habitants relativement «à la proximité du lieu où tiennent leur presche ceux de la R. P. R.» parce que «le chant des psaumes et autres choses gêne la messe du dimanche... et même empesche le curé de faire son prône»[1]. L'évêque, Henri de Béthune, vint en personne s'en assurer : le 15 juin 1630 il fit dresser procès-verbal de la plainte portée et de la réalité des griefs. La distance entre les deux édifices, mesurée devant lui, fut reconnue être de cinq brasses (10 mètres), juste la largeur de la rue[2].

Le motif était valable, la gêne incontestable. Allait-elle jusqu'à empêcher le culte catholique? on pouvait en douter puisque cela avait été supporté depuis près de trente ans, mais le procureur (avoué) à qui on remit la cause trouva un argument juridique bien plus irrésistible : une contravention littérale à l'édit de Poitiers de 1577, reproduite par l'édit de Nantes de 1598, et entraînant à elle seule, *ipso facto*, l'interdiction du temple.

Le temple protestant, faisait-il dire aux chanoines, dans la requête présentée en justice le 3 février 1631, au nom de l'église de Saint-Hilaire dont ils avaient le patronage, avait été «au scandalle des supplians et de l'ordre ecclésiastique construit sur le domaine qui leur doit rente, et estant le lieu ou estoit cy devant le four à bant appartenant aux supplians, quasy joignant et si proche de laditte esglize que quand ils sont à leur presche ils troublent le service divin de laditte esglize, et même empeschent le curé de faire son prosne, au grand scandalle du publicq»[3]. On peut admirer l'habileté de la rédaction : à première vue il semble que le motif principal est la gêne apportée au culte; en réalité, l'argument décisif est la présence du temple sur un terrain relevant féodalement des chanoines, contravention formelle aux édits qui, pour des raisons de convenance faciles à comprendre, stipulaient que les temples ne pourraient pas être bâtis sur les seigneuries du clergé catholique. Depuis cinquante-cinq ans que le temple était en cet endroit, on ne paraît s'en être jamais avisé, preuve que la division seigneuriale était bien tombée en désuétude. D'ailleurs, le découpage compliqué des seigneuries du bourg de Saint-Hilaire rendait l'erreur facile et excusable.

(1) Plainte datée de 1630 (Arch. de la Vienne, G 967).
(2) Procès-verbal du 15 juin 1630 (Arch. de la Vienne, G 967).
(3) Acte du 3 février 1631 (Arch. de la Vienne, G 967).

Digitized by Google

Ce n'en était pas moins un fait matériel contre lequel il était difficile de lutter. Les protestants le tentèrent cependant, et en vinrent à contester tout, même l'évidence. Dans leur mémoire du 12 août 1632[1], ils prétendirent qu'ils ne gênaient en rien le culte catholique (ce qui était beaucoup dire), que les distances n'étaient pas exactes (ils comptaient de porte à porte, lesquelles n'étaient pas tout à fait vis-à-vis, et l'évêque comptait de mur à mur, d'où une différence de 2 brasses), que le terrain du temple relevait de la Tour de Sauvairé dont le seigneur Philippe Boutou consentait à l'exercice de leur culte en cet endroit. Ce dernier intervint même personnellement pour renouveler son consentement et réclamer ses droits de seigneur sur l'emplacement contesté. Le chapitre s'en montra offusqué : Boutou était catholique, au moins de nom, et on requit blâme contre lui pour une telle permission, d'ailleurs inutile[2]. Puis un expert vérifia les distances qui furent trouvées être de 36 pieds d'une porte à l'autre et de 30 pieds d'un mur à l'autre[3]. Enfin on contesta l'interprétation de l'édit de Nantes formulée par le chapitre, relativement au respect mutuel des deux cultes, avec copieux commentaires sur ce sujet; en un mot, on se perdit en discussions sur des points accessoires, s'efforçant de laisser dans l'ombre le point gênant : la question seigneuriale.

Avec tout cela — et les influences en jeu — la justice restait perplexe; l'affaire traînait en longueur. La cour des Grands Jours s'en occupa et trancha le différend. L'arrêt rendu à Poitiers le 23 novembre 1634[4] constate que le culte réformé était exercé à Saint-Hilaire dès avant 1595 et 1596 (c'est-à-dire avant l'édit de Nantes), qu'il était donc licite et pourrait être librement continué, mais aussi que le temple était réellement situé sur la seigneurie du chapitre (seigneurie ecclésiastique), qu'il était d'ailleurs trop proche de l'église et devrait être transféré en un lieu qui n'eût pas ces inconvénients.

Le temple fut en effet démoli aussitôt. Où le rebâtir? M. de

(1) Mémoire du 12 août 1632 (Arch. de la Vienne, G 967.)

(2) Les temples antérieurs à l'édit de Poitiers de 1577 pouvaient librement exister sur toutes seigneuries, sauf les seigneuries ecclésiastiques. Le consentement du seigneur n'était requis que pour les temples postérieurs à l'édit de Nantes de 1598.

(3) Procès-verbal du 7 mai 1633 (Arch. de la Vienne, G 967).

(4) Arrêt du 23 novembre 1634 (Arch. de la Vienne, G 968).

Digitized by Google

Brion, ancien, acheta dans cette intention du complaisant M. Boutou, pour le compte de l'Église réformée de Saint-Hilaire, une maison et des bâtiments dépendant de sa ferme de la Maison-Neuve, sur la route du Vivier (à 200 mètres de l'ancien emplacement), territoire de la seigneurie de la Tour de Sauvairé[1]. Le choix de cet endroit fut ratifié par l'intendant de Poitou, De la Villemontée, le 20 décembre 1635, après que le curé et le fabriqueur eurent reconnu qu'à cette distance cela ne gênait pas les offices catholiques[2]. Le temple y fut rebâti ainsi que la maison du pasteur. Ce fut l'emplacement définitif, celui qui subsista jusqu'à la fin.

LA RÉGRESSION PROTESTANTE.

Désormais la question des cultes, telle que les édits l'avaient réglée, était arrangée à Saint-Hilaire : le curé et le pasteur avaient leurs fidèles et leurs lieux de culte bien séparés; chacun faisait sa propagande de son côté, à titre privé, sans trop se heurter ni faire intervenir les pouvoirs publics. Ce fut le calme, un calme d'une vingtaine d'années.

Le gouvernement pourtant n'était pas bien rassuré : il avait défiance de ce Bas-Poitou, foyer de révoltes antérieures, où un peu de feu couvait peut-être encore sous la cendre. Aussi, lorsque pendant la minorité de Louis XIV les mécontents crurent le moment venu d'essayer de secouer le joug de plus en plus pesant du pouvoir royal, et qu'on vit le prince de Condé rassembler des troupes vers Bordeaux (soulèvement dit de la Fronde), le premier ministre, cardinal Mazarin, fit par précaution occuper les points jugés suspects. Saint-Hilaire était du nombre et reçut garnison. L'occupation ne dura que deux mois (janvier-février 1652) mais cela suffit à remémorer de fâcheux souvenirs, à susciter un commencement de panique. On lit sur le registre de la paroisse de Saint-Pompain[1] que les gens de Chavagné et de Serzais, bien que dépendant de la paroisse de Saint-Hilaire-sur-Autise, allèrent faire baptiser leurs

[1] Accord mentionné dans un acte du 25 juin 1657, publié par les *Archives historiques du Poitou*, t. XX, p. 440 et suivantes.

[2] Acquiescement du curé du 11 juillet 1636, publié dans le même recueil.

[1] Saint-Pompain, à 4 kilomètres de Saint-Hilaire-sur-Autise.

Digitized by Google

enfants à Saint-Pompain « parce qu'il y avait péril à cause des gens de guerre logés au bourg de Saint-Hillaire »[1].

On en fut quitte pour la peur, puisque tout demeura dans l'ordre, mais de cette peur les autorités durent garder rancune, car ce fut la fin des ménagements observés à l'égard des protestants. D'impartiale qu'elle avait été jusque-là, leur attitude devint sévère.

Si le chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand était rentré en possession de ses domaines, comme de droit, il n'en était pas de même pour de nombreuses redevances dont étaient grevés à son profit divers biens particuliers (rentes foncières). La plupart des titres s'en étaient perdus en 1568, lors du siège de Poitiers par Coligny, quand le clocher de leur église, en s'écroulant, avait écrasé de sa masse la salle des archives. Les chanoines avaient bien voulu tenir assises pour rechercher les débiteurs et leur faire souscrire titre nouvel, mais les protestants, alors triomphants dans la région, s'y étaient opposés, et, depuis, les choses étaient restées en l'état parce que, en haut lieu, on ne voulait pas laisser entamer une procédure jugée inopportune. Le motif n'avait plus de valeur désormais, et on le fit bien voir. Se sentant encouragés, les chanoines renouvelèrent leur demande. « Par un grand malheur, disaient-ils, les religionnaires pour favoriser leur mauvais dessein se sont immissés de prendre les fermes de l'Église et particulièrement la terre de l'Autize, dont les droits depuis cinquante ans ont presque toujours été levés par ceux de la religion »[2]. Ils eurent satisfaction : un jugement du présidial de Poitiers du 27 mai 1656 les autorisa à faire valoir tous leurs droits, ce dont ils s'empressèrent de profiter.

D'une façon générale, les protestants pouvaient sentir que le gouvernement prenait à leur égard une attitude de froideur. Aussi la tendance des timides et des ambitieux est-elle désormais de se détourner d'eux. Dans les ménages mixtes, assez nombreux jusque-là, les enfants se mirent à opter presque toujours pour le catholicisme, et les mariages mixtes, à propos desquels l'Église catholique faisait des difficultés, se raréfièrent. Fréquemment ils furent même l'occasion de conversions. Ainsi lorsque l'un des nobles de la paroisse, Pierre de Conignac, magistrat à Niort et possesseur du domaine de

[1] Registres de catholicité de la paroisse de Saint-Pompain (Léo Desaivre, *Histoire de Champdeniers*, p. 218).

[2] Requête reproduite par l'arrêt du 27 mai 1656 (Arch. de la Vienne, G 971).

Digitized by Google

la Garaudinière [1], ancien protestant lui-même, maria ses deux filles avec les deux fils Agroué, ces derniers abjurèrent.

Les amis d'autrefois disparaissaient sans être remplacés. Philippe Boutou, seigneur de la Tour de Sauvairé, dont l'aide complaisante leur avait été si utile en 1623 et en 1635, était mort en 1648; son fils, appelé aussi Philippe, se montrait infiniment moins bien disposé. Même, le 18 novembre 1656, sous prétexte qu'il ne voulait pas renouveler le consentement donné autrefois par son père à l'établissement du temple sur sa seigneurie de la Tour de Sauvairé, il fit fermer le temple de Saint-Hilaire-sur-Autise. C'était d'ailleurs une erreur juridique : la permission du seigneur, nécessaire pour les chapelles (culte privé réservé au seigneur et à ses vassaux dans les fiefs de haubert), était inutile pour les temples publics; mais il avait une excuse : le lieutenant du sénéchal de Poitou avait autorisé la fermeture, et pourtant c'était un magistrat, un homme du métier. Les principaux protestants de Saint-Hilaire [2] firent aussitôt appel, en même temps qu'ils cherchaient à convaincre Boutou. Finalement celui-ci, sur l'avis d'amis intervenants, consentit « à l'exercice de la R.R. en son fief comme auparavant... puisque c'est la volonté de Sa Majesté» (1657)[3].

LA FERMETURE DU TEMPLE.

D'autres difficultés n'allaient pas tarder à naître : les protestants avaient toujours été des opposants, et l'absolutisme royal, alors à son apogée, devait fatalement en prendre ombrage comme de tous autres rivaux, noblesse, parlement, papauté, jansénisme, avec lesquels il lutta tour à tour. L'affectation d'indépendance où se complaisaient les pasteurs allait leur attirer des rigueurs. On avait examiné de très près la situation; on avait découvert des cas douteux, où l'application de l'édit de Nantes avait été un peu bien large, et on parlait de redresser ces empiètements. En 1663, un édit interdit

[1] La Garaudinière, ancien logis noble, actuellement simple ferme, à 100 mètres du bourg de Saint-Hilaire.

[2] C. Forestier pasteur — Brossard et Malescot anciens — Garnier, Bage, Thubin, Fortin, Bastard, chefs de famille.

[3] Transaction reçue par Me Train, notaire à Fontenay, le 25 juin 1657, publié dans les *Archives historiques du Poitou*, XX, p. 440 et suivantes.

Digitized by Google

les prêches forains (autrement dit les doubles services) comme abusifs; alors pour éviter la suppression du temple de Saint-Hilaire desservi par le pasteur de Foussais, il fallut nommer un pasteur particulier, ce qui fut décidé au synode de Châtellerault (1663)[1].

Cette première mesure gouvernementale fut bientôt complétée d'une autre : la suppression des temples ouverts sans autorisation formelle, cette autorisation pouvant résulter soit d'une mesure spéciale, soit de la permission générale contenue dans l'édit de Nantes pour les temples antérieurs à sa promulgation, ou plutôt, d'après une interprétation restrictive basée sur une référence à l'édit de Poitiers (de 1577), antérieurs à ce dernier édit. Deux délégués, Colbert de Croissy (frère du ministre) et Claude de La Noue, délégué des réformés, furent chargés d'une enquête, menée très sévèrement, car sur soixante temples existant en Poitou, Colbert en admit un seul. Pour les cinquante-neuf autres il y eut partage (c'est-à-dire Colbert disant *non* et La Noue *oui*). Cela provenait de ce que Colbert exigeait la preuve *écrite* d'ouverture avant *1577* (édit de Poitiers), et La Noue se contentait de la preuve *quelconque* d'ouverture avant *1598* (édit de Nantes). Le temple de Saint-Hilaire était du nombre des contestés; toutefois l'arrêt rendu le 6 août 1665 par le Conseil du Roi, devant qui l'affaire fut portée en dernier ressort, reconnut que Saint-Hilaire avait été ouvert avant 1577, donc pouvait subsister[2]. Foussais, moins heureux, fut supprimé, et son pasteur, Jacques de Vallée, devint alors pasteur de Saint-Hilaire avec un rayon sensiblement égal au canton actuel de Saint-Hilaire-des-Loges[3].

Ce fut la sécurité pendant quinze ans, et l'on constate que l'Église réformée de Saint-Hilaire, régulièrement reconstituée et reconnue, envoya un député au synode de Niort en novembre 1670[4] et à celui de Fontenay en 1677[5]. Toutefois rendus prudents par l'expérience, les protestants prirent des précautions spéciales pour leur temple : craignant de nouveaux ennuis de la part de M. Boutou, seigneur catholique, ils firent racheter la seigneurie

(1) Lièvre, *Histoire des protestants*, t. II, p. 61.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, p. 71.
(4) *Ibid.*, p. 85.
(5) *Ibid.*, p. 87.

Digitized by Google

de la Tour de Sauvairé par une coreligionnaire, Mme de Brion, en 1673[1].

Les restrictions précédentes n'avaient abouti qu'à aviver l'esprit d'opposition chez les pasteurs et à ranimer chez les évêques le désir d'unité religieuse, donc à faire renaître la situation aiguë d'antan. L'évêque de la Rochelle, Henri de Laval, avait fondé en 1676 à Fontenay une maison de prêtres de la Mission dont les membres s'occupaient de propagande catholique, avec succès d'ailleurs. Ils y étaient aidés par les édits de plus en plus stricts que ne cessait de promulguer le roi : défense de changer de religion, sauf pour devenir catholique (25 juin 1680); exemption pour les convertis de deux ans de contributions et de la charge onéreuse et pénible de loger les gens de guerre de passage (11 avril 1681), etc., etc. Les agents du roi, sachant se faire bien voir, surtout de Louvois, grand partisan de cette politique, rivalisèrent de zèle dans l'application de ces mesures qui donnaient lieu à maintes vexations, et beaucoup de gens préféraient changer de religion, au moins en apparence, pour y échapper et profiter des avantages des catholiques.

Afin de diminuer les vides qui se faisaient à chaque instant dans les rangs de leurs fidèles, les pasteurs redoublaient d'efforts et se faisaient aider dans l'administration de leurs circonscriptions trop vastes par des collègues sans emploi. Elie Coyault[2], qui était dans ce cas, servit plus ou moins officiellement d'adjoint au pasteur de Saint-Hilaire, Philippe Couppé. En apparence, Élie Coyault était venu se retirer à la campagne dans la propriété que son père, Pierre Coyault, sieur des Roulières, possédait au village des Roulières, paroisse de Payré; en fait il était clandestinement pasteur de Foussais. Leurs efforts combinés n'empêchèrent pas que les conversions ne fussent très nombreuses. La liste officielle, dressée en 1681, porte pour cette seule année 228 convertis à Saint-Hilaire, 14 à Chassenon, 425 à Foussais, 14 à Denant, 29 à Xanton, c'est-à-dire la grande majorité des protestants[3].

[1] Aveu du 4 avril 1673 (Arch. de la Vienne, C 538). Mme de Brion, née Jeanne Thubin, petite-fille du prévôt anobli en 1608.

[2] Registre des baptêmes protestants de Saint-Hilaire. Minutes de Fonteny, notaire (déposées en l'étude Thébaud, à Saint-Hilaire-Loges).

[3] Lièvre, *Histoire des protestants*, t. II, p. 337.

Digitized by Google

Mais ces conversions, généralement purement de forme, ne satisfaisaient personne, ni le curé qui n'en était pas dupe, ni le pasteur qui y voyait une lâcheté et s'efforçait de les faire rétracter. Avec les tendances gouvernementales, c'étaient des rigueurs en perspective, car les édits redoublaient de sévérité : défense de molester les convertis, sous les peines les plus sévères; défense de les réattirer au temple, même amiablement; enfin, par surcroît de précaution, défense de les y recevoir, même s'ils se présentaient volontairement, à peine de fermeture et démolition du temple et bannissement du pasteur et des relaps. Pour que le pasteur ne pût arguer d'ignorance, on lui signifia la liste nominative des convertis récents à ne pas recevoir[1] : il y en avait 849 pour le ressort de l'Église protestante de Saint-Hilaire.

Néanmoins, cinq de ceux de la liste de Foussais, Jean Bois, Jacques Baudouin, René Millé, Pierre Fulgeand (ou Furgeaud) et Breschet[2] furent vus au prêche de Noël 1682 dans le temple de Saint-Hilaire, spécialement le 27 décembre, jour où ils assistèrent aux cérémonies faites par le ministre Philippe Couppé. Aussitôt dénoncés, ils furent arrêtés, sauf Millé et Breschet qui purent s'enfuir à temps. Leur procès ne traîna pas : le 23 février 1683 un arrêt du présidial de Poitiers les déclara convaincus du crime de relaps, et pour réparation les condamna « à faire l'amende honorable devant la principale entrée de l'église de Saint-Hilaire-sur-l'Autize, nuds en chemise, la corde au col, tenant en leurs mains une torche ardente du poids de deux livres, et là, estant à genoux, dire et déclarer qu'après avoir fait profession de la religion catholique, apostolique et romaine, ils ont au mépris d'icelle témérairement et scandalleusement retourné aux exercices de ceux de la R. P. R. dans leurs temples, dont ils se repentent et demandent pardon à Dieu, au roy et à justice » et en outre à 10 livres d'amende et au bannissement perpétuel, sans compter l'interdiction du pasteur Couppé et la demolition du temple.

Le jugement fut aussitôt affiché et exécuté[3]. L'emplacement du temple devint un jardin, acheté par Pineau, notaire[4].

[1] Lièvre, *Histoire des protestants*, t. II, p. 337.
[2] Acte du 23 février 1683 (Arch. de la Vienne, C 49).
[3] Un exemplaire de l'affiche existe aux Archives de la Vienne, C 49.
[4] Acte du 13 février 1774, Caquineau notaire à Saint-Hilaire.

Digitized by Google

L'EFFONDREMENT PROTESTANT.

L'Église protestante de Saint-Hilaire avait vécu. Plus de temple, plus de pasteur, donc plus de culte public; rien que le droit d'assemblée dans les seigneuries de haute justice à possesseur protestant, ce qui ramenait le culte réformé mourant à ses débuts, aux seigneuries de Vendée et de la Tour de Sauvairé. Encore ne fut-ce pas pour longtemps : l'abrogation de l'édit de Nantes (1685) fit disparaître jusqu'à ces derniers vestiges.

Désormais, tout culte public (dans les temples) ou semi-public (dans les seigneuries de haute justice) est interdit; toute propagande est punie; tout livre protestant proscrit sévèrement; les biens du clergé (maison du ministre et terres données) attribués à l'hospice des pauvres de Fontenay. On pouvait rester protestant, mais défense était faite de le montrer, autrement dit, on n'était pas obligé d'aller à l'église mais on n'avait pas le droit d'aller s'assembler dans un endroit tenant lieu de temple, ni même d'en parler, — situation vraiment dure pour les protestants sincères, d'autant que cela s'accompagnait d'une foule d'interdictions de fonctions (notaire, syndic, etc.).

Il fallait évidemment une foi aussi vive que désintéressée pour persévérer. Aussi, dès 1680, dès que les mesures gouvernementales étaient devenues rigoureuses, quelques ardents avaient préféré s'expatrier, en nombre infime d'ailleurs. On n'en connaît que deux à Saint-Hilaire, un bourgeois, François Pougnet[1], et un noble, ... de Brion[2]. François Pougnet, dont le père était marchand de draguets, s'embarqua pour les îles (c'est-à-dire l'Angleterre) sous couleur d'y faire du commerce[3]; de Brion abandonna la seigneurie de la Tour de Sauvairé à sa sœur Mme de Bessay[4] et partit pour la Hollande où son grand-oncle (celui qui avait été page sous Henri IV) s'était retiré cinquante ans plus tôt.

Bientôt cela même ne fut plus admis : un édit du 14 juillet

[1] François Pounget, fils de Jacques Pougent sieur du Rivaux et de Anne Martin.

[2] ..... de Brion, fils de Henri de Brion et de Jeanne Thubin.

[3] Partage de succession (2 janvier 1693) dans les papiers de la famille Gambier.

[4] Lièvre, *Histoire des protestants*, t. II, p. 337 et Beauchet-Filleau, *Dictionnaire des familles nobles du Poitou.*

Digitized by Google

1682 défendit de sortir du royaume sans permission et décréta la confiscation des biens vendus moins d'un an avant le départ. Sans empêcher les départs personnels, cela les rendait singulièrement pénibles puisqu'il fallait abandonner presque tous ses biens, et l'on ne vit guère partir que des cadets. Les aînés, restés dans le but de conserver les biens familiaux, se convertirent pour éviter tout ennui. Tel fut le cas des trois seigneurs encore protestants de la paroisse de Saint-Hilaire : Charles Prévost et sa femme, Marguerite de la Rochefoucauld [1], seigneurs du Thou et du Retail; René de Bessay et sa femme, Henriette de Brion, seigneurs de la Tour de Sauvairé [2]; Henri Robin et sa femme, Esther de Gremme [3], seigneurs de Vendée. La mère de ce dernier, Suzanne Robineau, veuve Henri de Vendée, qui s'était brouillée avec lui à propos de sa conversion et était venue habiter à la Doit chez une coreligionnaire Françoise Bernède veuve Bernardeau, préféra se retirer en Allemagne avec sa fille Espérance-Céleste et ses deux autres fils René et Alexandre (1685). Elle n'avait pas dû importer grandes ressources, bien que son fils l'accusât d'avoir dissimulé pour se les approprier 60.000 livres au partage de la succession d'Henri de Vendée (décédé en septembre 1682). Ses deux fils qui l'avaient d'abord suivie faillirent bientôt. Entre la misère en Allemagne avec liberté de leur culte et une brillante position en France après conversion, ils préférèrent la deuxième solution. En 1689 ils étaient rentrés, convertis et devenus officiers.

Autour d'eux, bien rares étaient ceux qui allèrent même jusqu'à ce luxe de quelques années d'émigration. Un de leurs voisins, Charles Moriceau, seigneur de Cheusse [4], sénéchal de Fontenay, était un exemple vivant de l'avantage qu'il y avait à ne pas résister. Converti en 1685, et entré dans la magistrature, il y jouissait d'un avancement rapide et s'était même vu anoblir en récompense de son zèle [5] vis-à-vis de ses anciens coreligionnaires. Sa maison

[1] Registres paroissiaux de Saint-Maixent-de-Beugné.

[2] Registres paroissiaux de Saint-Maixent-de-Beugné.

[3] Abbé Drochon, *Journal de Paul de Vendée*, Introduction.

[4] Cheusse, actuellement La Gibaudière ou Grand Cheusse, est une propriété proche le château de la Sausselière, commune de Payré, à 3 kilomètres de Saint-Hilaire. Elle paraît avoir été érigée en seigneurie en l'honneur de Ch. Moriceau.

[5] Papiers B. Fillon, suite manuscrite de *Poitou et Vendée*.

Digitized by Google

de campagne de Cheusse, près la Sausselière, était une véritable agence de conversion, bien connue comme discrète et accueillante à ceux qui y venaient, protestants à séduire ou dénonciateurs en quête de récompense. La très grande majorité des nobles et des bourgeois des environs y passa peu à peu et y signa l'acte d'abjuration désiré par le pouvoir [1].

Seuls restèrent fidèles, parce que désintéressés, mais en nombre chaque jour plus restreint, des ouvriers tisseurs et des laboureurs que venait, à de rares intervalles, instruire quelque pasteur errant et caché. Au dire du curé, ils étaient encore plus de 200 sur la paroisse de Saint-Hilaire en 1718 [2].

L'ÉGLISE DU DÉSERT.

Les protestants, désormais impuissants, avaient cessé d'être inquiétants au point de vue politique, et le pouvoir civil s'en désintéressait. Seul le pouvoir religieux avait une tâche à peine moins grande à remplir pour rendre sincères les conversions apparentes, et achever, s'il se pouvait, de ramener les derniers irréductibles au bercail. Si donc l'évêque continuait à envoyer des missionnaires [3] — généralement des capucins ou des prêtres de la Mission de Fontenay, — le pouvoir civil usait de tolérance, comme autrefois, envers les protestants.

Non pas que cela fût du goût de tous : l'ardent sénéchal de Fontenay, Moriceau de Cheusse, protestait énergiquement contre ce qu'il considérait comme une coupable faiblesse. En 1716 il écrivait à son supérieur l'intendant de Poitou, Des Gallois de la Tour : . . . . . « Avant que ce levain de l'esprit du mal ne gaste le bon grain non entammé, il paroistroit profitable, Monseigneur, dans l'intérêt de l'avancement de la religion et du respect des loys divines et humaines, d'estouffer sans plus tarder l'yvraie à sa naissance. La rentrée parmy leurs prosches des endurcis huguenots destenus en prison soubz le règne du feu roy a occasionné plus de mal en

[1] Papiers B. Fillon, suite manuscrite de *Poitou et Vendée*.

[2] Assemblée des habitants de Saint-Hilaire, du 12 février 1719 (Archives de la Vienne, G 974).

[3] Les registres paroissiaux de Saint-Hilaire portent trace de missions de capucins en 1698, 1699, 1701 et de mission des prêtres de la Mission en 1720.

Digitized by Google

deux mois qu'on ne sauroit le nombrer. L'enfer a été resjouy de rechef de l'ardeur de ses suppôts, que votre attachement au service de Sa Majesté fera, Monseigneur, rentrer dans les ténèbres, sinon il y a risque de perdition pour des milliers d'âmes. Il n'est que la rigueur de salutaire, Monseigneur; le serpent dresse la teste incontinent qu'il sent le pied osté de dessus luy, et n'a d'autre dessein que de répandre son venin alentour. Rien plus ne serviroit d'estre miséricordieux à des incorrigibles qui estiment à persécution la juste punition de leurs affreux crimes et blasphèmes. . . . . [1]».

En fait il n'était pas écouté ni suivi en haut lieu. Les perquisitions opérées chez les suspects d'hérésie, comme celle qui fut faite à Payré, chez Daniel Pineau, en 1732 [2], étaient exceptionnelles et ne semblent pas avoir comporté de sanction grave.

Sous le couvert de ces tendances modérées, les derniers fidèles de l'église protestante de Saint-Hilaire se réorganisèrent. A défaut de leur temple démoli et qu'il n'eût pas été prudent de rétablir en quelque sorte sous le nez de Moriceau, ils se réunisent pour leurs prêches sur les terres d'un des leurs, René Pougnet [3], tout contre sa maison de la Gaudière. L'endroit s'appelle aujourd'hui encore «le Désert» du nom donné à ces réunions (l'église du Désert) en souvenir d'une situation où ils voulaient voir un précédent de la leur : le séjour pénible des Hébreux dans le désert, après l'heureux temps suivi de persécutions passé en Égypte, et en attendant d'entrer dans la terre promise.

Malgré cette tolérance, il ne firent aucun progrès. Chose très gênante, ils restaient exclus des fonctions publiques; ils n'avaient guère de pasteurs pour réchauffer leur foi; les mariages mixtes étaient interdits; leurs enfants vivaient en contact perpétuel avec

[1] Lettre du 22 juillet 1716, papiers Benjamin Fillon, suite manuscrite de *Poitou et Vendée*.

[2] Procès-verbal de perquisition du 27 mai 1732, papiers Benjamin Fillon, suite manuscrite de *Poitou et Vendée*. — Payré, à 4 kilomètres de Saint-Hilaire-sur-Autise et dans le ressort du temple de Saint-Hilaire.

[3] René Pougnet, sieur de la Gaudière, époux de Thérèse Jousseaume, marchand à Saint-Hilaire-sur-Autise, né en 1702, converti vers 1745, décédé en 1756, fils de Jacques Pougnet, sieur du Rivaux, et de Françoise Besly. Il possédait la Gaudière (dont il prit le nom pour se distinguer de son frère) par héritage de sa grand'mère Marie Garnier, femme Jacques Pougnet. Il était petit-neveu de l'émigré François Pougnet. La Gaudière, maison à 50 mètres du bourg de Saint- Hilaire-sur-Autise, actuellement propriété de M. Cardin.

Digitized by Google

une parenté catholique. Les rangs continuèrent à s'éclaircir peu à peu, et après 1750 on ne trouve plus de protestants au bourg. Malécot, médecin, est devenu catholique; Pougnet de la Gaudière aussi; Chaudron, armurier et sa femme née Brie (descendante du prédicant John Bree), également; leur fils épousa même la sœur du vicaire l'abbé Richard. Le dernier protestant connu est un Pineau, probablement celui qui possédait l'emplacement du temple, dont la fille se maria en 1744 devant le pasteur de Fontenay [1].

Il n'en resta que quelques-uns, vers la Doit et Payré, gênés par le manque d'état civil, obligés qu'ils étaient de le remplacer par des procès-verbaux notariés de constat, comme on en trouve un certain nombre d'exemples dans les minutes notariales locales [2]. Cette situation ne cessa qu'en 1787, lorsque Louis XVI abrogea les mesures les concernant [3].

CURÉS DE SAINT-HILAIRE-SUR-AUTISE (DE 1540 A 1750).

1540. Hilaire Garnier.
1568. Michel Guinard.
(Interruption du culte de 1569 à 1579.)
1579. Claude Bonneau.
(Interruption du culte de 1595 à 1601.)
1601. Gilles Morel. Jean Prudhommeau, vicaire (1623).
1627. René Ayrauld.
1628. Michel Brettes.
1628. Claude Regnaud.
1629. Étienne De Lüen (ou Deluain).
1650. François Loizeau.
1659. René Pougnet.
1669. Jean Neau.
1677. René Pineau.
1714. Louis Jamain.
1745. Charles Du Ry de Beaupré.

(1) Minutes Fonteny, notaire, et Gambier, notaire, et papiers B. Fillon.

(2) Procès-verbal de Me Caillet, notaire à Foussais, 16 avril 1781, etc.

(3) Ce noyau protestant existe toujours : il compte une trentaine de familles réparties sur la Doit (commune de Saint-Hilaire-des-Loges), Payré et Foussais. Un temple, où le pasteur de Fontenay vient deux ou trois fois par an, a été reconstruit à Foussais vers 1860 à leur intention.

Digitized by Google

PASTEURS DE SAINT-HILAIRE-SUR-AUTISE.

Le temple de Saint-Hilaire-sur-Autise, temple de plein exercice, avait comme annexes deux églises de fief (c'est-à-dire des chapelles ouvertes aux seuls tenanciers du fief où elles étaient établies), l'une à Foussais même, l'autre au hameau de la Buardière, commune de Foussais.

Faute de trouver des ressources suffisantes à Saint-Hilaire-sur-Autise le pasteur préféra la plupart du temps résider à Foussais ou à la Buardière, où il était défrayé par le seigneur du fief. A certains moments il habita, pour le même motif, Coulonges-les-Royaux, ancienne église de fief relevant de Saint-Hilaire-sur-Autise mais devenue de bonne heure temple de plein exercice.

1559. Jean Paillat, avec Jacques Chrestien à Foussais (1563) et de la Fayolle à Coulonges (1564).
1571. René Marion, demeurant à Foussais.
1590. Jacques Héry.
1601. P. Cl. Dantonet, demeurant à Maillezais, puis à Coulonges.
1616. Vatable aîné, demeurant à Coulonges.
1626. Pierre Mallet, demeurant à Foussais, puis à Saint-Hilaire-sur-Autise.
1636. Josué Dartois, demeurant à Foussais.
1647. Jean d'Antin, demeurant à Foussais (La Buardière).
1651. Charles Forestier, demeurant à Foussais (La Buardière).
1662. Louis Rocas, demeurant à la Buardière, puis à la Châtaigneraie.
1663. Jacques de Vallée, demeurant à la Buardière.
1678. Philippe Couppé, demeurant à Saint-Hilaire-sur-Autise.
Élie Coyault, son adjoint (1679), demeurant à Payré.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXAMEN
DE LA THÉORIE DE GAUDENZI
SUR L'ORIGINE ROMAINE
DE LA MINUSCULE CAROLINE.

COMMUNICATION DE M. PHILIPPE LAUER.

Lorsqu'il y a trois ans je publiais les résultats de mes recherches sur la réforme carolingienne de l'écriture latine [1], je n'avais pas encore eu connaissance du mémoire que le regretté Gaudenzi avait consacré, en Italie, aux écritures « lombarde et minuscule » dans leurs rapports avec la *schola cantorum* romaine [2]. Sans les retards de transmission consécutifs à la guerre, je n'aurais certes pas manqué de le mentionner en bonne place, après ceux des Sickel, Giorgi et Federici, car le nom seul de l'auteur m'était garant de son intérêt. Je me hâte cependant d'ajouter que la connaissance du travail de Gaudenzi n'aurait pas modifié mes conclusions. Sa thèse sur l'origine romaine de la caroline, présentée avec un art consommé, s'appuie, en effet, plutôt sur des possibilités historiques que sur des preuves paléographiques. On en jugera par l'exposé qui va suivre.

Le mémoire de Gaudenzi n'est en réalité qu'un des appendices d'un travail beaucoup plus important sur le monastère de Nonantola, et c'est en étudiant les manuscrits du pape Hadrien III, pro-

(1) Dans les *Mémoires présentés par divers savants e l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XIII, p. 417-440.

(2) Augusto Gaudenzi, *Sulla scrittura longobarda e la scrittura minuscola e sulla scuola romana dei cantori* (*Bollettino dell' Istituto storico italiano*, n° 37, 1916, p. 410-512).

Digitized by Google

venant de cette abbaye, et les falsifications romaines de l'année 769, que l'auteur a été amené à formuler son opinion.

Voici comment il procède. Tout d'abord il part du *Liber diurnus* (cod. Sessorianus LXIII) conservé à la Bibliothèque Victor-Emmanuel à Rome, qu'il croit avoir été exécuté entre 768 et 769 à la cour pontificale par divers scribes[1]. Il remarque que l'écriture employée est celle du type « lombard », qu'on appelle actuellement bénéventain, et il en rapproche à tort, au point de vue paléographique, le manuscrit latin 3836 de la Bibliothèque nationale, qui est écrit en écriture « lombardique » de Corbie (*ab*-type), faisant lui aussi la confusion que Traube a reprochée à Mabillon.

Il observe ensuite que le manuscrit du *Liber diurnus*, dont se servit le compilateur de la *Vita Adriani* et qui était antérieur à l'avènement du pape Hadrien Ier (772), devait être aussi écrit en bénéventaine, ainsi que le révèle la leçon erronée *operam omnem* pour *operationem*, provenant d'une mauvaise interprétation du *t* caractéristique de cette écriture. Le manuscrit du *Liber diurnus* conservé au Vatican, que Sickel datait de l'an 800 environ, est au contraire tout entier en minuscule caroline. C'est donc pendant la période de trente années comprise entre 769, date admise pour le *Sessorianus*, et 800, date proposée pour le *Vaticanus*, que la nouvelle écriture est apparue; mais est-ce à Rome même, ou bien n'y a-t-elle pas été transplantée ?

A cette dernière question Gaudenzi répond : « Par bonheur les gloses du premier manuscrit... postérieures seulement de quelques années au texte sont, elles aussi, d'écriture minuscule et, qui plus est, d'une minuscule encore mélangée d'éléments lombards. Il est vrai que dans les annotations marginales, les caractères minuscules s'introduisirent assez tôt; mais, de toute façon, les nôtres prouvent toujours l'usage courant de ces caractères à Rome quand ils n'étaient pas encore utilisés en Gaule. »

Là nous sommes obligés de nous arrêter pour répondre que l'usage des minuscules mixtes auxquelles il est fait allusion, c'est-à-dire des précarolines, consistant essentiellement en quarts d'on-

[1] Gaudenzi, *Sui codici di Adriano III venuti a Nonantola e le falsificazioni romane del 769* (*Bollettino dell' Istituto storico italiano*, n° 37, p. 343).

Digitized by Google

ciale mélangés d'éléments cursifs, existait parfaitement en Gaule à la même époque. J'en ai donné des exemples antérieurs au règne de Charlemagne[1]. Seulement les minuscules franques étaient mélangées d'éléments de cursive mérovingienne et non pas lombarde, preuve évidente qu'elles n'étaient pas d'origine romaine mais autochtone. Évidemment les précarolines d'Italie et de Gaule sont nées les unes comme les autres d'un effort parallèle, j'allais presque dire d'une émulation à distance, qui répondait aux nécessités d'une époque où le développement des travaux littéraires incitait à chercher pour les livres une écriture plus rapide que la semi-onciale et moins négligée que la cursive. Mais ce n'est pas encore là l'écriture que nous désignons sous le nom de « caroline » ou de « romaine ».

Gaudenzi constate ensuite que le plus ancien manuscrit du *Liber pontificalis*, conservé à Lucques (Bibl. capitul., n° 490), a aussi été copié avec une écriture de transition entre la « lombarde » (lisez « bénéventaine ») et la « minuscule » (lisez « caroline »), très voisine de celle du *Sessorianus*. L'auteur, qui essaie de rectifier ici les opinions de Mgr Duchesne et de Th. Mommsen, apporte des raisons pour attribuer à ce manuscrit la date de 774, qui est celle du premier voyage de Charlemagne à Rome, et pour supposer que le volume fut écrit en cette ville[2]. Mais ce faisant, il souligne les relations directes entre les milieux franc et romain à un moment où la caroline commençait à poindre en Gaule et pas encore, semble-t-il, à Rome. Il ajoute en outre que durant « l'obscure période qui s'étend de la révolte iconoclaste à la conquête franque », il s'était établi à Rome une sorte de souveraineté lombarde, ainsi que le prouvent la date du concile romain de 743[3] et les deux voyages de Didier à Rome, d'abord en 768, pour déposer l'antipape Constantin II et élever Étienne III au pontificat, puis en 771, pour exé-

(1) Voir *La réforme carolingienne de l'écriture latine et l'école calligraphique de Corbie* dans *Mémoires présentées par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XIII, p. 429-435.

(2) M. L. Schiaparelli, qui a consacré depuis une importante étude à ce manuscrit, le rattache au contraire au *scriptorium* de Lucques. Cf. Schiaparelli, *Il cod. 490 della Biblioteca capitolare di Lucca e la scuola scrittoria Lucchese. Contributo allo studio della minuscula precarolina* (*Codices ex ecclesiasticis Italiae bibliothecis delecti*, II, dans *Studi e testi*, t. 36, p. 12), avec album de fac-similés.

(3) « Anno secundo Ardabasdi imperatoris, necnon et Liutprandi regis anno XXXII. » (*Mon. Germ. hist., Conc.*, t. II, p. 29.)

Digitized by Google

cuter Christophe et Sergius [1]. Il est donc très peu vraisemblable que la cour de Rome, qui traversait alors une crise terrible, ait pu se trouver en état d'innover en matière calligraphique. De plus elle était alors sous l'influence lombarde et nous savons qu'on trouve l'écriture bénéventaine seule usitée dans les duchés lombards de Spolète et de Bénévent.

Gaudenzi n'a pas omis le rôle joué dans le concile de 769 par les évêques francs, qui avaient apporté toutes les collections canoniques de Gaule et même l'*Hispana*. On sait, d'autre part, que Christophe avait produit un texte inexact du *Liber pontificalis* à l'appui de la *Collectio pseudo-isidoriana*. Ces remarques montrent clairement que Rome n'était pas le seul centre où l'on copiait les textes canoniques, même les plus importants pour la tradition de l'Église, puisqu'on était obligé d'en faire venir d'ailleurs. Et justement c'est peu après que la minuscule caroline apparaît en Gaule, où nous n'avons pas de raison de la croire importée, bien que nous y rencontrions, greffés sur des éléments d'origine franque indéniable, des emprunts aux écritures insulaire, italienne et wisigothique, car c'est tout simplement là une preuve d'éclectisme [2]. Gaudenzi remarque ensuite que, dans le même manuscrit de Lucques déjà cité (n° 490), la Chronique de saint Jérôme, copiée après 787, est aussi en minuscule [3], au lieu que les vies des papes Paul Ier et Hadrien Ier, écrites après 796, sont en différents types d'onciale fine, écriture qui se conserva, en effet, dit-il, pendant des siècles comme écriture solennelle. Schiaparelli y a noté, en outre, différentes minuscules précarolines (lombardes) et même à la fin quelques feuillets en caroline ajoutés après coup. L'écriture « lombarde » continua donc, même après Hadrien Ier, à être employée par de vieux scribes comme écriture usuelle, témoin encore le manuscrit d'Isidore de la Bibliothèque capitulaire de Modène (O. I. 11), qui fut transcrit en 800 en « lombarde » par un scribe sexagénaire, ainsi que nous l'apprend une note de l'auteur [4].

Sur quoi nous observerons que si la réforme s'était faite à Rome,

[1] Jaffé-Wattenbach, *Regesta pontificum romanorum*, t. I (Leipzig, 1885), p. 284 et 287.

[2] Voir *La réforme carolingienne de l'écriture latine*, loc. cit., p. 423.

[3] Wisigothique, d'après Schiaparelli.

[4] Gaudenzi, *loc. cit.*, p. 417-418.

Digitized by Google

elle aurait dû se généraliser plus rapidement en Italie qu'en Gaule : or c'est exactement le contraire que nous constatons, et il semble même que la caroline n'ait fait son apparition en Italie qu'après la conquête franque.

Gaudenzi propose avec raison de garder le nom de «lombarde» à la minuscule italienne antérieure à la chute du royaume lombard, en réservant le nom de bénéventaine à celle qui se maintint plus tard dans l'Italie méridionale et en Dalmatie, pays qui restèrent en dehors de l'empire de Charlemagne. Mais là paraît encore l'inconséquence de sa théorie, car il constate lui-même que dans les documents de ces régions on oppose la «littera francisca» ou minuscule caroline à la «littera langobardisca» ou bénéventaine. A défaut d'autre preuve, ce serait déjà une indication de l'opinion traditionnelle relative à l'origine franque de la caroline.

Pour répondre à l'objection toute naturelle qui vient d'être indiquée, Gaudenzi répond que Rome, n'ayant jamais été politiquement sujette des Francs, a dû conserver au moins son écriture propre, et que, de plus, «devenue capitale religieuse de l'empire romain» carolingien, elle eut une situation dirigeante et dut, par suite, imposer aux Francs son écriture au lieu de la recevoir d'eux.

Nouvelle exagération de Gaudenzi, qui paraît oublier que les papes ont été obligés de solliciter les secours des Carolingiens contre les Lombards juste à l'époque où la minuscule caroline apparaît en formation en Gaule, entre 760 et 774.

Il va jusqu'à dire que l'intérêt témoigné aux études par Charlemagne ne suffit pas pour expliquer la transformation en Gaule des minuscules mérovingiennes; que, «la renaissance des lettres étant venue d'Italie»[1], il est logique que de là aussi soit sortie la réforme de l'écriture. Et tout le mérite en reviendrait au pape Hadrien Ier, qui travailla à la chute du royaume lombard et à l'affermissement de la nouvelle république romaine. Nous sommes complètement dans le champ des hypothèses. La biographie d'Hadrien Ier ne montre pas que ce pape ait rempli, avant son avènement (772),

(1) En réalité la renaissance des lettres ne vint pas uniquement d'Italie. Charlemagne attira à sa cour en même temps que les Italiens Pierre de Pise et Paul Diacre, l'Anglo-Saxon Alcuin, l'Irlandais Clément et l'Espagnol Théodulfe.

Digitized by Google

aucune fonction qui lui ait permis de prendre l'initiative d'une modification de l'écriture. Ce n'est qu'en 774 qu'il remit à Charlemagne la *Collectio Dionysiana*, entre 774 et 781 le Sacramentaire Grégorien, en 787 probablement l'Antiphonaire et vers 791 le Registre Grégorien : je cite les dates fournies par Gaudenzi et nous ne savons malheureusement pas en quelle écriture étaient transcrits ces ouvrages. Mais il ne faut pas oublier que, d'autre part, Hadrien Ier reçut de Charlemagne, durant son pontificat (772-795), un exemplaire des *Libri carolini* (Vat. lat. 7207)[1] et l'admirable psautier de Dagulf, tous deux écrits en minuscule caroline. On voit donc qu'il y eut en réalité des échanges : c'est tout ce que l'on peut dire.

Il est vrai que la préoccupation du haut clergé, sous l'impulsion de Charlemagne, de faire copier partout des textes religieux, surtout bibliques, ou même profanes, était constante. L'influence de modèles italiens, spécialement des Bibles en onciale ou semi-onciale ainsi que des livres liturgiques romains, sur la formation de la caroline, n'est pas douteuse; mais de là à supposer que ces derniers livres fussent déjà en écriture d'un type identique à la caroline il y a loin. Gaudenzi croit avoir découvert le mot de l'énigme en rappelant l'anecdote des maîtres chanteurs Pierre et Romain, envoyés de Rome à Metz par Hadrien Ier, dont l'antiphonaire original légué par l'un d'eux et conservé encore aujourd'hui à Saint-Gall, serait en « minuscule franque imitée de la romaine[2] ». En réalité le manuscrit en question (n° 359) est en caroline de Saint-Gall de la fin du IXe siècle[3] : ce n'est donc qu'une copie très postérieure.

La caroline sortie, au début du règne de Charles, des milieux calligraphiques francs, a pu se propager très rapidement jusqu'à Rome, et cela simplement par suite des relations fréquentes avec la cour pontificale.

La copie du registre grégorien exécutée en Italie par Paul Diacre,

[1] Cf. *Neues Archiv*, t. XXXVII, p. 50.

[2] Pertz, *Mon. Germ. hist.*, *Scr.*, t. II, p. 102, n. 50.

[3] Voir le P. Lambillotte, *Antiphonaire de saint Grégoire* (Bruxelles, 1867, in-4°), fac-similé; *Paléographie musicale*, IIe série, t. II (*Cantatorium*, IXe siècle : codex 359 de la bibliothèque de Saint-Gall).

Digitized by Google

vers la fin du VIII^e siècle, pour l'abbé de Corbie Adalhard, est écrite en caroline fine et arrondie qui rappelle, par l'allure générale, certaines précarolines lombardes [1]. C'est bien là, semble-t-il, un exemple d'influence franque en Italie, et rien de plus.

Gaudenzi pense triompher en objectant que Charlemagne rencontra pour la première fois Alcuin à Parme, à son second voyage en Italie. Mais il oublie qu'à cette date (781), la caroline était déjà en usage en Gaule.

Par contre, il a raison indubitablement d'appuyer sur ce fait que les livres ont souvent été portés bien loin de leur lieu d'origine : cela peut expliquer en partie la pénurie à Rome de manuscrits romains du VIII^e siècle.

Parlant des recherches de M. E. D. Petrella sur le même sujet [2], Gaudenzi, qui admet pourtant ses conclusions, lui reproche de vouloir trop prouver et de ne pas expliquer pourquoi la minuscule s'est fixée tout d'un coup aussi bien à Rome qu'en Gaule. Lui croit l'avoir expliqué en attribuant à Hadrien I^er un rôle que sans doute ce pape a pu très bien jouer, puisqu'il est parvenu au pontificat juste au moment de la réforme, mais qu'aucun texte ni aucun manuscrit romain daté ne révèle.

A son tour, il nous semble aussi trop prouver quand il prétend qu'à l'exemple de la capitale, de l'onciale et de la semi-onciale qui ont été imitées originairement de prototypes italiens, la minuscule courante a dû l'être également, mais pas la majuscule, ajoute-t-il, qui seule, d'après lui, pourrait être une création originale parce qu'elle correspond à la partie «la plus solennelle» des manuscrits (*sic*).

Ce qu'il dit de l'usage ancien en Dalmatie, de la «lombarde», devenue plus tard «bénéventaine», est plus fondé, car on n'a pas encore signalé d'exemple de l'emploi de la caroline en ce pays. On est logiquement amené à l'expliquer, comme pour l'Italie méridionale, par l'absence de domination franque, et cela vient encore à l'encontre de la théorie romaine.

[1] Cf. GREGORII I, *Registrum epistol.*, éd. L. M. Hartmann (*Mon. Germ. hist., Epist.*, t. II, p. XVI), fac-similé.

[2] E. D. PETRELLA, *Ricerche per la storia della minuscola romana* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. XXX, p. 447-474). Le seul intérêt de cet article, qui est assez confus, réside dans la liste de manuscrits qu'il fournit à la fin, avec des références bibliographiques (p. 469).

Digitized by Google

Gaudenzi conclut qu'il faut envoyer aux « vieilles ferrailles » (*tra i ferri vecchi*)[1] la théorie de la naissance de la caroline à l'« école palatine » et la chercher à la « schola cantorum » romaine « où seule la minuscule latine a pu s'élaborer sur le modèle de la minuscule grecque ! » — Cette prétendue élaboration sur des modèles byzantins est encore plus surprenante que ce qui précède, car, d'après Gardthausen qui est cité, la minuscule grecque n'apparaît que dans le second quart du IX^e^ siècle[2]. S'il y a eu influence d'un système de minuscule sur l'autre, ce qui n'est pas impossible, ce ne pourrait être qu'en sens contraire.

L'auteur part de là pour tracer un tableau extrêmement nourri de faits de l'activité de la *schola cantorum* romaine, où l'étude des livres grecs et latins était menée de front, dit-il, et il rappelle à ce sujet l'envoi d'opuscules grammaticaux en grec fait par le pape Paul I^er^ au roi Pépin[3]. Il y a là, semble-t-il, une confusion entre la *schola cantorum* et le *scrinium Lateranense*, entre l'école des chantres réorganisée par le pape saint Grégoire et l'école curiale, groupant les services de la bibliothèque, des archives et de la chancellerie pontificales. Quoi qu'il en soit, Gaudenzi suppose que le manuscrit des Pandectes conservé à Florence[4] aurait été copié dans cette « schola cantorum », et il en profite pour préciser le rôle du pape dans la réforme de l'écriture : selon lui, l'innovation d'Hadrien I^er^ aurait principalement consisté à faire copier à pleine page les gloses marginales des anciens manuscrits de droit, dans leur écriture originale. Cette écriture marginale dérivait, en effet, de l'onciale, comme l'ont observé L. Delisle et le P. Ehrle, et non pas de la cursive. L'hypothèse est ingénieuse, mais aurait besoin d'être étayée d'autres preuves.

Sans doute il n'est peut-être pas trop téméraire de supposer, avec Gaudenzi, que le voyage de Charlemagne à Rome, en 774, au cours duquel le souverain carolingien inaugura la collaboration la plus étroite avec le pape, ait eu son influence sur la fixation définitive

[1] Gaudenzi, *loc. cit.*, p. 432.

[2] Voir aussi Allen (T. W.), *The origin of the greek minuscule hand* dans *The Journal of Hellenic Studies*, 1920, t. XL, part I, p. 1-2.

[3] *Codex carolinus*, ep. 25 (*Mon. Germ. hist.*, t. I, p. 529).

[4] Cf. *Justiniani Augusti Digestorum seu Pandectorum codices Florentini olim Pisani phototypice expressi* (Soc. per la riproduzione delle Pandette), Rome, 1901.

Digitized by Google

de la minuscule franque qui eut justement lieu vers cette date, puisque son premier spécimen, la Bible de Maurdramne, a été exécuté entre 772 et 780 [1]. Mais vouloir montrer exactement en quoi consista le rôle d'Hadrien Ier, c'est entrer dans le domaine de la fantaisie pure. Tout ce que nous savons, c'est qu'à cette date de 774, le pape remit à Charles un exemplaire de la *Collectio Dionysiana* dont nous ignorons le sort. D'ailleurs n'oublions pas que la réforme était déjà faite aux trois quarts en Gaule dès l'année 765, ainsi que nous le constatons dans le saint Ambroise de l'abbé Leutcharius (Saint-Pétersbourg, ms. F v. 1, 6) [2].

Et tout à coup Gaudenzi s'aperçoit, à son tour, que ce n'est pas complètement à tort qu'on appelle cette minuscule «caroline», puisque les souverains carolingiens l'ont propagée dans leur empire; mais aussitôt il se ravise et affirme que c'est tout de même une création de «la seule école officielle de l'état romano-byzantin en Occident, c'est-à-dire de l'école romaine de droit». Et il explique qu'à son avis, Hadrien Ier y aurait puissamment contribué en substituant le droit romain au droit lombard.

Nous ne le suivrons pas dans ses savantes et intéressantes remarques sur le mouvement des études de droit à cette époque, ni sur tous les points si variés de l'histoire de la Rome médiévale qu'il aborde. Cela nous entraînerait trop loin.

On le voit, la théorie de l'origine romaine de la caroline suppose beaucoup d'hypothèses et se heurte à de sérieuses difficultés. Tout ce qui paraît pouvoir en être retenu, c'est que l'avènement d'Hadrien Ier coïncide, comme celui de Charlemagne, avec l'apparition de cette écriture, et que les relations suivies de ces deux puissants souverains, restaurateurs des études, pourraient à la rigueur expliquer un développement parallèle des minuscules romaine et franque, lequel toutefois est loin d'être prouvé paléographiquement, ainsi qu'il ressort des recherches de Schiaparelli sur l'école calligraphique de Lucques au VIIIe siècle [3].

Terminons en regrettant que Gaudenzi, à la suite de Petrella [4],

(1) Voir *La réforme carolingienne de l'écriture latine*, loc. cit., p. 432.
(2) Voir *ibid.*, p. 435.
(3) Voir plus haut, p. 5, n. 1.
(4) *Loc. cit.*, p. 449.

Digitized by Google

ait été influencé par l'emploi du terme de «caractère romain», synonyme de caroline, usité de nos jours en typographie par opposition au caractère penché ou «italique», au «caractère gothique», etc. [1]. Dès le IX^e^ siècle, sans doute, on trouve l'expression de *littera romana*, mais on lui attribuait un sens extrêmement large puisqu'on l'opposait à la *littera greca* [2]. Il saute aux yeux qu'il n'y a absolument rien à tirer de là pour la solution du problème qui nous occupe.

Deux nouvelles études ont encore paru sur la question, l'une en Allemagne et l'autre en Autriche. Elles concluent toutes deux dans un sens opposé à Gaudenzi.

Dans l'*Archiv für Urkundenforschung*, M. Alfred Hessel a énuméré sommairement [3] les différents types d'écritures en usage en Italie et dans le royaume franc au cours du VIII^e^ siècle. A Bobbio, Nonantola, Novare, Verceil, Vérone, il constate l'existence de précarolines; puis il passe à Saint-Gall et en Gaule où il fait la même constatation, mais il sort encore des «vieilles ferrailles» où Gaudenzi croyait l'avoir reléguée la fameuse école palatine dont le fonctionnement dans les premières années du règne de Charlemagne est des plus problématiques. Traube s'était montré plus réservé à cet égard.

Bien plus intéressante à notre point de vue est l'étude de M. Steinacker [4], qui a repris par le menu la fameuse question du *Liber diurnus*, d'où Sickel était parti pour échafauder sa théorie, et il explique que l'ouvrage ayant été écrit à Rome après 795, il n'y a véritablement aucun moyen d'en déduire une démonstration sérieuse de la thèse romaine.

Il reste donc toujours que les plus anciens exemples datés de la caroline viennent de la Gaule septentrionale et moyenne, où se trouvaient alors les foyers intellectuels les plus actifs du royaume franc,

[1] Gaudenzi, *loc. cit.*, p. 410 et *passim*.

[2] Cf. Bibl. nat., ms. latin n° 10612, fol. 106 v° (*Questiones de litteris*).

[3] A. Hessel, *Zur Entstehung der Karolingischen Minuskel* dans *Archiv für Urkundenforschung*, t. VIII (1923), p. 201-214.

[4] Harold Steinacker, *Zum Liber diurnus und zur Frage nach dem Ursprung der Frühminuskel* (extr. du *Miscellanea Fr. Ehrle*, t. IV, p. 105-176).

Digitized by Google

ce qui n'exclut pas que cette minuscule ait plongé originairement ses racines à la source même de l'antiquité classique, en Italie, où elle a encore puisé, à différentes reprises, notamment à Vérone, à Bobbio aussi bien qu'à Rome, le suc nécessaire pour atteindre à la maturité.

La caroline est le terme de l'évolution de la minuscule franque en Gaule au VIII^e^ siècle, comme la bénéventaine est celui de la minuscule italo-lombarde en Italie.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE SÉJOUR
DE JOSEPH-JUSTE SCALIGER
EN POITOU.

COMMUNICATION DE M. JEAN PLATTARD.

Deux ouvrages facétieux, les *Serées* de Guillaume Bouchet et les *Aventures du baron de Fœneste* d'Agrippa d'Aubigné, offrent une mention inattendue de la présence à Poitiers de Joseph-Juste Scaliger, l'illustre philologue, que l'on considère aujourd'hui comme le créateur de la science chronologique et de la science épigraphique. Un des bourgeois poitevins que Guillaume Bouchet nous montre, dans ses *Serées*, devisant après souper sur toutes sortes de sujets, ayant remarqué incidemment que l'on dit en Poitou du poisson gâté qu'il «corne», se demande quelle peut être l'origine de cette expression et la rapproche de l'usage antique de «corner» le poisson à vendre. La question ayant arrêté les entre-parleurs, «fut conclud que Monsieur de l'Escale, qui estoit lors de par-deça, en serait consulté, comme celuy qui n'ignore rien» [1].

Cet omniscient «Monsieur de l'Escale», c'est Joseph della Scala, ou Scaliger. La scène se passe entre 1577 et 1579 [2]. L'anecdote narrée par Agrippa d'Aubigné peut se rapporter à la même époque. L'avantageux baron de Fœneste se vante de ses succès scolaires. Il a été «de la première au collège de Guyenne» et de la «philosophie à Poitiers». Un jour, au jeu de paume de la rue Saint-Jacques [3], pendant une représentation de comédiens italiens, Fœneste se met à interpréter l'italien «à une barbe rase qui s'appe-

[1] *Les Serées de Guillaume Bouchet*, éd. Roybet, t. II, p. 25-26. Autres mentions de Scaliger, t. III, p. 199 et t. V, p. 85 et 131.

[1] Voir H. Clouzot, *Ancien Théâtre en Poitou* (Niort, 1901), p. 59.

[3] Actuellement rue du Moulin-à-vent.

Digitized by Google

loit Scaliger, ce qui fit bien rire Messieurs de Sainte-Marthe» [1]. Il était, en effet, plaisant d'entendre un écolier expliquer des lazzi à un savant d'origine italienne, qui ne parlait pas moins de treize langues [2]. Ce séjour de Scaliger en Poitou, nous pouvons le retracer avec plus de détails, à l'aide de témoignages épars dans ses œuvres et particulièrement dans ses lettres, imprimées ou inédites. L'intérêt de ces documents est qu'ils nous renseignent sur la vie intellectuelle en Poitou pendant treize années, de 1575 à 1588, qui furent peu favorable aux lettres en raison des guerres de religion [3].

C'est comme précepteur des enfants de Louis Chasteignier de la Rocheposay que Scaliger résida en Poitou. Ses relations avec la famille des Chasteignier étaient anciennes. En 1565, il accompagnait à Rome Louis de la Rocheposay, qui portait depuis deux ans le titre de seigneur d'Abain. Scaliger était calviniste. La Saint-Barthélemy le décida à quitter momentanément la France pour se réfugier à Genève, où il enseigna la philosophie pendant deux ans. A son retour en France, à la fin de 1574, il entra comme précepteur dans la maison du seigneur d'Abain : un des élèves de ce maître calviniste, Henry de la Rocheposay, allait être évêque de Poitiers sous Louis XIII.

En 1575, le seigneur d'Abain fut envoyé par Henri III à Rome comme ambassadeur et il y resta cinq ans. Pendant son absence, Scaliger vécut tantôt en Berry, au Coudray, tantôt en Limousin, à Chantemille, tantôt à Malval, sur la Creuse, tantôt à Preuilly, tantôt enfin en Poitou, à Abain et à Touffou. Abain (commune de

[1] *Œuvres complètes* d'Agrippa d'Aubigné, éd. Réaume et de Caussade, t. II, p. 423.

[2] «Scaliger, merveille de nostre aage
Le Soleil des sçavans, qui parle éloquemment
Hébrieu, grégeois, romain, espagnol, allemand,
François, italien, nubien, arabique,
Syriaque, persan, anglois et chaldaïque».

Du Bartas, *Deuxième jour de la deuxième sepmaine.*

[3] Bibliographie. Imprimés : *J. J. Scaligeri epistolae omnes quæ reperiri potuerunt*, Leyde, Elzevir, 1627. — Tamizey de Larroque, *Lettres françaises inédites de Joseph Scaliger*, Paris, 1879. Manuscrits : *Lettres de Scaliger et de Saint-Vertunien de Lavau à Scevole de Sainte-Marthe*, conservées à la Bibliothèque de l'Institut, ms. 290.

Digitized by Google

Thurageau, canton de Mirebeau) était un château du type féodal, dont il ne reste aujourd'hui qu'une lourde tour[1], construite vraisemblablement à l'époque de Louis Chasteignier. Touffou (commune de Bonnes, canton de Saint-Julien-l'Ars) est un édifice de la Renaissance, accolé à une antique forteresse, dans un site riant, sur les bords de la Vienne[2].

La vie de Scaliger dans ces châteaux est celle d'un savant tout occupé de ses études. Lorsqu'il arrive pour la première fois à Abain, dans l'automne de 1575, il s'est déjà fait connaître par une édition de Varron et il a entrepris de donner une édition de Catulle, Tibulle et Properce. Les livres nécessaires pour son travail lui manquent. Il en fait venir de chez son libraire parisien, Mamert Patisson. Malheureusement, par ces temps de troubles, les routes ne sont pas sûres. Les messagers sont détroussés. A plusieurs reprises, il se plaint de la «brigandaille», des voleurs, des picoreurs, qui arrêtent, pillent ou même retiennent prisonniers les voyageurs, sous prétexte de religion[3]. Il se sent parfois découragé : «Je suis ici en un bout du monde où je ne vois rien, ni n'ai le moyen de voir»[4]. Poitiers, la ville voisine, lui offrira-t-elle du moins quelques ressources? Il y a découvert une belle bibliothèque, celle d'un chanoine nommé Georges Biton : «J'ai promesse de lui que quand j'irai à Poitiers, écrit-il à Claude du Puy, je jouirai de tout ce qui est en sa bibliothèque[5]».

Quelques jours après, il charge le médecin de la famille Chasteignier, Saint-Vertunien de Lavau, qui réside avec lui à Abain (et le soigne de la gale) de demander à Scévole de Sainte-Marthe quels sont les manuscrits de poètes, de la haute ou de la basse latinité, que possède le chanoine Biton. Le laquais chargé de la lettre devra rapporter la réponse[6].

(1) Voir une photographie du château d'Abain en 1912, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1922, p. 219 : *La Tour d'Abain en Mirebalais*, par H. Labbé de la Mauvinière.

(2) Voir dans Robuchon, *Paysages et monuments du Poitou*, un article de Tranchand et quatre vues de Touffou.

(3) Recueil Tamizey de Larroque, lettres à Claude du Puy, du 13 décembre 1575, du 28 janvier et du 3 février 1586.

(4) Recueil Tamizey de Larroque, lettre LVI.

(5) Recueil Tamizey de Larroque, lettre du 25 décembre 1575.

(6) Inédit. Lettre de Saint-Vertunien de Lavau, fol. 121 du manuscrit 290 de la Bibliothèque de l'Institut.

Digitized by Google

Nous ignorons quels ouvrages le chanoine Biton put lui communiquer. Mais un mois après, le 8 février 1576, Scaliger annonçait à son correspondant parisien, Claude du Puy, l'envoi de ses annotations au texte de Catulle, de Tibulle et de Properce. Un voyage au Coudray, en Berry, puis à Chantemille, où il accompagna Mme d'Abain, interrompit ses travaux. Il attendait son retour en Poitou pour mettre au net ses *Castigationes* sur les trois poètes. En août, il les envoyait à Cl. du Puy et datait d'Abain la dédicace de son livre qui allait paraître en 1577 chez Mamert Patisson : *Abenni in Pictonibus, IV nonas august MDLXXVI.* [1]. Cette dédicace était suivie de deux poèmes latins, l'un de Jean Dorat, l'autre de Florent Chrestien. C'était le tribut de louanges offert, selon l'usage, par quelques lettrés que Scaliger considérait comme des émules et qui étaient aussi des amis.

Sa tâche finie, le philologue s'en fut prendre quelque repos à Poitiers, de septembre à décembre. Ce n'est point que le séjour dans cette ville lui promît des délices. Il n'y était pas depuis deux semaines qu'il en trouvait l'atmosphère peu favorable à la vie de l'esprit. Il y découvrait en même temps «qu'une grande légèreté et promptitude à faire sédition», une «grande solitude de lettres». Je m'y suis rendu, écrivait-il à Cl. du Puy, non «pour l'honnesteté des magistrats qui sont de grands ennemis de toute vertu, mais pour l'amour d'une demi-douzaine de mes amis qui m'ont supplié d'y passer mon hiver» [2].

Ce petit cercle d'amis représente, nous allons le voir, presque toute la société littéraire et savante de la ville à cette date. La vie intellectuelle de Poitiers avait été profondément troublée par les guerres de religion, pillage de 1562, siège de 1569. L'université avait vu décroître le nombre de ses écoliers. La moyenne annuelle des licenciés en droit tombait de cinquante à vingt. Précisément en cette année 1576, une chaire de droit canonique étant vacante, aucun candidat ne se présentait pour l'occuper, en raison du malheur des temps, *ob injuriam temporis*, dit le registre des gradués [3].

[1] *Catulli, Tibulli, Properti nova editio. Josephus Scaliger Jul. Cæsaris f. recensuit. Ejusdem in eosdem castigationes liber. Ad. Cl. Puteanum consiliarium regium in suprem. curia parisiensi.*

[2] Recueil Tamizey de Larroque, lettre à Cl. du Puy, du 25 septembre 1576.

[3] Inédit. Registre des gradués des Facultés de droit conservé à la Bibliothèque municipale de Poitiers, carton 78.

Digitized by Google

Les étudiants étrangers avaient quitté la ville. Pourtant quelques bons esprits continuaient cette tradition de culture qui avait fait la gloire de leur cité aux environs de 1550. C'est parmi eux que Scaliger a trouvé des amis.

Au premier rang figure Scévole de Sainte-Marthe. Cet officier de finances (il était contrôleur général et allait acheter, en 1580, une charge de trésorier général) était, depuis la publication de ses premiers vers, le *Tombeau de Brunette*, la gloire littéraire de Poitiers. Il avait fait paraître en 1569 un recueil de vers latins et français, puis un second volume en 1573 et, en 1575, une adaptation de quelques psaumes de David, en vers latins. Il avait sur le chantier un grand poème didactique en latin, la *Paedotrophia*, ou l'art d'élever les enfants à la mamelle [1].

A peine arrivé à Abain, le premier soin de Scaliger est de mander à Sainte-Marthe, par les soins de Saint-Vertunien, qu'il vienne le voir [2]; et qu'il amène ses muses, c'est-à-dire sa *Pedotrophie* et sa version latine de l'exhortation, *προτρεπτικὸν*, adressée par Mme des Roches au roi Henri III [3]. Les relations entre nos deux humanistes étaient anciennes [4]. Elles étaient étroites. Scaliger écrit à Sainte-Marthe : « Monsieur et frère »; il le supplie « d'entretenir entre eux cette amitié, laquelle dès si longtemps dure et, comme j'espère, durera entre nous ». Il présente les vers de son ami à M. d'Abain, et remercie Sainte-Marthe d'un poème composé pour ce personnage [5], ainsi que de l'épigramme consacrée à son propre éloge. Il lui fait à ce propos ce compliment qu'il est « le plus net et le plus latin poète de son âge. Ce que je n'ay honte de vous testifier par escrit, veu qu'en votre présence même je l'ai dict. Et en parle parce que je pense avoir quelque expérience de ces choses, pour y avoir consumé une bonne partie de mon âge [6] ».

(1) Voir mon étude sur Scévole de Sainte-Marthe, *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1924.

(2) Inédit. Fol. 122 du manuscrit 290 de la Bibliothèque de l'Institut.

(3) Poème qui figure au livre II des *Lyrica* de Sainte-Marthe.

(4) Dans une lettre inédite, datée de 1599, Scaliger se dit fidèle ami de Sainte-Marthe depuis quarante ans : ce qui reporterait à 1559 les débuts de leur amitié. A cette date, Scaliger étudiait à Paris sous la direction de Turnèbe. Fol. 253 du manuscrit 290 de la Bibliothèque de l'Institut.

(5) C'est le poème *ad Castaneum Rupiposœum Abennium*, en tête du livre II des *Sylvæ* de Sainte-Marthe.

(6) Inédit. Fol. 252 du manuscrit 290 de la Bibliothèque de l'Institut.

Digitized by Google

Un an après, écrivant à Saint-Vertunien, Scaliger le charge de remercier Sainte-Marthe qui lui a communiqué un hymne très élégant, « hymnum elegantissimum », peut-être une paraphrase en vers d'un cantique de l'Ancien Testament ou d'un psaume de David. Et il se plait à répéter : il n'y a qu'un poète en latin, Sainte-Marthe « Scaevolam nostrum unicum esse poetam latinum ». Il ajoute que s'il veut suivre ses conseils pour l'interprétation de l'hébreu, il joindra la gravité à la suavité et à l'élégance [1].

Plus tard, recevant un exemplaire de la *Paedotrophia*, il écrit à J. A. de Thou, le 27 août 1584, qu'il tient ce poème pour une perle et qu'il se considère comme assuré de passer à la postérité depuis que Sainte-Marthe l'a célébré dans ses vers [2].

Il y a donc eu entre eux commerce d'esprit et relations d'amitié. Scaliger s'intéresse à la poésie latine de Sainte-Marthe; il le conseille, le stimule, le loue. En 1579, Scévole étant maire de Poitiers n'a pas de loisirs à consacrer aux muses et pourtant il entreprend « de tourner » l'élégie latine que Scaliger avait faite sur la mort de Bonneuil, frère de Jacques de Thou [3].

C'est peut-être sous l'influence de Scaliger que Sainte-Marthe, quoique disciple de Ronsard, délaissa la poésie française pour cultiver la muse latine, « trouvant meilleur de soumettre ses écrits à la censure de ceux que la connaissance des lettres a rendus capables de bien juger qu'à l'audacieuse ignorance des plus ignorants d'entre le peuple [4] ».

Scaliger s'éloignait-il du Poitou, son ami était impatient de le revoir. Il lui a consacré, pendant une de ces absences, un long poème dans lequel il vante sa science de commentateur, son érudition, son goût pour la poésie. « Reviens bien vite, lui crie-t-il, o toi qui es une partie de mon âme, viens répandre sur nos collines la sérénité de ton visage divin :

Lux rara secli, pars animae meae,
Vultuque divino serena
Pictonicas, velut ante, colles [5].

[1] Lettre publiée dans la *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*, 1917, p. 406-424, par F. Girard.
[2] Recueil Tamizey de Larroque, lettre LIV.
[3] Recueil Tamizey de Larroque, lettre XXX.
[4] Préface des *Œuvres françoises*, de 1579.
[5] *Lyricorum* liber II.

Digitized by Google

Scaliger le remercie de « cette belle et excellente ode », regrettant de ne pouvoir y repondre en vers, mais les muses, disait-il, « refusaient depuis quelque temps sa compagnie [1] ».

Une séparation définitive survint pour les deux amis lorsque Scaliger, en juillet 1593, partit pour la Hollande, où il allait occuper à Leyde la chaire de Juste-Lipse. Ce jour-là, Sainte-Marthe composa en son honneur une ode pindarique en latin, félicitant la Batavie de pouvoir entendre désormais un tel homme et suppliant son ami de ne jamais l'oublier [2].

Quelques années plus tard, en 1599, il lui envoyait un exemplaire d'une nouvelle édition de ses œuvres et Scaliger, une fois de plus, le complimentait de la douceur et de la naïveté de son style, le comparant à Tibulle [3]. De son côté, il lui adressait son grand ouvrage de chronologie, le *De emendatione temporum*, dont il disait, avec modestie : « c'est peu de chose, mais prenez-le en gré et vous souvenez s'il vous plaît d'un très fidelle ami et serviteur de quarante ans peu s'en faut ». Il renouvelle ces protestations d'admiration et d'amitié, dans une lettre écrite de Leyde, le 9 mars 1603, pour remercier Sainte-Marthe de l'envoi de ses *Elogia*. Il signe : le plus ancien de vos amis [4]. Trois ans plus tard, se plaignant, dans une autre lettre à Sainte-Marthe, des incommodités de la vieillesse, qui le font penser à sa mort prochaine, il déclare qu'il n'a qu'un regret, en mourant loin de son pays, c'est d'être privé de ses amis « dont vous estes le plus ancien. En quelque lieu qu'il plaise à Dieu constituer ma dernière demeure, il me souviendra toujours de nostre ancienne amitié et m'estimerai toujours bien heureux d'estre entretenu en votre souvenir [5] ».

(1) Inédit. Fol. 258 du manuscrit 290 de la Bibliothèque de l'Institut.

(2) Voir ce poème dans le premier livre des *Lyrica* de Sainte-Marthe. Sur les circonstances du départ de Scaliger pour Leyde, on lira Gustave Cohen, *Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVII^e siècle*, p. 192 et suiv.

(3) Inédit, fol. 253 du manuscrit 290 de la Bibliothèque de l'Institut. « Je ne suis ny flatteur, ny menteur. Je dis ce que mon devoir m'oblige à dire et juge de ce que je puis pour quelque expérience que je pense avoir acquise en la poésie. Je ne voy rien en tous vos poèmes qui ne soit excellent et ne passe toute autre poésie de notre temps... Je m'estime bien heureux d'estre inséré en vos vers. Ils vivront, cela ne peut manquer, et moy vivray par eux. »

(4) Inédit, fol. 252 du manuscrit 290 de la Bibliothèque de l'Institut.

(5) Lettre conservée à la Bibliothèque municipale de Nantes et citée par Hamon *De Scaevolae Sammarthani vita et latine scriptis operibus*, Paris, 1900.

Digitized by Google

Après Scévole de Sainte-Marthe, l'ami le plus intime que Scaliger ait eu en Poitou fut François de Saint-Vertunien, seigneur de Lavau. C'était un calviniste. Son père, un médecin, avait été en rapports avec Michel Servet. Lui-même était médecin et attaché, à ce titre, à la maison de Louis Chasteignier. Comme la plupart des médecins du temps de la Renaissance, il puisait sa science dans les livres des anciens. En maintes lettres latines, Scaliger le guide dans l'étude des naturalistes Pline et Dioscoride. Il l'aide à préparer une édition d'un traité d'Hippocrate sur les plaies de la tête. L'ouvrage était prêt dans l'été de 1577 et Scaliger chargeait Cl. du Puy de le faire imprimer chez son éditeur Mamert Patisson, « le livre estant nettoié par moi de mille faultes et glossèmes qu'on avait fourré dans le texte de ce grand personnage, il l'a tourné en bon latin, illustré d'un fort beau commentaire, et repris beaucoup d'erreurs des modernes [1] ».

Saint-Vertunien, ayant occasion de voir fréquemment Scaliger, « s'était fait une coutume d'écrire pour son utilité particulière les choses pleines d'érudition qu'il lui entendait dire ». Ces cahiers furent achetés, après sa mort, par un avocat de Poitiers, François de Sigogne, et publiés à Saumur en 1669 : c'est le recueil fameux appelé *Scaligerana* [2].

Il est un autre médecin poitevin que Scaliger comptait parmi ses amis [3], c'est François Umeau, auteur d'un discours *sur les signes, causes, préservation et guérison du pourpre*, publié à Poitiers en 1575, et d'un traité en latin sur la rate : *De liene libellus*, qui parut en 1578 chez Mamert Patisson. Sainte-Marthe, dans l'ode à Scaliger citée plus haut, place Umeau dans le petit groupe des familiers du philologue :

Te noster *Ulnus*, te pius huc senex
Voto impotenti *Borderius* vocat,
Jocos tibi *Vertunianus*
Mille parat studiosus hospes.

[1] Recueil Tamizey de Larroque, lettre xvii. Le livre de Saint-Vertunien parut en 1578, avec des *castigationes* de Scaliger.

[2] Cf. la préface du *Scaligerana* publié à Amsterdam en 1740 par Desmaiseaux.

[3] Il le fait saluer par Saint-Vertunien dans la lettre du 23 mars 1576, citée plus haut.

Digitized by Google

L'ami de Scaliger que Sainte-Marthe appelle en latin *Borderius* est Jean Boiceau de la Borderie [1]. C'était un avocat au présidial de Poitiers. Il cultivait les muses. En 1539, il avait écrit une *Églogue pastorale sur le vol de l'aigle en France, par le moyen de paix*, dialogue entre quelques bergères et deux personnages allégoriques France et Paix, sur le passage de Charles-Quint à travers le royaume. Il s'était un jour diverti à ridiculiser l'esprit de chicane des paysans poitevins dans une pièce de vers en patois de la sénéchaussée de Civray, le *Ménélogue de Robin*, au sujet d'un procès pour un sabot cassé d'un coup de palet par Talbot, voisin de Robin. Le meilleur de ses travaux de jurisconsulte est un commentaire juridique en latin sur la preuve par témoins, publié à Poitiers, en 1582. Scaliger, qui s'était mis aux études de droit, sur les conseils de Cujas, s'intéressait à ses études. La Borderie était calviniste, il passait pour avoir été un des premiers poitevins qui eussent été endoctrinés par Calvin lui-même. Peu avant sa mort, il se convertit au catholicisme. Il avait perdu la vue. Scaliger, dans l'épitaphe qu'il composa à sa mémoire, fit allusion à cette infirmité qui n'empêchait pas ce bon citoyen de se rendre utile à ses compatriotes. En 1584, écrivant de Poitiers à du Puy, il lui recommandait un neveu de La Borderie, qui, disait-il avait puisé dans sa famille le goût de ces lettres «quod vocamus humaniores [2]».

Du chanoine Biton, dont «la librairie» contenait tant de livres précieux, nous ne savons rien, sinon que l'amitié de ce prêtre catholique était chère à Scaliger. Dans une lettre adressée à Pithou le 29 juin 1578, il se plaint qu'un gentilhomme, passant par Poitiers, ait montré à ce chanoine un libelle d'injures destinées à le décrier auprès de ce «grand ami». Ce sont, dit-il, injures de gens qui lui en veulent à cause de la Religion [3].

Enfin, il faut ranger parmi les quelques amis lettrés qui attirèrent Scaliger à Poitiers à la fin de 1576, deux dames amies de Sainte-Marthe, Madeleine Neveu, dame des Roches, et sa fille Catherine [4].

(1) Sur Boiceau de la Borderie, voir une notice d'Eusèbe Castaigne dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1866.

(2) Recueil Tamizey de Larroque, lettre LVII.

(3) Recueil Tamizey de Larroque, lettre XXIII.

(4) Le titre de dames des Roches leur venait d'une terrre qu'elles possédaient dans le Châtelleraudais. Voir sur cette question une étude de M. Rambaud, *Madeleine Neveu, dame des Roches*, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1917.

Digitized by Google

Elles étaient fameuses pour leur science et leur culture littéraire. Madeleine Neveu, veuve en premières noces du procureur André Fradonnet, dont elle avait eu trois enfants parmi lesquels Catherine, née en 1542, était remariée depuis 1549 à un avocat au présidial, François Eboissard, seigneur de la Ville, lui-même homme de haute érudition, s'il faut en croire sa femme. Madeleine Neveu et sa fille cultivaient la poésie. Lors du premier séjour de Scaliger à Abain, elles venaient d'achever une ode en l'honnneur du roi Henri III, revenu de Pologne pour occuper le trône de France. Sainte-Marthe avait entrepris de traduire cette ode en un poème latin qu'il désignait par un nom savant, un nom grec, προτρεπτικὸν « exhortation ». A peine installé à Abain, Scaliger chargeait Saint-Vertunien de réclamer à Sainte-Marthe cette version latine[1]. Lui-même s'exerça bientôt à tourner ce poème français, non en vers latins, mais en vers grecs et les lettrés purent lire, quelques années plus tard, dans le recueil des *Œuvres de Mesdames des Roches*, après leur ode au roi Henri III, ce même poème traduit en vers grecs par Scaliger et en vers latins par Sainte-Marthe[2]. C'était d'ailleurs sur les instances des deux humanistes que les dames des Roches s'étaient décidées à publier leurs œuvres[3].

Vers la fin de cette même année 1579, la réputation des dames des Roches se répandit bien au delà de l'enceinte de Poitiers ou même des limites du Poitou. Une session extraordinaire de justice, les *Grands jours*, destinée à ramener dans la province l'ordre troublé par les guerres de religion, avait rassemblé dans la ville des magistrats du parlement de Paris, des conseillers, des avocats. Sainte-Marthe était alors maire de Poitiers. A ses amis Étienne Pasquier, Binet, Barnabé Brisson, Nicolas Rapin que les *Grands jours* amenaient à Poitiers, il avait certainement parlé des dames des Roches, dont il a célébré, dans ses *Elogia*, la maison comme une académie de bonnes lettres[4]. La dame des Roches sortait à peine de son

[1] Inédit, fol. 122 du manuscrit 290 de la Bibliothèque de l'Institut.

[2] Cf. les *Œuvres de Mes-dames de Poitiers, mère et fille*, Paris, L'Angelier, 1579, p. 122 et suiv.

[3] Inédit, fol. 122 du manuscrit 290.

[4] *Gallorum doctrina illustrium... elogia*, éd. 1606, p. 133. *Rupeae pictavienses :* « Aderant autem quotidie plurimi literarum et elegantiæ amantes viri, qui ad illarum ædes tanquam ad aliquam academiam cupidissime confluebant; nec ullus erat qui non inde rediret politior ».

Digitized by Google

deuil, son mari étant mort en 1578. Elle ne laissa pas de recevoir chez elle tous ces magistrats et avocats parisiens, curieux de connaître deux femmes que l'on rangeait parmi les plus instruites de la France.

Un jour, un incident vulgaire fit prendre à ces réunions, peut-être un peu sévères, un tour plaisant : Étienne Pasquier, conversant avec ces dames, aperçut une «bestiole», une puce «qui s'était parquée», suivant son expression, sur la gorge nue de Catherine des Roches. Dans un compliment un peu guindé (mais Pasquier était de robe !) et un peu osé (mais Catherine avait trente-sept ans !) il admira la hardiesse de cette puce. Et le lendemain, il envoya aux dames des Roches une centaine de vers sur cet incident. Catherine y répondit par un poème de pareille étendue et bientôt tous les familiers du salon poitevin, les avocats et les magistrats, le maire de Poitiers et le sénéchal du Bas-Poitou se mirent à écrire des vers en français, en latin, en grec, en italien, sur la puce de M^lle^ des Roches. Ces petites compositions furent publiées à Paris trois ans plus tard [1]. Scaliger avait pris part à ce divertissement. Son poème, intitulé *Pulex*, imité de ce Catulle qu'il venait d'éditer, est un des plus agréables du recueil :

Pulicelle niger, nigelle pulex,
Incitatior hædulis petulcis
Delicatior hinnulis tenellis...

Il y glorifie cet insecte dont la patte, semblable au sabot de Pégase, a fait jaillir une fontaine de poésie.

Pour jouir de la société parisienne réunie à Poitiers, il avait prolongé le plus possible son séjour dans cette ville, «ne pouvant se deffaire d'une si honorable compagnie [2]». Les dames des Roches étaient de tous ces beaux esprits ce qu'il prisait peut-être le plus, si l'on en croit le témoignage de Saint-Vertunien, rapporté dans le *Scaligerana*. «M^me^ des Roches la mère, qui en sait plus que Madame sa fille, est plus docte et a plus lu et retenu d'histoires, à mon jugement, qu'aucun François et parle autant promptement, facilement et éloquemment qu'il est possible. Bref, c'est la plus docte personne, pour ne sçavoir qu'une langue, qui soit en Europe [3]».

(1) *La Puce de Madame des Roches*, Paris, L'Angelier, 1583.
(2) Recueil Tamizey de Larroque, lettre xxx, du 9 décembre 1579.
(3) *Scaligerana*, éd. cit., p. 144.

Digitized by Google

Au reste, Scaliger en était venu à s'intéresser peu à peu à la vie poitevine plus qu'il ne l'avait prévu. Ses lettres nous le montrent recommandant un jeune Poitevin à ses amis parisiens, sollicitant son ami Cl. du Puy, conseiller au parlement de Paris, pour le procès d'un échevin nommé Rages, puis pour un autre procès de La Chelle, qui est de ses amis et familiers[1]. Une fois même il intervient dans les affaires particulières de la Faculté de médecine. Il prie son ami Cl. du Puy de recommander au premier président Christophe de Thou le docteur en médecine Rimbaud, pour le décanat de la Faculté de médecine. Ce Rimbaud avait été élu doyen contre un certain Coytart qui était le plus ancien docteur, mais qui ne résidait à Poitiers que depuis deux ans. Coytart intenta un procès à la Faculté et obtint gain de cause, malgré l'intervention de Scaliger à Paris, à la seule condition qu'il résiderait désormais à Poitiers[2].

Le séjour de Scaliger en Poitou exerça une heureuse influence sur le petit groupe des savants et des humanistes de Poitiers. Il n'apparaît pas qu'il soit entré en relations avec les professeurs de l'Université, maîtres de la Faculté des arts ou régents de la Faculté de droit. C'est plutôt chez les médecins et chez les juristes que se fait sentir l'action de sa science. Sainte-Marthe et ses amis, au nombre desquels il faut ranger Guillaume Bouchet et Agrippa d'Aubigné, admirent son érudition. Quelques-uns même ont recours à ses conseils pour étudier les naturalistes anciens, éditer des textes ou des traductions, ou encore pour corriger leurs vers latins et les régler sur les grands modèles familiers au philologue. Certes aucun des personnages qu'il fréquentait à Poitiers n'approchait par l'étendue de la culture ou par l'érudition des Cujas, des du Puy, des Pithou, des Passerat, des Casaubon, qui étaient ses correspondants ordinaires. Pourtant Poitiers gardait encore un reflet de cet éclat que lui avaient donné les lettres au temps où les Baïf, les Tahureau, les Vauquelin de la Fresnaye, les Bastier de la Péruse s'y trouvaient réunis. De cette première « volée » des amis et disciples de Ronsard, il restait à Poitiers un survivant, Scévole de Sainte-Marthe, qui, autour de lui, dans le cercle des gens de palais particulièrement, entretenait te réchauffait le zèle pour les bonnes lettres.

[1] Recueil Tamizey de Larroque, lettres XXIV et LX.
[2] Recueil Tamizey de Larroque, lettre XXV.

Digitized by Google

LE VOYAGE
DE SAINTE RADEGONDE
À ARLES.

COMMUNICATION DE M. L'ABBÉ RENÉ AIGRAIN.

L'importance de cette question réside moins dans le fait même du voyage que dans la discussion sur la valeur du témoignage d'après lequel on l'affirme. C'est une phrase de Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, IX, 40, à propos des relations entre sainte Radegonde et l'évêque de Poitiers Marovée : *Post haec* (après les incidents qui marquèrent la susception de la Vraie Croix, fin 568-569), *cum pontificis sui saepius gratiam quaereret nec posset adipisci, necessitate commota cum abbatissa sua quam instituerat Arelatensem urbem expetunt de qua regula sancti Caesarii atque Caesariae beatae suscepta regis se tuitione munierunt, scilicet quia in illo qui pastor esse debuerat nullam curam defensionis suae potuerant repperire.* Le texte de Grégoire est aussi formel que possible. Il n'en est pas moins rejeté par plusieurs historiens, et des plus considérables, alors que les relations de l'évêque de Tours avec le monastère de Poitiers furent, tout le monde en convient, fort étroites, et qu'on pourrait donc le croire particulièrement bien informé. Cet exemple est donc un de ceux qu'il est le plus nécessaire d'examiner si l'on veut se faire une idée de la valeur du témoignage de Grégoire sur des faits qu'il a été spécialement bien placé pour connaître.

Une des principales difficultés que l'on oppose à ce passage de Grégoire, une lettre de l'abbesse Césarie (la jeune) à Richilde et à Radegonde, avait déjà été mise en avant au XVIII^e^ siècle par dom Liron dans ses *Singularités historiques*, 1734, t. I, p. 256 ; et dom Liron en avait déduit tout l'essentiel du système qui fut poussé

Digitized by Google

plus loin par Arnold (*Caesarius v. Arelate*, 1894, p. 418 sq.), Meyer (*Der Gelegenheitsdichter Fortunat*, 1901, p. 97 sq.), et qui, après avoir obtenu l'adhésion de Krusch (*SS. rerum merov.*, t. III, p. 449-450), a été en dernier lieu présenté par G. Kurth (*Études franques*, 1921, t. II, p. 175) en termes qui montrent combien, tout en adhérant aux conclusions de ses devanciers, chacun demeure hésitant devant leur argumentation. D'autre part, on trouve déjà dans dom Fonteneau (t. LXXVIII, 445-449) et dans Ed. de Fleury (*Histoire de sainte Radegonde*, 1843, p. 150, 170), pour ne rien dire d'historiens plus récents, les éléments d'une solution en sens contraire, qui ne contredit pas Grégoire.

Arnold se montre tout scandalisé qu'un historien de saint Césaire, l'abbé Villevieille (1884), ait cru pouvoir maintenir, sur une attestation aussi autorisée que celle de l'évêque de Tours, la réalité du voyage : comme si, dit-il, un récit pouvait jamais prévaloir sur un « document » qui le contredit ! Mais ici le point sensible est évidemment cette *contradiction :* est-elle aussi irréductible qu'on l'assure? Il y a donc lieu, à la suite d'Arnold lui-même, et en le rectifiant au besoin, de reprendre l'examen comparatif de tout ce petit dossier. On verra que la contradiction peut fort bien se résoudre; les difficultés qui subsistent concernent seulement l'*ordre* des faits et tiennent à l'insuffisance des données chronologiques, que les écrivains contemporains ne fournissent pas avec la précision que nous voudrions.

Écartons tout de suite, parce qu'il n'y a rien à en conclure sur le voyage même, la brève allusion de la *Vita Radegundis* de Fortunat, 24, à l'adoption de la règle de saint Césaire : *Inde per aegrotantes inferens, ibat non tepida, et priusquam exciperet Arelatensem regulam, ebdomada transacta sufficienter ad omnes calidam faciebat.* Il n'est question ici que de *recevoir* la règle, au sens de l'*adopter,* et rien n'indique de quelle manière la reine s'en procura le texte et l'interprétation. Retenons seulement que, contrairement à l'affirmation d'Arnold, cette phrase de Fortunat, qui se rapporte manifestement au monastère de Poitiers et non aux installations provisoires qui le précédèrent, établit que la règle de saint Césaire n'y fut pas adoptée dès la fondation : on vécut quelque temps sous un autre régime, qui n'est pas précisé. Fortunat ne dit rien, dans ses poèmes, ni de la manière dont la règle fut introduite (il en célèbre seulement le

Digitized by Google

mérite et l'auteur), ni du voyage d'Arles, ce qui ne prouve rien contre ce dernier : il faut uniquement en déduire que Fortunat n'était pas du voyage.

Sainte Radegonde elle-même, dans la lettre qu'on appelle couramment son « testament », parle de l'établissement de la règle : *insuper congregationi per me, Christo praestante, collectae, regulam sub qua sancta Caesaria deguit, quam sollicitudo beati Caesarii antistitis Arelatensis ex institutione sanctorum patrum convenienter collegit, adscivi. Cui, consentientibus beatissimis vel huius civitatis vel reliquis pontificibus, electione etiam nostrae congregationis, domnam ac sororem meam Agnitem... abbatissam institui* (*H. F.*, IX, 47). Un autre document, signé de sept évêques, dont cinq de la province de Tours plus ceux de Paris et de Rouen, suppose aussi établie la règle de saint Césaire : *Si qua... vestro monasterio meruerit sociari secundum beatae memoriae domni Caesarii Arelatensis episcopi constituta, nulli sit ulterius discedendi licentia, quae, sicut continet regula, voluntate prodita videtur ingressa* (IX, 39). C'est la confirmation de la clôture stricte.

Quels rapports existent entre les deux documents, et quelles déductions sommes-nous en droit d'en tirer sur le mode d'introduction de la règle?

Il est fort tentant de supposer que la lettre des évêques, signée par sept sur neuf des Pères du Concile de Tours de 567, fut écrite à l'occasion de ce concile; Arnold donne le fait pour certain, et explique l'abstention des évêques de Séez et de Chartres par leur départ avant la fin du concile; Meyer, qui reconnaît que la coïncidence des sept signatures n'est pas une preuve décisive que la pièce soit conciliaire, veut du moins qu'elle soit antérieure à la mort de Caribert (15 novembre 567), et cela non plus n'est aucunement prouvé, car, si l'on admet que les signataires ont pu rédiger cette pièce en une autre circonstance que le concile, on ne voit plus dans le texte même aucun indice de datation; la lettre peut donc être abaissée jusqu'en 573, date de la mort du premier disparu des sept évêques; on peut même noter une remarque de dom Chamard (*Hist. eccl. du Poitou*, t. II, dans *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, 1878-1879, p. 401) qui tendrait à faire croire la lettre postérieure, c'est que les sept signataires appartenaient au royaume de Chilpéric, mais non les évêques de Séez et de Chartres. Il n'est donc pas aussi assuré qu'on le dit que la lettre des évêques soit de 567, et une autre hypothèse demeure possible.

Digitized by Google

Et la lettre de sainte Radegonde? Elle non plus ne porte en elle-même aucun signe permettant de la dater : on ne saurait conclure, du nom de *testament* qu'on lui attribue, qu'elle date de la fin de sa vie; car ce n'est pas un testament au sens propre du mot, et l'on peut d'ailleurs tester sans être à la veille de mourir; quant à y voir la supplique à laquelle les évêques déclarent répondre, ce n'est pas impossible, mais il n'est pas impossible non plus qu'une autre lettre de sainte Radegonde se soit perdue; et, si les évêques répondent fort bien à l'une des demandes de Radegonde (celle qui concerne la clôture), ils en laissent plusieurs autres sans réponse, ce qui ne prouve pas l'absence de lien entre les deux pièces (les évêques pouvaient se trouver moins qualifiés que le roi, par exemple, pour confirmer certains privilèges), mais ce qui permet d'hésiter sur l'ordre à suivre d'un texte à l'autre. L'énumération des rois bienfaiteurs n'a pas la valeur chronologique que lui attribue Meyer. En tout cas, la date de 567 attribuée au « testament » par Arnold et Malnory (*Saint Césaire d'Arles*, 1894, p. 277) n'est qu'hypothétique. Bien plutôt l'allusion à la Sainte Croix semblerait-elle indiquer que la lettre est postérieure à la susception de la relique (fin 568-569).

Il est plus important de relever dans cette lettre quelques points de fait. L'institution d'Agnès comme abbesse est présentée comme postérieure à l'adoption de la règle : l'élection prescrite par la règle même aurait précédé la bénédiction abbatiale. Arnold, et pareillement Meyer, en concluent qu'Agnès serait devenue abbesse presque aussitôt après l'adoption de la règle, et avant 567. Mais il faut tenir compte d'un autre élément, le passage de Baudonivie (7) sur la venue à Poitiers de l'évêque saint Germain, avant la mort de Clotaire (561) : puisque nous savons que ce fut Germain qui consacra Agnès, il est assez naturel, comme l'ont fait les historiens modernes de la fondatrice, d'établir un lien entre ces deux faits; Agnès aurait donc été consacrée au plus tard en 561. En conclurons-nous que la régle de saint Césaire fût déjà en vigueur au monastère à cette date? Oui, si nous prenons à la lettre le texte de sainte Radegonde. Il n'est cependant pas impossible, ni invraisemblable, que, la règle de saint Césaire ayant été postérieurement introduite, on ait voulu se conformer à ses prescriptions pour le choix de l'abbesse, que l'on ait procédé à une élection, et que cette élection ait désigné définitivement l'abbesse déjà investie, sous un régime provisoire,

Digitized by Google

par le choix de Radegonde. Naturellement, nous ne pouvons formuler jusqu'ici qu'une hypothèse; il suffit de remarquer que, dans ces conditions, l'affirmation si assurée d'Arnold n'échappe pas non plus à ce caractère hypothétique. Entre des hypothèses diverses, ce sera un autre texte qui nous amènera à choisir.

Il faut aussi remarquer le terme exact dont se sert sainte Radegonde pour désigner l'introduction de la règle dans son monastère : *adscivi*, dit l'édition Arndt, d'après les principaux manuscrits de l'*Historia Francorum*. Il y a longtemps qu'Ed. de Fleury a relevé dans le ms. 250 de la Bibliothèque municipale de Poitiers une variante fort importante, *institui;* et, à ce propos, il faut répéter une fois de plus combien est regrettable la négligence des éditeurs des *Monumenta Germaniae* à l'endroit de ce manuscrit, qui, provenant de l'abbaye même de Sainte-Croix, avait tous les titres à un examen, et qui, dans la Vie de sainte Radegonde par Fortunat, contient aussi des variantes significatives du plus grand intérêt. (Dans l'addition à l'apparat critique, au tome VII des *Scriptores rerum merovingicarum*, M. Krusch, qui cite un grand nombre de manuscrits et de leçons à ajouter dans les précédents volumes, continue fâcheusement d'ignorer le ms. 250, sur lequel les travaux de M. Ginot ont attiré fort heureusement l'attention.) Mais, même en admettant la leçon *adscivi*, il semble que, depuis dom Liron jusqu'à Arnold, on ait indûment restreint le sens de ce mot en le traduisant par «j'ai fait venir», à l'exclusion de «je suis allée chercher» : ni l'usage classique du mot, ni les autres emplois qu'en fait Grégoire, ne justifient cette manière étroite de l'interpréter.

Nous en arrivons maintenant à la lettre de Césarie à Richilde et à Radegonde, qui, publiée d'abord par Martène et Durand (*Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 3-6), l'a été de nouveau dans les *MGH* (*Epistolae*, t. III, p. 450-453), d'après le ms. de Troyes 1248. Les anciens éditeurs la dataient de 570, induits en erreur par Grégoire de Tours, dit Arnold, qui veut la faire remonter jusqu'aux premiers temps du monastère; elle ne peut qu'être antérieure aux documents de 567, observent les Bénédictins de l'*Histoire littéraire* (t. III, p. 276); le récent éditeur, W. Gundlach, s'en tient à la datation fort vague : avant 587 (date de la mort de sainte Radegonde), ce qui est un aveu d'embarras (d'ailleurs, en 587, Césarie la jeune, abbesse peu après

Digitized by Google

524, était morte depuis longtemps; Fortunat parle souvent dans ses vers de l'abbesse Liliole, qui lui succéda, et qui mourut elle-même en 574; on fait d'ordinaire mourir Césarie la jeune en 559).

Mais plus que la date importe ici la question d'authenticité : que vaut cette pièce, conservée par un manuscrit unique? On a porté sur elle des jugements fort divers, et son incompatibilité avec une phrase de Grégoire est très loin d'être le seul argument, ni même le principal, qui la fasse paraître douteuse. « Certains en ont contesté l'authenticité; il est facile de démontrer qu'ils se trompent », écrit G. Kurth. Que n'a-t-il fait cette démonstration si facile! La pièce a pour elle la concordance de tel détail avec ce que nous savons de la vie de sainte Radegonde : *Si nobiles natae estis...*, et surtout : *Pervenit ad me, quod nihil abstineas,* recommandation qui ne peut surprendre les lecteurs de la *Vita* ou des poèmes de Fortunat; mais, précisément, la diffusion même de ces poèmes mettait le détail vrai à la disposition de qui voudrait composer une pieuse exhortation sous le couvert et à l'adresse de personnages illustres, et la justesse du trait perd de ce fait une bonne part de sa valeur de preuve en faveur de l'écrit. La lettre, d'autre part, est un centon : centon scripturaire, et l'édition des *Monumenta,* dans une seule page, ne porte pas moins de vingt-cinq références bibliques; centon césarien, car deux passages de saint Césaire y sont transcrits avec plus ou moins de liberté (la phrase *si nobiles natae estis...* est la fin de l'un d'eux)[1]. Que Césarie, en supposant la lettre authentique, ait spontanément retrouvé sous sa plume les textes assidument médités du fondateur, rien de plus naturel (des expressions de saint Césaire ont passé de même dans le « testament » de sainte Radegonde, et Baudonivie use et abuse des citations inavouées de la *Vita Caesari*); mais le centon est aussi une forme tout indiquée pour un faussaire. Enfin la mention de Richilde au début de l'adresse est inquiétante. Qui est cette religieuse inconnue, que Césarie nomme *avant* Radegonde, tout en faisant abstraction d'elle dans une partie de la lettre pour s'adresser à la reine seule? Est-ce une dignitaire du couvent, et à quel degré? abbesse avant Agnès? ou simplement préposée intérimaire à qui Radegonde aurait confié l'administration jusqu'à ce qu'il y fût pourvu par une élection régulière? Ou serait-ce, comme

[1] Ces emprunts ont été reconnus par Arnold.

Digitized by Google

le suggère Ed. de Fleury, Agnès elle-même, qui aurait porté ce nom de Richilde avant de recevoir un nom de religion? (rien n'indique d'ailleurs que l'usage des noms de religion ait alors existé). Il est étrange que ni dans Fortunat, ni dans Baudonivie, ni dans la lettre de Radegonde, ni dans Grégoire, on ne retrouve trace d'une personne qui joua un rôle aussi important. Preuve de plus, dit Arnold, que la lettre fut écrite dans les premiers temps du monastère, pour lesquels nous sommes moins bien renseignés. Certes on ne peut pas dire qu'il y ait là une preuve décisive en sens contraire, ni que le nom de cette inconnue décèle à lui seul un faux, mais il faut bien convenir que le «document», dont l'autorité serait assez forte pour prévaloir sur un «récit» de Grégoire, est en réalité plutôt suspect. Il se pourrait que la comparaison, tout compte fait, ne tournât pas à son avantage. Et, de toutes les suggestions proposées, il se pourrait bien que la plus impressionnante fût encore celle de dom Chamard, qui rapproche du nom de Richilde celui de Chrodechilde, mêlé à un épisode qui nous reste à examiner; en sorte que le nom contesté serait fourni au rédacteur par un récit de Grégoire mal compris. A ce compte, la lettre de Césaire serait décidément inauthentique, comme l'a cru Malnory.

Arnold n'utilise nulle part un passage du *De gloria martyrum* (5) de Grégoire de Tours, où l'on voit une jeune fille du Mans, orpheline, guérie de la cécité par la vertu de la Croix, au monastère où, sur l'ordre de Chilpéric, elle apportait la règle, *ad antedicti monasterii transmisisset regulam.* Le texte, avec cette interprétation, est douteux, et peut-être faut-il suivre le manuscrit qui donne la leçon *ad antedicti monasterii transmissa esset regulam*, signifiant seulement que Chrodechilde avait été envoyée à Sainte-Croix pour y vivre selon la règle. Même si tel est le sens du passage, la remarque citée plus haut de dom Chamard garderait sa valeur, car le rédacteur de la lettre à Richilde aurait pu comprendre le passage comme les historiens modernes de sainte Radegonde, qui l'entendent de l'apport à Poitiers d'un exemplaire de la règle par Richilde. Cet apport, si l'on admet la leçon *transmisisset* et son interprétation dans ce sens, daterait d'un moment où Chilpéric dominait à Poitiers, ce qui se produit vers 570, en démêlé avec Sigebert : date qui concorde avec celle que nous avons vue convenir à la lettre des évêques. En tout cas, il n'existerait aucune contradiction entre Grégoire rapportant le

Digitized by Google

voyage d'Arles et Grégoire racontant la mission de Chrodechilde : soit avant le voyage, pour un premier examen, soit après, pour laisser le temps d'une copie plus soignée, un exemplaire de la règle peut être expédié d'Arles à Poitiers, bien que l'abbesse et la fondatrice aient étudié sur place le fonctionnement de l'institution. Il ne faut pas affirmer qu'un historien se contredit tant qu'il existe un moyen de le laisser d'accord avec lui-même.

Nous en venons enfin, avec le moyen maintenant d'apprécier les objections à leur juste valeur, au passage incriminé de l'*Historia Francorum*. Et il apparaît aussitôt qu'aucune de ces objections n'est vraiment décisive. Il n'est pas du tout certain que Grégoire ait commis un anachronisme, en reportant l'adoption de la règle arlésienne après la susception de la vraie Croix : d'abord parce que l'affirmation tant répétée que la règle de saint Césaire était déjà en vigueur à Poitiers avant 567 n'est qu'une hypothèse, non un fait incontestable, et que, bien au contraire, la correspondance de Radegonde et des évêques peut au moins aussi naturellement être datée de vers 570; puis parce que la lettre de Césarie est un document trop sujet à caution pour qu'on s'y réfère comme à une pierre de touche hors de toute discussion. Admettons même que cette lettre soit authentique, ce qui n'est pas *impossible*, nous l'avons dit : il n'en résulterait pas que le voyage d'Arles ait pour autant perdu toute raison d'être; et l'on se représenterait sans trop de peine les faits ainsi : Radegonde, en quête d'une constitution pour son monastère, demande à Arles des informations (*ego feci quod praecepistis*, dit la lettre, *transmisi exemplar de regula*, . . . *vos videte quomodo eam custodiatis*); il n'est pas question encore d'une adoption définitive et complète, et Radegonde a pu s'inspirer quelque temps des institutions césariennes sans les faire siennes officiellement. Puis, des difficultés étant survenues avec l'évêque du lieu, la fondatrice recherche le moyen d'y parer, et, voulant profiter du privilège accordé au monastère d'Arles par le pape Hormisdas, elle tâche de se familiariser davantage, par l'expérience, avec une règle qu'elle compte adopter bientôt définitivement. Il n'y a pas de contradiction. Si le voyage d'Arles, avec sa date, n'était affirmé que par une autorité médiocre, tandis que l'introduction de la règle par un autre moyen serait établie, elle aussi avec sa date, grâce à des arguments qui ne souffriraient aucune discussion, il n'y aurait qu'à passer condamna-

Digitized by Google

tion sur le malencontreux narrateur d'un voyage inutile et impossible. Mais tel n'est pas le cas; Grégoire, il ne faut pas l'oublier, a été mêlé sans cesse, depuis son accession à l'épiscopat, à l'histoire du monastère de Poitiers; il est incroyable qu'il ait été mal informé sur un fait de cette importance; et pour l'insinuation d'Arnold, qu'il aurait ainsi disposé son récit par hostilité envers Marovée, Meyer, approuvé par Kurth, en a fait bonne justice. Reste un argument : religieuses cloîtrées (avec quelle rigueur l'étaient-elles, du reste, avant le voyage d'Arles?), Radegonde et Agnès ne pouvaient plus sortir de leur couvent. A ce compte, jamais aucune Carmélite ni aucune Clarisse n'eût pu fonder un nouveau monastère de son ordre; et il n'est pas très sérieux de contester que, lorsque l'intérêt supérieur de la règle même l'exige, une abbesse puisse entreprendre un voyage dont le but est très nettement marqué : dans tous les ordres, même les plus sévères, il en a été ainsi.

Meyer a si bien senti qu'il était impossible de supposer une erreur chez Grégoire sur un point comme celui-là, qu'il a recouru à une autre hypothèse : le texte serait interpolé; il faudrait passer tout droit de *necessitate commota* à *regis se tuitione munivit* (devenu *munierunt* dans le texte interpolé); tout le passage dans l'intervalle, sur le voyage d'Arles et l'adoption de la règle à ce moment-là, serait une interpolation, basée sur une interprétation fautive de la phrase du « testament », *regulam . . . adscivi.* En tout état de cause, maintient le critique, le texte *actuel* de Grégoire est erroné. Cet expédient, qui n'a aucun fondement dans la tradition manuscrite, est proprement désespéré et montre bien que le postulat est mauvais. Nous croyons qu'il faut s'en tenir à la conclusion de Malnory : « Grégoire s'est trouvé mêlé de si près aux origines de ce monastère que, sauf preuve contraire *bien établie*, on doit s'en tenir à son récit ». Or, dans le cas particulier du voyage d'Arles, on ne peut pas affirmer que la preuve contraire soit *bien établie.* Il n'y a donc pas lieu de suivre la tendance, trop répandue, à compter le passage où Grégoire affirme ce voyage parmi les erreurs ou les confusions commises par l'évêque de Tours.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE «TESTAMENT» DE SAINTE RADEGONDE

COMMUNICATION DE DOM PIERRE MONSABERT.

En 1920, dans son travail «Le manuscrit de Sainte-Radegonde de Poitiers et ses peintures du XI[e] siècle» [1], M. Ginot a rappelé l'attention sur le rouleau ou recueil manuscrit connu sous le nom de «Testament de sainte Radegonde», conservé jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle à l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers et aujourd'hui perdu. Avec sa compétence bien connue, le bibliothécaire de la ville de Poitiers a relevé dans les œuvres des érudits poitevins et des historiens de sainte Radegonde tout ce qui a trait à l'extérieur du document, composé de huit pièces de parchemin cousues l'une à l'autre, pliées en forme de rouleau et mesurant ensemble 12 pieds 6 pouces de long sur 8 pouces de large [2], soit environ un peu plus de 4 m. 10 sur 22 centimètres. Dom Mazet qui a consulté ce document en 1786 a constaté qu'il contenait dix-sept chartes ou bulles anciennes [3] dont la première était la lettre par laquelle sainte Radegonde, fondatrice de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers, place son monastère sous la protection de plusieurs évêques. Ce texte bien connu se trouve déjà dans l'Histoire ecclésiastique des Francs de saint Grégoire de Tours [4]. Sainte Radegonde y prenant des dispositions pour assurer l'avenir de son œuvre, on a donné à sa lettre le nom de testament et on a compris sous la même désigna-

[1] Extrait du *Bulletin de la Société française de reproductions des manuscrits à peintures*, Paris, 1920, in-4°, années 1914-1920.

[2] GINOT, *loc. cit.*, p. 9.

[3] Note de Dom Mazet dans la collection des mss de Dom Fonteneau à la Bibliothèque municipale de Poitiers, t. LXXIX, p. 29 (GINOT, *loc. cit.*).

[4] L. IX, chap. 42, Éd. KRUSCH, *Monumenta Germaniæ Historica*, p. 401.

Digitized by Google

tion l'ensemble du recueil en tête duquel s'en trouvait une copie. Dom Estiennot attribuait à la fin du XI^e^ siècle l'écriture de ce manuscrit [1]; avec plus de raison, comme on le verra bientôt, Dom Fonteneau [2] et Dom Mazet [3] la reportent à la fin du XII^e^ ou au commencement du XIII^e^ siècle. Dom Fonteneau dit dans une note que « ce « rouleau est écrit des deux côtés, contenant plusieurs bulles, « chartes, et servant en cela de cartulaire à l'abbaye de Sainte- « Croix [4] ».

Bouchet [5], Besly [6], le P. Dumonteil [7], le P. Moquot [8] Dom Estiennot [9], Dom Mazet [11], ont utilisé le Testament de sainte Radegonde et en ont extrait des documents dont il ne subsiste aucun autre texte. Leurs copies ont passé dans les grandes collections de documents du moyen âge et ont valu au rouleau de Sainte-Croix une réelle notoriété. Il semble donc d'un certain intérêt de rechercher quelle était la composition de ce recueil et d'en établir la date, le caractère et l'importance. C'est un travail facile car d'une part Dom Mazet donne le nombre des pièces, soit dix-sept et Dom Fonteneau, qui en a transcrit quinze, indique toujours ses références; il en résulte qu'en y ajoutant la lettre dite Testament de sainte Radegonde on connaît seize des dix-sept documents qui composaient le recueil, mais la place de chacun n'étant pas indiquée on doit se borner à une liste chronologique [12],

(1) Dom Fonteneau, t. LVI, p. 117 (Ginot, *loc. cit.*).

(2) Dans toutes les références citées plus loin.

(3) *Loc. cit.*

(4) T. LVI, p. 211.

(5) *L'histoire et chronicque de Clotaire* (Poitiers, 1517), fol. L v° et LIII v°.

(6) Evesques de Poictiers, Paris, 1635, p. 111. — Lettres publ. par Briquet, *Arch. historiques du Poitou*, T. IX (1880), p. 59.

(7) *Histoire de la vie incomparable de sainte Radegonde, reine de France* (Rodez, 1627), p. 680.

(8) Pidoux, *La vie de sainte Radegonde*. Cet ouvrage est du P. Moquot, jésuite. (Ginot, *loc. cit.*), p. 14, 66.

(9) *Antiquités bénédictines du diocèse de Poitiers*, Bibl. Nat., ms. lat. 12755.

(10) T. 5, 24, 56, ms. de la Bibliothèque municipale de Poitiers.

(11) Notes dans Dom Fonteneau, t. 79, p. 29 et dans les *Diplomata, Cartæ, Leges* de Pardessus, t. 1, p. 39.

(12) Pour la justification des dates qui n'importe point ici, voir *Documents de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers*, dans *Revue Mabillon*, mai 1913, tome IX, p. 50-88.

Digitized by Google

Une + marque les documents pour lesquels le texte donné par le Testament est la seule base des éditions.

1. 568-573. — Lettre par laquelle sainte Radegonde recommande son monastère aux évêques. — Publiée d'après le Testament, par Pidoux, *ouvr. cité*, p. 664 et après collation par Dom Mazet dans les *Diplomata, Cartae, Leges* de Pardessus, t. I, p. 151.

+ 2. 822-824. — Capitulaire de Louis le Débonnaire touchant l'organisation de l'abbaye de Sainte-Croix et ses rapports avec l'église de Sainte-Radegonde. — Cité comme du Testament par Dom Fonteneau, t. 56, p. 256, 261, publié par Boretius. *Capitularia Regum Francorum*, t. 1, p. 302 (*Monumenta Germaniæ Historica*, in-4).

3. 1072. — Lettre du Pape Alexandre II confirmant la réforme du chapitre de Sainte-Radegonde et déterminant les droits de l'abbesse de Sainte-Croix vis-à-vis du chapitre. — Citée comme du Testament par Dom Fonteneau, t. XXIV, p. 22. — Publiée dans les *Analecta Juris Pontificii*, t. X, p. 404.

4. 1075-1076. — Sentence par laquelle Gérald, évêque d'Ostie et légat du Pape, confirmant en partie une décision du concile de Poitiers, ordonne que Raimond Charuhel, prieur de Sainte-Radegonde, mettra en liberté les clercs envoyés à Rome par l'abbesse de Sainte-Croix mais pourra être maintenu dans sa charge. — Citée comme du Testament par Dom Fonteneau, t. V, p. 549. — Publiée dans *Documents de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers*, dans *Revue Mabillon*, t. X, 1913, p. 51.

5. 1081. — Jugement d'Amat, évêque d'Oloron, légat du Pape, touchant les difficultés entre l'abbaye de Sainte-Croix et le chapitre de Sainte-Radegonde. — Cité comme du Testament par Dom Fonteneau, t. V, p. 556. — Publié dans *Recueil des Historiens de France*, t. XIV, p. 767.

6. Peu après le n° 5. — Lettre du Pape S. Grégoire VII au chapitre de Sainte-Radegonde pour imposer l'exécution du règlement de 1081. — Citée comme du Testament par Dom Fonteneau, t. V, p. 522. — Publiée dans *Analecta Juris Pontificii*, t. X, p. 413.

+ 7. Lettre du Pape Calixte II invitant les chanoines de Sainte-Radegonde à rendre à l'abbaye de Sainte-Croix les devoirs ordinaires. — Citée comme du Testament par Dom Fonteneau, t. V, p. 560. — Publiée par U. Robert, *Bullaire du Pape Calixte II*, t. II, p. 231.

8, + 9. 27 février 1140. — Deux lettres du Pape Innocent II adressées à l'évêque de Poitiers (9) et au chapitre de Sainte-Radegonde pour obliger ce chapitre à rendre les devoirs ordinaires à l'abbaye de Sainte-Croix. —

Digitized by Google

Citées comme du Testament par Dom Fonteneau, t. V, p. 563, 567. — Publiées par Wiederhold, *Papsturkunden in Frankreich*, fasc. VI, p. 30.

+ **10, 11.** 22 mars 1145. — Deux lettres du pape Luce II adressées aux mêmes pour ordonner l'exécution des lettres du pape Innocent II. — Citées comme du Testament par Dom Fonteneau, t. V, p. 571, 575. — Publiées par Wiederhold, *ouvr. cité*, p. 35.

12. Mai 1145. — Sentence d'Albéric d'Ostie, légat pontifical, sur les différends entre Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers, et l'abbesse de Sainte-Croix, concernant l'installation du prieur de Sainte-Radegonde. — Citée comme du Testament par Dom Fonteneau, t. V, p. 582. — Publiée dans *Documents de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers*, dans *Revue Mabillon*, loc. cit., p. 63.

13. 19 février 1165. — Lettre du Pape Alexandre III qui place l'abbaye de Sainte-Croix sous la protection du Siège Apostolique et garantit la possession de tous ses domaines et églises. — Citée comme du Testament par Dom Fonteneau, t. V, p. 594. — Publiée par Wiederhold, *ouvr. cité*, p. 73.

+ **14.** 7 septembre 1166. — Lettre du même Pape à l'évêque de Poitiers pour assurer la conservation des droits de l'abbaye de Sainte-Croix sur le chapitre de Sainte-Radegonde. — Citée comme du Testament par Dom Fonteneau, t. V, p. 583. — Publiée par Wiederhold, *ouvr. cité*, p. 75.

+ **15.** 11 avril 1167. — Traité entre l'évêque de Poitiers, l'abbesse de Sainte-Croix et le chapitre de Sainte-Radegonde au sujet de l'installation du prieur du chapitre. — Cité comme du Testament par Dom Fonteneau, t. V, p. 600. — Publié par Besly, *Evesques de Poictiers* (1635), p. 111.

+ **16.** 1192 ou peu après. — Sentence arbitrale des délégués d'Octavien, évêque d'Ostie et de Pelletri, légat du Pape, concernant les démêlés entre l'abbaye de Sainte-Croix et le chapitre de Sainte-Radegonde. — Citée comme du Testament par Dom Fonteneau, t. V. 160. — Publiée dans *Documents de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers*, dans *Revue Mabillon*, loc. cit., p. 68.

La dix-septième pièce n'a pu être identifiée, peut-être s'agit-il d'une seconde copie du capitulaire de Louis le Débonnaire (n° 2) lequel, au témoignage de Dom Fonteneau, se trouvait deux fois dans le rouleau, au recto et au verso [1].

[1] Dom Fonteneau, t. 56, p. 261.

Digitized by Google

D'après la date du dernier document connu il apparaît que le Testament fut rédigé dans les toutes dernières années du XII^e^ siècle ou dans le cours du XIII^e^, non pas plus tard, puisque Dom Fonteneau et Dom Mazet n'ont guère pu se tromper l'un et l'autre sur le caractère de l'écriture, qu'ils attribuent au XII^e^ ou au XIII^e^ siècle.

De l'analyse qui précède il ressort que toutes les pièces contenues dans le Testament se rapportent à l'indépendance de Sainte-Croix et très spécialement à ses droits sur le chapitre de Sainte-Radegonde. Les chanoines de cette collégiale étaient les successeurs des chapelains établis par Sainte-Radegonde, fondatrice de l'abbaye, pour assurer le service religieux de son monastère. A ce titre, les abbesses de Sainte-Croix prétendaient accorder l'investiture canonique aux membres du chapitre et à leur doyen ou prieur; elles réclamaient de ce dernier un serment de soumission et elles exigeaient qu'à certains jours de fête, un ou plusieurs chanoines vinssent célébrer la messe dans l'église des religieuses. D'autres honneurs étaient demandés à l'occasion de la sépulture de l'abbesse, qui devait avoir lieu dans l'église de Sainte-Radegonde. Les chanoines essayèrent maintes fois et obtinrent finalement de se débarrasser de la plupart de ces obligations. Ce fut au prix de nombreux procès qui amenèrent l'intervention en sens divers des Papes et des légats pontificaux. Le Testament de Sainte-Radegonde, dont on connaît maintenant toutes les pièces sauf une, est un recueil des sentences plus ou moins favorables aux prétentions de l'abbaye de Sainte-Croix. C'est un dossier constitué pour établir les droits du monastère sur un point spécial, ce n'est point un recueil des privilèges généraux ou des actes les plus importants.

Les diplômes des rois de France en sont absents et il en subsistait alors au moins deux qu'on a publiés depuis d'après les archives de Sainte-Croix. La lettre de Sainte-Radegonde qui est en tête fournit une base d'argumentation et place sous le patronage vénérable et juridique d'une sainte, d'une fondatrice et d'une reine, les revendications des religieuses [1].

On peut se demander quelle est la valeur des textes transcrits

[1] Il existe encore dans le fonds de l'abbaye de Sainte-Croix, aux archives de la Vienne, liasse 44, série H, un recueil analogue au Testament, un rouleau de la fin du XIII^e^ siècle contenant la copie des principaux documents relatifs aux bois de l'abbaye dans la châtellenie de Montreuil-Bonnin.

Digitized by Google

dans ce recueil. Celui de la Lettre de sainte Radegonde comparé dans le Testament et dans les meilleures éditions de saint Grégoire de Tours offre des variantes et quelques additions, mais une seule interpolation tendancieuse, les souscriptions certainement apocryphes[1] qui ne sont peut-être pas l'œuvre du rédacteur de la pancarte. Aucun autre document ne donne prise à des difficultés chronologiques ou diplomatiques. Les originaux des nos 3, 5, 8, 14, vus par Dom Fonteneau, offraient un texte semblable à celui du Testament[2] et il est à noter que, parmi ces pièces originales, une au moins, la bulle d'Alexandre II (no 3), se trouvait encore au XVIIIe siècle dans les archives de la collégiale de Sainte-Radegonde. Il ne semble donc point que l'on puisse trouver des altérations tendancieuses des documents reproduits. L'identité des originaux connus et des copies du Testament montre par ailleurs que les pièces sont reproduites entièrement et non par analyses ou résumés.

Il est à signaler que Dom Estiennot[3] reproduit d'après le Testament de sainte Radegonde deux notes chronologiques sur les morts de Louis le Débonnaire et de l'impératrice Judith.

Anno ab Incarnatione Domini nostri Jesu Christi 843, indictione 6, epacta 14, imperii anno 25, ortus sui anno 60 decessit Lugdovicus piissimus et orthodoxus imperator XII kal Julii, feria 1, hora 7.

Anno ab Incarnatione Domini 843, indictione 6, epacta 19, decessit Judith imperatrix augusta 13 kal Maii, 11 feria, *hora*[4] v.

Ces notes se trouvaient bien dans le testament car elles ont été corrigées après collation expressément indiquée.

Y avait-il dans le Testament de sainte Radegonde un texte narratif ou des annales en même temps que des pièces d'archives? Aucune autre mention n'en est faite par les érudits qui l'ont consulté.

(1) Voir les critiques dans Pardessus, *loc. cit.*

(2) «fort exactement» écrit Dom Fonteneau, t. 5, p. 56, à propos du no 8.

(3) Reproduit par Dom Fonteneau, t. 56, p. 121.

(4) Ce mot n'est pas au rouleau, mais restitué par Dom Estiennot.

Digitized by Google

VIEILLES RELIURES

ET

VIEILLES COUVERTURES

COMMUNICATION DE M. RENÉ JOUANNE.

Par circulaire en date du 31 octobre 1925, M. le directeur des Archives attirait l'attention des archivistes départementaux sur les parchemins du moyen âge ayant servi à des travaux de reliure, que renferment la plupart des dépôts d'archives.

Une partie de ces recherches a été précédemment inventoriée dans le *Catalogue des manuscrits conservés dans les dépôts d'Archives départementales, communales et hospitalières*, publié en 1886 par le ministère de l'Instruction publique.

Au cours du classement des archives hospitalières du Puy, que nous avons effectué en 1912-1913, notre attention avait déjà été attirée par le nombre considérable de chartes qui, depuis le moyen âge, avaient été utilisées comme simples couvertures, et nous avions sollicité sur ce point la curiosité des érudits de la Haute-Loire.

Enfin, dans l'Orne, en novembre 1919, nous montrions aux membres de la Société historique et archéologique le parti qu'on peut tirer d'une recherche patiente et souvent fructueuse[1].

Nous voulons compléter ici ce travail et exposer le résultat de nos dernières découvertes dans le domaine des archives départementales et communales de l'Orne. Puisse cet essai provoquer dans les archives privées des investigations heureuses dont l'histoire locale tirera toujours le plus grand profit[2].

(1) *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XXXIX, 1920, p. 17-27.

(2) C'est avec intention que nous avons limité, dans ce travail, le nombre des

Digitized by Google

Nous déborderons le cadre du moyen âge; mais sans entrer dans des détails fastidieux qui sont du ressort de l'érudition locale, nous essayerons de montrer l'intérêt que présente, non seulement pour l'Orne et la Normandie, mais encore pour les autres régions de la France, une étude dont le champ est cependant très limité.

La plupart des documents que nous signalerons se sont présentés à nous isolément : c'est le cas des simples couvertures en parchemin; il en est d'autres qui, manuscrits ou imprimés, étaient amalgamés aux plats d'une reliure.

Mentionnons, à titre d'exemple, la reliure d'un gage plège de la seigneurie de Mitois (1551), faisant partie du fonds de Montgommery (série A), qui nous a révélé :

1° Un fragment d'incunable (grammaire de Guido Juvenalis) sur lequel nous reviendrons plus loin;

2° Deux manuscrits sur papier :

a. 8 folios de commentaires grammaticaux en latin (XV^e^ siècle),

b. 4 folios d'une pièce de procédure (vers 1516) relative à une terre sise à Écajeul (Calvados), et mentionnant des assises tenues à Falaise en 1508;

3° Trois morceaux de parchemin qui, assemblés, nous donnent, à la date du 25 juin 1509, le nom de Jean Lepetit, l'un des élus pour le roi à Falaise, et celui de Jean Leguay, collecteur de Saint-Julien-le-Faucon (« Foulcon »).

Pour la commodité de la présentation, nous diviserons cette étude en quatre parties :

I. Pièces en parchemin :

A. — *Manuscrits littéraires.*

B. — *Fragments de comptes.*

C. — *Registres divers.*

D. — *Chartes*

II. Manuscrits sur papier.

notes et des références. En effet, nous nous sommes proposé avant tout de présenter, et non d'utiliser les documents trouvés.

Digitized by Google

III. Imprimés.

A. — *Livres.*

B. — *Placards.*

IV. Gravures.

I. Pièces en parchemin.

A. *Manuscrits littéraires.*

Les fragments de manuscrits littéraires que nous avons rencontrés et que nous avons envoyés aux Archives nationales pour identification, ne nous ont pas paru, à première vue, présenter un intérêt essentiel. Ils contiennent des sermons en latin, des commentaires de la Bible, ou des gloses juridiques.

Nous ferons cependant une place à part au folio d'un commentaire en langue vulgaire de la *Coutume de Normandie* (probablement du début du xv^e^ siècle), qui servait de couverture à un registre de catholicité.

Le recto en est difficilement lisible. L'auteur commente d'abord l'« essoigne » pour « maladie d'enfantement », qui donne à la femme un délai de quarante jours et le cas où on la « contredict ». Puis il étudie la « veuveté de femmes », le cas de « non aage ».

Au verso, le chapitre *de l'ost* débute ainsi :

« Li ost au prince de Normandie : des le jour que il est bany, poulonguent les querelles et les plez que non aage poulongue et toutes les autres a ceux qui sont allez au service le duc jusques a tant qu'il ait envoyé son ost en Normandie. Nul ne se peut excuser par essoingne, ne par autre maniere, de l'aide de l'ost a quoy il est tenu du fieu que il tient car il ne peut avoir nul delayement. Mes se aucun est si malade que il ne puisse acomplir le service de l'oost qui doit estre fait au prince, il y doit envoyer homme souffisant en son lieu, qui bien face son service. [On] doit savoir que il y a aucuns fieulx de haubert qui doyvent a leur seigneur le service de l'oost qui doit estre fait au prince. . . »

Digitized by Google

B. *Registres de comptes.*

1° 6 folios mutilés d'un compte de Me Gautier, commis à la recette des deniers des seigneuries d'Argentan et Exmes, concernant les dépenses de l'abbaye de Sainte-Claire d'Argentan, en 1521. Ce compte, découvert dans la reliure du registre H 4195, et qui avait échappé au rédacteur de l'*Inventaire sommaire* de cette série, est particulièrement précieux, car il nous renseigne sur les derniers mois de la vie de Marguerite de Lorraine, qui fit sa résidence audit monastère, «ayant avec elle Mademoyselle, fille de Monseigneur de Vendosme». Cette dernière était une fillette de cinq ans qui mourut peu après Marguerite, du chagrin que lui causa la mort de sa bonne grand'mère.

Bornons-nous à signaler quelques articles caractéristiques de ce compte :

Un récépissé du 20 août 1521, signé par Catherine Tiremois, abbesse du monastère, atteste qu'elle a reçu 1417# «pour convertir en la despense de bouche et autres..., tant de madicte dame mère de Monseigneur, religieuse [dudict couvent], que des religieulx, religieuses et autre famille» pendant les mois de mai, juin, juillet et août 1521. (Cet article comprend 200# de vin de la Flèche, pour la provision du couvent et 20# aumônées à «Sainct Eutrope de Xaintes».)

Le 4 septembre, une somme de 200# est payée pour subvenir à la dépense de ce mois-là, quand Marguerite, sur l'ordre de ses supérieurs, partit avec divers religieux et religieuses pour «aller recevoir à l'ordre de Saincte Claire» les religieuses des couvents qu'elle avait fait transformer précédemment. (Cet article infirme l'opinion reçue qui plaçait ce voyage au mois d'août.)

Le 15 octobre, 100# sont payées pour le voyage que fit Marguerite à Mortagne, lorsque les religieuses du couvent de Sainte-Élisabeth reçurent la règle modifiée de Sainte-Claire. (Cet article redresse encore une inexactitude chronologique que reproduisaient jusqu'ici les historiens de Marguerite de Lorraine.)

2° Fragment d'un compte du grenier à sel du comte d'Alençon et du Perche, remontant à l'époque de Charles VI (1394).

Digitized by Google

Le comptable a payé à Michel du Sablon, receveur général des aides ordonnées pour la guerre, 500 francs valant 500ᵗᵗ, pour le voyage du roi au mont Saint-Michel.

Le roi a fait don au comte d'Alençon et du Perche, vicomte de Beaumont et seigneur d'Exmes, par lettres du 6 mars 1383 (n. st.), du tiers des aides ayant cours dans le comté d'Alençon, « pour lui aidier à soustenir les fraiz, mises et despens qui lui a convenu et convient faire pour la garde et fortification de ses chasteaulx et forteresse », déduction faite du tiers des frais de perception desdites aides.

Sur la recette de 3.869ᵗᵗ 14 s. 8 d. t. le tiers appartient au comte, soit 1.623ᵗᵗ 4 s. 10 d. ob. t., dont il faut déduire, pour le tiers des frais et gages lui incombant, 120ᵗᵗ 11 s. 5 d. Il reste au comte 1.502ᵗᵗ 13 s. 5 d. payées en plusieurs fois, ainsi qu'il appert des seize reconnaissances signées de Huc Liégnart, prêtre, et Raoulin Piffault, maître de la chambre aux deniers du comte d'Alençon.

Les gages du grenetier sont de 100ᵗᵗ par an; Simon Leconte, contrôleur dudit grenier, est aux appointements annuels de 60ᵗᵗ.

3° Cet autre fragment appartient à un compte des grenier et chambre d'Alençon, gabelle de Domfront, Verneuil, Exmes, chambre à sel d'Argentan (1538), dont le roi, par lettres datées de Moulins le 28 février 1538 (n. st.), avait abandonné le revenu au roi et à la reine de Navarre, duc et duchesse d'Alençon, son beau-frère et sa sœur.

Le grenetier Jean More a fait ses payements à Mᵉ Mathieu Gravelle, chargé par le roi et la reine de Navarre des fonctions de trésorier et receveur général de leurs finances d'Alençon et Armagnac, pendant la suspension de Mᵉ Étienne Clavier.

La partie lisible du parchemin nous donne des précisions sur les droits de gabelle perçus par le roi pour le sel transporté de Caen au grenier à sel d'Exmes.

4° Un autre fragment de compte, du XVIᵉ siècle, nous donne le montant des adjudications de certaines fermes du domaine de Lisieux :

Tabellionnage de Moyaux (Calvados).....	77ᵗᵗ
Tabellionnage du Sap (Orne).....	51

Digitized by Google

Tabellionnage de Gacé (Orne).....	55#
Tabellionnage de Folleville (Eure).....	43
Tabellionnage de Vimoutiers (Orne).....	22
Tabellionnage de Bernay (Eure).....	110
Tabellionnage de Chambrois (ou Broglie, Eure).....	48

5° C'est au chapitre de Lisieux que se rapporte ce fragment de compte du XVI^e^ siècle, qui nous renseigne sur les chanoines du chapitre, le personnel subalterne, les dépenses du culte, les dîmes de Courbigny, etc., les moulins de Touques, etc.

6° M. Duval, archiviste de l'Orne, dans son rapport de 1907, signalait qu'il avait retrouvé, sur la couverture du livre de correspondance du sous-préfet de Mortagne sous le Premier Empire, un fragment de compte des dépenses de la sénéchaussée de Ponthieu en 1466 (fol. CXVI et CXVII). Résumons-en les principales dispositions, que nous présenterons dans l'ordre chronologique :

En juillet, 26# 8 s. sont remis à Oudart Campdaver(?), orfèvre d'Abbeville, pour avoir fait les sceau et contre-sceau de la sénéchaussée de Ponthieu, où sont empreintes les armes du roi de France Louis XI et du comte de Charolais, Charles le Téméraire.

Antoine Le Forestier, chevaucheur d'écurie du comte de Charolais, touche, en août 1466, 48 s. de 2 gros, monnaie de Flandre, pour un voyage aux frontières de Picardie, en deçà et au delà de la Somme; M^gr^ d'Auxi, sénéchal de Ponthieu, l'avait chargé de porter des lettres aux baillis d'Amiens, Péronne, Roye, Montdidier, Saint-Quentin, etc.

Au mois de septembre de la même année, Collart de Lewarde, messager de pied, s'était rendu à Péronne et à Saint-Quentin, sur l'ordre de M. de Haucourt, lieutenant général du sénéchal de Ponthieu, pour porter des lettres du sénéchal, lieutenant général de Charles le Téméraire au pays de Picardie. Il s'était informé auprès des lieutenants de la « gouvernance » de Péronne et du bailli de Saint-Quentin, de la diligence qu'ils avaient faite pour la saisie des fiefs et arrière-fiefs de ceux qui n'avaient pas voulu servir « au voiage de Liége ».

En novembre, Riquier Lebriois, procureur de Louis XI et du

Digitized by Google

comte de Charolais en la comté de Ponthieu, reçoit 32 s. pour un voyage d'Abbeville à Gamaches[1] où il demanda aux officiers du lieu le renvoi et la connaissance de deux affaires d'homicide dont les auteurs étaient le page Ligerot et un nommé Colinet.

Signalons enfin un article qui attribue 40 sols à Jean Legay, maître de la « haute œuvre » d'Abbeville, pour avoir fustigé de verges, aux carrefours de la ville, Jean Legrant, dit Solier, condamné pour divers larcins, et auquel il coupa ensuite l'oreille.

Nous avons découvert le folio VI^xx^III et le fragment du folio suivant, du même compte, sur la couverture du registre 65.K.19 des Archives de l'Orne (correspondance de la sous-préfecture de Mortagne de 1814 à 1815), ce qui semble faire croire que le relieur avait à sa disposition le compte entier de 1466.

Le folio 123 nous montre d'abord les sergents, archers et arbalétriers de la ville de Rue[2], poursuivant, pendant trois jours et deux nuits, avec le lieutenant du prévôt de Montreuil, à travers les camps et dans plusieurs villages, les nommés Raulequin-Petitpain et Jean Fourquerel, qu'une enquête préalable avait convaincus de crimes. Le lieutenant du bailli de Rue amène ensuite les prisonniers à Abbeville où il demeure pendant quatre jours pour faire leur procès. Sur l'ordre du roi et de Charles le Téméraire, Jean Legay exécute le dit Petitpain en le pendant à un arbre près de Rue et reçoit 4 livres pour sa peine.

Le 19 octobre 1466 M. d'Auxy, sénéchal de Ponthieu, taxe à 40 sols les frais d'un voyage de dix jours fait, sur son ordre, par Jean Delavigne, messager de pied, d'Abbeville à Gand, auprès de Charles le Téméraire, pour lui porter le résultat du travail exécuté par Riquier Lebriois, son procureur auprès des officiers du roi, dans les prévôtés de Beauvaisis et Vimeu, au sujet de certains francs archers.

7° Un autre fragment de compte, de 1544, nous donne le montant des gages des chanceliers et présidents des parlements de Paris et Toulouse.

(1) Chef-lieu de canton de la Somme.
(2) Chef-lieu du canton de la Somme.

Digitized by Google

François Errault, s^r de Chemas, garde des sceaux de la Chancellerie de France, reçoit 2.000 ^ff par an pour ses gages ordinaires. Nous apprenons qu'il est mort le 3 septembre 1544, et le nom de sa veuve, Marie de Loynes.

M^e François Olivier, chevalier, s^r de Lenville, président au Parlement de Paris, est établi à la garde des sceaux de la Chancellerie par lettres du 25 septembre 1544.

M^e Pierre Dufour, «quart Président» du Parlement de Toulouse, commis à la garde du sceau de la Chancellerie de Toulouse, en l'absence de M^e Jean Bertrand, reçoit 100 ^ff pour un semestre.

M^e Louis de l'Étoile, rapporteur et correcteur des lettres de la Chancellerie de France, touche 200 ^ff pour ses gages d'un semestre.

C. *Registres divers.*

1° Fragment du cartulaire de l'abbaye de Vauluisant [1] (diocèse de Sens), du XIII^e siècle.

Ce folio servait de couverture à un registre paroissial de Saint-Jouin-de-Blavou (série E des archives de l'Orne; doyenné de la Perrière). M. Stein, dans sa *Bibliographie générale des cartulaires français*, p. 551, signale sous le n° 4041 :

«Cartulaire de l'abbaye de Vauluisant; ms. du XIII^e siècle, sur parchemin, in-4°, de 107 pages à deux colonnes (Bibliothèque nationale, ms. latin 9901)».

De plus, ce registre, composé de plusieurs parties et exécuté par plusieurs mains, offrirait des lacunes et serait incomplet des deux feuillets du début. Les dates extrêmes sont : 1128-1229. Or le folio que nous avons retrouvé est à deux colonnes et reproduit des actes de 1176 concernant la vente de la ferme de Chevroy à l'abbaye de Vauluisant :

a. Le recto du folio commence par ces mots : «humiliter omnibus ad quos littere iste, etc.». L'auteur de la charte (dont le nom doit figurer au verso du folio précédent) confirme la vente faite par Hardoin, abbé de Larrivour [2], et le chapitre, à Pierre, abbé

[1] Dans l'Yonne.
[2] Commune de Lusigny (Aube).

Digitized by Google

de Vauluisant, de la grange de Chevroy [1], avec ses dépendances, ainsi que de la maison et des terres que leur avait données Auscher Leboucher, à la seule condition de leur payer le bois dit « Cervins » (Servins), ainsi que tous les autres biens dépendant de ladite maison et sujets à redevances, au prix qu'ils les avaient achetés, soit pour le tout à la somme de 650 marcs d'argent fin, du poids de Troyes.

b. La charte suivante contient la vente par l'abbé Hardoin et le chapitre de Larrivour (la charte est mutilée au bas de la 1re colonne). Suivent :

c. La confirmation par Guillaume, archevêque de Sens (une partie du texte manque au bas de la deuxième colonne et se termine au verso).

d. L'attestation d'Henri, comte de Troyes (Troyes, 1176). Le texte est mutilé au bas de la première colonne.

e. La confirmation par Alexandre, abbé de Citeaux; Guillaume, abbé de la Ferté; Henri, abbé de Clairvaux et Henry, abbé de Morimond, au chapitre général de 1176.

f. L'attestation de Guy, archevêque de Sens, portant que Pierre de Courlon a abandonné à Pierre, abbé, et aux frères de Vauluisant, ce qu'il possédait aux bois de Servins, à l'exception d'un muids de froment et de 20 sols de cens annuel qu'il a retenus sur les terres cultivées hors du bois (le texte incomplet s'arrête au bas de la 2e colonne, aux mots : « usque ad octavas [2] »).

2° Deux folios provenant d'un registre de tabellionnage (probablement de la Carneille [3]), donnant des baux à ferme, du 10 au 26 mars 1395, et concernant les paroisses de :

La Carneille (« La Querneille »), Ménil-Hermei (« Mesnil-Hemer »), Sainte-Honorine-la-Guillaume, les Tourailles, Millesavates, la Sauvagère, Bellou, Ménil-Hubert-sur-Orne, La Forêt-Auvray, Saint-Aubert-sur-Orne, Saint-Pavin [4].

[1] Commune de Pailly (Yonne).

[2] Sur Chevroy et Servins, voir les liasses H 765 et H 766 des Archives départementales de l'Yonne.

[3] Commune de l'Orne.

[4] Paroisses faisant aujourd'hui partie de l'Orne.

Digitized by Google

3° Un fragment d'un registre de tabellionnage, de 1490, de la région de Vire, contenant des ventes dans les paroisses de Landelles, Saint-Germain-de-Tallevende, Roullours, Vire[1], etc.

L'un des actes mentionne le tuteur d'un certain Julien Le Houlx, fils de feu Sandrin Le Houlx, qui sont peut-être les ancêtres de Jean Le Houlx, le continuateur d'Olivier Basselin.

4° Un fragment de registre de notaire, de 1491 (probablement de Falaise), qui couvrait un registre de catholicité du Mesnil-de-Briouze en 1693 (série E des archives de l'Orne), et dont les actes se réfèrent aux paroisses de :

a. *Calvados :* Falaise, Sassy, Vendeuvre, Fresné-la-Mère, Ouilly-le-Basset, le Mesnil-Villement, Saint-Silvain, Fourneaux.

b. *Orne :* Fontaine-les-Bassets, Saint-Philbert-sur-Orne, Saint-Pavin, Flers, Saint-Georges-des-Groseilliers.

Les actes de vente qui y sont transcrits mentionnent des actes antérieurs à 1491, dont l'un nous donne le nom du curé d'Ouilly-le-Basset en 1462 (Vincent Aupoix) et celui du seigneur de Fontaine-les-Bassets en 1466 (Guillaume Le Tenneur).

5° Les folios 35 et 36, et la moitié supérieure des folios 42 et 45 arrachés à un livre du Greffe des Insinuations du diocèse du Mans, suite du registre G 337 des archives départementales de la Sarthe (1554-1555), qui faisaient partie du plat de la couverture d'un registre de la série G (en cours de classement, des archives de l'Orne.

Nous n'insisterons pas ici sur l'intérêt de cette découverte qui vient de faire l'objet d'une communication à la Société historique et archéologique du Maine et dont M. Triger, son érudit président, a décidé l'impression.

Nous nous bornerons à rappeler la compétition qui s'éleva, en avril 1555, entre Alexis Goyet, clerc du diocèse de Paris, et Alexandre Froger, clerc du diocèse de Tours. L'un et l'autre envoyèrent, à un jour de distance, leurs procureurs au manoir épiscopal du Mans, pour demander à Nicolas Desplaces, — qu'ils qua-

[1] Paroisses faisant aujourd'hui partie du Calvados.

Digitized by Google

lifient du titre d'aumônier du cardinal du Bellay, évêque du Mans, — de les présenter à la chapellenie de la Madeleine, fondée en l'église de Congé-sur-Orne [1]. Reçus par M. Jean Robillart, maître d'hôtel de l'évêque, en son absence, ils affichèrent leur réquisition à la grande porte de l'évêché.

D. *Chartes.*

Il est inutile de mentionner ici toutes les chartes que nous avons retrouvées dans les reliures et les couvertures que nous avons examinées. Nous signalerons au hasard :

Une sentence du présidial d'Alençon en 1561; une provision de l'office de receveur d'Alençon en 1573; une lettre des présidents trésoriers généraux de France de la généralité de Rouen adressée aux greneliers, contrôleurs et procureurs du roi au grenier et magasin à sel de Sées en 1623, en exécution du bail de la fourniture générale des greniers à sel des généralités de Paris, Champagne, Picardie, etc., consenti le 19 mars 1622, par le roi, en faveur d'Antoine Feydeau, s[r] de Bois-le-Vicomte; des chartes de l'officialité de Sées (XVI[e] siècle); des actes concernant les paroisses de Saint-Germain du-Corbéis, la Chapelle-Souëf, la Perrière, Montmerrei (Orne); des actes concernant la baronnie de Sonnois (XVI[e] siècle); un fragment de la déclaration (XVI[e] siècle) par laquelle le seigneur de Tromeur (Finistère) reconnaît tenir noblement du roi différentes terres et fiefs auprès de Pempoul, Guerlesquin, etc.; enfin une expédition sur parchemin des lettres de Henri III au président du Grand Conseil et au président et trésorier de France à Rouen, commis pour lever dans la généralité de Rouen une somme de 260.000[#] en rente constituée au denier dix (Saint-Germain-en-Laye, 22 novembre 1586).

II. Manuscrits sur papier.

Moins nombreux et moins importants sont les fragments de manuscrits sur papier que nous avons trouvés dans les reliures ou couvertures. Citons seulement, à titre d'indication :

1° Un fragment d'un registre de notaire, probablement du tabel-

(1) Commune de la Sarthe.

Digitized by Google

lionnage de Sées, mentionnant les paroisses de Marcei, Saint-Gervais et Saint-Pierre-de-Sées, et la Sauvagère, en 1496.

2° Une information de 1541 contre Mathieu Barenson, d'Argentan, dont le père tenait taverne à Tours, à l'enseigne du Saumon, dans la « rue de l'Escurie, près la rivière », et qui avait été livré aux prisons de Sées par les officiers judiciaires d'Orbec.

3° Un billet fourni à l'officialité par le doyen de Falaise, Jean Douésy, pour le mois d'octobre 1589, et mentionnant entre autres choses le scandale causé dans une taverne de la ville par un nommé Marin Malherbe, curé d'une paroisse du doyenné.

4° Un fragment du questionnaire rédigé pour une information faite au début du XVII^e^ siècle contre le curé de Radon [1], à qui on reprochait une vie déréglée. L'un des articles de l'interrogatoire ne manque pas de saveur :

« Sy depuis quinze jours ença, comme les gens de guerre estoyent logés à Radon et ès environs, luy respondant n'envoya pas cacher ladicte Michelet au chasteau d'Avoise, de peur que lesdictz gens de guerre la trouvast (*sic*) audict presbitaire et l'enmenassent comme fille de joye. »

III. Imprimés.

A. *Livres.*

1° Un fragment d'incunable. La couverture du gage-plège de la seigneurie de Mitois (1551) contenait, ainsi que nous l'avons signalé, au début de cette étude, les folios XVII à XX d'un ouvrage in-4° de Guido Juvenalis (Guy Jouenneaux, Jouanneaux ou Jouvenneaux), bénédictin, né dans le Maine vers le milieu du XV^e^ siècle et mort vers 1507, auquel M. Hauréau a consacré, dans l'*Histoire littéraire du Maine* (2° édition, 1873, p. 186-191), une savante notice.

Les folios que nous avons découverts portent comme titre courant : *Guidonis Juvenalis* | *Exercitationum in lingua latina.* Le texte,

[1] Commune de l'Orne.

Digitized by Google

en latin, donne des exemples traduits en français. Les folios mesurent 185 millimètres sur 127 millimètres.

L'ouvrage est imprimé en caractères gothiques, avec une justification de 147 millimètres sur 93 millimètres et 46 lignes à la page (sans compter le faux titre).

Les folios XVII, XVIII et XIX portent respectivement les signatures d_1, d_2, d_3.

L'imposition et la pagination doivent être fautives, car, si nous plaçons les quatre folios dans leur succession normale, nous constatons que le texte et les titres des chapitres ou paragraphes ne se suivent pas d'une façon rationnelle.

Pour que les chapitres se succèdent dans l'ordre logique, il faut lire les folios dans l'ordre suivant :

Fol. XVII r°;	Fol. XIX r°;
Fol. XIX v°;	Fol. XVII v°;
Fol. XVIII r°;	Fol. XX r°;
Fol. XX v°;	Fol. XVIII v°.

Les recherches que nous avions fait faire à la Bibliothèque Nationale pour identifier notre découverte n'avaient donné aucun résultat.

Il existe bien, à la réserve (p. x, 297) douze folios mutilés d'une Grammaire de Jouenneaux, portant au recto du folio 96 : « Excelsi... viri Guidonis Juvenalis grammatica », imprimée à Lyon (s. d.). Mais il n'y a aucune comparaison à établir entre les deux fragments.

Par contre, un de nos amis a trouvé à la Bibliothèque de l'Arsenal (B.L. 443 *bis*, in-4°) une grammaire de Guy Jouenneaux, de 196 folios (41 lignes à la page), imprimée en caractères romains et portant comme titre courant : *M. Guidonis Juvenalis Cenomani | Exercitationum in lingua latina.*

Elle commence ainsi : « Eruditissimi viri magistri Guidonis Juvenalis Patria Cenomani ad elegantie latine declarationem opus grammaticum perque utile ab Ascensio emendatum : et thematis teutonicis elucidatum felix initium capit. »

L'épître qui se lit à la fin de cet ouvrage (fol. 195 v°-196 v°) est suivie d'une table non foliotée, se composant de sept folios et se

Digitized by Google

terminant par cette mention précieuse : « Opera Ascensiana ad calendas septembris. M.D.VIII.

Or, si nous consultons les *Annales typographici* de G. Panzer, nous lisons (p. 4 du t. X) :

« 258 *b*. Guidonis Juvenalis Cenomani in lingua latina ex Valle et Gellio sumpta eruditio cum thematis gallicanis ab ipso pridem : et theutonicis ab Ascensio nuper adjectis : et tabella ex integro collecta. *In fine :* Opera Ascensiana ad calendas septemb. M.D.VIII. insig. typogr. 4. »

Ph. Renouard, dans sa *Bibliographie des impressions et des œuvres de Josse Badius Ascensius* (Paris, Em. Paul, 1908, t. II, p. 543) est encore plus précis. Après la transcription du titre, tel que nous venons de le donner, il ajoute :

« In-8°, 8 folios lim., CXCVI folios chiffrés, 7 folios non chiffrés et 1 folio blanc, signatures a, a-z, A par 8, B par 4, C par 8, caractères romains. »

Le titre manque donc à l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal, ainsi que les folios liminaires.

Comparons maintenant les folios que nous avons retrouvés et la grammaire de l'Arsenal. Nous constatons que la concordance des *Tituli* ou paragraphes s'établit ainsi entre les folios XVII-XX de notre exemplaire et les folios XXX-XXXVI de celui de l'Arsenal (voir le tableau p. 149).

Mais il y a lieu d'observer que si les chapitres concordent exactement le texte des deux exemplaires présente des variantes assez sensibles.

En résumé, nous estimons, jusqu'à plus ample informé, que les quatre folios des Archives départementales de l'Orne proviennent du tirage antérieur d'une édition mal imposée de la Grammaire de Guy Jouenneaux, qui fut imprimée ensuite en 1508, à Paris, par Josse Bade.

D'autres que nous pourront sans doute éclairer la physionomie de l'auteur à la lueur de documents nouveaux. Nous savons qu'il était originaire du Maine où l'on trouve encore des Jouenneaux au cours du XVI^e^ siècle. C'est ainsi qu'en 1539 le chapitre fit défense à

Digitized by Google

TITRES des CHAPITRES.	FOLIOTAGE ET NUMÉROTAGE DES TITRES. (Exemplaire de l'Orne.)	FOLIOTAGE ET NUMÉROTAGE DES TITRES. (Exemplaire de l'Arsenal.)
De adjectivo congruente duobus substantivis..	Fol. xvii r° Ti. cxiii.	Fol. xxx r° Ti. cxi.
De conjunctionibus geminatis.....	— cxiiii.	— cxii.
De diu et jamdiu.....	— cxv.	Fol. xxx v° Ti. cxiii.
De per.....	— cxvi.	— cxiiii.
De nominibus numeralibus.....	Fol. xix v° Ti. cxvii.	Fol xxxi r° Ti. cxv.
De nominibus numeralibus.....	.....	Fol. xxxi v° —
De ludicer.....	Fol. xviii r° Ti. cxviii.	Fol. xxxii r° Ti. cxvi.
De ablativis in abus....	— cxix.	— cxvii.
De gerundiis	— cxx.	— cxviii.
De gerundiis accusativi casus.....	— cxxi.	— cxix.
De gerundiis ablativi casus.....	Fol. xx v° Ti. cxxii.	Fol. xxxii v° Ti. cxx.
De generi dicendi eleganti	— cxxiii.	Fol. xxxiii r° Ti. cxxi.
De loco.....	Fol. xix r° Ti. cxxiiii.	Fol. xxxiii r°.Ti. cxxii.
De comparativis.....	— cxxv.	Fol. xxxiii v° Ti. cxxiii.
De potus et poto [1].....	— cxxvi.	— cxxiiii.
Sequitur de pronominibus.....	— cxxvii.	Fol. xxxiii r° Ti. cxxv. Fol. xxxiiii r° et v°. Fol. xxxv r°.
De nostras et vestras et cujas	Fol. xvii v° Ti. cxxviii.	Fol. xxxv r° Ti. cxxvi.
De primo supino et ultimo gerundio.....	Fol. xx r° Ti. cxxix.	Fol. xxxv v° Ti. cxxvii.
De futuro infinitivi.....	— cxxx.	— cxxviii.
De supino in u terminato.	— cxxxi	Fol. xxxvi r° Ti. cxxix.
De participiis que sunt substantiva.....	Fol. xviii v° Ti. cxxxii.	Fol. xxxvi v° Ti. cxxx.
De circiter prepositione.	— cxxxiii.	— cxxxi.
De heu et hei interjectionibus.....	— cxxxiiii.	— cxxxii.
De en et ecce.....	— cxxxv.	— cxxxiii.
De defectu verbi in oratione.....	— cxxxvi.	— cxxxiiii.

[1] L'édition de l'Arsenal porte *potio*.

Digitized by Google

Mᵉ Pierre Jouenneaux, chanoine semi-prébendé de l'église du Mans, sous peine de suspension *a divinis*, de recevoir chez lui des femmes suspectes ou notées de lubricité, et particulièrement une certaine femme dont le mari était venu porter plainte au chapitre[1].

2° Deux demi-folios et deux folios[2] d'un Nouveau Testament en français (incunable sur deux colonnes, en caractères gothiques, avec vignettes sur bois).

Nous y lisons, après identification :

Évangile de *saint Mathieu* : fin du chapitre XXIII; une grande partie du chapitre XXV; début et fin du chapitre XXVI; commencement du chapitre XXVII.

Évangile de *saint Marc* : fin du chapitre IV; chapitre V; chapitre VI; chapitre VII; chapitre VIII; commencement du chapitre IX.

Des commentaires sont parfois glissés dans le texte, ainsi qu'on peut se rendre compte par l'exemple suivant :

Chapitre IX de l'évangile de saint Marc :

« Après six jours Jesus print Pierre et Jaques et Jehan, son frere, et les mena en une haulte montagne tout seul entre eulx quatre et fut transfiguré devant eulx. Cette montaigne sur laquelle il se transfigura estoit appelée Tabor : et ses vestemens resplendissans et blancz comme neige, que aucun foulon ne pourroit pas faire plus. Et Helye leur apparut avec Moyse et eulx deulx parloient à Jesus : et Pierre respondant dit à Jesus : Maistre c'est bonne chose que nous demourons icy et que faisons trois tabernacles. A toy ung, à Moyse ung et à Helye ung. Tabernacle estoit lors appelé une petite maison telle comme les pasteurs ont maintenant pour la pluye et pour le vent et pour l'ardeur du soleil, mais maintenant l'en appelle tabernacle edification noble et ingenieuse qui est sur les autelz de ces maisons de religion en quoy l'en met corpus domini pour garder. Pierre ne scavoit lors qu'il disoit. Ilz estoient espoventez de paour. . . etc. »

[1] Archives départementales de la Sarthe, G 19.
[2] Dont le folio CXI.

Digitized by Google

3° Deux feuilles de 16 pages chacune, provenant de livres utilisés au Mans pour les stations de Jubilé.

La première feuille, non paginée, porte la signature B. Chaque station comporte deux antiennes. Les stations se succèdent ainsi :

[Jeudi.] Quatrième station : aux Cordeliers.
Cinquième station : aux Capucins.

Vendredi. Première station : au Grand Saint-Pierre.
Deuxième station : à la Couture.
Troisième station : aux Ursulines.
Quatrième station : aux Jacobins.
Cinquième station : aux Minimes.

Samedi. Première station : à l'abbaye du Pré (avec les litanies des saints évêques et patrons du diocèse).
Deuxième station : à l'Hôpital général.
Troisième station : à Saint-Jean.
Quatrième station : à Gourdaine.
Cinquième station : à Saint-Benoît.

La deuxième feuille (pages 17 à 32, avec signature B) contient des oraisons (sur deux colonnes en latin et en français) pour le roi, le dauphin, la paix, etc., correspondant aux stations 1, 2, 3 et 4.

4° Deux pages (titre et préface) d'une messe à deux chœurs et quatre voix (*Secundus chorus : Tenor*), dédiée par *Nicholaus Formé, regiae musicae praefectus*, à la mémoire d'Henri IV et à Louis XIII, *ex officina Petri Ballard, in musicis typographi regii* 1638.

Il expose, dans sa préface, qu'il a été dix-huit ans au service du feu roi Henri IV et vingt-huit ans à celui de Louis XIII, comme maître de musique de sa chapelle.

B. *Placards.*

Parmi les placards ayant servi de couvertures, nous nous contenterons de citer deux convocations pour des exercices scolaires :

1° De Jean-Baptiste d'Orange de Longuemare, originaire de Cherbourg, élève du collège de Caen, qui, en 1724, commenta le crime et le châtiment d'Aman, ministre d'Assuérus;

Digitized by Google

2° De Louis-Pierre-Philippe Raimbert de Marigny qui commenta au collège de Bayeux, en 1740, des fables de Phèdre et d'Ésope.

IV. Gravures.

Il est une catégorie intéressante de documents que l'on retrouve accidentellement dans les couvertures et les reliures : ce sont les gravures, estampes et images diverses, accompagnées ou non d'un texte littéraire, que nous rangerons sous une rubrique spéciale, en raison de leur caractère artistique. Nous signalerons :

1° Le fragment (moitié de droite) d'un bois qui fut gravé, assez grossièrement d'ailleurs, pour un fourreur de Caen. Le fond est semé de fleurs de lys. On remarque :

Au haut, à gauche : une légende incomplète : ...v ROYAL qui doit sans doute être ainsi rétablie : « Au manteau royal ».

Au haut, à droite, un animal avec cette légende en souscription : RENARD.

Au milieu, à gauche : une couronne surmontant un manteau semé de fleurs de lys, avec la moitié d'un animal.

Au milieu, à droite : un manchon.

Au bas, à gauche : un animal avec cette légende : [HER]MINE.

Au bas, à droite : une aumusse.

Au-dessous de la gravure, on lit :

.....ND·PELTIER·A CAEN
.....LA RVE·DE QUAIS·FAICT
.....MANCHONS AUMUSE·
...[TOVT]E·SORTE·DE PELTERIE

2° Une image en couleurs de la Confrérie des Sept-Douleurs dans l'église Saint-Firmin d'Amiens (XV^e^ siècle), malheureusement très mutilée, qui servait de couverture à un registre paroissial de Céton [1], où nous l'avons retrouvée. La gravure centrale est encadrée d'un texte écrit en caractères gothiques dont voici la teneur :

A gauche :

« *Entre toutes les choses* [2] devotes que les bons et sainctz perso-

[1] Commune de l'Orne.

[2] Les passages en italiques sont imprimés en rouge sur l'original.

Digitized by Google

naiges|nous ont laissé par escript desirans inciter|le peuple de Dieu au salut des ames rache|... cherement du precieulx sang de Jesus|

« *On trouve que sainct* Jehan l'evangeliste apres l'assumption | de la glorieuse vierge Marie desiroit | affectueusement de voir icelle glorieu|se vierge mere du doulx Jesus. Ad|vint ung jour que le dict sainct Jehan l'e|vangeliste estant en oraison fut ravis et|vit Jesus christ qui parloit à la sacrée|vierge Marie sa mere. Et entre les de|... amiables devises dict Jesus à Marie sa mere|

« ... *ma tres honoree mere ceci* | quelles ont estés les plus grandes tribulations | ...s que vous avés portés au monde pour moy | ...Vierge Marie humblement et benignement | ...t en telle maniere|

« ...[*t*]*res misericordieulx* doulx | ...s vous scavés que autant que j'ay esté au man|... eu sinon que travail doleurs et tribulations :| ...quelz je en ay eu septz principales|.

« *La premiere doleur,* | fut quant Syméon en prophetizant me|dict : Voycy le glaive qui trespercera ton | cueur : signifiant votre doloreuse passion.|

« *La seconde doleur* | quant de la terre de Judée me fallut|fuyr en egypte pour herode qui vous| queroit pour occir avecques les innocens|

« *La tierce doleur,* | ...[v]ous eulx perdu troy jours|

« *La quatriesme doleur* |... me dist que vous estiés entre les mains des| ...e Anne, Cayphe, et condemné de Pylate :| ...s rencontray portant vostre pesante croix|

« *La cinquiesme doleur* | ... je vous viz estendre, pendre et mourir en icel|[le]...|

« *La sixiesme doleur* |... [j]e vous receuz de la croix et que je viz vostre chief cou[vert d'es]pines, voz piedz et mainz percez de cloux et vo[stre costé] d'une lance et tout vostre corps de playez. »|

Au dessous de l'image on lit cette prière :

« O vierge par les sainct merite des septz doulleurs que vous souffrite pri[ez] Dieu par sa saincte grasses qui mecte mon ame lassus en son trosne divin du|quel l'humble servant jour et nuict sans fin de bon cueur vous prie et|reclame que vostre benoist cher enfant Jesus pardon me face à l'ame. »|

Digitized by Google

Au-dessous, on lit enfin :

« *Pape Leon dixiesme a donné à t...* | ceulx de la confrairie des sept doleurs toutes les fois qu... | sept Pater noster et sept Ave Maria en contemplant le... | sept doleurs sept ans et sept quarantaines de vray pard[on]... | Et pape Alexandre sixiesme autant. *Item xxvi evesqu[es]...* | donné chascun leurs puissances de quarante jours il comprins mo... | l'evesque d'Amiens. Et qui veulx voir les noms desdictz xxvi evesq[ues]... | les leurs monstrera très voulentiers en l'eglise *Sainct Fremin* soubz... | *Dame à Amiens* où est instituée ladicte confrairie. » |

A gauche de la gravure centrale, — aujourd'hui disparue, qui devait représenter la Vierge, et dont il ne reste plus malheureusement, à la partie inférieure, que la poignée d'un glaive symbolisant la première douleur, — subsistent encore :

a. Au bas, un médaillon, presque intact, représentant la prophétie de saint Siméon (première douleur);

b. Au-dessus, les trois quarts d'un médaillon, représentant la fuite en Égypte (deuxième douleur);

c. Au-dessus, un fragment d'un médaillon qui devait représenter la troisième douleur.

Tout le reste a disparu, à l'exception de la partie inférieure du médaillon de droite qui porte encore une main pendante, celle du Christ, lors de la mise au tombeau.

Signalons également que les couleurs de cette gravure sont de teinte plutôt sombre : violet foncé, prune, ocre, etc.

3° Les quatre morceaux d'un *Calendrier Royal* pour l'année 1771.

La gravure de tête représente une forteresse flanquée de quatre canons. A gauche, une ville; à droite, des personnages; dans le ciel, à gauche et à droite, des angelots portant des guirlandes.

Au-dessous on lit :

VŒUX DE LA VILLE DE BAR A MADAME LA DAUPHINE.

Nos cœurs sont à tes pieds, adorable Princesse,
Ce Peuple est ta Famille; il pleure tes Aïeux :

Digitized by Google

Viens rendre à des enfants leur mere et sa tendresse.
Viens nous donner des Rois, c'est nous donner des Dieux.

La Paix, Louis, la France à l'envi te couronnent.
Vole, vas te montrer et régner sur les coeurs.
L'Hymen veut te placer sur un Trône de fleurs :
Que la Gloire et l'Amour à jamais t'environnent.

Suit le calendrier, en rouge et en noir, qui est encadré, à gauche et à droite, par un texte qui nous donne le *Détail des Fêtes célébrées à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin.* (Récit des fêtes données à Soissons, Versailles et Paris.)

Nous ne reproduirons que le récit des fêtes de Soissons :

« Madame la Dauphine arriva à Soissons le 12 mai, à huit heures et demie du soir. Elle fut reçue hors de la ville par la Bourgeoisie et par la compagnie de l'Arquebuse. Le Régiment de la Fère, ayant à sa tête le marquis de Beaumont, son colonel, commandant de la [vill]e à la place du marquis de Barbanson, et un détachement d'artillerie bordoient la haie depuis l'entrée de la ville jusqu'à l'Evêché. Il y eut une... la généralité avoit fait décorer d'arbre fruitiers, de vingt-cinq pieds de hauteur, les trois rues qui conduisent à l'Evêché; ces arbres qui formoient une avenue, étoient entrelacés par des guirlandes de lierre entourées de gaze, d'or et d'argent et mêlées de [fle]urs, et ces guirlandes suspendoient des lustres en lampions. Une seconde guirlande de [lan]ternes jo[ign]oit un arbre à l'autre. ...a été exécutée d'après... de M. Radel, architecte-ex... du Roi. L'évêque de cette ville avoit fait orner la porte de son palais de guirlandes et du transparent des armes de Madame la Dauphine; on distribua, par ses ordres, une grande quantité de pain et de vin. Ce Prélat reçut au bas de son perron, Madame la Dauphine, qui se rendit dans ses appartements par une grande galerie éclairée avec autant de goût que de magnificence. Après le souper, Madame la Dauphine fut conduite dans un salon construit exprès en face d'un feu d'artifice, qui fut très bien exécuté. L'Evêque avoit fait élever un Temple circulaire au fond du jardin, sur une montagne d'où sortoit une grande quantité d'eau. Ce Temple avoit quarante pieds de hauteur; le chapiteau et la base étoient dorés, les colonnes et la frise étoient entourées de guirlandes de fleurs : un groupe représentant la Renommée annonçant la Princesse à la [Fra]nce, et un Génie portant son por[trai]t, formoient le couronnement. Le [len]demain,

Digitized by Google

Madame la Dauphine en[ten]dit, dans la chapelle de l'Évêché, [la] messe qui fut célébrée par l'Evêque, des ma[ins] duquel cette Princesse reçut la comm[union]. Madame la Dauphine reçut ensuite les présens de la Ville, du Chapitre et des Corps. L'après-diner elle assista à un *Te Deum*, qui fut chanté en musique dans la cathédrale, où l'évêque, à la tête de son chapitre, harangua cette Princesse; après cette cérémonie, Madame la Dauphine daigna se faire voir au peuple. Le 13 au soir, on éleva, en face de l'appartement de cette Princesse, un arc de triomphe couronné des armes du Roi, accompagné d'une architecture qui embrassoit l'enceinte de tout le jardin. Il y eut un second bouquet d'artifice. Le Temple, dans lequel on voyait la statue du Roi sur un piédestal en bronze, fut éclairé par une grande quantité de lampions qui formoient un parterre. Le 14, à deux heures après midi, Madame la Dauphine partit pour Compiègne, au milieu des acclamations de toute la ville. »

Ce calendrier curieux a été imprimé à Rouen, chez Pierre Seyer.

4° Nous mentionnerons, pour terminer, un papier de tapisserie, à rayures roses verticales, sur fond crème, semé de fleurs à tiges croisées et à pois roses et bleus, qui porte au bas cette inscription : A PARIS CHEZ LES ASSOCIÉ N° 14.

Les notes qui précèdent montrent l'intérêt qui s'attache aux fragments divers que nous avons retrouvés dans les Archives ornaises. Elles prouvent que le résultat de nos investigations dépasse le cadre du département et de la région, puisqu'il intéresse non seulement l'Orne, mais le Calvados, la Sarthe, l'Eure, la Seine-Inférieure, la Somme, l'Aisne, la Seine, l'Yonne, le Finistère et même la Haute-Garonne.

Le présent travail complète les renseignements que nous avons adressés à la Direction des Archives. Il ne sera pas inutile, s'il peut éveiller, en dehors des dépôts publics, la curiosité des possesseurs de chartriers et des bibliophiles. De nombreux parchemins, au cours des âges et bien avant la Révolution, ont été mutilés pour relier et couvrir registres et cahiers. Signaler ceux qui sont encore susceptibles d'être sauvés, c'est faire œuvre salutaire.

Le sauvetage doit être fait avec précaution. Les parchemins incorporés aux plats de reliures sont fortement collés et ne peuvent

Digitized by Google

se détacher, sans déchirure, qu'en laissant tremper ces reliures dans l'eau tiède. D'autre part, beaucoup de ces parchemins sont difficiles à identifier au premier examen : le frottement, la colle, les mutilations nécessitent un nettoyage préalable et l'emploi de sulfhydrate d'ammoniaque. Nous n'en voulons donner pour preuve que les folios et les fragments de folios du livre des *Insinuations* du diocèse du Mans (1555), dont seuls un lavage et l'emploi d'un réactif nous ont révélé l'importance.

On ne saurait donc trop recommander à ceux qui se livrent à ce genre de dissection une grande prudence et de la dextérité. La chance aidant, ils ne regretteront pas le temps qu'ils auront employé à ce travail patient d'exhumation.

Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI

SUR

LES INSTITUTIONS COMMUNALES

DE COGNAC

DES ORIGINES À 1507.

COMMUNICATION DE M. PIERRE MARTIN-CIVAT.

Les institutions communales de Cognac nous sont connues par les importants ouvrages de F. Marvaud et de A. Giry. Le premier, dans un travail d'ensemble sur la ville et l'arrondissement [1], a cherché avec conscience à reconstituer la vie municipale de Cognac durant les siècles du moyen âge; n'ayant guère à sa disposition que les seules archives municipales, il n'a pu élucider certains points; malgré ses patientes recherches, il n'a pu faire remonter au delà de 1262 les franchises et libertés cognaçaises. Sans pouvoir énoncer rien de précis, il a semblé pressentir de plus lointaines origines; l'œuvre est donc incomplète, mais l'auteur eut du moins le mérite d'aborder un sujet encore vierge [2].

Giry, au contraire, avec son érudition coutumière, nous a apporté sur la naissance de la commune de Cognac, de très intéressants documents, pièces qui ne pouvaient guère, il est vrai, rester plus longtemps ignorées des chercheurs. Dans son bel ouvrage sur

[1] F. Marvaud, *Études historiques sur la ville de Cognac et l'arrondissement* (Niort, 1870, 2 vol. in-8°) [pièces justificatives à la fin du second volume].

[2] On ne connaissait guère sur cette question que ce qui avait été dit par Corlieu dans son *Recueil en forme d'histoire* (Angoulême, 1576), et par A. Thierry dans son *Tableau de l'ancienne France municipale*.

Digitized by Google

les Établissements de Rouen[1], le savant historien a consacré dix-neuf pages au corps de ville que nous étudions. Complétant heureusement les données de Marvaud, il a pu produire le texte d'une charte communale datée de 1215 et octroyée par Jean sans Terre. Cognac recevait les libertés et droits politiques de Niort et de Saint-Jean-d'Angely, empruntés eux-mêmes à la charte de Rouen. Il reste dès lors établi que la seconde ville de l'Angoumois a pris place, au début du XIII^e^ siècle, parmi les villes dotées du régime municipal connu sous le nom d'« Établissements de Rouen ».

L'histoire de la commune de Cognac est loin d'être aussi remplie que celle de Niort, La Rochelle ou Saint-Jean-d'Angely; les Cognaçais ne se montrèrent pas, au cours des siècles, d'âpres défenseurs de leurs privilèges, trop souvent ils oublièrent une partie des droits qui leur avaient été concédés et Giry a cru pouvoir conclure, avec Marvaud, que l'administration municipale est restée à peu près inexistante aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, marquée seulement par les chartes de 1262 et 1352[2], jusqu'au jour où Louise de Savoie réorganisa, en 1507, l'échevinage créé trois siècles auparavant[3]. Ce jugement nous paraît bien sévère, l'historien cognaçais semble avoir mal interprété certains détails de nos annales; Giry s'est peut-être trop attaché à n'étudier que les documents conservés dans les grands dépôts publics, sans doute ne fouilla-t-il jamais les archives communales de Cognac où il aurait récolté quelques renseignements susceptibles de modifier ses vues. Bien que sous des dehors assez modestes, la vie municipale s'est manifestée à Cognac en plusieurs circonstances; elle nous paraît même avoir pris la plupart du temps un caractère assez original, non dérivé de la charte de 1215. A notre tour, nous abordons donc l'étude de cette page d'histoire locale, éclairé par les travaux de nos doctes devanciers, mais per-

[1] A. Giry, *Les Établissements de Rouen* (Paris, 1883, 2 vol. in-8°, Bibliothèque de l'École des hautes études). Les textes relatifs à Cognac produits par Giry avaient été publiés à Londres en 1835; il est curieux que nul ne les ait connus et utilisés avant lui.

[2] Charte de mai 1262 concédée aux habitants de Cognac par Guy de Lusignan. (Cette charte fut confirmée dans les mêmes termes par Jean le Bon, en 1350.) — Charte de mai 1352 concédée par le comte d'Angoulême Charles d'Espagne et dotant Cognac d'un échevinage.

[3] Par ses lettres du 16 avril 1507, Louise de Savoie réorganisa, comme nous le verrons plus loin, la municipalité cognaçaise.

Digitized by Google

suadé qu'il n'est pas inutile de présenter sous un nouveau jour la vie municipale du Vieux Cognac, des origines à 1507.

LES ORIGINES.

Cognac n'a pris place dans l'histoire de la Saintonge et de l'Angoumois, que dans le premier tiers du XI^e^ siècle. C'est avec la fondation, en 1031, du prieuré bénédictin de Saint-Liguaire ou Saint-Léger, que s'ouvrent les destinées cognaçaises; la charte ou son résumé, qui nous a été transmis par les manuscrits de Dom Estiennot, constitue en quelque sorte l'acte de naissance de la ville[1]. Il est surprenant que les historiens charentais n'aient pas attaché plus d'importance à ce document, il n'enregistre pas seulement l'apparition dans la contrée d'un nouveau centre religieux, il crée en outre pour une partie des habitants, des conditions de vie différentes de sconditions antérieures. Arnaud de Vitabre, évêque de Périgueux[2], ses neveux Itier et Arnaud, seigneurs de Cognac et fondateurs du monastère, ne se contentèrent point de donner aux disciples de saint Benoît, des terres, des droits de pêche, de pacage et de sépulture, ils abandonnèrent aussi un bourg déjà peuplé, toute la basse et moyenne justice et les coutumes, « de telle sorte qu'aucun des hommes ne soit obligé à quelque corvée, ni son bétail, ni ses chevaux, si ce n'est pour les moines, auxquels ils doivent servir ». Comme il est facile de s'en rendre compte, cette stipulation avait le plus grand intérêt; si les féodaux, en renonçant à une part de souveraineté, avaient cherché surtout à favoriser la jeune colonie bénédictine, ils n'en avaient pas moins créé, pour certains de leurs sujets, de véritables privilèges, privilèges assez minces sans doute, mais privilèges en ce sens que des vilains échappaient dès lors à l'arbitraire seigneurial, pour n'être plus soumis dans la vie courante qu'au pouvoir ecclésiastique, généralement plus doux et plus raisonnable.

Dès 1031, il y eut donc dans la population cognaçaise une division bien marquée : les uns groupés autour du château, restèrent les sujets immédiats du seigneur; les autres, blottis aux pieds du prieuré, furent les hommes du prieur; par là s'explique la rapide

(1) Dom Estiennot. Bibliothèque nationale, ms. lat. 12754.

(2) Arnaud de Vitabre fut sacré évêque de Périgueux en 1010, en l'abbaye de Saint-Benoit de Nanteuil-en Vallée; il mourut en 1037.

Digitized by Google

extension du bourg Saint-Léger. Une semblable dualité existait d'ailleurs en bien d'autres villes, comme Tours, Poitiers, Périgueux et Rodez [1]. Il serait vain de rechercher dans la charte de 1031 des franchises ou des droits en faveur de la population servile, mais les termes que nous avons rapportés donnaient cependant aux habitants du bourg des garanties qui sont indéniables, ils trouvaient avantage dans le voisinage du prieuré, comme ceux de Châteauneuf de Tours dans le voisinage de la basilique Saint-Martin [2].

A l'aube du XIIIe siècle, la ville semble presque débarrassée de la tutelle seigneuriale, la maison des Sires de Cognac s'était éteinte sans héritier direct avec Amélie et Philippe son époux [3]; les Plantagenets, possesseurs par succession, ne pouvaient exercer personnellement leurs droits; d'ambitieux féodaux : Renaud de Pons, Ponce de Mirebeau et Boson de Matha se disputaient le château. Les Cognaçais, dont bon nombre déjà s'enrichissaient dans le commerce, profitèrent vraisemblablement de la disparition de la vieille dynastie et de ces rivalités, pour prendre leur place dans la direction des affaires communes. Malgré l'absence de détails précis, nous voyons quelques-uns d'entre ceux voisins du château favoriser l'occupation par Boson de Matha en y donnant leur consentement [4]. A quel titre agissaient-ils ? nous l'ignorons; quoi qu'il en soit, c'est la première fois que nous voyons intervenir des habitants dans le gouvernement de la ville (vers 1207 ou 1208). Avaient-ils le choix de représentants? Nous pourrions peut-être l'admettre, car nous trouvons cités en 1214, dans deux pièces conservées à la Tour de Londres, les prud'hommes de Cognac. Dans l'une, Jean sans Terre charge Robert et Yvon de Vieux Pont d'effectuer, avec « quatre prud'hommes de Cognac (*quatuor probis hominibus ville de Coinac*) », des

[1] Tours comprenait la cité et Château-Neuf; Poitiers, la cité, les bourgs Saint Hilaire, Montierneuf, Saint-Saturnin, etc.; Périgueux, la cité et le Puy-Saint-Front; Rodez, la cité et le bourg, etc.

[2] Charles le Chauve avait confirmé à la basilique Saint-Martin de Tours ses importantes immunités en y ajoutant certaines clauses en faveur des habitants (26 avril 862).

[3] Fils bâtard de Richard Cœur de Lion, Philippe avait épousé, à la fin du XIIe siècle, Amélie, dernière héritière des terres de Cognac et Jarnac; le domaine revint, à leur mort, à Jean sans Terre, oncle de Philippe.

[4] « Bos de Mastiaco postea furtim abstulit dictum castrum, cum auxilio comitis Aug. patris istius et cum consensu aliquorum dicti castri Renaudo de Ponte et fratri suo » (*Archives historiques du Poitou*, t. IV, p. 21 et 22).

Digitized by Google

achats de vin et de blé [1]. Dans l'autre, il charge son sénéchal d'Angoulême, Barthélemy du Puy, d'adjoindre aux précédents un homme de confiance, pour l'achat de ces provisions [2]. Ces deux lettres sont datées de Saint-Jean-d'Angely le 22 août 1214.

Le 29 juin 1215, Jean sans Terre signifiait aux Cognaçais la nomination de Geoffroy de Neville comme sénéchal de Poitou, c'est aux prud'hommes de Cognac qu'il s'adresse encore [3], nous ne sommes donc pas surpris de le voir cinq jours plus tard, le 4 juillet, envoyer aux mêmes prud'hommes une charte de commune ainsi conçue [4] : «Rex probis hominibus de Coniaco, salutem. Sciatis quod volumus et bene nobis placet quod eligatis vobis majorem et communam habeatis sicuti ville nostre de Niortho vel de S. Johanne Angeliacensi faciunt». Pour notre part, nous croyons trouver dans ces documents la preuve d'une organisation municipale antérieure au moins de quelque temps à la charte de 1215. Ces prud'hommes ainsi mentionnés dans trois textes ne nous semblent point de simples habitants notables de la ville, mais de véritables magistrats établis à une date indéterminée. Ce titre a été porté dans maints endroits par les membres des corps de ville et A. Thierry écrit dans son tableau de l'Ancienne France municipale : «les titres de syndics, prud'hommes, jurats, capitouls qui accompagnent çà et là le titre de consuls sont plus anciens que lui». Nous trouvons, en effet, des prud'hommes à Montpellier, Agen, Bourges, La Châtre, Tours, Orléans, Chartres, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Besançon, Poligny, etc.; il s'agit partout de magistrats municipaux et non pas de simples habitants. Dans sa charte du 4 juillet 1215, Jean sans Terre s'adresse non pas à l'ensemble des citoyens, mais aux prud'hommes qui en sont les représentants reconnus; les autres chartes communales sont généralement octroyées aux citoyens, aux bourgeois, aux hommes de la localité. Les premiers privilèges communaux d'Angoulême, datés du 18 mai 1204 [5], sont adressés aux

(1) *Rotuli litterarum clausarum in Turri Londinensi asservati* (Londres, 1833).

(2) *Ibid.*

(3) *Rotuli litterarum patentium* (Londres, 1835). La pièce du 29 juin 1215 cite en outre les prudhommes de Saint-Jean-d'Angely, de Niort, de la Rochelle et de Jarnac. Jarnac aurait donc joui au début du XIII^e^ siècle de quelques libertés, il ne faut pas oublier que Cognac et Jarnac étaient réunis sous une même autorité depuis 1180 environ.

(4) *Ibid.*

(5) *Rotuli chartarum*, pièces citées par A. Giry, t. I, p. 320. Le terme *probi*

Digitized by Google

citoyens (*civibus nostris Engolisme*); ceux d'avril et de novembre 1205 [1] qui les viennent confirmer le sont aux prud'hommes (*probis hominibus de Engolismo*). Si ce terme est employé pour Cognac en 1215, ce doit bien être que la ville jouissait déjà de franchises antérieures.

Dans les villes énumérées plus haut, le nombre des prud'hommes variait d'un lieu à l'autre, tantôt ils étaient quatre, six, dix ou douze. Combien étaient-ils dans Cognac? Il serait difficile de le dire, le texte dit «quatuor probis hominibus» pouvant aussi bien désigner quatre prud'hommes ou les quatre prud'hommes. Cette institution semblait d'ailleurs prête à disparaître en 1215, puisque Jean sans Terre octroyait aux Cognaçais une charte de commune empruntée à Niort et à Saint-Jean-d'Angely.

1215-1352.

Dès lors, nous devrions rencontrer dans les archives les titres de maire, échevins, pairs et conseillers portés par les magistrats des villes dotées des Établissements de Rouen; or, il n'en est rien; à peine trouvons-nous deux fois le titre de «major» durant la longue période qui va suivre. Si nous n'avons pas à relever au XIII^e^ siècle et jusqu'en 1352 les noms de «scabini, consultores, pares», nous trouvons par contre, comme avant le 4 juillet 1215, les «probi homines» ou «prode hommes». Les prud'hommes sont cités dans une lettre du 12 août 1215, Jean sans Terre leur enjoint de reconnaître comme gouverneur de la ville, Barthélemy du Puy, sénéchal d'Angoulême [2]. Le 16 septembre 1220, ils réapparaissent dans un mandement de Henri III qui leur signifie la nomination de Philippe de Ulcot comme gouverneur de Poitou et de Gascogne [3]. Ces deux textes sont, il est vrai, d'origine extérieure et la chancellerie anglo-angevine faisait un emploi fréquent

homines employé dans plusieurs documents pour des communes calquées sur celle de Rouen, devait donc avoir un sens assez large pour désigner les magistrats en général. A Cognac, ce titre seul paraît avoir été employé à l'exclusion de tout autre, d'où nous concluons que les magistrats municipaux, comme il arriva maintes fois, n'ont pas porté d'autres titres.

(1) *Rotuli chartarum.*

(2) *Rotuli litterarum patentium* (Londres, 1835).

(3) Vidimus de cette pièce aux Archives municipales de Cognac.

Digitized by Google

du mot prud'homme. La charte signée par Guy de Lusignan, en mai 1262 [1], est par contre d'origine purement cognaçaise, puisque concédée par un prince vivant au milieu même de la population; il emprunte donc le vocabulaire de ses compatriotes; les prud'hommes y sont désignés comme les magistrats habituels du corps de ville (rappelons en passant que cette charte fut confirmée en 1350 par Jean le Bon, roi de France [2], et que tous les termes en furent scrupuleusement reproduits). Dans la seconde charte communale, octroyée en mai 1352 par le comte d'Angoulême Charles d'Espagne, le titre de prud'hommes (*probi viri*) est enfin attribué aux candidats présentés au sénéchal pour le choix du maire [3]. Cette charte clôt une importante période de l'histoire communale cognaçaise. Quelle fut donc de 1215 à 1352 l'organisation du corps de ville et pourquoi ne trouvons-nous nulle trace d'une organisation semblable à celle de Niort ou de Saint-Jean-d'Angely comme l'avait autorisé Jean sans Terre?

L'existence des prud'hommes, comme nous croyons l'avoir établi, était antérieure à l'octroi de la charte royale, les habitants devaient posséder par là-même quelques libertés et sans doute ne profitèrent qu'assez maladroitement de l'occasion qui leur était offerte d'en acquérir de plus grandes; les termes de la charte étaient d'ailleurs assez vagues : le corps de ville put s'adjoindre un maire élu, sans pour cela se transformer en une assemblée plus nombreuse et plus compliquée, ce conseil restreint pouvait jouir des mêmes droits de commune que les échevinages de la région d'Ouest; sans rompre avec ses traditions, Cognac se trouvait posséder un corps de ville assez original, formé de prud'hommes et d'un maire; cette organisation semblait même répondre aux termes de la charte, qui n'était pas des plus explicites.

Nous ne devons point être étonnés que les Cognaçais de 1215 aient en quelque sorte dédaigné ou négligé les transformations qui leur étaient proposées, ils tenaient à leurs habitudes et ne durent même pas prendre la peine de se faire expédier de Niort ou de Saint-Jean-d'Angely le texte complet des privilèges communaux; jamais, au cours des siècles suivants, ils ne rappelèrent dans leur cartulaire ou *Livre rouge*, la charte du roi d'Angleterre, c'est ce que

(1) Archives municipales de Cognac, Cartulaire ou *Livre rouge*.
(2) *Ordonnances des rois de France*, t. II (Paris, 1729).
(3) Archives municipales, Cartulaire ou *Livre rouge*.

Digitized by Google

nous pouvons du moins conclure de l'état actuel des archives communales[1]. Les habitants d'Angoulême n'étaient pas de meilleurs gardiens de leurs libertés, il oublièrent eux aussi leur charte donnée en 1204, ne la revendiquèrent en aucun cas, si bien qu'on a pu croire qu'ils ne jouissaient du droit de commune que depuis 1373[2]. Nous voyons, au xv^e^ siècle, les citoyens de Bourges tenir à leurs primitives coutumes : gouvernés tout d'abord par quatre prud'hommes, ils supportèrent avec peine la réforme de Louis XI qui les avait dotés, en 1474, d'une municipalité quelque peu modelée sur celle de la Rochelle; dès 1483, ils revinrent au vieux système, y ajoutant seulement, quelques années plus tard, un maire pour présider les séances[3]. A la fin de l'ancien régime, en 1763, le terme de « conseil des prud'hommes » se retrouve encore dans les délibérations du corps de ville de la Châtre[4]; depuis longtemps le titre d'échevins y était pourtant employé, mais d'anciens souvenirs subsistaient qui ne pouvaient disparaître du langage courant.

Quelques documents témoignent du fonctionnement de la Municipalité cognaçaise : une lettre du maire de la Rochelle au roi d'Angleterre, Henri III, lui transmet en 1220 une décision du conseil de Cognac (*concilium*) prêt à recevoir comme châtelain Renaud de Pons[5]. L'autorité de ce corps n'est point niable puisqu'il donne son assentiment à l'entrée d'un représentant royal et détient la place qu'il lui doit livrer[6]. La charte de 1262 cite, comme nous l'avons vu, les prud'hommes. La population devait élire deux prud'hommes chargés de lever sur la ville, suivant les besoins, une imposition ou « mautoste »; les magistrats devaient rendre compte devant les fonctionnaires seigneuriaux de l'emploi des deniers communs. Ce document cite en outre le maire (*mayor*) dont

(1) Aujourd'hui encore, malgré la découverte de A. Giry, le texte de la charte communale de 1215 n'a pas été transcrit pour les archives municipales.

(2) Giry, *Les Établissements de Rouen*, t. I, p. 319.

(3) A. Thierry, *Tableau de l'ancienne France municipale* (Paris, 1882), p. 314. — Giry, *op cit.*, t. I. p. 321.

(4) Cl.-Ch. Duguet, *La Châtre avant la Révolution* (La Châtre, 1896), p. 297.

(5) *Royal letters*, t. I, p. 147.

(6) Comparer cette intervention du conseil de Cognac avec l'occupation du château par Boson de Matha en 1207 ou 1208 « cum consensu aliquorum dict castri ».

Digitized by Google

l'autorité prime celle du prévôt [1]. Que le maire n'ait été, comme le pense Marvaud, qu'un serviteur docile du seigneur, la chose est possible, mais son existence n'en est pas moins constatée par le texte médiéval, c'est ce que ne semble pas avoir remarqué Giry qui va jusqu'à écrire : « Ce n'est pas le corps de ville qui est auprès du seigneur l'interprète des réclamations de la ville, ce sont les habitants, « li chevalier, li vaslet, li clerc et li borgeis et l'autre prode gent » qui se sont adressés au seigneur et auxquels on rend leurs anciennes franchises. Tout concourrait donc à prouver que la commune et ses institutions avaient disparu après la mort de Jean sans Terre, si le sceau de la ville ne venait au contraire témoigner de la persistance de la commune. »

L'énumération des diverses classes de la population implique-t-elle donc, comme le veut Giry, la vie languissante de la commune ? Si la charte de Lusignan cite les chevaliers, valets, clercs, bourgeois et notables de Cognac, ne rencontrons-nous pas à Périgueux une semblable formule ? « Dans les actes où le corps des habitants de la cité de Périgueux se désigne lui-même, écrit A. Thierry, on ne trouve pour cette désignation d'autre formule que celle-ci : « Omnes clerici, milites et donzelli et alii laïci civitatis [2]. » Cependant Périgueux avait depuis longtemps déjà son régime municipal. Si le document que nous étudions cite avec une telle précision les diverses classes sociales de l'époque, n'est-ce point pour bien montrer qu'il s'adresse à tous sans distinction : clers et laïcs, nobles et bourgeois de la ville ?

Enfin Giry reconnaît lui-même que Cognac avait, à la fin du XIII^e^ siècle, son sceau municipal, preuve certaine de l'existence de la commune. Ce sceau représente, comme à Abbeville, le maire à cheval, il porte cette inscription : « S' MAIORIS ET COMMUNIE DE COMPNIACO [3] ».

Nous trouvons dans ces trois documents, tous les termes propres à un gouvernement communal : le maire (*maior*) et les prud'hom-

[1] Archives municipales de Cognac : cartulaire ou *Livre rouge* : « . . . davant nostre certain comandement que nous laisseroms en nostre luec mayor sus li prevost. . . ».

[2] *Tableau de l'ancienne France municipale*, p. 301 et 302.

[3] Ce sceau jadis découvert par M. Audiat a été publié dans les *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. I, p. 424. Nous l'avons nous-même reproduit dans *Cognac, des origines à 1789*, p. 18.

Digitized by Google

mes (*probi homines*) forment le corps de ville ou conseil (*concilium*), ils exercent les pouvoirs de la commune (*communia*). Ce régime se perpétua, pensons-nous, durant la première moitié du XIV^e^ siècle; les archives municipales n'offrent sur ce point aucune indication certaine, mais la confirmation de la charte de 1262, donnée en 1350 par Jean le Bon, nous permet de le supposer : les pouvoirs du maire et des prud'hommes s'y trouvent confirmés tels qu'ils s'exerçaient déjà 88 ans auparavant. La charte eut-elle été reproduite dans son ensemble si ces magistats étaient disparus ?

1352-1507.

Avec la charte de mai 1352, donnée aux Cognaçais par le comte d'Angoulême Charles d'Espagne, s'ouvre pour l'histoire communale de Cognac une nouvelle période. Giry a minutieusement analysé cette pièce qui modifie plus qu'elle ne crée. Le maire est désormais assisté dans sa gestion de conseillers et d'échevins, les droits d'imposition et de juridiction sont précisés ainsi que les rapports entre la municipalité et les représentants du suzerain[1]. La charte entra très certainement en vigueur dès sa promulgation, puisque le 10 juin 1352, Charles d'Espagne vint recevoir à Cognac l'hommage lige et l'anneau d'or que stipulait un article des franchises octroyées[2]. Cependant, pour une période qui durera jusqu'au début du XVI^e^ siècle, nous ne trouvons encore nulle mention de conseillers et d'échevins. Que devint donc la commune au cours des guerres anglaises qui ravagèrent la Saintonge et l'Angoumois ? Le prince de Galles confirma bien en 1369 les privilèges de la ville, mais le simple énoncé de ce texte, aujourd'hui perdu[3], ne saurait nous suffire.

Il est assez facile de reconnaître, non pas l'apparition d'une nouvelle fonction, mais d'un nouveau titre : celui de juré. Établis ou autorisés par le prince de Galles en 1369[4], les huit jurés chargés de recueillir les tailles, ne nous semblent que les successeurs des

(1) Archives municipales : Cartulaire ou *Livre rouge*.

(2) Détails empruntés à une pièce perdue citée sur l'Inventaire des archives de Cognac dressé en 1755.

(3) *Ibid.*

(4) Établissement de huit jurés pour la levée des tailles en 1369 et 1374 (Inventaire de 1755).

Digitized by Google

anciens prud'hommes du siècle précédent. Dans plusieurs documents des XIV^e^ et XV^e^ siècles, nous trouvons cités ces jurés ou «jurati». Les lettres patentes du 29 août 1382, signées par Charles VI, sont très précises, elles confirment à la population «les privilèges et libertés dont par le temps passé ilz ont usé et joy» et l'usage d'élire chaque année, le lendemain de Noël, quatre jurés pour la levée du suquet, impôt sur les vins, destiné aux dépenses communes[1]. Nous retrouvons là les fonctions reconnues aux prud'hommes par Guy de Lusignan dans sa charte de mai 1262.

Dans diverses pièces s'échelonnant jusqu'à 1507, date de la réorganisation du corps de ville par Louise de Savoie, nous constaterons l'existence de ces jurés. Comment donc les Cognaçais avaient-ils oublié si vite les privilèges de 1352? Nous pensons que ce qui s'était produit en 1215 se renouvela : la population avait ses traditions administratives, elle y revint très vite, ne conservant, comme la guerre et l'occupation étrangère l'y contraignaient d'ailleurs, qu'un petit nombre de magistrats présidés par un maire, qui correspondaient tout naturellement aux prud'hommes du XIII^e^ siècle. De semblables négligences et de semblables oublis n'étaient point rares dans la région. Malgré sa charte communale de 1199, Saintes adopta, durant les guerres anglaises, un collège de jurés[2]; Cognac et Saintes eurent vraisemblablement, à la même époque, des administrations communales à peu près identiques.

Voyons maintenant quels sont les différents documents susceptibles d'éclairer l'histoire de la vie municipale cognaçaise de 1352 à 1507. Voici tout d'abord, à la date du 14 octobre 1361, le procès-verbal de délivrance de la place à Jean Chandos, délégué du roi d'Angleterre; nous n'y relevons la trace d'aucun magistrat, mais simplement les noms de deux personnages qui prêtent serment de fidélité : Messire Grimoard de Fayole chevalier et maistre Symel de Pontz fezicien[3]. Nous avons déjà cité les lettres patentes de 1369 et 1382, portant établissement des jurés collecteurs. En 1394,

[1] Marvaud, t. II, pièces justificatives, n° XVI, p. 340. Il s'agissait surtout d'entretenir les remparts. Comparer ces jurés aux «élus sur le fait des fortifications» à Tours.

[2] A. Thierry, p. 327; A. Giry, t. I, p. 86.

[3] Bardonnet, *Procès-verbal de délivrance à Jean Chandos, commissaire du roi d'Angleterre, des places françaises abandonnées par le traité de Brétigny* (Niort, 1867).

Digitized by Google

Helye Bouchard et autres reçoivent procuration pour faire confirmer les privilèges [1]; en 1407, un membre de la commune non désigné nommément, le maire sans doute, reçoit encore procuration [2] pour faire hommage de la mairie. Ces deux indications très importantes ont échappé à Giry, elles montrent cependant fort bien les préoccupations des habitants à faire confirmer leurs droits et l'existence indiscutable de la mairie en 1407, toujours tenue à hommage comme le voulait la charte de 1352. En 1416, nous assistons, grâce à une pièce des Archives nationales [3], à un court épisode de la vie municipale. Les nommés Jean Chaillou et Jean Marchandat bouchers et, en outre, jurés ou gouverneurs de la ville (*jurati seu gubernatores dicte ville*) préparent un pacte avec l'armée anglaise. La courageuse intervention de Graciot Douhet, clerc et notaire apostolique, ses déclarations devant Jean Torquoti, prêtre et notaire public, firent vraisemblablement échouer les projets des deux jurés; peut-être faudrait-il voir dans l'acte du 31 mars 1416, dû à des ecclésiastiques et dressé à l'église Saint-Léger, un reste de la vieille division encore existante entre le bourg du prieur et la ville proprement dite.

Il nous faut noter les titres de «jurés ou gouverneurs» employés dans cette pièce, l'un usité déjà dans la ville comme nous le savons, l'autre servant à Vierzon, à Issoudun, à Auxerre, à Besançon [4], etc., avec le sens de magistrat du corps de ville.

Des lettres patentes données en 1410 [5], 1429 [6] et 1445 [7] par le duc d'Orléans au nom de son frère le comte Jean de Valois, autorisent la perception de divers droits, mais elles ne nous sont pas parvenues toutes; les lettres du 25 mars 1437 [8] signées du bâtard d'Orléans stipulent les mêmes règlements. Les collecteurs de ces aides, «commis et depputez», des «bourgeois, manants et habi-

[1] Pièces aujourd'hui perdues. Inventaire de 1755. Nous voyons un Hélie Bouchard seigneur de Gensac en 1363.

[2] *Ibid.*

[3] Archives nationales, *Titres de l'Angoumois*, t. III, cot. 359. (Document publié par Michon à la suite de l'*Histoire de l'Angoumois* par Vigier de la Pile.)

[4] A. Thierry. En 1750, les échevins de la Châtre prenaient encore le titre d'échevins et gouverneurs (Ch.-Cl. Duguet).

[5] Inventaire de 1755.

[6] Pièce citée dans les lettres du 16 août 1445.

[7] Archives municipales de Cognac.

[8] Pièce citée dans les lettres du 16 août 1445.

Digitized by Google

tants» devaient toujours rendre compte de l'emploi des fonds devant le prévôt de Cognac; c'est la clause jadis introduite dans les chartes de 1262 et 1352.

Lorsque, le 20 avril 1462, un sergent du roi vint lire et proclamer dans Cognac l'ordonnance de Louis XI plaçant l'Angoumois dans le ressort du parlement de Bordeaux, ce fut en présence de «P Reinier, J Mercier, J Chaillou, E Roux, Le Clerc, J Poitou, P Curratault, J Colonger et plusieurs aultres en grand nombre gens et personnes[1]». Les huit personnages désignés ainsi ne peuvent nous apparaître que comme les représentants de l'ensemble des citoyens, c'est-à-dire comme un corps de ville restreint; nous y voyons volontiers le collège des jurés avec le maire.

Sans y ajouter une entière confiance, citons en outre les lettres de noblesse qu'aurait concédées Louis XI aux maires de Cognac en 1471, ce détail ne nous est connu que par l'historien du XVIIIe siècle, Gille André de La Roque[2]. Louis XI n'était d'ailleurs pas regardant sur ce point et l'on sait que la mairie de Niort avait obtenu de lui la noblesse en 1461, comme celle de Saint-Jean-d'Angely l'obtiendra en 1481.

Avec la fin du XVe siècle les archives cognaçaises deviennent plus riches en documents. Les «Comptes des Receptes et despences[3]» présentent le plus grand intérêt puisqu'on y voit figurer en 1491, 1493, 1498, 1500 et 1502, les jurés réunis en assemblée sous la présidence du maire, lui-même qualifié de juré; ils règlent l'emploi des sommes destinées aux réparations des murailles et travaux de défense et agissent ainsi dans l'esprit des anciennes coutumes. L'assemblée du 21 janvier 1491, la plus ancienne dont mention nous soit parvenue, se tient «es cloitres de l'église parroischialle Saint-Légier», chose qui n'a rien de surprenant puisqu'il en était de même à Auxerre[4]. En 1500, ce n'est plus dans les dépendances

[1] *Ordonnances des rois de France*, t. XIV.

[2] «Les habitants de Cognac qui sont gouvernés par un maire eurent les privilèges de noblesse l'an 1471. Ils en ont joui jusqu'à ce que les descendans de ceux qui ont exercé ces charges ont été privés de la qualité de nobles depuis l'année 1600» (*Traité de la Noblesse*, Rouen, 1710). Par ces anoblissements, Louis XI enlevait aux municipalités tout caractère démocratique et avilissait la noblesse.

[3] Archives municipales de Cognac.

[4] A. Thierry, p. 319.

Digitized by Google

de l'église, mais à l'hôtel de ville, qu'avaient lieu les assemblées [1]. Cognac sentait enfin les besoins d'une administration plus moderne, son développement commercial exigeait maintenant des rouages moins simples; c'est alors que sa charte de 1352 lui revint à la mémoire et qu'on tendit à en appliquer tous les articles cent cinquante ans après leur octroi. Peu à peu, nous assistons à la reconstitution d'une municipalité plus nombreuse : en 1491, nous comptons déjà quatorze personnes aux assemblées; en 1500, nous en trouvons dix-sept [2]. Le 3 avril 1507, une importante séance du corps de ville réunit à la maison commune (*in loco, sive domo consilii dicte ville assueto*) vingt et un bourgeois, échevins et habitants autour du maire et du sous-maire, ce qui porte à vingt-trois le n ombre depersonnes présentes [3]. C'est la première fois que nous ayons à relever le titre d'échevin, pourtant si commun dans tout l'Ouest. N'était-ce pas la preuve qu'une nouvelle période allait s'ouvrir pour la municipalité cognaçaise?

Quelques jours plus tard, en effet, le 16 avril 1507, Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, octroyait à ses sujets une nouvelle charte communale, organisant la mairie, avec ses douze conseillers et ses douze échevins, faisant du maire plus le représentant d'une aristocratie bourgeoise que de la ville tout entière [4]; comme dans les chartes précédentes, la comptabilité communale reste soumise à la surveillance des officiers seigneuriaux. Un simple détail suffit à montrer la survivance de vieilles traditions municipales : l'échevinage établi par Louise de Savoie suit les habitudes déjà prises et ce fut toujours le 26 décembre qu'eut lieu l'élection du maire, comme se faisaient dès avant 1382 les élections des jurés; il est impossible de ne pas reconnaître, dans le corps municipal des XVI^e^ et XVII^e^ siècles, les héritiers des jurés du XIV^e^ siècle.

La charte de 1507 forme pour nous l'extrême limite de ce travail, elle nous donne en quelques lignes l'historique de la municipalité durant la longue période précédente : «ils (les habitants) ont par très longtemps conduit et gouverné le corps de la dite ville par ledit nombre de XXIII personnaiges avecques ledit maire et iusques au temps des guerres qui ont eu cours par tout le pays de

[1] Comptes des Receptes et Despences.
[2] Comptes des Receptes et Despences.
[3] Archives municipales, Cartulaire ou *Livre rouge*.
[4] *Ibid.*

Digitized by Google

Guyenne. Au moyen de quoi les dicts habitans ont esté par bien longtemps en si petit nombre, captivité et servaige qu'ils n'ont fait aulcune eslection desdicts vingt quatre personnaiges, mais ce sont tous assemblez avecques leusdit maire qu'ils eslizent par chascun an, quand les cas sont requis à traicter, décider, ordonner des négoces et affaires de ladite ville» [1].

Relisons l'histoire de la commune de Saintes et nous y verrons de pareils détails. Si l'on en croit le préambule de l'acte donné par Louis XI en 1476, écrit Giry, «les guerres, qui avaient eu pour conséquence la dépopulation et la ruine presque complète de la ville, avaient déterminé le remplacement du gouvernement des maire, pairs et échevins par celui d'un collège de jurés» [2].

Un collège de jurés, voilà bien quel fut, à la même époque, l'élément principal de la municipalité cognaçaise, comme l'ont montré, croyons-nous, les quelques textes précités. Durant la seconde moitié du XIV^e^ et le XV^e^ siècle, la population exerça dans des assemblées générales, probablement mal suivies, une sorte de gouvernement direct, laissant aux jurés la levée des deniers et leur emploi pour l'entretien des murailles. Cognac fut dans un sens plus favorisé que Saintes puisqu'il avait conservé pendant cette triste période la charge de maire; sa présence nous est prouvée au début et à la fin du siècle, en 1407 et en 1491.

FAMILLES MUNICIPALES.

Peut-être pourrions-nous tirer, en outre, quelques arguments des noms mêmes que nous avons pu recueillir; revenons aux textes et il nous sera aisé de relever la trace de ce que nous appelons des «familles municipales», c'est-à-dire celles où se peuvent conserver durant plusieurs générations, les fonctions de membre du corps de ville.

Parmi les témoins à la délivrance de la place en 1361, deux seuls sont cités, dont Symel de Pontz «fezicien». En 1500, apparaît sur les «Comptes des Receptes et Despences» Pierre du Pont et nous trouvons, en 1507, Jean de Pont sous-maire. En 1416, le juré Jean Chaillou cherche à pactiser avec l'ennemi, nous glanerons égale-

[1] Archives municipales : Cartulaire ou *Livre rouge*.
[2] Giry, t. I, p. 86.

Digitized by Google

1382, 29 août. Confirmation des privilèges de Cognac par Charles VI (Marvaud, *Études historiques sur la ville de Cognac*, t. II, pièce justificative n° XVI).

1394. Procuration donnée à Helye Bouchard et autres pour obtenir la confirmation des privilèges (pièce perdue, citée sur l'Inventaire de 1755).

1407. Procuration pour faire hommage de la mairie de Cognac (*ibid.*).

1410. Lettres de Charles d'Orléans pour la levée de certains droits (*ibid.*).

1416, 31 mars. Déclaration de Graciot Douhet sur les projets de deux jurés (Archives nationales, *Titres de l'Angoumois*, t. III, cot. 359). Pièce reproduite par Michou à la suite de l'*Histoire de l'Angoumois* par Vigier de la Pile (Paris, 1846).

1429, 10 novembre. Lettres de Charles d'Orléans citées dans celles de 1445.

1437, 25 mars. Lettres du bâtard Jean d'Orléans citées dans celles de 1445.

1445, 14 août. Lettres de Charles d'Orléans pour la levée de certains droits (Archives municipales de Cognac).

1462, 20 avril. Lecture publique dans Cognac de l'ordonnance de Louis XI plaçant l'Angoumois dans le ressort du Parlement de Bordeaux (*Ordonnances des rois de France*, t. XV).

1471. Octroi de lettres de noblesse aux maires de Cognac par Louis XI (Gilles-André de La Roque, *Traité de la noblesse*, Rouen, 1710).

1491-1507. Comptes des Receptes et Despences (Archives municipales de Cognac).

1507, 3 avril. Procès-verbal d'une séance du corps de ville de Cognac, relative au rétablissement d'une chapellenie fondée en 1403 (Archives municipales, Cartulaire ou *Livre rouge*).

1507, 16 avril. Charte donnée par Louise de Savoie pour la réorganisation de la mairie de Cognac (Archives municipales, Cartulaire ou *Livre rouge*).

Digitized by Google

ENQUÊTE CANONIQUE

AU SUJET

DE L'ÉLECTION DE JEAN BALUE

À L'ÉVÊCHÉ D'ÉVREUX.

COMMUNICATION DE M. LE CHANOINE F. BLANQUART.

Le samedi 24 novembre 1464, à une heure fort tardive de la soirée, Guillaume de Floques, qui, huit mois auparavant, venait de prendre pour la seconde fois possession du siège épiscopal d'Évreux [1], rendit le dernier soupir. Dès le matin du lendemain, deux prêtres de ses entours, porteurs de la nouvelle officielle du décès, se présentèrent aux chanoines de la cathédrale capitulairement assemblés [2]. D'après la Pragmatique sanction de Bourges, qui n'avait fait d'ailleurs que consacrer un privilège anciennement reconnu [3], il

[1] 16 mars 1463 (n. s. 1464). — «Duæ justæ vini præsentabuntur in jocondo adventu domini de Floques, episcopi Ebroicensis.» (Extraits d'anciens registres des archives de la cathédrale d'Évreux. — Arch. de la Seine-Inférieure, G 1145.)

[2] «Obitum capitulo nunciarunt Carolus Peon (*lire* Paon, cette légère altération du nom étant une faute d'impression) et Johannes Cheronnet, presbyteri.» (*Gallia christiana*, t. XI, 605.) Charles Paon est un des témoins dont la présence avait été requise quand vint le jour de l'élection. Il ne fut toutefois pas interrogé par les commissaires enquêteurs. Voir, *infra*, jointe au procès-verbal de l'enquête, une note qui le concerne.

[3] 1200-1201. «Noverint universi... quod, per inquisitionem quam fecimus, didicimus quod neque Henricus, neque Ricardus, filius ejus, quondam reges Anglie, jus habuerunt contradicendi electionem episcopi Ebroicensis. Proinde concedimus canonicis Ebroicensis ecclesie ut ipsi, cum episcopalis sedes Ebroicensis vacaverit, liberam habeant potestatem eligendi episcopum, sicut et alii canonici ecclesiarum Francie liberam habent eligendi sibi epi copum potestatem.» (Confirmation par Philippe Auguste du droit que possédait le Chapitre d'élire

Digitized by Google

appartenait au Chapitre d'Évreux de choisir le successeur du prélat défunt et l'on commença aussitôt à s'y préparer, suivant la marche normale : requête au Roi afin d'obtenir licence et congé de s'assembler pour élire, fixation du jour de l'élection, qui fut indiquée au 4 février, convocations (*evocationes*) signifiées à chacun des chanoines, les absents étant dûment appelés, etc.

Aux Archives de la Seine-Inférieure, dans le fonds de l'archevêché de Rouen [1], existent quelques documents relatifs à la nomination du futur cardinal Jean Balue à l'évêché d'Evreux qui n'ont pas été connus du plus récent biographe de ce fameux ministre de Louis XI [2]. Ce sont trois de ces pièces qui vont être présentées et dont la principale est le procès-verbal de l'enquête à laquelle fit procéder l'autorité métropolitaine avant de délivrer les lettres de confirmation. Comme bien on pense, en la circonstance, cette enquête était une pure formalité. Des treize témoins entendus, les six premiers furent des chanoines, ayant, en leur qualité de capitulants, donné leurs voix à l'élu, quatre étaient des prêtres habitués de la cathédrale ou en étroites et fréquentes relations avec cette église; trois bourgeois d'Évreux sont enfin interrogés. Balue est étranger à la plupart d'entre eux, qui n'avaient fait que l'entrevoir à Évreux; d'autres, en petit nombre et en passant, l'avaient approché à Paris ou à Poitiers. Plusieurs ne parlent que par ouï-dire et deux ou trois n'osent assurer qu'il ait reçu l'ordre de la prêtrise. Néanmoins les dépositions recueillies par les notaires de l'officialité ou « curie » archiépiscopale révéleront certains détails inédits. Nous apprendrons ainsi que, déjà pourvu de la trésorerie en l'église d'Angers, conseiller-clerc au Parlement de Paris, secrétaire et aumônier du Roi, Balue, à une date qui n'est pas précisée, qu'il faudrait cependant situer aux premières semaines de janvier 1465 (n. st.), ayant à cet effet constitué procureur, fut mis en possession d'une des prébendes canoniales d'Évreux. Louis XI, qui, le 18 décembre précédent, lui avait préalablement fait don des revenus du temporel de l'évêché, ceux-ci étant en sa

librement l'évêque d'Évreux. Arch. de l'Eure, G 122, cartulaire I de l'église cathédrale d'Évreux, f° 3, n° 5.) — 30 avril 1201. Confirmatio Innocencii pape super libera electione episcopi. (*Ibid.*)

[1] G 1166.

[2] Voir : *École nationale des chartes. Positions de thèses par les élèves de la promotion de 1892*, pp. 67-70; — H. Forgeot, *Jean Balue, cardinal d'Angers* (Bibl. de l'École des hautes études, 106e fascicule). Paris, 1895; in-8°.

Digitized by Google

main par droit de régale [1], serait venu ensuite à Évreux, amenant avec lui son protégé, tout exprès pour le présenter aux chanoines du lieu et, par de plus directes et pressantes instances qu'il ne l'eût fait sous forme de lettres, en appuyer la candidature au siège vacant. Cette venue du souverain en une ville qu'il paraît du reste avoir spécialement affectionnée ne figure pas dans les fiches conservées à la Bibliothèque nationale [2], ni dans l'*Itinéraire* joint aux *Lettres de Louis XI*, publiées par J. Vaesen et B. de Mandrot pour la Société de l'Histoire de France. Nulle part il n'est parlé de cette visite et d'une entremise du Roi. Seul un de nos témoins le donnerait clairement à entendre. Il n'y eut, dit-il en substance, ni acte frauduleux, ni pacte illicite, *licet dominus noster rex recommiserit dictum Balue.* Pareille intervention n'était d'ailleurs pas regardée alors, pourvu qu'elle fût exempte de contrainte, comme une immixtion abusive de la puissance séculière [3].

Un petit nombre de chanoines prit part à l'élection. Quinze étaient présents. En outre, trois des absents avaient envoyé procuration pour voter en leur nom, et l'un de ces trois fut Jean Balue, sur qui, à l'unanimité, se portèrent les suffrages.

Son élévation à l'épiscopat, loin d'avoir l'approbation générale, l'exposa aux plus amères critiques. Nous aurions une singulière manifestation des blâmes qu'elle suscita dans l'image satirique accompagnant une outrageante chanson sur *les ânes volants*, exhumée par Le Roux de Lincy d'un manuscrit de la Bibliothèque royale et insérée dans ses *Chants historiques et populaires* [4]. Balue y était grossièrement bafoué, en même temps que deux autres favoris du Roi, en qui l'on a cru reconnaître Jean de Montauban et Charles de Melun.

La représentation grotesque montrait « ung homme assis en une chaire, soubz un beau pavillon, habillé comme ung empereur et

[1] Bibl. nat., ms. fr. 20883 : Recueil de titres originaux scellés concernant les archevêchés et évêchés, n° 7, et ms. fr. 17030.

[2] Bibl. nat., mss fr. 10773 à 10786.

[3] « Nec credit ipsa congregatio Bituricensis fore reprehensibile si rex et principes regni sui, cessantibus tamen omnibus comminationibus et cujuslibet violentiis, aliquando utantur precibus benignis et pro personis bene meritis et zelantibus bonum reipublicæ, regni et delphinatus. » (Pragmat. sanct., cap. *De electionibus*, § *Quod si.*)

[4] *Chants historiques et populaires du temps de Charles VII et de Louis XI*, 1re série, p. 247 et suiv. — Voir aussi *Biblioth. de l'École des chartes*, t. IV, (1842-1843), p. 565.

Digitized by Google

souſl[ant] en une trompe, de laquelle sort ung asne vollant qui est moitié dans la trompe et moitié hors et a une mittre en la teste et une crosse entre les bras, et y a deux autres asnes vollans.» Sous cet intitulé: «Le tiers asne issant de la trompe Faveur», l'un des couplets tournait en dérision le médiocre talent de parole et l'ignorance du futur évêque :

Je ne suis pas encore du tout né
Ne sorti hors de la trompe Faveur
Et si ne say le *Domine me* [1],
Car norry suis de chardons sans saveur,
Mais Fortune, ou rien n'y a de seur,
Si m'a soufflé en ung bon evesché.
Quï est ami de Faveur, frere ou seur,
N'est-ce pas bien, sans riens savoir prescher?

Les témoins cités pour l'enquête, cela se conçoit facilement, n'ont pas si mauvaise opinion du nouvel élu. Sans se répandre, au sujet de Jean Balue, en phrases louangeuses, ils s'accordent à le reconnaître pour un homme d'assez grande considération, suffisamment instruit, très versé dans les affaires spirituelles et temporelles et particulièrement apte à exercer, d'une façon utile [2] à leur église, les éminentes fonctions qui vont lui être confiées.

Plus frappant encore est le contraste entre l'ambition démesurée par laquelle Balue s'est constamment laissé guider et l'humilité de commande qu'il aurait affectée quand les députés du Chapitre allèrent le trouver à Poitiers pour lui notifier son élection et requérir son consentement : il se serait d'abord défendu d'accepter la dignité qui lui était offerte, alléguant son insuffisance, aurait longuement

[1] Ne serait-ce pas une mauvaise leçon, une erreur venue de l'un des copistes? Il faudrait, semble-t-il, *Domine ne*, suivant l'exigence de la rime et en ayant égard à ce que l'auteur des vers satiriques veut faire croire Balue à peine capable de comprendre le «latin de bréviaire», pour parler le langage de Rabelais. Les deux mots *Domine ne* seraient le début de textes liturgiques tels que l'introït de la messe du dimanche des Rameaux, ou le premier verset des psaumes VI et XXXVII : *Domine ne in furore tuo arguas me neque in ira tua corripias me.*

[2] C'est là un des propres termes employés dans le serment que prêtait, le jour de l'élection, chacun des capitulants : «Ego, N., juro et promitto..... eum eligere quem credam futurum esse in spiritualibus et temporalibus utiliorem.....» (Pragmat. sanct., cap. *De electionibus.*)

Digitized by Google

hésité, demandé à réfléchir et, avant de se rendre à leurs instances, renvoyé au lendemain la décision qu'il lui fallait prendre [1].

Nommé deux ans après au siège d'Angers et revêtu presque aussitôt de la pourpre romaine, Jean Balue, jusqu'au jour de son infortune, garda simultanément l'administration de son premier évêché et continua d'en percevoir les fruits [2]. C'est pourquoi, s'il était communément désigné sous le titre de « cardinal d'Angers », quelques écrits contemporoins, dont la Chronique de Jean de Troyes et la Chronique Martiniane, lui ont donné parfois celui de « cardinal d'Évreux ».

La disparition des plumitifs de délibérations capitulaires nous laisse ignorer à peu près complètement ce que furent ses rapports avec les chanoines d'Évreux et quelle part lui doit être attribuée dans les travaux qui s'exécutaient alors à la cathédrale [3]. Une remarque est peut-être à faire. Pendant que les obituaires manuscrits ont, au sujet de Louis XI, un article nécrologique des plus élogieux [4],

[1] Pièces justificatives I et II.

[2] « Fructibus, administratione et possessione prædicti episcopatus Ebroicensis apud eum remanentibus. » (L. d'Achery. *Spicilegium*, III, 840.)

[3] Les premières lettres de Louis XI (Mantes, 27 août 1465) relatives aux prélèvements accordés par lui sur l'impôt des gabelles en vue des reconstructions urgentes que nécessitait alors la cathédrale disent simplement : « pour iceulx estre couvertis et emploiéz en la repparacion et reffection d'icelle église et fabrique d'Evreux et non ailleurs et par l'ordonnance de notre dit conseiller l'évesque d'Evreux et non autrement. » (F. Blanquart, *Quelques dons royaux en faveur des travaux de réédification à la cathédrale d'Évreux pendant les XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles.*) — « Estant évesque d'Évreux, il (Jean Balue) fit bastir et garnir d'excelens volumes imprimés et manuscrits, la bibliothèque de cette cathédrale, à main droite de la nef, en entrant par le petit portail, planchée d'ais autour et par bas. Ses armes sont figurées à la voûte de pierre de taille, et porte d'azur au chevron d'argent, à trois testes de lyon d'or, deux et une, accompagnées du chapeau de cardinal. » (Le Batelier d'Avigon, *Le Mémorial historique des évêques, ville et comté d'Évreux*, pp. 137 et 138.) — Léopold Delisle (*Cabinet des mss à la Bibl. nat.*, I, 80-82) a publié d'après le ms. fr. 4487, fol. 39 v° et suiv., le catalogue des livres saisis à Paris au moment de la disgrâce du cardinal Balue. Il y relève, parmi les ouvrages liturgiques, « ung volume contenant certains offices d'église au diocèse d'Évreux : *Ne dicat*... »

[4] « Die ultima mensis augusti, obitus gloriose memorie Ludovici, Francorum regis undecimi, qui huic ecclesie Ebroicensi dedit ac liberaliter concessit et per plures annos ante ejus decessum continuavit, de suis propriis denariis, magnas sommas ex quibus ista ecclesia, que prius ruinosa erat pluribus in locis, fuit restaurata, quoniam lanterna sive turris et campanile seu pinnaculum, cruciata de parte domus episcopalis, libraria, capella Beate Marie, revestiarium, pars claustri cum edificiis

Digitized by Google

aucune de leurs pages ne rappelle la mémoire de son trop célèbre ministre. La défaveur que celui-ci encourut n'en est-elle pas la cause?

Tout autrement pourra-t-on s'étonner de rencontrer, en hors-d'œuvre, au haut d'un des premiers feuillets, dans un obituaire rouennais que transcrivit, pour son propre usage, Jean Masselin [1], l'auteur du *Diarium* des États généraux tenus à Tours en 1488, cette note autographe [2] :

Dominus meus [videlicet cardinalis Balue, Andegavensis et Ebroicensis episcopus] [3] fuit auctoritate regis arrestatus et deprehensus anno Domini m° ccc° lxix°, in die Sancti Georgii, in mense aprilis [4], post Pascha. In januario et februario sequentibus immediate comparuerunt pro compotis reddituum beneficiorum prefati domini audiendis commissarii pro parte regis, tam Ebroicis quam Rothomagi, magistri Johannes Boulengier [5], presidens in curia parlamenti, et Martinus d'Argouges [6], qui compota Joannis

adjacentibus, plures arcus appodiantes chorum, hec omnia opera et alia plura fuerunt de dictis denariis magnifice et sumptuose constructa, refecta atque reformata. Preterea, dictus defunctus rex multa privilegia dicte ecclesie et personis habituatis ejusdem de novo concessit et antiqua confirmavit. Pro tantis igitur beneficiis decet Deum omnipotentem exorare ut ejus anima in celestibus thronis vita perfruatur sempiterna.» (Obituaires du Chapitre d'Évreux. Inventaire sommaire des Archives diocésaines, cotes 5 et 6. Parchemin; in-4°; fin du xv^e^ siècle, avec additions plus recentes. — Auj. aux Archives de l'Eure.)

(1) Jean Masselin, chanoine de Rouen, de Lisieux, de Coutances et d'Évreux, fut, en cette dernière église, pourvu de la prébende de Fauville et installé le 31 juillet 1467, en vertu de lettres du Roi exerçant le droit de régale. Official, haut doyen de la cathédrale de Rouen en 1488 et enfin vicaire général du cardinal d'Amboise, il mourut le 27 mai 1500. Il avait aussi été vicaire de Jean Balue, cardinal de Sainte-Suzanne, abbé de Fécamp.

(2) Arch. de la Seine-Inférieure, G 2095.

(3) Les mots entre crochets, de la même main, mais d'une encre plus pâle, ont été ajoutés en interligne et postérieurement à la première rédaction de cette note.

(4) 23 avril 1469, année où Pâques était au 2 avril.

(5) Jean Le Boulenger, s^r^ de Montigny, d'Isle et de Jacqueville-en-Gâtinais, fut un des huit commissaires chargés d'instruire le procès du cardinal Balue et de l'évêque de Verdun. Conseiller au parlement de Paris, président en 1456, il fut reçu en l'office de premier président le 8 décembre 1471; † le 24 février 1481.

(6) A la Biblioth. nat., collect. Dupuy, vol. 762, fol. 283 v° et seq., se trouve un «Estat brief du compte de Martin d'Argouges, commis à la recepte du temporel des bénéfices du cardinal d'Angers... (Cité par H. Forgeot) : Recepte: Du revenu et emolument des eveschié d'Évreux et abbaye de Fescamp ..., par Leger Laurent, recepveur du temporel desdits eveschié et abbaye...; des deniers venuz du temporel de l'eveschié d'Évreux, par Jehan Hardel, recepveur

Digitized by Google

Hardel, receptoris temporalitatis Ebroicensis, presentaverunt et clauserunt Parisius in martio et aprili sequentibus; in quibus compotis, pro anno incipiente lxix° et finiente lxx°, michi [Johanni Masselin] octoginta libr. tur. et pro anno incipiente lxx° et finiente lxxj° allocaverunt michi, super compotis visitandis, fere quadraginta libr. Illo anno lxxj°, in die Penthecostes aut in crastinum [1], habuit potestatem episcopatus [Ebroicensis] magister Petrus Turpin.

Qu'on nous permette de signaler, en terminant, un incident d'ordre très secondaire. Après avoir, en l'église métropolitaine, prêté, pour son évêché d'Evreux, le serment accoutumé de fidélité, Balue semble avoir mis quelque négligence, sinon du mauvais vouloir, à s'acquitter du droit de *past* [2], auquel étaient astreints envers l'église de Rouen les nouveaux titulaires des évêchés suffragants. Les réclamations qui furent élevées touchant ce devoir inaccompli n'eurent pas de succès et, après cinq années de vaine attente, ce fut aux commissaires ayant charge d'administrer les revenus séquestrés du temporel de ses bénéfices qu'il fallut en définitif avoir recours [3].

d'iceux... ; des deniers de l'espirituaulté du dit eveschié d'Evreux, par maistre Jehan Deschamps, scelleur dudit eveschié ...» (*Ibid.*) — «Inventaire des biens... qui sont à Evreux. sur maistre Jehan de Quincarnon, chanoine du dit lieu...» (Bibl. nat., collect. Le Grand, ms. fr. 6976, fol. 12.)

[1] 2 et 3 juin 1471. — P. Turpin de Crissé, dans le *Gallia* (XI, 607), est dit «electus et confirmatus Ebr. episcopus v. idus martii 1470» (11 mars 1471, n. s.). Il ne fit son entrée et ne prit possession en personne que le 22 juillet suivant, *die lunæ in festo Beatæ Magdalenæ.*

[2] A l'occasion du serment d'un autre évêque d'Évreux, Pasquier de Vaux, un compte de 1440 donne cette définition du *past:* «digner que doivent faire les suffragans de la province à monseigneur, à son chapitre et à tous ceulx qui portent l'abit de l'église de Rouen et aux officiers et familiers de la court ecclesiastique..., après ce que ilz ont fait le serment de fidélité à mon dit seigneur.» (Arch. de la Seine-Inf., G 42.) Pommeraye (*Hist. de l'église cathédrale de Rouen,* p. 483) en indique, en outre, l'origine probable : «Quant à ce droit qu'on appelle le past, *a pascendo,* et qui est proprement le repas, toutes les apparences veulent que, comme les suffragans se faisoient ordinairement consacrer dans l'église métropolitaine, où le clergé essuyoit beaucoup de fatigues dans ces cérémonies longues et pénibles, les prélats consacréz, par une espèce de reconnoissance, les invitoient à manger, comme on void que, dans beaucoup de cathédrales, les festes où l'évesque doit l'office, il doit aussi le repas à tous les officians et aux choristes. Or cette pratique est devenue dans la suite une loy indispensable.»

[3] Il en reste trace à la fois en des registres de l'archevêché et en ceux du Chapitre : 1464-1465. «*Aultre recepte à cause du past des evesques*... De mons^r maistre Jehan Balue, lequel a esté esleu et confermé evesque d'Evreux durant le

Digitized by Google

Inquesta seu informatio facta per me Johannem de Gisortio, presbyterum, curie archiepiscopalis Rothomagensis notarium ac publicum apostolica et imperiali auctoritatibus juratum [1], adjuncto mecum Guillermo Le Brumen [2], clerico, etiam auctoritate imperiali notario, de mandato venerande circumspectionis et eminentis scientie viri domini mei domini vicarii generalis [3] in spiritualibus et temporalibus reverendissimi in Christo patris et domini Guillermi, miseratione divina episcopi Ostiensis, sacrosancte Romane ecclesie cardinalis de Estoutevilla, archiepiscopi Rothomagensis, nunc absentis, de et super forma, viis, celebratione ac aliis in negotio electionis facte de persona venerabilis et egregii viri magistri Johannis Balue, canonici ecclesie cathedralis Ebroicensis, de episcopatu dicte ecclesie Ebroicensis agitatis, episcopatu predicto vacante per obitum sive mortem defuncti bone memorie domini Guillermi de Floques, dum viveret ultimi episcopi et pastoris ejusdem, per viam scrutinii facte et celebrate, ac aliis in quodam mandato presenti mee rescriptioni atecto [4] seu affixo contentis, per canonicos dicte ecclesie Ebroicensis necnon [per viros] in electione et celebratione ejusdem electionis presentes et assistentes

temps de ce present compte, et doibt ung disner, comme les autres dessusdits, dont n'a aucune chose paié; po^r ce cy : neant.» (Arch. de la S.-Inf., G 62.) — 1469, 4 nov. «*De pastu domini Ebroicensis*... Domini archidiaconus Parvi Caleti et Jo. de Gouvis et Guill. Auber loquantur cum dominis vicariis Ebroicensibus ad persequendum ut pastus dicti episcopi, prout tenetur, solvatur.» (*Ibid*, G 2138, f° 90.) — 1469 (1470 n. s.), 12 févr, «*De domino episcopo Ebroicensi*. Pro pastu domini episcopi Ebroicensis ad loquendum cum magistro Jo. Boulengier et aliis deputatis ad regimen beneficiorum magistri Jo. Balue, episcopi Ebroicensis, fuerunt commissi domini thesaurarius J. Roussel, Caroli et de Campis.» (*Ibid*, G 2138, f° 104 v°.)

[1] Ce notaire apostolique résidait alors à Rouen, sur la paroisse Saint-Nicolas. Sa «marque» se voit au bas de diverses pièces (Archives de la Seine-Inférieure, G 1823, 4502, 7846, etc.). Il exerça tour à tour, pour l'archevêché de Rouen, la charge de clerc d'office de la vicairie, celles de taxeur et positionnaire en la cour d'église et de collecteur des décimes.

[2] Guillaume Le Brumen fut plus tard secrétaire de l'archevêché et mis en possession d'une prébende canoniale à la cathédrale de Rouen les 27 juin et 12 juillet 1489; † le jeudi saint 9 avril 1517 (n. s.) et inhumé le lendemain dans une chapelle du cimetière Saint-Maur, comme il l'avait demandé dans son testament.

[3] Ms. *viro domino meo domino vicario generali*. Une rédaction ou transcription trop rapide et que l'on n'aura pas pris la peine de reviser a laissé passer beaucoup de fautes, échappées à la plume, et aussi causé l'omission de quelques mots, qu'il a fallu suppléer. — Jean du Mesnil, Hector Coquerel et Jean de Gouvis ont porté le titre et rempli les fonctions de vicaire général en l'absence presque continuelle du cardinal d'Estouteville.

[4] Pour : «attexto», de «attexere», joindre; en basse latinité : «attaxere», d'où est venu le fr. «attacher».

Digitized by Google

aliosques notabiles burgenses dicti loci Ebroicensis atque testes probos et fide dignos inferius scriptos de electione ac aliis in mandato predicto contentis et declaratis verissimiliter notitiam habentes, quorum quidem testium nomina et cognomina dictaque eorum, depositiones et attestationes inferius scriptis redacte continentur.

Actum et datum per me commissarium predictum anno videlicet Domini millesimo cccc^mo^ sexagesimo quarto [1], diebus infrascriptis.

Et primo :

Primus testis [2].

Venerabilis et discretus vir magister Johannes du Varrabourg, presbyter, canonicus ecclesie cathedralis Ebroicensis [3], etatis sexaginta annorum vel circa, testis juratus et examinatus anno Domini m° cccc° lxiiij^to^, die xvij^a^ mensis martii. Et primo dicit in verbo sacerdotis quod dicta ecclesia Ebroicensis vacavit die xxiiij^a^ novembris ultimi preteriti, inter x^am^ et xj^am^ horas, per obitum defuncti domini Guillermi de Floques, ultimi episcopi ejusdem, et, ipsa ecclesia sic vacante, fuit petita et obtenta per dominum nostrum regem licentia eligendi futurum pastorem ejusdem ecclesie atque prefixa et assignata ad eligendum hujusmodi futurum pastorem dies quarta [4] mensis februarii ultimi preteriti, et interim, pendente tempore hujusmodi, fuerunt facte evocationes, ut est moris in talibus. Adveniente vero dicta die iiij^a^ februarii, hora [5] de mane, in predicta ecclesia fuit celebrata et decantata missa Spiritus Sancti per venerabilem et circumspectum virum Simonem Chevestre, decanum ejusdem ecclesie [6], atque etiam facte fuerunt evocationes et protestationes fieri solite ac etiam monitiones [7], et demum facta fuit collatio seu sermo solempnis per magistrum Rogerium de Tournehu,

[1] N. s. 1465.

[2] Le manuscrit ne donne que l'abréviation *j test*[*is*]. Il en est de même pour chacune des dépositions qui suivront : *ij t.*, *iij t.*, *iv t.*, etc.

[3] Jean de Vaurabourg, qui vivait encore en 1491, fit partie du Chapitre de Notre-Dame d'Évreux durant plus d'un demi-siècle. Il était, en 1460, prévôt du Chapitre. Voir *Ancien coutumier de l'église cathédrale d'Évreux...*, p. 140, note 2. — Sur ce chanoine et sur ceux qui vont suivre les renseignements reproduits ici ne pourront être que très succincts, par suite de la perte des anciens registres de délibérations du Chapitre de N.-D. d'Évreux.

[4] Ms. *diem quartam.*

[5] Un mot omis serait à suppléer, peut-être : « septima ».

[6] D'abord chanoine prébendé de Sainte-Colombe, Simon Chevestre, docteur en décret, fut ensuite official d'Évreux et grand chantre de la cathédrale. Il avait été élu doyen du Chapitre le 10 octobre 1458 et fut installé le 16 du même mois. En 1482, Olivier de Pontbriand lui succédait en cette dignité.

[7] Ces monitions et protestations avaient pour but de prévenir, dans l'élection qui allait se faire, certains cas de nullité. La formule que voici, empruntée à un

Digitized by Google

in sacra pagina licentiatum[1], sub hoc theumate : *Pax Christi exultet in cordibus vestris*[2], etc., in capitulo ejusdem ecclesie, et ibidem per prefatum dominum decanum fuerunt exposite tres vie ad eligendum, videlicet, si ibidem capitulantes vellent procedere via Spiritus Sancti, scrutinii aut compromissi. Quibus sic auditis per dominos capitulantes, assistentes et inferius designandos, eisdem omnibus et singulis placuit per viam scrutinii ad electionem hujusmodi procedi debere. Et ad scrutinium hujusmodi faciendum ipsi iidem capitulantes tres ex suis commiserunt et deputaverunt, videlicet, prefatum dominum decanum, Guillermum Auvrey[3] et Gaufri-

document presque contemporain, explique nettement ce sur quoi elles portaient : « In nomine Patris, etc. . Ego, N., hujus ecclesie N. canonicus, vice mea ac omnium et singulorum confratrum et concanonicorum meorum in hoc capitulo existentium et in novi [episcopi] ipsius ecclesie electione jus et vocem habentium ac de mandato ab eis specialiter michi facto, moneo omnes et singulos excommunicatos, suspensos et interdictos necnon alias quascumque personas, si que sint que de jure vel consuetudine in hoc electionis negotio non debeant interesse, quod recedant de capitulo, me et alios confratres et concanonicos meos libere eligere permittentes, protestans, vice mea et nominibus quibus supra, quod non est mea et dictorum concanonicorum meorum intentio tales admittere nobiscum tanquam in electione jus habentes seu procedere aut eligere cum eisdem. Immo libenter eligeremus et procederemus sine ipsis. Nec intendimus inniti vocibus eorum, sed volo et protestor, vice mea ac omnium et singulorum concanonicorum meorum predictorum, quod voces talium, si qui postmodum interfuisse reperiantur, nulli prestent suffragium vel afferent nocumentum, immo pro non receptis et non habitis teneantur ac reputentur, petens super hiis (*sic*), vice et nomin[ibus] quibus supra, publicum instrumentum. »

[1] Quelques années après, il est qualifié docteur en théologie quand on autorisa en sa faveur le prêt des clefs de la *librairie* (bibliothèque) du Chapitre de N.-D. de Rouen *pro ibidem aliquandiu studendo*. On le voit parfois appelé en cette ville, où sa parole éloquente paraît avoir été particulièrement appréciée. Il devint chanoine d'Évreux et pénitencier. Le 13 mars 1470 (n. s.), la prébende théologale (*prebenda lectoralis*) lui fut conférée après le décès de Pierre Chauveau, qui l'avait longtemps occupée. Il fut l'un des députés du bailliage d'Évreux aux États qui se tinrent à Tours en 1468 et 1484.

[2] Le verset, tiré d'une épître de saint Paul, se complète ainsi : « Pax Christi exultet in cordibus vestris, in qua et vocati estis in uno corpore, et grati estote. » (*Coloss.* III, 15.)

[3] Guillaume Auvré, docteur en décret, chanoine et archidiacre d'Évreux, fut aussi chanoine de Rouen (canonicat et prébende de Clais), official et curé de Saint-Maclou de Rouen. Il posséda en même temps le doyenné du Chapitre de Laon (où le *Gallia christiana*, t. IX, p. 564, dénature son nom et assigne à sa nomination une date inexacte); † le 20 août 1480 et inhumé à Auffay, paroisse de laquelle il était originaire, au grand cimetière, dit le Clos-Jacquet, dans la chapelle Saint-Claude qu'il avait « edifiée de neuf, fondée et dotée de ses propres deniers », comme le rappelait son testament.

Digitized by Google

dum Amici [1], canonicos ejusdem loci, qui primo sua et deinde infrascriptorum vota scrutati fuerunt. Primo, videlicet, domini decanus et archidiaconus monuerunt et scrutati fuerunt prefatum magistrum Gaufridum Amici ut, secundum Deum et suam conscienciam, illum quem ipse utiliorem et magis ydoneum reputaret dicte ecclesie Ebroicensi in episcopum et pastorem nominaret et eligeret. Consensit [2] in venerabilem et egregium virum magistrum Johannem Balue, presbyterum, in jure civili licent atum, ac ipsum nominavit et elegit in pastorem et episcopum dicte ecclesie Ebroicensis; et, ut credit loquens, ipse magister Gaufridus usus fuit clausula in processu contenta, videlicet: Ego Gaufridus Amici, etc. Etiam loquens similiter usus est similibus verbis ac ipsum magistrum Johannem Balue in episcopum seu pastorem ecclesie nominavit ac in ipso consensit [3]. Et, ut credit loquens, alii duo scrutatores, videlicet, domini decanus et archidiaconus Ebroicensis, necnon ipse Amici, pro et nomine venerabilis patris domini abbatis de Beccoheluini [4], dominus Johannes de Quesneyo [5], presbyter, canonicus dicte ecclesie, magister Johannes Francisci [6], dominus Guillermus Caronis, magister Johannes Quinquernon [7], magister Georgius

[1] Geoffroy Lamy, docteur en médecine, avait été recteur de l'Université de Paris (*Cart. Univ. Paris.*, t. IV, p. 598, n. 1). En 1436, il est un des trois chanoines chargés de la rédaction d'un inventaire des registres, lettres et chartes de l'église d'Évreux (n° 3 des Archives dioc.) aujourd'hui passé aux Archives départementales. Il y eut de lui, à la cathédrale d'Évreux, quelques fondations (*Obituaires mss*, au 19 janvier); † 1477.

[2] Ms. *consensiit.*

[3] Ms. *se consensit.*

[4] Geoffroy d'Epaignes, abbé du Bec de 1452 à 1476. Depuis un accord intervenu en 1207, les abbés de ce monastère étaient chanoines-nés de la cathédrale d'Évreux et, en raison de leur prébende, dite de Marbeuf ou du Bec, avaient droit, quoiqu'ils ne fussent pas astreints à résidence, à la jouissance d'une maison canoniale, appelée maison des Croix. (Voir *Anc. coutumier*, publié et annoté par l'abbé Blanquart, pp. 50-52.)

[5] Originaire du diocèse de Lisieux, Jean du Quesney, chanoine d'Évreux et de Saint-Louis de la Saussaye, avait été régent en la Faculté de théologie de Paris, où il avait été étudiant et pris ses grades (*Cart. Univ. Paris.*, t. IV, *passim*).

[6] Jean Le François faisait déjà partie du Chapitre en 1441 (*Ordonn.*, XVI, 571). Au nom des chanoines d'Évreux il donnait, en 1457, adhésion à un appel contre un prélat chargé de procéder à la levée de la décime (Arch. de la S.-Inf., G 1911). Il avait fait don au Chapitre de son manoir d'Arnières et son nom, dans les Obituaires mss, se lit au 28 juin, jour où l'on célébrait pour lui un service funèbre.

[7] Dans l'*Ancien coutumier*, pp. 134 et 135 et en notes, il est fait mention de Jean de Quincarnon à propos de la chapelle des Saintes-Sœurs (chapelle des Maries), qu'il avait fondée à la cathédrale. En 1465, ce chanoine se présenta pour prendre possession de l'évêché d'Évreux au nom de l'évêque élu Jean Balue et comme chargé de sa procuration. Quatre ans plus tard, par suite de la main-

Digitized by Google

de Vico [1], magister Petrus Lestournel [2], magister Johannes Cauvel [3], magister Petrus Chauveau [4], magister Huillardus Caronis [5], prefatus magister Quinquernon, procurator venerabilis viri magistri Johannis de Gouvys [6], canonici dicte ecclesie, magister Johannes de Campis [7], prefatus magister Auvrey, procurator dicti magistri Johannis Balue, et dominus Bertrandus Rigault, canonici dicte ecclesie, tam suis propriis quam procuratoriis [8] nominibus predictis, ac capitulum ejusdem ecclesie facientes et representantes, in prefatum magistrum Johannem Balue consenserunt ac ipsum nominaverunt et elegerunt in episcopum et pastorem dicte ecclesie, tanquam utiliorem in eorum conscientia; ipsaque electione sic facta, absente tamen dicto Balue electo, ut premittitur, fuit ipsa electio pronuntiata per prefatum dominum decanum Ebroicensem, tam sua vice

mise sur les revenus du cardinal, l'administration de ses biens à Évreux fut confiée à Jean de Quincarnon (Bibl. nat. Coll. Le Grand, f. fr., 6973, f° 12; H. Forgeot, *Jean Balue*, p. 164 et n.).

[1] Georges de La Rue, chanoine prébendé de Hécourt et Saint-Chéron (*Ancien coutum.*, p. 65), † 3 mars 1509 (n. s.).

[2] Le 16 octobre 1458, il fut député, avec deux autres chanoines, pour porter à l'évêque les lettres et acte de l'élection au doyenné de Simon Chevestre. A la date du 26 juillet 1464, des lettres de grand vicariat avaient été, par Pierre de Comborn, données à Pierre Lestournel, licencié *in jure canonico*.

[3] Dans un appointement, du 30 juillet, relatif au «past» et au serment de Jean Héberge, évêque d'Évreux, parait Jean Cauvel, ainsi qualifié : «canonicus Ebroicensis et promotor causarum et officii curie Ebroicensis». (Arch. de la S.-Inf., G 2140. Délib. capitulaires de N.-D. de Rouen, f° 61 v°.) Il est également présent lors de la prestation de serment du successeur de ce prélat, le 20 avril 1490. (*Ibid*, G 2144, f° 153 r°.) Son nom est inscrit au 8 juillet dans les obituaires mss sans indication de l'année où il décéda.

[4] Son installation en une des prébendes canoniales d'Évreux, sur la résignation que lui en fit Philippe Le Chéron, datait du 14 mai 1460; † 4 févr. 1470. (Arch. de la S.-Inf., G 9457, f° 5 v°.)

[5] N'étant encore qu'un des habitués de la cathédrale, Huillard Le Chéron avait figuré parmi les témoins à l'élection au doyenné de Simon Chevestre le 16 oct. 1458. Le Cartulaire de l'Université de Paris l'appelle *Alardus Caronis* (t. IV, p. 100). Le nom qui lui avait été donné au baptême doit être celui de saint Villehad, martyr à Gorcum, ou plutôt de saint Willehad (*Willehadus*, *Willehardus*), premier évêque de Brême et apôtre de la Frise.

[6] Jean de Gouvis, docteur ès lois, archidiacre de Bayeux, vicaire général du cardinal d'Estouteville en l'archevêché de Rouen, official en 1457, était chanoine de Rouen depuis le 24 juin 1446 et d'Évreux depuis le 18 avril 1460. Il décéda le 18 octobre 1492.

[7] Le 27 septembre 1462, en vertu de lettres de collation à lui accordées par le vicaire général de Pierre de Comborn, Jean Deschamps avait été mis en possession d'un canonicat de l'église d'Évreux. Il était, en 1469, scelleur de l'évêché.

[8] Ms. *procuratorio*.

Digitized by Google

quam nomine aliorum canonicorum ejusdem ecclesie [1] et de ipsorum speciali consensu atque mandato, tam in dicto capitulo quam in valvis ejusdem ecclesie [2], nemine contradicente seu ad hoc se opponente. Quam electionem ratam et gratam habuerunt ipsi dominus decanus et capitulum, cum decantatione himpni *Te Deum laudamus*. Et postmodum redierunt ipsi domini decanus et capitulantes in capitulo dicte ecclesie et constituerunt certos procuratores ad premissa intimanda prefato domino Balue electo, ut electioni hujusmodi de sua persona facte consentiret [3]. Qui dominus electus, prout loquens audivit, fuit sommatus per dictos procuratores et, deliberatione prehabita, nolens divine resistere voluntati, ut audivit, electioni predicte consensit [4], sive suum prebuit consensum, prout hec et alia in litteris et processu desuper confectis plenius videtur contineri. Et ad premissa omnia et singula, per prefatum loquentem prius deposita, in ecclesia et capitulo predicto dicta, facta et gesta, presentes erant prefatus magister Rogerus Tournebu necnon etiam magister Ricardus Le Moine [5], Stephanus Symenel [6], Karolus Paon [7], Johannes Le Messagier [8] et Dyonisius Gerardi.

[1] Ms. *ecclesia.*

[2] Ms. *ecclesia.*

[3] Ms. *se consentiret.* — Guillaume Auvré, Jean Le François, Jean de Quincarnon et Jean Cauvel furent les quatre procureurs nommés. Voir ci-après pièce justificative I.

[4] Ms. *consensiit.*

[5] Richard Le Moine, prieur de Saint-Nicolas d'Évreux, fut le 8e témoin interrogé dans l'enquête.

[6] « Stephanus Symerel, presbyter, magister in artibus, baccalaureus in decretis, curatus parrochie N.-D. de Syviteriaco, Parisiensis diocesis (auj. Saintry, Seine-et-Oise?) ; » « Stephanus Seminelli, licentiatus in jure canonico ». (*La Faculté de décret à l'Université de Paris*, II, 10, 21, 33, 39.) La véritable forme de son nom doit être Symenel. Il y avait à Louviers une très petite rue ainsi désignée : *ruella Simenelli.* Il était alors curé de Saint-Thomas d'Évreux. (Origin. parchemin. Bibl. nat. lat. 9214, n° 28.) En avril 1484, la paroisse, par suite de sa mort, était vacante. (Arch. de l'Eure. Grand Pouillé d'Évreux, G 22, p. 811.)

[7] Cet ecclésiastique aux allures excentriques et aux façons vulgaires avait précédemment été l'un des familiers et commensaux de Guillaume de Floques, l'évêque défunt. Il paraîtrait s'être attaché pareillement au successeur de celui-ci et l'aurait suivi à Angers. Ceci expliquerait comment son nom se trouve incidemment mêlé à l'un des interrogatoires, au procès qui suivit la disgrâce et l'arrestation de l'infortuné cardinal. Le 2 octobre 1469, du fond de sa prison de Montbazon, Balue conférait à Charles Paon le bénéfice de la trésorerie d'Angers (Forgeot, p. 116). Cette charge étant d'ailleurs déjà occupée, Paon se désista, comme il fit plus tard pour l'archidiaconé du Vexin Français, moyennant compensation. Par des bulles de 1472, conservées dans la liasse G 1125 des Archives de la Seine-Inférieure, est autorisée à son profit une pension de 100 l., jusqu'à ce qu'un bénéfice équivalent à cette somme lui soit attribué. Nous ne savons si

Digitized by Google

Requisitus utrum in dicta electione et celebratione ejusdem intervenerit fraus, dolus, simonia aut aliquis conventus illicitus, dixit quod non quodque, licet dominus noster rex recommiserit [1] prefatum Balue, attamen prefati eligentes, cessante vi aut metu, ymo solum Deum pre oculis habentes, ipsum Balue elegerunt ac ipsam electionem rite et juste celebraverunt.

Interrogatus utrum dictus Balue, tempore electionis hujusmodi, erat canonicus dicte ecclesie, dicit quod sic, tamen a paucis diebus citra, ante electionem predictam. Et, ut audivit loquens, ipse electus est bene famatus et bone conversationis ac honeste ac in et de legitimo matrimonio procreatus, atque erat xxx^ta annorum vel circa.

Interrogatus utrum ipse electus aut eligentes [2] erant suspensi, excommunicati aut interdicti tempore electionis hujusmodi, dicit quod non, prout credit, fueruntque, prout supra, facte proclamationes et protestationes [3] ac non comparentes contumaces reputati. Nec credit loquens quod in ipsa ecclesia, modo, forma, viis, circumstantiis aut dependantiis ejusdem fuerit aut sit seu intervenerit aliquod impedimentum quominus electio predicta suum sortiri debeat effectum et confirmari debeat.

Requisitus de valore annuo dicti episcopatus seu mense episcopalis, dicit

ce fut à ce moment qu'il obtint, dans le diocèse de Bayeux, la cure de Saint-Hilaire-de-Canon et la prébende canoniale de Gavreux, bientôt échangée pour en prendre une autre à N.-D. de Rouen. Certains termes des lettres de Louis XI données à cet effet à Amboise le 13 mai 1473 nous apprennent que l'intrigant personnage avait été de la maison du Roi : .. .*«causa permutationis..... cum dicto capellano nostro et servitore continuo magistro Carolo Paon...»*. C'est à Rouen, sa ville natale, je crois, que se passèrent les dix-sept ou dix-huit dernières années de sa vie. On peut constater, en parcourant les registres des deliberations capitulaires, que les emportements de ce singulier chanoine, ses excès de langage, le trouble qu'il apportait au chant de l'office, ses boufonneries, son effronté parasitisme lui attirèrent maintes fois de la part du Chapitre de vives réprimandes et des peines disciplinaires, exclusion temporaire du chœur, perte des distributions quotidiennes, etc., auxquelles il se soumettait du reste sans trop de mauvaise grâce. Il mourut le 20 décembre 1490 et reçut la sépulture dans la cathédrale, devant la chapelle Saint-Romain.

[1] [*de la p. 189.*] Jean Le Messager, titulaire d'une des chapellenies de l'église cathédrale et habitue en cette église (*de habitu ecclesie Ebroicensis*) dès 1442. Voir Bibl. nat.; ms. lat. 9214, n^os 28 et 34, et Soc. libre de l'Eure, ann. 1886, 1887 et 1888, pp. 254 et 259.

[1] *Recommittere* = recommander, et *recommissus* = recommandé, se trouvent dans Du Cange et en d'autres glossaires de la basse latinité, pour *recommandare* et *recommandatus*.

[2] Ms. *eligendi*.

[3] *Prout supra*, qui était écrit déjà à la ligne précédente, a été répété ici, par inattention.

Digitized by Google

quod, temporibus retroactis, valebat quatuor mille (*pour* millia) libr. t., nunc vero, prout credit loquens, bene valet ij^{m} l.

Et premissa, que deposuit, deposuit solum pro veritate.

Secundus testis.

Venerabilis et circumspectus vir magister Georgius de Vico, canonicus dicte ecclesie rectorque sive curatus ecclesie parrochialis Sancti Martini de Cantulupi, prope Rothomagum[1], testis juratus et examinatus anno et die predictis, dicit, in verbo sacerdotis, de vacatione, licentia regia, evocationibus, celebratione misse Spiritus Sancti, expositione verbi Dei et viarum ad eligendum et acceptatione [vie] scrutinii necnon consensu nominationis et electionis in venerabilem et circumspectum virum Johannem Balue, in jure civili licentiatum, publicatione, contumacia atque passatione procuratorii ad sommandum dictum dominum electum, tunc absentem, necnon prestatione consensus ejusdem deponit prout deposuit magister Johannes Varrabourg, testis ultimo auditus.

Interrogatus de vita et moribus dicti domini electi, dicit quod audivit dici quod est homo bone fame, reputationis et conversationis, et, ut audivit, de legitimo matrimonio procreatus, sed nescit si sit in sacro presbiteratus ordine constitutus.

Interrogatus utrum, tempore electionis, ipse electus aut eligentes erant aliqua suspensionis, excommunicationis aut interdicti sententia innodati, quominus eligi aut eligere possint, dicit quod non.

Interrogatus utrum in electione hujusmodi intervenerit fraus aut simoniaca pravitas, dicit quod non. Et, ut credit loquens, nichil obstat quin electus ipse confirmari debeat nec etiam quin ipsa electio suum sortiatur effectum.

Interrogatus de valore annuo dicti episcopatus, dicit quod nescit, sed vulgariter fertur quod valet tres mille (*sic*) libr., super quibus veniunt onera supportanda. Aliud, etc.

Tertius testis.

Venerabilis et discretus vir magister Johannes Cauvelli, canonicus dicte ecclesie, etatis xl^{ta} annorum vel circa, testis productus, juratus et examinatus die et anno predictis, dicit in verbo sacerdotis quod de vacatione, licentia domini nostri regis, verbi Dei et viarum ad eligendum expositione necnon electione, consensus prestatione, publicatione prout deposuerunt testes preauditi; fuitque ipse loquens presens in civitate Pictavensi

[1] Canteleu, aujourd'hui du canton de Maromme et de l'arrondissement de Rouen.

Digitized by Google

die, videlicet, xxj[a][1] februarii in domo habitationis cujusdam magistri Yvonis Sinonis[2], Pictavis commorantis, hora inter x[am] et xj[am] de mane, in quadam aula bassa dicte domus, ubi ipse dominus electus, prius sommatus per magistrum Guillermum Auvrey, archidiaconum Ebroicensem, tam ipsius quam dominorum decani et capituli ecclesie Ebroicensis predictorum nominibus, matura deliberatione prehabita, ut dicebat, electioni hujusmodi de sua persona facte suum prebuit consensum.

Interrogatus utrum electio fuerit celebrata cessante vi metu aut simoniaca pravitate, dicit quod sic.

Interrogatus de vita, moribus et conversatione dicti electi, dicit quod est bone vite, honeste reputationis, de bonis et notabilibus parentibus, bene famatus, de legitimo matrimonio procreatus, in sacro presbiteratus ordine constitutus, oriundus de diocesi Pictavensi, prout loquens audivit, qui de hoc Pictavis se inquisivit dum electum predictum adivit, ut supra.

Interrogatus utrum electus aut eligentes tempore electionis erant suspensi, excommunicati aut interdicti et an eligi aut eligere possent, dicit quod non, prout credit.

Interrogatus de valore annuo mense episcopalis, dicit quod valet duo mille (*sic*) quingentas libras t., oneribus supportatis, et, ut credit loquens, nichil obstat quominus electus hujusmodi confirmari debeat et valeat.

Quartus testis.

Venerabilis vir magister Huilardus Caronis, presbyter, canonicus dicte ecclesie Ebroicensis, etatis xxxviij annorum vel circa, testis juratus et examinatus die et anno predictis, dicit per suum juramentum[3] quod de vacatione, licentia regia, prefixione diei ad eligendum, citationibus, evocationibus, celebratione misse Spiritus Sancti, expositione verbi Dei et viarum ad eligendum atque acceptatione vie scrutinii ac modo et forma electionis hujusmodi, contumaciis et publicatione ejusdem, passatione procuratorii atque sommatione et consensus prestatione sicut testes preauditi et prout continetur in litteris et instrumentis desuper confectis.

Interrogatus utrum cessantibus vi, metu, dolo aut contractu simoniaco. [ad electionem hujusmodi processerunt], dicit quod sic. Qui quidem

[1] Il y a là une légère erreur : il faudrait « xx[a] ».

[2] Yves Sinon, chanoine de la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers et de la collégiale de Sainte-Radegonde, en cette même ville, était aussi archiprêtre de Gençay. (Pièce justificative I.)

[3] L'emploi de cette expression est une simple inadvertance. Ce témoin dut être, comme les précédents, admis à déposer « en parole de prêtre », en mettant la main *ad pectus*.

Digitized by Google

dominus electus[1] erat canonicus dicte ecclesie quasi per[2] mensem ante hujusmodi electionem, prebendatus prebende, videlicet, vacantis per obitum domini Johannis Textoris[3], dum viveret canonici dicte ecclesie.

Interrogatus de vita et moribus dicti electi, dicit loquens quod non novit dictum electum, tamen audivit quod est homo notabilis, honeste reputationis et conversationis.

Interrogatus utrum electus et eligentes tempore electionis hujusmodi erant excommunicati et interdicti aut alias impediti et an electus confirmari posset, dicit quod non, prout credit, quodque fuerunt facte protestationes in talibus consuete.

Interrogatus de valore mense episcopalis, dicit quod bene valet, communibus annis, oneribus supportatis, duo mille (*sic*) libras vel circa. Et credit in sua conscientia, quod nichil obstat quominus electio hujusmodi suum sortiri debeat effectum. Aliud, etc.

Quintus testis.

Venerabilis vir, magister Guillermus Caronis, canonicus dicte ecclesie Ebroicensis, etatis lvj annorum vel circa, testis juratus et examinatus anno et die quibus testes preauditi, dicit et deponit in verbo sacerdotis quod de vacatione, licentia regia, prefixione diei ad eligendum, vie scrutinii acceptatione, celebratione misse Spiritus Sancti, citationibus, evocationibus, verbi Dei et viarum ad eligendum expositione, consensus prestatione et publicatione[4] ut testes predicti deposuerunt.

Interrogatus utrum, cessantibus vi, dolo, metu, electum ipsum elegerunt, dicit quod sic quodque in dicto electionis negotio non credit simoniacam pravitatem intervenisse.

Interrogatus de vita, moribus, conversatione et etate dicti Balue electi, dicit quod ipsum non novit. Audivit tamen dici quod est homo bone vite et reputationis, bone indolis.

Interrogatus utrum electus et eligentes predicto tempore hujusmodi electionis erant aliqua excommunicationis, suspensionis vel interdicti sententia irreti[ti] et an ad confirmationem ipsius electi predicti procedere possit (*sic*), dicit quod non, prout credit: estque ipse electus, ut audivit loquens, in sacro presbyteratus ordine constitutus, de partibus Pictavensibus oriundus, etatis triginta annorum vel circa.

(1) Ms.: *canonicus*.

(2) Le mot *octo*, qui avait été écrit d'abord, est biffé.

(3) Vraisemblablement le même qu'un Jean Le Teissier, notaire apostolique au diocèse d'Évreux du milieu du XV^e^ siècle. (Archives de la Seine-Inférieure G 277, et *Cartulaire de Louviers*, t. II, 2^e^ partie, pp. 169, 198 et 235, où sont indiquées plusieurs références.)

(4) Ms. *prestationibus* (sic) *et publicationis*.

Digitized by Google

Interrogatus postmodum de valore mense episcopalis Ebroicensis, dicit quod valet tres mille libras t. (pour «tria millia librarum») vel circa, oneribus supportatis. Et, ut credit ipse loquens in sua conscientia, nichil obstat quominus electus ipse confirmari possit quodque electio ipsa, ut credit loquens, suum sortiri debet effectum. Nec aliud seu aliter precitatus loquens deponere..., etc.

Sextus testis.

Venerabilis et circumspectus vir magister Johannes Francisci, canonicus et officialis Ebroicensis, etatis xlv annorum, testis juratus et examinatus anno et die predictis, dicit in verbo sacerdotis quod de vacatione, licentia domini nostri regis et obtentione ejusdem, verbi Dei expositione et viarum ad eligendum electione, modo, forma et viis ejusdem, consensus prestatione, vie scrutinii acceptatione, publicatione, evocationibus, citationibus, absentium contumacia ac aliis in negotio hujusmodi electionis agitatis ut testes preauditi dixerunt et deposuerunt.

Interrogatus an in electione seu celebratione ejusdem intervenerit dolus, simoniaca pravitas aut alius contractus illicitus, dicit quod non.

Interrogatus an cessante vi, metu aut coactione prefatum magistrum Balue elegerunt, dicit quod sic quodque secundum quod eorum conscientia[1] dictabat et tanquam pastorem sibi utilem et propitium elegerunt. Estque ipse electus in sacro presbyteratus ordine constitutus, de legitimo matrimonio procreatus, de bonis et notabilibus parentibus et origine genitus, de partibus Pictavensibus oriundus ac canonicus dicte ecclesie deque legitimo matrimonio procreatus, prout per tenorem procuratorii per eundem electum passati ad recipiendum collationem et possessionem canonicatus et prebende quos possidet[2].

Interrogatus utrum electus et eligentes fuerant aliqua interdicti, suspensionis sive excommunicationis sententia innodati aut irretiti, dicit quod non, prout credit. In qua quidem electione presentes erant testes in instrumento processus dicte electionis descripti, fueruntque facte protestationes, more solito, et absentes contumaces reputati.

Interrogatus de valore annuo mense episcopalis, dicit quod nescit, fertur tamen quod valet ij^{m} l. t., oneribus supportatis. Et, [secundum] videre loquentis, nichil obstat quominus electus hujusmodi confirmari valeat. Aliud, etc.

[1] Ms. *ejus conscientiis.*

[2] La date précise de cette mise en possession de la prébende canoniale ne nous a pas été conservée, les anciens registres de délibérations du Chapitre faisant complètement défaut. Balue fut chanoine d'Évreux peu de jours, dit l'un des témoins, un mois, déclare un autre, trois semaines avant le jour de l'élection, explique enfin un troisième.

Digitized by Google

Septimus testis.

Venerabilis et circumspectus vir magister Rogerus de Tournebu, presbyter, in sacra pagina licentiatus, etatis xl^ta^ annorum vel circa, testis productus, juratus et examinatus anno et die predictis, dicit in verbo sacerdotis de vacatione, licentia domini nostri regis, electione, modo, forma et viis ejusdem electionis, consensus prestatione, verbi Dei expositione ut precedentes[testes], qui quidem loquens sub theumate per primo nominatum testem dicto verbum hujusmodi in capitulo ecclesie in canonicorum eligentium ac plurium aliorum presentia exposuit, ac de aliis in negotio hujusmodi factis ut testes preauditi dixerunt et deposuerunt.

Interrogatus an in electione et celebratione ejusdem intervenerint fraus, dolus, simonia aut alia pactio illicita, dicit quod videtur [sibi] loquenti quod non quodque in electione hujusmodi rite et canonice secundum eorum conscientias processerunt prefatumque Balue tanquam utiliorem et eis propitiorem elegerunt, cessante etiam vi, dolo, metu[1] aut coactione quacumque.

Interrogatus loquens de vita, moribus, etate et conversatione dicti electi, dicit quod, prout [ipse] loquens audivit a dicti electi compatriotis et coetaneis, quod est vir honestissime conversationis, de notabilibus et potentibus parentibus et origine ac in et de legitimo matrimonio procreatus et genitus, in sacro presbyteratus ordine constitutus, eratque xl^ta^ annorum vel circa, sufficientis litterature et bonis moribus conditus et instructus.

Interrogatus an tempore electionis hujusmodi electus et eligentes erant suspensi, excommunicati aut interdicti aut alias impediti[2], quominus eligi aut eligere possent, dicit quod de hoc nichil scit, verumptamen non credit quod fuerint aliqua suspensionis aut interdicti sententia irretiti[3].

Interrogatus de valore annuo dicti episcopatus, dicit quod de hoc nichil sciret deponere. Et videtur loquenti [quod] electio hujusmodi fuit canonice facta quodque etiam electio hujusmodi suum sortiri debet effectum. Aliud, etc.

Octavus testis.

Venerabilis vir magister Ricardus Monachi, presbyter, prior hospitalis Sancti Nicolai Ebroicensis[4], etatis xxxv^que^ annorum vel circa, testis juratus

(1) Ms. *motu*.

(2) Ms. *impeditus*.

(3) Ms. *irretitus*.

(4) Saint-Nicolas de la Maladrerie, prieuré et léproserie du XI^e^ siècle, qui, en 1547, fut incorporé au bureau des pauvres. C'est aujourd'hui la ferme Saint-Nicolas, aux limites d'Évreux et de Gravigny.

Digitized by Google

et examinatus anno et die predictis, dicit in verbo sacerdotis quod de obitu defuncti immediati pastoris ecclesie Ebroicensis, eligendi obtenta a rege licentia, prefixione diei aut termini ad eligendum, vie ad eligendum scrutinii acceptatione, protestationibus et publicationibus, verbi Dei per testem ultimo auditum et viarum ad eligendum per decanum dicte ecclesie Ebroicensis expositione, misse Spiritus Sancti celebratione similiter ut alii testes preauditi deposuerunt. In quibus omnibus actis, tam, videlicet, in ecclesia quam in capitulo, fuit ipse loquens presens et vocatus per aliquos de capitulo ut testis et consiliarius.

Interrogatus an cessantibus vi, metu[1], favore aut timore ad electionem hujusmodi ipsi domini decanus et capitulum processerunt, dicit quod sic, prout credit, electionemque ipsam de persona predicti Balue tanquam eis utiliorem, ut sibi videbatur, fecerunt. Estque et erat ipse electus canonicus prebendatus dicte ecclesie etiam per tres ebdomadas antequam in pastorem et episcopum dicte ecclesie eligeretur, bene[2] famatus, in et de legitimo matrimonio procreatus, de bonis parentibus, eratque xl^ta^ annorum vel circa.

Interrogatus an tempore electionis electus et eligentes erant aliqua sententia excommunicationis aut interdicti innodati, dicit quod non credit, ymo credit quod erant habiles et ydonei ad eligendum.

Et novissime interrogatus de valore annuo mense episcopalis dicti episcopatus, dicit quod pro certo nichil sciret deponere. Et credit loquens quod, nisi ipse dominus electus fuisset aut esset ydoneus et sufficiens ad preessendum[3] in dicta ecclesia, quod ipsum non elegissent creditque electionem ipsam esse canonicam et suum sortiri debere effectum. Nec aliud, etc.

Nonus testis.

Discretus vir dominus Johannes Le Messagier, de habitu ecclesie Ebroicensis, etatis xlv^que^ annorum vel circa, testis juratus et examinatus die xviij^a^ martii, dicit in verbo sacerdotis quod bene scit quod dicta ecclesia vacavit die xxiiij^ta^ novembris per obitum defuncti domini Guillermi Floques, ultimi pastoris et episcopi ejusdem, qui obiit circa decimam horam de vespere illius diei. Post cujus obitum per dominos decanum et capitulum dicte ecclesie Ebroicensis fuit acceptata dies iiij^a^ februarii ad eligendum futurum pastorem. Qua die iiij^ta^ februarii adveniente, omnes ipsi domini capitulantes, per viam scrutinii ab eis acceptatam, unanimiter consenserunt in magistrum Johannem Balue ipsumque elegerunt et nominave-

(1) Ms. *motu.*

(2) Ms. *bone.*

(3) On remarquera l'emploi d'un gérondif, absolument inusité, du verbe *præesse.*

Digitized by Google

runt in suum et dicte ecclesie pastorem et antistitem. In qua quidem electione necnon etiam in verbi Dei et viarum[1] ad eligendum expositione et etiam aliis sermonibus, protestationibus et aliis eadem agitatis in negotio predicto presens fuit loquens.

Interrogatus an cessante vi, metu, dolo aut coactione, predictam electionem fecerunt, dicit quod sic, prout credit, quodque in ipso electionis negotio non intervenerunt dolus, simonia aut alius illicitus contractus at ipsam electionem celebraverunt cessante aliqua seductione aut alio pacto sed potius rite et canonice celebraverunt et fecerunt.

Interrogatus loquens an tempore electionis hujusmodi erat dictus electus aut erant eligentes aliqua interdicti, suspensionis aut excommunicationis sententia irretiti aut innodati aut alias impediti quominus eligere possint, dicit quod credit quod non quodque, prout sibi videtur, ipsum electum elegerunt et nominaverunt tanquam eis propitiorem.

Interrogatus de vita, moribus, etate et conversatione dicti electi, dicit quod, prout audivit, est bone vite et honestissime conversationis, in et de legitimo matrimonio et notabilibus parentibus procreatus, in spiritualibus et temporalibus multum circonspectus et eruditus, de partibus Andegavensibus oriundus, etatis xl^ta^ annorum vel circa, prout loquens audivit. Si vero ipse dominus electus sit in sacro presbyteratus ordine constitutus loquens nescit.

Interrogatus de valore mense episcopalis, dicit quod nescit quantum valet. Tamen recordatur audivisse a quodam domino Michaele Bachelet, receptore dicti episcopatus nunc sunt viginti anni elapsi vel circa, quod revenuta dicti episcopatus valebat tunc sex mille libras (*sic*) turon., super quibus erant onera supportanda. Et, [secundum] videre loquentis, nichil obest quin electus ipse confirmari debeat. Item, dicit loquens quod, prout audivit, ipse dominus electus, qui tempore electionis erat absens[2], electioni de sua persona facte postmodum consensit[3].

Decimus testis.

Discretus vir Dyonisius Gerardi, presbyter, de habitu dicte ecclesie Ebroicensis, etatis xxx^ta^ annorum vel circa, testis juratus et examinatus die et anno quibus testis immediate auditus; et primo dicit in verbo sacerdotis quod ipse loquens fuit presens in electione facta de episcopatu predicto de persona magistri Johannis Balue per dominos decanum et capitulum, per viam scrutinii, in qua quidem electione presens non fuit dictus electus, et de vacatione, licentia regia, modo et viis electionis, publicatione, protestatione, absentium contumacia, ac aliis cerimoniis in negotio et celebratione

(1) Ms. *viis*.
(2) *Ipse electus*, répété ici par mégarde.
(3) Ms. *se consensiit*.

Digitized by Google

hujus electionis deponit ut testis immediate auditus. Et, ut audivit loquens, ipse electus electioni de se facte consensit [1]. Estque ipse electus, ut similiter audivit loquens, presbyter in sacro presbyteratus ordine constitutus, morbus perspicuus, in spiritualibus et temporalibus plurimum circumspectus, in et de legitimo matrimonio et bonis parentibus procreatus, natus et genitus, homo bene famatus [et] conversationis honeste.

Inquisitus an ipse electus et eligentes tempore electionis predicte erant aliquo sive excommunicationis vel interdicti vinculo innodati, dicit quod non, prout credit, quodque, prout credit, electio ipsa, que fuit, videre suo [2], canonice et rite facta, bene meretur confirmari.

Interrogatus quantum valet [mensa episcopalis], dicit quod nescit quodque credit ipse loquens quod nichil obstat quin electio hujusmodi suum sortiatur effectum.

Undecimus testis.

Providus et honestus vir Johannes Le Moine, burgensis Ebroicensis [3], etatis lx^ta^ annorum vel circa, testis juratus et examinatus anno et die predictis, dicit per suum juramentum quod verum est quod dicta ecclesia vacavit die xxiiij^ta^ mensis novembris per obitum domini Guillermi Floques, ultimi pastoris et possessoris ejusdem, quodque domini decanus et capitulum obtinuerunt et petierunt licentiam a domino nostro rege eligendi futurum episcopum, et de modo electionis et ejus circumstantiis nichil sciret deponere quia in ipsa non fuit. Audivit tamen quod fuit rite et canonice electus per dominos tunc presentes in capitulo per viam scrutinii, nemine contradicente.

Item, dicit loquens, requisitus, quod dictus magister Johannes Balue fuit hospitatus in domo loquentis nunc sunt duo menses elapsi, videlicet, quando dominus noster rex ultimate Ebroicis applicuit. Et, ut videtur loquenti, ipse Balue est notabilis persona, prudens et honestus vir ecclesiasticus. Si sit presbyter vel non, loquens nescit. Et, ut audivit loquens a pluribus notabilibus, ipse Balue sufficiens, habilis et ydoneus est ad dictum episcopatum obtinendum, qui est utique bene famatus. Aliud nescit deponere super toto presenti negotio.

[1] Ms. *se consensiit.*

[2] Pour *prout illi visum est,* comme il lui a semblé.

[3] Il est sans doute à identifier avec un Jean Le Moine, l'un des procureurs des bourgeois d'Évreux ayant, deux ans auparavant, «pour et en nom de la ville», traité de l'achat d'«un pousson de vin du creu d'Orléans..., lequel a esté donné, baillé et livré par iceulx bourgeois à plusieurs seigneurs qui logiés estoient en icelle ville du temps et alors de l'entrée du Roy nostre dit seigneur faite en icelle». (Pièce datée du 21 août 1462. Origin. parchemin. Archives communales d'Évreux. série CC, années 1462 et 1463.) Ce nom se retrouve aussi dans une liste des bourgeois et habitants d'Évreux. (Bibl. nat., ms. lat. 9214, n° 28.)

Digitized by Google

Duodecimus testis.

Providus vir magister Jacobus Le Moine, clericus, Ebroicis commorans, vicecomes episcopatus Ebroicensis, etatis xxx^ta^ quatuor annorum vel circa, juratus et examinatus anno et die predictis, primo dicit per suum juramentum quod de vacatione episcopatus, electione, citationibus, protestationibus et aliis in negotio hujusmodi electionis agitatis nichil sciret deponere. Vidit tamen ipse loquens dictum dominum electum Parisius, quem credit habilem, ydoneum, sufficientem ad dictum episcopatum obtinendum, prout hoc idem audivit loquens dici a pluribus de eo notitiam habentibus. Aliud, etc.

Tertius decimus testis.

Honestus vir Ricardus Chartain[1], clericus, appotecarius et speciarius, Ebroicis commorans, etatis xxv^que^ annorum vel circa, juratus et examinatus die et anno predictis, primo dicit per suum juramentum quod de omnibus et per omnia prout et quemadmodum alii duo testes immediate auditi dixerunt et deposuerunt. Et audivit ipse loquens dici a pluribus ipsum electum cognoscentibus quod est vir bene famatus, bone vite et conversationis ydoneusque et sufficiens ad dictum episcopatum aut aliud majus beneficium obtinendum et possidendum. Aliud nescit loquens deponere.

J. De Gisors. (Avec paraphe.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

19 et 20 février 1464 (a. st.).

Requête des procureurs du Chapitre d'Évreux au nouvel élu et acte du consentement donné par Jean Balue à son élection.

Original sur parchemin aux Archives départementales de la Seine-Inférieure, G 1166.

In nomine Domini. Amen. Serie presentis publici instrumenti cunctis pateat et sit notum quod anno incarnationis Dominice millesimo quadringentesimo sexagesimo quarto, indicione tertia decima, mensis vero februarii die decima nona, pontificatus sanctissimi in Christo patris ac domini nostri domini Pauli, divina providentia pape secundi, anno primo, in nostrum

[1] Une notice de Alph. Chassant, *Des joyeuses coutumes anciennement observées aux entrées et réceptions... dans la ville d'Evreux* (Soc. libre de l'Eure, annnée 1842, p. 274), cite un article des comptes de 1469 : «A Chardinet

Digitized by Google

notariorum publicorum et testium infrascriptorum presentia, venerabiles et circumspecti viri domini et magistri Guillermus Auveré, archidiaconus, decretorum doctor, Johannes Francisci, in utroque jure, Johannes de Quinquarnon et Johannes Cauvel, in decretis licenciati, canonici ecclesie Ebroicensis, tam vice sua quam nomine procuratorio venerabilium ac circumspectorum virorum dominorum S., decani, et capituli dicte ecclesie, prout de sue procurationis mandato sub data diei sexte presentis mensis confecto plenaria extitit facta fides, coram reverendo patre domino Johanne Balue, thesaurario Andegavensi, serenissimi principis domini nostri regis consiliario, in episcopum Ebroicensem electo, personaliter constituti et comparentes et per organum dicti domini archidiaconi formam electionis de persona sua nuper ad prefatam ecclesiam facte narraverunt necnon processum dicte electionis in forma auctentica presentarunt, supplicantes ac debita cum instantia requirentes quatenus idem dominus electus electioni facte suum preberet assensum. Dictus vero dominus electus, eundem processum clementer ac reverenter recipiens, prefatis procuratoribus respondit quod dictum processum visitaret et super premissis per ipsos procuratores propositis deliberare et in crastinum, hora decima, eis respondere volebat ac hujusmodi responso faciendo eis diem et horam predictas assignavit et sibi respondit quod deliberare super hoc volebat.

Denuo, [die vicesima ejusdem mensis], prefatus dominus archidiaconus Ebroicensis prelibatus, dominis suis fratribus et concanonicis associatus, nomine quo supra procuratorio, ut prius et supra scribitur, parilem et consimilem et cum debita instancia requisitionem eidem domino reverendo domino atque magistro Johanni Balue electo antedicto [iterarunt]. Qui dominus electus respondit quod, nolens divine resistere voluntati, de divino confidens auxilio, ad honorem summe et individue Trinitatis et gloriosissime Dei genitricis Marie, in cujus nomine dicta ecclesia fundata est, electioni predicte consensit (*sic*), et consentire se dixit.

De quibus omnibus et singulis, sicut premissum est, respective factis et actis, dicti domini electus et prefati procuratores dominorum decani et capituli Ebroicensis ecclesie prefate petierunt et petiit eorum quilibet a nobis notariis subscriptis instrumentum seu instrumenta publicum seu publica, unum vel plura, tot et quot sibi et eorum cuilibet foret et forent necessaria, dari, fieri et confici. Quod et que eisdem concedenda duximus pariter et concessimus.

Chartain, apoticaire et tavernier en la ville d'Evreux, pour ij potz d'ipocras qui ont esté présentés à mons^r l'admiral, lieutenant du roy notre seigneur, xxx s. » — R. Chartain, dans les dernières années du xv^e siècle, fit à la cathédrale une fondation que mentionnent les obituaires mss actuellement déposés aux Archives de l'Eure : « Eodem die (4 oct.), obitus Ricardi Chartain, apoticarii, civis Ebroicensis, et Jaquete, ejus uxoris, parentum et benefactorum suorum, qui dederunt... », etc.

Digitized by Google

Acta fuerunt hec Pictavis, anno, mense, diebus et pontificatu quibus supra, hora decima dictorum dierum de mane, in aula habitationis venerabilis et circumspecti viri magistri Yvonis Synon, archipresbyteri de Gençayo, canonici cathedralis ac Sancte Radegundis Pictavensium ecclesiarum, presentibus venerabilibus et circumspectis viris domino atque magistro Johanne Heberge, decano Pictavensi[1], serenissimi principis et domini nostri regis consiliario, eodem magistro Yvone Sinone ac magistro Mesnager, elemosinario de Marolio, Pictavis commorantibus, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

Suit la souscriptien et le seing des deux notaires apostoliques Pierre David et Jean Poictevin.

II

1er mars 1464 (a. st.).

Acte du Chapitre d'Évreux pour informer l'archevêque de Rouen de l'élection de Jean Balue et lui demander de confirmer ladite élection.

Original sur parchemin aux Archives départementales de la Seine-Inférieure, G 1166.

Reverendissimo in Christo patri et domino nostro colendissimo Dei gratia Rothomagensi archiepiscopo aut ejus venerabili generali in spiritualibus vicario seu vicariis, S, decanus, et capitulum venerabilis ecclesie Ebroicensis, vestri devotissimi filii, reverenciam tam debitam quam devotam. Sacris canonibus cautum esse novimus ut ultra tres menses pontifice proprio non vacet ecclesia cathedralis, ne, pro defectu pastoris, Dominicum gregem lupus rapax invadat aut viduata ecclesia gravia in spiritualibus et temporalibus dispendia patiatur. Eapropter, recolende memorie reverendo in Christo patre et domino Guillermo de Floques, dum in humanis viveret ecclesie nostre episcopo et pastore, circa horam decimam noctis precedentis diem dominicam vicesimam quintam mensis novembris novissime preteritam, sicut Domino placuit, viam universe carnis ingresso, ipsiusque corpore, ut moris est, ecclesiastice sepulture tradito, nos, decanus et capitulum prefati, convenientes in unum ad electionem nostri futuri pontificis canonice celebrandam, terminum, videlicet, diem quartam mensis februarii immediate preteriti, cum continuatione dierum sequentium, duximus

[1] Son nom manque et devra être ajouté à la liste des doyens du Chapitre de Poitiers (*Gallia chr.*, t. II, col. 1217 et 1218) entre ceux de Léon Guérinet et d'Olivier de Pontbriant. Jean Héberge ou Haberge, intime conseiller du roi Louis XI (cf. Philippe de Comines, *Mémoires*, édition Dupont, t. Ier, pp. 299 et 352), chanoine de Cambrai et de Chartres, devait, à quelques années de là, devenir aussi évêque d'Évreux (1473-1478).

Digitized by Google

statuendum. Citatis igitur interim absentibus canonicis et in termino supradicto omnibus qui debuerunt, voluerunt et potuerunt ad hujusmodi electionem commode interesse comparentibus, in capitulo nostro ad hoc aperto nos incepimus de electione futuri pontificis tractare. Sane, post diversos tractatus inter nos habitos, tandem placuit omnibus nobis per viam scrutinii procedere et nostre ecclesie viduate providere : unde tres de nostro collegio fide dignos, videlicet, venerabiles et circumspectos viros dominos et magistros Simonem Chevestre, decanum, Guillermum Auvré, archidiaconum, in jure canonico, et Gauffridum Amici, in medicina doctores, confratres et concanonicos nostros, concorditer duximus assumendos, quibus potestatem plenariam dedimus ut secreto et sigillatim vota primo sua et postmodum nostra diligenter scrutarentur et ex juirerent ac in scriptis redigerent, que, in scriptis redacta, mox in communi publicarent et, si opus foret, tam numeri ad numerum quam zeli ad zelum et meriti ad meritum collatione per eos habita diligenti, illum eligerent in quem invenirent omnes aut majorem et saniorem partem capituli consensisse, ita quod unus ipsorum, de consensu et voluntate aliorum duorum scrutatorum, vice sua et collegarum ac aliorum omnium eligentium, electionem eandem pronuntiaret in scriptis et solemniter publicaret. Qui quidem domini scrutatores, potestatem sibi traditam acceptantes, ad unum nostri capituli angulum se trahentes, secreto et sigillatim diligenter, sicut nobis postmodum retulerunt, vota sua primo, ita quod duo scrutati sunt tertium et tres simul vota omnium aliorum inquisierunt et in scriptis redacta mox in communi publicarunt, necnon in nostra presentia, secundum formam eis datam. Prefatus decanus, unus de predictis scrutatoribus, de voluntate, consensu et mandato omnium aliorum, venerabilem et circumspectum virum magistrum Johannem Balue, concanonicum nostrum, in jure licentiatum, in quem repertum est omnes in ipso scrutinio consensisse, vice sua et collegarum suorum et omnium aliorum in hiis consentientium, invocata Spiritus Sancti gratia, in nostrum et ecclesie nostre episcopum elegit et pastorem, virum utique mature etatis, utpote qui tricesimum sue etatis annum peregit, sufficientem et ydoneum, de legitimo matrimonio conceptum et in sacris ordinibus constitutum, de vita ac morum honestate necnon litterarum scientia multipliciter commendatum, in temporalibus et spiritualibus circumspectum, jura nostre ecclesie defendere potentem, sobrium, castum, humilem, misericordem, irreprehensibilem et in lege Domini instructum. Qui decanus electionem ipsam pronuntiavit et in scriptis redegit ac etiam publicavit hoc modo : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen* [etc.]. Factam vero electionem sic canonice et solemniter celebratam atque publicatam in communi omnes unanimiter recepimus et approbavimus, *Te Deum laudamus*, more solito, cum corde jubilo decantando.

Postmodum vero electione ipsa dicto nostro electo per venerabiles et

Digitized by Google

circumspectos viros magistros Guillermum Auvré, archidiaconum prefatum, decretorum doctorem, Johannem Francisci, in utroque jure, Johannem de Quinquernon et Johannem Cauvel, in jure canonico licentiatos, confratres et concanonicos nostros, de mandato et speciali commissione nostris, die, videlicet, decima nona mensis februarii predicti, diligenter presentata et petito ab eo ut eidem electioni suum preberet assensum pariter et consensum, quamvis ipse, ex humilitate, se insufficientem et indignum multipliciter excusaverit, tandem, prefatis nostris oratoribus vehementer instantibus, timens divinis dispositionibus contraire, jugo divine vocationis cervicem cordis humilians, matura per eum desuper habita deliberatione, invocato divine potestatis auxilio, die vicesima ejusdem mensis februarii, humiliter votis fratrum duxit consentiendum, non tam tumide quam devote electionem ipsam, officium onusque impositum, ut prodesse valeret, suscipiens et acceptans. Quocirca reverendissime paternitati vestre seu vestro vel vestris vicario seu vicariis in spiritualibus, tam devote quam humiliter, unanimi supplicamus consensu quatenus electionem eandem, sic canonice sicque solemniter celebratam, confirmare ac eidem electo nostro munus consecrationis impertiri velitis, ut, Deo auctore, velut pastor ydoneus toti episcopatui preesse valeat et prodesse nosque et alii ejus subditi sub ipsius salubri regimine possimus coram Deo salubriter militare. Ceterum, ut vestra reverendissima paternitas aut vestri in spiritualibus vicarii circumspectio veneranda evidentius cognoscat omnium nostrum vota in premissis omnibus et singulis concordasse et in presentatione hujusmodi existere unanimes et concordes, presentes litteras electionis nostre decretum continentes sigilli nostri jussimus appensione communiri. Datum in capitulo nostro antedicto anno Domini millesimo cccc^mo^ sexagesimo quarto, die prima mensis martii.

Et ego, Simon Chevestre, decanus hujus ecclesie Ebroicensis, alter scrutatorum per capitulum electorum, auctoritate michi commissa, vice et nomine meis et collegarum meorum, de consensu et mandato ipsorum et totius capituli, invocata Spiritus Sancti gratia et ad honorem beatissime Virginis Marie et omnium sanctorum, venerabilem et circumspectum virum dominum et magistrum Johannem Balue, hujus ecclesie concanonicum et confratrem nostrum, in quem, publicato scrutinio et collatione facta, compertum est omnes et singulos canonicos consensisse, in nostrum et hujus ecclesie nostre episcopum et pastorem eligo et eandem electionem in scriptis pronuntio.

De mandato dominorum decani et capituli.

DROUET.

Signé sur le repli et scellé sur double queue de parchemin d'un fragment de sceau de cire brune.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUX DOCUMENTS

SUR

L'ALARME DE LA SOMME

À PARIS

(AOÛT 1636).

COMMUNICATION DE M. P.-M. BONDOIS.

Il est peu d'heures plus tragiques dans l'histoire de Paris que celles du mois d'août 1636, quand la capitale fut sérieusement menacée par l'avance de l'armée espagnole et que le chemin de l'invasion fut brusquement ouvert par la capitulation de Corbie permettant à l'ennemi la traversée de la Somme et de l'Oise. Le fait est connu et la comparaison avec des événements proches s'impose, si bien que les écrivains spécialisés dans l'histoire de la «grand'ville» ont retracé à maintes reprises les péripéties de ces journées décisives pour la vie du pays. Récemment même, M. A. Lefranc a étudié la répercussion de cette crise sur la littérature de l'époque, puis M. Marcel Poète a écrit un petit livre à ce sujet[1], où il analyse avec soin les textes connus : mémoires, lettres, actes officiels.

Tout document relatif à ce grave épisode est curieux, et il est utile de le signaler. C'est pourquoi nous tenons à publier deux pièces de nature assez différente et qui donnent des précisions intéressantes. La première est le procès-verbal du commissaire Nicolas Perrier, dressé à cause de l'emprisonnement d'un badaud incon-

[1] *Une première manifestation d'union sacrée : Paris devant la menace étrangère en 1636*, 1916, in-16.

Digitized by Google

sidéré, Jean Boisset, qui, probablement quelque peu gris, s'était permis de prononcer des paroles plus qu'incorrectes [1].

Cet incident prouve que certains individus, d'ailleurs rares, ne montrèrent pas à l'occasion des sentiments bien patriotiques, et qu'une certaine opposition, du reste sans importance, ne craignit pas de se manifester en plein Paris durant ces jours graves.

Le second document, que nous publions, est une lettre très précise de l'ambassadeur d'Angleterre, John Scudamore, premier vicomte Scudamore, adressée au secrétaire d'État J.-H. Coxe, au mois d'août [2]. Bien des faits, qui sont signalés au cours de cette missive, sont sus d'autre part; mais Scudamore, bien renseigné, les confirme, et ses affirmations ont une grande valeur. Son récit, quoique assez froid de ton, est précis et mérite confiance, car aucune de ses allégations ne peut être démentie. De plus, cet Anglais est certainement impartial.

Le diplomate [3] signale d'abord l'émotion qui naquit et se répandit rapidement dans Paris à l'annonce des succès et de la marche rapide des Espagnols commandés par le cardinal-infant Ferdinand,

[1] Bibl. nat., ms. français 21717, fol. 246-248 v°. Ce texte, conservé dans la collection N. Delamare (t. CLXXIII), ne semble jamais avoir été signalé.

[2] Cette lettre est transcrite dans un minutier conservé dans la collection Philipps à Cheltenham (Gloucester) [ms. n° 22280]. Ce manuscrit contient 32 lettres, s'échelonnant de 1635 à 1638. La missive qui nous intéresse et que nous publions plus bas est aux folios 39 et suivants. Le *British Museum* possède aussi un *letter-book* de Scudamore (29 août-17 septembre 1635 au 25 janvier-4 février 1639), add. ms. 35097 (anc. Philipps 10536). «These letters, dit le catalogue, are chiefly of general news, the special negociations being, at this time, in the hands of the earl of Leicester [Robert Sidney]».

[3] Ce gentilhomme de grande famille (1601-1671) joua un rôle important dès 1623, et participa avec Buckingham à l'expédition de La Rochelle (1628). Créé vicomte de Scudamore le 1er juillet 1628, il fut un partisan très sûr de la royauté et de l'anglicanisme. Vers 1634, il fut envoyé comme ambassadeur en France et y resta jusqu'en 1638. Il se rendit célèbre en refusant le présent que voulait lui faire Louis XIII (Bibl. nat. ms. français 15915, fol. 297 et 362). Très cultivé, il s'intéressait aux manuscrits de droit byzantin; il fut en relations suivies avec Milton, Hobbes, lord Digby. Il consacra la fin de sa vie à l'étude. Voir *Calendar of State Papers*: 1635, p. 88, 240, 278, 313, 323, 334, 347; — 1635-1636, p. 321, 372; — 1636-1637, p. 25-59; — 1637, p. 209, 214; — 1637-1638, p. 594. Voir aussi H. Forth and S. Thomas, *Notes on the diplomatic relations of England and France*, 1613-1688; *lists of ambassadors*, 1906, in-8°, p. 11.

Digitized by Google

le prince Thomas et le duc Charles de Lorraine[1], à travers des pays où n'existaient pas de défenses naturelles. Les villes de La Capelle et du Catelet succombèrent[2]. Puis les ennemis ne firent traverser la Somme qu'à leurs cavaliers, craignant de faire imprudemment avancer leurs forces d'infanterie et d'artillerie avant d'avoir pris une place forte qui pût leur permettre d'assurer leur retraite, en cas de besoin. Les chefs de cette armée semblaient donc surpris de leur succès. C'est pourquoi, après avoir franchi le fleuve le 5 août, ils décidèrent d'assiéger Corbie, « la plus mauvaise place sur le fleuve » [3], que leurs troupes encerclèrent complètement le 7; pour la réduire rapidement, ils groupèrent autour d'elle leurs trente pièces d'artillerie. Le gouverneur, Maximilien de Belleforière, sieur de Soyecourt[4], promit à Louis XIII de résister et de disputer avec ses trois mille hommes, suivant l'expression même de Scudamore, « chaque pied de terrain » (every inch of ground)[5].

Cependant les escadrons de troupes légères ennemies s'emparaient de Roye et de Nesle, incendiaient Moy et Gournay, pillaient à Marines un château du duc de Créqui, où ils trouvaient du canon, et continuaient leurs dévastations entre la Somme et l'Oise, ravageant une vingtaine de bourgs et de villages.

L'ambassadeur signale alors l'effort gouvernemental tenté pour résister à l'invasion, effort qui fut aidé par le patriotisme des Parisiens[6]. Mais certains esprits quelque peu fous protestèrent contre

(1) Bibl. nat., Picardie 46, fol. 2. Le fameux chef Jean de Vert (Jean de Werth) faisait aussi partie de l'armée.

(2) Déclarations royales contre le gouverneur de ces villes, René du Bec, marquis de Vardes et Étienne de Saint Simon, baron de Saint-Léger, 30 juillet et 18 août; Bibl. nat., Cangé 23, fol. 202 et 239. La déclaration de guerre contre l'Espagne est datée du 5 juillet; *ibid.*, fol. 196 et 200.

(3) *Lettres de Richelieu*, éd. Avenel, t. V, 1863, in-4°, p. 514.

(4) On prononçait et écrivait souvent Saucourt; voir Pinard, *Chronologie militaire*, t. VI, 1763, in-4°, p. 96.

(5) Malheureusement, Soyecourt et son lieutenant René de Mailly ne purent tenir leur promesse et Corbie, non secourue, succomba le 15 août. Dès lors, les Espagnols continuèrent leur avance, franchirent l'Oise et menacèrent directement la capitale. On comprend l'importance de la place, et le fait que l'on ait appelé cette époque « l'année de Corbie ». Voir au sujet de la colère du ministre contre ceux qui « rendent les places mal à propos », *Lettres de Richelieu*, t. V, p. 526. A propos du procès fait aux gouverneurs, Bibl. nat., Cangé 23, fol. 242 et 243.

(6) Pour galvaniser le courage des Parisiens, le cardinal n'hésita pas à sortir

Digitized by Google

cet enthousiasme [1]. C'est le cas de ce Jean Boisset, Lyonnais, dont nous avons déjà cité le nom et qui, le 6 août, s'efforça sur la place de l'Hôtel-de-Ville, de débaucher des soldats nouvellement enrôlés, en prétendant que le souverain espagnol payait mieux ses troupes que le roi de France [2]. Ce séditieux, — de tenue débraillée et probablement ivre, — et dont les paroles assez incohérentes prouvent un réel dérangement d'esprit, fut arrêté immédiatement. Les dépositions faites contre lui par le coutelier Pierre Thierry, le marchand de vin Charles Aulmont, les charcutiers Denis Gasteau et Nicolas Guillot et le potier d'étain [3] Charles Géhénault montrent bien la folie de l'individu qui se laissa aller à tout détruire et casser dans la salle, où il avait été enfermé. Il est probable d'ailleurs que ce malheureux fut sévèrement châtié et que satisfaction fut donnée aux bourgeois que ces discours avaient émus; et qui voyaient en « ce quidam » un espion, suivant la tendance générale des foules, en temps de guerre.

Le cas de cet opposant reste d'ailleurs isolé. En immense majorité, les Parisiens se montrèrent très bons Français; il y eut beaucoup d'enrôlements, et rapidement, de grandes forces furent levées et

seul et non accompagné de ses gardes dans la ville. V.-M. Deloche, *La maison du cardinal de Richelieu*, 1912, in-4°, p. 383. Cf. aussi A. de Saint-Julien et G. Bienaymé, *Histoire des droits d'entrée à Paris*, 1887, in-8°, p. 63, 93, 102. Voir sur les chansons héroïques de l'époque E. Roca, *Le règne de Richelieu*, 1906, in-16, p. 310, 340.

[1] Les colonels et capitaines de la milice de Paris durent fournir trente hommes par compagnie pour aller à l'armée. Bibl. nat., Cangé 23, fol. 231; franç. 11693 (registre de Simon Le Duc), fol. 58 v°.

[2] Voir le texte publié plus bas. Nous ne faisons ici que le résumer très rapidement. — Dès le 4 août une ordonnance avait été rendue pour faire assembler les délégués des sept corps de métier et les faire contribuer aux frais de la guerre; Bibl. nat., Cangé 23, fol. 213. Puis le lendemain, on avait fait faire parmi eux le recensement des hommes capables de porter les armes; *ibid.*, fol. 214 v°. Les artisans ne devaient plus avoir qu'un apprenti ou un compagnon (sauf les boulangers) et les « chambrelans » (ouvriers en chambre) durent s'engager; *ibid.*, fol. 218, 221 v°, 237. Les autres classes sociales, gentilshommes, bourgeois, privilégiés et exemptés de la taille, maîtres d'hôtel, propriétaires ou principaux locataires, durent ou figurer personnellement à l'armée ou fournir des hommes à la levée. Des règles strictes furent données pour la garde des portes (*ibid.*, fol. 204) et les travaux des fortifications de la capitale (*ibid.*, fol. 219).

[3] Les potiers d'étain étaient les fabricants de pots et ustensiles en étain; à Paris, ils habitaient en général aux Piliers des Halles à l'est de la place du Pilori.

Digitized by Google

organisées[1]; la ville de Saint-Denis, qui était sur le chemin direct que devait suivre l'invasion, fut fortifiée; des canons et des mortiers furent amenés du Hvvre, et des gardes furent montées avec soin aux portes de Paris. Puis les chevaux et la poudre furent réquisitionnés[2].

Cependant si la conduite de la majorité était courageuse et s'il est exceptionnel de citer quelques réfractaires, « diverses gens de qualité », constate l'ambassadeur, cédèrent à la panique et quittèrent en hâte la capitale. Par contre, les paysans des alentours et les religieux de Picardie, du Beauvaisis et même de Normandie, chassés par les envahisseurs, vinrent s'enfermer à l'intérieur des murs de la cité et durent battre les grains qui avaient été entassés dans les greniers des communautés religieuses et les galeries du Louvre[3].

Les préparatifs militaires se poursuivirent avec activité. Le quartier général de l'armée fut établi à Compiègne; le commandement de la cavalerie fut confié au duc d'Angoulême, Charles, bâtard de Valois (dont la femme venait de mourir); la direction de l'infanterie était entre les mains du maréchal de la Force, Jacques Nompar de Caumont, qui avait présidé à l'enrôlement des Parisiens. Gaspard de Coligny, maréchal de Châtillon, était à la tête d'un corps d'armée volant[4].

Senlis devint le rendez-vous des nouvelles levées, qui attei-

[1] E. Lavisse, *Histoire de France*, t. VI, 2e partie par J.-H. Mariéjol, 1905, in-8°, p 319.

[2] Cette réquisition entraîna la spéculation. Heureusement, l'arrivée de navires et convois chargés de poudre, venant de Rouen et d'Orléans, fit tomber les prix exorbitants. Voir les arrêts pour le prix des armes et la réquisition de la poudre dans Bibl. nat., Cangé 23, fol. 215 v°, 218, 219 v°, 221 et 224; franç. 11693 (registre du crieur-juré Simon Le Duc), fol, 56 et 60.

[3] Bibl. nat., Cangé 23, fol. 216 et 223; franç. 11693 (reg. de V. Le Duc), fol. 54 v° et55.

[4] Poète, *op. cit.*, p. 160-165. Les corporations d'arts et métiers fournirent une aide importante pour opérer de rapides levées. *Journal de Bassompierre*, éd. de Chanterac, t. IV, 1877, in-8°, p. 106. Ét. Martin-Saint-Léon, *Histoire des corporations de métiers*, 1897, in-8, p. 299. P.-M. Bondois, *Le maréchal de Bassompierre*, 1925, in-8°, p. 424. — Sur la vie et l'attitude de Louis XIII en cette crise, voir *Mémoires de Saint-Simon*, éd. Boislisle, t. I, 1879, in-8°, p. 159. Voir les ordonnances pour le recrutement par-devant le duc de La Force dans Bibl. nat., Cangé 23, fol. 213 v°; franç. 11693, fol. 52 v°. Sur les contributions en argent des collèges, communautés, fabriques, monastères, voir Bibl. nat., Cangé 23, fol. 217 v°.

Digitized by Google

gnirent le chiffre de 8.000 hommes de pied et de 1.000 cavaliers. Paris, à lui seul, fournit 4.000 soldats et 1.000 chevaux[1]. « Monsieur » — le jeune Gaston d'Orléans — tira des provinces de son apanage un corps de 2.000 cavaliers. Le comte François V de La Rochefoucauld amena les renforts du Poitou, et le chevalier de Valençay, Achille d'Étampes, conduisit lui-même le corps des gentilshommes du Limousin[2]. Les habitants de Rouen, à la demande du gouverneur de Normandie, le duc de Longueville, Henri II d'Orléans, équipèrent une troupe de 700 hommes montés[3], et Lyon envoya aussi un contingent. Enfin les paysans révoltés du Centre, les « Croquants »[4], acceptèrent l'amnistie et s'engagèrent à fournir 7.000 combattants d'élite, choisis parmi eux, pour repousser les soldats espagnols sur la frontière des Pyrénées.

Ce sont là des détails réconfortants. Ainsi se constitua rapidement une armée de 42.000 hommes; ce qui prouve que le gouvernement du Cardinal et le peuple ne s'abandonnèrent pas dans le péril, et c'est sur cette heureuse impression que se termine la lettre de Scudamore.

Tous ces efforts ne devaient d'ailleurs pas rester inutiles. L'ennemi dut s'arrêter et ne put profiter de son triomphe. Paris évita les horreurs du siège et de la guerre[5].

[1] Poëte, *op. cit.*, p. 167. Voir l'appel pour le ban et arrière-ban de Bretagne dans Bibl. nat., ms. français 4590, fol. 37, 38, 41; Cangé 23, fol 225 et 230.

[2] *Id.*, p. 161; A.-R.-H. Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, nouv. éd., t. III, 1840, in-8°, p. 277. Le maréchal de Bassompierre, alors enfermé à la Bastille, proposa en vain ses services à Richelieu : P.-M. Bondois, *Bassompierre*, 1921, in-8°, p. 424.

[3] M. Poëte (p. 213) donne le chiffre de 1.000 hommes.

[4] Sur les Croquants, voir E. Lavisse, *op. cit.*, p. 431.

[5] Les combattants volontaires se firent délivrer des certificats pour prouver leur concours dans la crise. Voici le texte d'un de ces documents, dans Bibl. nat., Coll. Perrochel, don Chappée, annexe 625 : « Nous, comte du Pontavisse, baron de Corberon, lieutenant de la compagnie de gens d'armes du comte de Tresmes, certifions à tous qu'il appartiendra que Henry de Mallenoue, escuyer, sieur de La Lossière, a servy dans la compagnie de M. le comte de Tresmes avec armes, chevaulx et bagages *vollontairement* et à ces (*sic*) despens jusqu'à ce jourd'huy, pourquoy nous lui avons délivré le présent certifficat pour luy servir ainsi que de besoin. Fait à Rouvray en nos quartiers devant Corbey, le trente-unième jour d'octobre mil six cens trente six ». Cachet aux armes. Il s'agit de François de Pontavice, de René Potier, comte de Tresmes et de la localité de Rouvroy (Somme, arr[t] Montdidier, C[on] Rosières).

Digitized by Google

I

Procès-verbal et informa[ti]on faite par un commi[ssai]re du Châtelet, de l'ord[r]e du prévost des marchands, contre un séditieux, mis prisonnier à l'Hostel-de-Ville et depuis transféré de l'Hostel-de-Ville au Ch[aste]let par led[ict] commi[ssai]re. — 6 aoust 1636.[1].

L'an mil six cens trente six, le mercredy sixiesme jour d'aoust, sur les quatre à cinq heures de relevée, nous, Nicolas Perrier, commissaire examinateur pour le Roy au Chastelet de Paris, ayant esté mandé en l'Hostel-de-Ville par Monsieur le prévost des marchans de cette ville[2]; et nous y estans transportéz, ledit s[ieu]r prevôst des marchandz nous auroit dit qu'il estait arrivé proche la porte dudit Hostel-de-Ville au lieu où l'on faisoit enrooller des soldats un scandal d'un quidan, qui auroit par plusieurs mauvaises parolles voulu desbaucher ceux qui s'enrolloient, leur disant ces mots: «Mordieu, vous estes bien simples de vous en aller servir le Roy pour huict sols et le Roy d'Espagne en baille seize, dix-huict et vingt», qu'estant arrivé tumulte audit lieu pour ces parolles ledit quidan, ayant desbauché tous les soldatz d'une compagnie, il aurait fait mettre ledit quidan dans les prisons de lad[icte] ville, nous auroit dict de donner ordre à cet accident et d'informer d'iceluy, au moyen et sur ledict faict aurions fait perquisi[t]ion des témoins qui pourroient déposer d'iceluy, dont les noms, surnoms, aages, qualitéz, demeurances, dires et dépositions ensuivent.

Du mercredy sixiesme aoust mil six cent trente-six, *Pierre Thiéry*, maistre coustellier, bourgeois de Paris, sergent de la compagnie de Monsieur Pageois, capitaine sous la colonnelle de Monsieur Maillet[3], aagé de quarante neuf ans ou environ, lequel, après serment par luy faict de dire vérité,

A dit que ce jourdhuy sur les deux heures de relevée, luy déposant auroit esté trouver le sieur Aumont, archer de l'Hostel de ville[4], qui estoit sur

[1] Bibl. nat., ms. franç. 21717 (Delamare CLXXIII), fol. 246.

[2] Michel Moreau, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé (1634), lieutenant civil de Paris (1634), élu prévôt des marchands le 16 août 1632, succédant à Christophe Sanguin, fut continué en cette fonction les 16 août 1634 et 1636 et mourut en octobre 1637. Bibl. nat., ms. franç. 32946, p. 24.

[3] Il s'agit peut-être de Christophe Maillet, bourgeois de Paris et receveur général des pauvres en 1635: Bibl. nat., Pièces orig. 1799, dossier 41613, n[os] 9 et 10.

[4] Fol. 246 v°. Il s'agit de Charles Aulmont, marchand de vin, qui est second témoin en l'affaire; voir plus bas sa déposition.

Digitized by Google

le perron de l'Hostel d'icelle, avec ses armes, et luy auroit ledit déposant demandé si c'estoit luy qui l'avoit esté demander le jour d'hier, à quoi il luy auroit fait réponce qu'il vint avec luy et qu'il luy monstreroit celuy qui l'avoit demandé et ainsy s'en seroient alléz ensemble en la maison du *Lazare*[1], hostellerie, place de Grève, où ils auroient beu ensemble, et ainsi qu'ilz beuvoient, auroit entendu un homme, camus de nez, poil chasteigné, n'ayant aucun pourpoinct, et lequel depuis il a reconnu prisonnier èz prisons de l'Hostel de ville, lequel homme camus parlant à un autre que le déposant ne connoist et lequel disoit avoir esté enrollé[2] dans la maison de l'Hostel de ville, sous la charge d'un capitaine, lequel homme camus disoit aud[ict] homme enrollé ces mots: «Mordieu, tu es bien sot d'aller servir le Roy pour huict sols, et le Roy d'Espagne en donne seize; mordieu, j'estois prest de m'enroller, mais je n'iray pas que je n'aye de l'argent par avance», et sur ces parolles ledit homme soldat a dit au dit homme camus: «Mordieu! Tu as raison, je suis enrollé; je me nomme tel et demeure en tel lieu: je veux bien qu'on sçache mon nom, mais mordieu, je n'iray pas que je n'aye de l'argent.» A oüy le déposant nommer par ledit soldat son nom, mais ne s'en souvient, lequel homme camus qui s'est dit Lyonnais et ledit soldat seroient sortis dudit cabaret, et led[it] homme camus est allé vers ledit Hostel-de-ville, auquel lieu le déposant a oüy dire qu'il avoit débauché une compagnie de soldatz qui s'en estoient alléz, que depuis ledit déposant, estant entré en l'Hostel de ladite ville, [il] auroit reconnu ledit homme camus qui estoit prisonnier au dit lieu pour le fait cy dessus, et est tout ce qu'il a dit sçavoir; lecture à luy faite de sa déposition[3], y a persévéré, pour preuve de quoy il a signé en nostre minutte.

Charles Aulmont, marchand de vin à Paris, demeur[an]t rue et parroisse Saint-Germain de l'Auxerrois[4], aagé de quarante ans ou environ, lequel, après serment par luy fait de dire vérité,

A dit que ce jourdhuy, sur les deux à trois heures de relevée il seroit allé avec le nommé Thiéry, temoin précédent, en ladite maison du *Lazare,* où, estans, auroit veu un hom[m]e sans pourpoinct, camus, chasteigné, qui disoit à un autre, lequel lui disoit qu'il venoit d'estre enrollé, que, s'il estoit

(1) La maison du Lazare était en 1636-1637 tenue par la veuve Charvin. Voir le Rôle général des taxes fait sur les maisons de Paris pour la dépense du nettoyement des boues, 1637, Bibl. nat., franç. 18799, fol. 1.

(2) Voir les diverses déclarations, arrêts et autres mesures prises pour les levées de troupes et les enrôlements dans Bibl. nat. Cangé 23, f. 204-237; franç. 11693 (Registre de Simon Le Duc, crieur-juré ordinaire du roi à Paris), f. 52 v°-60.

(3) Fol. 247.

(4) Cette rue, entre les rues des Lavandières et des Bourdonnais, porte ce nom depuis 1450 environ.

Digitized by Google

en sa place, il ne marcheroit pour le service du Roy qu'il ne fut satisfait et payé de la somme qui luy auroit esté promise avecq ses armes et qu'il ne craingnoit de dire qu'il estoit Lyonnais de nation, parlant à deux autres qui lui avoient présenté du vin, mais qu'il n'iroit point à la guerre pour le Roy qu'il n'eust receu vingt livres, ainsy qu'on avoit promis aux autres; après quoy et quelques autres parolles, que le déposant n'a entendues, led[ict] homme camus seroit sorty de lad[ite] maison du *Lazare* et seroit allé sur le perron de l'Hostel de lad[ite] ville, où le deposant, estant allé pour se ranger à son debvoir, il a veu ledit homme camus dans les prisons de ladicte ville, lequel il auroit reconnu estre celuy qu'il avoit veu en lad[icte] maison du *Lazare* et a oüy dire aud[it] lieu que ledit homme camus estoit prisonnier pour avoir débauché une compagnie de cent soldats et leur avoit dit qu'ils estoient mal adviséz d'aller servir le roy de France pour huict sols, veu que le Roy d'Espagne en donnoit seize et est tout ce qu'il a dit sçavoir; lecture à luy faite de sa déposition, a perésvéré[1] et a signé en nostre minute.

Du lendemain septiesme jour desd[icts] mois et an, *Denis Gasteau*, maître chaircutier à Paris, y demeurant rue Aumaire[2], parroisse S[ain]t Nicolas des Champs, lequel, après serment par luy fait de dire vérité,

A dit qu'hier sur les quatre à cinq heures de relevée, luy, estant dans la cour de l'Hostel de ville, il veit deux hommes dont l'un avoit une chemisette rouge et l'autre un habit gris, ayant une reigle à la main, lequel homme portant chemisette rouge dit ces mots : « Mordieu ! moy, vingtième, j'entreprend de défaire toutte cette compagnie là ! » A quoy ledit habillé de gris, portant une reigle à la main, dit : « Mordieu ! tant de soldats à huict sols, et à l'autre party l'on donne seize, dix-huict et vingt sols », ce qui fut répété par ledit homme portant la chemisette rouge, tout hault, jurant par la mordieu que les cinq plus hardis de la d[ite] compagnie vinssent contre luy, à quoy l'un desd[its] soldats luy répliqua qu'il n'en falloit point cinq, qu'il estoit un des moindres, qu'il ne falloit que luy tout seul, que si le Roy luy vouloit permettre de se battre à l'épée, il le feroit, mais qu'il le[s] vouloit traitter à coups de bastons, et lors ledit homme, vestu de gris, fit réponse que c'estoit afaire aux bourgeois d'aller à la guerre, et qu'ilz chercheroient ceux qui besongneroient leurs femmes, ce que ledit homme habillé d'une chemisette rouge commança à redire les parolles qu'il avoit dites, que les cinq les plus hardis vinssent, il les batteroit parlant tout hault, lesquelles parolles[3] esbranlèrent et débauchèrent lad[ite] compagnie qu'ilz s'en voulurent aller, à cause desquelles parolles ainsi tenues par led[it] homme, portant chemisette rouge, quelques bour-

[1] Fol. 247 v°.
[2] Entre la rue de Turbigo et la rue des Vertus.
[3] Fol. 248.

Digitized by Google

geois, qui estoient en ce lieu furent contraintz, à cause de l'émotion qu'il faisoit, de lui donner sur la joüe et de le chasser hors de la cour de ladite maison de ville, lequel bruict et émotion ayant esté veüe et sceüe par Mess[ieu]rs de la ville, ilz envoyèrent des commis, avecq des archers, qui demandèrent audit déposant où estoit ledit homme, lequel fut incontinent reconnu dedans la place de Grève qui se rioit et gaussoit de ceux qui s'enrolloyent, fut pris et mis en prison; et c'est tout ce qu'il a dit sçavoir; lecture à luy faite de sa déposition, a persévéré en icelle, pour preuve de quoy il a signé en nostre minutte.

Charles Gehénault, maistre pottier d'estain à Paris, y demeurant à la porte S[ain]t-Jacques[1], aagé de trente deux ans ou environ, lequel après serment par luy fait de dire vérité,

A dit que le jour d'hier sur les trois à quatre heures de rellevée, luy estant dans l'Hostel de ville, il veit comme[nt] un jeune homme noirault, camus, ayant une chemisette rouge et une calle[2] rouge, lequel disoit tout hault : «Mordieu, voilà des bourgeois de Paris; il les fau tenvoyer servir le roy, et cependant nous besongnerons leurs fem[m]es», parlant à grande quantité de bourgeois, qui estoient en ladite cour de l'Hostel de ville; veit le déposant que, après ces parolles, ledit homme, parlant à sept ou huict soldatz, qui estoient en ce lieu pour s'enroller, leur dit ces mots : «Mordieu, nous sommes bien sotz de nous en aller à l'armée du Roy de France pour huict sols[3], parce que à l'armée du Roy d'Espagne, il y faict bien meilleur», dont quelques-uns s'estans formaliséz, led[it] homme camus qu'il connoistra, luy estant représenté, s'enfuit et s'évada par la porte de la beu vette de l'Hostel de ville, comme firent aussy lesdictz hommes soldatz ausquelz il avoit parlé, et sur ce que plusieurs personnes s'émeurent, disans que ledit homme camus estoit quelque espion du Roy d'Espagne, lui courut[-on] après luy et l'attrapa [-t-]on dans la Grève, où il fut mené dans les pri sons de l'Hostel de ville, où estant, veit le déposant que ledit homme camus cassa et brisa de rage tout ce qu'il rencontra dans ladite prison, et est tout ce qu'il a dit sçavoir; lecture à luy faite de sa déposition, a persévéré en icelle, et a signé en nostre minute.

Et le dit jour, septiesme aoust, sur les huit heures du matin, Nous, commissaire susdit, serions transportéz en lad[ite] maison de la ville des prisons, de laquelle nous aurions tiré ledit quidan, qui nous a dit se nommer Jean Boisset et iceluy fait transférer et mener prisonnier au Grand Chastelet par Boucheron, sergent, qui nous assistoit.

Du huictième jour desdits mois et an.

[1] Cette porte était située rue Saint-Jacques au droit de la rue des Fossés-Saint-Jacques.

[2] Calot, petite toque(?).

[3] Fol. 248 v°.

Digitized by Google

Nicolas Guillot, maistre chaircutier à Paris y demeurant rue S[ain]t-Martin[1], aagé de trente deux ans ou environ, lequel, après serment par luy fait dire vérité,

A dit que mercredy dernier, sur les quatre heures de relevée, luy estant à l'Hostel de ville dans la cour, il veit un homme camus, trappe [*sic*][2], portant une chemisette rouge, lequel, voyant une compagnie de soldatz, qui estoient assembléz, dit ces mots : «Mordieu voilà de belles canailles! J'en batterois bien vingt, telz que ceux là», et quelques autres parolles, que le déposant n'entendit, mais veit que, à cause d'icelles, quelques-uns, qui estoient en ce lieu luy donnèrent sur la joüe, après quoy, il sortit, et incontinent après, veit comme on l'amena prisonnier, à cause des parolles qu'il avoit tenues, et est tout ce qu'il a dit sçavoir; lecture à luy faite de sa déposition, a persévéré en icelle, pour preuve de quoy il a signé en nostre minute.

Signé Per[r]ier. — Sagot; pour copie.

II

Lettre de John Scudamore, ambassadeur d'Angleterre à J. H. Coxe. — Août 1636[3].

By my last of this day...it may be seene how much this court and this citty was at that time alarmed, by reason of a strong apprehension they had of the Spaniards' speedy approach. The enemy, after theire gaining passage over the river Somme did only leade over their horse on this side, not adventuring to passe their canon and foote, untill they were assured of some strong place upon this river for security of retreate. To this purpose, they besieged Corbie[4], at first only on the other side the river, but now lately they have placed men and canon on this side the river alsoe and employ all the strengh they can to ruin the towne speedily, their batteries on both sides consisting in all of 30 canon[s]. The baron of Seaucourt[5], who commands 3th men in the towne, behaves himself very

(1) Entre les rues du faubourg Saint-Martin et le boulevard Magenta.

(2) Trapu.

(3) Ms. Philipps n° 22280, fol. 39 et ss. (Minutier des lettres de John Scudamore, premier vicomte Scudamone, ambassadeur en France; lettre n° 19, d'août 1636).

(4) Voir M. Poète, *Paris devant la menace étrangère en 1636,* 1916, in-16, p. 118.

(5) Maximilien de Belleforière, s^{r} de Soyecourt (Saucourt), marquis de Guerbigny, comte de Tilloloy, colonel d'infanterie, maréchal de camp, lieutenant

Digitized by Google

stoutly in the defence thereof, and hath assured this Kinge that he will dispute every inch of ground to the enemy. The volant army, which the Spaniards have on this side the river, hath taken in Roye and Nelle, burnt Muy and Gournay[1] and pillaged the castle of Morell[2], belonging to the duke de Crequi[3], where they found some canon; besides which, they have alsoe burnt this last week 20 bourgs and villages betweene the rivers Somme and Oyse. Im this interim, these here[4] proceed with all care and diligence, not only to raise a considerable army to repell the enemy, but alsoe by fortyfying St-Denis and by victualling, forftyfying, bringing canon from Havre de Grace and placing guards in this citty against the enemy, in case he should advance[5]. Divers people of qualitie have, with ther families, quitt this towne already[6], and the peasantry, belonging to the neighbouring villages, bring in theire goods hither as to a place of surety. Divers monasteries likewise of Picardy, Beauvoisis and the frontiers of Normandy are come hither with bag and baggage for feare the Spaniards should on them revenge the insolences committed the last yeere[7] in Flanders[8]. About a weeke since here was found to be a greate want of gun powder (a commodity, which was monopolized) but since, by a proclamation giving leave to all that would to make and sell, and by two boates laden there from Rouen and by 200^{m} weight [brought] hither from about Orleans, the price is already fallen from... to 2^{s} the pound. The general

général du gouvernement de Picardie. A la suite de la reddition de Corbie, il fut condamné et dut s'enfuir en Angleterre.

(1) Il y eut plus de 1.000 villages brûlés en ces quelques jours d'invasion. Poète, *op. cit.*, p. 147.

(2) Il s'agit du château de Marines dans le Vexin français (Seine-et-Oise). Le frère du duc Charles était marquis de cette seigneurie (Anselme, *Histoire des grands officiers de la couronne*, t. IV, p. 294). — Voici les indications géographiques des différents lieux énumérés ici : Roye Somme, arr^{t} Montdidier, ch.-l. c^{on}; Nesle, Somme, arr^{t} Péronne, ch.-l. c^{on}; Moy, Aisne, arr^{t} Saint-Quentin, ch.-l. c^{on}; Gournay-sur-Aronde, Oise, arr^{t} Compiègne, ch.-l. c^{on}.

(3) Charles, duc de Créqui, venait d'hériter de son grand-père Charles, sire de Canaples et de Créqui, prince de Poix, duc de Lesdiguières, mort au fort de Brema le 17 mars 1638. Il devait devenir chevalier des ordres, gouverneur de Paris, ambassadeur à Rome, où il ne se couvrit pas de gloire. Il mourut le 13 février 1687.

(4) C'est-à-dire les Français.

(5) Voir Poète, *op. cit.*, p. 163, 167, 183, 185.

(6) Sur la panique, voir Nicolas Goulas et Tallemant, qui trouve que l'on aurait dû punir ceux qui s'enfuirent si «vilainement» et évoque le souvenir du chemin d'Orléans, couvert des carrosses des fuyards. Cf. Poète, *op. cit.*, p. 123, 146, 147, etc.

(7) *Sic*, pour year.

(8) Sur l'arrivée des religieux à Paris, voir Poète, *op. cit.*, p. 124.

Digitized by Google

place of armes appointed [to the] French is Compiegne, where, though the comte de Soissons, yet... Duke d'Angoulesme[1] (whose Duchesse[2] died this weeke) they say be generale of the horse and mareschal de La Force[3] [chief] of the foote, whilst mareschal Chastillon[4] commands a flying ar[my]. Senlis is the «rendévous» of the new leavies which, for I yet learne, surmount not 8000 foote and 1000 horse. Alsoe [are] gone hither out of this citty 4th foote and 1000 horse, more being ere long to follow them. Monsieur, they [say], furnish out of his appenage 2000 horse and 6000 f[oote]. Mr de [La] Rochefoucault is leading the gentry of [Poitou][5], and Mr Valencien[6] that of Limosin, Nivernois and other provinces. Mr de Longueville[7] demands of the citty of...[8] 500 horse and 2th foote, ant Lions is rated at 4...[9]. The Croquants[10], having made theire peace, bring 7th choice-men out of their body, consisting of 14.000, to serve the king in these warres. See that now they beginne to be confident the new leavies will amount to 12th horse and 30th foote of all which it is thought there will be need.

(1) Sur le rôle du duc d'Angoulême, Charles de Valois, fils de Charles IX et de Marie Touchet, voir Poète, *op. cit.*, p. 160 et 162; Bondois, *op. cit.*, p. 425.

(2) Charlotte de Montmorency, fille du connétable Henri Ier, morte le 12 août 1636. Le duc épousa en secondes noces Françoise de Nargonne.

(3) Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force (1558-1652). Poète, *op. cit.*, p. 163. Richelieu se servit alors de sa popularité. Voir Tallemant. *Historiettes*, éd. Monmerqué ; Paris, t. Ier, p. 254. Poète, *op. cit.*, p. 163.

(4) Gaspard III de Coligny, dit le maréchal de Châtillon (1584-1646), vainqueur à Avein (1635) et battu à La Marfée (1641).

(5) Il s'agit de François V, comte de La Rochefoucauld, le père du grand moraliste, qui fut le chef du recrutement régional en Poitou, bien qu'il fût en disgrâce. Voir Bassompierre, *Journal*, t. IV, p. 216. *Lettres de Richelieu*, t. V, p. 1003. Thibaudeau, *Histoire du Poitou*, t. III, p. 277. Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, t. III, 1878, in-4°, p. 556. Th. de Brémond d'Ars, *Procès-verbal de l'assemblée du ban d'Angoumois en 1635*, 1866, in-8°, p. 3. *Archives historiques de Saintonge*, t. VII, 1880, in-8°, p. 307.

(6) Achille d'Étampes, chevalier de Valençay.

(7) Henri II d'Orléans, duc de Longueville.

(8) Il s'agit très probablement de Rouen.

(9) Le chiffre n'est pas transcrit. On peut conjecturer qu'il s'agit de 400 cavaliers.

(10) C'est de la troisième insurrection des *Croquants*, soulevés dans les environs de Bergerac, que Scudamore veut parler. Ces paysans révoltés avaient forcé un gentilhomme, La Motte La Forêt, à se mettre à leur tête (juin 1637). Voir *Lettres de Richelieu*, t. V, p. 786 et 787. Cf. aussi dans le même ouvrage, p. 788, le passage où il est dit que M. d'Espenan propose d'accorder une abolition aux Croquants, à condition qu'ils fournissent un effectif de 4.000 hommes pendant deux mois, pour combattre l'Espagnol et le chasser de Saint-Jean-de-Luz.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES
ACTES CAROLINGIENS SUSPECTS
DE L'ABBAYE DE LA GRASSE
CONSERVÉS
À LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

COMMUNICATION DE M. PHILIPPE LAUER.

Si l'on parcourt le tome II du *Cartulaire des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement de Carcassonne* compilé par Mahul, à l'article « La Grasse », on y relève plus de quarante pièces antérieures au XI^e^ siècle [1]. Il est vrai que certaines d'entre elles ne sont pas tirées des archives de l'abbaye, bien qu'elles se rapportent directement à son histoire, mais proviennent d'établissements voisins. D'autres — et non des moins importantes, — tout en provenant de l'abbaye même, sont aujourd'hui conservées à Paris, à la Bibliothèque nationale, où elles sont arrivées avec les manuscrits d'Étienne Baluze en 1719. On remarquera, en effet, dans l'*Inventaire sommaire des Archives départementales de l'Aude, antérieures à 1789, Archives ecclésiastiques*, au tome III publié par MM. Laurent, Camille Bloch et Doinel, que la série H ne comprend sous la cote 11 (Privilèges royaux antérieurs au XII^e^ siècle) que sept pièces sur parchemin. Cinq d'entre elles ont été reproduites en lithographie en 1875, par l'abbé L. Verguet, sous le titre : *Fac-similé autographique des cinq diplômes carlovingiens provenant du fonds de l'abbaye de Lagrasse*

[1] Mahul, *Cartulaire de l'arrondissement de Carcassonne*, t. II (Paris, 1859, in-4°), p. 207 et suivantes.

Digitized by Google

(*Aude*) *recopié sur les clichés des mêmes diplômes photographiés en 1865.* Ce sont les diplômes originaux de : 1° Charlemagne, de l'an 799 environ, pour l'abbé Nimfridius (Bœhmer-Mühlbacher *Regesten*, 2° éd., n° 356; *Mon. Germ.*, *Diplom. carol.*, I, p. 253, n° 189, qu'il ne faut pas confondre avec le faux du XI^e^ siècle publié *ibid.*, p. 408, n° 275); 2° de Louis le Pieux, du 14 octobre 829, pour Suniefredus (Bœh.-Mühl. n° 872); enfin 3° à 5°, trois diplômes de Charles le Chauve, du 20 mai 844 (Bœhmer, *Regesta chronol.-diplom.*, n° 1557) en faveur de David abbé de Saint-Laurent, du 23 mai 864 (Bœhmer, n° 1721) en faveur d'Adroarius, et du 20 juin 859 (Bœhmer, n° 1680) en faveur d'Isambert.

Il est piquant de constater que sur ces cinq documents qualifiés de carolingiens, les deux derniers ne sont certainement pas authentiques, ainsi que l'aindi qué dès 1874 Léopold Delisle, dans une note de la *Bibliothèque de l'École des chartes*[1]. L'un (Bœhmer, n° 1721) débute par les mots *Exemplar hoc est,* tracés en caractères allongés; c'est une copie figurée abrégée et assez détériorée, en rapport avec un diplôme original conservé à la Bibliothèque nationale (ms. lat. 8837, fol. 83 v°), qui lui-même a paru suspect à Auguste Molinier, ainsi que nous le verrons tout à l'heure[2]. L'autre (Bœhmer, n° 1680), dont l'écriture contrefaite ne peut être antérieure au XI^e^ siècle, dérive aussi d'un original conservé à la Bibliothèque nationale (Collection Baluze, vol. 390, charte n° 482), mais celui-là bien authentique (Bœhmer, n° 1679) auquel il ajoute une longue interpolation dans l'énumération des biens concédés.

Il existe à la Bibliothèque nationale, dans le ms. latin 8837 (anc. suppl. lat. 804), vingt-sept documents sur parchemin, provenant de diverses abbayes, notamment de La Grasse, recueillis par Baluze et collés à plat sur de grandes feuilles de papier avec incisions en forme de fenêtres au verso, pour permettre d'y lire les mentions portées au dos des actes : 4 diplômes de Louis le Pieux, 4 de Pépin d'Aquitaine, 6 de Charles le Chauve, 2 de Louis le Bègue, 4 d'Eudes, 2 de Charles le Simple, 2 de Lothaire, 1 de Louis IV l'Enfant, et 1 de Roricus (909). Plusieurs de ces pièces ont changé d'aspect et de couleur par suite de la préparation que le parchemin a dû subir

[1] T. XXXV, p. 202-204.

[2] Il faut aussi en rapprocher la donation de Floranus (dont le nom figure dans l'acte) qu'a publiée M. l'abbé Sabarthès dans les *Mémoires de la Société des arts et sciences de Carcassonne*, t. X, 1904, p. 253.

Digitized by Google

pour être aplati puis collé sur papier, ce qui inciterait, à première vue, à en suspecter la sincérité. Plusieurs sont néanmoins d'une authenticité incontestable; d'autres sont des copies, dont quelques-unes figurées.

I. Diplôme de Charles le Chauve pour Adroarius.

Dans ses *Remarques sur quelques actes publiés par D. Vaissète*, parues en 1876 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* [1], Auguste Molinier a émis l'opinion que le diplôme de Charles le Chauve en faveur d'Adroarius (864), conservé au fol. 83 v° de cette collection, que nous avons mentionné plus haut [2], ne devait être qu'une copie figurée du milieu ou de la fin du x^e^ siècle. Ses arguments sont fondés : 1° sur l'erreur dans le chiffre de l'indiction fourni par la date, lequel ne concorde pas, croit-il, avec celui de l'an du règne, même en y apportant une correction par conjecture; 2° sur la faute de latin : *quendam fidelem nostrum Adroario nomine*, au lieu de *Adroarium nomine;* 3° sur l'aspect de l'écriture de la fin du diplôme, moins grêle et plus arrondie qu'au début, rappelant la cursive diplomatique de la fin du x^e^ siècle et très différente de celle du diplôme certainement authentique en faveur d'Isambert (Collection Baluze vol. 390, charte n° 482) souscrit deux ans plus tard par le même notaire *Folchricus* [3].

Les deux premiers arguments ne paraissent pas concluants : d'abord, contrairement à ce que dit Molinier, l'indiction XII correspond bien à l'an XXI du règne de Charles, c'est-à-dire à l'année 864, et d'autre part, il a avoué lui-même ne pas attacher grande importance au second. Mais le troisième est beaucoup plus fort. Si l'on pousse, en effet, un peu plus à fond l'examen paléographique du document, on est amené à faire les observations suivantes : l'encre est plus pâle qu'à l'ordinaire; le chrismon petit (7 cm. de haut) et simplifié : la tige forme une étrange saillie rectangulaire sur la droite, et il en est de même dans la souscription notariale. En comparant le diplôme d'Isambert, on reconnaît immé-

[1] T. XXXVII, p. 35-50, spécialement p. 40.

[2] Voir le texte dans *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., t. II, preuves, col. 320, n° 157. C'est par erreur que Molinier le place en 861, au lieu de 864, que donne l'an XXI du règne.

[3] *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., t. II, preuves, col. 308, n° 151.

Digitized by Google

diatement que c'est une interprétation maladroite du tracé exceptionnel et compliqué du chrismon authentique usité par le notaire Folchricus. Les caractères allongés de la première ligne et des souscriptions ont l'aspect droit et rectiligne. Les *e* composés traditionnellement de deux arcs superposés sont tracés d'une main qui paraît dessiner. On y note la ligature *fi* inusitée, où la barre de l'*f* rejoint l'*i* perpendiculairement, et on la retrouve dans le texte où les *f* et les *s* ont des crosses exceptionnellement basses. Après les mots *rex* dans la suscription et *regis* dans la souscription, trois ou quatre *s* superposés, au lieu de cinq points dans le diplôme d'Isambert. Dans la date, la ligature *ct* de *indictione* est basse et tremblée, celle de *at* dans *Data* semble rajoutée, et dans le texte celle de *bu* se détache à angle droit du milieu de la haste du *b*. Les abréviations, d'aspect compliqué, affectent la forme du chiffre huit parfois doublé, et servent même au-dessous de la ligne, ainsi à la fin des mots *atque* et *usque*, attachées à la barre descendante du *q* par un petit trait horizontal. Enfin le chrismon, de dimensions exceptionnelles, mesure 6 centimètres de hauteur sur 7 de largeur. Toutes ces anomalies, principalement celle du chrismon, amènent à considérer cette pièce comme une simple copie figurée, bien qu'elle porte les traces de scellement à l'aide d'un sceau plaqué, aujourd'hui disparu. D'après ses caractères paléographiques, elle paraît contemporaine du diplôme de Charles le Chauve interpolé, en faveur d'Isambert, publié par l'abbé Verguet (fac-similé n° 5; Bœhmer, n° 1680). Il est possible qu'en le fabriquant, on ait simplement voulu remplacer un original endommagé, comme l'a supposé Molinier, mais on a pu y glisser en même temps quelque interpolation.

II. Diplôme de Charles le Chauve pour Oliba.

Dans l'article cité, Molinier a de plus soulevé la question d'authenticité du diplôme de Charles le Chauve en faveur du comte Oliba, bienfaiteur de l'abbaye de La Grasse, conservé aussi dans le latin 8837, fol. 44 v° (20 juillet 870; Bœhmer, *Regesta*, n° 1768; *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., t. II, preuves, col. 361, n° 177). Mais il s'est récusé pour la trancher. Ce qui lui a paru suspect, c'est que le sceau plaqué n'ait pas laissé plus de traces sur les fragments arrondis de parchemin du XII^e^ ou XIII^e^ siècle, qui subsistent de sa gaine protectrice. Il est cependant visible que ce sceau a été

Digitized by Google

arraché, puisque le diplôme porte un large trou découpé à l'endroit où il était plaqué, et l'on reconnaît parfaitement son empreinte formant tache sur le rebord du côté droit ainsi que sur la partie inférieure de l'acte qui se trouvait appuyée par-dessus quand le document était plié. L'argument serait donc faible, s'il était unique; mais Molinier a cru devoir signaler en outre la forme insolite du texte de ce diplôme, où il relève « une énumération minutieuse de limites imperceptibles », et la cession à Oliba du nord de l'ancien comté de Carcassonne, pays où l'abbaye de La Grasse, héritière d'Oliba, n'a, dit-il, jamais rien possédé. Mais de ces deux objections la première n'est pas très fondée, car on pourrait la faire même pour des actes parfaitement authentiques, et la seconde n'aurait de portée que si nous étions sûrs que l'abbaye de La Grasse eût recueilli et conservé intégralement l'héritage du comte Oliba. En ce qui concerne l'écriture, Molinier la déclare de bon aloi. Or, à ce sujet cependant, on pourrait faire quelques réserves. La calligraphie, qui est d'une seule main partout, est très soignée, mais présente plusieurs particularités notables. Le chrismon est d'une finesse de dessin assez rare. Les hastes des lettres allongées, ondoyantes et effilées comme on en voit dans divers diplômes, sont ici renflées exagérément au milieu. La barre des *t*, après avoir formé boucle à gauche, revient en couper la tige par le milieu, vers la droite, disposition inusitée ailleurs que dans les caractères allongés; la tige verticale de la lettre *q* porte au sommet un crochet tout à fait exceptionnel vers la gauche. La lettre *e* a partout l'aspect d'un *epsilon* grec. Le *g* est d'une exiguïté surprenante, affectant parfois, avec sa boucle inférieure sur la ligne, l'aspect du chiffre 8. L'*r*, très rarement lié, se termine invariablement par le même petit crochet bien arrondi sur la droite. L'*ſ* consiste en une simple tige barrée au milieu, qui se termine en haut par une petite boucle. A la fin du texte, la désinence *mus* est figurée par un *m* en ligature avec le signe de *us*, un grand chiffre 9 aboutissant sur la ligne. Les abréviations du texte sont en forme d'*s* avec une petite boucle sur la gauche, tandis que celles de la date sont faites d'un simple trait en diagonale.

Dans l'écriture allongée, l'*o* affectant la forme du chiffre 6 est lié par le haut indistinctement avec *s*, *n* et *r*. A la fin de la date, le mot *feliciter* est suivi du mot *amen* en notes tironiennes, répété en lettres grecques. Dans la souscription les mots *et subscripsi* sont un peu

Digitized by Google

tremblés. Toutes ces petites particularités paléographiques pourraient corroborer les soupçons émis par Molinier, s'ils étaient par ailleurs fondés, mais on a vu qu'ils ne le sont pas. Il est donc bien difficile de considérer cet acte, sans autre raison, comme une copie figurée du x^e^ siècle, d'autant plus qu'il ne diffère en somme qu'assez peu, par ses caractères extrinsèques, du diplôme original authentique en faveur de La Grasse, daté aussi de 870, mais du 28 juin, conservé dans le même recueil (lat. 8837, fol. 40). Les détails indiqués peuvent provenir tout simplement du changement de notaire (Gammo au lieu d'Adalgarius) ou de scribe.

III. Diplôme de Charles le Simple pour Witiza.

Le troisième diplôme de La Grasse conservé à Paris, dont Molinier ait suspecté l'authenticité, est celui de Charles le Simple en faveur de Witiza, abbé de La Grasse, classé dans les chartes de Baluze sous le n° 484 [1], mais il est nécessaire de revenir sur la critique qu'il en a faite. Dans le contexte, dit-il rien, ne semble avoir été interpolé. Si l'on compare cependant cet acte avec celui qui a été accordé par le même souverain au prédécesseur de l'abbé Witiza, l'abbé Durand (original dont l'authenticité n'est pas contestée, conservé aussi par Baluze, Bibl. nat., lat. 8837, n° 79 v°) [2], on est frappé de ce que leur formulaire et leur texte sont identiques pour tout le début, toute la fin et une bonne partie des cessions de biens mentionnées, mais avec quelques légères variantes et surtout un certain nombre d'additions de biens dans celui de l'abbé Witiza, ainsi qu'on le verra par le texte publié plus loin, où les parties communes sont imprimées en italique. Ces rapports, que Molinier n'avait pas signalés, pourraient donc corroborer les doutes qu'il avait émis sur la sincérité de cet acte qu'il a déclaré considérer, d'après ses caractères extrinsèques, comme « une copie figurée assez grossière », mais qu'il a ensuite publié dans l'*Histoire de Languedoc* sans aucune observation sur sa nature. S'il peut paraître, en effet, surprenant que moins de dix ans après Durand, Witiza ait éprouvé la nécessité d'obtenir une confirmation du même souverain,

[1] Bibl. nat., Collection Baluze, vol. 390, n° 23: *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., t. V, preuves, col. 121, n° 34; Boehmer, *Regesta chronol.-diplom.*, n° 1929 (3 novembre 908).

[2] Boehmer, *Regesta chronol.-diplom.*, n° 1903 (29 mai 890).

Digitized by Google

il est facile de répondre à cette objection que c'est précisément pour y faire des additions dans les possessions et ajouter la clause d'élection des abbés, ainsi qu'on le verra plus loin dans le texte de l'acte[1].

Un certain nombre des arguments invoqués par Molinier pour sa thèse ne sauraient, en effet, être retenus. Assurément la couleur roussâtre de l'encre et l'eschatocole serrée, avec le sceau touchant aux deux dernières lignes de l'acte (voir pl. II), en raison des dimensions exiguës du parchemin, sont des indices à prendre en considération; mais l'invocation monogrammatique (voir pl. I) est bien placée et ressemble beaucoup, avec ses méandres penchés sur la droite et la feuille lancéolée au bas de sa tige, à celle d'un autre acte, celui-là bien authentique, du même chancelier Askéric, conservé aux Archives nationales, sous la cote K 16, n° 2 (Tardif, *Mon. hist., Cartons des rois*, p. 140, n° 220). Ce chrismon mesure 135 millimètres de hauteur, atteignant en bas jusqu'à la 5e ligne du texte de l'acte. Il se compose d'une longue tige verticale coupée obliquement, au sommet, d'une ligne ondulée à trois méandres, puis, au-dessous, de deux lignes sinueuses horizontales dont la seconde est reliée sur la gauche à la ligne ondulée du haut, enfin au milieu, d'un paraphe en forme d'L capitale, cantonné de signes en forme de 8 ouverts par en haut ou de *v*, bouclés sur la gauche. Elle se termine, vers le bas, par une queue en forme de feuille losangée, à nervures séparées par des points et à bordure frisée.

La première ligne est écrite en caractères allongés (voir pl. I) mesurant seulement 15 millimètres en moyenne et assez espacés, de deux à trois millimètres au début, puis plus serrés à la fin (de 1 à 2 mm.). Les mots sont réunis ou coupés arbitrairement selon la coutume : *Innomine scae et indivi duae trinita[tis] Karolus divina propi tiante clementiarex*[2]. *Sinecessitatibus servorum Di opemferen dolibenterconsulimus re giae dignita tis mor em imitamur, et ob id nobis Dmfore...* Les coupures sont différentes dans le diplôme pour l'abbé Durand, où les caractères allongés cessent avec le mot *imitamur*, la première ligne étant ainsi un peu moins étendue. Il est à noter que la lettre *e* dans *nomine, propitiante, et*, qui est formée de deux arcs superposés, est extrêmement développée vers le haut, avec un léger crochet agrémenté d'un trait sinueux sur la droite. Les hastes des lettres hautes sont légère-

[1] Voir Pièce justificative.

[2] Trois *apex* superposés.

Digitized by Google

ment ondulées, penchées au sommet sur la droite et effilées. Il en est de même dans la petite écriture diplomatique du texte.

La date n'est pas d'une écriture différente de celle du texte: la main est certainement la même partout, mais au début elle est plus soignée et déliée, tandis qu'à la fin elle est de plus en plus serrée et grosse, parfois légèrement retournée, tenant déjà beaucoup de la minuscule cursive ordinaire quoiqu'elle ait conservé encore les hastes et plusieurs lettres de la cursive diplomatique (voir pl. III). Citons parmi ces dernières : *t* bouclé à gauche, *a* formé de deux c à boucles pointées, *o* surmonté d'un crochet sur la droite, *c* formé de deux c superposés, celui du haut étant en général beaucoup plus développé que celui du bas, le *g* avec une queue bouclée au-dessus de la ligne, *r* à tige longue, la ligature *et* avec la barre du *t* attachée au centre de l'*e* et la tige remontant dans l'interligne supérieure à la façon des hastes, la ligature de *ct* haute, arrondie et ondulée, l'abréviation *pro* par un *p* avec un trait sinueux se détachant à gauche vers le bas, quelquefois (mais très rarement) l'*e* cursif en deux parties dans le groupe *re*. Certaines de ces lettres sont identiques à celles du diplôme original de 916 conservé aux Archives nationales sous la cote K 16, n° 7^3 (Tardif, *Mon. hist.*, p. 142, n° 227) et le monogramme ainsi que la souscription royale sont très semblables. Toutefois la souscription du notaire *Ermustus ad vicem Askerici episcopi* est d'une écriture allongée différente de celle de l'original du même notaire, conservé aussi aux Archives nationales sous la cote K 16, n° 4, mais cela peut tenir seulement à un changement de scribe.

Si nous examinons ensuite le diplôme du même roi en faveur de l'abbé Durand (lat. 8837, fol. 79 v°), antérieur de dix ans, l'impression est assurément meilleure [1]. Lettres et ligatures sont parfaitement régulières, soignées et conformes aux usages carolingiens de la fin du IX^e^ siècle. Le chrismon est légèrement plus petit (125 mm.), et le monogramme un peu plus grand (4 cm. × 7 cm. au lieu de 4 cm. × 4 cm.), mais ici aussi le texte, les souscriptions et la date paraissent d'une seule et même main. Néanmoins ce diplôme n'a plus de sceau, tandis que celui que Molinier estime faux en possède un superbe (voir pl. II), et ce sceau n'est pas, comme il l'avait cru, un sceau de Charles le Chauve replaqué, c'est bien un sceau de Charles le Simple

[1] *Hist. de Languedoc*, nouv. éd., t. V, preuves, col. 99, n° 22.

Digitized by Google

absolument identique à ceux qui nous sont parvenus[1]. Mêmes dimensions, même tête de profil tournée à droite, allongée et laurée, avec grand nez aquilin et œil placé très haut, même légende: KAROLUS GRATIA DI REX, avec l's de Karolus aplati un peu comme un *z* et un intervalle assez fort entre I et A de GRATIA. Il faudrait donc supposer ou que ce sceau fût un faux, ou bien qu'il eût été emprunté à un acte authentique, par exemple au diplôme de l'abbé Durand, qui en est justement démuni; mais il semble trop parfait pour être imité, et d'ailleurs il ne porte aucune trace visible de déplacement. De plus, dans le corps du texte, une ligne abîmée par un pli a été récrite au-dessus par une main de la fin du Xe ou du début du XIe siècle, et il y a, au dos de l'acte, une cote de la même époque : « Preceptum Karoli gloriosissimi regis ad Witizanum abbatem », à côté de mentions des XIVe et XVe siècles. La falsification, si cela en est une, serait donc fort ancienne, de très peu postérieure à la pièce authentique, si elle a existé. On conçoit donc que l'on puisse avoir quelque hésitation à condamner un document de cette nature, car on peut toujours se demander s'il ne s'agirait pas d'un de ces diplômes préparés dans l'abbaye même, comme il y en eut à cette époque, d'autant que d'une part le formulaire et les éléments chronologiques sont parfaitement corrects, et que d'autre part l'encre roussâtre présente la plus grande analogie avec celle des actes du Xe siècle de la région pyrénéenne, ceux des abbayes d'Amer et de Camprodon par exemple, conservés aussi à la Bibliothèque nationale (nouv. acq. lat. 2579, fol. 1-3). Ce qui inciterait encore à le croire écrit dans cette région, ce sont les deux fautes grossières de graphie qu'on y relève aux lignes 15 et 19 : *molinis*, *adjacensiis*, *cespitatibus* (sic). En tout cas le diplôme existait au XIIIe siècle, puisqu'il a été vu le 26 juin 1228 par le pape Grégoire IX, dont la bulle a été vidimée à son tour au XVe siècle, par le sénéchal de Carcassonne[2].

[1] Voy. DOUËT D'ARCQ, *Archives de l'Empire, Collection de sceaux*, t. I (1863), p. 270, n° 29; N. DE WAILLY, *Éléments de paléographie*, t. II, planche B, n° 3; Arch. nat., K 16, nos 4, 7 et 9.

[2] POTTHAST, *Regesta pontif. rom.*, t. I (1874), n° 8218; *Inventaire des archives de l'Aude*, séries G et H, t. III (1900), p. 217; Bibl. nat., Collection Doat, vol. 66, fol. 378.

Digitized by Google

*
* *

Il est évident qu'il y eut vers le x^e^ siècle, à l'abbaye de La Grasse, un grand souci de s'assurer des titres de propriété bien en règle, et cela est attesté par l'octroi fait en 951, par le pape Agapet II, d'une bulle confirmative de tous les biens du monastère, où nous retrouvons l'énumération de plusieurs des possessions mentionnées dans les actes cités[1]. On sait le sort de cette célèbre bulle sur papyrus, qui, offerte en 1829 au roi Charles X, brûla en 1871, aux Tuileries, avec deux autres prétendus originaux de Charles le Chauve pour l'abbaye de La Grasse[2], dont l'un au moins[3], par ce que nous en connaissons, devait se rattacher au groupe de documents suspects que nous venons d'examiner.

Il reste enfin à signaler une dernière falsification postérieure : c'est un prétendu diplôme de Charlemagne de 806, qui paraît être en rapport avec les bulles confirmatives de Gélase II et Calixte II, du XII^e^ siècle[4].

Les problèmes soulevés par les actes provenant de La Grasse — spécialement les trois originaux apportés à Paris par Baluze, — sont, on le voit, délicats et complexes. Les remarquables travaux de Mahul, Alart, Fédié, Doinel et en dernier lieu de M. l'abbé Sabarthès, sur les archives et les possessions de l'abbaye, ne les ont pas résolus[5]. Les objections soulevées jadis par Molinier au sujet de l'authenticité de certains de ces actes ne paraissent justifiées qu'en partie, et les remarques d'ordre paléographique ou diplomatique, que nous venons de présenter, ont eu pour but de chercher à en préciser la portée exacte : des trois originaux examinés ici, le premier seul peut être considéré d'une façon certaine comme une copie figurée.

(1) Jaffé-Wattenbach, *Regesta pontif. rom.*, t. I (1885), n° 3656; *Gall. christ.*, t. VI, instr., col. 424.

(2) Bœhmer, n^os^ 1657 et 1804.

(3) Diplôme du 28 juin 855 publié dans l'*Hist. de Languedoc*, nouv. éd., t. II, col. 300; Bœhmer, n° 1657. Voir A. Molinier, article cité, p. 37.

(4) Jaffé-Wattenbach, *Regesta pontif. rom.*, 2^e^ éd., t. II, n^os^ 6663 et 6718. Cf. *Mon. Germ. hist., Diplom. carol.*, t. I, p. 408, n° 275. — Voir aussi A. Molinier, article cité, p. 45.

(5) Voir Chanoine Sabarthès, *Bibliographie de l'Aude* (Extr. du *Bull. de la Commission archéol. de Narbonne*), Narbonne, 1914, in-8°.

Digitized by Google

PIÈCE JUSTIFICATIVE.

Diplôme de Charles le Simple en faveur de l'abbaye de La Grasse [1].

(3 novembre 908.)

Original, parchemin scellé. Haut[r] 56-57 mm.; Long[r] 67-69 mm., Bibl. nat., Coll. Baluze, vol. 390, n° 484.

(*Chrismon*). **In nomine sanctae et individuae Trinita[tis]** [2]. **Karolus divina propitiante clementia rex. Si necessitatibus servorum Dei opem ferendo libenter consulimus, regiae dignitatis morem imitamur et ob id nobis Deum fore** ‖ (2) *propitium non dubitamus. Quamobrem notum sit omnibus sancte Dei* [*ecclesie fidelibus et*] [3] *nostris, presentibus scilicet atque futuris, quia* Vuitiza *venerabilis abbas sancte Mariae Urbionensis ad nostram accedens serenitatem, res quasdam datas sancte Marie ut illi eas precepto nostre auctoritatis confirmaremus deprecatus est, quas etiam* ‖ (3) *et genitor noster* [4] *et omnes antecessores nostri confirmaverunt, sed* [*quia Deo annuent*]*e* [5] *postea aucte sunt, alio eguerunt precepto, necnon etiam ut sub nostre t*[*ui*]*tionis mundeburdo tam se quamque prescriptam abbatiam accipi postulavit. Cujus petitionibus aurem nostre clementie ob Dei amorem et sancte Virginis intemerate* ‖ (4) *genetricis Dei dilectionem placide prebentes, hoc inprevalicab*[*ile*] [6] *preceptum fieri illique dari jussimus, per quod precipimus atque decernentes jubemus ut celle sive alie res que jam fato monasterio a Deo timentibus collate sunt : id est in pago Carcasensi Flexus cum ecclesia sancti Cucufati cum terminis et adjacentiis suis* ‖ (5) *et* in villa Flexus quod ibidem habeant, vuilla sancti Ger-[*mani supe*]r [7] fluvium Atax, vineas quod ibidem habeant, curtes cum

[1] On trouvera tous les noms de lieux identifiés dans le *Dictionnaire topographique de l'Aude* de l'abbé Sabarthès (Paris, 1912, in-4°). Les parties du diplôme imprimées en caractères gras ou en italiques, sont empruntées au diplôme du même souverain accordé à l'abbé Durand le 29 mai 899, dont il a été question plus haut (Bibl. nat., ms. lat. 8837, fol. 79 v°).

[2] Trou dans le parchemin.

[3] Trou dans le parchemin.

[4] Il ne nous a été conservé aucun diplôme de Louis le Bègue en faveur du monastère de La Grasse.

[5] Trou dans le parchemin.

[6] *Idem.* — *Sic* pour *imprevaricabile.*

[7] Trou et pliure du parchemin.

Digitized by Google

terminis et adjacentiis s[uis, v]uillare[1] Saturno vineas et terras quod ibidem habeant, *Bolienacum*[2] *cum ecclesia sancti Pauli et sancte Ananie cum terminis et adjacentiis*, vuillare ‖ (6) qui vocatur Clericus super fluvium Atax, cum terminis et a[d]jacentiis[3] *suis, Banyiles cum ecclesia sancti Petri que est sita prope civitate Carcasonem, cum terminis et adjacentiis suis,* et molendinis super fluvium Atax quod donavit Ranilo femina bone memorie, et villa Miliano, terras, vineas, ortos, casas ‖ (7) quod ibidem habeant, et villa Submiago qui vocatur Mairaco, [ca]sas, casalicis, curtes, terras, vineas quod ibidem habeant, Rustu villa vineas et terras quod ibidem habeant, et cellam *sancti Genesii* in ipso pago, *cum terminis et adjacentiis suis* [*s*]*icut*[4] *terminatum fuit ab Unaldo et ab*[5] *Adelberto* quod ‖ (8) in illorum judiciis resonant vel terminant, *et aliud vi*[*ll*]*are*[6] *quod vocatur Favarios cum ecclesia sancti Caprasii, cum terminis et adjacentiis suis,* c[um villar]e[7] Tautirano et cum ecclesia sancte Marie, casas, curtes, molendinis, hortis, casal[iciis, prat]os[8], vineas, silvis, garricis, quod in judiciis illorum vel scrip- ‖ (9) -turis resonant vel terminant, ecclesia sancti Stephani quod [donavit Bentio][9] comes bone memorie, sicut Oliba comes tenuit, *et sunt s*[*i*]*te*[10] *in valle Equitania*[11], in villa Adirici vineam quam plantavit Maximus et donavit ad domum sancte Marie, *et in pago Narbonensi Capud Spinam* ‖ (10) *cum ecclesia sancti Petri super fluvium Clamoso sita, cum termini*[*s et adjacentiis sui*]*s*[12], *sicut in* illorum *judicio terminant* vel *resonant quod Ag*[*il*]*a*[13] *abbas apprehendit ante Folconem missum avi nostri Karoli, et Palmam super litus maris cum ecclesia sancti Petri* [*et Pau*]*li*[14] *in territorio Narbonensi, in insula Lici, quam concambiavit Unifredus comes cum Fredaldo episcopo, et* villam Sere jam quicquid ibidem habeant, et Villa nova quicquid ibidem habeant, et villa Edras quicquid ‖ (12) ibidem habeant, villare Perella cum terminis [et adja]-

(1) Trou et pliure du parchemin.
(2) Le diplôme du 29 mai 899 porte : *Bullimacus.*
(3) *Idem.*
(4) Pliure du parchemin.
(5) L'original porte : *ad.*
(6) Trou dans le parchemin.
(7) Pliure et tache du parchemin.
(8) Trou dans le parchemin.
(9) *Idem.*
(10) Déchirure dans le parchemin.
(11) Le diplôme de 899 porte : «Aquitanica». C'est aussi la forme qu'on trouve dans la donation même du comte Oliba (21 sept. 820) publiée dans l'*Hist. du Languedoc*, nouv. éd., t. II, preuves, col. 133, d'après l'original des Archives de l'Aude, coté H 23.
(12) Déchirure dans le parchemin.
(13) *Idem.*
(14) *Idem.*

Digitized by Google

centiis [1] suis vill..... [2] quicquid ibidem [3] habeant, et in ipso pago, in Insula, *salinas* quas donavit Dadila [4] presbiter ad domum sancte Marie et ad luminaria concinanda, || (13) et *cella quoque que dicitur Prata cum sibi pertinentibus ecclesiis in pago Conflentano, in suburbio Ilenensi, cum terminis et adjacentiis, et* Obera quod aqua vergit *in pago Redensi, cella que vocatur Paterno, in suburbio Petra Pertusense sita, cum ecclesia sancti Petri quam donavit Oliba comes* [5], || (14) in pago Rusulionensi Tulogias cum ecclesia sancta Maria quicquid [6] ibidem habeant, in pago Gerundense Fonte Clara cum ecclesia sancti Pauli, quod donavit Odo rex per preceptum ad Saborellum abbatem [7], ipsos fiscos quod in precepto Odono regi resonant et Vuifredus comes ipsos fiscos consensit [8], in pago || (15) Bisuldunense ecclesia sancti Stephani super fluvium Fluviano cum terminis et adjacentiis suis et molinis [9] earum, in Ausunense ecclesia sancti Martini cum terminis et adjacentiis [10] suis et cum parrochiis earum, in pago Radense villas Beuxa et Oraria quod donavit Acfredus comes ad domum sancte || (16) Marie cum terminis et adjacentiis suis, et *ville* [alie *que sunt per diversas provincias seu loca, cum ecclesiis earum et*] [11] *decimis in potes* [*tate abbatis*] [12] *et fratrum consistant absque ulla anxietate, necnon etiam et*

[1] Pliure et trou dans le parchemin.

[2] *Idem.*

[3] L'original porte : «quicquidem».

[4] Ce mot devenu illisible a été récrit au-dessus d'une main de peu postérieure.

[5] Le texte de cette donation ne nous a pas été conservé.

[6] L'original porte : «quiquid».

[7] Allusion au diplôme d'Eudes, de juin 889 (Boehmer, *Regesta chronol.-diplom. Karolorum*, n° 1875 ; *Recueil des historiens de France*, t. IX, p. 444, n° 5 : Favre, *Eudes*, p. 123, n° 5), en faveur du monastère de Fonteclara, au territoire de Girone, dont l'original est aussi conservé à la Bibliothèque nationale, dans le ms. lat. 8837, fol. 63. v°. Charles le Simple, qui fut l'adversaire d'Eudes de 893 à 898, reconnaissait donc la validité des actes de l'«usurpateur» qui l'avait précédé sur le trône. Ce détail pourrait inciter encore à penser que l'acte fut rédigé en dehors de la chancellerie royale où l'on aurait peut-être évité de viser ce diplôme d'Eudes, omis dans l'acte de 899 ; mais n'oublions pas que plusieurs diplômes de Charles, après la mort d'Eudes, portent dans leur date, comme celui de 899, la mention : «in successione Odonis».

[8] La donation du comte Wifred en 878 (*Hist. de Languedoc*, nouv. éd., t. II, preuves, col. 399, n° 200) concernait seulement Prades et les biens en Conflent et pays d'Elne indiqués un peu plus haut.

[9] *Sic* pour «molendinis».

[10] L'original porte : «adjacensiis».

[11] Pliure du parchemin. Une main de peu postérieure a donné une transcription en interligne.

[12] *Idem.*

Digitized by Google

reliqua que [*collate fuerunt t*]*am*[1] *ville quam terre, et vineę et prata et domos* ‖ (17) *ad jam dictas* villas, *cellas pertinentes seu segregatim date pre*[*di*]*cto* Vuitizano *abbate et suis monachis ibidem Domnio famulantibus ad suarum necessitatum emendationem sint; et ne aliquis auferendi ex eis habeat potestatem sub nostrę tuitionis mundeburdo et nostrę dominationis protectu* ‖ (18) *esse jubemus predictum abbatem et monachos eorum*que *res exclusa omni potestate judiciaria. Volumus quoque ut nullus judex puplicus in rebus eorum potestate habeat fidejussores tollere aut aliquam distringere, neque paratam aut mansionaticum accipere; nolumus preterea ut ab istis vel ab illorum* ‖ (19) *ominibus aliquid tholonei, id est portaticus, rotaticus, cespitaticus*[2], *pulveraticus, pascuaticus, salaticus, aliquid redibitionis exigatur, secundum quod in precepto avi et genitoris nostri continetur insertum*[3], *quatinus* [*h*]*ac adjuti concessione pro nobis et regni nostri statu liberius Dominum im-* ‖ (20) *-plorare condelectet; et quando quidem divina vocatione supradictus abbas de hac luce migraverit, quamd u ipsi monachi inter se* voluerint eligere[4] *qui ipsam congregationem regere valeant secundum regulam sancti Benidicti, per hanc nostram auctoritatem et consensum* ‖ (21) *licentiam habeant inter se eligendi abbates. Et ut hec nostrę largitionis auctoritas a fidelibus sanctę Dei ecclesie et nostris firmius credatur diligentiusque conservetur, manu propria subter firmavimus et anuli nostri impressione sigillari jussimus.*

‖ (22) **Signum Karoli** (*Monogramma*) **regis gloriosissimi**[5]. ERNUSTUS **notarius ad vicem** ASKERICI EPISCOPI SUBNOTAVIT **et s**[**ubscripsit**] (*Signum recognitionis; sigillum impressum*[6].)

‖ (23) *Datum* .III. non. novembris, *indictione* .XII. *anno* .XVI. *regnante Karolo rege*[7] gloriosissimo, redintegrante. XI. *Actum* Lauduno castro *in Dei nomine feliciter.* **Amen.**

(1) Pliure du parchemin. Le diplôme de 899 porte : *ablatae fuerunt.*

(2) L'original porte : *cespitatibus.* — Le diplôme de 899 porte «pontaticus» au lieu de «portaticus».

(3) Il y a bien quatre diplômes de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye de La Grasse (BŒHMER, *Regesta chronol.-diplom. Karolorum*, nos 1554, 1657, 1767, 1804), mais aucun de Louis le Bègue ne nous est parvenu.

(4) Le diplôme de 899 porte seulement : «tales invenire potuerint...».

(5) Ces deux mots sont intervertis dans le diplôme de 899.

(6) On aperçoit, sous le rebord gauche du sceau, la trace de l's du mot «subscripsit», qui se trouve entièrement recouvert ainsi que la ruche, dont on voit cependant l'extrémité de trois paraphes sur la droite. Le sceau lui-même est bien conservé : c'est un gâteau de cire brune, de forme arrondie, mesurant 65 millimètres de diamètre et 15 millimètres d'épaisseur, plaqué à l'aide d'une incision pratiquée dans le parchemin, et sur la face duquel, dans un ovale de 40 millimètres sur 35, est imprimé un buste lauré d'empereur romain de profil à droite, d'après une pierre gravée de l'époque constantinienne, et la légende habituelle en exergue.

(7) Le diplôme de 899 porte ; «serenissimo rege et in successione Odonis...».

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

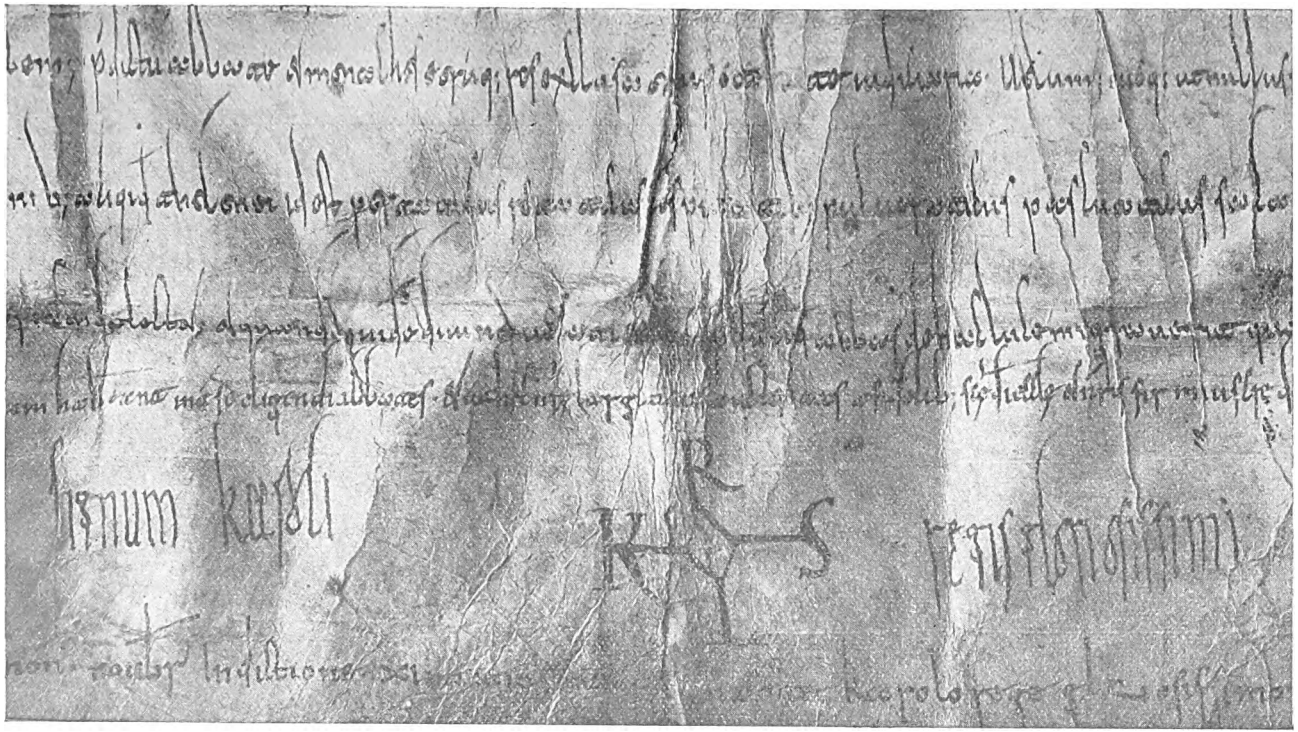

Bibl. nat, Coll. Baluze, vol. 390, n° 484. — Souscription royale du diplôme de Charles le Simple (8 novembre 908).

Digitized by Google

Digitized by Google

LA
JEUNESSE D'UN BOURGEOIS
DE BAR-LE-DUC
AU MILIEU DU XVII^{E} SIÈCLE.

COMMUNICATION DE M. LOUIS DAVILLÉ.

Parmi les sources les plus curieuses et les moins connues de l'histoire du Barrois figurent les archives judiciaires, dont le fonds est à peine classé et l'inventaire sommairement dressé. Elles comprennent des centaines de registres ou de liasses qui vont du début du XVI^{e} à la fin du XVIII^{e} siècle et proviennent des justices simples, des prévôtés et des bailliages des territoires correspondant au département actuel de la Meuse. Le hasard de nos recherches nous a fait examiner, pour la première partie du XVII^{e} siècle, plusieurs des comptes de tutelle qui étaient rendus devant le prévot de Bar-le-Duc; nous y avons rencontré de nombreux renseignements sur l'histoire sociale et économique de cette ville. Un de ces documents, qui date de 1662, nous permet de retracer la façon dont fut élevé et instruit un jeune bourgeois de Bar-le-Duc, Jacques Longeaux, pendant les dix ans qui séparèrent la mort de son père de sa propre majorité [1].

[1] L'inventaire des archives judiciaires du département de la Meuse, dressé par Ch.-E. Dumont et alors déposé au greffe du tribunal de Saint-Mihiel, comprend : les séries A pour les actes de justice ordinaire, B pour les prévôtés et C pour les bailliages. Ces documents ont été versés aux Archives départementales de la Meuse, où ils occupent une partie de la 3^{e} série ou étage du bâtiment actuel. La série B, n° 4, qui concerne Bar-le-Duc, est ainsi divisée : art. 1er, Procès-verbaux et actes divers (1619-1796); art. 2, Productions; art. 3, Sentences (1547-1751); art. 4, Police; art. 5. Insinuations. La série C, n° 2, Bar-le-Duc,

Digitized by Google

Peu de familles de la bourgeoisie ont joué à Bar-le-Duc, dans la première partie du XVII^e siècle, un rôle aussi considérable que les Longeaux. Christophe dit l'Aîné, pieux et riche, y avait pris part aux affaires de la paroisse et de la ville; il laissa huit enfants, dont six fils. L'aîné, Christophe dit le Jeune, fut comme son père conseiller de Ville, deux autres devinrent avocats, un dernier religieux minime; le second, Thierry, est à la fois le plus intéressant et le mieux connu. Né vers 1611 et d'abord officier d'infanterie, Thierry Longeaux devint, sur la fin de sa vie, capitaine de la Neuve Ville de Bar où il demeurait et conseiller de Ville, ce qui lui permit de négocier lors de l'occupation du Barrois par les troupes de Mazarin; c'était, d'ailleurs, un grand propriétaire foncier, qui possédait surtout des vignes et vendait du vin aux villages voisins, et un gros manieur d'argent, qui en prêta soit à des particuliers, soit à des communautés, et fut même associé à la ferme générale de la gabelle et de la foraine ou octroi de Bar-le-Duc, ce qui lui rapporta environ 36.000 francs, somme énorme pour l'époque [1].

Quand il mourut, âgé de quarante-deux ans, Thierry Longeaux

comprend : art. 1^er^, Procès-verbaux et actes divers (1595-1792), 495 liasses; art. 2, Sentences (1511-1792), 203 registres ou liasses; suivent d'autres articles jusqu'à 7. — Il s'agit ici de deux comptes figurant à la série B, Procès-verbaux et actes divers, n° 13 (1640-1676) et intitulés : « Compte de tutelle rendu... par François Regnault bourgeois de Bar, et Françoise Longeau... au nom et comme héritière de frère Jacques Longeau, religieux minime son frère, duquel ledit Regnault estoit tuteur » (3 septembre 1662); « Compte de tutelle rendu... par Charles d'Espaigne... et sa femme Nicole Poyart, veuve de Thierry Longeau... à Charles-Sébastien Longeau... fils mineur de Thierry Longeau... » (19 octobre 1671). Ces documents nous ont été signalés par notre ami, Jean Dubois, bibliothécaire au Musée de la Guerre, que nous sommes heureux de remercier ici. — L'âge de la majorité légale variait avec les coutumes; s'il était généralement de 20 ans en Champagne, il s'abaissait souvent à 18 ans pour les garçons, notamment, d'après la coutume de Sens. Nous l'avons vainement cherché dans la coutume de Bar-le-Duc, qui, comme chef-lieu du Barrois mouvant, relevait du bailliage de Sens.

[1] Sur tous ces personnages, voir notre étude dans les *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1926-1927, p. 154-174, intitulée « Les Annales de la ville de Bar-le-Duc et leur auteur présumé, Jacques Longeaux ». Les sources en sont : baron DE DUMAST, *La Chambre des comptes du duché de Bar*, Bar-le-Duc, 1907, p. 400-401, notes; complété par le manuscrit des « Annales de Bar », dont nous possédons la plus ancienne copie connue (une copie dérivée se trouve à la Bibliothèque municipale de Bar-le-Duc, ms. 53), et surtout le compte de tutelle de 1662 cité note ci-dessus.

Digitized by Google

laissait, comme son père, huit enfants, issus de trois mariages. Sa première femme, Agnès de Blayves, lui en avait donné cinq, dont quatre filles; en 1653, les trois premières étaient mariées, l'aînée Anne avec un bourgeois, François Regnault dit Bruault, receveur à l'Hôtel de Ville; la seconde Marie avec un autre bourgeois, Didier Varin dit des Ruisseaux; la troisième Jeanne avec un noble d'origine allemande, Jean Guillaume, sieur de l'Étang, gruyer de Pierrefitte en Barrois. De sa seconde femme, Jeanne de Mussey, fille de Jean, maire de Bar, étaient nés Jacques et Françoise à qui sera rendu le compte de tutelle de 1662 qui nous sert de source; quand elle mourut, le 30 mai 1648, Thierry se remaria une dernière fois avec Nicole Poyart, déjà veuve d'un conseiller assesseur à l'Hôtel de Ville, qui lui donna Charles-Sébastien, dont nous possédons également le compte de tutelle [1].

Déjà, exactement un mois après la mort de Jeanne de Mussey, Thierry Longeaux, par arrêt du bailliage, avait été élu tuteur des deux enfants qu'elle lui laissait; lorsque Thierry mourut à son tour, le 3 janvier 1653, Jacques et Françoise, encore mineurs, reçurent comme tuteurs, par jugement du prévôt, le 9 janvier, François Regnault, mari de l'aînée de leurs demi-sœurs; le 14, François de Mussey, écuyer et avocat, leur oncle, fut nommé curateur de leurs biens. Le 9 janvier, Nicole Poyart, mère de Charles-Sébastien, avait été également « élue pour sa tutrice » [2].

Jacques Longeaux était né sur la fin de 1644, sans doute en dehors de Bar-le-Duc; il avait donc un peu plus de six ans à la mort de son père [3]. Après les funérailles et le règlement des affaires qui suivirent, son tuteur l'envoya à Pierrefitte-sur-Aire, entre Bar-le-Duc et Saint-Mihiel, évidemment chez son autre beau-frère, le gruyer. Jacques revint ensuite à Bar et resta six mois chez son tuteur, pour apprendre à lire et à écrire à l'école de la ville, qui se trouvait sans doute, comme auparavant, dans la « Côte

[1] Pièces citées plus haut, p. 233, note 1.

[2] Compte de 1662 cité *ibidem*.

[3] Son baptême ne figure pas dans les registres de catholicité des deux paroisses de Bar-le-Duc, Notre-Dame et Saint-Pierre, de 1641 à 1645. Pour la date, les données sont contradictoires; le compte de tutelle rendu le 3 septembre 1662, sans doute quand il avait 18 ans, dit au début qu'au 9 juillet 1648, Jacques avait 3 ans et 8 mois, puis qu'au 9 janvier 1653, il avait 7 ans et 2 mois, il était donc vraisemblablement né vers novembre 1644.

Digitized by Google

des Prêtres», aujourd'hui rue Gilles de Trèves[1]. Le 15 mars 1654, l'enfant entre en pension chez un prêtre nommé Chuppin, dont la mère entretenait son trousseau ; il y resta un peu plus de trois ans, jusqu'au 16 juin 1657, à raison de 180 et 200 francs pour les deux premières et la dernière de ces années. A partir de ce moment, il n'est plus question de ce prêtre : de 1657 à 1661 la pension est payée à «Monsieur de Mussey», d'abord 200 et 250 francs, puis 300 pour les deux dernières années ; on peut en conclure que Jacques Longeaux habitait alors chez son oncle[2].

Nous ignorons à peu près complètement ce qu'était son existence matérielle et quels soins il reçut chez son maître et son curateur; il était sans doute de constitution robuste, car nous ne trouvons pas chez lui trace de maladie avant l'âge de quinze ans; à seize et peut-être dix-sept ans il eut la gale et se fit saigner plusieurs fois[3].

Nous sommes beaucoup mieux renseignés sur le trousseau de Jacques Longeaux : pour le mettre en état, l'entretenir et le renouveler, rien ne paraît avoir été négligé. A la mort de son père, on avait acheté à l'enfant un chapeau et un manteau noirs; pendant son séjour à Pierrefitte, on lui fit faire une demi-douzaine de chemises et de cols ainsi que quatre paires de bas en toile blanche; à son retour à Bar, en l'automne de 1653, on lui acheta un nouveau chapeau, une paire de souliers et des bas de laine[4]. Pour le faire

[1] Le 7 avril et le 6 septembre 1653, envoi de fournitures à Pierrefitte; pension de «6 mois qu'il a été au logis dudit rendant du 14 octobre 1653 au 15 mars 1654»; fourniture de papier et de plumes pendant ce temps; le 10 février, payement de 6 francs «pour son écolage pendant ce temps». Compte de 1662, dettes, nos 45 à 55. — Sur l'enseignement, cf. L. DAVILLÉ, *Bar-le-Duc à la fin du XVIe siècle* (*Mém. de la Soc. des lettres de Bar-le-Duc*, t. XLI, 1917, p. 204).

[2] Compte cité, dettes, n° 53. Le 1er janvier 1655, Jacques donne en étrennes 3 livres et demi de chanvre «à Madame Chuppin afin d'avoir soin de son linge». — Les quartiers de pension étaient payés les 15 ou 16 mars, juin, septembre et décembre. Le 1er janvier 1656 et 1657, Chuppin reçoit comme étrennes un fromage de Géromé, puis un chapon et deux oranges.

[3] Le 23 mars 1659, on donne 3 francs 6 gros à une femme qui l'a «soulagé... pendant sa maladie»; le 14 avril 1660, dépense de 6 gros «pour se faire saigner» et autant afin d'acheter «un pot d'onguent pour la gale»; les 12 juin 1658, 19 et 22 mars 1661, à chaque fois 6 ou 7 gros «pour se faire saigner»; la seconde fois, 6 gros «pour un pot d'onguent».

[4] Cf. H. ROY, *La Vie, la Mode et le Costume au XVIIe siècle. Époque Louis XIII, Étude sur la cour de Lorraine*. Paris, 1924, *passim*. — Voir le compte de 1662

Digitized by Google

entrer en pension, il fallut remonter sa garde-robe : au printemps de 1654, elle comprend deux nouvelles paires de souliers, une brosse à tête, un bonnet et quatre coiffes de nuit, un chapeau gris, muni d'une bande de cuir et d'un cordon, et surtout un pourpoint et des chausses; tandis qu'on lui confectionnait cet habit en bouracan, tissu de laine assez grossière, qu'on le doublait de toile et qu'on l'ornait de rubans bleus et de vingt-quatre boutons de soie, on faisait raccommoder son vieil habit gris [1].

Dès lors ce trousseau fut complété et entretenu régulièrement. Pour la mauvaise saison, Jacques se vit acheter une paire de pantoufles, un manchon et une demi-douzaine de mouchoirs « de nez », on refit ses bas de laine et ses souliers, puis on lui en procura une nouvelle paire garnie de cent clous; on raccommoda son pourpoint de bouracan qui était usé et on lui fabriqua un justaucorps de même étoffe. Au printemps suivant, on lui fit faire un autre habit, cette fois en drap de Vire, à basques et parements, avec poches, qui fut doublé de canevas, de serge et de toile de chanvre, garni de trois douzaines de boutons et de trois aunes de ruban; l'hiver venu, il eut un manteau de même étoffe, pareillement doublé de serge, tandis qu'en été on lui avait fait trois paires de bas et un pourpoint de toile blanche [2]. Il était alors dans sa onzième année.

On continua, par la suite, à renouveler ou à faire durer son linge, ses chaussures et ses habits. Tous les ans à peu près, on lui confectionnait de quatre à six chemises avec de « l'étroit » de chanvre; la même toile ou une autre du même genre servait à lui faire des caleçons et des bas, quelquefois des pantalons et des chaussons d'été, mais on utilisait la toile plus fine de Laval ou de Rouen, parfois même de la toile de coton, pour lui fabriquer des cols, des mouchoirs de poche ou des coiffes de nuit [3]. De temps en temps on lui achète une paire de pantoufles; à chaque instant on répare ses chaussures et on lui en fournit en moyenne deux ou trois paires

aux dates des 7 avril, 8 septembre, 3 novembre et 25 décembre 1653, 16 février 1654.

[1] Compte cité, 15, 29 et 31 mars, 14 et 18 avril, 24 juin 1654.

[2] *Ibidem.*, 12 18, 20 et 23 octobre, 5 décembre et 15 octobre 1654, 13 mars et 13 décembre, 26 mai, 31 juillet et 2 août 1655.

[3] *Ibidem*, les 31 mars, 4 juin et 8 mars 1656; 20 mars et 14 août 1658, 18 juillet 1659; 14 septembre 1657, 14 août 1658, 22 mai et 19 septembre 1659, 21 avril et 1er septembre 1660, 3 août 1661; 23 août 1657, 5 juin 1660, 8 mai et 3 août 1661.

Digitized by Google

nouvelles par an, en y ajoutant chaque fois une boucle et, pour les attacher, une « aune de Padoue »[1]. Quant aux chapeaux, ils étaient généralement noirs et garnis d'un ruban de même couleur, on les renouvelait environ tous les deux ans, après les avoir raccommodés[2].

Ce sont surtout les vêtements que l'on s'attache à faire durer : des pièces sont mises aux hauts de chausse, au pourpoint et au justaucorps, qui sont garnis de nouveaux boutons, la doublure du manteau est recousue; le haut de chausses ou le justaucorps sont retournés et rebordés, des boutons sont mis à un pourpoint de toile donné par la demi-sœur de Jacques, Marie, femme des Ruisseaux[3]. Mais on a beau faire : l'étoffe s'use et l'enfant abîme, il faut renouveler ses effets; toutefois l'écolier ne peut se plaindre qu'on y regarde. Tantôt on lui fait faire un haut de chausses avec du drap du sceau de Rouen, drap noir teint de soie, et des bas avec du drap de Vire ou de la serge d'Aumale grise, tantôt un pourpoint de drap du sceau gris, doublé de serge étroite, aux manches couvertes de ruban noir et jaune; d'autres fois c'est un justaucorps de drap de Vire, doublé de serge de Chartres, ou de drap de Beaucaire garni de serge d'Aumale[4]. Souvent même on lui fait fabriquer un habit complet : en cinq ans, il n'en eut pas moins de trois : le premier était en serge d'Aumale grise, doublée de toile blanche et garnie de ruban rouge et bleu, avec basques, parements et pochettes de peau; pour le second on avait employé du drap du sceau avec ruban noir et jaune et de la serge du sceau pour les bas; le dernier, qu'on lui fit vers la seizième année, était le plus beau et le plus cher de tous : il était en serge de Londres avec ruban noir et bleu, les basques et les manches en étaient doublées de camelot rayé, il

[1] Les 6 février 1656, 15 décembre 1658 et 14 mai 1661; les raccommodages sont trop nombreux pour être cités; achats les 1er mai, 16 septembre et 27 décembre 1657, 8 juin 1658, 22 mai 1659, 25 et 26 janvier, 23 mai, 20 octobre et 30 décembre 1660, 8 mai et 14 juin 1661.

[2] Les 31 mars 1656, 22 mars 1658, 9 juillet 1659, 1er septembre 1660 et 17 avril 1661.

[3] Les 28 avril et 14 septembre 1657, 6 février 1658, 4 avril 1659, 6 octobre 1660, 27 mars 1661, 18 novembre 1658; les 15 septembre 1658, 18 septembre et 9 juillet 1659.

[4] Le 14 septembre 1657 (sur le « drap du sceau », voir H. Roy, *op. cit.*, p. 165), 9 juillet 1659; 6 octobre 1660; 2 novembre 1656 et 15 septembre 1658.

Digitized by Google

comprenait, outre le pourpoint, une casaque à torne-col de soie : aussi revint-il à plus de 50 francs[1]. Depuis quelques années, d'ailleurs, ses costumes devaient avoir une certaine élégance : un jour, on mit des rubans « bleu mourant » à ses hauts de chausses, on orna ses souliers et on lui fit des jarretières avec du ruban rouge; à deux reprises, on lui fabriqua une grande paire de bas à la mode avec de la « toile rousse et longue »; on lui acheta à plusieurs fois un peigne et des gants, et finalement un « manchon de renard » pour mettre avec son bel habit[2]. Il fallait que Jacques Longeaux fît honneur aux siens et à ses maîtres, surtout dans ses dernières années d'études!

La mère de son demi-frère Charles-Sébastien s'était chargée « de nourrir et d'entretenir » son fils « et de l'envoyer aux écoles jusqu'à l'âge de dix-huit ans, de lui fournir les livres nécessaires » et elle le confia aux Jésuites de Bar[3]. On avait dû en faire autant pour Jacques, qui fut élève au collège fondé en 1582 par le doyen Gilles de Trèves sur la côte de l'École ou des Prêtres et dont les Jésuites avaient pris possession depuis 1617[4]. Sans doute le prêtre Chuppin l'avait-il préparé à l'étude du latin, car l'enfant entra au collège à la rentrée de 1654 et y resta sept années[5]. Nous sommes amplement renseignés sur toutes les dépenses que le jeune écolier fit en papier, en plumes et en livres, mais nous ignorons comment il utilisa ces matériaux : nous savons seulement qu'en hiver il avait l'habitude d'« étudier le soir et avant le jour » et nous supposons qu'il devait faire beaucoup de devoirs, d'après la quantité de papier

[1] Les 28 mars 1656 et 15 avril 1658; 18 septembre 1659 et 21 avril 1660.

[2] Les 12 juin 1657, 18 juin et 9 juillet 1659, 15 janvier 1661; 29 octobre 1660, 18 juin 1659 et 26 janvier 1661; 12 juin 1658 et 13 juin 1659.

[3] Compte de tutelle du 19 octobre 1671, mentionnant la transaction du 21 avril 1657 et un payement du 12 mai 1671.

[4] Cf. W. Konarski, *A travers le vieux Bar*, Bar-le-Duc, 1908, t. I, p. 240 et suiv., et L. Daville, *op. cit.*, p. 205–207. Le compte de tutelle de 1661 parle seulement du « Collège » à deux reprises, les 6 novembre 1657 et 8 février 1661, et cite les Jésuites une seule fois, le 6 août 1661; mais tous les détails prouvent qu'il s'agissait de Bar-le-Duc.

[5] C'est ce qui paraît résulter des sommes de 18 gros payées chaque année, du 14 octobre 1654, au 6 novembre 1658 « au balayeur de la classe » et de 3 gros donnés du 1er novembre 1655 au 28 novembre 1660 « pour la chandelle de la classe ». Sur la rhétorique, voir ci-dessous, p. 241, note 1.

Digitized by Google

qu'il employait, en particulier à partir de sa seconde année de collège[1].

Les classes faites par Jacques Longeaux chez les Jésuites semblent avoir comporté deux années préparatoires correspondant à notre septième et notre sixième, trois années de grammaire, formant comme la cinquième, la quatrième et la troisième, une année d'humanités semblable à notre seconde, et la rhétorique, aujourd'hui notre classe de première[2]. En septième, l'enfant dut apprendre les premiers éléments de la langue latine d'après un ouvrage intitulé «Méthode curieuse» et traduire quelques passages de Cicéron; en sixième, il s'éleva de la version au thème et de la prose à la poésie[3]. Arrivé en cinquième et déjà au courant du latin, il étudia les poèmes d'Ovide et sans doute les *Epîtres* de Cicéron, puis se mit au grec et traduisit les fables d'Esope; en quatrième, il fit de nouveau des thèmes nombreux, sans doute en latin et en grec; en troisième, il traduisit les *Métamorphoses* d'Ovide et acheva de se familiariser avec les deux langues classiques[4]. Ces études de grammaire terminées, l'élève entra en seconde, où il dut s'occuper de plus en plus de grec et traduisit Sénèque; à la rentrée de 1660, Jacques passa en rhétorique, où il étudia les règles de l'éloquence et lut les grands orateurs, pour se préparer à l'épreuve finale de déclamation, qu'il sou-

[1] Le 17 décembre 1654, 1 franc pour «une livre de chandelle», voir ci-dessus aux autres années. — Les fournitures de classe sont sans cesse répétées : dans l'année scolaire 1655–1656, par exemple, il acheta 6 mains de papier, les années suivantes 5, sauf en 1657–1658 et 1660–1661, où il en eut seulement 2 et 4.

[2] Konarski, *op. cit.*, reproduit dans *l'Annuaire de la Meuse* de 1903, p. lxx–lxxi. Cf. G. Compayré, *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le xvi^e siècle*. Paris, 1879, t. I., p. 184–185.

[3] Le 20 octobre 1654, dépense de 8 francs 6 gros pour «un dispautère (*sic*) et un dictionnaire», 1 franc 6 gros «pour un livre qui s'appelle *methode curieuse* et un thome de Ciceron». — Le 20 octobre 1655, «deux mains de papier pour faire ses libvres de teme et exemple», le 12 décembre «un libvre nommé Thesaurus».

[4] Le 20 octobre 1656, 6 gros «pour un libvre appelé Ovide»; le 2 novembre, 3 gros «pour un Ciceron»; le 12 décembre 5 gros «pour un libvre nommé Monet (*sic*)»; de même le 28 avril 1658, 6 gros «pour un livre appelé Monet»; le 4 mai 1657, 1 franc 5 gros «pour acheter les fables d'Esope». — Le 6 octobre 1657, «4 mains de papier pour faire des libvres de teme et exemples»; le 4 novembre, 1 franc «pour un libvre de fables», sans préciser. — Le 15 décembre 1658, 6 gros «pour acheter un petit libvre qu'il avoit besoin»; les 1^er janvier et 26 avril 1659, 2 francs 6 gros et 16 gros «pour un livre appelé *particule de Tiercelin*» et les «metamorphoses d'Ovide».

Digitized by Google

tint avec succès, au début de l'année suivante, en grande pompe et en costume solennel[1]. Là s'arrêtèrent ses études, car il n'y eut pas de classe de philosophie au collège de Bar-le-Duc avant le XVIII^e siècle[2].

Voilà malheureusement tout ce que nous connaissons de l'enseignement qu'il reçut chez les Jésuites; nous ignorons le nom de ses professeurs, sauf peut-être celui du régent de sixième, le Père Dimitte, mais nous savons que l'élève leur donnait régulièrement au nouvel an des étrennes, soit une demi-livre de bougie blanche ou une livre de bougie jaune, soit une livre ou une demi-livre d'écorce de citron, peut-être une boîte de confitures de Bar-le-Duc[3]. Nous avons toutes raisons de croire qu'il était studieux, brillant et aimé de ses maîtres; à la fin de son année de cinquième, au mois d'août 1656, Jacques joua dans une tragédie, sur un théâtre improvisé, travesti et coiffé d'un bonnet de carton, orné de ruban incarnat et de «non pareille» et chaussé de «souliers de vache» [4]. Bien plus, le 6 août 1661, à sa sortie de rhétorique, le duc de Lorraine Charles IV étant de passage à Bar-le-Duc en venant de France, les Jésuites organisèrent devant lui la représentation d'une comédie où Jacques Longeaux figura tour à tour en guerrier et en roi, d'abord portant casque et cuirasse, puis tenant un sceptre à la main, coiffé d'une couronne ornée d'une douzaine de pierres, vêtu d'un juste-au-corps de gaze garni de rubans couleur de feu, verts et satinés, et de non-pareilles de diverses couleurs, chaussé de souliers de feutre ornés de ruban rouge; il dansa devant Son Altesse un ballet que lui avait appris un maître-danseur[5].

(1) Les 3 et 4 janvier 1660, achat de deux livres aux noms illisibles, qui sont sans doute du grec. Le 5 juin, 10 gros «pour acheter un libvre appelé Senesque». — Les 20 août et 24 octobre 1660, 10 gros et 2 francs pour «un libvre de rhetorique» et «un libvre grecque (*sic*) et latin»; le 13 février 1661, 10 gros «pour un libvre qu'il avoit besoin». Le 8 février, 7 gros «pour faire reblanchir une chemise et un collet de Monsieur de Goffredi (?) qui lui avoit presté pour paroistre *lorsqu'il déclamoit au collège.*».

(2) Konarski, *op. cit.*, t. I., p. 225-226.

(3) Les 1^er janvier 1656 et 1661; à signaler en 1656, les étrennes données «au R. P. Dimitte» et en 1660, 3 francs 6 gros pour «une boite de conserve pesant une libvre»; nous supposons qu'il s'agit de confitures de Bar-le-Duc, voir plus bas, note 5.

(4) Le 18 août 1656, dépenses n^os *174* à *179*.

(5) Le 6 août 1661, dépenses n^os *470* à *479*. — Les «Annales de Bar-le-Duc» citées ci-dessus, p. 234, n. 1, portent en 1661: «le 5 août à 9 heures du soir,

Digitized by Google

Ces divertissements profanes étaient réservés pour les distributions de prix; en dehors de ses études, la plupart des distractions de Jacques Longeaux paraissent se rapporter à la religion. Nous le voyons par trois fois renouveler son catéchisme, acheter un livre de dévotion et deux chapelets, dont l'un en bois de Sainte-Lucie; à partir de la troisième, il fut affilié à la Congrégation de la Très-Sainte-Vierge : dès lors il contribua à acheter une statue de Notre-Dame pour orner l'autel de cette Congrégation, à fournir à la Chapelle de la Vierge une tapisserie et des cierges, comme il en donnait déjà à la fête de la Purification[1]; c'est sans doute en qualité de congréganiste que, le 16 juin 1659, il assista, chaussé de souliers blancs, à la procession de Saint-Thomas de Villeneuve, fameux prédicateur espagnol, dont la canonisation allait être, pendant huit jours, l'occasion de belles cérémonies chez les Augustins de Bar-le-Duc, et, moins d'un an après, qu'il se rendit à Benoîtevaux, l'un des pèlerinages de la Vierge les plus anciens et les plus populaires du Verdunois, après avoir tenu à deux reprises deux enfants sur les fonts baptismaux[2].

Ces pieuses pratiques ne pouvaient qu'affermir une vocation religieuse qui, favorisée sans doute par les Jésuites, se dessinait nette-

S. A. est revenue de Paris». Ce jour-là, le syndic de la ville avait averti le maire et les conseillers de Bar-le-Duc «que Son Altesse doit arriver ce jourd'hui ou demain en cette ville de Bar» et il y resta au moins jusqu'au 11. Registre des délibérations municipales, Bibl. mun., ms. BB[15], f. 145 à 146 verso. D'après les comptes de 1661 rendus par Nicolas Barbillat, on lui remboursa 12 francs «*pour le prix de quelques confitures au sucre* de diverses sortes et noix confites qu'il a fourni pendant que la Ville traitoit et defrayoit la maison de Son Altesse qui fut les deux premiers jours de son arrivée». Même Bibliothèque, liasse *sub anno*.

(1) Les 4 mai et 10 octobre 1656, 15 août 1657, 9 avril et 4 août 1659, 17 avril 1661. — Les 12 février, 6 avril et 9 décembre 1658, 18 novembre 1659, 23 mai, 3 août et 28 novembre 1660, 3 février 1661; 2 février 1658 et 1659.

(2) Le 18 juin 1659; Annales de Bar-le-Duc, 22 juin 1659. — 23 mai 1660. — 18 février 1660; le 1[er] janvier 1661, il donne en étrennes à ses filleuls de la serge pour 10 francs 6 gros. — Sur le pèlerinage de Benoitevaux, v. N. Roussel, *Histoire... du diocèse de Verdun*, 1864, t. II, p. 260–266. En dehors du voyage à ce sanctuaire, nous n'avons trouvé mention que d'un autre voyage à «Couzance» le 18 avril 1658; nous supposons qu'il s'agit de Cousance-aux-Bois, dont la chapelle était dédiée à la Nativité de Notre-Dame. Robinet et Gillant, *Pouillé du diocèse de Verdun*, 1904, t. III, p. 168; ce serait donc encore un pèlerinage à la Vierge.

Digitized by Google

ment chez le jeune homme. Jacques Longeaux venait à peine de terminer ses épreuves de rhétorique, au mois d'avril 1661, qu'il allait « voir son cousin Longeau[x], religieux à Cheminon », au delà de la grande forêt de Troisfontaines et sur les frontières du Barrois et de la Champagne, où il y avait une abbaye cistercienne, fondée en 1100 sous l'invocation de Notre-Dame et dont les ruines imposantes subsistent dans une propriété privée[1]. Ce voyage si pressant et unique en son genre dut avoir pour Jacques une grande importance: il alla, croyons-nous, demander à son parent s'il lui conseillait d'entrer, lui aussi dans les ordres, et, en particulier, chez les Minimes pour lesquels sa famille avait une prédilection spéciale[2]; la réponse fut sans doute affirmative, car, moins de deux mois après cette entrevue, le jeune Longeaux s'en allait furtivement à Nancy chez les Minimes et, quelques jours après la représentation où il avait joué devant le duc, aussitôt passées les fêtes de l'Assomption, il y était définitivement reçu[3].

Les Minimes étaient un ordre religieux franciscain qui se livraient à l'exercice de la charité; ils avaient été introduits en Lorraine dès la fin du XVI^e^ siècle et dans le Barrois au début du XVII^e^. A Nancy, ils possédaient deux maisons sous une direction unique, à la Ville Neuve un couvent sur l'emplacement du Lycée de garçons actuel, hors des murs, un établissement de second ordre, auprès de la chapelle Notre-Dame de Bonsecours; à Bar-le-Duc, ils avaient un couvent situé à l'emplacement de l'ancienne maison de La Rochelle, au coin du boulevard du même nom et de la rue actuelle des Minimes, aujourd'hui le Marché couvert[4]. « Frère Jacques », fit, semble-t-il,

[1] 11 avril 1661; le voyage coûta 3 francs 6 gros. Nous ne connaissons pas autrement ce cousin. Les ruines de l'abbaye, en particulier de la chapelle gothique envahie par les arbres, sont dans la propriété de Madame de Fontenoy, à Cheminon-la-Ville; la mairie de la commune renferme un titre en parchemin de 10 à 12 mètres de long, concernant des droits d'usage, qu'il serait bon de faire examiner par quelque érudit.

[2] Déjà il avait un oncle minime (v. pl. haut, p. 234); un autre de ses oncles avait ratifié une donation faite par son grand-père aux Minimes de Bar, voir ci-dessous, p. 244, note 2.

[3] Le 3 juin 1661, remboursement de 16 francs qu'il a « emprunté lorsqu'il alloit à Nancy prendre l'habit des Minimes ». Le 18 août, 7 francs sont envoyés à Jacques à Nancy. Peut-être était-il parti sans le consentement de sa famille et l'avait-on fait revenir pour la représentation donnée devant le duc.

[4] A Digot, *Histoire de Lorraine*, Nancy, 1856, t. IV, p. 335 et t. V, p. 40; Chr. Pfister, *Histoire de Nancy*, 1908 et 1912, t. II, p. 834-9 et t. I, p. 569-76.

Digitized by Google

à la seule maison de Bonsecours, à peu près un an de noviciat; le 18 mai 1662, à Bar, ses tuteurs signaient devant notaire avec «frère Jean Antoine, religieux et procureur de la province de Lorraine et de Barrois» un traité par lequel ils promettaient de payer 200 francs par an pendant six années pour son entretien «afin qu'il puisse faire facilement ses études» et de donner au couvent de Bar-le-Duc «300 francs pour faire une fondation»; ce traité fut exécuté en partie le 3 septembre suivant[1]. A la fin de mai, Jacques devenait profès, à la suite de la prise d'habit et du festin traditionnels; il passa alors à la maison de Nancy, en attendant son retour aux Minimes de Bar, qui s'effectua sans doute en 1668, après les six années écoulées[2].

Tels sont les renseignements que nous fournissent les documents sur l'entretien et les études de Jacques Longeaux, surtout de 1654 à 1661, à Bar-le-Duc, où il fut élève des Jésuites; mais cette contribution à l'histoire sociale et pédagogique de la capitale du Barrois, souvent bien extérieure, serait absolument incomplète si, à travers l'homme fait, nous n'essayions d'entrevoir ce que fut l'élève. Celui-ci devint «un religieux minime distingué» qui, nous croyons l'avoir

— Bellot-Herment, *Historique de la ville de Bar-le-Duc*, 1863, p. 379–380. Cf. «Annales de Bar-le-Duc», juillet 1618.

[1] Le 18 mai 1662 (dépenses, n° *481*), on paie 624 francs «pour les habits et pension dudit frère Jacques pendant son année de noviciat», plus 14 francs «pour les souliers et pantoufles» et le 25 (n° *487*), 10 francs «à Claude Blanpain voiturier pour avoir mené à Bonsecours une pièce de vin... au R. P. Cambon(?), supérieur et maître dudit Jacques pendant son noviciat». Aux n°s *481* et *488*, «600 francs payés aux R. R. P. Minimes de cette ville pour quittance et traité de fondation fait le 3 septembre 1662 d'après le traité fait avec le frère Jean Anthoine, ledit traité de fondation passé par devant Longeau nottaire qui en a la minutte».

[2] Les 19, 25 et 24 mai, on paye 200 francs pour les habits «nécessaires... à sa profession», et 139 francs 1 gros «pour le festin fait à la profession dudit frère Jacques Longeau». — Il n'était pas à Bar en 1665, d'après Robinet et Gillant, *Pouillé* cité, t. II, p. 85. A partir de 1668, les «Annales de Bar-le-Duc», depuis 1652 brèves et sèches, deviennent de plus en plus développées, pour se terminer brusquement en 1676. — Le 8 mars 1701, «Frère Jacques Longeaux», avec deux autres religieux et le «Correcteur» des Minimes de Bar, donnaient quittance de «la somme de 400 francs de principal et 20 francs pour l'année d'interest escheue» résultant d'une donation de Christophe Longeaux l'aîné, grand-père de Jacques, consentie par Christophe le jeune son fils et acceptée par la résolution du Conseil de Ville de Bar du 9 mars 1646. Bibl. mun. de Bar-le-Duc, Arch. municipales GG 62, dossier 6e, n° 4.

Digitized by Google

démontré, fut l'un des annalistes les plus complets et les plus exacts de Bar-le-Duc[1]. Sans doute, son ouvrage est une compilation peu originale, qui reproduit le plus souvent un manuscrit antérieur pour le XVI^e^ et la première partie du XVII^e^ siècle; elle est écrite dans un esprit à la fois religieux et impersonnel, dans une langue élégante et châtiée, mais générale et vague. Il n'est pas téméraire de voir là l'influence des Jésuites : si leur éducation a donné à Jacques Longeaux la piété et le goût de l'étude, elle l'a presque entièrement dépouillé de sa personnalité pour lui faire aimer exclusivement la forme, telle que la concevra la littérature «classique» du XVIII^e^ siècle; mais cet élève docile est resté amoureux de sa petite patrie et Jacques Longeaux a fait honneur à ses maîtres comme à sa ville d'adoption.

[1] DUMAST, *op. cit.*, p. 407; pour le détail de ce qui suit, v. notre étude précitée, p. 234, note 1. Rappelons seulement à titre de curiosité que ses «Annales» ont été très souvent copiées et que le grand romancier barrisien André Theuriet paraît en avoir conservé une copie, d'après l'article intitulé «l'Orme», du *Journal*, 15 décembre 1897, réédité dans *Claudette, Contes et propos rustiques*, Paris, Lemerre, 1900, p. 84-92. Nous devons la copie de la plus grande partie de cet article, dont nous n'avions qu'un fragment et ignorions la réimpression en volume, à la bienveillance de M. Paul Marichal, conservateur aux Archives nationales et membre de la Section de philologie et d'histoire du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

ANNÉES 1926 ET 1927.

Les années 1926 et 1927 ont été, dans tous les dépôts d'archives départementales, marquées par d'exceptionnels enrichissements : la réforme administrative et judiciaire de 1926 en est la principale cause. D'une part, les décrets des 6 et 10 septembre 1926 portant suppression de 64 conseils de préfecture et de 106 sous-préfectures ont eu pour conséquence de généraliser le versement dans nos dépôts des registres et dossiers des conseils de préfecture, vieux de trente ans, étant entendu que les comptes de gestion avec pièces à l'appui continuent à être versés sitôt l'arrêté d'apuration intervenu, et de faire entrer dans ces mêmes dépôts les dossiers d'intérêt administratif ou historique restés dans les sous-préfectures supprimées (circulaire conjointe des Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique du 12 octobre 1926). D'autre part, à la suite du décret du 6 septembre 1926, qui a ordonné la suppression de 227 tribunaux de première instance, le versement aux archives départementales des documents centenaires a été rendu obligatoire pour les greffes des justices de paix, de première instance et d'appel, et le versement éventuel des documents non centenaires a été admis lorsque la capacité des greffes de rattachement ne permettait pas le logement convenable des papiers de cette nature venus des greffes supprimés. Deux instructions de M. le Garde des Sceaux aux chefs de cours en date des 9 octobre 1926 et 25 mai 1927, commentées, à l'usage des archivistes départementaux, par les circulaires du Ministre de l'Instruction publique aux préfets des 14 octobre 1926 et 25 juin 1927, ont prescrit toutes les mesures

Digitized by Google

à prendre en vue de ces versements et indiqué les modalités suivant lesquelles il devait y être procédé.

En dépit d'à-coups inévitables dans des opérations de pareille envergure, et à l'exception des versements des papiers centenaires des justices de paix qui, dans beaucoup de départements, sont fonction des visites que feront à leurs greffes, au cours des inspections annuelles d'archives communales, les archivistes départementaux, ces diverses circulaires ont presque partout reçu en 1927, parfois même dès 1926, leur application à peu près intégrale, et tout sera vraisemblablement régularisé en 1928. Le mérite en revient, pour une large part, aux archivistes départementaux et à leurs adjoints, qui, avec des moyens matériels souvent insuffisants et en donnant de leurs personnes, ont assuré le succès de cette vaste entreprise : car au transfert seul ne devait pas se borner leur effort; il fallait caser ces afflux énormes de documents; il fallait, il faut, il faudra les trier, — travail de longue haleine, — les classer, les inventorier, les rendre utilisables; c'est et ce sera pour de longs mois une de leurs principales tâches.

Ainsi sont entrés dans nos dépôts d'archives des milliers de registres et de liasses, d'un intérêt historique, présent et futur, considérable, à ne citer par exemple que les actes de l'état civil ancien et moderne dont, dans la plupart de ces dépôts, une partie seulement était venue des greffes à la suite de la vaste enquête menée dès la fin de 1921 par Alexandre Vidier; au moment où intervenait la première circulaire du Garde des Sceaux d'octobre 1926, il ne restait plus guère qu'une dizaine de départements où il n'eût pas encore, — opérant lui-même avec quelle activité débordante ! — fouillé les coins et recoins des greffes des cours et des tribunaux pour y dénicher les documents d'intérêt historique antérieurs à 1800 dont une décision libérale de la Chancellerie avait, à sa suggestion, autorisé la recherche en vue d'un versement éventuel dans nos dépôts départementaux. L'application des circulaires d'octobre 1926 et juin 1927 a permis de clôturer très heureusement, en la complétant, l'enquête dont notre regretté confrère et ami avait été l'instigateur et l'infatigable ouvrier.

Deux mesures récentes ont aidé et aident à parer en partie à l'encombrement de nos dépôts départementaux, conséquence inévitable de ces versements massifs : 1° le décret du 3 février 1926 a autorisé la suppression, au bout de six ans, des pièces justificatives

Digitized by Google

produites à l'appui de leurs comptes par les comptables publics; les triages des comptes de gestion qui ne pouvaient jusque là être effectués que dans les dossiers vieux de quinze ans, ont pu être, de ce chef, intensifiés, et les ventes de papiers inutiles et périmés, suite naturelle de ces triages, le seront aussi; 2° à la demande de la Direction des Archives, M. le Ministre des finances, par ses instructions du 17 décembre 1926 aux trésoriers-payeurs généraux, a prescrit de suspendre jusqu'à nouvel ordre l'envoi des documents financiers dans les archives des préfectures et sous-préfectures.

La Direction des Archives a fait paraître en 1927 une brochure qui contient le texte du règlement des archives communales élaboré par la Commission supérieure des Archives et rendu exécutoire par l'arrêté conjoint des Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique du 31 décembre 1926; ce règlement est suivi d'instructions pour le classement et l'inventaire de ces archives, des cadres de classement des archives anciennes et modernes, avec développements explicatifs et nomenclature des catégories de papiers susceptibles d'être éliminés. Un tirage à part a été fait de la dernière partie de cette brochure à l'usage des communes rurales, de moindre importance; on y trouve les principes généraux à connaître et un cadre de classement simplifié. L'inspection générale des archives et les archivistes départementaux sont chargés d'attirer l'attention des préfets et des Conseils généraux sur l'opportunité de doter toutes les mairies de France de ce guide précieux, et déjà une quarantaine de ces Conseils ont voté des crédits pour assurer la distribution de l'une ou l'autre brochure aux communes de leur département.

Une circulaire du 1er décembre 1927 a donné aux archivistes départementaux les instructions les plus précises pour le classement et la rédaction du répertoire des registres paroissiaux et d'état civil.

Les archives départementales se sont, comme les années précédentes, accrues de la manière la plus heureuse par de nombreux dons de collectionneurs, de familles, de particuliers et de collectivités; tous sont signalés ici, en témoignage de la gratitude due à leurs auteurs. Certains de ces dons sont magnifiques et mériteraient une mention spéciale; je me borne à signaler celui dont ont bénéficié les archives de la Côte-d'Or, en recevant de M. Georges Chopard tous les papiers du maréchal Vaillant, d'un prix inestimable

Digitized by Google

pour l'histoire du second Empire. Des échanges heureux (entre les Bouches-du-Rhône et la ville de Marseille par exemple), de nombreuses réintégrations, en particulier sur des archives communales, la restitution par l'Allemagne du beau fonds du comté de Créhange, qui a fait enfin retour aux Archives de la Moselle, des dépôts de plus en plus fréquents et abondants de minutes notariales (notamment dans l'Aveyron, le Gard, l'Hérault et l'Isère)[1] ont contribué enfin à enrichir encore un grand nombre de nos collections départementales.

Alexandre Vidier est mort le 29 décembre 1927, comme il venait d'achever pour 1926 la présente Chronique et de l'amorcer pour 1927. Chargé par le Comité des travaux historiques de continuer ce travail, je me suis efforcé de le faire dans l'esprit où il l'avait entrepris en 1923 et où il le poursuivait depuis lors : dépouillant d'une façon exhaustive tous les rapports annuels des archivistes départementaux, toutes les correspondances qu'ils échangent avec l'administration centrale, il ne voulait laisser dans l'ombre rien de ce qui pouvait être utile aux travailleurs : il voulait aussi rendre le plus complet hommage au labeur assidu des archivistes dont il fut, pendant les quatorze années qu'il remplit, d'une façon inégalable, les fonctions d'inspecteur général, le témoin toujours attentif, l'ardent animateur, le juge aussi le plus compétent. Que de fois, au cours de nos entretiens, s'est-il réjoui d'apprendre que cette Chronique rendait des services, était tenue pour un bon instrument de travail ! Et c'était pour lui la meilleure récompense du mal qu'il se donnait pour la rédiger. Cette tâche supplémentaire, s'ajoutant à toutes celles dont il assumait par ailleurs si allègrement le poids, a contribué certainement à épuiser ses forces; il a succombé à la peine. Nul plus que le signataire de ces lignes, qui, depuis cinq ans, lui était uni par une étroite et amicale collaboration, ne sent la perte irréparable qu'a faite, par sa mort, le Service des archives.

Henri COURTEAULT,
membre du Comité des travaux historiques,
conservateur aux Archives nationales.

[1] La Chronique de 1928 dira les nouvelles perpectives d'accroissement qu'a ouvertes la loi du 14 mars 1928 sur les dépôts notariaux dans les archives publiques.

Digitized by Google

1. **Ain** (*M. O. Morel*) [1926]. — Versements : par le greffe du tribunal de Nantua, 4 mètres cubes et demi d'archives anciennes; — par la prison de Nantua, registres d'écrou; — par la justice de paix de Nantua, procédures correctionnelles antérieures à 1820; — par le greffe du tribunal de Gex, 2 mètres cubes et demi d'archives anciennes; — par la prison de Gex, 16 registres d'écrou (1833-1863).

Organisation des suppléments aux séries anciennes inventoriées : série C, art. 1108-1158, n'intéresse que le XVIII^e^ siècle; — série E, art. 507-806, documents du XIV^e^ au XIX^e^ siècle, parmi lesquels trois fonds importants : familles Tardy (art. 552-623), Le Jouhan de Noblens (art. 624-702), Riboud et Philibert Le Duc (art. 703-800); — série F, art. 1-53, parmi lesquels l'histoire du département de 1789 à l'an IV par Lateyssonnière et 34 petits cahiers de notes sur le département, donnés par M. Parant; — série G, art. 380-386, (XV^e^-XVIII^e^ siècles), entre autres, visite épiscopale de l'église d'Ornex (1702); — série H, art. 957-960, entre autres la charte de Marguerite d'Autriche du 28 mars 1521, fondant et dotant le couvent de Brou, original parchemin avec signature autographe, donné en 1906 par M. l'abbé Perretant, supérieur du grand séminaire de Brou.

Classement des archives versées par le greffe de Nantua et particulièrement des registres : justice de l'abbaye (1595-1790), 487 art.; maîtrise des eaux et forêts (XVIII^e^ s.), 1 art.; traites foraines du Bugey et du pays de Gex, à Nantua (XVII^e^-XVIII^e^ s.), 59 art.; comté de Montréal (1563-1790), 431 art., dont un inventaire des minutes de la curialité (1731-1772); châtellenie de Saint-Martin du Fresne (1584-1620), 9 art.; justice de Martignat, transférée à Nantua (1712-1790), 34 art.; baronnie de Varey (1586-1790), 199 art., dont plusieurs inventaires du greffe (XVIII^e^ s.); baronnies de Poncin, Cerdon et la Cueille (1689-1790), 429 art., dont plusieurs inventaires du greffe (XVIII^e^ s.); tribunal de district (1791-an IV), 9 art.; tribunal correctionnel (an IV-1821), 23 art.

[1927.] — Versements : par le greffe du tribunal supprimé de Trévoux, archives anciennes en totalité; — par le greffe du tribunal supprimé de Belley, même versement (à noter, dans ce versement, tous les anciens registres paroissiaux et d'état civil des communes de l'arrondissement de Nantua; Nantua dépendait en effet du bailliage de Belley); — par le greffe du tribunal de Nantua, la presque totalité de ce qui doit revenir aux archives départementales; — par la sous-préfecture de Nantua : 3 caisses de documents de l'époque révolutionnaire.

Classement, numérotage et mise en place des dossiers versés par les divisions et les diverses administrations : — refonte de la série T (Instruction publique) en vue de la rédaction de l'inventaire numérique définitif :

Digitized by Google

— revision de tous les registres paroissiaux et d'état civil provenant des greffes des tribunaux de Bourg et Trévoux (les doubles de ceux de Bourg commencent en 1669, ceux de Trévoux en 1737).

Dépôt : par la ville de Bourg de ses archives anciennes (environ 900 dossiers), parmi lesquelles se trouve la suite ininterrompue depuis le XV^e^ siècle des délibérations du conseil de ville, très intéressantes pour l'histoire non seulement de la ville, mais de la Bresse et de la Savoie.

Mission en Suisse : recherche aux archives de Lausanne des documents intéressant le département de l'Ain et spécialement le pays de Gex.

2. **Aisne** (*M. L. Broche*) [1926]. — Dons : par M. Patenôtre, 25 pièces du XII^e^ au XVIII^e^ siècle concernant l'ancien domaine de Mailly, commune d'Urcel; — par les Archives de l'Eure, pièce parchemin du XIV^e^ siècle, intéressant la ville de Chauny.

Acquisition : inventaire du trésor de la cathédrale de Laon (XV^e^ s.).

Dépôts : archives anciennes de Chauny et de Guise.

Réimpression de l'inventaire des archives anciennes de Chauny détruit pendant la guerre; — impression de l'inventaire des archives communales des cantons de Guise et d'Hirson; préparation du même inventaire pour les cantons de la Capelle et la Fère; — rédaction du répertoire des 3.000 registres de l'ancien régime provenant de l'administration des domaines et concernant surtout le contrôle des actes des notaires, série C; préparation du répertoire de la série Q, domaine et enregistrement, depuis 1790.

[1927.] — Versements : par le greffe du tribunal supprimé de Château-Thierry : actes paroissiaux et d'état civil (142 reg.), 126 liasses et registres de documents divers; — par le greffe du tribunal de Laon : actes paroissiaux et d'état civil (176 reg.); — par le greffe du tribunal de Saint-Quentin : actes paroissiaux et d'état civil (201 reg.), 133 liasses et registres de documents divers; — par le greffe du tribunal supprimé de Soissons : actes paroissiaux (35 reg.); 4 liasses ou registres de documents divers; — par le greffe du tribunal supprimé de Vervins : 168 registres d'actes paroissiaux et d'état civil, 212 liasses ou registres de documents divers; — versement, sans doute provisoire, d'environ 10 mètres cubes de documents de moins de cent ans de date, retrouvés en vrac dans les combles du palais de justice de Vervins; — de la sous-préfecture supprimée de Château-Thierry, 1.438 articles; — des bureaux du greffe de l'ancien conseil de préfecture et des diverses administrations, 1.665 articles.

Dons : par M. Chappée, du Mans, par les Archives de l'Eure et celles de la Moselle, 8 pièces manuscrites et 1 liasse de documents divers, classés dans les séries B, E, G et I.

Digitized by Google

Acquisition : 27 pièces sur parchemin, des années 1409 à 1499, classées dans la série I.

Dépôt : par le cabinet de la préfecture de l'Aisne, 118 liasses.

Classement : achèvement de la reconstitution méthodique de 15.123 articles des séries M à Z, bouleversés par l'occupation allemande; — classement des 4.420 articles entrés par les versements divers ci-dessus : — groupement, dans l'ordre alphabétique des communes, des 7.000 plans environ versés en 1926 par le service de la reconstitution foncière.

Inventaire : achèvement du répertoire numérique des 3.401 registres du contrôle des actes des notaires versés en 1908 par l'Enregistrement (série C); — rédaction du répertoire numérique des 2.341 registres d'actes paroissiaux et d'état civil versés par les greffes; — complément, par 59 articles retrouvés, du répertoire numérique de la série Q.

Distribution de l'inventaire sommaire des archives communales anciennes du canton d'Hirson (E supplément), mise sous presse de celui des cantons de la Capelle et de la Fère.

Inspection : des archives communales de cantons de Laon et de Neufchâtel-sur-Aisne : continuation ou achèvement de la reconstitution de l'état civil et du cadastre.

3. **Allier** (*M. M. Fazy*) [1926]. — Dons : par M. Vieilliard, pièce relative à un partage de biens entre leurs enfants par Louis Bessay, bourgeois de Cusset, et Madeleine Rochier, sa femme (1788); — par les Archives du Loiret, pièce concernant Jean Lhermitte, de Moulins (XVII[e] s.) et notes sur la famille Vilhardin.

Dépôts : archives anciennes communales de Créchy et Langy.

Classement de la collection formée par Pierre Gauthier, ancien archiviste de la Haute-Marne, et donnée par sa famille, 528 dossiers, concernant des familles et documents divers intéressant le Bourbonnais; le rapport de M. Fazy contient l'énumération sommaire du contenu de cette collection; — classement de la collection Grégoire achetée par le département en 1914, papiers de familles et pièces variées intéressant le Bourbonnais, dont le rapport contient également une liste sommaire.

Impression de l'Inventaire sommaire de la série L, t. II.

A signaler dans les archives communales : à Varennes-sur-Allier, registres paroissiaux de Vouroux et Varennes depuis 1606; — à Billy, depuis 1572; — à Boucé, depuis 1631; — à Montaigu-le-Blin, depuis 1601 pour Montaigu, depuis 1608 pour Ciernat, depuis 1617 pour Saint-Étienne-du-Bas; livre de raison de la famille Morel (1523-1631); — à Montoldre, registres paroissiaux depuis 1540; — à Rongères, depuis 1593; — à Saint-Félix, depuis 1604; — à Saint-Géraud-le-Puy, depuis 1705 pour Saint-Géraud, depuis 1621 pour Saint-Allyre; 6 liasses relatives à la seigneurie du Grand-Montet relevant de l'abbaye de Septfonds;

Digitized by Google

— à Saint-Germain-des-Fossés, registres paroissiaux depuis 1665; — à Sanssat, depuis 1618; — à Seuillet, depuis 1647.

[1927.] — Versements : par le tribunal civil (supprimé) de Cusset (arr. de Lapalisse), 162 registres paroissiaux et d'état civil (1737-1802); — par le tribunal civil (supprimé) de Gannat, 92 registres de même nature (1733-1802); — par le tribunal civil de Montluçon, 205 registres (1670-1802); — par le tribunal civil de Moulins, 257 registres, 5 liasses, 1 table décennale (1737-1802); les papiers judiciaires avaient été versés en 1924-1925 jusqu'en 1826, et même, pour Gannat, jusqu'en 1865; — de la plus grande partie des papiers de la sous-préfecture supprimée de Gannat.

Dons : par M. Pierre Buffault, documents sur les familles Laveau, Beuvron, Mourtons, Dalphonse, Deleage, sur la châtellenie de Bessay et les communes d'Urçay et de Souvigny; — par M. Hodanger, plan de la sainte chapelle de Bourbon-l'Archambault, de 1833; — par les Archives de Seine-et-Marne, document sur la destitution des administrateurs du département de l'Allier (fructidor an v) et tableau des valeurs successives des assignats dans l'Allier, du 1er janvier 1791 au 30 ventôse an IV; — par M. Chappée, documents sur les paroisses de Bellenaves, Montmarault et Echassières.

Acquisition : collection de documents archéologiques et historiques laissée par feu M. le chanoine Clément.

Impression : continuation du tome II de l'Inventaire de la série L [1].

4. **Basses-Alpes** (*Mlle J. Isnard*, chargée de l'intérim)[2] [1926]. — Dons : par Dom Paul Chauvin, pièces de la communauté d'Argens, deux livres journaliers de recettes et dépenses (1601-1602); deux copies d'une transaction de 1543 entre les seigneurs et la communauté; deux compulsoires (1504-1551); arrêt du Parlement pour le payement des dettes des communautés (1600); — par M. Tardieu, 33 pièces dont 7 parchemins provenant du château de Malijai (XIVe-XVIIIe s.).

Dépôts : par MM. Hugues et Comte, notaires, minutes anciennes des études des Mées (300 reg.) et de Forcalquier (500 reg.).

Classement et répertoire des registres de notaires de Sisteron versés par le greffe de Sisteron, 880 reg. (1417-1745) provenant de 104 pratiques; en outre 46 reg. et 2 fragments concernant Ribiers et Upaix ont été envoyés aux Archives des Hautes-Alpes; — classement du supplé-

[1] Le 10 novembre 1926, a été inaugurée aux Archives de l'Allier une plaque commémorative de Pierre Flament, archiviste de l'Allier, puis du Pas-de-Calais, tué au Bois-Fumin sous Verdun, le 1er août 1916.

[2] M. Bailhache a été nommé archiviste titulaire le 1er septembre 1926.

Digitized by Google

ment des fonds judiciaires de Barcelonnette, Castellane et Forcalquier (art. 2437-2622): — publication du tome I de l'Inventaire de la série L (période révolutionnaire).

[1927] (*M. G. Bailhache*). — Versements : par les tribunaux de Forcalquier, 105 registres ou cahiers, 70 liasses, 9 registres d'état civil; de Sisteron, 13 cahiers, 31 liasses, 13 volumes, 29 liasses d'état civil; de Castellane, 113 registres ou cahiers, 22 liasses, 44 registres d'état civil; de Barcelonnette, 82 registres ou cahiers, 2 liasses, 21 registres ou liasses d'état civil: de Digne, 249 registres ou cahiers, 106 liasses, 12 volumes et 3 liasses d'état civil (ces divers versements poussés jusqu'à 1830, et pour l'état civil jusqu'à 1832); — par la sous-préfecture supprimée de Sisteron, 29 sacs de documents financiers: — par les justices de paix de Barcelonnette, 15 registres (1816-1830), de Castellane, 24 registres (1807-1830) et 10 liasses; par celles de Saint-André-de-Méouilles et de Barrême.

Dons : par M. de Manteyer, archiviste des Hautes-Alpes, rouleau concernant la communauté de Valensole (18 mai 1412); — par M. Fruchier, notaire à Digne, inventaire des registres et documents du notaire Julien, de Thoard (1786).

Réintégration : par les archives municipales de Sisteron, doubles des registres de catholicité de Sisteron (1693-1696, 1701-1703, 1706-1739), registre du notaire J. de Quinson, de Sisteron (27 mars 1494-21 mars 1495), fonds du couvent des Frères-Prêcheurs de la Baume (4 reg., 1581-1781), et de la Visitation Sainte-Marie de Sisteron (8 reg., 1631-1791), 1 liasse de papiers révolutionnaires.

Dépôts : archives anciennes des communes de Chaudon-Norante et Bédejun, de Saint-Jurson; — par la ville de Castellane, archives municipales anciennes et révolutionnaires (sauf les registres paroissiaux), dépôt important réclamé depuis trois ans par l'Inspection générale; quelques cahiers provenant d'un cadastre de Taulanne de 1722: — une partie des archives anciennes de la Robine, retrouvées dans un coffre au château de ce nom: — archives anciennes de Tanaron (sauf le registre paroissial de 1700 à 1792); — archives anciennes d'Auzet (sauf le cadastre de 1788 et les registres paroissiaux, remontant à 1604), de Verdaches et du Vernet (sauf les paroissiaux [dans ces dernières, fonds de la justice de paix du canton du Vernet supprimée le 27 vendémiaire an x]): — archives communales de Braux (sur intervention de M. le sénateur Honnorat); — fonds notariaux des études Hermellin, de Senez; et Daumas, d'Annot (celle-ci comprenant les études disparues d'Ubaye et de Méailles [environ 470 registres, xv^e^-xix^e^ s., dépôt par M^me^ Latil, tutrice des enfants Daumas]).

Classement des versements des sous-préfectures de Sisteron et Castel-

Digitized by Google

lane, des tribunaux de Digne, Barcelonnette, Castellane, Forcalquier, Sisteron et répertoire numérique provisoire pour le tribunal de Barcelonnette [151 n°, tribunal de district (1790-vendémiaire an IV) et tribunal d'arrondissement (an VIII-1826)]; — classement et répertoire du fonds notarial des Mées (déposé en 1926): 288 registres (1520-1808), et, en partie, du fonds notarial de Forcalquier; — répertoire numérique du fonds notarial Comte, de Forcalquier (1449-an X, 509 articles, non compris les registres à réintégrer dans le fonds de la sénéchaussée); — répertoire du fonds notarial Hermellin (80 registres et des fragments, Senez et Blieux [1596-1822]; signature autographe de l'évêque janséniste de Senez Soanen); — dépouillement de vingt années de procédure de la sénéchaussée de Digne; — envoi aux archives des Hautes-Alpes d'un extensoire du notaire Jacques Bedoce, d'Upoix (1412-1420) et de 6 répertoires annuels du notaire Vollaire, de Barcillonnette (1791-an VI): — continuation de l'impression du tome I de l'inventaire de la série L (feuilles 63-65) [le crédit d'impression est relevé de 300 francs à partir de 1928].

5. **Hautes-Alpes** (*M. G. de Manteyer*) [1926]. — Acquisitions : papiers du vicomte Colomb, député des Hautes-Alpes, premier avocat général à la Cour royale de Paris, de ses fils, le vicomte Paul Colomb de Batines et le baron Jules Colomb, conseiller à la Cour de Lyon; on y retrouve des traces de la physionomie politique des Hautes-Alpes sous la Restauration et les fiches de la Bibliographie du Dauphiné, établies par Colomb de Batines avant que ne paraisse celle de Rochas; — papiers des Ponts et Chaussées (1806-1808), des Ursulines de Gap (1635-1701), de Melquion, de l'Argentière, et du R. P. Recollet Antoine Ollagnier (an II).

Dons : par M. Mazel, observations météorologiques et glaciologiques du service du reboisement (1922-1924); — par le Dr Bernard, lettre de Fernaud, secrétaire général des Hautes-Alpes, sur les digues à établir le long de la Durance; — par M. Paul Plat, reconnaissances féodales d'Orpierre (1638) et de Trescléaux (1641) au prince d'Orange.

Dépôts : par le musée de Gap, 3 cahiers de poésies manuscrites de Damien Manuel, président du tribunal de Barcelonnette (1789-1844) et de notes prises par son fils Hyacinthe Manuel (1845): — par les Archives des Basses-Alpes, 48 registres provenant du greffe de Sisteron et contenant les minutes des notaires d'Upaix (1516-1566) et de Ribiers (1576-1579); — par la municipalité de Saléon, cadastres (1647, 1650), coursier (1651-1688), procédures (1624-1711) et 11 liasses d'archives modernes; — par le maire de Saint-Julien-en-Beauchêne, coursiers (1609, 1656, 1713, 1750, 1792); comptes (1762-an XI), délibérations (1685-1838), procédures (1734-1787), registres paroissiaux (1639-1727), procès sur les moulins (1759-1795).

Digitized by Google

[1927.] — Acquisition : registre commercial de Blaise Richard-Calve d'Abriès (1768-1819).

Dons : par les Archives de la Drôme : achat de pension pour l'église d'Orpierre (6 novembre 1545), avertissement de 1683 pour la commune de Sainte-Colombe, rôle de la taille d'Étoile (1761), capitation de Saint-André-de-Rosans (1737); — par M. Aubert, rôle de la taille d'Aspres-sur-Buëch (1579); — par les Archives de Tarn-et-Garonne, notes sur la vallée de Freissinières, de M. Guieu: — par M. Chevalier, notaire, livre de commerce de M. Tourniaire à Saint-Pierre-de-Martinique (1767-1773), trois poésies de M. Tourniaire du Plan de Châteauneuf de Chabre faites à la Motte (mars-juin 1789); — par M. Charles Roman-Amat, requête des 21 et 23 octobre 1335 au baile de la cour royale de Seyne en faveur de Pierre de Rousset, prieur claustral de Boscodon, touchant les pâturages de Morgon; — par M. Royer, bibliothécaire de Grenoble, papiers de la conservation des forêts des Hautes-Alpes vendus au pilon par cette administration, sauvés par M. Maignien, prédécesseur de M. Royer (27 floréal an XII-30 juillet 1834), et compte de l'an XII relatif à Saint-Chaffrey; — par M. Chauvet, notaire à Gap, minutes de Pierre Torniaire, notaire à Antonaves (1 reg., 1650-1657), et de Gabriel Buisson, notaire à Châteauneuf-de-Chabre (1 reg., 1687-1692); papiers relatifs aux communes d'Antonaves, Barret-le-Bas, Châteauneuf-de-Chabre, Laborel, Lagrand, Laragne, Lazer, Montéglin, Pomet, Ribiers, Saint-Pierre-Avez, Salérans, Sisteron, Trescléoux (1723-1842), et papiers de familles de cette région (1650-1884); — par le Dr Bernard, papiers de Moynier-Dubourg, procureur à Gap (1754-1782), sur la famille de Lafont de Savines et l'église Saint-André de Gap; papiers de la famille Carlhan, de Briançon (1756-an III); — par M. L. Beynet, papiers de la famille Achard de Savournon (1616-1753) et taille de Savournon (23 juin 1677); — par M. Ubaud, testament de François Giraud, médecin d'Embrun (1713), passeport de Jacques Beauséjour (1790), cinq discours patriotiques du juge Davin à Embrun (1789); — par M. F. Chevalier, papiers des familles Mescle, Blanc, Espié (1677-1820); rôle du dixième de la communauté de Saint-André-de-la-Freissinousse (1736); — par M. le chanoine Bermond, cadastre d'Eyguians (fin du XVIe siècle, avec ses mutations jusqu'en 1644), et état religieux d'Eyguians (1730-1743, 1782-1792), le tout retrouvé dans une maison abandonnée et reporté à Eyguians (CC et GG); — par l'archiviste lui-même, papiers provenant de la famille Labastie à Pelleautier et complétant le fonds donné par M. Disdier en 1894 (entre autres : bulle d'Alexandre III pour le chapitre de Gap, 1176; arrêt du Conseil d'État sur le rétablissement de la cathédrale de Gap, 1704; papiers sur la famille de Flotte, 1645-1761); correspondance de Pomponne-Labastie, vice-président du tribunal de Gap (an XIII-1848).

Dépôts : par le président du tribunal de Gap, papiers des archives de

Digitized by Google

ce tribunal offrant un intérêt historique (1831-1914); — par M. E. Chevalier, notaire à Laragne, minutes notariales d'Upaix, Eyguians, Saléon, Châteauneuf-de-Chabre, Ventavon et Laragne (187 reg., de 1572 à 1838); à signaler aussi, dans cet important dépôt, 7 registres, investitures du seigneur de Ventavon (1589-1596), actes judiciaires de la terre et assemblées de la communauté de Ventavon (1589-1609), plaidoiries et actes passés devant le juge de Ventavon (1590-1603), saisies de terres pour les tailles de Ventavon (1591-1593): reconnaissances des fiefs de Durbon à Ventavon, Lazer et Upaix (1665-1671), inventaire de l'hoirie de Claude-Noël Amat, s[r] du Poët (1697-1698); — par M. J. Vollaire, architecte départemental, 5 plans de reconstruction du château de Tallard, de 1914-1915: — par M[e] Vial, notaire à Aspres-sur-Buech, 54 registres de minutes anciennes de ses prédécesseurs, provenant de Saint-Julien-en-Beauchêne, de la Faurie, de Montbrand, d'Aspres-sur-Buech et d'Aspremont, de 1633 à 1836, plus baux passés par l'abbaye de Durbon (1712-1790), judicature de la baronnie de Beauchêne (1769), relevé des créances de M[e] Lachau, notaire à Aspres (1824-1831), dossier sur le syndicat des digues du Buech (1834-1868): — par le maire d'Aspres-sur-Buech, archives anciennes de sa commune (coursiers de 1602 à 1683, 1684 à 1790, cadastre de 1684, vérification du cadastre faite en 1708; registres paroissiaux de 1652 à 1671, registres d'état religieux de 1672 à 1699, de 1698 à 1734, et tables de 1734 à 1779, 13 liasses d'archives anciennes, 10 liasses d'archives révolutionnaires ou modernes, belle série d'assemblées communales de 1624 à 1789): — par le maire de Manteyer, registres anciens de catholicité, 1635-1692; — par le procureur de la République d'Embrun, papiers d'intérêt historique du parquet d'Embrun (1815-1870); — par les Archives de l'Isère, inventaire de 1700 des actes, titres et documents des archives de la Chambre des comptes de Dauphiné concernant les bailliages de Briançon, Embrun et Gap (en 4 vol.); — par le maire de la Freissinousse, archives anciennes de la commune (cadastre de 1635-1638, parcellaires de 1720, 1731-1736, 4 liasses d'archives anciennes et 3 de modernes): — par les Archives des Basses-Alpes, extensoire de Jacques Bedoce, notaire à Upaix (1413-1420), répertoire de M[e] Vollaire, notaire à Valcivique (Barcillonnette) [1791-an VI].

Versements : des archives de la sous-préfecture supprimée d'Embrun (1.750 liasses, complément des versements de novembre 1925); — des fonds d'état civil ancien des greffes de Briançon et Embrun (133 reg. ou liasses).

Classement des versements, dépôts et dons ci-dessus; — rédaction commencée du répertoire numérique de O8 (chemins vicinaux): — impression du répertoire numérique des séries M et N.

L'inspection des archives communales de Furmeyer a révélé la disparition des archives anciennes, à l'exception de deux registres d'état civil

Digitized by Google

(1675-1792 avec lacune de 1684 à 1690): — à la Freissinouse, manquent les délibérations de 1692 à 1841 et de 1869 à 1894; archives anciennes mises en dépôt, ainsi qu'à Aspres-sur-Buech, aux Archives départementales; — promesse de dépôt analogue des archives anciennes de Gap.

6. **Alpes-Maritimes** (*M. R. Latouche*) [1926]. — Versements : par le greffe du tribunal de commerce de Nice, 385 registres provenant du consulat de Nice (1724-1791), du tribunal de commerce (1792-1814), du consulat et du tribunal de commerce (1814-1860); le consulat était compétent en matière criminelle, il avait en outre le port-franc dans ses attributions; — par le greffe de la justice de paix de Puget-Théniers, 26 registres de jugements, actes et répertoires (an III-1813); copie des statuts des communes d'Auvare (1758), Puget-Rostang (1772), Rigaud (1749); 8 registres de minutes de J.-B. Isoardi, notaire à Puget-Théniers (1772-an VIII), et diverses correspondances; — par les Archives des Basses-Alpes, registres paroissiaux provenant de la sénéchaussée de Castellane et concernant des paroisses sises dans le département actuel des Alpes-Maritimes : Valderoure, Daluis, la Penne, Saint-Antonin, Saint-Léger, les Mujouls, Collongues, Puget-Rostang, la Croix, Cuébris, Auvare, Sallagriffon, Guillaumes, Barels; — par le bureau d'enregistrement d'Antibes, 110 registres de formalité (an XIII-1817) et de tables.

Réintégrations : de la mairie de Puget-Théniers, deux inventaires des archives de Poggetto (XVIII^e s.); pièces concernant les familles Amiotti, Barelli, Berio, Ciaulano, Roset, Roudairon, Sauvan, Verani; registre des arbitres Giacomo di Giosselet, Hon. Parcator et Ag. Ginesi (1672-1694); copie des privilèges de la ville de Guillaumes; registre de Laurenti, notaire à Lucéram (1612-1614); registre de Sicardo, notaire à Sospel (1627-1630); papiers du chevalier Papon, capitaine dans le régiment de Coni et commandant le détachement de Sospel; livres d'écrou de la maison d'arrêt de Puget-Théniers (ans VIII-X); insinuation de Puget-Théniers (1821-1859); privilège de Charles-Emmanuel en faveur de Puget-Théniers (1623); — de l'ancien presbytère d'Ilonse, registres paroissiaux et état civil de 1616 à 1860.

Dépôt d'archives anciennes par la commune de Saint-Dalmas-le-Selvage, délibérations (1776-1782), cadastres (1702-XVIII^e s.) et documents de la période sarde.

Don : par M. H. Navello, procédures concernant la cathédrale de Nice (XVII^e-XVIII^e s.) et registre des statuts municipaux de la commune de Castellar (XVII^e-XVIII^e s.).

Classement du fonds sarde et du fonds notarial: — impression de l'inventaire de la série G; — établissement d'un répertoire manuscrit de l'état civil des communes de l'arrondissement de Grasse, et d'un répertoire du

Digitized by Google

versement du tribunal de commerce. — Rédaction, au cours de la mission annuelle à l'Archivio di stato de Turin, de l'inventaire du fonds Nizza e Contado, dont l'impression est projetée.

A signaler dans les archives communales : à Cagnes, une liasse de titres remontant au XVI^e siècle: — à Villeneuve-Loubet, délibérations et ordonnances (1590); trois cadastres (XVIII^e s.); comptes (1619): protocoles de René Russon (1607-1654); — à Coaraze, cadastre (1702): — à Contes, registre des statuts (1418-1461); actes d'hommages depuis 1252; délibérations (1613); comptes (1566): cadastres (1636, 1665, 1702): bandi campestri (1365); recensements (1690, 1718, 1720-1726); inventaires (XVIII^e s.); — à Castellar, délibérations (1768): cadastre (1690 et XVIII^e s.); cahier de contrats concernant l'hôpital (1653-1711); comptes de l'hôpital (1730-1779): — à Gorbio, délibérations (1723); budgets ou causati (1733): comptes (1562): — à Sainte-Agnès, transactions avec Peille (1432, 1442, 1445) et Gorbio (1460) et avec Louis de Grimaldi, seigneur de Monaco (1512): délibérations (1754): comptes (1696); confrérie Saint-Charles (1649); — à Bonson, cadastre (1702); comptes (XVIII^e s.); — à Bairols, cadastres (XVIII^e s., 1702): délibérations (1773): — à Lieuche, budgets ou causati (1723): comptes (1723); mutations (1759): terriers (1768, 1780): — à Pierlas, délibérations (1727): cadastres (1702-1769); mutations (1759): budgets ou causati (1715); comptes (1733); registres paroissiaux depuis 1612: — à Thiery, délibérations (1753); cadastre (XVII^e s.); mutations (1768); comptes (1759); registres paroissiaux depuis 1636; — à Touet-sur-Var, délibérations (1710), cadastre (1702): pièces de comptabilité (1650).

[1927.] — Versements : par la justice de paix d'Antibes, documents allant du XVII^e siècle jusqu'en 1839; — par la justice de paix du Bar (1791-1815): — par la justice de paix de l'Escarène, période française, minutes des actes civils (an X-1811) et répertoires (1809-1813), 20 art.: période sarde, ordinanze interlocutorie (1823-1833), sentenze (1826-1833), divers (1823-1836), 46 art.: — par la justice de paix de Grasse, période révolutionnaire: — par la justice de paix de Levens, période sarde; — par la justice de paix de Sospel, siège d'une prefettura (tribunal de 1^re instance) de 1814 à 1822, première période française, minutes des actes judiciaires (an II-1814), répertoires (an XII-1814), 70 art.; époque sarde, prefettura, sentences et affaires diverses (1816-1824), 120 art.: giudicatura di mandamento (justice de paix), ordonnances et affaires diverses (1823-1834): inventaires des prisons et du greffe (1823-1844), 60 art.: tribunal du bayle de Breil, registro di cause civili (1821-1828), 1 art.: tribunal du bayle de Castellar, registro di cause civili (1819-1829), 2 articles: tribunal du bayle de Sainte-Agnès, registro di cause civili (1822-1829); — les archives de la

Digitized by Google

justice de paix de Villefranche de la première période française sont conservées dans de bonnes conditions aux archives municipales.

Dépôts : par les communes de Bairols, délibérations (1773-1792), cadastre (1702), autre cadastre (XVIII^e s.), recueil d'actes d'inféodation, inventaire des archives (1757), recensement (1774), etc.; archives modernes, première période française (an IX-1813) et époque sarde (1814-1857); — de Lieuche, consegna di beni (1768), libro di permutta (1759), conti esattoriali (1731-1771), causati [budgets] (1723-1786), comptabilité (1738-1790), édifices communaux (1776-1785), stato di popolazione (1786), église (XVIII^e s.); archives modernes, première période française (an XII-1813); époque sarde (1817-1853).

Dons : par la Bibliothèque municipale de Nice, pièces relatives à l'abbaye de Saint-Pons, à l'église de Villefranche et à la famille Tonduti de l'Escarène; par les Archives des Bouches-du-Rhône et de la Corrèze, liasse de procédure du tribunal de district de Grasse (1791) et factum imprimé concernant le fief de Séranon (1753); — par M. André Cossa, registre de procédures du seigneur du Mas contre la communauté du lieu (1620-1655).

Classement du fonds sarde et rédaction du répertoire numérique de ce fonds; triage des archives judiciaires versées en 1923 par le greffe du tribunal civil de Nice et comprenant les documents mélangés provenant du Sénat et du *Tribunale di prefettura*. A signaler parmi les pièces classées le registre des jugements du tribunal des villes libres de Menton et Roquebrune (1848). Impression de l'inventaire du fonds Nizza e contado de l'Archivio di stato de Turin. Préparation d'une étude sur le notariat dans le comté de Nice.

Mission : à Turin, continuation de l'inventaire du fonds Nizza e contado (analyse des documents sur le comté de Beuil) et commencement du dépouillement de la série Seborga (Sabourg), principauté appartenant à l'abbaye de Lérins; — à Gênes, continuation du dépouillement de la correspondance des consuls de la République de Gênes à Nice (XVIII^e s.).

A signaler, dans les archives communales, l'installation matérielle définitive et la mise en marche du service des archives municipales de Nice, sous la direction de M. J. Levrot; pour les archives anciennes, si importantes (belle collection de délibérations, série continue depuis 1580), un inventaire nouveau, destiné à remplacer l'inventaire Bottaro, est commencé, confié à M^lle Gauthier, archiviste paléographe; pour la période 1792-1860, le reclassement est en cours.

7. **Ardèche** (*M. J. Régné*) [1926]. — Versements : par la sous-préfecture de Largentière, dossiers des victimes du coup d'État (1851-1916), plébiscites de 1852 et 1870; parrainage impérial (1856-1863); gardes nationales mobilisées et garde mobile (1870); — par les recettes de

Digitized by Google

l'enregistrement, 2.240 registres : Andance, 48; Annonay, 103; Aubenas, 190; Bourg-Saint-Andéol, 20; le Cheylard, 153; Joyeuse, 95; Lamastre, 49; Largentière, 137; la Voulte, 58; Montpezat, 60; Privas, 522; Rochemaure, 54; Saint-Agrève, 41; Saint-Felicien, 28; Saint-Pierreville, 58; Serrière, 141; Thueyts, 24; Tournon, 134; Vallon, 51; Vernoux, 116; Villeneuve-de-Berg, 31; Viviers, 127; le bureau de Saint-Péravy est dépourvu de registres anciens par suite d'un incendie.

Dons, dépôts et réintégrations : par M. Aug. Le Sourd, fragment de procédure de la cour de justice seigneuriale d'Aubenas (1706-1707); — reconnaissances féodales faites en 1547 à Jacques Chambon, seigneur de Bours et Larnas; — registres et minutes en liasses de notaires d'Aubenas (xv^e^-xviii^e^ s.), de Jaujac (1549), de Saint-Andéol-de-Bourlenc (1695-1731), de Saint-Germain-lès-Vogüé (1536-1547), de Vogüé (1648).

Publication par M. Régné d'un ouvrage sur la vie économique et les classes sociales au lendemain de la guerre de Cent Ans, qui est la reprise en sous-œuvre de l'inventaire sommaire des registres d'estime cadastrale de 1464 (C. 557-628).

[1927.] — Versement : par les greffes de Privas, Tournon et Largentière, état civil ancien et moderne et documents judiciaires, parmi lesquels 65 registres protestants; l'état civil versé de 1793 à 1802 comprend 346 registres, et de 1803 à 1832, environ 2.000 registres.

Dépôts : par la ville de Tournon, complément de ses archives anciennes, notamment les délibérations de 1674 à 1747; — par les Archives de l'Isère, le volume de l'Inventaire double de la Chambre des comptes du Dauphiné, relatif au Vivarais; — par les Archives de la Drôme, papiers des familles Laurel, du Pouzin (1615-1860) et Méan, du Teil (1652-1806).

Classement des registres paroissiaux et d'état civil, avec état comparatif de la collection départementale et des collections conservées dans les communes (imprimé); — état sommaire par M. Vernet, aide-archiviste, du versement fait en 1924 par les greffes des trois tribunaux du département (ancien régime et période révolutionnaire) [à noter une charte originale de 1375 sur la famille d'Anduze].

A signaler dans les archives communales : à Annonay, l'état civil, les délibérations et les matrices ont pu être sauvés de l'incendie qui a anéanti l'Hôtel de ville, et au cours duquel ont disparu l'atlas cadastral, l'inventaire des titres de la chartreuse de Bonnefoy et les collections manuscrites des annalistes de la ville d'Annonay; — à Tournon, dans l'étude de M^e^ Montgolfier, notaire, un inventaire des titres de la ville (1685) contenant l'analyse de documents des xiv^e^ et xv^e^ siècles aujourd'hui perdus; — à Saint-Jean de Muzols, les registres paroissiaux de 1749 à l'an ix sont égarés; — à Vion, les registres paroissiaux de 1706 à 1792 sont en dé-

Digitized by Google

ficit; deux liasses de charges et décharges de 1650 à 1790, 2 registres de cadastre et compoix (1649); — à Mauves, registres paroissiaux depuis 1585; compoix (1535); courciers pour les chargements et déchargements des tailles de 1610 à 1790: — à Privas, les registres paroissiaux de 1654 à 1720, signalés précédemment comme égarés, ont été retrouvés; des délibérations d'ancien régime, il ne reste que des épaves (14 cah.); lacune aussi du 13 mai 1811 au 15 avril 1814.

8. **Ardennes** (*M. J. Massiet du Biest*) [1926]. — Acquisition de la collection de notes historiques et documents de M. l'abbé Antoine, auteur de monographies de Ham, de Vireux, formée partie de papiers de familles assez récents, partie d'archives de fabriques, partie de liasses et de registres prélevés dans les mairies de Ham, Chooz, Foisches, Hierges, Vireux-Wallerand, etc., ou dans les fonds de justice qui y étaient déposés (XV^e-XVII^e s.).

Don : par M. Valen de La Jaufrie, censier ou capbreu de la commanderie des Templiers de Prades (1297), transmis aux Archives des Pyrénées-Orientales.

Impression de l'inventaire des nouvelles acquisitions.

[1927.] — Les archives ont été transférées rue des Assises, dans une ancienne école dûment appropriée.

Versements : des papiers judiciaires par les greffes de Charleville (dossiers correctionnels jusqu'en 1811), de Rethel (supprimé) [doubles d'état civil ancien] de Sedan (supprimé), où il ne restait à peu près rien par suite de la guerre (14 registres protestants ont été restitués par MM Philippoteaux et Henry): rien non plus à Vouziers; — des papiers des sous-préfectures de Sedan (209 portef. et 94 reg.) et de Rocroi (20 liasses postérieures à 1919).

Don : par le D^r Meugy, d'une collection de cartes postales ardennaises (doubles de la collection Meyrac); — par les Archives de la Moselle, 2 liasses de procédures sur les traites foraines de Mouzon (1781-1787), de Sedan (rébellion au faubourg du Mesnil en 1731): — par les Archives de la Meuse, procès-verbal de visite des bâtiments de l'abbaye de Chéhery en 1763; — par M. Hemmerlé, deux copies de chartes de 1562 concernant les aisances de Monthois.

Acquisitions : 14 liasses de la collection Louis Bossu (tableaux généalogiques, coupures de journaux, tirages à part relatifs à plus de 500 familles ardennaises et champenoises); — charte originale de l'achat de Vireux-Wallerand en 1331.

Classement : répertoriage achevé de toutes les séries modernes (M, N, P, R, S de façon définitive).

A signaler dans les archives communales : belle tenue du dépôt de

Digitized by Google

Mohon; — à Charleville, les archives antérieures à l'an VIII, transférées à la bibliothèque; — à Sedan, archives intéressantes (débris des archives des ducs de Bouillon), mais inaccessibles au public, faute d'organisation matérielle.

9. **Ariège** (*M. É. Laval*) [1926]. — Dons : par M. Pasquier, 3 transactions (XIVe-XVIIe s.) contenant les coutumes et privilèges de Saint-Girons; — par un anonyme, papiers intéressant les familles Jammy et Perilhou.

Dépôts : par les communes de Belloc, Benac, Camon, Fabas, Foix (complément), Fornex, Ganac, Lassur, Mercenac, Sabarat, Teilhet, Thouars, archives anciennes.

Classement : supplément de la série B et dépôts des communes : — classement et répertoire des journaux et périodiques locaux depuis le Premier Empire (171 périodiques).

A signaler dans les archives communales : à Argein, terrier (1666); — à Audressein, registres paroissiaux depuis 1661 : 4 terriers (1555, 1666, 1785 et XVIIe s.); muances (1768, 1785); — à Orgibet, terriers (1682), 2 registres; — à Villeneuve-d'Argein, muances (1768); — à Carla-Bayle, registres paroissiaux du Carla et de Martignac depuis 1673; 2 registres protestants (1739-1792); terrier (1683); délibérations (1635-1644 et 1688-1700), 2 registres; édit concernant les foires (1611); — au Fossat, terriers (1599, XVIIe s., 1735 et 1785), 3 registres et 1 cahier; muances (XVIIIe s.); — à Saint-Ybars, registres paroissiaux depuis 1587; terriers (XVe-XVIIe s.), 3 registres; livre de taille (1719); — à Sieuras, registres paroissiaux de Sieuras, Niac, Nogarède depuis 1628-1792; terriers de Sieuras (1770, 2 vol.) et de Serres (1786); — à Villeneuve-Durfort, terriers (1642, 1739, 1758, 1773); taille, cotises et comptes (XVIIIe s.); les délibérations de 1759 à 1785 sont en déficit; — à Castex, terrier (XVIIe s.); — à Loubant, terriers (1659, 1666, 1741); les actes paroissiaux (1741-1792) sont en déficit; — à Méras, terrier (1667); — à Gajan, terrier (XVIIIe s.); — à Banat, terrier (1695); — à Bedeilhac, registres paroissiaux depuis 1674; compoix (1760); — à Rabat, registres paroissiaux depuis 1628; reconnaissances de Rabat et Gourbit (1594), 1 reg.; terrier (1717); fragmente de livre d'estime du XVe siècle; muances (XVIIIe s.); administration et comptabilité du Bureau des pauvres (XVIIe-XVIIIe s.); — à Saurat, registres paroissiaux depuis 1627; terrier (1709); délibérations (1716-1789).

[1927.] — Versements : par la sous-préfecture de Pamiers, 131 liasses, 10 registres; — par les greffes des tribunaux de Foix, Pamiers et Saint-Girons, à peu près tous les documents centenaires; à signaler : du greffe de Foix, cahiers épars d'actes paroissiaux et d'état civil intéressant 94 communes ou paroisses, période 1790-1792 principalement, registre de

Digitized by Google

jugements du tribunal de district de Tarascon-Foix (1792-an II); arrêts, jugements, procédure de la cour prévôtale de l'Ariège (1816-1818); — du greffe de Pamiers : actes paroissiaux de Mirepoix (1737-1778); délibérations du sénéchal de Pamiers (1771-1783); — du greffe de Saint-Girons : jugements correctionnels de l'an XI à 1809.

Dépôt : des archives anciennes de Banat, Méras, Rabat et Sieuras.

Dons : d'un anonyme, procès-verbal de bornage de pâturages entre les communautés de Seix et Soueix (juin 1538) et hommage des habitants d'Oust à leur seigneur (14 juin 1589); — de M. Sicard, recueil de documents judiciaires, imprimés et manuscrits, sur la famille de Lévis-Mirepoix et la commune de Léran, au sujet des droits forestiers (XIX^e^ s.); — des Archives du Tarn, 12 liasses concernant la famille Espaignac, la justice, le consulat et le bureau de contrôle de Massat (1627-1789).

Réintégration : des délibérations communales de Prades (c^on^ d'Ax), des années 1814-1834, retirées du greffe du tribunal de Foix.

Classements : fonds de la maîtrise des eaux et forêts de Foix-Pamiers (série B): index alphabétique des matières de la série M (administration générale); classement des documents versés par les greffes; classement par communes des comptes de gestion des établissements de bienfaisance, série X (1910-1924); — triages dans les greffes des tribunaux.

Communication à la Société savante locale sur la réforme judiciaire de l'an III, le tribunal civil départemental de l'Ariège et la cour prévôtale de 1816-1818.

A signaler dans les archives communales : à Carla de Roquefort, registres paroissiaux depuis 1676, «brevet du nouvel arpentement» du Carla (1771-1792); — à Ilhat, registres paroissiaux depuis 1760, terrier du XVIII^e^ siècle; — à Lieurac, reg. paroissiaux depuis 1676; 2 cadastres (1734-1735): — à Péreille, paroissiaux depuis 1610; délibérations depuis 1763; terriers du XVIII^e^ siècle (déplacés, en déficit); — à Roquefort, paroissiaux depuis 1740, et à Sautel, depuis 1679; — à Alliat, cadastres de 1788; — à Arignac, actes paroissiaux de 1711 à 1792 disparus; — à Bédeilhac et Aynat, livre des charges et décharges de la communauté d'Aynat (1781), états des sections de Bédeilhac (1792); — à Capoulet-et-Junac, reg. paroissiaux de Junac depuis 1689; — à Génat, cadastre de 1763, délibérations de 1746 à 1789; — à Gourbit, terriers de 1673 et du XVIII^e^ siècle; reg. paroissiaux depuis 1687; — à Miglos, depuis 1750; fragments épars d'un terrier du XVIII^e^ siècle; procès Miglos-Châteauverdun au sujet d'une redevance due pour l'exercice de la police (1774-1781); — à Niaux, paroissiaux depuis 1652.

A signaler au greffe de la justice de paix de Tarascon, papiers du bureau de Saurat, supprimé en l'an X; — les papiers du bureau de paix de Rimont, supprimé à la même date, introuvables à Saint-Girons.

Digitized by Google

10. **Aube** (*M. P. Piétresson de Saint-Aubin*) [1926]. — Versement par l'administration des domaines, registres de formalité des bureaux de Ramerupt, 288 registres; Méry-sur-Seine, 107 registres; Villenauxe, 239 reg.; Bar-sur-Seine, 387 reg.; depuis 1921 les versements de cette administration ont fait entrer aux archives 6.028 registres, à répartir entre les séries C et Q.

Réintégrations : de la mairie de Précy-Notre-Dame, cartulaire du prieuré-cure de Précy (XVIII^e s.), contenant des copies de pièces de 1185 à 1731; — réintégration anonyme, archives de la fabrique de Dosnon, 1 reg. et 71 pièces (XVII^e-XVIII^e s.); — de diverses communes, plan terrier de la seigneurie d'Eclance (XVIII^e s.), 20 feuillets; plans des propriétés de M. de Boullogne, comte de Nogent, à Nogent-sur-Seine (fin du XVIII^e s.), 42 feuillets, plan des terres de la fabrique de Molins (1785).

Dons : par M^me^ Allart, née de Mesgrigny, complément d'un premier don de papiers de familles fait en 1923, concernant la famille de Mesgrigny, le château de Briel, les élections sous la monarchie de juillet, une collection de cartes de visite de la haute société parisienne sous la Restauration; — par M. le commandant L. Ray, notes et documents concernant le Barsequanais et la commune des Riceys; — par M^me^ Beuve, fragment de registre de correspondance de l'administration départementale (1793-an V); — par les Archives du Loiret, pièces concernant les familles troyennes Bouillerot, Guion et Raudin (XVIII^e s.).

Acquisitions : mémoires et notes d'un curé de Vendeuvre (1585-1620); — notes et copies de pièces pour servir à l'histoire de la maison de Brienne, par H. d'Arbois de Jubainville; — recueil de notes sur les maisons de Villiers de l'Isle-Adam et de Mauroy (XIX^e s.); — notes sur Bucey-en-Othe et Chaast, par l'abbé Douge (XIX^e s.).

Dépôts : par la commune de Courtaoult, état civil ancien; — par la commune de Chalette, matrices et états de section de la période révolutionnaire.

Classement et répertoires des différentes sections de la série E familles, additions (995 art.); notaires et tabellions, documents encore répartis dans diverses séries; communautés d'habitants, additions (43 art.); registres paroissiaux; corporations et confréries, additions (9 art.); — classement de 41 cartons du fonds de Clairvaux et rédaction de l'inventaire des cartulaires; — classement dans la série K des élections municipales depuis l'an VIII.

A signaler dans les archives communales d'assez nombreux documents non portés au répertoire imprimé, notamment à Auzon-les-Marais, reg. paroissiaux depuis 1638; — à Bagneux-la-Fosse, pièces relatives aux droits d'usage depuis le XV^e siècle, en copie; papiers de la période révolutionnaire concernant les impositions, la police et les bâtiments communaux; — à Chauchigny, reg. paroissiaux depuis 1725; — à Chaudre,

Digitized by Google

depuis 1666 ; — à Chaumesnil, déclaration des usages (1609, copie); — au Chêne, procès avec la seigneurie d'Arcis-sur-Aube (1639-1785); déclarations des usagers (1639-1785); baux de terres (1670-1786); impositions (1690-1695); — à Courtaoult, reg. paroissiaux, baptêmes depuis 1637; baptêmes, mariages, sépultures depuis 1702; — à Droupt-Sainte-Marie, déclaration des usages (1639); — à Fontenay-de-Bossery, matrices et états de section (1791); — à Fravaux, cahier de doléances (1789); gardes des bois (1770-1783); familles Garnier, Bartillet, Mousselet (1681-1789); états de section (1791), comptes et quittances (1790-an VII); — à Landreville, partage du finage de Mores (1790-an VIII); falsification des assignats (1792-an III); — à Loches-sur-Ource, bois communaux (1687-1768); — à Magnicourt, pâture du Grand-Saussis (1791); — aux Maisons, feuilles matricielles de l'époque révolutionnaire; — à Saint-Léger-sous-Margerie, réparations de l'église (1789-an XI); — à Saint-Lyé, lacune dans les reg. paroissiaux, 1674; — à Saint-Oulph, reg. paroissiaux depuis 1674, au lieu de 1652; — à Saint-Parres-aux-Tertres, inventaire des titres (1777); matrice de la contribution foncière; — à Saint-Usage, rapports du garde de l'abbaye de Clairvaux (1783-1788) et milice bourgeoise (1789); réquisitions (ans III-IV); audiences de police municipale (1793); — à Torcy-le-Grand, impositions du 8e denier, taxation de Pierre Tixerand, chanoine à Saint-Urbain de Troyes (1645); — à Verpillières, cahier des doléances (1789); procès au sujet des aides (1742-1743) et transaction entre l'abbaye de Molesme et Guillon de Lostra, seigneur de Verpillières, au sujet de la justice (1527); contributions (1792); police (1792-an IV); bois indivis avec Essoyes (1782-an IX); marguilliers (1782); — à Ville-sur-Arce, reg. paroissiaux, lacune, 1673-1675; tableau des veuves, enfants, frères, sœurs et parents orphelins des défenseurs de la patrie.

[1927.] — Réintégrations : par la mairie de Loches-sur-Ource, registre terrier de la seigneurie, atlas de 91 plans (1785); titres de la fabrique (1634-1776); — par la mairie de Bagneux-la-Fosse, titres de la fabrique (1685-1793); — par la mairie de Saint-Parres-aux-Tertres. titres de la fabrique (1681-1783); — par la mairie de Landreville, titres de la fabrique (1641-1790); bail des biens de l'abbaye de Pothières, à Landreville (1789); baux de biens nationaux par l'administration cantonale (ans IV-VIII); — par la mairie de Villeneuve-au-Chemin, titres de la fabrique (1629-1789).

Dons : par les archives de l'Yonne, registres ou fragments de registres de catholicité des paroisses de Ceant-en-Othe [Bérulles] (1704-1708), Raimes (1702-1704), Villeneuve-au-Chemin (1704, 1707, 1716), Montfey (1696), Coursan (1701); — par les archives de la Seine-Inférieure, collation par les co-seigneurs de Boulages à Louis-François

Digitized by Google

Rimbert, chanoine de Saint-Pierre-lez-Soissons, de la chapelle de Saint-Vincent en l'église de Vouarces (1752); lettres de sauvegarde délivrées à l'abbé de Saint-Antoine de Viennois et au commandeur de Saint-Antoine de Troyes, en procès avec le prévôt de Troyes devant le Parlement de Paris (1411); — par les archives municipales de Troyes, divers papiers provenant de la succession Argence, notamment 17 pièces ou dossiers concernant les familles Collot, Renard, Bourdon, Sevestre, Blanchard, Le Roy, Dorigny, Maury, de Bruneteau, à Chavanges (XVI^e-XVII^e s.), de Mesgrigny, à Chappes (1785-1786); 3 pièces concernant la communauté des habitants de Chavanges (1646-1687); 2 dossiers relatifs à la division du finage de Chavanges en sections (1791) et à la fixation des limites entre les communes de Bérulles et de Cerilly (an II-1864); 10 dossiers intéressant les communes de Chappes, Lantages, Montfey, Saint-Flavy, Bouilly, Etourvy, Fresnoy, Chamoy, Eclance, Fontaine-Luyères (an IV-1875); — par la Bibliothèque nationale (don Chappée), pièces concernant les familles Clément, de Troyes (1695), Auberon, de Voué (1705), de Plancy (1350-1381), de Noiex (1335), de Trainel (1302), de Bar (1306), de Mello (1347); — par M. Chevalet, 17 actes sur parchemin concernant des biens sis à Verrières et possédés successivement par les familles de Foissy et de Mesgrigny (1312-1563), une pièce concernant la famille Labrun, de Troyes (1768); — par M^lle de Mellanville, pièces concernant la seigneurie d'Eclance (1571-XVIII^e s.).

Dépôts : par la mairie de Bagneux-la-Fosse, adjudication de la perception des impôts (1792); réparations des bâtiments communaux (1787-1825); procès avec le seigneur au sujet des bois usagers (1777-an IV); — par la mairie de Chaumesnil, registres de catholicité (1684, 1687, 1714-1715); déclaration des usages (1609); — par la mairie de Donnement, délibérations (an III-1848); pièces cadastrales de l'époque révolutionnaire; — par la mairie de Fravaux, délibérations (an IX-1813); cahier de doléances (1789); comptabilité (1790-an VII); garde des bois (1770-1783); familles Garnier, Batillet, Mousselet (1681-1769); — par la mairie de Landreville, 1 liasse d'affiches et placards pour la vente des biens nationaux; partage du finage de Mores (1790-an VIII); falsification des assignats (1792-an III); dénombrement (1791); enrôlement des volontaires (1792); registre de police municipale (1793-an II); maintenue des usages (1575); procès avec M. de Vienne de Gevrolles au sujet du droit de banalité; projet d'établissement d'une route dans la vallée de l'Ource (1792); — par la mairie de Noë-les-Mallets, délibérations (1778-an IV); état civil (1668-1802); recensement (1790); déclarations des récoltes (1793); approvisionnement du marché d'Essoyes (ans II-IV); contribution patriotique (1790-1794); feuilles matricielles et états de sections (1791); audiences de police (1790); rapports de messiers et de gardes champêtres (1790); garde nationale; secours aux défenseurs de la

Digitized by Google

patrie: refonte d'une cloche (1789): déclaration des usages (1705): plans des bois communaux (1674 et an II); transaction avec le seigneur au sujet des terrages (1771); évaluation des biens du citoyen Michaut-Larquelay; — par la mairie de Saint-Usage, délibérations (1787-1807); registre de rapports du garde de l'abbaye de Clairvaux et constitution d'une milice bourgeoise (1783-1791); registre d'audience de police (1793-an II); réquisitions (ans III-IV); plan des bois communaux (1671); état des chemins (an VI); — par la mairie de Verpillières, cahier de doléances (1789); emprunt forcé; rôles des contributions foncière et mobilière (1792-1793); procès avec le fermier des aides de l'élection de Bar-sur-Aube au sujet de l'entrée des vins (1528-1743); procès-verbaux de police rurale (1792-an IV); procès avec la commune d'Essoyes au sujet des bois indivis (1782-an IX); procès avec le curé pour la nomination des marguilliers (1782): arrêté du canton d'Essoyes sur les comptes des maires (an V); — par la mairie de Verricourt, état civil (1738-1822); rôle des contributions (1792); — par la mairie de Gumery, déclaration des biens communaux et usages (1595-1609); transaction entre les seigneurs et habitants de Gumery et Cercy et la communauté d'Athis au sujet des usages (1687); revendication des pâtures communales sur la succession de Terray, condamné à mort (1793-an V); plan du pré Louzery (1796); — par la mairie de Perigny-la-Rose, délibérations (an IX-1825); registre de catholicité (1674-1689); arpentage de la paroisse (1778); revendication des biens communaux usurpés par le marquis de Bréval (1682); transaction avec M. de Moinville au sujet des droits seigneuriaux (1773); — par la mairie de Bouy-Luxembourg, archives anciennes.

Versements : par les sous-préfectures supprimées d'Arcis-sur-Aube et de Bar-sur-Seine, archives administratives remontant exceptionnellement à 1800 et plus généralement à 1830; parmi ces archives deux registres de délibérations et d'enregistrement des lois de la commune de Loches (1790-an III) et une liasse d'inventaires de meubles et papiers des district et canton de Bar-sur-Seine (ans IV-VIII); — par les greffes du tribunal départemental de l'Aube et des tribunaux de première instance supprimés les registres, minutes et dossiers civils ayant plus de cinquante ans, les registres, minutes et dossiers correctionnels et criminels, papiers du parquet, répertoires de notaires ayant plus de trente ans. Par ce versement, sont entrés aux archives les registres de catholicité des arrondissements d'Arcis-sur-Aube et de Bar-sur-Seine qui n'avaient pas été transférés lors des remises d'archives faites précédemment: — par les archives municipales de Troyes, 41 liasses des justices de paix de Troyes (1791-1826), Saint-Lyé (1792-1800) et Saint-Martin-ès-Vignes (1792-1800).

Classement du fonds de Clairvaux; impression de la table de la série G.

Digitized by Google

A signaler dans les archives communales : reclassement et inventaires nouveaux à Molins, Verrières, Polisy; — quelques documents non portés au répertoire imprimé et corrections à ce répertoire; — à Villeneuve-au Chemin, généalogie d'Étienne Franchetot, 1775 et suiv. (livre de raison, très curieux pour l'histoire de la Révolution dans une commune rurale).

11. **Aude** (*M. J. Poux*) [1926]. — Dons : par les Archives de l'Allier, arrêt du Grand Conseil concernant l'immunité fiscale des vins de la dîme apportés aux celliers de l'évêque et du chapitre de Carcassonne (1707); — par M. G. Mot, compte consulaire de Castelnaudary (1366-1367); deux pièces de la dépense faite en 1671 par les chanoines de Saint-Papoul pour les vendanges; — par M. le Dr Courrent, reconnaissance des tenures relevant du domaine royal à Duilhac, en Termenès, reçue par les délégués de la cour des comptes de Montpellier en 1673.

Organisation de la série Q (domaines nationaux); impression du répertoire numérique de la série S additions.

A signaler dans les archives communales : à Ajac, compoix (1721); — à Alaigne, délibérations (1752); reg. de reconnaissances (1681-1700); compoix (1697); — à Alet, reg. paroissiaux (1640); délibérations (1685); compoix (1650, 1729, 1769); états de répartement des tailles (1657-1658); 110 reg. de procès-verbaux des États de Languedoc provenant de l'ancien évêché d'Alet (1656-1772); — à Antugnac, reg. paroissiaux (1608); compoix (1737, 1761-1762); plan terrier, 9 planches (fin XVIIIe s.); — à Bellegarde, reg. paroissiaux (1607); délibérations (1745); compoix (1710-1719); — à Bouriège, compoix (1661, 1696, 1729); — à Chalabre, reg. paroissiaux (1647); — à Citou, registres paroissiaux (1653); compoix (1723); — à Couiza, terrier (1699); — à Coursan, reg. paroissiaux (1604); compoix (1671, 1764); — à Cruscades, délibérations (1771); compoix (1764); — à Cuxac-d'Aude, reg. paroissiaux (1640); délibérations (1580), comptes (1752); — à Fabrezan, délibérations (1654); 21 pièces originales (1311-1515) acquises par le maire M. Bories et données par lui à la commune; le rapport imprimé donne l'analyse de ces pièces intéressant l'histoire de Fabrezan et de ses environs; — à Festes et Saint-André, reg. paroissiaux (1662), compoix (1663, 1672, 1706); — à la Serpent, compoix (1736 et fragment); — à Lespinassière, reg. paroissiaux (1649); compoix (1749); atlas de plans (1755); — à Lezignan, reg. paroissiaux (1605); délibérations (1682); 7 compoix (1682-1790); brevettes (1735-1746); comptes (1699-1782); bureau de charité (1775); — à Luc-sur-Aude, reg. paroissiaux (1639); — à Magrie, 6 compoix (1656-1764); — à Malras, délibérations (1663); — à Marcorignan, compoix (1656, 1790); — à Montazels, reg. parois-

Digitized by Google

siaux (1611); compoix (1700, 1736, 1758, 1787); — à Montredon, compoix (1709); — à Névian, reg. paroissiaux (1645); délibérations (1682); compoix (1622, 1737); à Ornaisons, délibérations (1701); compoix (1768); brevette (1770); — à Pauligne, reg. paroissiaux (1638); délibérations de Pauligne (1770) et de Montgaillard (1753); compoix de Montgaillard (1689) et de Pauligne (1701); brevettes (1753-1790); — à Puivert, reg. paroissiaux (1645); délibérations (1782); — à Roquetaillade, reg. paroissiaux (1655); compoix (1646-1776); titres relatifs à la montagne du Brau (1544-1836); — à Saint-Marcel, délibérations (1639); correspondance et affaires diverses (1708-1793), cartons; compoix (1703); levoir des censives et droits seigneuriaux (1730); — à Sallèles-d'Aude, compoix (1500, 1673); plan parcellaire (fin XVIII[e] s.).

[1927.] — Dons : par les archives de l'Isère, reconnaissances souscrites par deux emphytéotes de l'évêque dans la ville basse de Carcassonne, Bertrand Tornier, hôte de l'auberge du Cheval-Blanc, et Guillaume Sabatier, pareur (23 novembre 1452); — par la Bibliothèque nationale (collection Chappée), copie d'une quittance des trois capitaines Guillaume Peussat, Jean Blaroi, Guillaume le Dinasquet, au service du duc de Berry (24 juin 1374).

Versements : des archives de la sous-préfecture supprimée de Castelnaudary (428 articles); — des greffes de Carcassonne (398 reg. et 30 liasses, dont reg. paroissiaux et d'état civil jusqu'en 1802) et de Castelnaudary (372 reg.).

Achèvement de l'organisation de la série Q.

A signaler dans les archives communales : à Embres-et-Castelmaure, reg. paroissiaux (1600); — à Carlipa, délibérations (1612-1712), reg. paroissiaux (1632); — à Fraissé-des-Corbières, reg. paroissiaux (1635); — à Rennes-les-Bains, reg. paroissiaux (1642); délibérations (1770-1774); — à Soulatge, reg. paroissiaux (1649); — délibérations à Belpech (1772-1793); à Molandier (1708-an IX), à Montolieu (1706-1790), à Saint-Martin-le-Vieil (1732-1763), à Saint-Papoul (1757-1799), à Salles-sur-l'Hers (1786-1795), à Villespy (1757-1810); — à Mas-Saintes-Puelles, deux compoix-terriers de 1556 et un de 1680; — à Molleville, cahier de reconnaissances de la communauté (1717); — à Saint-Jean-de-Barrou, documents sur la délimitation des territoires de Fraissé et Saint-Jean; — à Saint-Pierre-des-Champs, délibérations (1789-1793), cahier de notes rédigées par M. Cros sur les faits, impressions et sentiments locaux pendant la guerre 1914-1918; — à Soulatge, reconnaissances de la communauté en 1572; — à Villesèque-des-Corbières, délibérations (1791-1793).

Digitized by Google

Aux archives municipales de Carcassonne, réorganisation du dépôt; répertoire analytique sur fiches des séries modernes achevé, revision en cours des fonds anciens.

12. **Aveyron** (*M. L. Lempereur*[1]). — Dons : par M. Palayret, reçu des frères Hugues et Durand de Volpilhac à Deodat Viguier, marchand de Rodez, pour 35 l. 10 s. t. à raison d'un achat de blé (1346); — par les archives du Gard, calendrier de l'an II à l'usage de l'Aveyron; — par M. Cros, directeur de l'enregistrement, liste des condamnés ou mis hors la loi et suppléments à la liste des émigrés, 19 vol. in-8°.

Dépôts : par Me Vaynettes, notaire à Villefranche, complément du dépôt fait par son père en 1879, comprenant les minutes Alibert, Cabrol, Cancéris, Delpuech, Hugounenc, Lortal, Murat, Pons, Rollendès, notaires de Villefranche (1588-an VIII), 184 reg., 6 liasses; les minutes Alibert, Bach, Carnéjac, Fizes (1636-1808), notaires de Vailhourles, 34 reg., 86 liasses; les minutes Noailles, père et fils (1750-an VIII), notaires de Saint-Grat et de la Bastide-Nantel, 51 liasses; divers papiers, arpentements, partages, estimations, provenant d'une famille de feudistes et de géomètres experts de Villefranche-de-Rouergue, les Cousteaux (XVIIIe-XIXe s.), 75 liasses; des dossiers de procédures de Me Delpech, procureur au sénéchal de Villefranche (XVIIIe s.), 8 liasses; 1 dossier de Me Darde, avoué au tribunal de Villefranche (XIXe s.); le cadastre de Sousils (1669); 1 registre de comptes d'une famille de Villefranche (XVIIIe-XIXe s.); — par Me Plainecassagne, notaire à Villefranche, complément du dépôt fait par son prédécesseur Me Noël, en 1878, et comprenant les minutes Bru, Falipon, Granier, Labrunhie, Lortal, Pechméja, Rossignol, Trésières, notaires à Villefranche (1630-an VIII), 130 reg., 1 liasse; les minutes Vialars, Panissal, Villieu, notaires à la Bastide-Capdenac (1740-an VIII), 14 reg.; les minutes Bergon et Coste, notaires à Martiel (1742-1797), 16 reg.; les minutes Alet, notaire à Sanvensa (ans VI-VIII), 3 reg.; — par Me Andrieu, notaire à Villefranche, titulaire d'une étude qui n'avait encore fait aucun dépôt, les minutes Bros, Cantarel, Malaval, Durand, Gabriac, Lala, Mayras, Mazenc, Savignac, Soiry, Thomas, Pachins, notaires à Villefranche (1616-an VIII), 280 reg.; les minutes Roubière, notaire à la Bastide-Capdenac (1701-an VIII), 64 reg.; les minutes Vasilières, notaire à Foissac (1760-an VII), 17 reg., 1 liasse; les minutes Souiry, notaire à Saint-Rémy (1769-1787), 5 reg.; — par la commune de Belmont, reg. paroissiaux de Belmont (1582), d'Anglars (1634); comptes consulaires (1489-1563), 1 reg.; délibérations (1640); actes de l'agent municipal (ans IV-VIII);

[1] M. de Gaulejac a succédé, le 1er octobre 1926, à M. L. Lempereur, admis à l'honorariat.

Digitized by Google

arrêtés du maire (an VIII-1819); cadastre (XVII^e s.), registre de mutations (XVIII^e s.); états de section de Verrières, las Pradailles, Nouis (1791 et an VIII), états de section de la ville de Belmont et de la campagne, Saint-Estèbe, les Graces, le Fraisse (époque de la Révolution); — par la commune de Saint-Félix-de-Sorgues, compoix avec déclaration de meubles et immeubles, et estimation par experts (1413 et 1437); cadastre abrégé ou brevet avec charges et décharges (XVII^e-XVIII^e s.); — par la commune de Versols-et-Lapeyre, compoix de la Peire-de-Sorgue (1665) et compoix de Versols (XVII^e s.); — par la commune de Montagnol, compoix de Montagnol (1609); compoix et cadastre de Laval (1609); registre des charges et décharges de Montagnol (XVII^e-XVIII^e s.) et de Laval (XVIII^e s.); états de section (1791); matrices de rôles de Laval et Cenomes (an V et 1824); — par la commune de Murasson, compoix (1669); registre des charges et décharges (XVII^e s.); — par la commune de Saint-Sever, compoix et cadastre (1738); registre des charges et décharges (XVIII^e s.); compoix et cadastre du Soulier (XVII^e s.); registre des charges et décharges du Soulier (XVII^e-XVIII^e s.); matrice de rôle pour la contribution foncière (1791).

Versements : par les maisons d'arrêt de Millau (1832-1862), 25 reg.; — de Rodez (1792-1862), 59 reg.; — de Saint-Affrique (1828-1864), 10 reg.; — de Villefranche (1832-1861), 22 reg.; — par la recette de l'enregistrement du Pont-de-Salars, papiers de la fabrique du Pont-de-Salars, prieuré, fabrique, fraternité des prêtres, 14 liasses (XV^e-XIX^e s.); on y relève un inventaire des titres dressé au XVIII^e siècle, mentionnant des pièces remontant au XIII^e; papiers de la fabrique de la Capelle-Viaur, 35 pièces et cahiers (XV^e-XIX^e s.); on y remarque un registre paroissial (1720-1748), le livre-journal des obits (1767-1840) et un titre de 1650; papiers de la fabrique d'Agen, 1 registre contenant des testaments, reconnaissances et achats de rentes en faveur de la fraternité des prêtres (XVI^e s.); 1 liasse concernant un procès entre le syndic des prêtres et Jean Molières et autres de Pessens au sujet du payement de la rente d'un obit (XVII^e s.); 24 pièces sur parchemin (XIV^e-XVII^e s.) intéressant la même fraternité.

A signaler dans les archives communales : à la Bastide-Pradines, reg. paroissiaux (1630); — à la Panouse de Cernon, reg. paroissiaux (1653); cadastre (1665); — à Sainte-Eulalie-de-Cernon, reg. paroissiaux (1639); compoix (1665 et 1733); — à Sauclières, cadastre (XVII^e s.); — à la Cavalerie, reg. paroissiaux (1609); délibérations (1724); cadastre (1662) et d'anciens reg. de mutations; — à la Couvertoirade, cadastre (1581); copie du précédent (XVII^e s.), autre cadastre (XVII^e s.); — à Saint-Rome-de-Cernon, reg. paroissiaux de Saint-Rome (1657) et de Montclarat (1669); cadastre de Montclarat (1673), 2 vol.; le cadastre de Saint-Rome (1698) est égaré; — à Saint-

Digitized by Google

Georges-de-Luzençon, cadastres de Saint-Georges-de-Luzençon (1667) et de Saint-Geniez-de-Valserenc (1669); registre de mutations (XVII[e] s.); — à Tournemire, brevette (1609); cadastre (1674); livre des muances (1708); reg. paroissiaux (1658); copie informe d'une transaction entre les habitants de Tournemire et ceux de la Bastide-Pradines (1503); — à Versols et Lapeyre, reg. paroissiaux de Versols (1651) et de Lapeyre (1645); — à Saint-Félix de Sorgues, reg. de l'église réformée (1771-1791); — à Marnhagues-et-Latour, les cinq plans d'un terrier de la fin du XVIII[e] siècle sont égarés; — à Montagnol, reg. paroissiaux de Montagnol (1632), de Cénomes (1633) et de Laval (1668); — à Montlaur, cadastre (1673); — à Camarès, reg. paroissiaux de Saint-Paul de Prébessac, du Pont-de-Camarès (1620), de Saint-Pierre d'Issis (1685), d'Ouyre (1626); reg. protestants (1632-1663 et 1770-1784); quelques titres du XIV[e] siècle; les registres paroissiaux de Prugnes (1695), les documents concernant une concession de foires et un prix fait pour la reconstruction du chœur de l'église Saint-Michel sont égarés; — à Prohencoux, compoix de Prohencoux (1678) et de Fregeville (1609); — à Gissac, délibérations (1709-1718); reg. paroissiaux de Gissac (1638) et de Montégut (1680); compoix (1666); — à Silvanès, délibérations (1729-1743); reg. paroissiaux (1648); livret de la «cottize» et des tarifs pour la communauté du paréage de Silvanès, Cenomes et Granzon (1789); extrait et abrégé de la muance du paréage (XVIII[e] s.); le cadastre de 1608 est en déficit; — à Fayet, délibérations (1785), reg. paroissiaux de Fayet (1646) et de la Roque (1639); cadastres anciens; — à Mélagues, reg. paroissiaux de Mélagues (1690), de Tauriac (1658), de Saint-Pierre-des-Cats (1673), d'Arnac (1716); cadastres anciens de Mélagues et de Saint-Pierre-des-Cats; — à Arnac, 2 cadastres, dont un de 1668; — à Brusque, 2 cadastres (XVIII[e] s.); — à Murasson, délibérations (1704-1744, 1756-1757), registres paroissiaux de Saint-Pierre des Vals de Murasson (1667), de la Roubertarié ou de Saint-Etienne de la Capelle (1700); cadastre (1669) et 2 anciens registres de mutations; — à Cornus, registres paroissiaux de Cornus (1667), de la Bastide-des-Fonts (1663), des Canals (1675); cadastres et registres des charges et décharges.

[1927.] (*M. de Gaulejac.*) — Versements : par les sous-préfectures supprimées d'Espalion et de Saint-Affrique, registres de correspondances et d'arrêtés, anciennes listes de recrutement, documents financiers; — par le greffe du tribunal de Rodez, état civil ancien pour les arrondissements de Rodez (1735-1822), Espalion (1737-1823), Villefranche (1737-1812); archives judiciaires de ces trois arrondissements (correctionnel jusqu'en 1895, criminel jusqu'en 1895, civil jusqu'en 1830, répertoires des notaires jusqu'en 1895).

Dons : par M. le chanoine Verlaguet, reproductions photographiques

Digitized by Google

du registre des coutumes de Saint-Geniez d'Olt, de documents relatifs à la cité et au bourg de Rodez, à Millau et à Moyrazès; — par M. P. Guibert, inventaire du château et des dépendances de Bonnefond (21 juin 1773); — par les archives de la Seine-Inférieure, contrat de mariage de Bernard de Lavenc et de Marie Molinier, du mas de la Roquette, diocèse de Rodez (4 février 1426); — par les archives du Gard, fragment d'un dénombrement des dépendances de la seigneurie de Valady; — par le maire de Laguiole, liasses de comptabilité (XVII[e] et XVIII[e] s.).

Impression de l'inventaire de la série G (*suite*).

13. Belfort (*M. M. Griveaud*, archiviste de la Haute-Saône) [1926]. — Versement : par le cabinet du préfet, une liasse de titres historiques, provenant de la collection formée après 1871 par le secrétaire général Dietrich; lettres de saisie du comte de La Suze (1641); lettre de naturalisation délivrée par Biat, abbé d'Einsideln (1795); réquisitions du directoire du district, adjudications, secours aux défenseurs de la patrie (an II), registres d'enregistrement de la correspondance du district et de l'administration du canton de Belfort (ans V-VIII).

Réintégrations : par le maire de Belfort, protocole de tabellion de Morvillars (1739-1747); et à destination des archives du Haut-Rhin, dossier du prieuré des Trois-Épis (XVI[e]-XVIII[e] s.) et deux feuillets d'un obituaire de Masevaux.

Classement des archives judiciaires anciennes provenant du tribunal de Belfort en vue de leur répartition entre les archives départementales du territoire de Belfort et celles du département du Haut-Rhin.

A signaler dans les archives communales : des délibérations depuis 1788 à Anjoutey; des terriers à Fontaine (1718, 1771), à Eguenigue (1760, 1780), à Roppe (XVIII[e] s.).

[1927.] — Versement : par les archives du Haut-Rhin, fonds du chapitre de la collégiale Saint-Christophe de Belfort (18 cartons, une liasse, XVII[e]-XVIII[e] s.); documents provenant des paroisses, chapelles, fabriques d'églises de 59 localités du territoire (17 cartons, XVII[e]-XVIII[e] s.); — documents de l'ancienne sous-préfecture de Belfort versés à la préfecture de Colmar avant 1870 (48 cartons, 8 paquets) et documents retirés des séries modernes des archives du Haut-Rhin (séries O, P, 173 liasses). [Voir à *Haut-Rhin* les documents versés en échange par le dépôt de Belfort.]

Achèvement du classement des archives judiciaires anciennes provenant du tribunal de Belfort.

A signaler, dans les archives communales : à Lebetain, 2 liasses de comptes et procédures et un plan d'adduction d'eau (XVII[e]-XVIII[e] s.); — à Florimont, 3 reg. paroissiaux (1788-1791) et documents du XVI[e] au

Digitized by Google

XVIII^e s. ; — à Courcelles, état civil depuis 1788 ; — à Courtelevant, 1 registre paroissial de 1736 à 1792 et 3 registres d'arpentement du XVIII^e s. ; — à Saint-Dizier, comptes du XVIII^e s. et fragments de terriers (les registres paroissiaux de 1668 à 1789 sont au presbytère) ; — à Giromagny, la justice de paix aurait une partie des archives de l'ancien bailliage.

14. **Bouches-du-Rhône** (*M. R. Busquet*). — Versements et dépôts : une étude de notaire, 381 registres, dont 146 du XV^e siècle ; — par un autre notaire, 79 reg. de juridictions (XV^e-XVIII^e s.) et 6 sacs de résidus ; ce versement a permis de combler des lacunes dans les fonds de la sénéchaussée de Marseille, du tribunal du Palais, de l'officialité ; il a apporté une suite importante de registres de la juridiction d'Allauch (XV^e-XVI^e s.) ; il a fourni, en outre, entre autres épaves intéressantes, l'unique vestige direct qui subsiste de la juridiction du conservateur des juifs, sous forme d'un registre allant de 1496 à 1501 ; — par le greffe de Tarascon, registres paroissiaux de l'arrondissement d'Arles ; d'autres versements ne peuvent qu'être mentionnés et feront l'objet d'un compte rendu ultérieur : archives des juridictions consulaires de Marseille et d'Arles, archives de la santé, registres paroissiaux de l'arrondissement de Marseille.

Echange avec la ville de Marseille : contre cession de 102 registres ou fragments de registres du secrétariat de la ville, des juridictions municipales de Saint-Louis et de Saint-Lazare, des greffes des arbitrages et des tares, les archives départementales ont reçu, des archives de la ville, 6 liasses de chartes et documents divers à réintégrer dans les fonds de Saint-Victor, de l'évêché, des Dominicaines, des Carmes de Marseille, de l'hôpital du Saint-Esprit, et 26 registres de notaires de 1350 à 1652.

Dons : par M. de Gerin-Ricard, arrêt du Conseil d'État relatif à la manufacture de soie de Salon (18 février 1755) ; documents relatifs à la seigneurie de Fuveau (XV^e-XVII^e s.) ; papiers du XIX^e siècle concernant les travaux de Port-de-Bouc, la monnaie de Marseille, l'inspection et le Conseil départemental de l'enseignement primaire ; des édits, factums, mémoires et imprimés divers ; — par M. J. Fournier, mémoires d'avocats relatifs à divers établissements religieux et hospitaliers de Marseille ; une liasse de cahiers provenant de juridictions ; — par M. le D^r Roqueplo, papiers de son beau-père M. A. Cartier, en son vivant agent-voyer en chef du département ; — par les archives du Loiret, une liasse de 22 pièces concernant Marseille et la Provence.

Acquisition : registre de correspondance de l'Intendant Morand pour les années 1684-1685 ; — recueil factice concernant un procès entre l'abbé de Montmajour et les forains de Miramas au sujet des moutures et des droits de fournage (1662-1675) ; — deux recueils de mémoires et consultations d'avocat (imprimés, XVIII^e s.), concernant des établissements et des familles d'Aix.

Digitized by Google

Réintégration : au dépôt d'Aix, deux registres de minutes notariées ayant appartenu au fonds Laucagne.

Impression de l'inventaire du fonds de l'amirauté; — achèvement du classement du fonds de l'Intendance, moins le supplément, et préparation du répertoire numérique; — classement du fonds de la sénéchaussée de Marseille en vue de l'établissement d'un répertoire numérique; — classements, à l'annexe d'Aix, du fonds déposé des hospices d'Aix, de dossiers de procédure du Parlement et de fonds de notaires.

[1927.] — Versements : par la Direction de la santé maritime, archives anciennes de la santé de Marseille (1640-XIX^e s.), 600 registres, 300 cartons (à signaler dans ce fonds, d'un intérêt historique considérable, une précieuse correspondance des consuls de tous les ports et échelles de la Méditerranée, de Barbarie et du Levant); — par le greffe du tribunal civil de Marseille, reg. paroissiaux et d'état civil jusqu'à l'an XI (2630 articles); — par le greffe du tribunal de commerce de Marseille, 584 articles (1723-1815) [suite aux registres des juges de commerce remontant au XV^e siècle et existant déjà aux archives du département]; — par le tribunal de commerce d'Arles, 88 articles (1689-1815); — par la cour d'appel et les tribunaux d'Aix, de Marseille, de Tarascon (supprimé), documents centenaires et, sauf à Aix, pour les catégories indiquées par la Chancellerie, jusqu'aux dates fixées ou à peu près (à signaler, de Marseille, quelques dossiers d'affaires politiques de 1851 à 1853, provenant du parquet, dont les papiers ont beaucoup souffert de ventes, de lacérations, d'humidité; 9 registres de délibérations du tribunal de l'an IX à 1833; de Tarascon, documents de l'ancienne judicature de Boulbon (XVII^e s.) et des tribunaux de la période révolutionnaire, 1791-an IX); — d'Aix, 2 registres de l'ancien hospice des Insensés (1786-1817).

Dépôts : par M. Laville, anciennes minutes notariales d'Orgon (443 registres, XVI^e s.-1800); — par un notaire de Marseille, complément de dépôt (48 registres, fin XVIII^e-début XIX^e s.); — par M. Duranti de La Calade, 3 registres de l'étude Laucagne, antérieurement déposée.

Acquisitions : 119 pièces de l'époque révolutionnaire (1791-1798), dont lettres adressées à Giraud, accusateur public près le tribunal criminel des Bouches-du-Rhône; — manuscrit d'un *Mémorial de Marseille* de Laplane (1720-1823).

Dons : par M. le comte de Blégier, relevé des œuvres d'art conservées dans les églises et couvents de Marseille (1789-1791), provenant de Ch. Vincens, critique d'art; — par M. le bâtonnier Corticchiato, registre de correspondance de l'architecte chargé des travaux du palais du Pharo (1860-1871); — par M. J. de Barbarin (transmis par M. J. Fournier), matricule des causes du tribunal du palais de Marseille (1522-1523), documents divers sur la vie politique, religieuse, judiciaire de Marseille (XVII^e-XIX^e s.);

Digitized by Google

— par M. Castinel, brochures sur l'histoire des communes du Var; — par les archives du Calvados, documents sur la Provence, notamment charte du 14 mars 1266 sur le major d'Arles: — par les archives de la Corrèze, notes de l'érudit Champeval sur la Provence.

Classement des fonds de la Santé, des chambres de commerce de Marseille et d'Arles, des registres paroissiaux et d'état civil de l'arrondissement de Marseille; supplément aux reg. paroissiaux de l'arrondissement d'Arles; classement des fonds du notaire d'Orgon et des études Lévy-Bram, Laget Maria, Fillatreau, Verdillon, Latil, du fonds de Meyronnet (entré en 1925), contenant des documents sur les seigneuries de Puellemontier, Jurvilliers, Jagée et Ceffonds en Haute-Marne, de Dannevoux dans la Meuse; — à signaler, parmi des articles tirés d'apports antérieurs, matricule des causes du conseil royal d'Aix, 1498 (rarissime), registre des enquêtes du juge mage de Provence, 1494 (*id.*); livre de raison du notaire Jean Durand, en provençal et latin, 1417-1426; registres de la cour épiscopale de Marseille (XIV^e^ et XV^e^ s.); documents sur les seigneuries d'Orgon et d'Eygalières; procédure sur des contestations entre Philippe de Commines et le capitaine Étienne d'André touchant l'entretien d'une galère de France, appartenant à Commines. — A l'annexe d'Aix, achèvement du classement du fonds des hospices, remaniement de la collection des registres paroissiaux.

Impression de l'inventaire des fonds de l'amirauté de Marseille (*suite*).

Travaux publiés par l'archiviste en chef : *Les origines du Consulat de la nation française à Alger; — Les privilèges généraux et la conservation des privilèges des juifs de Provence; — La fin de la communauté juive de Marseille au XIV^e^ siècle; — La Chambre rigoureuse.*

A signaler aux archives municipales de Marseille : versement, par voie d'échange avec les archives départementales, de 11 registres de juridictions de Saint-Lazare et de Saint-Louis, 5 liasses de la juridiction de Saint-Marcel, 4 cahiers de tutelles, 1 registre d'arbitrages, 8 registres du secrétariat de la ville; — don par M. Rampal de 5 inventaires ou répertoires manuscrits du début du XIX^e^ siècle, distraits probablement des archives de la ville en 1874 et 1877.

15. **Calvados** (*M. R. Sauvage*) [1926]. — Versements : par les greffes de la cour d'appel, du tribunal de première instance et du tribunal de commerce de Caen, des archives historiques en leur possession. Le classement est en cours.

Réintégration de diverses communes de titres concernant les anciennes paroisses de Cabourg, Clarbec, Colleville-sur-Orne, Cormolain, Criquetot, Hermival-les-Vaux, Landelles, Lassy, le Pin, Saint-Marc-d'Ouilly, Valcongrain; — de la commune de Vendes, dossiers de familles du XV^e^ au

Digitized by Google

XVIII^e siècle; — de l'ancien séminaire de Villiers-le-Sec, registre du matériel du diocèse (1827).

Dons : par les archives de l'Allier, aveu rendu pour une vavassorie dépendant de la seigneurie de Banville (XVI^e s.); sentence concernant Le Blais, sieur de Froideruc, à Caen (1622); provision de l'office de lieutenant des maréchaux dans le bailliage de Caen pour Jacques Bonnet de La Tour (1700); — par les archives de l'Eure, pièces concernant la chapelle Saint-Maur, à Vire (1749), et diverses familles; — par la bibliothèque municipale de Rouen, documents concernant la réparation des places fortes des vicomtés de Caen, Bayeux et Falaise (1539); députation de la noblesse de la vicomté d'Orbec aux États généraux (1614); foi et hommage par Louis de Lorraine, prince de Lambesc, pour la seigneurie du Molay (1724); monitoire pour Marie-Catherine Toustain, veuve de J.-B. du Faguet, sieur du Montbert (Lisieux, 1739); procès des curés d'Hermival et de Notre-Dame-des-Vaux (1744-1745); état des frais de l'huissier de l'hôtel de ville d'Orbec (1776); loge à la foire de Guibray pour Leblanc, marchand de Nogent-le-Rotrou (1770-1782); 9 lettres de M. de Mortemer à l'abbé de La Tuillerie, curé d'Hermival (XVIII^e s.); répartition entre diverses paroisses de la généralité de Caen en Bretagne (XVIII^e s.); papiers de famille; — par M^me la baronne de Beausse, copies de chartes des XI^e et XII^e siècles pour servir à l'histoire de la féodalité normande, établies par Gaston de Beausse, élève de l'École des chartes, tué en août 1914; — par M. H. Feret du Longbois, procédures pour le patronage et les écoles de Valsemé (1450-1530); — par M. Hunger, état des routes de la généralité de Caen, entretenues aux frais du roi (1714); — par M. Paul Le Brethon, aveu de la vavassorie Salmon à Maizet (1646); — par M. Marchoux, papiers de familles (XVII^e-XVIII^e s.); — par M. l'abbé Simon, délibérations du trésor de Saint-Thomas de Vire (1747-1783); — legs Travers (*suite*), papiers de familles (XIV^e-XIX^e s.).

Acquisitions : supplique au Pape des moines de Saint-Étienne de Caen contre un projet d'union de l'abbaye à l'archevêché de Rouen (1618); deux lettres de Philippe Le Sueur de Petiville à Ménage (1656-1657); — fragments du chartrier de Saint-Contest (XVI^e-XIX^e s.); inventaire des titres des vicomté d'Auge et baronnie de Rougeville (1737); — succession Genty, papiers de familles (XV^e-XIX^e s.); papiers recueillis par l'abbé Gillette, intéressant l'histoire économique de Vire au XVIII^e siècle, papiers de familles, registres de commerce, terre de l'Anquetillière à Saint-Martin de Tallevende, église de Lénault, chapelle de Marsangle à Saint-Jean-le-Blanc, commune de Lénault, seigneurie de Saint-Pierre-la-Vieille; — à la vente Pierre Louys, deux lettres de Philippe Dumont, représentant du Calvados à la Convention (an III); lettre des députés du Calvados au district de Caen (17 ventôse an III); lettre adressée à Lévêque, commissaire du gouvernement, par le département, au sujet de ses frais de bureau (13 frimaire

Digitized by Google

an VIII); — chartes de 1218 et 1233 portant donations à l'abbaye de Barbery de terres sises à Calloué; charte de 1264 et actes de vente et donation de 1301-1405 concernant des biens sis à Quilly; deux reconnaissances de fief sis à Cintheaux (1390); fragments du chartrier de Quilly (XIV^e-XVIII^e s.); papiers de familles (XVI^e-XIX^e s.).

Revision et impression de l'inventaire de la série E, fonds de la baronnie de Creully; — classement, dans la série G, des fonds des paroisses caennaises.

A signaler dans les archives communales : à Vire, destruction par un incendie, le 30 décembre 1925, de tout l'état civil et de la majeure partie des archives modernes; les archives anciennes ont été sauvées, mais elles ont été très endommagées par l'eau; — à Falaise, classement des fonds hospitaliers déposés aux archives de la ville; ils concernent : la maladrerie Saint-Lazare (XIII^e-XVII^e s.), cartulaire du XV^e siècle, comptes de 1468 à 1502; l'Hôtel-Dieu (XIII^e-XVIII^e s.), cartulaire de 1654, chartes du XIII^e siècle, comptes de 1425 à 1789; l'hôpital général (XII^e-XVIII^e s.).

Le dépôt annexe de Bayeux s'est enrichi des papiers rassemblés par feu l'abbé Arsène Danguy, curé de la Graverie, donnés par Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux et Lisieux; ces papiers concernent diverses paroisses du diocèse du XVI^e au XIX^e siècle.

[1927.] — Versements : par les greffes des tribunaux, des registres paroissiaux et d'état civil des arrondissements de Bayeux, Caen, Falaise, Lisieux, Pont-l'Évêque, Vire et de papiers judiciaires des greffes de Caen, Lisieux et Pont-l'Évêque; — par les archives de l'Orne, 1388 cahiers et 2 registres d'état civil provenant de greffes.

Réintégrations : de diverses communes de titres intéressant les anciennes paroisses de Saint-Ouen de Caen, Émiéville, Manerbe, Ouistreham, Saint-Cyr-du-Ronceray, Sainte-Marie-Laumont, Tordouet; — des archives communales d'Ouistreham, papiers des familles Ameline, Bouchard, Cabieu, Ferrant, Hue de la Verquainière, Leboursier, Lefoulon, Le Friand, Le Quesne, Ollivier, Postel, Poittevin, Rocquier, Rolland, Rosée, Roulland.

Dons : par la succession Jules Lair, délibérations communales de Cahagnolles (1791-1792) et Grandcamp (ans II-III); — par M. Chappée, documents sur les familles Aubin, Baratte, Jehan, Le Désert, sur deux Guérin, chapelain et curé à Bayeux et Etreham (1723-1729); — par les archives de l'Eure et de la Seine-Inférieure, documents sur de nombreuses familles normandes; — par M. de Beaurepaire-Louvagny, moulin de Chantereine, au Reculey (1726-1758); familles Porée de Viresne et du Chesné; — par M. Cianelli de Sérans, notes sur sa famille; — par M^me Pierre Carel, notes de M. Carel sur de nombreuses familles normandes, sur l'abbaye de Saint-Étienne-de-Fontenay (127 dossiers); extraits et copies des

Digitized by Google

registres de délibération et de catholicité du tabellionnage de Caen; artistes et artisans caennais: — par M. l'abbé Denis, papiers Chollet (XVI^e-XIX^e s.); documents sur les familles Chalopin, de Morigny, Toustain; fragments de gage-plège de Fontenay-le-Marmion (XVII^e-XVIII^e s.); — par M. le D^r Gosselin, documents sur l'église de Saint-Pierre-du-Breuil, près Mézidon (1534-1776); — par la succession G. Hébert, notes de météorologie, d'agriculture, d'hygiène, etc.: — par M. le D^r Le Dard, journal de recette des rentes seigneuriales du duché d'Harcourt (1786); — par M. A. Liégard, délibérations du salon ou cercle littéraire de Caen (1816, 1827-1858); — par M. l'abbé Simon, notes historiques sur Marolles; — legs Travers (*suite*), papiers de familles et *varia;* — par M. Villedieu, papiers de l'ancienne étude de l'avoué près la cour de Caen Georges Le Valois (XVII^e-XIX^e s.).

Acquisitions : de M. Bossu, papiers de Larivière, député de Falaise à l'Assemblée législative, à la Convention et aux Cinq-Cents (1779-1835); — succession Genty (*suite*) : mémoire sur la généralité de Caen, 1698; *varia* sur Charlotte Corday, Salles, Chauveau-Lagarde; manifeste catholique pour l'abolition du concordat (183.): lettres du visionnaire normand Coëssin (1831-1836); protestation contre l'admissibilité de Louis-Napoléon Bonaparte à la présidence de la République (Caen, 11 décembre 1848), etc.

Triage des fonds des élections et des greniers à sel (série C); achèvement de l'inventaire des fonds de la baronnie de Creully et de la seigneurie de Bavent; classement de la collection Danquin, acquise en 1854 et formée de pièces provenant de la Chambre des comptes de Paris (XIV^e-XV^e s.), du fonds de l'ancienne paroisse Saint-Nicolas de Caen.

Transport provisoire à Caen des archives municipales de Vire, sauvées de l'incendie du 30 décembre 1925 (découverte, sous les combles, à Vire, de papiers provenant de la sous-préfecture).

Le dépôt annexe de Bayeux s'est enrichi des dons de M. l'abbé Hédé, (documents sur Bourguébus, XVI^e-XVIII^e s.), et de M. le chanoine Le Mâle [fragments de comptes de la fabrique N. D. de Bayeux (XVI^e-XVII^e s.) et de la mense commune du chapitre (XV^e-XVII^e s.), fragments de livres liturgiques, collution des cures de Rouxeville et Sannerville (1742, 1745), lettres à l'abbé Gouet, promoteur général du diocèse (1747-1748)].

16. **Cantal** (*M. E. Delmas*) [1926]. — Dons : par M. le président Delzons, pièces concernant les familles de Salvert-Montrognon, de Jugeails, de Veyre, etc. (1722-1781), la compagnie de Chinchon, la route royale de Bordeaux au Rhône par la vallée du Lot (1846), les mercuriales, mesures et cours des assignats (1657-1796), un registre des prix du froment et du seigle (1619-1838); — par les archives du Puy-de-Dôme, deux mémoires,

Digitized by Google

l'un pour le sieur Trenty, officier honoraire au baillage d'Aurillac; l'autre pour les officiers du baillage de Saint-Flour (1721).

Dépôt : par la commune de Ferrières-Saint-Mary, épaves de la collection de ses registres paroissiaux depuis 1669.

Classement du versement fait par le tribunal d'Aurillac en 1924. Ce versement comprend les fonds du bailliage et présidial d'Aurillac, de Calvinet et de Vic; de la justice ordinaire de la ville d'Aurillac et de la justice du chapitre de Saint-Géraud d'Aurillac; des justices locales de Boisset, Bronzac, Charlus, Conros, Cropières, Espinasolles, la Bastide, Laroquebrou, Leynhac, le Trioulou, le Puech, Maurs, Messilhac, Mialet, Montal, du prieuré de Montvert, de Murat, Naucase, du marquis de Noailles (Caillac, Montamat, Nozières, la Prade et Saint-Cernin), de Pons, Polminhac, Saint-Étienne; — le fonds du tribunal de district d'Aurillac; — quelques liasses et registres se rattachent au fonds de l'élection d'Aurillac; deux liasses proviennent de la maîtrise des eaux et forêts de Saint-Flour. Le fonds du baillage et présidial d'Aurillac est composé des éléments suivants : registres divers de sentences, enquêtes et rôles d'audience (1568-1638), 11 reg.; plumitifs d'audience du baillage et du présidial (1656-1687), 9 reg.; audiences du bailliage (1606-1790), 61 reg.; défauts du bailliage (1631-1723), 9 reg.; audiences du présidial (1666-1790), 28 reg.; défauts du présidial (1668-1692), 13 reg.; causes extraordinaires (1642-1693), 8 reg.; sentences d'instruction (1634-1790), 36 reg.; sentences sommaires et consulaires (1771-1790), 10 reg.; enchères, criées, ventes et saisies réelles (1652-1755), 16 reg.; insinuations (1571-1733), 35 reg.; enregistrement de provisions et autres actes (1620-1632, 1698-1792), 11 reg.; présentations (1682-1683, 1703-1713), 2 reg.; productions et distributions (1615-1765), 14 reg.; déclarations de défrichements (1766-1777), 1 reg.; registres d'écrou (1682-1733), 2 reg.; édits et déclarations (1655-1671, 1731-1791), 8 reg.; insinuations de donations entre vifs (1731-1790), 55 reg.; affirmations de voyage (1698-an II), 21 reg.; contrôle des exploits (1682-1687), 4 reg.; registres divers, comptes de tutelle, registre de consignatures, livres de marchands (1631-1790), 13 reg. Sur ces 366 registres, 86 se trouvaient déjà aux archives, 280 proviennent du versement de 1924. Affaires civiles (1676, 1688-1790), 290 liasses; affaires criminelles (1745-1791), 896 dossiers; procédures déposées au greffe, 58 liasses.

A signaler dans les archives communales : à Saint-Martin-Valmeroux, registres paroissiaux depuis 1693; délibérations depuis vendémiaire an IX; — à Saint-Rémy-de-Salers, registres paroissiaux depuis 1703.

[1927]. — Dons : par M. Chappée, copies de lettres de Charles VI pour L. de Scorailles (1457) et de quittance de gages d'Hector d'Orillac, chevalier banneret; — par M. l'abbé Burin, vingt dossiers de pièces diverses

Digitized by Google

des XVI^e-XVIII^e siècles sur les localités d'Ally, Ayrens, Barriac, Brageac, Chaussenac, Drignac, Drugeac, Escorailles, Fontanges, Loupiac, Mauriac, Pléaux, Saint-Christophe, Saint-Martin-Cantalès, Saint-Santin-Cantalès, Saint-Simon, Salers, Salins; documents de la période révolutionnaire; — par M. le chanoine Chaludet, matériaux de sa monographie d'Ytrac; — par M. le D^r Ribbe, quatre liasses de pièces sur le collège de Mauriac (1809-1826); — par M. le D^r de Ribier, documents sur les familles Brieude, Dolivier, Dubois de Saint-Étienne (1507-1836), du Fayet de la Tour, de Giou de Caylus, de la Salle, de Montal, rôle de taille, bail et livre du prieuré de Monvert (XVIII^e s.), notes sur le prieuré de Grifeuilles, documents sur les communes de Saint-Étienne et Saint-Gérons (XIX^e s.); — par les archives de la Corrèze, 10 pièces de la collection Champeval (1717-1792), et 6 dossiers de la collection de M. le chanoine Pau, sur les localités d'Apchon-Cheylade, terrier de Tinières (1495), Condat-Riom (dénombrement de la terre de la Clidelle (1683), Saignes (registre de fondations, 1579-1667, bureau de charité, 1635-1762), Saint-Flour-Trémouille; Vebret-Vignollet (rôles de tailles, 1705, 1730), Ydes (fragment du terrier de la commanderie, 1631, autre terrier de 1679).

Acquisition : 59 pièces (XV^e-XVII^e) sur différentes familles de Pléaux ou des environs (familles Bergonye, Bouzeyrolles, Chapvernhes, Chavagnac, Damichel, Dalluget, Dutuel-Charrier, Goudaugas, La Chapolie, Lachaze, Laval, Leconet, Naudet, Ribeyre, Reygeade, Vaur, Vigier).

Versement : après triage, 36 liasses des archives de la sous-préfecture supprimée de Murat.

Rédaction et impression (*suite*) de l'inventaire sommaire de la série L; — répertoire numérique des registres et liasses du greffe du tribunal d'Aurillac, entrés aux archives en 1924 (3.364 articles): nombreuses lacunes constatées dans les dossiers criminels.

Les archives des greffes des tribunaux supprimés de Mauriac, Murat, Saint-Flour sont restées jusqu'à nouvel ordre au greffe du tribunal départemental d'Aurillac.

A signaler dans les archives communales : à Chavagnac, Saint-Projet-de-Salers, deux reg. de délibérations de la période révolutionnaire; — à Salers, reg. de l'administration cantonale (ans IV-VIII); — au Falgoux, reg. paroissiaux depuis 1669; contrat de mariage de 1644, reconnaissance de 1654 par les consuls au seigneur d'Apchon; — à Saint-Bonnet, reg. paroissiaux depuis 1615; — à Saint-Chamant, depuis 1714; — à Saint-Paul, depuis 1739 et délibérations du 18 pluviôse an XII au 14 juillet 1811, puis lacune jusqu'en 1857; — à Saint-Projet, reg. paroissiaux depuis 1723, reg. de délibérations depuis le 12 mars 1791 (avec lacunes); — à Saint-Vincent, reg. paroissiaux depuis 1701; — à Salers, délibérations depuis 1774 (avec lacunes): registres de fondations pour l'hospice depuis 1542 et registres de délibérations de la commission admi-

Digitized by Google

nistrative (1825-1862); — à Chastel-sur-Murat, reg. paroissiaux depuis 1660: — à Chalinargues, depuis 1681 ; délibérations depuis 1810; — à Chavagnac, registres paroissiaux depuis 1614: délibérations depuis le 18 janvier 1791.

17. **Charente** (*M. L. Burias*) [1926]. — Dépôts : par les communes de registres paroissiaux : Foussignac (1648-1668 et 1688-1792); Graves (1633-1792); Malleyrand (1751-1788); Marillac (1645-1792); Montmoreau (1614-1621, 1637-1791); Saint-Mary (1649-an VIII); Sigogne (1697-1792); Yvrac (1622-1623, 1643-an VIII); — délibérations : Foussignac (1790-an IV, an XII-1837); Graves (1790-an V, an VIII-1807); Mainxe (1790-1830); — Saint-Mary, arpentage (1779).

Réintégration : de Sansac, registre du contrôle (1702-1709).

Classement et répertoire provisoire des registres paroissiaux et des registres de délibérations des municipalités de canton; — classement et inventaire d'une collection de dessins de sceaux intéressant l'Angoumois et la Saintonge; — publication du répertoire numérique de la série B, par MM. Imbert et Burias, précédé d'une importante introduction historique sur les fonds de cette série et l'organisation de la justice dans la sénéchaussée d'Angoulême.

A signaler dans les archives municipales : à Angoulême, déplacement des archives anciennes fort endommagées par leur séjour dans la vieille tour de Lusignan: constatation d'importants déficits; — à Bourg-Charente, reg. paroissiaux (1632); — à Courbillac (1650); à Jarnac, reg. paroissiaux (1623); registres protestants (1649-1792); — à Mainxe, reg. paroissiaux (1647): reg. protestants (1762-1792; 4 registres de 1755-1761, en déficit); à Marillac-le-Franc, registres des pauvres: arpentage (1752).

[1927.] — Versements : par les greffes des tribunaux d'Angoulême, Barbezieux, Cognac, Confolens et Ruffec (ces quatre derniers supprimés) des papiers judiciaires centenaires et des registres paroissiaux et d'état civil jusqu'en 1802; — par les sous-préfectures supprimées de Barbezieux et Ruffec, papiers financiers et administratifs.

Dépôts : par les communes suivantes, de leurs cahiers de catholicité : Aubeville (1586-1646 et 1660-1739), Bonneuil (1603-an V), Champagne-de-Blazac (1606-1792), Étriac (1641 et 1666-1694, 1708-an IV), Ladiville (1656-1685, 1697-1701, 1754-1758), Mosnac (1644-1763, 1772-1792), Nonac (1613-1701, 1705-1711, 1714-1737), Peudry (1650-1652, 1656-1677), Péreuil (1639-1649, 1659-1750), Saint-Laurent-de-Belzagot (1626-an IV), Saint-Léger (1680-1693, 1703-1714, 1718-1724, 1737-1738, 1754-an III), Saint-Preuil (1692-1718, 1720-1725, 1727-1739), Vaux-la-Valette (1663-1673, 1676-1681, 1699-

Digitized by Google

1702, 1706-1763, 1767-1799, 1801); — par la commune de Bonneuil, délibérations (1811-1844); — par Étriac, délibérations (an II-1834).

Don : par M. Jeandel; 4 pièces sur l'abbaye de Nanteuil (1517-1683); mercuriales des foires et marchés de Ruffec (1660-1733).

Répertoire des cartes et plans et classement sommaire des versements judiciaires.

A signaler dans les archives municipales : à Angoulême, réorganisation et ouverture aux travailleurs du dépôt; versement de l'état civil de 1790 à 1818; d'un vieux plan d'alignement de la ville de 1790; — à Aubeville, délibérations depuis l'an III; — à Bardenac, réintégration à la mairie des archives détenues par le maire (état civil et délibérations en partie égarés); — à Claix, reg. paroissiaux depuis 1610; — à Étriac, délibérations depuis l'an III; — à Juillaguet, registres paroissiaux depuis 1700; — à Nonac, arpentage du XVIII^e siècle; — à Plassac-Rouffiac, reg. paroissiaux depuis 1661, disparus entre 1882 et 1897, non encore retrouvés; — à Ronsenac, registres paroissiaux depuis 1611; — à Saint-Amant-de-Montmoreau, reg. depuis 1600; — à Vaux-la-Valette, registre de comptes de 1814, intéressant.

18. Charente-Inférieure (*M. F. de Vaux de Foletier*) [1926]. — Versements : par la direction de l'Enregistrement, 7 reg. d'actes civils de la Rochelle (1793-1808); — par la maison d'arrêt de Jonzac, 13 reg. d'écrou (1832-1864); — par la maison d'arrêt de Marennes, 9 reg. d'écrou (1823-1863); — par la maison d'arrêt de Rochefort, 18 reg. d'écrou (1811-1864); — par la maison d'arrêt de Saint-Jean- d'Angély, 21 reg. d'écrou (an VIII-1864); — par la maison d'arrêt de Saintes, 110 reg. d'écrou (1731-1870), 1 registre concernant les emprisonnements à la requête des collecteurs des tailles (1773-1778), un autre, la prison pour dettes (1757-1763).

Réintégration : par la mairie de Marennes, registre des délibérations du club des Amis de la Constitution (11 février-29 décembre 1791); — par la mairie de Tonnay-Boutonne, livre des séances de la société des Amis de la Constitution (4 mars 1792-25 prairial an III).

Dons : par M. L. Grasilier, copies de documents prises dans les dépôts parisiens, notamment liste des oratoriens des diocèses de la Rochelle et Saintes au XVIII^e siècle; — par M. Bendall, dossier généalogique de la famille de Restier; — par M. M. Martineau, collection d'empreintes de sceaux d'Aunis et de Saintonge et portraits de personnalités de la région.

Classement du supplément de la série E, familles et notaires.

A signaler dans les archives communales : à Archingeay, reg. paroissiaux (1636); — à Chaillevettes; reg. paroissiaux (1663); reg. de l'église réformée de Paterre en la paroisse de Chaillevette en-Saintonge (1767-

Digitized by Google

1792); — à Chevettes, reg. paroissiaux (1630); — à Corme-Royal, reg. paroissiaux (1604); — à Courant, reg. paroissiaux de Saint-Saturnin-de-Ligueil (1627); de Saint-Martin-de-Courant (1626); — aux Essards, reg. paroissiaux (1620); un premier cahier commençant à 1597 a été arraché; — à Marennes, reg. paroissiaux (1584); reg. protestants (1760-1776 et 1777-1785 reliés ensemble, et 1757-1789 pour diverses localités, le Chapus, île d'Oléron, etc.); — à Moëze, reg. paroissiaux (1632); — à Saint-Agnant, reg. paroissiaux (1615); — à Saint-Laurent-de-la-Prée, reg. paroissiaux (1610); — à Saint-Porchaire, reg. paroissiaux (1612); — A Soulignonnes, reg. paroissiaux (1631).

[1927.] — Versements : par le tribunal civil de la Rochelle, reg. paroissiaux et d'état civil (1668-an IV, 893 reg.), couvents d'hommes et de femmes (1737-1791, 3 liasses); reg. protestants (1561-1792, 53 reg.); justices de paix d'Ars, la Jarrie, Marans, Saint-Martin (1790-1793, 5 liasses); déclarations des prêtres constitutionnels (an IV, 1 liasse), tribunal des douanes (1811, 1 liasse); jury, conciliations, jugements, ordonnances, dossiers correctionnels, etc. (1792-1896, 403 liasses, 363 reg.); — par le tribunal civil de Jonzac, reg. paroissiaux et d'état civil (122 liasses); conseil de guerre (an XII, 1 liasse); documents judiciaires divers (1791-1835, 34 liasses, 39 reg.); — par le tribunal civil de Marennes, registres paroissiaux et d'état civil (38 liasses); documents judiciaires divers (1791-1896, 149 liasses, 179 reg.); — par le tribunal civil de Rochefort, reg. paroissiaux et d'état civil (1668-1792, 300 reg.); reg. protestants (1667-1792, 22 reg.); documents judiciaires divers (1791-1896, 247 liasses, 153 reg.); — par le tribunal civil de Saintes, reg. paroissiaux et d'état civil, 226 registres (1re partie du versement); — par le tribunal de commerce de la Rochelle, présidial (1618-1655, 1 liasse); juridiction consulaire (1722-1791, 17 liasses); tribunal de commerce (1792-1815, 19 liasses).

Réintégrations : par la mairie de Port-d'Envaux, registre de la municipalité de canton (ans IV-VIII); — par la mairie de Sainte-Gemme, minutes du notaire Botton de Pisany (1739); — par la justice de paix de Cozes, lettres patentes et proclamation du roi (1 liasse, 1790), justice de la principauté de Mortagne (6 liasses, 1740-1792).

Dons : par M. Grasilier, notes et copies de documents des Archives nationales sur personnages et localités du département; — par les Archives de la Dordogne, 2 liasses et 2 registres sur les familles de La Faye d'Ambérac et de Bonnevin; — par les Archives de la Corrèze et de Maine-et-Loire, documents isolés.

Acquisitions : registre des « terres et seigneuries, fiefs et arrière-fiefs de la province d'Aunis suivant leur ancien état en 1539 et 1540 » (ms. de 1715, aux armes de France); — manuscrit concernant la division de l'île

Digitized by Google

d'Aix en 1806; — recueil d'épîtres relatives à la mission de 1818 à la Rochelle; — documents iconographiques et cartes, XVIII[e] et XIX[e] siècles.

Classement dans les diverses séries des fonds judiciaires versés; — triage de la série O.

A signaler dans les archives communales : à Anais, reg. paroissiaux de 1693 à 1792; délibérations depuis le 14 février 1790; — à Arces, reg. paroissiaux depuis 1617 (lacune de 1622 à 1661); — à Boisredon, reg. paroissiaux depuis 1720, délibérations depuis le 10 messidor an VIII; — à Bords, reg. paroissiaux depuis 1618 (l'état civil de 1645 à 1668 est à Champdolent); délibérations depuis 1791; — à Bourcefranc, les reg. paroissiaux sont toujours à Marennes; — à Breuillet, reg. paroissiaux depuis 1673 et reg. protestants depuis 1752, reliés avec les catholiques, un petit registre officieux des décès huguenots (1784-1790) tenu par un pasteur; un dossier sur la garde nationale, délibérations (en mauvais état) depuis l'an XII; — à Courcoury, reg. paroissiaux depuis 1612, délibérations depuis 1790; — à Cozes, reg. paroissiaux depuis 1635 (lacune de 1772 à 1777) et reg. protestants de 1758 à 1791; — à Crazannes, reg. paroissiaux depuis 1586; — à Geay, depuis 1616, plus un registre de 1723-1725 de Saint-Sornin-de-Séchaux (c[ne] de Port-d'Envaux); délibérations depuis 1790; — à la Jard, registres paroissiaux depuis 1677; délibérations depuis 1790; — à la Laigne, reg. paroissiaux depuis 1612; délibérations depuis le 6 mars 1791; — à Mirambeau, reg. paroissiaux depuis 1700: délibérations depuis le 26 mai 1792; — à Mornac-sur-Seudre, reg. paroissial de 1754 à 1792; délibérations depuis 1789; — au Mung, reg. paroissiaux depuis 1617, délibérations depuis fin 1790: — à Nieulle-sur-Seudre, reg. catholiques de Saint-Sornin (d'où Nieulle a été détaché en 1902) depuis 1640; reg. protestant de l'église de sous-paroisse du Gua (1752-1792); — aux Nouillers, 1 reg. de correspondance (22 nivôse-thermidor an II); reg. paroissiaux depuis 1619 (M. Charrier en fait l'analyse intégrale); plusieurs reg. de garde nationale; — à Port-d'Envaux, délibérations depuis 1790; arrêtés (an VIII-1818); correspondance depuis frimaire an IX; — à Rouffiac, reg. paroissiaux depuis 1615; délibérations de 1838 à 1867 disparues: — à Sainte-Gemme, premier reg. de délibérations (1789-1837) disparu: reg. paroissiaux depuis 1642, et reg. paroissiaux et état civil de Nancras (1754-thermidor an II); — à Saint-Genis-de-Saintonge, reg. paroissiaux depuis 1602; — à Saint-Georges-des-Coteaux depuis 1610; — à Saint-Palais, reg. paroissiaux catholiques depuis 1692; protestants (église de Courlais) depuis 1753; — à Semussac, reg. paroissiaux depuis 1688; — à Talmont, depuis 1675; cartes et plans dressés par le génie américain pendant la guerre, projet de port en eaux profondes; — à Villeneuve-la-Comtesse, reg. paroissiaux depuis 1615 (lacune de 1685 à 1735); — à Villenouvelle, depuis 1657.

Digitized by Google

A signaler dans les archives hospitalières : à l'hôpital Saint-Louis de la Rochelle, plusieurs dossiers provenant d'autres hôpitaux (hospice de Marans, et, à la Rochelle, hôpital de la Charité ou Aufredi, hôpital des Religieuses hospitalières, hôpital Saint-Étienne ou des Forestières, hôpital protestant).

19. **Cher** (*M. A. Gandilhon*). [1926]. — Versement : par le greffe de la justice de paix de Lignières des papiers de l'ancien bailliage et de la justice de paix de l'époque révolutionnaire, 54 liasses ou registres.

Dons : par M. Durand, liasse de titres concernant la famille Videux (XVII^e^-XVIII^e^ s.); — par M. Godon, diplômes de l'Université de Bourges (1790); plan du domaine du Grand-Mazières (XIX^e^ s.); plans de Bourges, de Saint-Amand, de la place Malus à Bourges; — par M. Rougeyron, liasse de documents concernant la seigneurie d'Aubigny-sur-Nère (XVIII^e^-XIX^e^ s.); — par M. R. Gauchery, deux liasses de pièces relatives aux artistes du duc Jean de Berry; — par les Archives du Loiret, titres concernant les seigneuries de Savigny-en-Septaine, de Boisbelle et d'Herry, et le testament de Sébastien Asse, curé d'Herry; — par les Archives de l'Allier, trois pièces concernant la famille d'Assy de Pouzieux et le sieur Briquet, échevin de Bourges.

Acquisition : lettre autographe de George Sand et quelques pièces concernant les familles de Sauzay et de Laubespine et l'archevêque de Bourges Phélypeaux.

Classement des additions des séries A et B; impression de l'inventaire de la série G, cartulaire de Saint-Benoît-sur-Loire, et de l'inventaire de la série E supplément, t. III.

Dépôt : par la commune de Thou des reg. paroissiaux et de l'état civil antérieur à 1819.

A signaler dans les archives communales, à Boulleret, reg. paroissiaux depuis 1592; — à Plaimpied, depuis 1669; — à Santranges, depuis 1693; — à Savigny-en-Sancerre, registre de délibérations (an IV-1838) égaré; — à Sury-ès-Bois, reg. paroissiaux depuis 1677; — à Villegenon, depuis 1693 (à déposer aux Archives départementales).

[1927]. — Versements : des papiers de la sous-préfecture de Sancerre; — par les tribunaux civils de Sancerre et de Saint-Amand (complément du versement de 1922-1923), dossiers et registres postérieurs à l'an IX (sauf ceux de date récente transférés au tribunal départemental).

Dons : par M. le vicomte de Chansiergues, testament de Georges Descombes, doyen de l'Université de Bourges (1576); — par M. Toubeau de Maisonneuve, cahier donnant le revenu général de l'abbaye de Noirlac en 1743; acte de prêt par Philibert de Chazeray à François de Montsaulnin, baron de Fontenay (1567) et pièces sur plusieurs familles du Berry (XVIII^e^ s.);

Digitized by Google

— par M. Mellot, copies d'actes sur la région de Sancergues-Léré, notamment de lettres du duc de Bourgogne; — par M. de Laugardière, documents administratifs sur Bengy-sur-Craon (début du XIXe s.); — par les Archives du Calvados, pièces sur la succession de Dubuisson de la Bridoire, commis aux aides à Baugy en 1707; — par le baron de Fumichon, lettres de faire-part concernant des familles du Berry.

Acquisitions : ordonnance de Dey de Séraucourt, intendant de Bourges (1698); acte de Jean, comte de Sancerre (1598), registre d'inscription des envois de la poste de Bourges (ans V à X).

Dépôt : par le président de la Société des Antiquaires du Centre, 2 liasses de documents sur la famille Grangier, donnés par la comtesse de Lastic, et 50 liasses ou registres provenant surtout de l'intendance du Berry.

Classement des fonds des abbayes de Puyferrand et de Saint-Ambroix, de l'ordre des chanoines de Saint-Augustin; — inventaire, dans la sous-série 2 F (archives de la Société des Antiquaires du Centre), des papiers provenant de M. L. Roubet, remis à la société en 1894 (minutes de notaires, documents sur des communautés [deux lettres de François Ier], des seigneuries ou paroisses, des familles [XIVe-XIXe s.]); — continuation de l'impression des inventaires de G (châtellenie de Saint-Benoît-sur-Loire) et de E supplément (Nançay et Nérondes); de l'inventaire des archives de Saint-Amand (avec la collaboration bénévole de MM. Mallard et de Laguérenne).

A signaler dans les archives communales : à Achères, reg. paroissiaux depuis 1745; — à Morogues, délibérations depuis 1793; — à Sens-Beaujeu, excellent inventaire, par M. Durand, instituteur.

Dans les archives hospitalières : aux Aix et à Veaugues, les hospices venant d'être supprimés, archives anciennes à réunir aux Archives départementales.

20. **Corrèze** (*M. R. Rohmer*). [1926]. — Versements : par le greffe du tribunal de 1re instance de Tulle, justice de Tulle, enquêtes, affrontations (1776-1777), défauts (1784-1789), divers (1780); sénéchaussée d'Uzerche, divers (1785); justice de Meyssac, feuilles d'audience (1783-1788); registres paroissiaux remontant à la première moitié du XVIIe siècle; tribunaux de district de Tulle et d'Uzerche; tribunal civil du département; épaves du tribunal criminel, tribunal correctionnel (ans IV-VIII), audiences correctionnelles (an VIII-1820), y compris les appels correctionnels; justice de paix du canton de Juillac (1791-1792); jugements des conseils de guerre (1807-1813); — par le greffe du tribunal de 1re instance de Brive, contrats notariés (1777); insinuations de donations entre vifs (1782); sénéchaussée, 1 cahier (1739); enregistrement des substitutions, provisions, lettres patentes (1788-1790); procédure

Digitized by Google

entre le duc de Noailles et la ville de Brive (XVIII^e s.); justice d'Aubazine, audiences (1739-1755); registres paroissiaux antérieurs à l'an XII; tribunal de district, enregistrement des lois, 4 reg., et affaires criminelles, 1 reg.; registre du président du jury d'accusation (ans V-VIII); registre des visas (ans IV-V), registre du jury d'accusation (an VII-1811); dossiers et minutes correctionnelles (an IV-1820); domaine et droits réunis (XVIII^e s.); insinuations de donations entre vifs (ans VIII-XII); livre de commerce (1791); livre de raison (1816); huissiers et notaires (an XI); — par le greffe du tribunal de 1^re instance d'Ussel, reg. paroissiaux antérieurs à l'an XII; audiences correctionnelles (an-IV-1820); mandats d'arrêt (an IV-1802); jury d'accusation (an IV-1811); volontaires nationaux (1793); dossiers correctionnels; — par le greffe du tribunal de commerce de Tulle, 158 registres d'audiences (1712-1820); — par la justice de paix de Corrèze, 16 liasses (1798-1814).

Dons : par les Archives de l'Allier, contrats de vente concernant la région d'Ussel (XVI^e-XVII^e s.) et une pièce relative à une demoiselle Laval (XVII^e s.); — par les Archives du Loiret, factum imprimé pour Jacques Caulet au sujet d'une sentence rendue à Brive en 1715 condamnant la mémoire du sieur Dufaure de Laval, décédé à Argentat dans les sentiments de la R. P. R.; lettre confidentielle de Thiers, ministre de l'Intérieur, au préfet de la Corrèze au sujet de la désignation des membres de la Chambre des Pairs (1834); — par les Archives du Lot, registre paroissial d'Hautefage (1626-1642); — par M. Labounoux, maire de Saint-Martin-la-Meanne, trois sacs de procédures et minutes du notaire Delafarge (XVII^e s.); — par M. V. Forot, minutes de l'étude Chassain à Sainte-Féréole (XVI^e-XVIII^e s.), parmi lesquelles un registre des délibérations de la commune (1790-an IV); une importante collection de titres sur parchemin et de pièces relatives à l'histoire de Tulle et du Bas-Limousin complétant le don fait par M. Forot en 1903; — par un anonyme, une liasse de minutes de Beylie, notaire royal (1540); — par la famille Champeval, une masse considérable de titres remontant à la fin du XIII^e siècle et concernant surtout des familles du Limousin; parmi ces documents on signale, dès maintenant, 2 registres de copies des hommages au roi de Navarre, comte de Périgord et vicomte de Limoges (1541-1583); un cahier du notaire Generis concernant le prieuré de Saint-Angel (1513-1519); les minutes de Dufraisse, notaire royal (1605-1650); les notes et travaux de M. J.-B. Champeval.

Réintégrations et dépôts : de la mairie de Bort, rôle des dépenses présenté par Ant. du Breuil de Cosnac, seigneur du Jayle, dans son procès contre Catherine de Comborn, dame Danval (1707); copie de l'arrêt du Conseil d'État portant suppression des digues, îles et moulins sous le pont de Bort (1752); — par la commune de Darnetz, reg. paroissiaux (1680-1792), la mairie a gardé une palpe de. 1748; — par la commune de Merlines, reg. paroissiaux en feuilles (XVII^e s.); — par la mairie de

Digitized by Google

Saint-Martin-de-Meanne, reg. paroissiaux (1647); — par la commune de Perpezac-le-Blanc, reg. paroissiaux (1702-1816); — par la commune de Port-Dieu, état civil (1802-1812); — par la commune de Salon-la-Tour et Masseret, reg. paroissiaux (1620).

A signaler dans les archives communales : à Bugnac, reg. paroissiaux (1660); — à Clergoux, palpe (1648); — à Larche, reg. paroissiaux (1620).

[1927]. — Versements : par la direction de l'Enregistrement, registres financiers des anciennes fabriques de Bort, Lapleau, Saint-Victour et Servières (1859-1906); — par les justices de paix de Bugeat, Corrèze, Meymac, Neuvic, Sornac, Ussel, papiers centenaires (à signaler, du greffe de Meymac, juridictions de l'abbaye royale de Bonnesaigne (1764-1790), de Davignac (1762-1789), d'Ambrugeat, Bellechassagne, Saint-Angel).

Dons : par M. Lajouanie, 7 pièces relatives aux Personne, notaires d'Eyburie (XVI-XVII[e] s.); — par M. le D[r] de Ribier, 2 pièces concernant la chapelle Saint-Jean-Baptiste en l'église de Goulles (1750-1766); — par M. le grand vicaire Machat, reconnaissances de rentes envers la vicairie Notre-Dame fondée en la chapelle Saint-Michel dans l'église de Bort, reçues par le notaire Durif (1528); — par les Archives de la Haute-Vienne, pièces concernant Tulle, Brive, Ussel, la Chartreuse du Glandier, les paroisses de Meilhards, Saint-Viance, Vignols (1334-XVIII[e] s.).

M. Clément-Simon, ministre de France à Athènes, a annoncé son intention de donner au département la belle collection de pièces historiques recueillies par son père l'érudit, G. Clément-Simon, et conservées au château de Bach; ce versement est subordonné à l'aménagement d'une salle convenable aux archives de la Corrèze.

Dépôts : par la commune de Clergoux, archives anciennes comprenant une palpe endommagée de 1748, l'état civil de 1657 à l'an x, l'état civil de la paroisse disparue de Coudert (1695-1792); — par Marcillac-la-Croze, une liasse d'état-civil; — par Noailhac, état civil de 1610 à l'an x et délibérations (1790-1825); par Saint-Julien-Maumont, une liasse d'état civil (1778-1822).

Rédaction du répertoire numérique de la série S; continuation de l'impression de l'inventaire de la série 1 E; classement de la collection Champeval (79 liasses ou registres).

A signaler dans les archives communales : à Albignac, reg. paroissiaux depuis 1618; — à Saint-Setiers, les reg. paroissiaux de 1647 à 1680 sont égarés; palpe dressée par Rigaud en 1743; — à Sornac, palpe de 1747 en mauvais état.

21. Corse (*M. P. Graziani*). [1926]. — Le classement des dernières liasses du fonds Civile Governatore a fait retrouver un certain

Digitized by Google

nombre de documents étrangers à ce fonds, notamment un cahier de recettes et dépenses de l'Université de Corte; le dossier de l'affaire Abbatucci (1778-1779), des titres concernant le domaine de Chiavari et la famille Comnène (1791), le territoire de Verdana (1779-1791); un projet de manufacture de savons (1774); les appointements des commissaires et autres employés des quatre juntes nationales (janvier-octobre 1778); la pêche du corail, pièces échappées à l'incendie des archives de l'Intendance en 1785.

Classement de 36 liasses et 14 registres provenant de Saint-Florent et qui constituent le fonds du diocèse disparu de Nebbio (XVII^e-XVIII^e s.); il s'y est trouvé quelques registres paroissiaux et aussi 8 feuillets en parchemin provenant, semble-t-il, d'un ancien cartulaire du Nebbio et contenant la transcription d'actes du XIII^e siècle; ce sont, avec les chartes de la Gorgone, les plus anciens documents des Archives de la Corse.

[1927]. — Versements : par les greffes des tribunaux de 1^re instance de Sartène, de Calvi et de Corte (ce dernier en partie) ,documents judiciaires centenaires et de l'état civil jusqu'en 1803 (à signaler le cahier de baptêmes de Morosaglia, contenant l'acte de baptême de Pascal Paoli en 1725).

Inventaire du fonds de la maréchaussée (série B) contenant les procès criminels du ressort de cette juridiction de 1765 à 1768 et les actes et procès de 1768 à 1790; — continuation de l'impression du tome III de l'inventaire de la série C.

22. **Côte-d'Or** (*M. F. Claudon*). [1926]. — Versement : par l'administration de l'Enregistrement à Dijon, table des échanges, bureau de Dijon (1780-1785); baux judiciaires de biens saisis (1788-an VIII), 31 dossiers.

Réintégrations : d'Argilly, canton d'Argilly, subsistances (an IV); procès-verbaux de délivrance du recouvrement des contributions (ans V-VIII); états de militaires et réquisitionnaires (ans VII-VIII); tableaux de recensement des conscrits (an VII); — deBilly-lez-Chanceaux, reg. paroissiaux en double (1692-1693, 1706, 1711); — de Bonnencontre, tableaux des conscrits du canton (an VII-VIII); — vente de biens nationaux (an VI); — de Bussy-le-Grand, reg. paroissiaux en double (1709, 1714); évêché d'Autun, arrêt du Conseil d'État relatif aux reg. paroissiaux, avec lettre du syndic du diocèse; — de Censerey, reg. paroissiaux en double (1692-1694); — de Courcelles-lez-Semur, reg. paroissiaux en double (1671, 1692,1709) : — d'Esbarres, compte de l'atelier de salpêtre et pièces annexes (ans IV-VII); — de Flagey-lez-Auxonne, délibérations et comptes de la fabrique (1828-1899); — de Frotois, délibération en double (15 mai 1811); — d'Ivry, matrice de rôle de la contribution foncière (1791); — de Lux, reg.

Digitized by Google

paroissiaux en double (1690, 1700, 1701, 1703, 1704, 1706, 1709); — de Magny-Montarlot, registre de baptêmes, mariages et sépultures de Montarlot faits par divers prêtres, de 1792 à 1803, compilé en 1803 par Joachim Janin, curé de Montarlot, avec quelques additions jusqu'à 1817; — de Montot, complément d'une réintégration effectuée en 1879 sur la cure et fabrique, 20 parchemins, 25 pièces papier (1402-1787); chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, lettre de sauvegarde et exemption du logement des gens de guerre (1468); — de Poiseul-lâ-Ville, reg. paroissiaux en double (1695, 1697, 1722-1723)); — de Saint-Jean-de-Losne, inventaire des archives et du mobilier de l'administration du district (an IV); inventaire des archives et du mobilier de l'administration cantonale (ans IV, VI, VIII); inventaire des archives de la commune de Brazey-en-Plaine (1791-an IV); — de Saint-Mesmin, reg. paroissiaux en double (1675, 1694); — de Saulieu, reg. paroissiaux en double (1668-1670, 1676, 1692); — de Savilly, reg. paroissial de Bar-le-Régulier et Savilly (1674); — de Thoisy-la-Berchère, registre paroissial en double (1685).

Dons : par Mme Berthaud, titres et papiers provenant de la famille Leclerc de Buffon, acquisitions, échanges, amodiations (1728-1843), 67 parchemins, 27 pièces papier, 1 plan; plan des bois du comté de Buffon en la seigneurie de Montbard (XVIIIe s.), 21 plans reliés; difficultés entre la comtesse de Buffon et les habitants d'Arrans au sujet des bois (1818-1844), copies depuis 1671, 68 pièces et 2 plans; titres intéressant douze autres familles de la région de Montbard (1669-1835), 8 parchemins, 48 pièces papier; commune de Villeneuve-sous-Charigny, jugement contre Jean Lallemand, propriétaire à Bussy-le-Grand, maintenant la commune en un droit d'abreuvoir (an XIII-1809); — par M. l'abbé Carlet, titres et papiers provenant de la fabrique de l'église Saint-Jean-Baptiste de Fleurey (1530-1752), 33 parchemins, 21 pièces papier; titres de la confrérie de la Sainte-Vierge en l'église de Fleurey (1512-1560), 11 parchemins; signification à M. de Flammerans, leur seigneur, par les habitants de Sainte-Marie-sur-Ouche et Pont-de-Passy de pièces relatives à leur affranchissement (1782-1783); — par M. de Chevannes, titres et papiers concernant onze familles, la plupart bourguignonnes (1551-1836), 49 parchemins, 1 cahier, 186 pièces papier, 2 plans; fondation de la confrérie des maîtres tapissiers de Dijon en l'église des Cordeliers (1655, copie de 1671); lettre au R. P. Jacques, capucin de Dijon (1699); — par M. Picard, traités de remplacement pour le service militaire, famille Le Compasseur de Courtivron (1806-1823); — par M. l'abbé Reinert, mélange de documents rassemblés par M. Vaillant de Meixmeron et concernant différentes familles bourguignonnes (XVIIe-XVIIIe s.), 42 pièces papier; la ville de Saint-Jean-de-Losne (1635-an V), 38 pièces papier, la compagnie du Jeu de l'arc (1775) et la cure de la

Digitized by Google

même ville (1624-1729); différentes communautés religieuses (1598-1844); cession aux religieux de Cîteaux d'héritages situés à Gilly-lez-Vougeot (1449); — par les Archives du Loiret, pièces concernant les familles bourguignonnes de Siry et de Thoisy (XIX^e s.); table des sépultures de Voudenay-d'Église (1749-1769); total des dons : 1 atlas, 5 plans, 2 cahiers, 688 pièces.

Acquisition : contrats de mariages, testaments, donations, partages, etc., concernant Hector Pouffier, fondateur de l'Académie de Dijon, et sa famille (1588-1732), 12 parchemins, 32 pièces papier.

Publication du tome III de l'inventaire de la série G (1 vol. in-4°, 587 p.) concernant les chapitres collégiaux de Saint-Jean-Baptiste de Dijon, de Notre-Dame d'Autun et de Notre-Dame de Beaune; — classement de la série L. A cette occasion M. Claudon publie dans son rapport une délibération inédite du comité des finances de la Convention du 6 nivôse an II, concernant la mise à la disposition du Gouvernement pour ses achats à l'extérieur des créances sur l'étranger possédées par les banquiers; — classement de la série Q, domaines nationaux.

[1927.] — Versements : par le tribunal de 1^re^ instance de Beaune, 339 volumes de reg. paroissiaux et d'état civil jusqu'à 1822 environ (suite aux 412 volumes versés en 1923); audiences civiles, 20 reg. (1807-1826); audiences correctionnelles, 19 reg. (1852-1870) [suite du versement de 1923]; cahiers de délibérations, 1 portefeuille (1816-1843); registre d'ordre, 1 portefeuille (1810-1838); minutes de jugements civils et correctionnels, 143 liasses (an VIII-1826); procès-verbaux d'ordres de distributions immobilières, 24 liasses (an VIII-1828 et 1831); procès-verbaux d'expropriations, 7 liasses (an IX-1806); répertoires des notaires, 35 liasses (an VIII-1834); — par le tribunal de 1^re^ instance de Châtillon-sur-Seine, reg. paroissiaux et d'état civil, 92 volumes jusqu'à 1822 environ (suite aux 166 volumes versés en 1924); audiences civiles, 19 registres (1808-1826); audiences correctionnelles, rurales et forestières, 10 registres et 4 portefeuilles, (an VIII-1822); insinuations de donations entre vifs (5 reg., ans VIII-XII); procédures correctionnelles, 50 liasses (1823-1871); minutes d'audiences, procès-verbaux et ordonnances (an VIII-1846), 19 liasses; — par le tribunal de 1^re^ instance de Semur, reg. paroissiaux et d'état civil jusqu'à 1822, 410 volumes intéressant 140 localités (les registres de Boux, Bussy-le-Grand et Semur remontent respectivement à 1590, 1598 et 1550); cahiers de vêtures, noviciats et professions en religion des communautés religieuses de Montbard, Saulieu, Semur, Vitteaux (XVIII^e s.); tables décennales de 1793-1822, par cantons (6 vol.); reg. du bureau de paix et de conciliation du district, 9 registres (1790-an IV); reg. d'ordre, 1 liasse (an III-1808); lois et décrets, 22 volumes (1790-1793); circulaires du garde

Digitized by Google

des sceaux et du procureur général, 6 liasses (an IV-1912); correspondance, arrêtés et instructions, 15 liasses (1816-1875); procédures correctionnelles, 40 liasses (1850-1870), etc; — par la justice de paix de Beaune, justices de paix des 7 cantons qui existèrent de 1790 à l'an X au territoire des deux cantons actuels (77 liasses), et papiers des justices de paix modernes (an X-1826, 51 liasses), et des tribunaux de simple police (1810-1827, 16 liasses); — par les justices de paix de Châtillon-sur-Seine et Semur, jugements et procès-verbaux (an XI-1826), 53 et 33 liasses.

Dons : par M. le capitaine Charrier, reg. paroissial d'Iseure (1668); — par M. de Chevanne, titre d'acquisition d'une maison à Beaune (1703); — par M. de La Perrière, papiers sur les familles Braley, de Montbard (1651), Taphinon, de Montbard (1663, 1685), Pouillot, de Dijon (1727), Simonnot, de Dijon (1733), Babelin, de Montbard (1733-1793), Petit et Simonnot, de Montbard (1761-1811, an III-1824, an V-1820); — par les Archives nationales, fragment d'un contrat de mariage de François Bailly, conseiller au Parlement, et Elisabeth Delamare (17 mai 1647); — par les Archives de l'Allier, titres des familles Deslan, de Dijon (1669) et Regnaud, de Mépillat (1701); deux pièces de l'officialité de Moulins sur un vol commis en 1740 au préjudice d'un marchand d'Avallon; — par les Archives du Calvados, registre de la justice de la baronnie d'Aubigny-lez-Sombernon (1674-1675, avec quelques notes de 1689-1690); — par les Archives du Doubs, 6 plans de l'ancienne route de Troyes à Dijon dans la traverse de Châtillon-sur-Seine (1811); — par les Archives de la Moselle, inventaire après décès de Catherine de La Tour, veuve de Jérôme de Saumaise, sieur de Chasan, conseiller au parlement de Bourgogne (11 septembre 1640-18 février 1642); — par M. Georges Chopard, papiers du maréchal Vaillant (fils du premier secrétaire général de la Côte-d'Or) [à signaler dans ce don magnifique, en cours d'inventaire et comprenant plusieurs milliers de pièces, environ 250 lettres de Napoléon III, de 1854 au 5 mai 1859, d'un intérêt capital pour l'histoire de la guerre de Crimée et que M. Claudon se propose de publier; lettres d'Abd-el-Kader, de don Pedro, roi de Portugal, de Béranger, Chevreul, Camille Doucet, Guizot, Jules Janin, Pasteur, Ponsard, George Sand, Sardou, Thiers, Viennet, Villemain, Horace Vernet, Rossini, Augustine et Madeleine Brohan, Got, etc.].

Dépôt des documents centenaires de leurs archives par les communes d'Argilly, Franxault, Pagny-le-Château, Poncey-lez-Athée, Pont, Pouilly-sur-Saône, Tichey, Villers-les-Pots.

Classement et répertoire de la série K (lois, ordonnances et arrêtés); classement en 80 cartons du fonds du chapitre collégial de Beaune (série G); continuation du classement et du répertoire numérique de la série L (il ne reste à classer que la subdivision « Correspondance générale ») [très intéressants détails dans le rapport sur le contenu de plusieurs autres

Digitized by Google

subdivisions], de la série N (administration et comptabilité départementale), de la subdivision «Forêts» de la série P.

A signaler dans les archives communales : à Barges, reg. paroissiaux depuis 1668, états de section de 1791 déposés aux Archives départementales; — à Broindon, reg. paroissiaux depuis 1675; — à Chambœuf, depuis 1683; documents anciens depuis le XVI^e siècle; — à Chambolle-Musigny, reg. paroissiaux depuis 1612; nombreux documents de l'ancien régime et de la période révolutionnaire; — à Clémencey, reg. paroissiaux depuis 1675; — à Collonges-lez-Bévy, depuis 1637; — à Comblanchien, reg. de délibérations de 1792 à 1862, égarés en 1913, retrouvés; — à Corcelles-lez-Citeaux, reg. paroissiaux depuis 1672; réintégration aux Archives départementales d'un acte du 7 juin 1335 provenant des archives de l'abbaye de Citeaux; — à Épernay, reg. paroissiaux depuis 1738; procès-verbal d'arpentage de la seigneurie (1742), égaré; — à Fenay, reg. paroissiaux depuis 1626 : — à Flagey-Échézeaux, nombreux documents anciens et révolutionnaires intéressants; — à Fussey, réintégration aux Archives départementales d'un registre des actes de catholicité (1797-1806), tenu par les curés «missionnaires» pour Fussey, Marey et communes voisines; — à Magny-lez-Villers, réintégration aux Archives départementales de dossiers de procédure sur le droit de parcours dans les bois des seigneurs (XVI^e-XVIII^e s.), d'un dossier d'enquête sur une usurpation de propriété communale pour la fabrique (an V), rôles et matrices de contributions (1791-an V) et dépôt des états de section de 1791; — à Marey-lez-Fussey, dépôt de documents anciens et révolutionnaires sur le presbytère, l'église, les cloches et les bois communaux; — à Messanges, reg. paroissiaux depuis 1754; — à Morey, depuis 1641; «procès-verbal d'arpentage des terres défrichées et usurpées sur les communaux de Morey» (1781); «manuel des redevances qui appartiennent à la communauté de Morey» (1734); — à Noiron-sous-Gevrey, reg. paroissiaux depuis 1630; — à Quemigny-et-Poisot, depuis 1668; délibérations depuis l'an VIII; — à Reulle-Vergy, réintégration aux Archives départementales d'un double d'un compte communal de 1789; — à Saint-Nicolas-lez-Citeaux, réintégration d'un manuel, d'un registre de déclarations et 7 plans de l'ancienne seigneurie, provenant de l'abbaye de Citeaux; — à Saint-Philibert, reg. paroissiaux depuis 1696; — à Saulon-la-Chapelle, délibérations de l'ancienne municipalité de Layer-le-Franc (1790-an IV); paroissiaux depuis 1670; — à Savouges, depuis 1668; dépôt à Dijon des états de section de 1781; — à Ternant, reg. paroissiaux depuis 1680; — à Urcy, depuis 1672.

23. **Côtes-du-Nord** (*M. F. Merlet*) [1926]. — Dons : par M. de La Messelière, notes extraites des registres paroissiaux de Pludual, de 1721 à 1777; pièces concernant la seigneurie de Saint-Pern (1431-1443);

Digitized by Google

— par un anonyme, documents se rapportant surtout à l'arrondissement de Dinan et intéressant les fonds du domaine de Dinan (XVIII[e] s.), le présidial de Rennes (1636), le bailliage de Saint-Uriac (XVIII[e] s.), la juridiction de Vaucouleurs (1630-1678), les seigneuries de la Mettrie et Saint-Juvat (1754-1757), de Pontbriand, la Caunelais et Vaucouleurs (1760), la baronnie de Saint-Jouan de-l'Isle et les seigneuries de la Chapelle-Blanche et de la Hunaudière (1749), les familles de Bourseul de Saint-Uriac, Chartier, Gicquel, Hérisson, de La Goublaye, Le Duc, Lesage, Ménard, Petit (1700-an IX); les paroisses d'Aucaleuc, Broons, Brusvily, Calorguen, Corseul, Saint-Sauveur de Dinan, Évran, Hénansal, la Landec, Languenan, Morieux, Pléboulle, Pleslin, Plouagat, Pluduno, Quévert, le Quiou, Ruca, Saint-Judoce, Saint-Juvat, Saint-Lormel, Saint-Pôtan, Trelivan, Trigavou, Vildé-Guingalan (XV[e] s.-1790); les prieurés de Saint-Malo, de Dinan et de Lehon (XVIII[e] s.), les Carmes du Guildo (1769); l'administration du canton de Corseul, du canton de Ploubalay (an IV); le greffe de la justice de paix de Caulnes, puis de Saint-Jouan-de-l'Isle (1791-an XI); les émigrés (an II-1821), les prêtres assermentés, insermentés et déportés (1792-an V); — par les Archives du Calvados, dossier relatif à l'envoi par l'État d'un tableau destiné à l'église de Pommerit-Jaudy; — par les Archives d'Ille-et-Vilaine, dossier d'actes du greffe des Régnaires de Saint-Brieuc (1721-1724); deux registres d'audiences de la juridiction de Beaulieu (1600-1602); deux registres de la juridiction ducale de Guingamp (1724-1726); quatre pièces concernant les Carmélites de Moncontour (XVII[e] s.); un registre incomplet des délibérations de Lanvallay (1680-1681); des registres paroissiaux de Kerpert (1718), Landugen (1695-1716), Lantic (1719), Lescouët-Gouarec (1710), Saint-Gilles-du-Méné (1719), Yvias (1716); — par les Archives du Morbihan, nombreuses pièces concernant les juridictions de la Chèze (accord entre Guillaume de Kerriec et Jean de Tymadeuc, 1484), de Molac (contrats, 1656-1657), de Plumaugat (contrat, 1668); les seigneuries de Launay-Nevet (appel devant le Parlement de Bretagne, 1650), de Molac (aveux pour la terre de Kerdervé, 1575-1683), de Plouagat (terres et droits échus au duc de Bretagne par le décès de Pierre Eder, seigneur de Plouagat, vers 1482; inventaire des biens et titres, 1562-1563) et de Runfaou (registre des convenants pour les paroisses de Lannion, Longuivy, Ploubezre, Pluzunet, Tonquedec et Tréduder, 1724-1733); les familles Auffrays, Macé, Tiller (1646-1711); la paroisse de Lanrelas (novales, 1766-1768); l'abbaye de Lantenac (convention entre l'abbé et le prieur, 1788); registres paroissiaux et treviaux provenant du greffe du tribunal civil de Ploermel et concernant surtout l'arrondissement de Loudéac.

Versements : par la direction de l'Enregistrement, registre d'instruction sur les décomptes des acquéreurs des domaines nationaux (an XIII); tableau, avec annexes, des émigrés ou ayant scause susceptibles d'élever

Digitized by Google

des réclamations en vertu de la loi du 5 décembre 1814; 3 liasses de dossiers d'émigrés (familles Le Bourhis, Lejar du Clemeur et Picot-Coathual; — par la recette de l'Enregistrement de Dinan, 117 registres d'actes civils et judiciaires; — par les maisons d'arrêt de Saint-Brieuc, 47 registres d'écrou, et de Dinan, 24 registres d'écrou clos antérieurement à 1866; les registres des maisons d'arrêt de Guingamp, Lannion et Loudéac sont en instance de versement; — par les tribunaux civils de Dinan et Saint-Brieuc, tous les registres paroissiaux antérieurs à 1792, tous les registres et liasses de l'ancien régime, de la période révolutionnaire, du tribunal criminel jusqu'en 1811 et du tribunal correctionnel jusqu'en 1820; des versements analogues par les tribunaux de Guingamp, de Lannion et de Loudéac sont en préparation; — par les greffes des justices de paix de Dinan-Est, Dinan-Ouest, Saint-Brieuc-Midi et Saint-Brieuc-Nord, quelques liasses de la période révolutionnaire, notamment les minutes de la justice de paix de Pleudihen (an III-an VIII) et de Plédran (1791-an IX); — par les greffes des tribunaux de commerce de Saint-Brieuc et de Paimpol, quelques registres et liasses antérieurs à l'an VIII et les archives de l'ancien tribunal de commerce de Quintin; — par la sous-préfecture de Dinan, trois sacs de documents et quatre paquets de registres de la période révolutionnaire et du début du XIX^e^ siècle, ainsi qu'un registre des baptêmes de la paroisse de Plumaudan de 1565 à 1615.

Dépôts : par M. le commandant de La Motte-Vauvert, pièces de procédure, titres féodaux et titres de famille provenant des juridictions et seigneuries de Vauvert et de la Moussaye et de la famille de La Motte (XV^e^-XVIII^e^ s.); — par la mairie de Laurenan, ancien atlas cadastral; — par la mairie de Treduder, 107 reg. paroissiaux et d'état civil (1600-an VIII); — par la mairie de Trémel, 127 reg. paroissiaux et d'état civil (1608-an VIII) et l'ancien atlas cadastral.

Réintégrations : de Loudéac, 3 reg. d'écrou de la maison d'arrêt de Loudéac (15 ventôse an V-26 frimaire an VII); délibérations du général de la paroisse de Cadélac (1719-1777); comptes de la fabrique de Cadélac (1776-1783); reg. de baptême en double de Cadélac (1657 et 1660-1663); délibérations du général de la paroisse de Loudéac (1689-1775); souscriptions reçues à la fabrique pour la reconstruction de la tour (1730-1738); rôles des fouages de Loudéac (1694, 1730); — de la Chèze, un répertoire de notaire de la juridiction; — de Trédrey, rôle des fouages (1727); extrait des délibérations du général de la paroisse (1768); — d'Yvignac, registres paroissiaux en double (1672, 1729, 1732, 1735); — de la sous-préfecture de Dinan, registre de baptêmes de Plumaudan (1565-1615) et nombreux documents antérieurs à 1830.

A signaler dans les archives communales : à Dinan, reg. paroissiaux, paroisse Saint-Malo (1583); paroisse Saint-Sauveur (1539); hospices et

Digitized by Google

hôpitaux (1729-1793); délibérations (1744); documents à réintégrer aux archives du département : deux liasses des fabriques Saint-Malo (1782-1789, 9 pièces) et Saint-Sauveur (1634-1792, 80 pièces); registres de délibérations de la municipalité de canton de Dinan-campagne concernant les communes de Lanvallay, Lehon, Quevert, Trélivan et Tressaint (ans VII-VIII); registres de vêtures des Clarisses de Dinan (1770-1773); 3 registres de délibérations des administrateurs du district (1792-an III); 1 registre copie de lettres des mêmes (1791-1792); — à Erquy, reg. paroissiaux (1584); — au Faouet, reg. paroissiaux (1618); — à Guingamp, reg. paroissiaux : Saint-Sauveur (1525), Notre-Dame (1540), Trinité (1620), Sainte-Croix (1634); Livre rouge de Guingamp; délibérations (1602); comptes (1447); registre du fief et juridiction de bourgeois de Guingamp (XV^e^ s.); documents divers assez nombreux: plan de Guingamp au XVIII^e^ siècle; registre de la Société populaire (1793-an III); — à la Landec, reg. paroissiaux (1630); — à Languedias (1532); — à Lanleff (1621); — à Lanloup, un registre de catholicité commençant au 24 août 1467 et se continuant jusqu'en 1505; il manque 7 feuillets en tête qui paraissent correspondre aux années 1465-1467; ce registre est un des plus anciens monuments de l'état civil en France; — à Lannion, reg. paroissiaux (1690, 1 registre de 1680 est égaré); délibérations, (1787); — à Lézardrieux, registres paroissiaux (1659); — à Loudéac, reg. paroissiaux pour Loudéac (1556) et pour Cadelac (1580); — à Morieux, reg. paroissiaux (1579); — à Planguenoual (1574); — à Pleguien (1608); — à Plehedel (1633, 1 reg. de 1599 est perdu); — à Plelan-le-Petit (1628); — à Pleneuf (1599); — à Plouha (1580); — à Plumaudan (1607); — à Plurien (1555); — à Saint-Alban (1572); lacunes correspondant à des registres restés entre les mains du recteur; — à Trevedan (1545); — à Vilde-Guingalan (1645); — à Yvignac (1569). — Hospice de Dinan, archives non classées remontant au XIV^e^ siècle; délibérations depuis 1678 (manque 1687-1737); rentiers (XVII^e^-XVIII^e^ s.); registre de vêtures des religieuses de Sainte-Catherine de Sienne de l'Ordre réformé de Saint-Dominique de Dinan (1705-1769). — Hospice de Guingamp, archives non classées remontant au début du XVI^e^ siècle. — Hospice de Lannion, archives dispersées remontant au début du XVII^e^ siècle. — Hospice de Tréguier, archives non classées remontant au début du XVII^e^ siècle bien que l'hospice n'ait été fondé qu'en 1654; inventaire de 1738.

[1927.] — Dons : par M^me^ du Gasté, 205 pièces sur des familles de Quintin (1622-1840); — par un anonyme, documents provenant des fonds suivants : domaine de Dinan (1730); présidial de Rennes (XVIII^e^ s.); bureau d'enregistrement de Plancoët (1703-1824); famille Robert (1790); notaires de Plancoët (1762-an X); seigneuries de Beaubois, du Chalonge, de la Vallée-Plumodan, baronnie de Vaurufier (1692-1757);

Digitized by Google

évêché de Saint-Brieuc (1791); paroisses de Bobital, Calorguen, Évran, Guenroc, Guitté, la Landec, Langrolay, Lanvallay, Mégrit, Pleslin, Pluduno, le Quiou, Saint-Judoce, Saint-Juvat, Saint-Lormel, Saint-Maden, Saint-Maudez, Saint-Michel-de-Plélan, Saint-Pôtan, Trélivan, Trévron, Vildé-Guingalan (1608-an III); abbayes de Beaulieu (1728), de Saint-Jacut (1425-1348, copies); comité révolutionnaire de Rennes (an II); tribunal correctionnel et jury d'accusation de Dinan (an IV-an VI); commune d'Évran (an III); biens nationaux (1791); prêtres assermentés, réfractaires, déportés (1792-an IV); chanson royaliste de la Lozère (période révolutionnaire); chouannerie; journal nautique d'Yves-Marie Le Tallec, de Réhédel, sur la *Fleur-de-Genêt*, de Paimpol (1902); — par le commandant de La Motte-Vauvert, les pièces déposées par lui l'année précédente sur les seigneuries de Vauvert et de la Moussaye et la famille de La Motte; — par M. Merlet, archiviste du département, notes prises aux archives de l'école des Cordeliers de Dinan, notamment copie abrégée d'un inventaire de 1750 de ces archives (les titres inventoriés ont presque tous disparu); — par les Archives du Calvados, 5 actes notariés de la juridiction de Plouha (1784-1786), 3 pièces sur le congrès celtique international de Brest (20 septembre 1869); — par les Archives du Finistère, deux liasses de documents sur diverses localités de l'ancien diocèse de Tréguier (XVIII^e^ s.); trois rentiers des chefs-rentes dues à la seigneurie de Coatréven et de la Lande-Ploumilliau, en Trégrom, Louargat, Pédernec, Belle-Isle et Pluzunet (1662-1667); 10 quittances et mandements de l'imposition des garnisons pour 1790 (tablier de Lannion et Guingamp); un registre fragmentaire de B. M. S. de la trêve de Saint-Hernain-Locarn (27 août 1669-12 janvier 1670); 9 pièces sur l'application de la loi du milliard dans les Côtes-du-Nord (XIX^e^ s.); 10 pièces sur le partage de la succession du comte de Léon (XIX^e^ s.); — par les Archives du Morbihan, état des crimes commis dans la subdélégation de Guingamp (1783); pièces sur l'abbaye de Bon-Repos (1783-1789); registres paroissiaux de Laniscat (1751), Plumieux (1691), Saint-Caradec (1688-1690), Saint-Martin-des-Prés (1669-1670, 1690); — par les Archives de la Seine-Inférieure, aveu au seigneur de Rohomel pour le Pré Boulloïn-en-Plouasne (1539).

Versements : par les maisons d'arrêt de Guingamp, 35 reg. d'écrou (an X-1865), de Lannion, 35 registres (an V-1863), de Loudéac, 7 reg. (1831-1865) [pas de papiers à l'ancienne colonie pénitentiaire de Saint-Ilan]; — par la direction de l'Enregistrement de Saint-Brieuc, 95 reg., 2 liasses (1791-1827); bureaux de Dinan, actes civils, 106 reg. (1705-1826), actes judiciaires, 11 reg. (1812-1825); Guingamp, actes civils, 134 reg. (1693-1826), actes judiciaires, 108 reg. (1674-1826); Lannion, 113 registres (1707-1826); Loudéac, 100 reg. (1712-1826); Quintin, 86 reg., 1 liasse (1704-1827) et 3 rentiers de la collégiale

Digitized by Google

de Quintin (1753-1819); Saint-Brieuc, actes civils, 142 reg. (1681-1827), actes judiciaires, 31 reg., 1 liasse (1772-1827); Tréguier, 84 reg. (1714-1825); — par les greffes de justice de paix: de Dinan-Est, canton de Pleudihen (ans III-VIII); de Guingamp, cantons de Guingamp-ville et Guingamp-campagne (1790-an VIII), 2 liasses, 3 cahiers; de Lannion, greffe royal de Lannion et de Tréguier (1786-1790), canton de Lannion (ans II-VIII); de Lézardrieux, 2 paquets (an II-VIII); de Loudéac, 40 liasses, 28 cahiers (1790-1827); de Paimpol, 3 liasses, 1 cahier (cantons de Paimpol et d'Yvias, 1791-an VIII); de Pléneuf, 1 liasse (ans III-VIII); de Plouha, 2 liasses (ans IV-VIII) et 1 pièce sur la famille Touesnon (1606); de Quintin, 49 liasses, 82 cahiers (juridictions du duché de Lorges et comté de Quintin, 1727-1788; de la baronnie d'Avaugour, 1782-1787; maîtrise particulière des eaux et forêts du duché de Lorges, 1767-1774; juridictions de Beaumanoir, 1756-1787; du Grand-Quellenec, 1755-1785; de Corlay, 1751; canton de Quintin, 1790-1826); de Saint-Brieuc-Midi, 3 liasses (canton de Plédran, 1791-an IX); de Tréguier, 1 cahier et 1 liasse (an VIII).

Dépôts : par Lanloup, registre des délibérations du conseil municipal (1793); fragments d'un registre de baptêmes (24 août 1467-1505 après Pâques, un des plus anciens de France); 2 registres de baptêmes incomplets (1594-1664), 1 de sépultures (1635-1668); 70 registres de B. M. S. (1672-1792, lacunes); 32 registres de naissances, mariages, publications, décès (1793-an VIII, lacunes); — par Ploumilliau, 142 registres de B. M. S. (1647-1791) et 122 de la trève de Kéraudy (1682-1792, nombreuses lacunes); — par Plumaudan, 163 registres de B. M. S. (1617-1824, lacunes), 2 registres de mariages du canton de Plumaudan (ans VII-VIII); table décennale de la commune (an XI-1812).

Réintégrations : de Guingamp, reg. paroissiaux de Saint-Sauveur-lès-Guingamp, double (1701); — de Lanloup, reg. de B. M. S. (13 nov. 1666-6 fév. 1687) et reg. de B. M. de 1791, doubles; pièce sur la famille Deruel (an IV); — de Loudéac, 6 reg. de délibérations du général de la paroisse de Loudéac (1689-1775, avec lacunes), 3 reg. de délibérations du général de la paroisse de Cadélac (1719-1777), reg. des souscriptions reçues pour la construction de la tour de Loudéac (1730-1738), deux comptes des trésoriers de la fabrique de Cadélac (1776, 1783), deux rôles des fouages de Loudéac (1694, 1730); 2 doubles des registres de B. et S. de Cadélac (21 mai-28 déc. 1657, 24 fév. 1660-1er avril 1663); — de Ploumilliau, double de 10 registres paroissiaux de la trève de Keraudy (1714, 1721, 1723, 1725, 1726, 1729-1733, 1752, 1758); pièce de la juridiction du comté de Runfaou (31 déc. 1785); — de Plumaudan, double d'un registre paroissial (1720); — de Trébédan, 3 registres de délibérations du général de la paroisse (1716-an II), 2 registres de comptes des trésoriers de la fabrique

Digitized by Google

(1611-1668, 1674-1700): — d'Yvignac, double de 4 registres paroissiaux (1672-1673, 1729-1730, 1732, 1735-1739).

Classement des registres paroissiaux provenant des greffes: — restauration et reconstitution de la collection des registres paroissiaux de l'ancien arrondissement de Loudéac, existant d'ancienneté aux archives (67 liasses).

24. **Creuse** (*M. H. de Berranger*) [1926]. — Dépôts : par la mairie de Guéret, reg. paroissiaux (1674-1792); — par la Société des sciences naturelles et archéologiques, de la Creuse, comprenant : 1° des papiers d'érudits, de Cessac, Delannoy, Pellot et Périthon, études, notes, copies et quelques titres originaux, entre autres une copie de l'inventaire des titres du prieuré d'Évaux (1723); 2° le fonds de la Celle (1481-XIX^e^ s.), qui remplit 10 cartons; 3° des documents concernant les institutions judiciaires, civiles et religieuses, seigneuries, communautés d'habitants, familles (1312-XIX^e^ s.), notaires, actes de la société, musée, entres autres un registre d'ensaisinements (1771-1777), plusieurs terriers (abbaye du Moutier-d'Ahun, seigneuries de la Bussière, Marcibaud et Pontarion), des autographes (Ingres, La Fayette).

Dons : par M. le chanoine Bujadoux, procédure entre Niort et Rougier (1635); — par M. Dayras, pièces concernant la famille d'Aubusson (1452-1676); — par M. Hagon, pièce relative à l'envoi d'une garnison à Chénérailles (1671); — par M. Lucas, diplôme de licencié ès lettres du romancier Alfred Assolant (1848); — par les Archives de l'Allier, titre concernant Cressat (1573); — par les Archives du Puy-de-Dôme, procès-verbal d'une saisie opérée sur les fermiers du domaine royal dans les châtellenies d'Aubusson et de Felletin (1581).

Réintégrations : des archives municipales de Felletin, terrier (1749-1760) et lièves (1773-1781) du prieuré de la Villedieu; titres des familles d'Aubusson La Feuillade (1318-1790), Musnier de Fressanges (1715-1734) et Tixier du Breuil (1532-1790): charte concernant Salagnac (1360); correspondance entre Chorllon de Saint-Léger, marie de Guéret, et des procureurs au Parlement de Paris concernant des fontaines de Guéret; il reste à réintégrer, après classement, des papiers du district et de la municipalité de canton; — par la mairie d'Arrênes, registres d'audiences de la justice de la Chapelle-Baloué (1780), de la châtellenie de Crozant (1740) et titres des familles Cauty, de Chateautier, Moreau et Redon (XVIII^e^ s.).

Acquisition : terrier de la seigneurie de Villelot (1623-1638).

Impression de l'inventaire de la série E supplément, cantons de Dun, Grand-Bourg, Saint-Vaury, la Souterraine et Aubusson; en ce qui concerne cette dernière ville, il y a lieu de signaler, par rapport à l'inventaire imprimé en 1864-1868, l'addition d'un registre d'état civil protestant de

Digitized by Google

1627-1658; — impression de l'inventaire de la série H, prieurés, prévôtés, Célestins des Ternes, Cordeliers de Boisferru et de la Cellette, Jésuites de Guéret et de Limoges, Récollets d'Aubusson et de Guéret, Augustines de Guéret, Fontevristes de Blessac et de Villesalen; il reste à inventorier le fonds du grand prieuré d'Auvergne.

A signaler dans les archives communales : à Saint-Maurice-la-Souterraine, reg. paroissiaux (1623); forleaux de 1769 à 1826; — à Saint-Priest-la-Plaine, registre d'arpentement (1757); — à Saint-Vaury, reg. paroissiaux, aux Archives départementales (1597); — à Blessac, les reg. paroissiaux, remontant à 1633, ont disparu depuis 1910; — à Felletin, extraits de la charte de 1300 et confirmation des privilèges (1546); délibérations (1774); liève des Charités (1605); terrier des Charités (1447-1512); registres paroissiaux : Beaumont (1591) et le Moutier (1622); terrier de la communauté des prêtres de Beaumont (1662); registres du contrôle des pièces de la manufacture royale par les jurés-gardes (1745-1769).

[1927]. — Dons : par Mlle Boudot, documents sur la paroisse de Crozant (1732-an IV); — par M. Lebas, un titre de la commanderie de Féniers (1428); — par M. Lacrocq, une liève (1744) et un terrier (1673) de la seigneurie de Grosmont, appartenant aux religieux de Bonlieu, et deux pièces de procédure (1747-1795) de la même abbaye; — par M. René Martin, 3 liasses sur les couvents d'Aubignac (1791), de Bonlieu (1561-1781), de Prébenoît (1691-1787); — par MM. Puisneige de Saint-Priest, documents sur la seigneurie de la Villatte et la famille Merle de la Brugière (1450-1784), sur la seigneurie d'Arfeuille (1450-1649), le comté de Dun (1615-XVIIIe s.), les paroisses de Bussière-Dunois (1450-1659) et de Saint-Sulpice-le-Dunois (1475-1785), l'archiprêtré de Bénévent (1583-XVIIIe s.), l'aumônerie de la Celle-Dunoise (terrier, 1557-1599); minutes de Méry, notaire à Bussière-Dunoise (1550-1552); — par les Archives de l'Allier, documents sur la justice de Bonnat (1780-1782), les familles Aubaisle, Beligon, Bellon-Brunel, Cathy, Marot, Metton, Meusnier, Monnet, Peyrot, Pimpaneau, Vincent (1698-1790), la prévôté de Chambon (1772-1774); — par les Archives de la Corrèze, résidus provenant des collections Forot et Champeval, principalement sur Bourganeuf et diverses familles.

Acquisition ; ouvrage inédit d'Aug. Bosvieux, ancien archiviste de la Creuse, sur la voie romaine d'Augustoritum (Limoges) à Augustonemetum (Clermont).

Versements : par le tribunal civil de Guéret, registres d'état civil antérieurs à l'an XI des anciens arrondissements de Guéret, Aubusson (1793-an X) et Bourganeuf; — papiers des sous-préfectures supprimées de Bourganeuf et Boussac (76 layettes, 21 liasses); — par la commune

Digitized by Google

de Bellegarde, un registre de demandes en décharge d'impôts (1786-1790).

Dépôts : par les mairies d'Alleyrat et de Compas, reg. paroissiaux (1667-1785 et 1701-1792); — par la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, notes de M. P. de Cessac; 10 liasses de papiers de la famille Perpérot de Crozant; 1 liasse de papiers des familles Chabridon, Doyron, Martinet, Tissier de la Chapelle; 2 lettres de petit scel (1617-1744) sur la famille de La Loue; journaux et affiches.

Préparation de répertoires imprimés des séries E (état-civil), E (communautés d'habitants) et G; — continuation de l'impression du répertoire de H.

A signaler dans les archives communales : à la Rochette, reg. paroissiaux depuis 1674 (avec lacunes pour 1694, 1697-1704, 1719); — à Saint-Amand, depuis 1766 (moins 1771); — à Saint-Maixant, depuis 1618 (nombreuses, mais courtes lacunes); — à Auzances, état civil depuis 1586 (mal relié), un état de sections de 1791, mercuriales (1821-1829); — à Bellegarde, reg. paroissiaux depuis 1712, plus deux registres d'actes religieux (1796-1826) de la paroisse Saint-Sylvain, aujourd'hui en dehors de la commune; un état de sections (an v), matrices de 1791; — à Clairavaux, reg. paroissiaux de Clairavaux (1706-1792) et des annexes de Boucheresse, Fontgaland et Grandbreuil (1740-1792, moins 1749, 1768, 1774); état de sections (début du XIX^e^ s.) donnant l'équivalence entre les mesures locales et officielles; — à Aulon, reg. paroissiaux depuis 1672 (manquent 1681, 1688, 1769, 1784); — à Janaillat, état civil complet depuis 1737.

25. **Dordogne** (*M. G. Lavergne*) [1926]. — Dons : par M. X. du Pavillon, titres de la famille de La Faye d'Ambérac, notamment un journal de la campagne de l'*Alexandre* du port de Brest, commandants M. de Marchainville et M. d'Orviller (1772-1780); — par la Société historique et archéologique du Périgord, lettre de l'évêque d'Angoulême au curé de Biras, concernant le mariage du prêtre Feytaut (1803) [don de M. Gay]; prospectus imprimé du collège de Périgueux sous la Restauration (don de M. X. de Monteil); un recueil de la fin du XVIII^e^ siècle formé par Prunis sur les troubadours périgourdins, biographies et extraits (don de M. Manhès); — par M. le curé de Coubjours, registre des procès-verbaux, ordonnances, règlements de police et délibérations tenu par le curé Deraine, maire de Coubjours en 1790 et 1791, puis secrétaire municipal; — par M. le comte de Saint-Saud, 169 pièces, concernant la famille de Ségur (1641-1793); — par M. L. Dedon, 13 pièces provenant du chartrier de Laxion et complétant un don fait l'année précédente; — par les Archives de l'Allier, généalogie manuscrite de la famille de Labrousse (XIX^e^ s.); — par les Archives du Loiret, 4 pièces concernant le sieur Texier

Digitized by Google

de la Combe, lieutenant particulier de la sénéchaussée d'Uzerche (1685-1686).

Dépôts : par la mairie de Château-l'Évêque, reg. paroissiaux et d'état civil de Preyssac et de Château-l'Évêque (1617-1803); papiers relatifs à Étienne Cantin, jardinier de l'évêque (1752-1791); testament mystique de François d'Arbenset de la Farge (1788); — par la mairie de Neuvic, registres paroissiaux et d'état civil (1643-1822); — par la mairie de Buisson-de-Cabas, un sac de papiers des XVII^e-XIX^e siècles intéressant la famille Lacoste et la région de Bigarroque et de Cadouin.

Préparation d'un répertoire des 1185 dossiers de titres de famille provenant de dons et d'achats et restés sans classement; revision d'une autre collection analogue contenue dans 139 portefeuilles, en vue de la fusion de l'un et de l'autre recueil. Organisation des fonds Conan de Connezac, Du Castaing et Barriasson, Eyréaud de Mancy, d'Huard, Lalande, Leymarie de la Roche, Machat de Pompadour, Moirand, de Mourcin, Reynier de la Navoie et Saulnier de Ferrières.

Publication du Catalogue des imprimés des recueils La Roche-Aymon et Lasfaux, 750 articles (brochure in-8°, 51 p.) [intéressants l'un pour l'histoire de l'Église au début de la Révolution, l'autre pour l'histoire administrative de la Révolution].

[1927.] — Versements : par le greffe du tribunal de Périgueux, reg. paroissiaux (190 vol.) de 1732 à 1791 et d'état civil (1792-an x), et papiers judiciaires jusqu'à 1830 (complément du versement de 1920); — par le greffe du tribunal de Nontron, papiers des justices seigneuriales d'Abjat, de Beaussac, du Bourdeix, de la Chapelle-Faucher, de Connezac et Hautefaye, de la Coussière-Saint-Saud, de Lambertie-Miallet, de Mareuil, de Monplaisir et de Condat, de Quinsac, de la Rochebeaucourt, de la Rousselière, de Saint-Crépin-de-Richemont; cahier de délibérations de la Société populaire de Nontron; quelques papiers de famille antérieurs à 1790; état civil de 1790-1791, et 1793 à l'an x; — par le greffe du tribunal de Ribérac, justices seigneuriales de Montpon et de la Roche; reg. paroissiaux isolés d'avant 1792, publications de mariages par cantons (ans VII-VIII), état civil jusqu'à l'an x, papiers des tribunaux des districts de Ribérac et de Mussidan (siégeant à Montpon); — par le greffe du tribunal de Bergerac, reg. paroissiaux de la sénéchaussée secondaire de Bergerac, état civil de 1793 à l'an XI, registres judiciaires de la sénéchaussée de 1751 à 1765, papiers de la juridiction de Beauregard, archives des tribunaux des districts de Bergerac et de Belvès siégeant à Monpazier, registres et liasses du tribunal correctionnel, de commerce et de 1^re instance de Bergerac, papiers des justices de paix de Bergerac et de Lalinde; — par le greffe du tribunal de Sarlat, état civil de 1793 à l'an XI (registres paroissiaux déjà versés en 1907); — minutes du greffe

Digitized by Google

du tribunal de commerce de Périgueux antérieures à 1809; — par le greffe de la justice de paix de Montignac, papiers de justices seigneuriales et fonds du tribunal du district.

Dons : par M. le comte de Saint-Saud, titres des familles de Laage de la Bleretie (1530-1809), Faure de la Rouderie (1596-1636), Thomasson de Plamont (1757-1773), de Taillefer (1753), parchemins sur des familles de l'Angoumois et de la Saintonge (1313-1410); — par M. Didon, 4 parchemins du fonds de Laxion (1313-1333), reconnaissance rendue à François de Bourdeille (1493), 3 actes de vente entre 1524 et 1581; — par le commandant Amadieu, procès-verbal du pillage de la maison de Jehan de Saint-Projet par les Frondeurs (1er octobre 1653); — par Mme Gontier Le Varlet, ordonnance (imprimée) de l'évêque de Périgueux sur les sépultures (1776); — par le marquis de Fayolle, 12 caisses de documents sur les familles de Calvimont, de Gontaud de Salignac, de Lard de Rigoulières et les seigneuries de Saint-Chamarand, Gourdon, Belcastel, Campagnac, etc.; — par Mme Régine Gendraud, minutes anciennes de l'étude de notaire de Verteillac; — par M. Puypéroux, notaire honoraire, minutes anciennes de l'étude de Montagrier; — par les Archives de la Corrèze, reconnaissance de rente pour Bernard de Sainte-Orse (1352) et enquête par devant le juge de Siorac (1345).

Acquisitions : diplôme de maître ès arts et de philosophie de l'Université de Montpellier pour le périgourdin Gabriel Bruneau (1776); acte de vente d'un verger dans la paroisse Saint-Hilaire près des murs de Périgueux (1488); lettre d'admission à la participation des suffrages de la province d'Aquitaine de l'Immaculée-Conception pour Gabriel Desmaisons, procureur d'office de Vergt (1636).

Dépôts : par la mairie de Jumilhac-le-Grand, papiers sur la municipalité l'administration du canton de Jumilhac pendant la Révolution; — par la mairie de Lagemaye, reg. paroissiaux (1673-1791, avec lacunes).

Classement définitif des fonds de Conan de Connezac (328 doss.), Foucaud de Lardimalie (73 art.) et Huard (114 art. [série E]; triage des papiers de la sous-préfecture de Nontron, transportés aux archives : registres de correspondance, dossiers des affaires politiques et de la police générale depuis l'an VIII, rapports des commissaires de police sous le second Empire, pièces sur les biens nationaux, les émigrés, la surveillance des réfugiés polonais et espagnols et des condamnés politiques, la statistique agricole et industrielle, les affaires militaires et les réquisitions sous le Consulat et l'Empire.

A signaler dans les archives communales : à Bourg-du-Bost, registres paroissiaux depuis 1750; — à Champagne-Fontaines, reg. paroissiaux de Saint-Martin de Champagne depuis 1649 et de Saint-Jean-Baptiste de Fontaines depuis 1660 (répertoire par le curé Bodeau en 1656 de tous les actes antérieurs, continué par ses successeurs), 1 registre d'ordre de

Digitized by Google

l'an VIII à 1819, 1 registre de correspondance de l'an XIII à 1812, 3 registres d'actes et arrêtés du maire de l'an VIII à 1834; — aux Eyzies-de-Tayac, reg. paroissiaux depuis 1719; — à Jumilhac-le-Grand, importantes archives, reg. paroissiaux depuis 1624; — à Lagemaye, délibérations depuis 1791; — à Saint-Front-la-Rivière. reg. paroissiaux depuis 1628; — à Saint-Pardoux-la-Rivière, archives bien classées par matières (ordre alphabétique) avec répertoire; registres paroissiaux depuis 1599; documents importants révolutionnaires (délibérations du 8 mars 1790 au 22 thermidor an II, inventaire du mobilier et des papiers — disparus — de l'administration du canton, ans IV-VIII); — à Villetoureix, reg. paroissiaux depuis 1634; délibérations depuis le 17 août 1793; — à l'hospice d'Hautefort, belles archives anciennes.

26. **Doubs** (*M. M. Pigallet*) [1926]. — Classement du fonds de l'abbaye de Saint-Paul de Besançon et de la série 3 E, notaires; impression du répertoire des titres des communes et confréries.

A signaler dans les archives communales : à Accolans, arpentement (1773); — à Appenans, accord entre le prieur de Vaucluse et les curés de Mancenans (1617); traités entre les habitants et religieux des Trois-Rois pour l'entretien des moulins (1564, 1716, 1769); procès concernant les bois (1754); — à Arcey, plans dressés par ordre de la régence de Montbéliard (1688); — à Bremondans, terrier (s. d.); transaction entre les communautés de Belmont, Leugney, Amance, Epenouse, Bremondans au sujet de pâturages (1570); transaction avec Leugney (1742); reg. paroissiaux (1597); — à Bretigney, terrier (1745); — à Cendrey, reg. paroissiaux (1656); — à Champoux, plan des bois (1754); — à Crosey-le-Grand, reg. paroissiaux (1539); — à Crosey-le-Petit, terrier arpentement (1791) par Girardin, 1195 feuillets et table; bornage des bois et plan (1741); — à Cuses, terrier (1688); reg. paroissiaux (1645); — à Etrappe, terrier (1780); plan des bois (1740); — à Gondenans-les-Moulins, terrier (s. d.); — à Guillon, terrier-arpentement (1752), plan sur Cusance pour pâturage (1785); plan des bois communaux (1738); plan de la forêt du Saulçois (1739); — à Lanans, terriers-arpentements (1740, 1771); — à Montagney, plans (1760); — à Montenois, reg. paroissiaux (1653); — à Passavant, plans des bois (1742, 1765); — à Rang-lez-l'Isle, arpentement (1711); reg. paroissiaux (1658); — à Rillans, terrier-arpentement (1755); — à Rognon, transaction avec Puessans (1717); plan des bois (1737); — à Saint-Georges, mémoire sur le partage des communaux (1752); — à Saint-Juan, terrier-arpentement (1787-1788); transaction avec Aïssey (1744); plan des bois (1774); reg. paroissiaux (1599); — à Saint-Hilaire, reg. paroissiaux (1565); — à Silley, arpentement (s. d.); plan de Bretigney et Silley par l'arpenteur Guedot (1739); — à Soye, terriers-arpentements

Digitized by Google

(s. d.): titre et plan intéressant l'abbaye de la Baume (1775); reg. paroissiaux (1664); — à Tallenay, plan des bois (1780); — à Uzelle, terrier-arpentement, par Dromard, en vertu d'ordre de la Chambre des finances (1782); contestation avec les habitants et le seigneur de Naus (1739); — à Vaire-le-Grand, terrier (1774), plan des bois (XVIII[e] s.); reg. paroissiaux (1617); — à Valleroy, terrier (1776); plan des bois (1740); — à Vellevans, terrier et plan des bois (1748); transaction avec Randevillers au sujet des pâturages de la Paule (1777); — à Venise, plan du bois communal par Arthaud (1789); arrêt du Parlement en faveur de l'abbaye de Bellevaux au sujet des bois (1563); — à Vilthorey, reg. paroissiaux (1642); — à Vyt-lez-Belvoir, plan des bois par Girardin (1777); reg. paroissiaux (1600).

[1927.] — Dons : par M. Gauthier, instituteur à Rouhe, pièces intéressant cette commune (1474-1642); — par feu Léon Gauthier, archiviste aux Archives nationales, les papiers de son père, Jules Gauthier, qui fut vingt-cinq ans archiviste du Doubs.

Versements : par la Cour d'appel de Besançon et les tribunaux de 1[re] instance de Besançon, Baume, Montbéliard et Pontarlier : registres paroissiaux et d'état civil de 1530 à 1803 (environ 600 registres, ceux de Montbéliard exceptés comme déjà versés en 1924); registres de prises d'habits, noviciats, professions, mortuaires pour tous les couvents de Besançon (1737-1775); papiers judiciaires centenaires, parmi lesquels, venant de la Cour d'appel, un dossier sur la sédition de Grenoble de 1822, dont les auteurs furent jugés à Besançon; registre de correspondance de la Cour prévôtale (1816-1818); — par la sous-préfecture supprimée de Baume, 1200 paquets de papiers administratifs.

Classement du fonds Gauthier (relatif à l'histoire de la Franche-Comté et de la Bourgogne, papiers du président Clerc, notes pour un dictionnaire topographique du Doubs); — répertoire sur fiches des 1086 articles de la série H; — impression du répertoire de E III (notaires). [Le rapport de l'archiviste donne le cadre de classement détaillé de la série H.]

A signaler dans les archives communales : à Pontarlier, classement définitif des importantes archives anciennes et révolutionnaires; — au Barboux, plan des bois (1737), reg. paroissiaux depuis 1642; — au Bélieu, reg. paroissiaux depuis 1657; — aux Bréseux, arpentement de 1775; — à Bretonvillers, arpentement de 1680 environ; reg. paroissiaux depuis 1739; — à Cernay, reconnaissances de Claude-Antoine et Jean-Baptiste Bouhélier et d'Adrien et Pierre Burnequel (1686), état civil depuis 1737; — à Chamesey, reg. paroissiaux depuis 1560; — à Charmauvillers, plan des bois de l'ancienne communauté d'habitants (1739); reg. paroissiaux depuis 1738; — à Charquemont, plan de terrains (XVIII[e] s.); testament de Jean-Claude Clerc de Charquemont

Digitized by Google

(1746), partage des biens communaux (1793): reg. paroissiaux depuis 1685; — à Chaux-lez-Châtillon, procès-verbal de clôture des terrains communaux (1775); procès sur les bois, le pâturage, plans de bois (XVIII[e] s.); reg. paroissiaux depuis 1580; — à la Chenalotte, ancien terrier (1747); plans des bois (1727); reg. paroissiaux depuis 1751; — à Courtefontaine, arpentement de 1738; reg. paroissiaux depuis 1660; — aux Ecorces, arpentement et plan des bois de l'ancienne communauté d'habitants (1738); reg. paroissiaux depuis 1737; — à Ferrières, reg. paroissiaux depuis 1672; — aux Fontenelles, copie d'un traité de 1483 entre les habitants et le curé de Bonnétage; arpentement de 1760; plan des bois de 1737; carnet des tailles (1628); transaction entre le duc de Randan et les habitants de Bonnétage (1745); — à Fournet-Blancheroche, plans de terrains dépendant des métairies des Louizot (1774); — à la Grange, carte des bois (1740); reg. paroissiaux depuis 1785; — au Luhier, transaction avec Plaimbois et Montbéliardot (1548); reg. paroissiaux depuis 1718 (lacunes); — à Maîche, arpentement de 1734; comptes de communauté (XVIII[e] s.); répartement de capitation; transaction avec Pierre Châtelain et Claude-Ignace Grandjean des Joux (1736); reg. paroissiaux depuis 1681; — à Montandon, plan des bois communaux (1738); reg. paroissiaux depuis 1739; — à Mont-de-Vougney, plan des bois (1739), reg. paroissiaux depuis 1743; — à Montécheroux, procès sur les droits d'usage dans les terrains communaux avec Chamesol (XVIII[e] s.); reg. paroissiaux depuis 1740; — à Orgeans, plan des bois (1741); — à Plaimbois-du-Miroir, transactions des habitants avec les frères Boillon au sujet des pâturages (1491-1588); acte de partage du bois de la Seigne (1610); traité avec le curé de Laval pour érection d'une chapelle (1701); vente du moulin sur le Dessoubre (1706); reg. paroissiaux depuis 1703; — à Rosureux, reg. paroissiaux depuis 1780; — au Russey, arpentements de 1721, 1752, 1764; reg. paroissiaux depuis 1730; — à Saint-Julien-lez-Russey, arpentement de 1765, plan de l'ancien château, reg. paroissiaux depuis 1738; — à Trévillers, terriers de 1738, 1798; inventaire après décès de Charles Béat, curé (1768); transaction avec les habitants de Ferrière pour la «Combe aux Viat» (1775); reg. paroissiaux depuis 1672; — à Urtière, grosse d'un règlement de l'ancienne communauté (1625), traité avec Fessevillers et Belfays, concernant la «Joux des Trois Velles» (1702).

27. **Drôme** (*M. J. de Font-Réaulx*) [1926]. — Versements : par le greffe de Valence, débris des registres du présidial, procédures criminelles et correctionnelles antérieures à 1820, registres d'écrou de la prison de Valence du début du XIX[e] siècle, cahiers de formalité du tribunal civil sous la Révolution; — par le greffe de Nyons, deux liasses concernant les

Digitized by Google

conscrits réfractaires (1807-1814), etc.; — par le greffe de Montélimar, cahiers de la sénéchaussée, des justices de Saint-Paul et de Tulette, archives du tribunal de district et du tribunal correctionnel jusqu'à 1820; registres paroissiaux pour le canton de Marsanne; — par les bureaux d'enregistrement de Crest, de Loriol, de la Motte-Chalancon, de Remuzat, de Saillans et de Séderon, registres concernant surtout les domaines nationaux; — par les prisons de Montélimar et de Nyons, registres d'écrou (1837-1861).

Réintégrations : doubles d'état civil pour Aubres, Bellecombe, Chaudebonne, Chauvac, Condorcet, Cornillac, Cornelion, Eyroles, Laux-Montaux, Lemps, Marignac, Mirabel-et-Alacons, Mirabel-les-Baronnies, Montferrand, Nyons, Piégeon, les Pilles, Roussieux, Saint-Ferréol, Sainte-Jalle, Saint-Maurice, Saint-May, Saint-Sauveur, Venterol, Verclause, Villeperdrix; — cahiers de la municipalité de canton de Saillans; — registre de la Société populaire de Condorcet.

Dépôt : par Me Sylvestre, notaire à Saint-Jean-en-Royans, minutes des anciennes études Bernard (1481-1789) et Rondet (1738-an XIII), renfermant les minutaires Perrochin, Carra, Terrot, Brenier (1515-1757), Ezingeard (1764-1789), François (1738-an IV), Vignon, (1734-an XIII).

Acquisitions : répertoires du notaire Accarias, à Glandage (1683-1729); minutaires Bernard et Charras, de Lachau (1726-1776); — papiers d'Accarias, de Lus-la-Croix-Haute, de Saint-Auban (XVIIIe s.).

Dons : par les Archives de l'Isère, transaction entre Bellegarde et Jonchères pour leurs limites (1538); cahiers d'état civil de Saint-Avit, Saint-Martin-d'Août (1671) et de Saint-Donat (1672-1673), provenant du greffe de Saint-Marcellin; — par M. H. de Gailhard-Bancel, une liasse de procès-verbaux de vérification du cadastre (1806-1808).

Rédaction, impression et publication du répertoire de la série Q (biens nationaux); — reclassement de la série L et impression de l'Inventaire des délibérations de la période révolutionnaire; publication d'un répertoire de l'état civil protestant.

A signaler dans les archives communales : à Nyons, papiers de la municipalité de canton et archives de la justice de paix; — à Mirabel et à Vinsobres, papiers de la justice de paix. L'étude Gras à Nyons renferme des minutes remontant au XVe siècle, et l'étude Samuel depuis la fin du XVIIe siècle; l'étude de Remuzat renferme également des minutes depuis la fin du XVIIe siècle. — Dans les cures l'archiviste signale, à Nyons, des registres de catholicité depuis 1792; papiers de la confrérie des Pénitents depuis 1702; des pensions de l'agrégation (1741-1834); — à Sahune, des registres de catholicité depuis 1791-1792 et 1797 pour Montréal; pensions de l'agrégation depuis 1714; dossier d'un procès au sujet de la dîme (1752); fontaine (1748); — à Saint-Sauveur et à Vercluse, reg.

Digitized by Google

paroissiaux de catholicité depuis 1795; — au Poët-Sigillat, livres de la confrérie de Saint-Bernard (1667, 1770 et suiv.).

Les documents ci-après ont été omis à l'inventaire imprimé des archives communales : canton du Buis, à Rochebrune, parcellaire (1692); — à Sainte-Jalle, titres de 1402, 1457, 1497, 1525, 1720 sur le droit de bucherage à Rochebrune; — canton de Nyons : à Aubres, délibérations (1656, 1740); procès pour les tailles; — à Châteauneuf-de-Bordette, comptabilité; parcellaire (XVIII^e s.); — à Condorcet, délibérations (1647-1648, 1654-1655, 1659-1660, 1662-1665, 1683-1686, 1689-1690, 1763-1766, 1776-1789; livres de fournitures, rôles de tailles (1547-1786); procédures, titres divers, comptes des pauvres (1547-1766); — à Montaulieu, livre pour le rendement des comptes des pauvres écoliers (1784-1811); — aux Pilles, cadastre (1680), 30 registres consulaires (1598-1698), livre des adjudications (1761-1816), comptes (1787-1790), délibérations (1702-1741); statuts du Bureau des pauvres (1762); distribution de blé (1767); confrérie du T.-S.-Sacrement (1742-1745); — à Nyons, inventaire (XVII^e s.), procès, cadastre ancien; — à Saint-Maurice-sur-Eygues, reg. paroissiaux (1599-1653); cadastre (XVII^e s.); — à Venterol, cadastre et feuilles de mutation; livres ou comptes consulaires (1587, 1612-1614, 1673, 1676, 1693, 1720, 1744); dettes (1640-1675); procès divers, notamment procès du maire Charbonnel (1762), 1 liasse sur les pauvres (XVIII^e s.); — à Vinsobres, cadastre (1631); registres du désert du pasteur Lombard (copie ancienne), 885 numéros du 20 avril 1766 au 7 janvier 1776; — à la Charce, parcellaire (1732); comptabilité et rôles (XVIII^e s.); — à Chauvac, papiers Borel, dont une partie vient de M. de Sainte-Colombe, gouverneur de Nyons, seigneur du lieu; à noter une promesse des protestants de Nyons de se comporter en bons catholiques (1698) : déposé aux archives départementales; — à Cornillac, comptes et comptabilité (XVII^e-XVIII^e s.); livre de distribution du blé du mont-de-piété (1748); — à Cornillon, cadastre (1736); — à Laux-Montaux, reg. paroissiaux (1692); — à Montréal, reg. paroissiaux (1645); — à Pelonne, reg. paroissiaux (1742); — à Poët-Sigillat, deux cadastres; — à Saint-May, trois cadastres, reg. paroissiaux (1699); — à Verclausse, délibérations (1717-1789); cadastres et coursiers, rôles de taille (1673-1787), de capitation (1709-1785), de vingtième (1750-1787); comptes et comptabilité (1699-1789), etc.; reg. paroissiaux (1662); — à Villeperdrix, cadastre; reg. paroissiaux (1637); délibérations (1724-1725, 1730-1738, 1784, 1787).

[1927.] — Versements : par les greffes des tribunaux de Valence (devenu départemental) et de Die, Montélimar et Nyons (supprimés), archives centenaires pour le civil et le criminel, de plus de 50 ans pour

Digitized by Google

le correctionnel (complément des versements de 1925-1926); à signaler, du tribunal de Die, dossiers de la justice mage et des justices subalternes (XVIII^e s.); — par les bureaux des hypothèques supprimés de Die, Montélimar et Nyons, registres; — par les justices de paix de Châtillon, Die, Dieulefit, Grignan, Montélimar, la Motte-Chalancon, Remuzat, Saint-Paul, Nyons, Mirabel, Vinsobres, Saint-Vallier, archives anciennes, remontant en général à 1791 ou 1803, sauf celles de Saint-Vallier, qui comprennent en outre les papiers du prieuré de Saint-Vallier et de celui, uni, de la Tour-d'Aigues, des communautés de Saint-Vallier Laveyron, Fay, les papiers des justices de paix d'Alton et de Châteauneuf-de-Galaure; — par les bureaux d'enregistrement de Montélimar et de Die, 145 registres de contrôle des actes et d'insinuation (1706-1792) et sur les biens nationaux.

Réintégrations : doubles d'état civil par Auban, Ballon, Barret-de-Lioure, Eygaliers, Ferrassières, Laborel, Montauban, Montbrun, Montgros, Mollans, Plaisians, Propiac, Reilhanette, Saint-Auban, Séderon, Vers, la Roche-de-Glun; — débris (trouvés dans les greffes) d'état civil de Rottier (1790), Volvent (1790-1791, 1793, an IX), Baume-de-Transit (ans III, IV, VII), Chantemerle (an III), Clansayes (an VI), Colonzelle (1793), Eyzahut (1707, 1717-1718), Montbrison (1676-1683, 1686-1689, 1755, 1773), Poët-Laval (1696-1700), Portes (ans V-VI), Rochefort (an V), Cornillac (1748-1789), Lemps (1789), Nyons (1755), Pommerol (1716).

Acquisition : six pièces sur les péages dus au comte de Valentinois (1651).

Dons : par M. Vallernaud, délibération d'Albon (1707-1744); — par M. le chanoine Perrot, dossier de la mise en possession de la cure de la Motte-Fanjas (1588); — par M. Tourasse, curé de Pègue, transaction entre les frères Granger (1525), procédures Croze-Tardieu au bailliage du Buis; — par M. Masimbert, documents sur la famille Badou, de Romans; — par M. Samuel, notaire à Nyons, délibérations de Montferrand (1790-1793, 1833); — par M. Echinard, notaire à Etoile, restes de la judicature du lieu et des papiers Borne, concernant notamment l'hôpital; — par MM. Catelan, du Buis, livre de raison de Morenas, curé de Mollans depuis 1729; copies de délibérations du Buis (1595-1758), cahier de comptes de Monier, avec chanson en patois contre les protestants (XVII^e s.); — par le greffe de Montélimar, cahier de délibérations d'Eyzahut (1790-1791); — par M. Roux, curé d'Auneyron, minutes notariales de Sylvestre (1634-1636) et Appaix (1738-1740), à Saou; — par l'ancienne chambre des notaires de Saint-Marcellin, minutes des notaires Peloux, de Triors (1602-1604, 1612, 1622-1623), Redillon et Gaspard Chonet, de Montmiral (1596-1603, 1610-1633), Guillaume Chonet, de Romans (1630-1676), Genthon, de Montchenu (1623-1627), de Chatraix (1628-

Digitized by Google

1637), de Romans (1638-1668). Grand, de Hostun (1736-1737, 1754-1755).

Dépôt : par les Archives de l'Isère, double de l'inventaire des titres du bailliage de Saint-Marcellin à la Chambre des comptes (4 registres); — par les mairies d'Izon et de Laborel, cadastres anciens; — par celles d'Eygalayes et de Montauban, délibérations (1703-1710, 1741-1762).

Continuation de l'impression de l'inventaire de la série L et préparation du répertoire numérique de la même série; classement dans la série B (tribunaux) des fonds versés en 1876 et des accroissements de 1924-1926, et répertoire poussé jusqu'au n° 246 (toutes les grandes justices, présidial de Valence, sénéchaussée de Crest et de Montélimar, bailliages du Buis, de Die et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, classées); classement des versements de l'état civil (voir l'article de M. de Font-Réaulx sur *La collection des greffes de l'état civil de la Drôme* dans le *Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme*, 1927, p. 84-94).

A signaler dans les archives communales : à Lachau, disparition de tout l'état civil ancien antérieur à 1800; — documents antérieurs à 1790, non signalés dans l'inventaire déjà publié : à Beauvoisin et à Bénivay-Ollon, parcellaires du XVIII^e siècle; — à Buis-les-Baronnies, comptes de 1431, 1728, 1758-1761, 1783, baux à ferme (1640, 1729-1736, 1716, 1812), imposition extraordinaire en 1785; dossier des digues de l'Ouvèze; état des prêtres réfractaires (an IV), registre de police (1791); — à Mérindol, état civil (1700-1765), bureau de bienfaisance (1733-1863); — à Mollans, délibérations depuis 1540, terrier des censes des droits de la communauté (1695), procès avec les habitants de Veaux, entre Guigue Chanousse et le procureur de Pierrelongue au sujet des droits de pâturage (XVIII^e s.); — à Pierrelongue, délibérations depuis 1764; papiers Bégounez et Maillet (XVII^e-XVIII^e s.), visite pastorale de 1753, cadastre de 1699; — à Sainte-Euphémie, cadastre paraphé en 1729; — à Ferrassière, délibérations du bureau de charité depuis 1776; — à Mevouillon, cadastre de 1713; — à Montguer, registres paroissiaux depuis 1678; — à Reilhanette, cadastre de 1787; — à Vers, parcellaire de 1603, délibérations de 1701-1703, 1785-1789; procès Eysseric avec les Juifs de Carpentras (1777); — à Villefranche, livre de mutations du cadastre de 1713 et de 1769; — à Barret-de-Lioure, comptes ou pièces de 1610 à 1778; — à Plaisians, délibérations de 1792-an III; — à la Rochette-du-Buis, cahier de catholicité du curé Meffre (1793-1798); — à Montfroc, partage des biens communaux (an IV); — à Séderon, souscription patriotique (1792).

28. **Eure** (*M. M. Baudot*) [1926]. — Réintégrations : registres de comptes et délibérations des fabriques de Gouville et de Thiberville (XVIII^e s.); des registres de même nature sont attendus des communes de Condé-sur-Iton et de Tournedos-Bois-Hubert.

Digitized by Google

Dons : par M. Bigard, pancarte imprimée relative aux droits de halage aux Andelys (XVII^e s.); — par M. J. L'Hôpital, documents relatifs à la famille Le Noury (1450-1789).

Acquisition : terrier des fiefs de la Chapelle, la Salle et la Gentillière, communes de Neuve-Lyre et de Bois-Normand (1773).

Versements : documents historiques conservés dans les greffes des justices de paix de Pont-de-l'Arche, Fleury-sur-Andelle, Lyons, Étrépagny, Ecos, Vernon, Gaillon, Brionne, Montfort-sur-Risle, Beaumesnil, Broglie, Thiberville, les Andelys, Cormeilles, Beuzeville, Breteuil, Routot et Bourgtheroulde. Le greffe de Brionne possédait le fonds important de la haute justice de la vicomté de Brionne et Pont-Authou (XVI^e-XVIII^e s.).

[1927.] — Réintégrations : des Archives du Calvados, pièces de la collection Danquin concernant des localités du département de l'Eure; — de la mairie de Montreuil-l'Argillé, registres des procès-verbaux de la tenue des assemblées primaires du canton (1790-1795).

Dons : par M. Chappée, pièces du XVII^e et du XVIII^e siècles; — par M. H. Omont, papiers de l'abbé Lebeurier, ancien archiviste du département, comprenant les matériaux d'une histoire des communes de l'Eure; — par M. le chanoine Porée, copie des fragments du cartulaire du Bec-Hellouin conservés à la Bibliothèque nationale; — par M. Léon Coutil, le vade-mecum manuscrit d'un médecin du XVIII^e siècle; — par les Archives de la Seine-Inférieure, pièces du XVI^e au XVIII^e siècle provenant du triage de la série E (familles) et de la collection Coquéreaumont, entre autres, un cahier de l'assiette de l'aide imposée par les États de Normandie, au XV^e siècle, aux habitants de Vernon; — par M. Le Verdier, de factums et procès-verbaux imprimés de la fin du XVIII^e siècle; — par feu M. Ernest Guillemare, le recueil du Bulletin des autorités constituées à Caen des fédéralistes girondins, dont il n'existe qu'un seul exemplaire; un registre des comptes de la baronnie de Neubourg (1445) et le cartulaire du prieuré de Stafford, dépendant de l'abbaye de Conches (XIII^e s.); — par la Société libre de l'Eure, à titre de dépôt, la table manuscrite de l'ouvrage de Caresme et Charpillon sur les communes de l'Eure, dressée par M. Guillemare.

Acquisitions : 115 cartons de notes biographiques et historiques provenant de M. Ernest Guillemare; 27 recueils de documents originaux remontant jusqu'au XIII^e siècle; quelques pièces relatives à la taille de la paroisse de Vaux-sur-Eure.

Dépôt : par la mairie de Romilly-la-Parthenaye, reg. paroissiaux du XVII^e siècle.

Versements : par le tribunal des Andelys, dossiers correctionnels (1876-1896); contrats de ventes et adjudications antérieurs, répertoires de notaires, dossiers d'expertises et d'enquêtes antérieurs à 1876; — par le

Digitized by Google

tribunal de Bernay, reg. paroissiaux antérieurs à 1792; dossiers correctionnels (1812-1896); plumitifs civils, contrats de vente et dossiers d'expertises antérieurs à 1876; — par le tribunal de Louviers, reg. paroissiaux antérieurs à 1792; dossiers correctionnels (1808-1896); plumitifs correctionnels, répertoires de notaires, enquêtes et expertises, contrats de vente, expropriations antérieurs à 1876; — par le tribunal de Pont-Audemer, dossiers correctionnels (1822-1896), plumitifs correctionnels; plumitifs civils, répertoires de notaires, expropriations, contrats de vente antérieurs à 1876. — Des fragments de cartulaires du XIII^e^ siècle des abbayes du Bec et de Notre-Dame de Bernay et d'un obituaire du XV^e^ siècle de l'abbaye de Cormeilles ont été extraits des reliures de quelques registres paroissiaux.

Classement et répertoire numérique de la série Q, des fonds Caresme, Veuclin et Guillemare.

A signaler dans les archives communales : à Tillières-sur-Avre, important fonds de l'administration cantonale révolutionnaire; — à Évreux, reclassement et inventaire des archives modernes d'après le nouveau règlement.

29. **Eure-et-Loir** (*M. M. Jusselin*) [1926]. — Dépôt : par M^e^ Pascal Daussy, notaire à Chartres, minutes de son étude (1607-1787), 83 registres, 262 liasses; — par la ville de Chartres, ses archives antérieures à 1790.

Acquisitions : coutume de Chartres, avec des notes par Claude-Olivier Guerton, avocat au présidial, mort en 1763; — *Vie de saint Bernard de Tiron*, par J.-B. Souchet (Paris, 1649, in-4°), ouvrage rare; titres de propriété d'une maison à Chartres, au coin de la rue des Changes et de la rue de la Pie (1588-1789); — titres concernant le moulin des Graviers, à Chartres (1679-1781), le moulin du Chefcier, à Chartres (1593-1726).

Réintégration : de la mairie d'Yermenonville, martyrologe de la fabrique Saint-Martin d'Yermenonville (1659); — par le tribunal civil de Chartres, le second registre d'enregistrement des édits (1745-1759), retrouvé dans la bibliothèque du tribunal.

Dons : par les Archives de l'Eure, fondation à Saint-Étienne de Dreux (1526); adjudication de biens à Houville (1530-1531); procuration donnée par Diane de Poitiers pour la réception des foi et hommages à elle dus en sa seigneurie d'Anet (1542); commission de sergent de la maréchaussée à Montfort-l'Amaury (1717); acte concernant le prieur de Saint-Christophe-sur-Avre, prieuré relevant de Saint-Jean-en-Vallée (1722); — par les Archives de l'Allier, vente de terre à Girondet, paroisse d'Écrosnes (1620); acte passé devant Christofe Labbé, notaire à Béville-le-Comte (1605).

A signaler dans les archives communales : à Châteauneuf, inventaire

Digitized by Google

des titres et papiers du prieuré de Thimert (1770); terrier du prieuré (1641-1643), 3 vol.; — à Bleury, reg. paroissiaux (1617); — à Faverolles, reg. paroissiaux (1545); — à Neuvy-en-Beauce, délibérations de la fabrique (1779-1792); — à Saint-Eliph, reg. paroissiaux (1601); — à Saint-Sauveur-Lasville, reg. paroissiaux de Lasville (1593); rentes de la fabrique (1767); testament passé devant le vicaire de Saint-Sauveur (1539, copie de 1742).

[1927.] — Versements : par les greffes des tribunaux de Chartres, Châteaudun, Dreux et Nogent-le-Rotrou, 2675 registres paroissiaux et d'état civil antérieurs à 1832 (à signaler un registre protestant de Dangeau, de 1643 à 1683; un « registre des vêtures et professions de la communauté de Belhomert » : un registre d'inhumation de l'abbaye de Tiron (1739-1791); un registre pour l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois (1757-1788); papiers judiciaires (à noter, de Dreux, un plumitif des bailliages du Luat-Clairé et d'Écluzelles, 1er mars 1764-15 juillet 1775).

Acquisition : registre des délibérations de la commission des prisons de Chartres (9 juin 1829-21 janvier 1846).

Dons : par M. Chappée, du Mans, quelques pièces intéressant l'Eure-et-Loir; — par les Archives du Calvados, documents sur diverses familles (1771-1827); — par les Archives de la Seine-Inférieure, 8 pièces, dont une sur parchemin d'avril 1220, avec sceau en partie conservé; concession à titre de fief par Isabelle, comtesse de Chartres, à Jean Colrouge, son maréchal, de la maîtrise des taverniers de la ville de Chartres; — par les Archives de Seine-et-Marne, 5 pièces sur la famille Bregen, de Courville (1553-1669); — par M. de la Martinière, archiviste du Morbihan, titres des fermes d'Ohé et des Éviers, commune de Viabon (1661-1881, 242 pièces); — par M. l'abbé Chanteux, curé de Marchéville, feuille de présence au chœur de la cathédrale de Chartres (26 nov. 1617); — par M. Jusselin, archiviste du département, aveu au seigneur d'Ouarville par le seigneur de Herville, paroisse de Louville-la-Chenard (21 juin 1599), et subrogation de M. de Majainville en l'acquisition des terres de Marville et Villette au profit de Nicolas Desmaretz, intendant des finances (11 janv. 1680).

Dépôt : par M. de Saint-Amand, à Poitiers, d'un terrier de la Gohière (cne de la Chapelle-Fortin, com de la Ferté-Vidame) [1760-1765] et de 119 pièces sur des biens en Eure-et-Loir (1815-1836). — Le dépôt par la ville de Chartres de ses archives anciennes exclut la charte originale de Charles de Valois, la série M (propriétés communales) et le volume recueil Sd1 (lettres de rois, reines, etc.), déposé à la bibliothèque de la ville.

Rédaction de 1300 fiches pour le répertoire critique des anciens inventaires, après dépouillement des séries E, G, H.

Digitized by Google

30. Finistère (*M. H. Waquet*) [1926]. Dons : par la famille Le Carguet, comptes de la fabrique de Saint-Raymond d'Audierne (1779, 1783, 1784); rentiers de la même fabrique (1714, 1755, 1765); 2 liasses de titres relatifs aux propriétés et aux fondations de la fabrique et à l'agrandissement du cimetière d'Audierne (1659-1785); comptes de la chapelle Saint-They, en Cleden-Cap-Sizun (1637-1709, 1712); comptes de la confrérie de Saint-Eloy, en Cleden-Cap-Sizun (1701-1760); délibérations du général de la paroisse d'Esquibien (1740-1769), reg. paroissiaux d'Esquibien (baptêmes 1553-1583, baptêmes 1596-1657, avec les sépultures 1626); fragments de comptes de la paroisse de Primelin et de sa trève de Saint-Tugen (1711-1763); une cinquantaine de titres de famille (XVII[e] et XVIII[e] s.); 1 reg. d'exercices scolaires (fin XVIII[e] s.); 4 reg. de correspondance de la recette des douanes d'Audierne (1807-1816); — par M. S. Leguisquet, 1 liasse de titres concernant le village de Kersaby, en Beuzec-Conq (1561-1806); — par les Archives d'Ille-et-Vilaine, inventaire des titres de la chapelle de Saint-Herbot, en Plonévez-du-Faou (1613) mentionnant des titres depuis 1505; registres de baptêmes, mariages, sépultures de Plomodiern (1674-1677); — par les Archives du Morbihan, titres concernant des familles de la région de Fouesnant et de Quimperlé et titres du chapitre de Cornouailles (XVI[e]-XIX[e] s.).

Réintégrations : de la mairie de Tréflaouénan, registre double de sépulture (1753); — de la mairie de Pluguffan, 2 registres doubles de baptêmes, mariages, sépultures (1721, 1722).

Versements : par le greffe du tribunal de Quimper, 3 reg. du présidial; 15 reg. ou cahiers et 1 liasse de juridictions seigneuriales; 16 reg. du tribunal criminel; 9 reg. des cours criminelles spéciales instituées en l'an IX et en l'an X; 45 reg. du tribunal civil du département; 7 reg. du tribunal correctionnel (an IV-1820); 1 reg., 3 liasses de la cour prévôtale; reg. et papiers de commerce; reg. de commissions de fonctionnaires (an XIII-1817); 1 liasse citoyens absents pour le service des armées; 6 reg. d'insinuations de donations entre vifs des bureaux de Quimper et de Brest; 7 reg. du tribunal de district de Quimper; 2 reg. du tribunal de district de Pont-Croix; au total 122 reg. et 5 liasses; — par le greffe du tribunal de commerce de Quimper, reg. d'audiences (ans VII-IX), 6 reg. de dépôts et déclarations (an VI-1813); — par le greffe du tribunal de 1[re] instance de Châteaulin, 1 liasse d'édits, lettres patentes, arrêts du Parlement (XVII[e]-XVIII[e] s.); 2 reg. d'audiences correctionnelles (ans IV-X); feuilles d'audiences correctionnelles (1806-1820); dossiers correctionnels jusqu'à 1820; 6 cahiers de dépôts de pièces au tribunal correctionnel; 10 reg. de règlements de compétence et ordonnances de prise de corps; 1 cahier des avoués et huissiers (an VIII); dossiers relatifs aux serments des notaires, aux commissions de fonctionnaires, aux affaires de douanes, d'eaux et forêts et d'enregistrement; 6 reg. d'insinua-

Digitized by Google

tion de donations entre vifs du bureau de Châteaulin et 24 du bureau de Carhaix, 1 liasse de liefs de cadavres de la cour royale de Carhaix et 1 liasse de pièces diverses émanées de la même juridiction; 4 cahiers et 1 liasse du tribunal de district de Carhaix; 5 registres d'insinuations de donations entre vifs du bureau de Châteauneuf-du-Faou. — Des versements analogues par les greffes des tribunaux de Brest, Morlaix et Quimperlé, feront l'objet d'un compte rendu ultérieur.

Dépôt : par la commune d'Argol, archives anciennes, consistant en fragments de comptes (1583-1643), et reg. paroissiaux depuis 1612; — par la ville de Quimper, 3 registres de délibérations (1696-1702, 1749-1764, 1773-1786) et 1 registre d'enregistrement (1779-1790).

Classement, impression et publication du répertoire numérique de la série H; impression de l'inventaire du fonds de l'amirauté de Léon.

A signaler dans les archives communales : à Lanneuffret, reg. paroissiaux (1605); — à Plougonven, délibérations de la trêve de Saint-Eutrope (1780, 1781, 1788); — à Plounevez-Lochrist, reg. paroissiaux (1589); — à Tréflévenez, reg. paroissiaux (1584); — au Tréhou, reg. paroissiaux de Tréhou (1603) et de Trévéreur (1647).

[1927.] — Dons : par M. S. Le Guisquet, 20 titres de propriété relatifs à des terres sises à Logamand, Locmaria-an-Hent et Beuzec-Conq depuis le début du XVI^e^ siècle; — par la famille Le Braz, un carnet de notes d'inspection de Luzel.

Réintégrations : de la mairie de Milizac, doubles des registres de baptêmes, mariages et sépultures, 1671, 1694, 1741; — de la mairie de Plougouvelin, registre contenant les délibérations du corps politique (14 juillet 1715-25 février 1735) et inventaires de meubles et ornements et des comptes de la fabrique (XVIII^e^ s.); — de la mairie d'Audierne, cahier du comité de surveillance, copie de lettres (30 brumaire an II-20 floréal an II), et un double du registre paroissial de 1747; — de la mairie de Pont-l'Abbé, des fragments des cahiers de baptêmes de 1576 et 1577 et des doubles des cahiers de baptêmes, mariages, sépultures pour 1733, 1734, 1735, 1736, 1744, de baptêmes et mariages pour 1753, 1757, 1759, 1761, 1791 et de sépultures pour 1757, 1758, 1760 et 1770, le tout de l'ancienne trêve de Lambourg (paroisse de Combrit) à laquelle appartenait tout le quartier de Pont-l'Abbé qui est au nord de l'étang; — de la mairie de Lanarvily, un double du cahier paroissial de 1731; — par les Archives d'Ille-et-Vilaine, un registre de fondations faites à Spézet de 1525 à 1774, accompagnées d'un inventaire des titres de la paroisse; — par les Archives de la Seine-Inférieure, fondation de Maurice de Guicaznou, archidiacre de Poher et chanoine de Cornouaille, au profit de l'église-cathédrale Saint-Pol (1536).

Versements : par le greffe du tribunal de 1^re^ instance de Brest,

Digitized by Google

2 reg. de la cour royale de Brest, continués par le tribunal de district; 1 reg. d'audiences du siège du Châtel; 6 reg. du tribunal de district, 3 de jugements correctionnels (an VII-1812), 45 paquets de dossiers correctionnels (1812-1820); les versements à effectuer en exécution de la réforme judiciaire sont encore en instance; — par le greffe de 1re instance de Morlaix, 3 reg. d'audiences de la cour royale (1784-1790); 1 reg. d'enregistrement et réception de l'Amirauté (1775); 12 reg. et 1 liasse du tribunal de district, 1 reg. d'écrou de la maison d'arrêt (ans VIII-X), 1 liasse de minutes et pièces diverses du tribunal correctionnel (1822-1823); les registres de catholicité antérieurs à 1792 et l'état civil de 1792 à l'an X; — par le greffe de 1re instance de Quimperlé, 8 reg., dont 6 d'apprécis des grains et 1 d'écrous, et 1 liasse de la cour royale (1688-1790); 6 reg. du tribunal de district et du tribunal correctionnel; 4 reg. de jugements correctionnels et 5 paquets de dossiers antérieurs à 1820; 6 reg. ou cahiers d'audiences civiles (an VIII-1813), donations entre vifs, déclarations de domicile politique, etc.; les registres de catholicité antérieurs à 1792; le plus ancien est un registre de baptêmes de Mellac (1562-1609); les versements en exécution de la réforme judiciaire sont en instance; — par le greffe du tribunal de commerce de Brest, 13 reg. d'audiences de 1791 à 1815 et 4 répertoires de l'an VIII à 1811; — par le greffe du tribunal de commerce de Morlaix, 3 reg. d'audiences (1812-1816), 4 répertoires (an VII-1816), 1 liasse de papiers divers et un cahier de vues sur le commerce de l'arrondissement par le comte de Ferrière (1814); — par le greffe de 1re instance de Quimper, état civil (1792-an X), jugements criminels, correctionnels et civils (1816-1826), dossiers criminels (1811-1826).

Dépôts : par Me Hémery, notaire au Huelgoat, 190 pièces relatives à la famille Gillard de Kersauzic (XVIe s.-1832); — par la mairie de Guilligomarc'h, reg. paroissiaux de 1629 à 1644.

Classement de la série L; publication du répertoire de la série H; impression de la table des séries A et B.

A signaler dans les archives communales : à Bourg-Blanc, reg. paroissiaux depuis 1607; comptes de la Confrérie des Trépassés (1718-1755); 3 reg. paroissiaux de Plouvien (1609-1669); — au Drennec, la collection des reg. paroissiaux de 1668 à 1793 est perdue; — à Esquibien, reg. paroissiaux depuis 1658; les délibérations de 1740 à 1769 sont perdues; — à Pont-l'Abbé, les archives de 1761 à 1825 sont égarées, à l'exception de l'état civil; il existe 1 registre des contrats et rentiers de l'hôpital Saint-Jean de 1576 à 1706 et des délibérations d'une Chambre de lecture (1719-1836); reg. paroissiaux de la trêve de Lambourg depuis 1602.

31. Gard (*M. H. Chobaut*) [1926]. — Réintégrations : de la mairie de Sabran, 1 reg. des censives de la Sabranenque (1765); — de la

Digitized by Google

mairie de Chusclan, 3 reg. de reconnaissances au seigneur de Chusclan (1642); — de la mairie de Calvisson, 1 reg. d'état civil protestant (1785-1792) et 4 liasses de papiers de la justice de paix (1790- an IV); — de la mairie de Sommières, 1 reg. d'écrou de la maison d'arrêt (ans V-XI) et 2 liasses de la justice de paix et du bureau de conciliation (1791-an V); — de la mairie de Saint-Cézaire-de-Gauzignan, reg. du baile seigneurial (XVII[e] s.); — de la mairie de Vézénobres, reg. plumitif de la cour ordinaire du marquisat de Vézénobres (1688-1695), registres de qualités de la même cour (1685-1688); — de la mairie de Saint-Julien-de-Peyrolas, reg. des délibérations de la Société populaire (1792-1794); — de la mairie de Saint-Paulet-de-Caisson, reg. paroissiaux en double (1774-1792).

Dons : par les Archives du Loiret, reconnaissance féodale pour le prieur de Caissargues (1674); mandat de payement délivré par le sénéchal de Beaucaire et de Nîmes (1437); — par M. l'abbé Bayol, transaction sur les droits d'usage entre les consuls et la communauté de Collias et divers habitants de Lavalet-de-Collias (1407); — par M. Ch. Bausinger, copie des actes de donation de la fontaine d'Ise, au Vigan, faite au monastère Saint-Pierre de ladite ville (1069 et 1071); — par M. Gay, compoix-terrier de Saint-Nazaire-des-Gardies (XVII[e] s.).

Dépôts : par M[e] Marquez, notaire au Vigan, 337 reg. et 37 liasses des notariats d'Arre, Aulas, Avèze, Bréau, Saint-Laurent-le-Minier, Montdardier, le Vigan; plusieurs registres de reconnaissances féodales (1549-1767); — par M[e] Praden, notaire à Saint-Chaptes, 203 registres et 6 liasses des notariats de Boucoiran, Brignon et Moussac, la Calmette, Nîmes, Russan, Saint-Chaptes, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Uzès (1506-an-VI); — par M[e] Eyral, notaire à Trèves, une centaine de registres non encore répertoriés (le nombre des minutes notariales conservées aux archives du Gard atteint 7.500); — par l'hôpital d'Alais, tous ses papiers antérieurs à 1790, 60 registres et 400 liasses; ce riche fonds comprend des chartes originales depuis le XIII[e] siècle et est de première importance pour l'histoire féodale de la région d'Alais.

Versements : par le greffe de la justice de paix de Saint-Jean-du-Gard, 14 reg. plumitifs de la cour ordinaire de Saint-Jean (1720-1729 et 1733-1790); — par les greffes des tribunaux de première instance, tout l'état civil antérieur à 1793 : le Vigan, 93 reg.; Uzès, 112 reg.; Alais, 142 reg.; Nîmes, 229 registres; — par le parquet du Vigan, 10 reg. de circulaires ministérielles et de lettres du procureur général (an IV-1825); — par le bureau d'enregistrement des actes judiciaires de Nîmes, 275 reg. (1811-1880).

Acquisitions : livre des archives du couvent des Capucins de Nîmes (1629-1790), sorte de cartulaire d'autant plus intéressant qu'aucun papier de ce couvent n'était parvenu aux Archives du Gard; — quelques épaves,

Digitized by Google

1 registre et 2 liasses, des archives du château de la Nouvelle à Foussignargues, par Gagnières (Gard); — reconnaissances féodales du XIII^e siècle pour la région de Courry; — un formulaire d'actes royaux et seigneuriaux compilé par le notaire Pierre d'Aberlenc, garde des archives du connétable en son château de Chantilly en 1613 et contenant beaucoup d'actes du XVI^e siècle, transcrits *in extenso;* Pierre d'Aberlenc était originaire de la région d'Alais.

Impression du tome V de l'Inventaire de la série E.

A signaler dans les archives communales : à Saint-Bauzely, reg. paroissiaux catholiques (1741-1752); reg. protestants (1770-1792); — à Fons, compoix (1633); délibérations (1771-1772); reg. paroissiaux (1685): reg. protestants de Fons et ses annexes Saint-Bauzely, Gajan, Parignargues et Saint-Mamert (1669-1764, 1674-1684, 1774-1781, 1785-1792); — à Gajan, délibérations (1696); compoix (1618), reg. paroissiaux (1678), reg. protestants (1765-1775, 1776-1792), transactions avec Parignargues (1521); — à Saint-Mamert, compoix (1662); reg. paroissiaux (1680), reg. protestant (1770-1792); — à Parignargues, compoix (1675), reg. paroissiaux (1643); reg. protestants (1770-1781, 1786-1793); plusieurs articles en déficit; — à Moulézan-et-Montagnac, délibérations (1777-1782, 1782-1785; un registre de 1745-1773 a disparu); compoix (1710); impôts et comptes (1740-1750), 9 liasses; reg. paroissiaux (1665); reg. protestant de Moulézan (1771-1790); — Montmirat, delibérations (1768); comptes et impôts (1766-1786); presage de Montagnac (1535); titres sur les bois et droits d'usage, en copie, depuis 1379; reg. paroissiaux (1687), reg. protestant (1775-1793); les compoix de 1594 et 1683 sont perdus; — à Crespian, délibérations (1745); compoix (1673) et quatre brevettes) 1748, 1776 et XVIII^e s.); comptes et impôts (XVIII^e s.); droits d'usage et bois de Lens (depuis 1263 en copies); le reg. paroissial de 1660 à 1740 est perdu; reg. protestant (1776-1793); bureau de Charité (1778); — à Combas, délibérations (1721); compoix (1543, 1598, 1645, 1730); brevettes (1691, 1732, 1787); reg. paroissiaux (1626); reg. protestants (1770-1785 et 1789-1792); cahiers de notaires (1631, 1646, 1649, 1652) qui seront réintégrés aux Archives départementales; — à Montpezat, les délibérations (1625), et les états des dettes, comptes et impôts (XVII^e-XVIII^e s.) sont en déficit; compoix (XVII^e s.); reg. paroissiaux (1682); reg. protestants (1770-1792); assemblées de charité (1688); — Saint-Côme et Maruéjols, délibérations (1685); compoix (1666); reg. paroissiaux (1678); reg. protestants (1756-1790); — à Clarensac, délibérations (1677); compoix (1680); reg. paroissiaux (1677): reg. protestants (1770-1792); — à Caveirac, délibérations (1691); compoix (XVII^e s.); reg. paroissiaux (1651); reg. protestants (1631-1685, 1743-1792); — au Garn, compoix (1659 et 1744); — à Laval-Saint-Roman, délibérations (1781); compoix

Digitized by Google

(1594, 1738); brevettes (1617, 1682, 1702, 1651); capitation (1789 et 1790); arpentement du bois de Laval (1726); — à Aiguèze, délibérations (1661) et fragments (1638, 1653); compoix (1598, 1727); (brevettes 1720, 1734, 1753); — à Saint-Julien-de-Peyrolas, délibérations (1651); compoix (XVI^e s., XVII^e s., 1763, 1790); brevettes (XVIII^e s.); comptes et pièces d'impôts (XVII^e s.); reg. paroissiaux (1667); confrérie du Saint-Sacrement (1649); — à Saint-Paulet-de-Caisson, délibérations (1666), sept compoix depuis le XVI^e siècle, reg. paroissiaux (1587); comptes et pièces d'impôts (XVII^e et XVIII^e s.); original d'une enquête et d'un procès contre la Chartreuse de Valbonne (1350); — à Montclus, délibérations (1760); compoix (XVI^e s. et 1784); reg. paroissiaux (1668); 4 recueils renfermant des pièces concernant les intérêts communs des cinq localités composant le mandement ou marquisat de Montclus (Montclus, le Garn, Issirac, Orgnac, Saint-André-de-Roquepertuis) et des copies de pièces depuis le XIII^e siècle sur les mines de charbon de Montault; — à Issirac, délibérations (1742); compoix (1648 et 1705); reg. paroissiaux (1605); — à Saint-Christol-de-Rodières, délibérations (1767); cahier de doléances (1789); compoix (1779); brevette (1780); reg. paroissiaux (1636); pièces d'impôts (XVIII^e s.); — à Salazac, compoix (1782); nombreux documents en déficit; — à Saint-André-de-Roquepertuis, délibérations (1749); compoix (XVIII^e s.); reg. paroissiaux (1616); — à Cornillon, délibérations (1759); compoix (1675); reg. paroissiaux (1669); — à Goudargues, délibérations (1782); compoix (XVIII^e siècle); 15 liasses de comptes et pièces d'impôts (XVII^e s.); reg. paroissiaux (1613); — à Saint-Laurent-de-Carnols, délibérations (1700); 10 liasses de comptes et pièces d'impôts (XVII^e-XVIII^e s.); copie d'une transaction de 1473 avec la Chartreuse de Valbonne; reg. paroissiaux (1613); — à Carsan, délibérations (1628); compoix de Montaigu (1557); compoix de Montaigu et Carsan (1653); 15 liasses de pièces d'impôts et de comptes (XVII^e-XVIII^e s.); originaux de transactions avec les seigneurs de Montaigu (1417 et 1496); reg. paroissiaux (1610); — à Saint-Alexandre, délibérations (1639); six compoix dont un du XV^e siècle en langue d'oc et quatre du XVI^e siècle (1568, 1572, 1575 et XVI^e s.), le sixième de 1651; trois brevettes (1619, 1751, XVIII^e s.); une centaine de liasses de comptes (1568) et pièces d'impôts; reconnaissances originales (1280); vidimus de 1462 d'un acte de 1269 concernant le péage de Saint-Nazaire; sentence arbitrale sur les îles du Rhône (1441); reg. paroissiaux (1601); — à Pont-Saint-Esprit, délibérations (1553); compoix (1390); comptes (1580); reg. paroissiaux (1571); importante collection de pièces non classées; — à Alzon, délibérations (1641); compoix (XVII^e s.); brevette (1744); 20 liasses de comptes et pièces d'impôt (XVII^e s.); registres paroissiaux (1631); bureau de charité (1688); — à Aumessas, délibérations (1737; 1 registre de 1692-1729 en déficit); compoix (1643); trois brevettes (XVII^e s.-1718);

Digitized by Google

10 liasses de pièces de comptes et d'impôts (XVII^e-XVIII^e s.); reg. paroissiaux (1674); reg. protestants (1744-1793); bureau de charité (1688); — à Arrigas, délibérations (1668); compoix (1636, extrait, et 1665); brevette; 12 liasses de comptes et pièces d'impôts (XVII^e-XVIII^e s.); reg. paroissiaux (1642); seront réintégrés des doubles des reg. paroissiaux (1675, 1678 et 1692-1693) et 1 reg. du notaire Antoine de Massaporcis, du Vigan (1448); reg. paroissiaux (1671); en déficit reg. paroissiaux de 1732-1735 et compoix du XVIII^e s.; — à Blandas, délibérations (1730); compoix (1643); 6 liasses de pièces d'impôts et de comptes concernant Blandas, Belfourtès et le Landre (XVII^e-XVIII^e s.); — à Campestre-et-Luc, délibérations (1690); compoix (1522 et 1677); reg. paroissiaux (1659); bureau de charité (1688): — à Causse-Bégon, compoix (1668); — à Trèves, délibérations (1771); compoix (1669); brevette (1780): — à Laruéjols, 4 compoix (1604, 1770, XVIII^e s.); reg. paroissiaux (1668); — à Saint-Sauveur-des-Pouriels, compoix (1669); — à Dourbies, délibérations (1703); compoix (1614, 1650, 1736); — à Revens, compoix (1671); cottet (1676); reg. paroissiaux (1656); — à Valleraugue, délibérations (1635); treize compoix depuis 1625; reg. paroissiaux pour Valleraugue (1652) et pour Saint-Baudile de Massane, Ardaliès, Taleyrac et Notre-Dame-de-Bonheur; le registre de 1652-1692 contient les abjurations de 1685; 4 reg. protestants (1751-1792); — à Notre-Dame-de-la-Rouvière, délibérations (1741); 3 compoix (XVI^e s., 1604, 1641); cottet (1763); reg. paroissiaux (1637); bureau de charité (1757); — à Saint-André-de-Maguencoules, délibérations (1726); cottets (1655, 1760); le compoix de 1641 en déficit; reg. paroissiaux (1633); bureau de bienfaisance (1688); une quarantaine de liasses de pièces d'impôts et de comptes (XVII^e-XVIII^e s.).

[1927]. — Réintégrations : de Saint-Laurent-le-Minier, 4 reg. d'arrêtés et actes de l'administration cantonale (ans IV-VII); — de Mandagout, 7 reg. et 1 liasse d'état civil catholique (1608-1792); — de Valleraugue, 1 reg. d'état civil catholique en double (1692-1696); — d'Arrigas, 2 reg. d'état civil catholique en double (1675-1678 et 1692-1693) et 1 reg. de notaire du Vigan (1448); — de Saint-Mamert, 1 reg. des délibérations de l'administration cantonale (ans IV-VIII); — d'Alzon, 1 reg. des délibérations de l'administration cantonale (ans V-VIII); — de Combas, 5 cahiers des minutes du notaire Antoine Molines (1631-1652); — de Saint-Hippolyte-du-Fort, 2 reg. de délibérations de la Société populaire (1791-1793); — de Corbès, 1 cahier de délibérations du conseil politique de Saint-Nazaire-des-Gardies (1781-1784); — de Saint-Jean-du-Gard, 1 livre d'actes concernant le mas de la Bigorre (XIV^e-XVII^e s.); 1 reg. des délibérations de la communauté de Peyroles (1685-1768); 2 reg. de délibérations de la Société populaire de Saint-Jean-du-Gard (ans II-III); — de Saint-Sébastien, 1 registre de la cour ordinaire du lieu (1705-1710);

Digitized by Google

— des Archives des Bouches-du-Rhône, registre de baptêmes de la paroisse Notre-Dame-des-Pommiers de Beaucaire (1591-1592); — des Archives de l'Hérault, 1 cahier du notaire Jean Bertrand, de Calvisson (1550-1551); 5 registres de Pierre Teulon, notaire à Valleraugue (1647-1672) obtenus moyennant cession de deux volumes imprimés de Filippi sur l'histoire de la Cour des aides de Montpellier.

Dons : par M. Gay, avoué au Vigan, procédure concernant le prieur du Vigan (1481-1513) et pièces privées concernant la région du Vigan (XVII^e-XVIII^e s.); — par M. André, transaction au sujet de l'étang entre le baron de Rochefort et les habitants de ce lieu (1599); — par M. Raynaud, 1 liasse de mémoires imprimés et pièces de procédure concernant la seigneurie de Cassagnoles (XVIII^e s.).

Dépôts : par M^e Eyral, notaire à Trèves, 85 reg. et 10 liasses des notariats d'Alzon, Aumessas, Campestret-lez-Aumessas, Dourbies, la Viale-lez-Aumessas (1498-1815); — par M^e Coularou, notaire à Saint-Hippolyte-du-Fort, 268 reg. et 5 liasses des notariats d'Alzon, Ganges, Lasalle, Saint-Hippolyte, Sauve (1480-1790); — par M^e Verdier, notaire à Nîmes, 752 reg. des notariats de Bezousse, Meynes, Montfrin, Nîmes (1494-1813); — par M^e Barral, notaire à Saint-Hippolyte-du-Fort, 634 reg. et 5 liasses des notariats d'Alès, Ganges, Lasalle, les Matelles, Pompignan, Saint-Bauzille-de-Putois, Saint-Hippolyte-du-Fort, Saint-Roman-de-Codières, Sauve, Sumène, Valleraugue, Viols (1364-1792); — par M^e Robert, notaire à Saint-Jean-du-Gard, 600 reg. en cours de classement. Ces divers dépôts portent à plus de 9.000 la collection notariale des Archives du Gard.

Versements : par le tribunal de Nîmes, 470 reg. et 200 mètres courants de liasses; — par le tribunal du Vigan, 350 reg. et 80 mètres courants de liasses; — par le tribunal d'Uzès, 400 reg. et 80 mètres courants de liasses; ces versements comprennent tous les documents centenaires et l'état civil de 1793 à 1802, 415 reg. Il reste à verser le tribunal d'Alès et la Cour d'appel; — par le bureau d'enregistrement de Saint-Mamert, reg. des recettes provenant du rachat des droits seigneuriaux et féodaux du bureau de Calvisson (1792), reg. des recettes du sequestre des biens et revenus des émigrés (1792-an VIII); — par le bureau d'enregistrement d'Anduze, 3 reg. d'insinuation (1709-1711, 1743-1754, 1780-1785) et 1 reg. des droits de sceau (1698-1700).

Acquisitions : papiers de l'ancien château de Cassagnoles, parchemins depuis le XIV^e siècle; 11 reg. de reconnaissances (1329-1758); copies de compoix, en tout 25 reg. et liasses; — parchemins concernant la communauté de Moussac depuis 1333; reg. de reconnaissances à l'évêque d'Uzès pour la Capelle-Masmolène (1319-1338) et Moussac (1467); — 2 reg. de notaires d'Uzès (1593-1628) et 1 compoix de Malbosc (1649).

A signaler dans les archives communales : à Saint-Jean-du-Gard, déli-

Digitized by Google

bérations depuis 1654, sans lacune depuis 1703; copie faite au XVIII[e] siècle du compoix de 1479; reg. catholiques depuis 1627; 14 reg. protestants de 1561 à 1684 et de 1744 à 1792; le plus ancien va de 1561 à 1594; papiers du bureau de charité depuis la fin du XVII[e] siècle; 5 reg. de délibérations du consistoire (1612-1685), 1 reg. antérieur (1603-1612) est égaré; compoix de 1598, 1599, 1644-1645 et 4 brevettes; — à Mialet, délibérations depuis 1691; 2 compoix (1598 et 1647), fragments d'un autre compoix du XVII[e] siècle; 6 brevettes (1647, 1653, 1684, 1695, 1720, 1761); reg. catholiques depuis 1658, 3 reg. protestants (1751-1793); — à Corbès, délibérations (1693-1765); compoix (1635); 2 brevettes (1725 et s. d.); 6 cahiers de délibérations de 1771 à 1787 sont égarés; — à Tornac, compoix (1634); préambules d'impôts (1757-1788), 4 reg. catholiques depuis 1677 et protestants pour Massillargues et Tornac, depuis 1744; — à Massillargues-Atuech, fragment de compoix (XVIII[e] s.); — à Ribaute, délibérations (1683, 1700, 1779-1789); 3 compoix dont 2 incomplets du XVI[e] siècle et 1 de 1612; 4 brevettes (1549, 1588, 1639, 1658), 1 reg. renfermant à la fois l'état civil catholique (1630-1792) et protestant (1775-1792); 6 liasses de comptes municipaux et de pièces d'impôts (XVII[e]-XVIII[e] s.); — à Boisset-et-Gaujac, 2 compoix (1559, 1643) et 3 brevettes (1643, 1675, 1695), reg. catholiques de 1685 à 1766 pour Boisset; 1 compoix (1652) et reg. catholiques pour Gaujac (1677-1792); — à Anduze, délibérations depuis 1626 (2 reg. antérieurs, 1545 et 1595, ont disparu); compoix (1535, 1596, 1643); inventaire (1693), état civil catholique (1688-1792) et protestant (1560-1683 avec lacune et 1747-1792); reg. des aumônes protestantes (1596-1604); — à Bagard, délibérations (1739-1790); compoix (1641); 3 brevettes (1714, 1729, 1772): 1 reg. catholique (1688-1792); — à Générargues, délibérations (1727); compoix (1559, 1635-1671); copies de compoix de 1559 et 1635; brevettes (1671, 1695); livre de la taille (1727); 4 reg. protestants (1670-1685 et 1742-1792); 1 reg. catholique (1677-1722, 1771-1792); on trouve de l'état civil catholique de 1668 à 1734 dans le reg. protestant de 1670 à 1685; — à Saint-Sébastien, compoix (1649); état civil protestant (1675-1685 et 1741-1792) et catholique (1677-1793); sont égarés : 1 compoix (1600) et les délibérations de 1773 à 1834; — à Saint-Hippolyte-du-Fort, charte des foires (1543); délibérations depuis 1622; compoix de 1630, 1690 et leurs copies; brevettes de 1690, 1739; copies de compoix de Pompignan (1696), la Cadière, Monoblet (1694), Cros (1672), Cambo (1632), Cézas (1690); reg. du bureau de police (1771-1790); reg. du bureau de charité (1775-1808); reg. d'entrée et de sortie de l'hôpital pour les militaires (1792-1795); 200 liasses de comptes communaux et de préambules d'impôts (XVII[e]-XVIII[e] s.); 12 reg. catholiques (1677-1792) et 17 protestants

Digitized by Google

(1571-1683, 1755-1792); — à Conqueyrac, 1 reg. catholique (1636-1792); les compoix (1636 et 1730) sont égarés; — à Cros, délibérations (1701); compoix (1700), dont la brevette est égarée; registre du bureau de charité (1688-1780), reg. catholique (1705-1788); reg. protestant pour Cros, Saint-Roman-de-Codières et Cambo (1784-1792); — à Cambo, compoix (1631); — à la Cadière, délibérations (1772); 2 compoix (1640, 1692); 1 reg. catholique (1677-1792); reg. du bureau des pauvres (1779); — à Pompignan, délibérations depuis 1638; 1 liasse de délibérations en feuilles (1721-1788); compoix de 1643, avec carte; autre compoix de 1694; 10 volumes de comptes consulaires (1639-1763); 6 volumes de pièces d'impôts (1665-1787); délibérations du bureau de charité (1687); reg. catholiques depuis 1630; — à Bourdic, compoix (1782); à Sainte-Anastasie, délibérations (1771-1786); reg. catholiques (1669-1792); les trois compoix pour Russan, Aubarne et Vic (xvii^e s. et 1766) sont égarés; — à Foissac, compoix (1636); — à Baron, compoix (1624); reg. protestant (1769-1793); 1 reg. catholique de 1724 à 1774; dans un coffre, 20 liasses de documents anciens non classés, délibérations en feuilles depuis 1655, mandes de tailles du xviii^e siècle, comptes consulaires des xvii^e et xviii^e siècles; — à Moussac, délibérations (1657), compoix (1619, 1728); brevettes (1640, 1642, 1643, 1702); papiers de finances (xvii^e et xviii^e s.); 1 reg. catholique (1685-1792); 1 reg. protestant (1768-1792); — à Saint-Chaptes, délibérations (1613-1758); 7 compoix, de 1445 (copie) à 1725, celui de 1601 est accompagné d'un plan, celui de 1741 est égaré; 1 brevette (1725); 4 reg. catholiques (1658-1792) et 1 reg. protestant (1767-1792); titres à classer depuis le xvi^e siècle, notamment comptes consulaires et pièces d'impôts; — à Saint-Dézéry, délibérations en cahiers ou en feuilles (1724-1779), comptes consulaires (xvii^e-xviii^e s.); 2 compoix (1572-1772), reg. protestant (1768-1792); — à Collorgues, 31 parchemins des xiii^e et xiv^e siècles, le plus ancien date de 1265, transaction sur les limites de leurs territoires entre les communautés de Collorgues et de Foissac; délibérations en feuilles (1618-1691) et en cahiers (1724-1764); fragments d'un compoix du xvi^e siècle et un autre de 1632; 10 liasses de comptes et d'impôts (xvii^e-xviii^e s.); — à Garrigues et Sainte-Eulalie, compoix de 1790, reg. catholique (1709-1792) et protestant (1775-1792), un compoix de 1660 est égaré; — à Aubussargues, registre de criées consulaires (1520) et de délibérations jusqu'à 1688; cahiers de délibérations (1705-1789); compoix (1669); rôles d'impositions, de tailles et comptes communaux (1606-1785); 3 reg. catholiques (1682-1792), au premier est annexé l'état civil protestant de 1768 à 1792; — à Dions, délibérations (1635); compoix (1651); comptes consulaires (xvii^e-xviii^e s.); reg. catholiques (1631); — à la Calmette, délibérations (1650); compoix (1595 et 1669), reg. catholiques (1676) et protestant (1777-1792); — à la Rouvière, compoix

Digitized by Google

(1711); reg. protestant (1766-1793) et catholique (1677-1792); — à Montignargues, délibérations, 1 reg. (1627-1673) et cahiers (1775-1786); compoix (1663); brevette (1643); préambules du rôle des impositions de 1783 et 1787; état civil catholique (1711-1781) et protestant (1770-1792). — à Saint-Geniès-de-Malgoires, délibérations (1742-1788); compoix en 2 volumes (1675); état civil catholique (1704-1792) et protestant (1674-1684 et 1750-1792); — à Sauzet, des parchemins anciens, dont une charte de privilèges de 1232 et le compoix de 1724, sont perdus: il reste des délibérations (1692-1789) et un compoix (1711); état civil protestant (1762-1793); — à Arpaillargues-et-Aureilhac, délibérations (1788-1793); 2 compoix d'Arpaillargues (début du XVII^e^ s. et 1735), reg. protestant (1745-1794); comptes communaux (XVII^e^-XVIII^e^ s.); un reg. catholique (1678-1687) et le compoix d'Aureilhac (1722) ont disparu; — à Blauzac, charte de consulat (octobre 1257), et divers parchemins du XIV^e^ siècle; délibérations en feuilles (1614-1701) et en cahiers (1690-1789), compoix (XVI^e^ s.); comptes consulaires et rôles d'impôts (XVII^e^-XVIII^e^ s.); reg. catholiques (1720-1793); inventaire (1645); sont égarés : les chartes royales de confirmation de privilèges, de Charles V à Louis XI, 1 registre de délibérations de 1644 à 1666, 1 compoix (1776), 1 registre catholique (1674) et le registre protestant (1743-1790); — à Sanilhac-et-Sagriès, 6 volumes de délibérations (1640-1776); 4 compoix (1535, 1556, 1592, 1644); 30 liasses de pièces de finances (XVII^e^-XVIII^e^ s.), 2 reg. catholiques (1660-1792) et 1 reg. protestant (1744-1792), pour Sanilhac; délibérations (1668-1673) compoix, (1618), reg. catholiques (1668-1792), pour Sagriès; — à Saint-Maximin, délibérations (1636); compoix (1582, 1620, 1780); le compoix de 1514 est perdu; reg. catholiques (1692); — à Saint-Quentin-la-Poterne, délibérations (1620); compoix (1550, 1672); reg. catholiques (1644-1792) et protestant (1743-1792); comptes du XV^e^ siècle; chartes du XIV^e^ siècle; — à Vallabrix, délibérations (1751-1795), compoix (1727), reg. catholiques (1607); 1 reg. de délibérations de 1681-1728 a disparu; — à Saint-Victor-des-Oules, délibérations (1621), compoix (1574, en langue d'oc, et 1662); reg. catholiques (1673-1692, lacune 1758-1766); — à Saint-Siffret, délibérations (1616); compoix (1657), reg. catholique (1668); — à Flaux, délibérations (1623); compoix (1541, en langue d'oc, 1620, 1654); reg. catholiques (1605); un inventaire de 1665 est égaré; — à Saint-Hippolyte-de-Montaigu, délibérations (1618, 1646-1681, 1677-1781), 20 liasses de pièces d'impôts et de comptes consulaires (XVII^e^-XVIII^e^ s.); compoix (1536 et XVII^e^ s.), 1 reg. catholique (1681-1782).

32. **Haute-Garonne** (*M. B. Faucher*) [1926]. — Dons : par M. de Puybusque, titres de sa famille, testaments, contrats de mariage, titres nobi-

Digitized by Google

liaires, ventes, 27 pièces (1152-1725); — par l'abbé Bouquin, terrier d'Aulon (XVII[e] s.), en mauvais état.

Acquisitions : recette du canal royal faite à Agde en 1690; — 132 reg. de notaires de Lisle-sur-Tarn (1480-1699); 7 reg. notariaux de Brens, Gaillac, Montans, Salvagnac (1513-1569); 7 registres de la juridiction de Lisle-sur-Tarn (1539-1755); 5 registres de comptes émanés de divers marchands et artisans dudit lieu et de Buzet (1512-1685), en tout 151 articles provenant de la succession du colonel Bourdès.

Classement des fonds des Carmes et des chanoinesses de Saint-Sernin : inventaires par M[lle] Porte et M. le colonel Mondon, collaborateurs bénévoles, du fonds des Jacobins de Toulouse et de la correspondance des chevaliers de Malte; classement de la série L par M. Martin, sous-archiviste; rédaction, à la section judiciaire, de la table alphabétique du tome III de l'inventaire de la série B; revision du répertoire des fonds notariaux de Toulouse.

A signaler dans les archives communales : à Bagnères-de-Luchon, épaves des incendies de 1839 et 1872, reg. paroissiaux (1660); compoix (1718); rôle d'impositions extraordinaires (1731); rôles et quittances de la taille (1779-1780); — à Billière, compoix (XVII[e] s.); — à Cathervielle, compoix (1703); cadastre (1755-1761) et livre de mutations; livre de comptes de la fabrique (1742-1789); — à Cier, compoix (1666 et 1736); — à Garin, rouleau de cinq peaux de parchemin, du XVI[e] siècle, contenant la copie de neuf titres de 1314 à 1524 concernant la copropriété de la montagne d'Espiaup, objet de litiges constants; — à Jurvielle, cadastre (XVIII[e] s.); — à Juzet, livre terrier (1677); — à Mayregne, cadastre de 1667; — à Portet-de-Luchon, reg. paroissiaux (1628) retrouvés au presbytère de Saint-Aventin; — à Poubeau, livre terrier (1666); — à Saccourvielle, livres terriers (1666 et 1765); — à Saint-Paul, reg. paroissiaux (1692), réintégrés du presbytère; cadastre (1671); — à Sode, sentence arbitrale entre Sode et Artigues (1587), documents financiers (XVIII[e] s.); — à Trebons, adoption d'un habitant de Trebons par la communauté de Saint-Aventin (1568); titres de propriété concernant les droits de pâturage (XVII[e] s.); reconnaissance de la baronnie de Trebons (1784).

[1927.] — Versement : par les tribunaux de 1[re] instance supprimés de Muret et de Villefranche-de-Lauraguais, reg. paroissiaux et d'état civil jusqu'à 1803 (le tribunal de Toulouse avait déjà versé en 1923 ces reg. jusqu'à 1823); par ces tribunaux, papiers judiciaires centenaires; — par les greffes des justices de paix de Bagnères-de-Luchon, minutes centenaires (1 sac), de Barbazan (3 sacs), de Carbonne (11 reg.), de Montesquieu-Volvestre (5 paquets), de Rieux (5 paquets), de Saint-Béat (9 paquets), de Salies-du-Salat (2 mètres de rayonnage).

Digitized by Google

Dons : par les héritiers du colonel Mondon, président de la Société des études du Comminges, notes relatives au Comminges, à la Gascogne, au Bigorre, aux coutumes municipales, à l'ordre de Malte, au Val-d'Aran, aux abbayes de Bonnefont et de Nizors (78 art.).

Acquisition : «Inventaire et répertoire général des titres de M. le marquis de Beaufort, seigneur de Bruguières, commencé en 1760» (1 reg. in-4°).

Réintégrations : d'Aspet, doubles de l'état civil (an XII-1807); d'Aspet aussi, doubles des reg. paroissiaux et de l'état civil de Milhas (1692-an III), et des reg. paroissiaux de Sengouagnet (1711-1762); — de Carbonne, doubles des reg. paroissiaux (1713-1723); — de Lestelle, doubles de l'état civil (1793-an III); — de Montesquieu-Volvestre, doubles de reg. paroissiaux et d'état civil (1660-an VIII) et reg. paroissiaux d'Argai (1791-1792); — de Montsaunès, double de reg. paroissiaux (1744); — de Saint-Martory, délibérations de la municipalité cantonale (ans IV-VII); — de Salies-du-Salat, doubles de reg. paroissiaux (1684-1702); — de Soueich, doubles de reg. paroissiaux (1669-1770).

Achèvement du répertoire numérique du fonds des chanoinesses de Saint-Sernin (78 art.); dépouillement du fonds, peu considérable (20 art.) de l'Université de Toulouse (d'importantes épaves de ce fonds aux Archives municipales et à la Bibliothèque universitaire); — achèvement de l'impression et publication du tome I de l'Inventaire du fonds de Malte (avec avertissement et table analytique); — continuation par M^lle^ Porte de l'inventaire du fonds des Jacobins de Toulouse; — revision des versements du cabinet; — continuation du classement de la série L.

A signaler dans les archives communales : à Bagnères-de-Luchon, le reg. des délibérations de la municipalité cantonale (1^er^ frimaire an IV-9 messidor an VI) paraît égaré; — à Carbonne, délibérations depuis 1596, état civil depuis 1606, papier terrier du domaine royal (2 volumes, 1699, 1719); — à Goutevernisse, compoix de 1735 (ceux de 1625 et 1638 perdus); registres paroissiaux depuis 1654, comptes fabriciens depuis 1625; — à Lestelle, archives anciennes à reclasser; délibérations depuis 1764; muanciers (6 vol.) de 1680 à 1778; — à Montesquieu-Volvestre, un compoix de Montesquieu-d'Agenais du XVIII^e^ siècle, réintégré à tort en Haute-Garonne lors de la liquidation des doubles de la Cour des aides de Montauban, renvoyé en Lot-et-Garonne; plans terriers de 1662 égarés; — à Montréjeau, cadastre de 1687 non encore signalé et 20 registres du notaire Ibos du XVIII^e^ siècle qui doivent être versés aux Archives départementales; — à Revel, belles archives imparfaitement classées; reg. paroissiaux de Revel (1630-1792), de Couffinal (1637-1792), de Dreuilhe (1638-1792), de Saint-Pierre-de-Calvairac (1661-1791), de Vaure (1658-1792), reg. protestants (1671-1673, 1743-1752); délibérations (1638-1790), compoix (1485, 1545, 1595, 1690); belle série

Digitized by Google

de reg. de correspondance de l'an VIII à nos jours, délibérations depuis 1790 (lacunes de l'an IV à l'an VIII): — à Rieux (ancien évêché), divers documents ecclésiastiques qui pourraient fournir l'amorce d'une annexe du dépôt départemental; — à Saint-Béat, compoix (fin XVIII[e] s.), livre de fourleaux ou mercuriales (1790-1837), lettres-patentes de Louis XVIII (25 octobre 1821), confirmant à la ville ses armoiries de l'ancien régime (la clé, sommée d'une fleur de lis d'or; Saint-Béat se disait avant 1789 «Clé de France»); — à Saint-Bertrand-de-Comminges, les archives anciennes seront transférées au Musée des antiquités de Comminges; — à Saint-Gaudens, archives anciennes en partie brûlées en 1869; brevet original des armoiries de la ville (1701, signé d'Hozier); — à Saint-Martory, reg. paroissiaux depuis 1603, cadastre de 1596; — à Salies-du-Salat, délibérations depuis 1761, reg. paroissiaux depuis 1617; — à Salles-de-Rieux, un reg. de catholicité, en latin, des années 1570-1571; — à Soueich, état civil de la paroisse annexe de Couret (1669-1722), aujourd'hui commune distincte, à trier; — à Valentine, papier terrier de 1668.

33. **Gers** (*M. R. Pagel*) [1926]. — Dons: par M. Barada, correspondance du marquis de Miran (1728-1731), 52 pièces.

Dépôts : par la mairie de Brugnens, reg. paroissiaux, impositions, tailles, terriers, 9 art.; — par la mairie de Saint-Orens, reg. paroissiaux, charges, 3 art.; — par la mairie de Cadeillan, reg. paroissiaux, 2 art.; — par la mairie de Pavie, reg. paroissiaux, délibérations, terriers, comptes, etc., 36 art.; — par la mairie d'Estramiac, reg. paroissiaux, terriers, 2 art.; — par la mairie de Castet-Arrouy, reg. paroissiaux, 2 art.

Classement de la série H additions et de la série 3 E (notaires); — rédaction de l'inventaire de la série I et des répertoires des séries H additions, I supplément (dossiers généalogiques de l'abbé de Vergès) et 3 E (notaires); publication de ces répertoires.

A signaler dans les archives communales : à Aignan, délibérations (1769); — à Avezan, terriers (1595 et 1661); livres de charges (1657 et 1686); comptes (1702), dénombrement (1664); — à Bazian, reg. paroissiaux (1645); 4 terriers (XVI[e]-XVIII[e] s.); — à Campagne-d'Armagnac, terrier (XVIII[e] s.); — à Castet-Arrouy, terrier (1684); — à Cazaubon, reg. paroissiaux (1645); terriers (1686 et XVII[e] s.); — à Estang, terriers (1649 et 1700); — à Flamarens, terriers (1669, 1775); — à Homps, terriers (1647 et XVIII[e] s.); — à Isle-Bouzon, reg. paroissiaux (1545); terriers (deux du XVI[e] s., un autre de 1687); livres de charges (1684-1693 et 1744-1757); — à Labrihe, terrier (1669); livre des fiefs (1743-1744); livre de charges (1763-1789); — à la Romieu, terriers (XVI[e] s. et 1673); livre de charges (1736-1763); terrier de Belmont (1671); comptes des marguilliers (1684-1791); — à Manciet,

Digitized by Google

terriers (1711-1762); livre de charges (1773); — à Maumusson-Laguian, terriers (1657, 1722, 1757); livres de charges (1684-1711, 1722-1730); — à Miradoux, reg. paroissiaux (1638); terriers (1669-1771); livre de charges (1690-1751); reg. des jurades (1599-1672); — à Nogaro, reg. paroissiaux (1664); terriers anciens; — à Plieux, reg. paroissiaux (1644); terriers (1669 et XVII^e s.); livre de charges (1707-1749); — à Riscle, reg. paroissiaux (1660); 6 fragments de reg. terriers; — à Salles-d'Armagnac, terrier (XVII^e s.); livre de charges (1742-1777); — à Sarrant, terriers (XVII^e s., 2 vol., 1739 et 1782); livre de charges (1789); délibérations (1592); — à Saint-Clar, reg. paroissiaux (1586); terrier (XVI^e s.); délibérations (1673); — à Sainte-Christie-d'Armagnac, reg. paroissiaux (1654); terrier (XVII^e s.), 2 vol.; — à Solomiac, reg. paroissiaux de Solomiac (1674), de Sainte-Marguerite (1777), de Mauvielle (1649); délibérations (1637),

[1927.] — Versements : par les tribunaux de 1^re instance d'Auch, de Condom, de Lectoure, de Lombez, de Mirande, état civil et archives judiciaires anciens; — par les greffes des justices de paix de Miélan, Condom, Lombez, Lectoure, Valence-sur-Baïse, Fleurance, Cologne, Jégun, Saramon, Samatan, l'Isle-Jourdain, Gimont, Mauvezin, archives anciennes jusqu'en 1826 (à Gimont, pièces remontant à 1758); — par les sous-préfectures supprimées de Lectoure et Lombez, papiers administratifs; — par la Direction de l'enregistrement et des domaines, papiers des conservations des hypothèques supprimées de Mirande et Lombez.

Dons : par M. Branet, papiers de famille (1544-1902); 9 liasses; paroisse de Laroque-Ordan (1624-1795), 1 liasse; paroisse de Durban (1609-1817), 1 liasse; paroisse de Castin (1780-1845), 1 liasse; propriété de la Huré (1739-1903), 1 liasse; Capucins d'Auch (1791-an X), 1 liasse; Cordeliers d'Auch (ans IV-IX), 1 liasse; séminaire d'Auch (ans VIII-X), 1 liasse; intendance d'Auch, archevêché, etc. (an IX), 1 liasse; papiers divers (XVIII^e-XIX^e s.), 3 liasses; — notes de l'abbé Breuils, 1 caisse; — par les Archives de la Seine-Inférieure, logement des gens de guerre en Lomagne (1638-1640); — par les Archives de la Corrèze, testament de C. de Caux, dame de l'Isle (1668); testament de Fourcès (1684).

Dépôts : par les communes d'Estramiac, 3 reg. d'état civil, un terrier, un plan, 3 livres de charges, délibérations, comptes; — Estang, 14 reg. d'état civil, 2 terriers; — Sainte-Christie-d'Armagnac, 2 terriers, 1 arpentement, rôles de tailles; — Homps, 2 registres d'état civil, 3 terriers; — Marquestau, 1 registre d'état civil.

Classement des versements judiciaires et des papiers des conservations des hypothèques de Lombez et de Mirande; — répertoire des registres paroissiaux et d'état civil; — impression du répertoire de la série Q.

A signaler dans les archives communales : à Jegun, anciens terriers en

Digitized by Google

très mauvais état: — à Saramon, terriers (1651, 1664 et XVIII^e s.); — à l'Isle-Jourdain, documents judiciaires anciens, à réintégrer aux Archives départementales; — à Saint-Sauvy, terrier (1597).

34. **Gironde** (*M. G. Loirette*) [1926]. — M. Loirette a succédé le 1^er janvier 1926 à M. Brutails, membre de l'Institut, décédé le jour même où il était admis à l'honorariat. M. Loirette expose au début de son rapport l'œuvre accomplie aux Archives de la Gironde par son éminent prédécesseur au cours des trente-sept années qu'il en eut la direction; on lui doit la publication, soit seul, soit avec le concours des fonctionnaires qui lui ont été adjoints, du tome II de l'Inventaire de l'Intendance et du Bureau des finances, de l'inventaire du fonds de la Chambre de commerce, de cinq volumes consacrés aux Archives communales, plus un volume spécial concernant les archives de Sainte-Foy-la-Grande; de l'inventaire de la série G (Archevêché et Chapitres), de l'inventaire de la série H, t. I^er (abbayes de la Sauve et de Sainte-Croix de Bordeaux, etc.), de plusieurs répertoires numériques, notamment ceux des fonds des notaires, de l'amirauté de Guienne, de la juridiction consulaire, des eaux et forêts; en 1925 a paru l'analyse des registres d'enregistrement du Parlement de Bordeaux. M. Brutails a laissé enfin en manuscrit un supplément de l'Inventaire du fonds de l'intendance.

Dons: par M. le comte de Saint-Saud, une partie du chartrier de la famille de Donnissan de Citran, intéressant surtout la ville de Bordeaux et la région du moyen Médoc et renfermant des titres allant du XIII^e au XVIII^e siècle; — par M. Mestre, un lot d'anciennes minutes notariales des XVII^e et XVIII^e siècles intéressant les régions de Captieux et de Grignols.

Acquisitions: livre de la recette et de la dépense de la chapelle Notre-Dame-du-Gasse, avec un inventaire des meubles et ornements (1732-1794).

Dépôt: par M^e Dussarget, notaire à Branne, 119 registres et 1 liasse (1660-1821).

Classement et impression de l'Inventaire du supplément de la série C (intendance); classement du fonds des Jésuites comprenant le prieuré de Saint-James, le collège des Jésuites proprement dit et le noviciat.

[1927.] — Réintégration: de la mairie de Saint-Laurent-Bénon, titres des Trinitaires de Saint-Laurent, notamment testament de Raimond Rampnor de Bayron, clerc et notaire public (1398), deux baillettes du palus de Saint-Laurent par Jeanne de Lescun, femme de Jean de Foix, vicomte de Lautrec, et Louis de Gramont, époux de Madeleine de Lescun, en faveur du couvent de Saint-Laurent (1492-1500); six contrats d'achats et d'échanges faits par ledit couvent (1472-1589); 5 reg. de recettes et dépenses du monastère (1680-1789).

Digitized by Google

Don : par M. Pélissier de pièces intéressant la région du Médoc, voisine de Margaux (1699-1782) et de jugements et arrêts du Parlement de Bordeaux se rapportant à des localités étrangères à la Gironde.

Dépôt : par Me Massie, notaire à Bordeaux, des minutes de son étude (1802-1863) et de 4 volumes de répertoires (1752-1863).

Versement : par le greffe du tribunal de 1re instance de Bordeaux des reg. paroissiaux et d'état civil de l'arrondissement de Lesparre (dans la Gironde, tous les versements judiciaires ont été centralisés au tribunal civil de Bordeaux, où le triage se fait sur place en vue des versements à faire aux Archives départementales).

Classement et rédaction de l'inventaire du supplément du fonds du Bureau des finances (il restera à classer le supplément du fonds de l'Élection pour terminer la série C); — rédaction, impression et publication de la table alphabétique de la sous-série I B (registres d'enregistrement du Parlement): — rédaction de la table de l'Inventaire du fonds du Bureau des finances (2e partie du tome II de la série C) et du fonds de la Chambre de commerce de Guienne (3e vol. de la série C); — refonte du fonds de la garde-note par ordre alphabétique de localités et dans l'ordre chronologique pour chaque localité et classement du supplément; — triage et classement des documents non reconnus accumulés depuis de longues années par dons et acquisitions, la plupart concernant des familles; — classement du fonds des Jésuites; — préparation du classement définitif des sous-séries E communautés et E familles.

A signaler dans les archives communales : à Donzac, reg. paroissiaux depuis 1634, terrier de Donzac, comté de Benauges (1752) et cadastre du XVIIIe siècle; — à Laroque, registres paroissiaux depuis 1592; — à Loupiac, depuis 1604; terrier des cens, rentes et devoirs seigneuriaux de la Chapelle Clerjau, autrement de la Trinité en l'église Saint-Pierre de Loupiac (1513-1612); livre de recette de la fabrique (1670-1772); rentes de la chapelle Saint-Nicolas en l'église Saint-Martin de Cadillac (XVe-XVIIe s.); extrait des exforlas de la première chapelle Saint-Nicolas (XVe-XVIe s.); recueil d'actes notariés (1653); — à Omet, reg. paroissiaux depuis 1608: les reg. de 1699 à 1792 ont disparu; reg. de la fabrique (1746-1792); — à l'Isle-Saint-Georges, reg. paroissiaux depuis 1657: — à Léognan, depuis 1644; — à Saint-Selve, depuis 1595; — à Saint-Seurin-de-Cadourne, depuis 1630; — à Cissac, depuis 1588; — à Saint-Sauveur, depuis 1625: — à Saint-Laurent-de-Benon, depuis 1593; — à Marcillac, depuis 1642; — à Reignac, depuis 1662; — à Saint-Palais, depuis 1648; — à Donnezac, depuis 1616; — à Captieux, depuis 1638; — à Lerm-et-Musset, depuis 1653; terrier et arpentement (1672); — à Castelvieil, reg. paroissiaux depuis 1644; terrier de 1752 (comté de Benauges); — à Coirac, reg.

Digitized by Google

paroissiaux depuis 1634; — à Daubèze, terrier du XVII^e siècle; — à Gornac, reg. paroissiaux depuis 1606; le cadastre de 1756 a disparu; — à Mauriac, terrier (1673); — à Ruch, reg. paroissiaux depuis 1632; terrier (1672) et arpentement (1669); — à Saint-Brice, reg. paroissiaux depuis 1658; — à Saint-Félix-de-Foncaude, depuis 1622 pour Saint-Félix, depuis 1608 pour Foncaude; terrier (1671); — à Saint-Hilaire-du-Bois, reg. paroissiaux depuis 1629; terrier (1672); arpentement (1759); — à Saint-Martin-de-Lerm, reg. paroissiaux depuis 1634; arpentement (1673); deux terriers (XVIII^e s.); — à Saint-Martin-du-Puy, reg. paroissiaux depuis 1614; terrier (1673); — à Saint-Sulpice-de-Pommiers, reg. paroissiaux depuis 1619: arpentement de la seigneurie de Pommiers (1673): livres de charges et décharges de la communauté (1761-1779); livre de raison (XVIII^e-XIX^e s.); — à Bellefond, cadastre (1716); — à Bourideys, arpentement (1767); — à Lucmau, reg. paroissiaux depuis 1619; — à Noaillan, depuis 1610 avec table depuis 1605; — à Préchac, depuis 1612 pour Préchac, depuis 1694 pour Cazalis et Bourideys, depuis 1659 pour Intos; — à Baron, depuis 1604; reg. de la confrérie des Saints Côme et Damien (1594-1648), relié avec le premier registre de catholicité; cahiers d'audience de la juridiction de Rauzan et terriers; — à Grézillac, reg. paroissiaux depuis 1623; — à Naujan-et-Postiac, depuis 1620; — à Nerigean, depuis 1614; — à Saint-Aubin-de-Blaignac, depuis 1645; terrier (1673); — à Saint-Quentin-de-Baron, reg. paroissiaux depuis 1627; — à Tizac-de-Curton, depuis 1620; — à Cadarsac, terrier (XVII^e s.); — à Izon, registres paroissiaux depuis 1622; — à Vayres, depuis 1587.

35. **Hérault** (*M. M. Oudot de Dainville*) [1926]. — Dépôts : minutes de l'étude Navarre à Montpellier, 718 art.: minutes de l'étude Jonquet à Montpellier, 119 art.; minutes de l'étude Bulio à Lansargues, 166 art.: minutes de l'étude Poulaud, à Montpeyroux, 380 art.; — par la ville de Lodève, la totalité de ses archives anciennes; — par M. l'abbé Rouquette, *Chronologia abbatum sancti Guillelmi de Desertis* (1700), manuscrit du XVIII^e siècle, orné de dessins à la plume rehaussés de couleur, représentant des armoiries pour la plupart.

Versements : par le greffe du tribunal de 1^re^ instance de Béziers, un complément de dossiers correctionnels de la Révolution et du Premier Empire; — par les prisons de Lodève et Saint-Pons, leurs anciens registres d'écrou.

Dons : par les Archives de l'Eure, un fragment du XVII^e siècle provenant de la Cour des Aides; — par l'abbé Rouquette, deux ordonnances concernant les Pénitents de Saint-Pons (1751-1764); vente par Étienne Aussillon, à Bellot, tisserand, d'une maison sise à Riols; vente par Jacques Gavoy, régent des écoles de Saint-Pons, à Jean Guiraud, d'une maison sise à Saint-

Digitized by Google

Pons (1785); — par un anonyme, charte de 1338 concernant Beaulieu.

Classement du fonds de la Cour des Aides et des minutes de notaires; répartition entre les fonds des nombreux résidus non classés ou compris indûment dans les fonds notariaux; publication du Répertoire numérique de l'étude Cornier, de Montpellier, versée en 1920.

A signaler dans les archives communales : à Agde, 27 registres de compoix, brevettes et atlas (1592-1785); reg. paroissiaux, Saint-André (1699), Saint-Étienne (1620), Saint-Sever (1615); inventaire des titres (1603-1606) par Ch. de Molières, et autres de diverses dates; fragment d'une enquête contre les habitants de Vias (1277-1282); — au Bosc, 2 compoix (XVII^e s.); — à Ganges, délibérations (1695); compoix (1636 et XVIII^e s.); livre de compte (1555-1556); construction des fortifications (1628); reg. paroissiaux (1655); actes du consistoire de l'église réformée avec les baptêmes et mariages (1587-1609); délibérations du consistoire (1648-1660); mariages et baptêmes protestants au Désert (1750-1763, 1765-1777; 1777-1783); protestants, naissances (1787-1792), mortuaires (1788-1792), mariages (1791-1792); bureau de charité, délibérations (1692), comptes (1688); inventaire (XVIII^e s.); 128 chartes parchemin depuis 1270; — à Gignac, reg. paroissiaux (1643), les autres documents de Gignac sont déposés aux Archives départementales; — à Saint-Guiraud, compoix (XVI^e s.); confrérie du Saint-Sacrement (1764).

[1927.] — Versements : par le greffe de la Cour d'appel, dossiers de la cour d'assises (1811-1870) et de la chambre correctionnelle (1821-1872); — par le greffe du tribunal de Montpellier, reg. paroissiaux et d'état civil (1750 à 1850 environ), dossiers civils et correctionnels (jusqu'à 1900, sous réserve de rectification pour certaines catégories); — les versements des greffes de Lodève, Saint-Pons et Béziers sont en cours d'exécution; — par les greffes des justices de paix de Béziers, Aniane, Cette, Gignac, Montagnac, Pézenas, Saint-Martin-de-Londres, Saint-Pons, Servian et Roujan, documents centenaires; — par le service de l'Inscription maritime, correspondances, an XI-1820 (10 liasses); — par la Direction (supprimée) des douanes, 7 registres sur le personnel (1781-1815), diverses liasses sur l'inspection générale (1823-1829), la guerre de 1870, les états de frais de régie (1848-1900); — par la maison d'arrêt de Béziers, 49 registres d'écrou (1807-1863).

Dons : par M. le comte de la Serre d'Arroux, papiers de sa famille et de familles alliées (XVI^e-XIX^e s.), 250 pièces; — par M. le professeur Delmas, état des procès-verbaux des États du Languedoc déposés au greffe depuis 1501 (XVIII^e s.); — par les Archives de la Corrèze, assignation en dénom-

Digitized by Google

brement donnée à Nicolas de Cambon, baron de la Guêpie (13 juin 1672); — par un anonyme, 4 reg. des recettes et dépenses de la communauté de Montagnac (1423-1480).

Échange avec les Archives du Gard des registres du notaire Teulon, du Mas-Bonnet, contre deux volumes de Filippi relatifs à la Cour des Aides.

Dépôt : par Me Saumade, notaire à Lunas, des minutes de l'étude Viale, de Ceilhes (224 art.); — par la mairie d'Aniane, 15 liasses oubliées lors du dépôt, en 1921, des archives anciennes : tailles (1714-1789), pièces comptables (1595-1775), procès des consuls contre l'abbé d'Aniane, plus 1 reg. paroissial de Saugras (1696-1697), délibérations (1790-1794), 21 plans anciens; — par la mairie de Gignac, documents de la période révolutionnaire et du Premier Empire (8 sacs), transaction de 1329, déterminant les limites des terroirs de Gignac et de Popian, procuration pour les consuls de Gignac contre Barthélemy et Maistre du lieu de Popian (1541): — par le greffe de Servian, documents intéressant la commune, dont les archives anciennes sont déjà à Montpellier : extraits de délibérations (1571-1774), lettres-patentes, confirmations de privilèges, transactions (1389-1611), comptes et pièces comptables (1481-1790), et d'acquisition du bois de Royrède (1344), ordonnances imprimées du XVIIIe siècle, sur la milice, inventaire des archives dressé en 1611 par le notaire royal de Servian; — par les archives de Cette, registres de la période révolutionnaire, délibérations de la Société « Les amis de la Constitution ».

Continuation du classement de la Cour des Aides (956 reg. et 10.251 liasses sont répertoriées); dépouillement de la collection Cassan; inventaire des papiers de la Serre d'Arroux; rédaction des répertoires des études Escoffier et Viales; impression et publication du répertoire des études Jouquet et Navarre, de Montpellier.

A signaler dans les archives communales : à Montagnac, délibérations depuis 1439; un beau compoix du XVIe siècle avec lettrines et encadrements, 15 autres compoix (XVIe-XVIIIe s.), un livre de taille de 1592: reg. paroissiaux depuis 1628, reg. protestants de 1768 à 1792; — à Pézenas, trois compoix, une grande quantité de documents anciens et révolutionnaires non classés; — à Saint-Martin-de-Londres, délibérations depuis 1718; compoix de 1693; pièces relatives à l'aumône des pauvres due par les prieurs de Saint-Martin (1691); délibérations de la Commission de bienfaisance de l'arrondissement de la justice de paix de Saint-Martin-de-Londres (20 frimaire an XI-7 avril 1836) [4 reg. paroissiaux de 1638-1792, provisoirement égarés, feront sans doute retour à la mairie]; — à Montpellier, M. de Dainville, nommé archiviste municipal, a préparé l'impression de l'inventaire ancien de Joffre, corrigé, du fonds du greffe de la maison consulaire.

Digitized by Google

36. **Ille-et-Vilaine** (*M. H. Bourde de La Rogerie*) [1926]. — Versements : par les greffes de la Cour, des tribunaux de 1re instance et du tribunal de commerce de Rennes, diverses archives historiques et registres paroissiaux, Rennes, 8.230; Fougères, 5.330; Montfort, 5,403; Redon, 5.745; Saint-Malo, 7.675; le greffe de Vitré n'a pas versé; — par les services pénitentiaires, registres d'écrou : Fougères, 15 reg.; Montfort, 7 reg., Redon, 15 reg., Rennes, 31 reg. (438 reg. avaient déjà été versés en 1925), Saint-Malo, 24 reg., Vitré, 45 reg.; les plus anciens datent de l'an VI et de l'an VII et proviennent de Vitré et de Fougères.

Réintégrations : de Plerguer, reg. paroissiaux en double (1676, 1679, 1688, 1689); — de Vieux-Viel, reg. paroissiaux en double (1670-1673); — de Langon, registres paroissiaux en double (1676-1682, 1690-1699); — d'une collection particulière de documents relatifs à l'établissement du plan et à la construction du Palais (1617-1647) et intéressants pour l'œuvre de Salomon de Brosse et de Germain Gaultier, architecte de la ville, neveu de Germain Pilon, notamment des actes d'expropriation de terrains et des nominations de conducteurs de travaux provenant du fonds du Parlement (1617-1642); deux registres de la commission instituée pour diriger la construction du Palais (1617-1631) et trois devis ou mémoires rédigés par les architectes G. Gaultier, J. et Pierre Corbineau; ces registres et mémoires provenaient des archives municipales où ils ont été replacés; — d'un mémoire de 1762 sur l'industrie des toiles dans le pays de Quinton, provenant du fonds de l'Intendance; — d'un acte de 1742 concernant les fâcheux embellissements qui firent disparaître du chœur de la cathédrale de Dol plusieurs tombeaux d'évêques; — les couvertures des reg. paroissiaux déposés par les greffes ont fait récupérer des comptes de la ville et des paroisses de Rennes (XVIe-XVIIIe s.), des actes ducaux et privilèges pour les évêques et le chapitre de Rennes et pour l'abbaye de Saint-Georges (XVe-XVIIe s.), des mandements d'évêques, des programmes d'exercices scolaires et de thèses, des titres de famille; les registres de la mairie de Langon ont fourni quelques feuillets d'un martyrologe du XVe ou XVIe siècle.

Dons : par les Archives du Loiret, notices généalogiques concernant des familles bretonnes; — par les Archives de l'Allier, minute d'un notaire de Rennes (1625); — par les Archives du Morbihan, reg. paroissiaux provenant du greffe de Ploërmel, titres de famille, comptes de la chapelle Saint-Mathurin d'Allerac-en-Saint-Just (1707-1735), documents divers concernant l'abbaye de Redon, le prieuré de Saint-Cyr et le couvent des Cordeliers de Rennes, comptes de la forêt de Brecilien ou Brocéliande rendus au comte de Montfort (1419-1424, 1557-1565); — par M. H. Noël, liasses de titres concernant les familles d'Acigné et de Carnavalet (1518-1702) et un dossier relatif aux familles Pirot, Bigot et autres du pays de La Guerche (1600-XIXe s.); — par M. l'abbé Lemasson, pièces

Digitized by Google

sur les familles Ébrard et Levesque (XVIII^e s.), trois lettres de 1793 ayant trait à l'administration de la ville de Saint-Malo; une lettre du Comité de surveillance réclamant l'incinération des tableaux représentant les ci-devant privilégiés; — par M. le comte de Robien, inventaire des archives existant en 1788 à l'hôtel de Robien, intéressant pour la seigneurie de Coëtsal (Morbihan); — par M. Chassin du Guerny, titres généalogiques des familles de Pierres (Anjou et Touraine) et Poirot (Lorraine); titres de propriété de la terre de Sancé en Saint-Étienne-en-Coglès, appartenant à la famille Deroyer (XVII^e-XIX^e s.); archives des seigneuries appartenant à la famille de Boisy et s'étendant en Liré et communes voisines (Anjou et Bretagne) [1443-1780]; — par la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, acte de fondation d'une rente de 40 livres au profit des pauvres d'Épiniac par la comtesse de La Villesbrunes (1787); — par legs de l'abbé Duine, reg. de la recette des fouages dans l'évêché de Dol en 1585; mandements imprimés des évêques de Dol (1745-1769) et quelques pièces concernant Rennes et les environs (1687-1789).

Acquisitions : pièces provenant de la famille Pirot et concernant l'administration de plusieurs juridictions seigneuriales de la région de la Guerche, au XVIII^e siècle; des titres des familles Langlais de Prémorvan, Le Chaponnier, de Moucheron du Boulay et Thomas où l'on trouve des détails sur des travaux exécutés aux églises de Lanvollon (1548) et de Saint-Potan (1538-1623); — un lot de documents provenant des collections des imprimeurs Vatar, entre autres, un cours manuscrit sur les Institutes, dicté par le célèbre jurisconsulte rennais Pierre Hévin, 10 volumes de factums, mémoires judiciaires et arrêts du Parlement de Bretagne; un factum de la chevalière d'Eon contre la famille Le Sénéchal de Carcado; des papiers de la famille Vatar ayant trait surtout à la surveillance exercée sur les imprimeurs par les intendants du XVIII^e siècle, puis par les préfets de l'Empire et à la publication du commentaire du Code civil par le jurisconsulte Toullier: 3 volumes in-folio contenant les rapports et les observations des commissaires établis par les États de Bretagne pour diriger les travaux concernant la navigation intérieure de la province.

A signaler dans les archives communales : à Cesson-Sévigné, registres paroissiaux (1520): — à Cintré, registres mortuaires (1499) avec notices sur les causes du décès: comptes de la paroisse (1617); — à Laurigan, reg. paroissiaux (1506): comptes de la fabrique (XVIII^e s.): — à Pleine-Fougères, reg. paroissiaux (1587); — à Plerguer (1560): — à Rennes, les archives municipales anciennes déposées à la Bibliothèque de la ville ont été groupées dans une salle spéciale; de nombreux cartons n'ont pas été compris dans les inventaires: — à la Selle-en-Coglès, reg. paroissiaux (1616): — à Sougeal, dossier du XVIII^e siècle relatif aux droits de la commune sur les marais du Couesnon; comptes de la fabrique (1788-1799); reg. paroissiaux (1559): — de Vieux-Viel (1600).

Digitized by Google

[1927.] — Dons : par M. Delaunay, 12 pièces sur la reconstruction de l'église Saint-Martin-de-Rhé et sur l'organisation du service paroissial (1420-1436); — par M. Rouault de La Vigne, registre du commis des devoirs de la châtellenie de Rennes (1686); — par M. le chanoine Le Male, notice manuscrite sur la commune de Brie par l'instituteur Raenic (1876); — par M. L. de Villers, documents des XVII^e-XVIII^e siècles (comptes, délibérations, titres de propriété, etc.) concernant la ville de Redon, les paroisses de Montauban, Saint-Sauveur de Rennes, Tinteniac, l'abbaye de Redon, l'hôpital des incurables de Rennes, les couvents des Ursulines à Hédé, des Cordeliers, des Filles de la Sagesse et des Visitandines de Rennes; papiers de famille; 2 registres relatifs à l'administration de la baronnie de Montauban au XVIII^e siècle; dossier concernant le passage en Bretagne de 457 familles recrutées en Allemagne et en Suisse pour former une colonie sur les rives du Mississipi; — par MM. Delalande et Chevalier, archives de l'ancienne Société des concerts de Rennes : statuts, délibérations, affiches, autographes de nombreux musiciens et artistes célèbres (1907-1920).

Acquisitions : titres de famille (XVI^e-XVIII^e s.): — papiers et livres de commerce d'armateurs de Saint-Malo, concernant la course et des opérations commerciales à Saint-Domingue; — lettres et mémoires sur les croisières de Le Rodellec du Porzic aux Antilles, dans le Levant et à Alger (1820-1830): — pièces relatives aux événements révolutionnaires à Vitré et à Bais; — travaux de l'archéologue Malty de La Tour sur les voies romaines.

Réintégrations : doubles de registres d'état civil des mairies de Baulon et Saint-Jean-sur-Couesnon; — de la mairie de Langouët, 2 actes de 1454 provenant du chartrier de l'abbaye de Saint-Georges (ils servaient de couverture à des registres de naissances); — de la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier, pièces sur des fondations faites au XV^e siècle en faveur de l'hôpital et de l'église paroissiale.

37. **Indre** (*M. E. Hubert*) [1926]. — Dons : par les Archives du Loiret, liasse de 20 pièces émanant du chapitre de Vatan, entre autres, transaction entre le seigneur et le chapitre au sujet des inondations causées au moulin du Pontet par suite de la création d'un étang (1475); transaction au sujet des obsèques de Charlotte d'Argouge, femme de Philippe du Moulin, aïeule de Pierre du Puy, seigneur de Vatan (1552); acte concernant la dîme de Trye et de Villelume, paroisse de la Chapelle-Saint-Laurian; registre de minutes de Breuillat, notaire du chapitre (1545); mémoire à M^me^ de Bourbon-Condé, dame de Vatan, pour l'établissement de deux sages-femmes et d'une pompe à feu et pour le tirage de la milice (1786); — par les Archives de l'Allier, enquête sur la limite des dîmes contestées entre Marie Bertrand, veuve de Gilbert de Buchepot,

Digitized by Google

sieur de Fromenteau, et François de Grandvent, prieur de Saint-Denis-de-Jouhet (1621); contrat de mariage entre Hugues de Buchepot, sieur de Fromenteau, et Marie Bertrand, fille de Gabriel Bertrand, sieur du Chassin (1631); aveu et dénombrement par Hugues de Buchepot à Henri de Bourbon, pour les fiefs de Fromenteau et Fougerolles et pour la dîme de la Claise (1637); mariage de Jacques Bertrand de Lourdoueix-Michel avec Louise Blondet, de Gargilesse (1683); partage des biens de Claude André, sieur du Rochat (1689); — par M. H. Charlemagne, une liasse de titres concernant le domaine de Fleurandrie, commune de Montierchaume, qui appartint à Pierre-René Dupin, entreposeur de tabacs à Dol (1768), puis à Jérôme Legrand (1777), plus tard député à l'Assemblée nationale; parmi ces titres se trouve un aveu et dénombrement à Henri de Bourbon de la seigneurie de Neuvy-Pailloux, par Claude de Mauvoisin; cette châtellenie comprenait les quatre paroisses de Neuvy-Pailloux, Montierchaume, Coings et Saint-Pierre de Nau dont relevaient quatorze fiefs; — par M. le comte de Boisé de Courcenay, titres concernant les familles de Trousse-bois, de Culan et de Villelume (1442-1677), tirés du chartrier de la famille de Boisé.

Dépôt : par M. R. de Fontarce, chartrier du château de Belâbre, vendu pour être démoli. Ce chartrier comprend : 1° les titres féodaux et de propriété de l'ancienne terre de Belâbre; 2° les titres et notes généalogiques sur les Lecoigneux de Belâbre et les familles alliées; 3° les pièces et registres concernant la régie des forges de Belâbre et autres industries du pays; 4° les titres de propriété des terres d'Oucques et de Briou; on y remarque des inventaires de titres du marquisat de Belâbre (1754 et XVIII^e s.), et de la seigneurie de la Gatevine.

Achèvement de l'impression de l'inventaire série E supplément, comprenant les archives communales des cantons d'Ardentes, Argenton, Buzançais et Châteauroux.

[1927.] — Versements : par la sous-préfecture d'Issoudun, registres de correspondance remontant à l'an VIII; — par les greffes des tribunaux de Châteauroux, Issoudun, la Châtre et le Blanc, reg. paroissiaux et d'état civil jusqu'à 1802; papiers judiciaires de l'ancien régime et de l'époque révolutionnaire, à savoir : pour le duché-pairie et bailliage royal de Châteauroux : minutes diverses (1676-1790), 76 liasses; procédures criminelles pour les appels des justices d'Aigurande, Argenton, l'Aumône, la Berthenoux, le Blanc, Bommiers, le Bouchet, Briantes, Buzançais, le Châtelet, la Châtre, Chazelet, Cluis-Dessus, Cors, Déols, Fougerolles, Gargilesse, Gournay, Levroux, Lys-Saint-Georges, le Magnet, Méobec, Neuvy-Pailloux, Neuvy-Saint-Sépulcre, Nuret, Orsennes, Préveranges, la Prune-au-Pot, Prungé, Pruniers, Rezay, la Rocheguillebault, Ruffec, Saint-Août, Saint-Chartrier, Saint-Civran, Tranzault, Villegongis et

Digitized by Google

Vouillon (1705-1790), 220 art., 185 reg. des audiences du bailliage (1674-1789); 10 reg. des actes d'hôtel (1705-1762), 15 reg. de plumitifs des audiences (1722-1767); 83 reg. de causes jugées, affaires consulaires, enquêtes sommaires, défauts, décharges, causes criminelles, distributions de procès, taxes de procédures, jugements sur appel, sentences de police (1683-1790); 12 reg. de donations, testaments. contrats de mariage (1681-1791); 6 art. d'édits et déclarations du roi (1719-1781); — pour le bailliage d'Issoudun, minutes diverses (1623-1790), 217 art.; procédure criminelle (1705-1790), 60 art.; 130 reg. d'audiences (1664-1789), 80 reg. des audiences de la prévôté (1673-1789), 35 art. de jugements par défaut, charges et décharges, provisions d'offices, etc. (1706-1789), 74 reg. d'enregistrement des donations, contrats de mariages et testaments (1629-1791); 12 reg. d'édits et déclarations du roi (1680-1790); 16 reg. de déclarations de défrichement (1766-1790); 1 reg. d'enregistrement des actes d'assemblées des représentants de la noblesse (1765-1771); papiers des justices seigneuriales suivantes : Aiguejoignant, Aigurande, Argenton, Argy, marquisat de Belâbre, châtellenie du Bouchet, Migné et Dadé, châtellenie de Bouges, baronnie de Brion, Buxeuil, comté de Buzançais, marquisat de Castellenau, Ceray-Saint-Hilaire, marquisat de Chaillou, Chabris, Chambon et Aubigny, châtellenie de Châteaubrun, Châteauvieux-lès-Levroux, Châtillon, Civray, Condé, Cors et Lavaudieu, Douadic et Gourie, Dun-le-Poëlier, les Effes et Cléré-du-Bois, l'Epineau, la Ferté-Gilbert, Lazenay, Paudy, Diou, Fléré-la-Rivière, Fontgombault, Gargilesse, châtellenie de la Gâtevine, Graçay, la Gravolle, châtellenie d'Heugnes, L'Ile-Savary, Clion, le Tranger et Murs, marquisat de Lancosme, baronnie de Levroux, Lourdoueix-Saint-Pierre, comté de Luçay-le-Mâle, Lureuil, châtellenie de Lye, Menetou-sur-Nahon, châtellenie de Méobec, marquisat de Mézières-en-Brenne, châtellenie de la Millandière, vicomté de la Mothe-Feuilly, châtellenie de Moulins, Murat et Orsennes, Neuvy-Pailloux (bailliage), comté de Palluau, Pellevoisin (bailliage), baronnie de Pouligny-Notre-Dame, Reuilly, la Rochevreux, châtellenie de Romefort, Ruffec, Saint-Christophe-en-Bazelle, Saint-Cyran, Saint-Florent, prévôté de Saint-Gaultier, baronnie de Saint-Genou, Saint-Nazaire, baronnie de Sainte-Sévère, Selles-sur-Nahon, Thizay, Treuillant et Villers, châtellenies de Tournon-Saint-Martin, de Valençay, Varennes, marquisat de Vatan, Veuil-Argenson (bailliage), Veu et Vouhet, Vic-sur-Nahon et Balzème, Villedieu, Villegongis, Chézelles et Vineuil (bailliage), Villentrois (XVII^e^ et XVIII^e^ s.); — par le bureau d'enregistrement d'Issoudun, 151 registres de contrôle des notaires, insinuations, centième denier et tables relatifs aux bureaux d'Issoudun, Luçay-le-Libre, Reuilly, Valençay (1691-1791).

Dons : par les Archives de la Seine-Inférieure, titres de l'ancien chartrier de Mézières-en-Brenne et de Notz-Marafin (actes de foi et hommage, aveux,

Digitized by Google

dénombrements, etc.) [1320-1785]; — par M. le comte de Boisé, titres de famille intéressant les fiefs de Boisé, Courcenay, Beauregard, et le fief possédé par les Boisé à Déols depuis 1250.

Réintégration : minutes des anciennes élections de Châteauroux, Issoudun, le Blanc, la Châtre, rôles des tailles et des gabelles et autres papiers des finances, restés jusqu'ici au palais de justice de Châteauroux et formant 735 articles de la série C.

Classement de la série C réintégrée; classement des anciennes archives du tribunal d'Issoudun (310 art. de minutes et reg. divers pour le bailliage, 1651-1790; 145 articles pour la prévôté, 1641-1784; 40 reg. d'insinuations et donations, 1639-1781; minutes et registres du tribunal de district, 1790-an IV).

38. **Indre-et-Loire** (*M. E. Delmas*) [1926]. — Dons : par les archives de la Charente-Inférieure, donation entre vifs par Jean de Roy, organiste de Notre-Dame-la-Riche à Tours, en faveur des époux Bourmault (1691); — par les Archives du Loiret, factums et arrêts imprimés intéressant Amboise et Tours.

Acquisition : livre terrier de l'abbaye de Seuilly (XVIII^e^ s.), sans plan.

[1927.] — Dons : par M. Louis de Grandmaison, papiers provenant de l'étude du procureur au présidial de Tours, Fey de la Grange, à la fin de l'ancien régime (complément d'un don antérieur de 1898).

Versements : par les greffes des tribunaux de Tours, Chinon (supprimé) et Loches (supprimé), 4.000 reg. environ d'état-civil jusqu'à 1802; — par la sous-préfecture de Loches (supprimée), 1806 liasses et registres.

Préparation d'un répertoire numérique de la série B.

39. **Isère** (*M. G. Le Tonnelier*) [1926]. — Dons : par les archives de l'Allier, 2 pièces concernant la seigneurie de la Balme (1597-1666); — par legs de H. Ferrand, 35 reg. de correspondance avec des particuliers (1876-1913); 25 reg. de correspondance d'affaires (1874-1924); 19 reg., copie de publications; 4 reg. de la Garde nationale de 1848; 3 reg. sur des courses et ascensions; 2 reg. de la section de l'Isère du Club Alpin; 20 cartons de correspondance; 12 liasses de minutes et épreuves de publications; cet ensemble est fort important pour l'histoire de la montagne et la géographie des Alpes; — par le D^r^ Flandrin, livre des assemblées de la communauté de Vif (1706-1715); registre du conseil municipal de Vif (1807-1808); livre des Pénitents blancs de Sassenage (XVIII^e^ s.); 500 fiches manuscrites relatives à l'histoire des rues et des monuments de Grenoble (suite des séries précédemment offertes); — par les archives de la Drôme, 1 liasse de documents intéressant la commune de Lentiol (1746-1788); 13 cahiers de la judicature de

Digitized by Google

Lentiol (1764-1790); minutaire de Joly, notaire à Saint-Marcellin; — par le Dr Guillermain, 1 liasse de documents intéressant la famille Pélerin, de Chatte (XVIIIe s.); — par M. Lizambert, papiers concernant la commune de Treminis; rôles de la taille (1696, 1776, 1788): rôle de la capitation (1770); compte communal (1776); transaction Bérenger-de-Bardonnenche (1681); — par M. Meunier, papiers provenant de l'étude Toscan, notaire à Grenoble, et intéressant 33 familles dauphinoises (XVIIIe s.); — par M. de Pampelonne, copie d'une lettre chiffrée adressée par le connétable de Lesdiguières à M. de Calignon (6 août 1588); — par M. Ch. Roman-Amat, documents provenant de la collection de son père Joseph Roman et tirant leur origine du fonds de la Chambre des comptes : comptes de Chevrières, Saint-Lattier, Beauvoir-en-Royans, Rives (1340-1341); compte de Beauvoir-en-Royans (1363-1364); procédure contenant l'état des pensions dues sur des moulins delphinaux, leydes et fours à Vizille, Mésage, Vaulnaveys, etc. (1342-1348): arrêt du Parlement du 24 septembre 1489 et défense du 18 novembre 1494, faite à la Chambre des comptes, en faveur de Nicolas « de Gavagneria »; liasse de lettres de provisions et pièces diverses relatives à Raymond, Antoine et Jean Amar, directeurs de la Monnaie de Grenoble (1690-1752).

Réintégrations : de Chozeau, 9 cahiers doubles de l'état civil (1701-1747); — de Gières, journalier de Duclot, négociant à Grenoble (1701-1703).

Versement : par la Direction des contributions directes, 710 plans cadastraux intéressant 212 communes du département; ces plans sont, les uns des plans par masse dressés aux environs de l'an XI, les autres des originaux ou des copies du cadastre parcellaire exécuté entre 1820 et 1845.

Acquisitions : collection Maignien, bailliage du Graisivaudan (XVIIIe s.), 1 liasse; redressement du cours de l'Isère (1780), 1 liasse; Bureau des finances, J.-B. de la Croix, trésorier (1746), 1 liasse; Gouverneur général du Dauphiné, élection des maires, chasse (1767), 1 liasse; familles, 8 liasses de titres et 1 registre concernant 26 familles, les plus anciens intéressant la famille de Chastelard (1297-1462), 13 pièces parchemin; 1 liasse des notaires Girin, de la Mure, et Pascal, de Chassignieu; 1 liasse de pièces intéressant les communes d'Ambel, Gigondas et Vienne; 2 liasses de notes historiques sur le Dauphiné extraites par J.-J.-A. Pilot des Archives de la Chambre des comptes; 1 liasse de titres concernant l'archevêché de Vienne, l'église Saint-André de Grenoble, la paroisse de Commelle, la paroisse de Vallières au diocèse de Genève; l'archevêché de Trèves; des pièces intéressant la Chartreuse de Saint-Hugon et le prieuré de Domène; 1 registre de reconnaissance de l'hôpital Saint-Jean d'Allevard (1341-1343); — de M. Morel, 9 liasses de titres de famille; 1 liasse sur les bains de la Motte-les-Bains (1855-1862); 1 liasse sur la ville de Bourgoin

Digitized by Google

(1865); 1 liasse sur un procès concernant la Direction des Postes (1865); 1 liasse sur la Garde nationale (1813); 1 liasse du syndicat des albergataires de Villard-de-Lans (1864); une collection de factums judiciaires; — de M. H. Müller, 3 liasses de titres de familles; 1 registre de F.-A.-L. Ferrand, avocat à Grenoble (1792-1846); un fragment du registre des arrêtés du maire de Vif (1839); — de M. Oberti, 1 liasse de titres de familles.

Impression du Répertoire des minutes de notaires; — classement et rédaction du répertoire des archives communales de Notre-Dame de Commiers déposées en 1923; — classement des papiers de familles provenant des archives des notaires: — rédaction d'un supplément au Répertoire des familles; ce supplément qui concerne les titres rentrés depuis 1895 (2 E 969-1261) est publié en annexe au rapport et a été tiré à part.

A signaler dans les archives communales : à Bresson, reg. paroissiaux (1620), délibérations (1717), parcellaires des fonds nobles ou non soumis à la taille, intéressant Bresson et Jarrie (XVIII^e s.); — à Eybens, délibérations (1693), reg. paroissiaux (1670), parcellaires (1642), courcier (1727); — à Gières, délibérations (1728), reg. paroissiaux (1637), parcellaire (1714); courcier (1781); — à Herbeys, parcellaire (1646), et 2 autres du XVIII^e siècle; — à Poisat, parcellaires (1725 et 1778); — à Saint-Martin-d'Hères, reg. paroissiaux (1641); 2 parcellaires (1768); — à Vinay, délibérations (1630); rôles de la taille (1722); comptes consulaires (1639); trois parcellaires (XVII^e-XVIII^e s.); reg. paroissiaux (1669); — à L'Albenc, délibérations (1770); reg. paroissiaux (1613); parcellaire pour L'Albenc (XVII^e s.) et pour Chapuisière (1781); — à Chantesse, reg. paroissiaux (1665), 7 parcellaires et courciers (XVII^e-XVIII^e s.); — à Chasselay, reg. paroissiaux (1644); parcellaire (XVII^e s.); — à Cognin, reg. paroissiaux (1617), parcellaire (1599); — à Rovon, reg. paroissiaux (1632); parcellaire (1684), un autre du début du XVII^e siècle: — Saint-Gervais, parcellaire (XVII^e s.); — à Serre-Nerpol, reg. paroissiaux (1659), parcellaires (1700), courcier (1647); — à Varacieux, délibérations, (1741); reg. paroissiaux (1694); parcellaire et courcier (1715); — à Crémieu, reg. paroissiaux (1592) et 5 parcellaires (XVII^e s.-1727); le reste des archives de la commune et de l'hospice est déposé aux archives départementales; — à Annoisin-Chatelans, parcellaire et courcier (1745); — à la Balme-les-Grottes, reg. paroissiaux pour la Balme (1659) et pour la Brosse (1694); parcellaire (XVII^e s.); — à Chamagnieu, reg. paroissiaux pour Chamagnieu (1733) et pour Mianges (1639); — à Chozeau, parcellaire et registre des fonds (1660); — à Dizimieu, parcellaires (1658, 1687, 1702); — à Frontonas; reg. paroissiaux (1650), parcellaire des fonds nobles et parcellaire des fonds roturiers (XVIII^e s.); archives de la fondation Breton-Langlancier (XVIII^e s.); — à Hières-sur-Amby, reg. paroissiaux (1608), rôles de taille et de capitation (XVIII^e s.); — à Leyrieu, délibérations (1785), reg. paroissiaux (1616); parcellaire

Digitized by Google

(1656 et XVIII[e] s.); — à Moras, délibérations (1757), [reg. paroissiaux (1661); le registre 1620-1661 en déficit; — à Panossas, délibérations (1678); reg. paroissiaux (1612), parcellaires (1640 et 1706), rôles de la taille (1769-1788); procès-verbal de la visite de l'église par l'archevêque de Vienne; — à Parmilieu, reg. paroissiaux (1656); parcellaire de Pressieu (1697); — à Porcieu-Amblagnieu, reg. paroissiaux (1589); dossier d'un procès de Corniolay; — à Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu, reg. paroissiaux pour Saint-Julien (1674), pour Siccieu (1708), pour Carisieu (1673); 2 parcellaires pour Carisieu (1688); un autre pour Siccieu-Saint-Julien (1702); — à Soleymieu, reg. paroissiaux (1645), parcellaire (1665-1666), un autre (s. d.), courcier (1666); — à Saint-Baudille, reg. paroissiaux (1653); parcellaires (XVII[e] s. et 1707); — à Saint-Hilaire-de-Brens, reg. paroissiaux (1614), parcellaire et courcier (1702); — à Saint-Romain-de-Jalionas, courcier du parcellaire de 1640, parcellaires (1680 et 1733), rôles de la taille (XVII[e]-XVIII[e] s.); — à Trept, reg. paroissiaux (1641); parcellaire pour Trept (XVIII[e] s.); manque le courcier de Cozances (1709); — à Vénérieu, reg. paroissiaux (1684); parcellaire et courcier (1645); fragment de parcellaire (XVII[e] s.); — à Vernas, reg. paroissiaux (1695); parcellaire (1673); — à Vertrieu, reg. paroissiaux (1698); parcellaire et courcier (1702); — à Veyssilieu, parcellaire (1642); — à Villemoirieu, reg. paroissiaux (1638), parcellaire (1702), acte de vente d'une terre sise à Crémieu (1345).

[1927.] — Versements : par M. Rome, architecte départemental honoraire, collection de plans intéressant 28 édifices départementaux; — par la sous-préfecture (supprimée) de Saint-Marcellin, papiers financiers et administratifs; — par les greffes de la cour d'appel de Grenoble, du tribunal (maintenu) de Grenoble, des greffes (supprimés) des tribunaux de Bourgoin et de Saint-Marcellin, des greffes des justices de paix des cantons de Rives, Tullins, Saint-Marcellin, papiers judiciaires et état civil.

Dons : par M. Bouvreuil, 16 pièces parchemin intéressant les familles de Commiers et de Galbert et leurs biens sis au Versoud, à Lancey, Vorps et Etapes (1350-1636); — par le D[r] Flandrin, table chronologique de la maison de Croy, de Hongrie (1787, pièce impr.): «inventaire indicatif... des titres et papiers... de la succession de M[gr] de Caulet, évêque et prince de Grenoble, suivant l'inventaire fait par la Chambre des comptes du Dauphiné» (XVIII[e] s.) [reg. in-fol.]; liasse de pièces sur la commune de Mens (1826-1830); extrait du plan cadastral de Villars-de-Lans; «rôle ... pour faire exécuter les travaux de déssèchement des marais de Vignieu, Vasselin et Vezeronce» (1844); — par M. de Font-Réaulx, cahier de la judicature de Lentol (1774); — par le commandant Juster, enquête sur la situation des corps d'arts et métiers, renseignements bibliographiques sur les sociétés mutuelles de l'Isère; — par M. J. de Beylié, papiers relatifs au

Digitized by Google

syndicat du Bas-Grésivaudan (1863-1869), au cercle de la rue Neuve (1860-1865), aux hospices de Grenoble (1851-1865); — par M. Masimbert, pièces sur les familles Colaud de la Salcette, d'Autichamp, Gardon, Couvat (4 liasses), sur la construction de l'église de Chantelouve (1865-1867), plan des terrains des syndicats du Haut et du Bas-Tencin (1865); — par M. Pérouse, quittance pour Claude Derrue, serrurier de Crapponoz, par Jean Fuzier, son beau-frère (21 mai 1587); — par Mme Repellin, 8 pièces sur la famille Chodier, de Saint-Donat (1695-1749); — par M. Royer, pièces sur la communauté des notaires de Grenoble (1665-1780), correspondance entre le bureau et la Chambre des notaires, extraits des délibérations, statistiques, correspondance (an XI-1855), main-courante d'Antoine Jullien, notaire à Grenoble (1774-an IX); — par M. G. Vellein, pièces sur le château de Châteauvillain (1349-1350), 2 reg.; lettres-patentes du dauphin Charles confirmant à Durand de Croset la mistralie de Molines-en-Queyras (25 août 1354); procès-verbaux de la visite des châteaux de Bramafan (11 mai 1388) et de Queyras (11 juillet 1390); comptes du château de Valcluson (1426-1431); enquête au sujet de l'albergement des moulins delphinaux d'Éxiliès (1434, avec copie d'un albergement de 1214), mandement de Raoul de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, relatif au pré d'Yscle, territoire de Bardonnèche (18 juillet 1435); inventaire des meubles et armes du château de Mentoulles (8 mai 1447); lettres de rémission pour Antoine et Bastien Moreau, de Servette (mars 1485); mandement de Philippe de Savoie, gouverneur du Dauphiné, à Louis de Peysieu, bailli de Graisivaudan, pour convocation de ban (11 mars 1489); 15 pièces sur un procès au sujet de l'attribution des biens confisqués de deux hérétiques (1488-1490); supplique à la Chambre des comptes de Savoie par Jean-Jacques de Trevulce, seigneur de Loyettes (mai 1576); — par le Dr Flandrin, photographies de deux plans anciens de Grenoble (l'un avec les projets de Vauban); — par M. Léon Dufour, portrait gravé du chirurgien Revolat, de Vienne (1768-1848).

Acquisitions : correspondance adressée au Dr Bordier, ancien directeur de l'École de médecine et de pharmacie de Grenoble; — vente par Cl. Miribel, marchand de Grenoble, à Jean Long, d'un plassage sis à Grenoble, au « bourg Saint-Jacques » (14 sept. 1602); — testament de Guy du Bourg, seigneur de Peytieu (29 sept. 1628); — pièces relatives à l'imposition de la taille à L'Albenc (1779, 1788); — ordonnance de Mgr de Caulet, évêque de Grenoble, relative à la paroisse du Désert (6 juillet 1758); — actes notariés (87 pièces) provenant des archives de l'abbaye de Saint-Antoine (1570-1737); — plan du département de l'Isère; — dossier sur le monument de Napoléon Ier, autrefois érigé sur la place de Verdun, à Grenoble.

Dépôts : par Me Laurent, notaire au Touvet, minutes de Claude Pillot et autre Claude Pillot et d'Ant. Pison-Saint-Hilaire, notaires à la Terrasse

Digitized by Google

(1672-1675, 1756-1765, 1783-1821) [23 reg.]; de Gaspard, Balthazar et Al.-Louis Chevrier, notaires au Touvet (1758-1839); — par la Chambre des notaires de Saint-Marcellin, à la suite de sa fusion avec celle de Grenoble, 1.095 minutaires (XVI^e-XVIII^e s.), intéressant le département de l'Isère, particulièrement l'ancien arrondissement de Saint-Marcellin, une liasse d'actes notariés sur l'abbaye de Saint-Antoine (XVI^e-XVII^e s.), 32 minutaires intéressant la Drôme et envoyés en dépôt aux archives de ce département; — par les mairies de Dizimieu et de Hières-sur-Amby, archives anciennes; — par la mairie de Vif, archives anciennes et modernes jusqu'en 1870; — par la mairie de Villemoirieu, vente par les frères Jaillet d'une terre au territoire de Crémieu (1345).

Les Archives de l'Isère ont déposé aux Archives des Hautes-Alpes, de l'Ardèche et de la Drôme les parties, intéressant le Gapençais, l'Embrunais et le Briançonnais, le Vivarais, le bailliage de Saint-Marcellin, de l'Inventaire général de la chambre des comptes du Dauphiné, dressé de 1688 à 1698 par Fr. Marcellier, qu'elles possèdent en double.

Classement définitif des 880 cartes et plans du dépôt; constitution dans la série B d'une série de lettres-patentes sur parchemin, de 1540 à 1788; classement chronologique des procès au Parlement versés en 1888; revision de la série M; classement des archives communales déposées.

A signaler dans les archives communales : à Mont-Saint-Martin, reg. paroissiaux depuis 1624; — à Proveysieux, depuis 1622; — à Quaix depuis 1608; parcellaire (1636) et péréquaire (1638); — à Saint-Egrève, reg. paroissiaux depuis 1625; cadastre (XVII^e s.); les registres de délibérations de 1757 à l'an V sont égarés; — à Saint-Martin-le-Vinoux, délibérations depuis 1706, reg. paroissiaux depuis 1608; mappe de la commune (1788); les parcellaire, péréquaire et courcier de 1788 sont égarés; — à Sarcenas, parcellaire (1659); reg. paroissiaux depuis 1613; — à Rives, depuis 1647; — à Charnecles, titres des XVII^e et XVIII^e siècles; registres de catholicité du début du XIX^e siècle; les reg. paroissiaux de 1735 à 1753 sont égarés; — à Moirans, reg. paroissiaux depuis 1609, trois parcellaires (XVII^e s.), deux parcellaires pour Saint-Jean-de-Moirans et Moirans (1650); une caisse contenant des rôles de la taille et de la capitation, des pièces de procédure, des comptes consulaires et pièces à l'appui du XVI^e au XVIII^e siècle, des lettres patentes du gouverneur du Dauphiné portant création de foires annuelles (XVI^e s.); — à la Murette, parcellaire (1690); — à Réaumont, reg. de minutes du XVI^e siècle provenant des notaires Mermet, Paris, Raphaël et Gay; — à Renage, reg. paroissiaux depuis 1661; — à Saint-Blaise-du-Buis, le reg. paroissial de 1727 à l'an IV est égaré; — à Saint-Cassien, trois reg. de délibérations de l'an II à 1833 sont en déficit; — à Saint-Jean de Moirans, reg. paroissiaux depuis 1618; parcellaire et courcier (1672); — à Vourey, reg. paroissiaux depuis 1605,

Digitized by Google

quatre parcellaires et courciers (XVII^e s.); lot important de titres anciens des XVII^e et XVIII^e siècles; procédures et rôles de la taille et de la capitation; — à Saint-Symphorien-d'Ozon, reg. paroissiaux depuis 1600, délibérations depuis 1657, trois parcellaires (1634, 1635 et 1640), une cinquantaine de liasses et une douzaine de registres antérieurs à 1790, parmi lesquels des reconnaissances pour le curé et pour le seigneur (XVI^e s.), rôles de la taille (XVII^e-XVIII^e s.), pièces de comptabilité et comptes des anciens syndics; — à Chaponnay, cadastre ou parcellaire (1643); — à Communay, trois parcellaires et un courcier (1641); reg. paroissiaux depuis 1609; — à Feysin, rôles de taille, procédures, comptes consulaires des XVII^e et XVIII^e siècles, un cahier paroissial contenant des actes de catholicité de 1588 à 1591 et de 1631 à 1648, parcellaire (1703); les registres de délibérations de l'an II à 1832 sont égarés; — à Marennes, un parcellaire du XVII^e siècle et un cahier des parcelles, de 1732, sont égarés; — à Mions, reg. paroissiaux depuis 1629, parcellaire (1783), courcier (1707); — à Saint-Priest, le parcellaire de 1640 et le courcier de 1705 sont égarés; — à Simandres, les archives antérieures à 1790 ont été dilapidées; — à Solaize, parcellaire (1776), un extrait du parcellaire de Saint-Symphorien (XVIII^e s.) suivi des délibérations de la Société populaire de Solaize (an II); — à Ternay, cadastre et courcier (1641); — à Tullins, franchises de 1347, délibérations depuis 1594, huit parcellaires du XVI^e s., trois de 1714, trois de 1788 accompagnés d'un atlas de 17 plans; rôles de la taille et comptes consulaires depuis 1569; reg. paroissiaux depuis 1617; — à Cras, les archives anciennes ont été dilapidées; — à la Forteresse, deux cahiers d'un ancien cadastre intitulés «Parteurs» (1743 et 1776); les autres archives anciennes ont été dilapidées; — à Montaud, parcellaire (1709); titres anciens en voie de destruction par l'humidité; — à Morette, registre de délibérations (1692-1697); rôles de la capitation et de la taille (XVII^e-XVIII^e s.); — à Quincieux, délibérations depuis 1758; reg. paroissiaux depuis 1635; trois cadastres du XVII^e siècle, le tout dans un état de délabrement regrettable; — à la Rivière, reg. paroissiaux depuis 1648; deux parcellaires du XVII^e s.; quelques titres du XVII^e et du XVIII^e siècle; — à Saint-Paul-d'Izeaux, parcellaire (1635, 2 vol.); un «abrégé servant de parteur» (1635); courcier (1769); les registres paroissiaux de 1695 à 1787 sont égarés; — à Saint-Quentin-sur-Isère, registres paroissiaux depuis 1616; parcellaire et courcier (1708); un lot important de titres anciens; — à Vatilieu, cadastre du début du XVII^e siècle.

40. **Jura** (*M. C. Davillé*) [1926]. — Versement par le greffe d'Arbois de la fin de ses archives anciennes: — par la prison de Lons, 68 reg. depuis 1719; celui de 1788-1795 donne des détails sur le mouvement fédéraliste et les arrestations ordonnées par le représentant Lejeune; 3 reg. spéciaux des prisonniers des fermes vont de 1760 à 1790; — par la prison

Digitized by Google

a Arbois, 40 reg. depuis l'an IV; — par la prison de Saint-Claude, 21 reg. depuis 1805; — par la prison de Dôle, 30 reg. depuis 1809.

Dons : par les Archives de l'Allier, 42 pièces, extraits de registres paroissiaux de Rixouse (1718), textes de 1692-1748 concernant la même paroisse; analyses d'actes sur le prieuré de Viry depuis 1520; actes de 1637 et 1668 sur les levées de troupes à Longchaumois; — dons anonymes : factums sur Ounans, Mouchard, Vaucluse, Ivory; monitoire de Claude Jousserandot, curé de Gevingey, 1713; — par M. Frémy, inventaire de Maurice-Étienne Vauchier, droguiste (1830).

Établissement d'un répertoire des registres paroissiaux versés par les greffes de Lons-le-Saunier, Dôle, Saint-Claude et Arbois; — classement du supplément de la série G, fonds de l'évêché versé en 1906. Il s'y trouve une bulle de 1154, des affranchissements de 1486 à 1694, les délibérations capitulaires de l'abbaye de Saint-Claude, de 1700 à 1742, un courcier de 1772, des documents sur l'église de Longchaumois et sur la paroisse supprimée de Saint-Romain à Saint-Claude (1444-1484); — classement dans la série D de 20 dossiers concernant les collèges de Dôle (Saint-Jérôme), de Salins (Oratoire et Jésuites) et de Poligny (Oratoire).

A signaler dans les archives communales : à Arbois, actes sur le collège (1507-1706), catalogue de la bibliothèque du curé Cocogne (1684-1685) dans les reg. paroissiaux; — à Azans, confréries du Saint-Esprit (1586), de la Croix (1602); construction de l'église (1643) et restauration (1740); impôts depuis 1722; reg. paroissiaux (1643); — à Arinthod, franchises de 1277 (copie du XV^e^ s.); délibérations (1711), plan visuel (1738), reg. paroissiaux (1646); — à Baverans, textes depuis 1586 sur les salignons; terrier (XVIII^e^ s.), reg. paroissiaux (1655); — à Beaufort-du-Jura, rôles d'impôt (1788), terrier (1769), reg. paroissiaux (1573); — à Brevans, documents divers (1765-1783); plan de bois (1732), registre d'arpentement (1763, copie moderne); — à Chaussin, privilèges du marquisat (1716-1743); reg. paroissiaux (1619); — à Clairvaux, délibérations (1645); reg. paroissiaux (1640); — à Cousance, terrier (1764); actes de 1424 à 1569 et de 1678 à 1791; reg. paroissiaux (1667); — à Crissey, arpentement (1770); — à Dôle, inventaires de 1642 et 1707; édits du Parlement (1494-1573); conseil de ville (1481-1500); reg. de baptême (1588); — à L'Étoile, délibérations (1716), terrier (1701), reg. paroissiaux (1685); — à Foucherans, confrérie du Saint-Esprit (1552); cure (1597); reg. paroissiaux (1659); — à Frontenay, arpentements (1733 et 1787); reg. paroissiaux (1642); — à Grozon, censier du Saint-Esprit (1564), sentences de police (1781-1789); terrier (1746-1752), reg. paroissiaux (1675); — à Lavigny, plans (XVIII^e^ s.); — à Lons-le-Saunier, dans le fonds de la Charité, fragment de manuscrit du XV^e^ siècle en dialecte de l'ouest, reg. paroissiaux (1644); —

Digitized by Google

à Maynal, reg. paroissiaux (1622); — à Morbier, acte de 1570; bulle (1692), fondations de 1750, reg. paroissiaux (1560); — à Morez, lettres de Vernier (1789); actes sur La Mouille (1677); — à Orchamps, arpentement du baron de Saint-Germain (1737); terrier (1764); reg. paroissiaux (1530); — à Orgelet, délibérations (1575); reg. paroissiaux (1638); terrier (1753); dénombrement (1738); — à Revigny-en-Montagne, reg. paroissiaux (1619); — à la Rixouse, confrérie du Saint-Sacrement (1772); reg. paroissiaux, (1595); — aux Rousses, reg. paroissiaux (1616); — à Saint-Didier, arpentement (1784); — à Saint-Laurent-Grandvaux, les reg. paroissiaux, qui remontaient à 1599, ne commencent plus qu'en 1744; — à Saint-Ylée, reg. paroissiaux (1649); — à Sellière, acte de 1564 sur l'échevinage; documents sur les forêts (1563), sur l'hôpital (1666-1753); reg. paroissiaux (1565); — à Toulouse-du-Jura, terriers (1730-1770); — à Tourmont, reg. paroissiaux (1646); — à Villard-sur-Bienne, arpentement (1770).

Aux archives des hospices de Dôle, inventaire de 1639; délibérations (1626); fonds de la Charité; inventaire du XVIII^e^ siècle.

[1927.] — Dons : par M. Robert Genoud, 41 libelles du XVIII^e^ siècle sur la Comté; photographie, d'après les reg. paroissiaux de Morez, d'un acte sur Lamartine; — par M. l'abbé Burlet, règlement des droits curiaux de Saint-Germain-lès-Arlay, de 1707; — par M. Parsus, parchemin de 1382 sur la seigneurie de Saint-Julien.

Versements : par le tribunal supprimé d'Arbois, fonds de documents sur les familles Gruz (1614-1707), Lafeuillade (1748), procès Paris-Boutechoux (XVIII^e^ s.); 47 reg. paroissiaux (1737-1791), 2 reg. des Ursulines de Nozeroy (1737-1791); papiers judiciaires : qualités jusqu'à 1850, correctionnel de 1817 à 1850, jugements reliés jusqu'à 1845, civil de l'an III à 1830, 3 cartons de plans d'expertises depuis la Révolution, correspondance des procureurs (1810-1855) [fournit des précisions sur le soulèvement d'Arbois en 1851 et les internés politiques des forts de Salins]; — par le tribunal de Dôle, reg. de décès des Cordeliers (1737-1780), des noviciats de Cordeliers (1756-1762), reg. paroissiaux de 1728 à 1730 et de 1737 à 1791; délibérations d'audiences depuis l'an VIII, enquêtes (an IX-1837), requêtes des ans II, VIII, XIII, correctionnel jusqu'à 1833; jugements reliés (1806-1850), exécutoires (1820-1846); — par le tribunal de Lons, reg. paroissiaux et reg. de l'hôpital de 1739 à l'an VII, correctionnel depuis 1820, forestier jusqu'à 1850; — par le tribunal de Saint-Claude, registres du jury criminel (an IV), actes de voyages depuis 1816, jugements (an X-1833).

Classement des plans du greffe de Lons, triage des documents du fonds supplémentaire des églises de Salins (série G), inventaire des dossiers de la série C.

Digitized by Google

A signaler dans les archives communales : à Blois, 17 documents de 1690-1774; arpentement de 1754; reg. paroissiaux depuis 1757; délibérations de 1789 à 1852; — à Broissia, arpentage de 1761; dénombrement incomplet du XVII[e] siècle; reg. paroissiaux (1746-1793) en déficit; délibérations depuis 1792; — à Château-Chalon, reg. paroissiaux depuis le 5 février 1536 (l'un d'eux porte une citation datée de François Villon); — à Doye, copie moderne sur les droits d'usage de 1318 à 1399; documents sur les Cordeliers de Nozeroy (1778); — à Epy, abonnement de 1536; reg. paroissiaux depuis 1621; délibérations depuis 1790; — à la Favière, terrier de 1757; 29 pièces sur la Doye-d'Ain, plan de 1740; — à Florentia, acte sur Joachim de Coligny (1662); capitation de 1789; — à Gigny, un parchemin de 1547 égaré; documents depuis 1589 sur la justice seigneuriale; reg. paroissiaux depuis 1673; — à Ladoye, procès avec l'abbesse de Château-Chalon (1741, 17 pièces); reg. paroissiaux depuis 1757; — à Longochon, arpentement de 1726; missel du diocèse de Besançon de 1694; délibérations depuis 1790; — à Louvennes, reg. paroissiaux depuis 1598, sans lacunes après 1678; procès avec les Marnézia (1752), reconnaissance des droits de M. de Balay, sacristain de l'abbaye de Gigny; délibérations depuis 1790; — à Mièges, traité de 1339 sur la Basse-Joux (copie du XVIII[e] s.), arrêt du conseil d'État sur les moulins (1758); reg. de familiarité (1693-1702); reg. paroissiaux depuis 1670 (paraissent perdus entre 1601 et 1669); — à Molpré, arpentement de 1768, délimitation Molpré-Nozeroy (1748); — à Montagna-le-Templier, reg. paroissiaux de 1654-1668, 1663-1675, 1685-1691, lacune jusqu'à 1751; délibérations depuis 1790 (incomplètes); — à Montfleur, terrier de 1778-1780; reg. paroissiaux depuis 1621, sans lacune depuis 1694; — à Nozeroy, reg. paroissiaux depuis 1540 (en français); délibérations de 1636 à 1780, lacunes entre 1670-1720, 1733-1747, comptes d'échevins de 1634 à 1757; — à Plénise, arpentement de 1785; — à Plénisette, état de section de l'an VIII; — à Rix-Trébief, possessions du prince d'Orange à Billecul (1699); arpentement de Rix (1781); — à Saint-Julien-sur-Suran, reg. paroissiaux depuis 1619; délibérations ds 1790, acte de 1793 sur les brûlements d'archives; — à Sirod, reg. paroissiaux depuis 1641 (en français de 1689 à 1692); arpentement de 1775; justice de Château-Villain (1764-1790); plans de 1752 et 1788; — à Villechantria, reg. paroissiaux de 1715 à 1763, lacune entre 1763 et 1792.

A signaler dans les archives hospitalières : à Nozeroy, «coust de ce qui est dû aux pauvres» (1681-1720); délibérations de 1807 à 1845; lettres patentes de Louis XV, bref de Clément XII (1733), comptes de 1673; inventaire ancien de 1730; — à Saint-Julien-sur-Suran, livre de la maison de charité (1789-1793); — à Lons-le-Saunier, délibérations depuis 1635.

Digitized by Google

41. Landes (*M. M. Gouron*) [1926]. — Dons : par M. Léon Dufour, lettre patente du 13 mars 1575 portant la signature autographe d'Henri de Navarre, le futur Henri IV, et contenant la nomination du substitut du procureur général en Marsan; livre de comptes de Raymond de Lartigue, avocat à Saint-Sever (1646-1659); registre des délibérations de l'administration de l'École centrale à Saint-Sever (1796-1803); 8 lettres adressées au général Lamarque; — par M. l'abbé Foix, 73 pièces concernant l'évêché, le chapitre et le sénéchal de Dax; — par M. Cabannes, des empreintes de sceaux; — par M. Destieux, diverses pièces relatives à l'avènement de la III^e^ République dans les Landes et au Comité de défense de 1870, lettres de Victor Lefranc, Frédéric Bastiat, François d'Espagnet, Cazade, etc.

Réintégrations : de Capbreton, des papiers provenant des archives communales de Pontonx, de Saint-Jean-de-Lier et surtout de Tartas, en tout plus de 230 documents comprenant entre autres des titres précieux des propriétés communales; — de la mairie de Dax, 2 obituaires de 1486 et 1684 et le registre des dîmes (1685) du chapitre de Dax.

Versements : archives historiques conservées par les greffes des tribunaux de 1^re^ instance de Mont-de-Marsan, Dax et Saint-Sever; fonds des sénéchaussées de Marsan, de Saint-Sever et de Dax; des tribunaux de la Révolution, du 1^er^ Empire et de la Restauration (XVII^e^ s.-1830), soit environ 8.000 à 9.000 articles, tant registres ou liasses, ainsi que les registres de catholicité, rares débris pour Dax et pour Tartas, mais très nombreux pour l'arrondissement de Mont-de-Marsan; — un certain nombre de registres ont également été versés par le greffier du tribunal de commerce.

Dépôt : par le maire de Saint-Pierre-du-Mont, 11 registres d'état civil (1677-1832); 17 liasses et 8 registres modernes.

Publication du Répertoire de la série II C (Domaines); — impression de l'inventaire des archives communales de Dax; — préparation du Répertoire de la série B, sénéchaussée de Marsan.

[1927.] — Dons : collection Léon Dufour, 104 pièces antérieures à 1790, notamment pariage entre Marguerite, comtesse de Foix, et l'abbé de Saint-Jean-de-la-Castelle pour la création de la bastide de Cazères (Orthez, 3 fév. 1315); fragment d'un inventaire de bijoux (début du XIV^e^ s.); don par Arnaud Guilhem de Saut à Pes deu Faur, notaire à Mont-de-Marsan, de la terre de Mireder, à Bascons (9 juillet 1447); contrats d'achat de pièces de terre à Montaut (XVI^e^ s.) et à Brassempouy (1698); ordonnance de Sourdis aux juges de Saint-Sever (1697); ordonnance de l'intendant Leclerc de Tesseville pour le curage des fossés à Lagastet et à Cauna (4 nov. 1725); logement des troupes à Saint-Justin (1648); ordonnance du chevalier d'Aubeterre pour allouer aux troupes 32.580 rations

Digitized by Google

de pain (1653); comptes d'apothicaire à Saint-Sever (1697-1699); lettres et quittances du syndic des Frères prêcheurs et des Bénédictins de Saint-Sever (1684 et 1752); certificat de non-inscription sur le rôle des tailles délivré par Mathias de Nozeilles, maire de Mont-de-Marsan (1740); documents de la période révolutionnaire, affiche du décret sur le rétablissement de la tranquillité publique (10 août 1789); serment des prêtres; émigré Dupoy, frère d'un représentant en mission; adresse du Directoire du district de Dax à l'Assemblée nationale (21 sept. 1790); adresse des habitants de Saint-Sever au Premier Consul au sujet d'incidents advenus à la réception de Saurine (fructidor an VIII); testament de Lecluse, à Port-Louis, Ile-de-France (24 août 1793); — collection Foix : 58 pièces provenant de Tartas, quittance de franc-fief (1606); ordonnance de l'intendant cassant la nomination d'un valet de ville (1714); prestations des habitants de Beagar pour porter du bois à la ville (27 juillet 1751); liste des biens communaux; inventaire des titres du domaine d'Albret dans la sénéchaussée (1538-1790); remise des fusils et délibérations de la municipalité révolutionnaire (1793); contrats pour les cures de Tartas, Saint-Pandelon, Beylongue; afferme de l'hôpital Saint-Eutrope à Dax (1658); «dépouille» de la terre et seigneurie de Saint-Martin-de-Seignanx (1770); arrêté du Directoire sur la poursuite des prêtres insermentés (1792); — divers manuscrits théologiques par D. Thierry, le P. Simon, le P. Sentout, etc.; — manuscrits de magie, clavicules de Salomon (XVIII^e s.); recettes et incantations, en partie en gascon (XVII^e s.); cours de droit professé à Paris par Mozand et Delvincourt (1815-1816); journal de bord d'un officier de l'aviso *Bougainville* (1899); — dons divers : quatre rôles d'impositions pour Bascons (1691-1704); autres pour le payement des étapes dans la sénéchaussée de Marsan (1699-1700); autres pour le payement de la taille à Mont-de-Marsan (1661) et à Saint-Pierre (1697); afferme des dîmes de l'évêché de Condom pour 1270 livres (1754); terrier des reconnaissances de Ver.

Versements : par la sous-préfecture de Saint-Sever, dossiers administratifs, entre lesquels les registres des avis administratifs des municipalités de canton de Montgaillard et de Mugron (ans VI-VII) et les premiers registres de correspondance des sous-préfets ainsi que de nombreux documents sur la police de la presse et les élections sous le second Empire; — par les greffes des tribunaux supprimés de Dax et de Saint-Sever, le complément des archives précédemment transférées, le criminel jusqu'en 1850 et l'état civil jusqu'en 1802.

Dépôts : par la mairie de Mont-de-Marsan, 5 reg. de délibérations et 4 liasses de comptabilité et privilèges (XVI^e-XIX^e s.) complétant le dépôt précédemment effectué; — par la mairie de Labouheyre, 18 reg. d'état civil (1628-1822).

Digitized by Google

Impression de l'inventaire des archives municipales de Dax; classement des fonds judiciaires.

A signaler dans les archives communales : à Amou, terrier du marquisat (XVIII[e] s.); état civil ancien depuis 1644 (manque 1683-1693); il existe à Amou un chartrier privé contenant : un cartulaire de la famille d'Amou (XV[e]-XVIII[e] s.) rédigé d'après la collection du Trésor des Chartes de Guienne conservée jadis à la Connétablie de Bordeaux et aujourd'hui disparue, à l'exception des *Recogniciones feodorum Aquitanie*, des lettres originales et inédites de Catherine de Médicis, Henri III et Philippe Strozzi au maréchal de camp Étienne de Borda; — à Benquet, reg. paroissiaux depuis 1632; — à Cachen, depuis 1662; — à Carcarès, depuis 1648 (en feuilles volantes non classées jusqu'en 1704); — à Cauna, depuis 1626 (des plus anciens du département); — à Roquefort, depuis 1675; délibérations de 1652 à 1686 omises dans l'inventaire imprimé de E supplément, qui est incomplet pour Aire, Amou, Dax, Mont-de-Marsan, Roquefort et Saint-Sever.

42. **Loir-et-Cher** (*M. A. Betgé-Lagarde*). [1926]. — Versements : par le greffe du tribunal de Blois, minutes du bailliage (1770-1790), 21 liasses; bulletins d'enfants trouvés (1772-1780), 1 liasse; audiences du tribunal de district (1790-an IV), 5 reg., 1 liasse; audiences forestières (1791-an III), 2 reg.; audiences du tribunal criminel (messidor an III-pluviôse an V), 1 reg.; mandats d'amener (1792-an XI), 1 reg.; — par le greffe du tribunal de Vendôme, sentences et procès-verbaux (1658-1697), Grands Jours (1687-1694), minutes du siège ducal (1632-1734), 1 carton; bailliage de Vendôme, enregistrement des édits (1686-1787 [manquent 1689-1715]; lettres de ratification hypothécaire (1772-1791), 2 cartons; présentations (1714-1788, lacunes), 9 reg.; défauts (1749-1787, lacunes), 3 reg.; affirmations de voyages (1714-1792, lacunes), 1 reg.; distributions de procès (1719-1789 et 1735-1784), 2 reg.; enregistrement des saisies réelles (1739-1788), 2 reg.; écrous (1686-1697), 1 reg.; réceptions d'offices (1714-1792), 1 carton; insinuations de donations entre vifs (1726-1790), 43 reg.; audiences (1714-1790 [manquent 1731-1732], 36 reg.; audiences, minutes (1686-1790), 28 cartons; dépens (1723-1789), 4 liasses; appels (1709-1710), 1 liasse; procédures criminelles (XVII[e] s. 1790), 14 cartons; affaires diverses, 4 cartons; maîtrise des eaux et forêts, procédures (1725-1787), 4 liasses; tribunal de district de Vendôme, lettres de ratification hypothécaire (1792-an III), 1 liasse; insinuations des donations entre vifs (1791-an IV), 6 reg.; pointes (1790-an IV), 1 reg.; audiences (1790-an IV), 6 reg.; audiences, minutes (1791-an III), 6 paquets; tribunal correctionnel, audiences (1791-an X), 5 reg.; procédures (1791-an VIII), 10 liasses; tribunal de 1[re] instance, reg. de correspondance (1817-1835), 1 reg.; pointes (1808-1814); enregistrement des

Digitized by Google

condamnations à la prison (1811-1821), 1 reg.; insinuations de donations entre vifs (ans VIII, X-XII), 4 reg.; audiences correctionnelles (an VIII-1825 [manque 1816]), 17 cahiers; procédures criminelles et correctionnelles (an VIII-1825), 60 paquets; appels correctionnels (an IX-1839), 4 cahiers; bailliage de Mondoubleau, enregistrement des édits (1765-1780), 3 cahiers; enregistrement des saisies réelles (1767-1790), 1 reg.; productions (1739-1789 [manquent 1755-1756]), 3 cahiers; enregistrement des contrats, testaments, donations (1764-1785), 1 reg.; insinuations de donations entre vifs (1754-1783 [manque 1762]), 30 cahiers; actes de voyages (1745-1749), 1 cahier; écrous (1753-1774), 1 cahier; enregistrement des ordonnances de police (1764-1779), 1 cahier; actes du greffe (1680-1788), 2 cartons; enregistrement des mercuriales (1724-1783); audiences, minutes (1670-1790), 11 cartons; tribunal de district de Mondoubleau, correspondance (ans II-III), 1 cahier; réception des juges et officiers (1790-1793), 1 cahier; élections des juges (1792-an III), 1 cahier; pointes (1720-1790), 1 reg.; lettres de ratification (1791-1793), 1 liasse; présentations (1792-an II), 2 cahiers; défauts (1792-an II), 1 cahier; affirmations de voyages (1791-an II), 2 cahiers; écrous (1793-an II), 1 cahier; charges et décharges de prévenus (1791-an II), 1 cahier; minutes du greffe (1791-1792), 2 liasses; audiences (1790-an IV), 5 reg.; audiences, minutes (an III), 1 liasse; arrêtés (ans II-III), 1 reg.; affaires criminelles non déférées au jury (an III), 1 cahier; bureau de conciliation, audiences (1791-an IV), 1 registre; jury d'accusation (1792), 2 cahiers; justice de Moutoire, minutes ordinaires et extraordinaires (1728-1789), 7 cartons; — justices seigneuriales: Arville, Busloup, Cellé, la Chapelle-Vicomtesse, Courtanvault, Couture, Droué, Fontaines, Freteval, Gros-Chêne, Lisle, Mazaugé, Meslay, Morée, le Plessy-le-Fresne, Poussay-Moutieux et Courtiras, Querhoënt, Ranay, Lavardin, la Roche-Turpin, Saint-Georges-des-Bois, Souday, Ternay, le Temple, la Ville-aux-Clercs, Trinité-de-Vendôme, 20 cartons; justices de paix de Droué, la Ville-aux-Clercs, Villedieu, Villiers (1792-an V), 5 liasses, 2 cahiers; le greffe de Vendôme a en outre versé une certaine quantité de papiers en vrac qui ne sont pas encore triés; — par le greffe du tribunal de commerce de Blois, jugements consulaires (1792-1820), 20 reg.

Réintégrations : de Meusnes, vingtième, rôles et états de mutations (1763-1786), 3 cahiers, 1 pièce; contribution patriotique (1790), 1 cahier; tailles, capitations et impositions diverses (1789), 6 pièces; — de Pontlevoy, titres de la cure de Choussy (1632-1660); de la cure de Mouthon-sur-Bièvre (1627-1790); de la cure de Thenay (1680-1732); de la cure de Vallières-les-Grandes (1656-1753); inventaire des titres et du mobilier de l'église de Mouthon-sur-Bièvre (1790).

Dépôt d'archives anciennes par les communes d'Angé, Pouillé, Rilly et Rougeou.

Digitized by Google

Dons : par les Archives de la Charente-Inférieure, un contrat d'échange de terre à Chouzy (1480); — par les Archives de la Mayenne, trois fragments de parchemin et quatre cahiers de l'état civil de la paroisse de Cormenon.

Acquisition : contrat de vente d'un moulin sis à Faverolles (1555).

Impression du Répertoire de la série Q et de l'inventaire de la série H.

[1927.] — Versements : par les parquets des tribunaux de Blois et de Vendôme, dossiers antérieurs à 1880; — par le greffe de l'ancien tribunal de Romorantin, 80 liasses d'état civil ancien et 5 articles divers, notamment plumitif des audiences de police de la justice de paix de Romorantin (1792-an v); répertoire sommaire des archives du bailliage de Romorantin et de Millançay (1737); — par le greffe de l'ancien tribunal de Vendôme, 80 liasses d'affaires civiles, commerciales et correctionnelles, ainsi que 5 registres d'enregistrement au greffe du bailliage qui avaient échappé au précédent versement; — par les justices de paix d'Herbault, Mer, Montrichard, Romorantin et Vendôme, leurs archives antérieures à 1827 et celles des justices de paix à elles anciennement rattachées (Avaray, Lanthenay, Pontlevoy, Romorantin-ville, Villiers); Montrichard a également versé, avec d'anciennes archives de la justice de paix de Contres, 3 reg. du bureau de paix du tribunal de district de Saint-Agnan (1790-an III), et la justice de paix de Romorantin a remis un registre des audiences du tribunal de commerce (an XIII-1808); — par la sous-préfecture supprimée de Romorantin, outre les archives administratives, l'état civil de la commune de Monthault de 1674 à 1828, date de sa suppression, et les registres de mariage des municipalités de canton de Chaumont-sur-Loire, Lanthenay, Mennetou, Salbris et Selles-sur-Cher (ans VII-VIII); — par la mairie de Mer, reg. des délibérations du bureau de paix du district (1790-an III); trois parchemins retirés de la reliure de registres d'état civil, deux de ces parchemins sont les restes d'une rédaction de la coutume de Blois, le troisième est un court fragment d'un compte royal remontant à la fin du règne de Louis XI; il offre quelque intérêt pour l'histoire de l'orfèvrerie tourangelle et pour celle de la construction du château du Plessis-les-Tours; — par la mairie de Montrichard, pièces relatives à l'imposition du vingtième à Monthou (1759-1788) et un inventaire des ornements des églises Sainte-Croix et Notre-Dame de Montrichard (1786).

Dépôts : par la mairie de Bourré, reg. des délibérations (an IX-1826), reg. paroissiaux et d'état civil (1582-1805), titres relatifs à la conscription (an XIV-1826); — par la mairie de Salbris, registre d'arrêtés du maire (an X-1831) et cahiers de l'état de section (1791-1806); — par les hospices de Blois, les archives de l'Hôtel-Dieu (375 art.) et de l'Hôpital général (154 art.) antérieures à la Révolution et une partie des archives

Digitized by Google

de l'administration des hospices, soit au total près de 1,000 articles, remontant au XII^e siècle.

Dons : par les Archives de la Vienne, deux actes relatifs au domaine de Montgiron, offerts par M. de Saint-Amand (XIX^e s.); — par les Archives du Cher, trois actes concernant le couvent des Bernardines de Saint-Aignan (1780-1783); — par la Bibliothèque nationale, documents sur le Blésois, offerts par M. Chappée.

Acquisitions : une liasse de pièces de procédures concernant la forêt de Saint-Aignan (XVIII^e-XIX^e s.); actes de foi et hommage pour un moulin à vent (XVI^e-XVII^e s.); compte du directeur des aides de l'élection de Vendôme (1726).

Classement des fonds judiciaires, bailliage de Vendôme, des derniers fonds de la série H et des fonds déposés par l'administration des hospices de Blois; — classement des fonds judiciaires de la période révolutionnaire et du début du XIX^e siècle. — Impression de l'inventaire de la série H.

A signaler dans les archives communales : à Arville, reg. paroissiaux depuis 1657; — à Beauchêne, depuis 1708 (en mauvais état); le dépôt des archives anciennes au chef-lieu est indispensable; — à Bouffry, état civil depuis 1596 (et non 1662, comme le dit l'inventaire); — à Choué, état civil depuis 1539 (et non 1584); reg. de délibérations de 1791-1793, pluviôse an IX-1815 égarés; — à Droué, reg. de catholicité de Boisseleau de 1532; — à Fréteval, état civil, sans lacunes, depuis 1608; originaux et copies de titres de propriété depuis le XV^e siècle; — à Huisseau-en-Beauce, état civil ancien depuis 1638; — à Lavardin, depuis 1670; — à Lisle, depuis 1586; — à Longpré, depuis 1667; — à Mondoubleau, recherche vaine d'un fonds d'archives signalé en 1860 chez un particulier; — à Montoire, documents sur le recensement des biens-fonds en 1782, sur les réquisitions faites en 1815 pour les troupes alliées; — à Morée, lacunes dans les reg. paroissiaux pour 1654-1670, 1674-1686, 1696-1712; — à Oigny, reg. paroissiaux depuis 1608; — à Pezou, depuis 1690; — au Plessis-Dorin, depuis 1609; — aux Roches-sur-le-Loir, depuis 1552; — à Sarge-sur-Braye, depuis 1542; — à Savigny-sur-Braye, archives de la mairie et de l'hôpital confondues; reg. paroissiaux depuis 1574 (dépôt en désordre, à classer et à verser aux archives départementales); — à Souday, 6 liasses de documents révolutionnaires, délibérations depuis 1788; titres et comptes de l'ancienne fabrique à verser aux archives départementales; — à Souge, le plus ancien registre paroissial (1601-1629) reste introuvable; — à Saint-Agil, matrices de 1791, an V, an XIII; — à Saint-Amand-de-Vendôme, le 1^er registre paroissial va de 1586 à 1641; états de section de 1791; — à Saint-Avit, reg. paroissiaux depuis 1607, mal reliés; — à Saint-Hilaire-la-Gravelle, reg. paroissiaux entre 1667 et 1765 disparus; reg. de délibérations détruits en 1870 par les Prussiens; — à Saint-Marc-du-Cor, reg. paroissiaux depuis 1600,

Digitized by Google

avec lacunes jusqu'en 1723; — à Saint-Rimay, reg. paroissiaux depuis 1582; — à Trôo, depuis 1560 (avec lacunes); — à Villavard, depuis 1609; — à Villebout, depuis 1539.

A l'hôpital de Montoire, délibérations depuis 1700, sommier des revenus (1774-1813); comptabilité (1773-1837); comptes des recettes et dépenses (1704-1789); registre des dépenses journalières (1717-1791).

43. **Loire** (*M. L. Biernawski*) [1926]. — Versements : par le greffe du tribunal de 1re instance de Saint-Étienne, juridiction de Saint-Étienne, audiences (1775-1776); juridiction du marquisat de Saint-Chamond (1776-1777); bailliage de Bourg-Argental, sentences (1787), 1 cahier; enregistrement des lettres patentes, testaments, etc. (1783-1790), 2 reg.; insinuations de donations entre vifs (1789-1790), 2 reg.; tribunal de district, audiences (1791-an III), 3 reg.; affirmations de voyage (1793-an II), enregistrement des lois (1791-1792); jury d'accusation, procès-verbaux (an VI-an XIV), 1 reg.; reg. de procédures du directeur du jury d'accusation (ans II-IV); tribunal correctionnel, audiences (1819-1820), 1 reg.; insinuations de donations entre vifs (ans III-X), 4 reg.; rapport (an IX), 1 liasse; reg. paroissiaux et état civil (1652-an XI), 5360 reg. ou cahiers; — par le greffe du tribunal de 1re instance de Montbrison, bailliage et sénéchaussée, distribution des procès (1758-1775), 1 reg.; droits de greffe (1775-1780), 6 reg.; enregistrement des lettres patentes (1763-1765), 1 reg.; lettres de ratification (1773-1777), 1 liasse; procès-verbaux (1783), 3 cahiers; publications (janv. 1791), 1 cahier; bailliage, audiences (janv. 1791), 1 cahier; opposition (1788); bailliage criminel (1790); sénéchaussée, audiences (1791), 2 cahiers; sénéchaussée de Saint-Étienne, enregistrement des édits (1765-1766), 1 cahier; affirmations de voyage (1765-1766); châtellenie de Lavieu, audiences (1774-1775), 1 cahier; procès-verbaux, plaintes, sentences (1771), 1 liasse; tribunal du district de Montbrison, audiences (1791-an IV), 5 reg. et 17 cahiers; bureau de conciliation (ans III-IV), 1 cahier; enregistrement des lois (1791-an III), 3 cahiers; jugements en chambre du Conseil (1791-1793), 1 cahier; publications (1791-1793), 4 reg.; enregistrement des patentes, commissions, testaments, donations, etc. (1791-1793), 2 reg. et 2 cahiers; remise de productions (1791-an IV), 2 cahiers; sentences en bureau (1791), 1 cahier; affirmations de voyage (1792-1793), 1 cahier; reg. des contrats de vente et purifications d'hypothèques (1791-an VI), 1 reg.; ordonnances, dépens, procès-verbaux, sentences, enquêtes, appositions de scellés, procédures (1791-an III), 14 liasses, 159 dossiers et 254 pièces; tribunal du district de Boën, audiences (ans II-III), 5 cahiers: adjudications (an II), 1 cahier; tribunal civil du département, audiences (ans III-VIII), 106 cahiers; adjudications (ans VIII-IX), 1 reg.; affirmations de voyage (ans III-IX), 6 cahiers; décharges de pièces (an V), 1 cahier;

Digitized by Google

enchères et surenchères (an VI), 1 reg.; prestations de serment des huissiers (an VII), 1 reg.; enquêtes, sentences arbitrales, procédures, etc. (ans III-VIII), 9 liasses, 44 dossiers, 91 pièces; tribunal de 1re instance, audiences (an X-1821), 186 cahiers; jugements (1807-1825), 1 reg.; affirmations de voyage (ans IX-XIII), 1 cahier; enquêtes, adjudications, prestations de serment, procédures, etc. (an VIII-1820), 4 liasses, 110 dossiers et 104 pièces; affaires correctionnelles, audiences (an IV-1830), 38 cahiers; déclarations d'appel (an VI-1819), 3 cahiers; remises au greffe (an XII-1806), 1 cahier; jugements, procédures, etc. (1791-1820), 54 liasses, 161 dossiers; affaires criminelles, jury d'accusation (an III-1811), 2 reg., 6 cahiers; tribunal criminel (1792-an VIII), 1 reg., 7 cahiers; copie de lettres (an VIII-1807), 1 cahier; registre de pointes (an X-1811); décharges (an IX-1812); pourvois en cassation (an IV-1811), 1 reg., 1 cahier; procédures et pièces diverses (1791-1819), 67 liasses, 968 dossiers, 101 pièces; cour prévôtale, procédures (1816-1817), 4 dossiers; justice de paix de Feurs (ans III-IV), 2 cahiers; justices de paix diverses (1791-1817), 8 liasses, 15 dossiers; tableau de contre-révolutionnaires mis à mort à Commune-Affranchie (an II), 7 pièces; tableau des contre-révolutionnaires mis à mort à Lyon (an II); mandats pour fourniture d'habillements et d'équipement des conscrits (an VIII), 2 liasses; rôles de la commune d'Usson (an VIII); affaires diverses (1791-an VIII), 12 liasses; reg. paroissiaux et état civil (1693-an XI), 12.016 registres ou cahiers; — par le greffe du tribunal de 1re instance de Roanne, maréchaussée (1758-1788), 1 reg.; bailliage ducal, affirmations de voyage (1742-1774), 7 cahiers; édits, déclarations, etc. (1665-1724), 1 liasse; tribunal de district de Boën et tribunal civil du département, délibérations (ans II-VIII); tribunal de district de Montbrison, remise de procédures (1791-an IV), 1 cahier; tribunal de 1re instance de Roanne [1], délibérations (an VIII-1825), 3 cahiers; jugements civils (an IX-1806), 32 cahiers; actes de dépôt (ans IX-XI), 3 cahiers; jugements correctionnels (an VIII-1831), 21 cahiers; reg. paroissiaux et d'état civil (1667-an XI), 8.012 cahiers ou reg.; — par le greffe de la justice de paix de Belmont, reconnaissances féodales concernant Belmont et les environs (1741-1787), 14 pièces; justice de Sevelinges (1789), 10 pièces; reg. de la justice de paix de Belmont (1791-an VII), 7 cahiers; jugements, émancipations, tutelles, procès-verbaux, actes extra-judiciaires, minutes (1791-an VIII), 41 liasses; — par le greffe de la justice de paix de Charlieu, procès-verbaux, appositions de scellés, curatelles, jugements, procédures (ans III-VIII), 15 liasses; — par le greffe de la justice de paix de Feurs, causes en conciliation (1791-an VIII), 14 cahiers; répertoire (1791-1792); jugements, appositions et levées de scellés, tu-

[1] Ce qui subsiste des archives du tribunal de district de Roanne se trouve à la Bibliothèque de cette ville.

Digitized by Google

telles, etc. (1791-an VIII), 11 liasses; — par le greffe de la justice de paix de la Pacaudière, bureau de paix et de conciliation (1791-an VIII), 13 cahiers; répertoire (ans IV-VIII); tutelles, curatelles, prestations de serment, déclarations de grossesse, émancipations (1792-an VIII); — par le greffe de la justice de paix de Montbrison, audiences (ans VII-IX), 1 reg.; — par le greffe de la justice de paix de Néronde, bureau de conciliation (1793-an V), 5 cahiers; sentences, appositions de scellés, tutelles, curatelles, etc. (1791-an VIII), 7 liasses; — par le greffe de la justice de paix de Noirétable, lettres de ratification (1775); ventes (1646); procès-verbaux et actes de la justice de paix du canton de Cervières et Noirétable (1791-an VI), 6 cahiers; sentences contradictoires, tutelles, curatelles, appositions de scellés, procès-verbaux (1791-an VIII), 31 liasses; — par le greffe de la justice de paix de Pelussin, audiences (1791-an VIII), 25 cahiers; citations (an III), 1 reg.; plaintes et dénonciations (ans III-IV), 1 cahier; justice de paix de Saint-Pierre-de-Bœuf, audiences (1791-an VII), 6 reg. et 10 cahiers; justice de paix de Maclas (1790-an VI), 17 cahiers; appositions de scellés (1793-an V), 2 cahiers; répertoires (1791-an VII), 6 cahiers; pièces diverses (1788-an VIII), 346 pièces; — par le greffe de la justice de paix de Perreux, inventaire de succession provenant de la juridiction de Marcigny (1788); sentences, tutelles, curatelles, appositions de scellés (1790-an VIII), 12 liasses; — par le greffe de la justice de paix de Roanne, répertoire des procès-verbaux et jugements (ans IV-V), 1 cahier; minutes (1790-an VIII), 5 liasses; — par le greffe de la justice de paix de Saint-Bonnet-le-Château, prévôté et châtellenie, minutes (1782-1790), 277 pièces; plumitif (1787-1788), 1 cahier; bureau de paix (ans V-VIII), 2 cahiers; registres de la police correctionnelle du canton (an III), 1 cahier; justice de paix (1791-an VIII), 634 pièces; — par le greffe de la justice de paix de Saint-Étienne (sud-est), registre des arrangements à l'amiable (1792-an III), 1 cahier; répertoire (1791-an III); répertoire de la justice de paix du canton rural (ans III-V), 1 cahier; inventaire des minutes (1791-an X), 1 cahier; répertoire de la justice de paix du canton de Valbenoite (an VI), 1 cahier; sentences, appositions de scellés, prestations de serment, tutelles, curatelles (1791-an VIII), 23 liasses; — par le greffe de la justice de paix de Saint-Galmier, jugements (an VI), 1 cahier; procès-verbaux de conciliation et non-conciliation (ans VII-VIII), 2 cahiers; minutes (ans IV-VIII), 5 liasses; — par le greffe de la justice de paix de Saint-Germain-Laval, minutes (1791-an IV); — par le greffe de la justice de paix de Saint-Haon-le-Châtel, enregistrement (1790-an VI), 1 reg.; minutes (1790-1791), 1 reg.; bureau de conciliation (ans IV-VIII), 4 cahiers; appositions et levées de scellés (ans IV-VI), 1 cahier; répertoires (1790-an III); inventaire (ans VI-IX), 1 cahier; — par le greffe de la justice de paix de Saint-Jean-Soleymieux, bureau de paix et de conciliation (ans III-VI), 3 reg.; mi-

Digitized by Google

nutes (ans III-VIII); — par le greffe de la justice de paix de Saint-Just-en-Chevalet, jugements, tutelles, appositions de scellés (ans II-V), 5 liasses; — par le greffe de la justice de paix de Saint-Rambert, reg. (1791-1810), 30 cahiers; pièces diverses (ans III-XIII), 12 liasses; — par le greffe de la justice de paix de Saint-Symphorien-de-Lay, minutes (1791-1796), 3 liasses.

Don : par les Archives de l'Allier, requête d'Antoine Chaland, de Saint-Chamond (1745).

Classement de la série M.

A signaler dans les archives communales : à Belmont, reg. paroissiaux (1661); — à Briennon, reg. paroissiaux (1634); — à Luriacq, reg. paroissiaux (1651); — à Néronde, reg. paroissiaux (1616). — à Saint-Marcellin, reg. paroissiaux (1634); — à Saint-Maurice-en-Gourgois, reg. paroissiaux (1618).

[1927.] — Don : par M. le chanoine Vanel, confirmation des franchises de la ville de Boën, par Guy de Couzan (1352), cahier de 12 feuillets.

Classement des papiers versés par les greffes; — continuation du classement de la série M et de l'impression de l'inventaire de la série L; — mise en distribution de l'inventaire de H supplément depuis longtemps imprimé (hôpitaux de Champdieu, Charlieu, Roanne, Bourg-Argental et Boën), dont l'auteur est M. de Fréminville, ancien archiviste du département.

44. **Haute-Loire** (*M. É. Delcambre*) [1926]. — Réintégrations : de la bibliothèque municipale du Puy, documents légués par feu Aymard, ancien archiviste, et provenant des Archives départementales; lettre d'amortissement par le comte de Clermont pour le chapitre de Saugues (1396); lettre de convocation aux États de Languedoc adressée à l'évêque du Puy (27 janvier 1787); collation de la cure de Presailles par l'évêque du Puy en faveur de Pierre Perrier (7 juillet 1677); arrêt du Grand Conseil contre le seigneur d'Arlenc au sujet de la justice de Possolety (1445); accord entre l'Université Saint-Mayol et Pierre d'Espaly (1428); sentence de l'official du Puy interdisant au vicaire de Charrouil l'administration des sacrements dans la paroisse de Loudes (1312); lettres patentes de Louis XV relatives à la culture du mûrier à Viaye (1759); contrat de fondation du collège du Puy (1588); doléances du chapitre de Saugues (1789); exemptions pour la milice au diocèse du Puy (vers 1733); ordonnance de François de Beringhen, évêque du Puy, relative aux processions pascales à Saint-Pierre-le-Monastier.

Dons : par la succession du chanoine Pontvianne, requête des habitants de Mondoulioux en vue de se séparer de Doulioux (1787); pièces relatives aux familles Poirat, de Craponne (1756-1762), Jouve, de Saint-Georges-Lagricol (XVII^e-XVIII^e s.), aux cures d'Arzon et de Chomelix (XVIII^e s.).

Digitized by Google

Acquisitions : 2 livres de comptes de la famille Valicon, de Chazelles-les-Chalencon (1711-1813); 7 registres de minutes de Claude Valicon, notaire audit lieu (1539-1593), 3 registres, et 3 fragments de registres de minutes de François Valicon (1619-1670); 2 registres et 1 liasse de minutes de Bouchet, notaire à Retournac (1725-1745).

Classement de la série G et, dans la série H, du fonds de la Chaise-Dieu.

Impression de l'inventaire des riches archives hospitalières du Puy.

A signaler dans les archives communales : à la Voute-Chilhac, reg. paroissiaux (1648); — à Chanteuges, les reg. paroissiaux sont à la cure; — à Cayres, reg. paroissiaux (1649); compoix du mandement du doyenné du chapitre Notre-Dame (1714).

[1927.] — Versements : par le greffe du tribunal du Puy, dossiers criminels (1870-1896), 82 liasses; dossiers correctionnels (1876-1896), 20 liasses; jugements correctionnels (1811-1896), 81 reg. en 11 art.; — jugements civils (an x-1874), 116 reg. en 38 art.; un dossier criminel relatif à la Compagnie de Jésus : Lyon et Jura (ans VI-VII); un dossier sur l'affaire correctionnelle Saint-Ferréol-Audiard, complot de Marseille (1852); reg. paroissiaux et d'état civil (1630-1806), 127 articles (1 par paroisse); — par le greffe du tribunal supprimé de Brioude, jugements civils (1808-1876), 53 reg.; état civil, 118 liasses de reg. (1789-an x) [seul Paulhaguet remonte à 1698]: — par le greffe d'Yssingeaux, état civil (1790-1806), 13 articles; — par la sous-préfecture d'Yssingeaux, 181 articles (arrêtés, 1806-1872; correspondance générale, 1845-1876).

Acquisition : compoix de Sauzet (paroisse de Venteuges) de 1643.

Achèvement du classement du fonds de l'abbaye de la Chaise-Dieu (2.358 documents) et du triage par fonds des documents de la série H; commencement du triage des papiers de famille (série E); continuation de l'impression de l'inventaire des archives hospitalières du Puy; classement des volumes provenant des bibliothèques des séminaires du Puy.

A signaler dans les archives communales : au Monastier, reg. paroissiaux depuis 1612; les 5 reg. des délibérations et du bureau de police de la ville et communauté du Monastier de 1782 à 1789, inventoriés en 1857, sont en déficit; — à Thoras, reg. paroissiaux depuis 1643; terrier de la vicomté de Vazeilles pour le comte d'Apchier, 1622; — à Saugues, reg. paroissiaux depuis 1612; cadastre de Saugues (1600), registre des laissez-passer et registre des délibérations de la municipalité cantonale; — à Langeac, deux reg. paroissiaux (1593-1677) sont égarés; — à Monistrol-d'Allier, reg. paroissiaux depuis 1639, le registre de 1688 à 1757 est égaré: — à Domeyrat, les cahiers paroissiaux de 1700 à 1796 sont en déficit; — à Paulhaguet, reg. paroissiaux depuis 1584 pour Paulhaguet et depuis 1640 pour Censac; — à Beauzac, reg. paroissiaux depuis 1576; répertoire

Digitized by Google

du notaire Ravaisse (1727-1752) et minutes du notaire Pichon (1621-1624); livre des obits de l'église paroissiale (1613); — à Vals, compoix de 1712; — à Bas, reg. paroissiaux depuis 1617; — à Monistrol-sur-Loire, le reg. paroissial de 1625 à 1631 est égaré.

45. **Loire-Inférieure** (*M. E. Gabory*) [1926]. — Dons : par M^me^ de Couëtus, 4 liasses de documents se rapportant aux terres de la Malonnière, la Drouardière, la Pichaudière, la Robinière, situées en la paroisse du Loroux-Bottereau et à quelques autres terres dépendantes de Saint-Julien-de-Concelles; — par M. L. Pageot, 12 liasses ayant trait aux seigneuries de la Templerie-Bourdinière et de la Salle, en Château-Thébaud, de la Bretèche en Maisdou, aux familles Le Faou de la Trémissinière, Guillon de la Gouvinière, de Goulaine, Pantin de la Hamelinière et de Gras-Mouton, Rodrigue, de Ruays; — par M. Le Guisquet, lettre du commissaire du Directoire exécutif de la Loire-Inférieure près les tribunaux au sujet de la conservation des anciens actes notariés (an VII).

Impression du répertoire de la série B et de l'inventaire de la série E supplément. — Classement du don fait par M. de Charette en 1925 : seigneuries dépendant du duché de Retz : la Benate, 130 pièces; le Grand-Bois, 81; les Huquetières, 105; la Hunaudaie, 12; — juridictions : la Hunaudaie, 1 reg. (1669); le Grand-Bois, 1 reg. (1486); la Boissière-du-Doré, 1 pièce (1705); Nantes, 1 pièce (1596); Montbert, 1 pièce (1783); Lucé, 1 pièce (1618); — familles Bretagne, Brossard, Comingue, Coquin, du Vivier, Halbert René, Lourens, Julien, époux d'Yvonne Charette; Lefebvre des Savenières, Marion, Massé, Méchineau, Richard de La Pervendière, Richard de La Roulière.

[1927]. — Versements par les sous-préfectures supprimées d'Ancenis et de Paimbœuf, papiers administratifs; — par les greffes des tribunaux de Nantes, Ancenis, Châteaubriant, Paimbœuf, Saint-Nazaire, état civil jusqu'en 1802 et papiers judiciaires.

Dons : par M. Chappée, 56 pièces sur la commune de Saint-Sébastien antérieures à la Révolution; — par M. l'abbé Bourdeaut, 43 parchemins provenant de la seigneurie de Château-Frimont; — par un anonyme, registre d'insinuations de la seigneurie de Guérande.

Continuation de l'impression des inventaires de B et de E supplément et du répertoire numérique de B.

46. **Loiret** (*M. J. Soyer*) [1926]. — Dons : par les Archives de l'Allier, 4 pièces parchemin et 1 pièce papier concernant la famille Hébron, de Puiseaux (1700-an II); — par M. A. Pommier, acte de nomination de Marie Girault, religieuse professe du couvent des Filles-Dieu de Paris, [illegible] administratrice de l'Hôtel-Dieu et maladrerie de Boiscommun

Digitized by Google

(1655-1656); — par les Archives de la Charente-Inférieure, 3 pièces papier concernant Le Bis, tonnelier-vinaigrier à Orléans (1781-1782); — par M. R. Dion, 4 pièces papier concernant le «trépas» de Loire (1754-1762) ou droit perçu sur les bateaux et marchandises passant par le fleuve dans les limites du duché d'Anjou; — par les Archives du Cher, 3 liasses de pièces, bailliage de Coullons (1659-1753); 1 liasse, bailliage de Saint-Brisson (1772); 1 liasse, bailliage d'Autry-le-Châtel (1759-1761); 1 liasse, bailliage de Pierrefitte-ès-Bois (1713-1775); oraison funèbre du cardinal de Coislin, évêque d'Orléans (1706, impr.); lettre de l'abbé de La Trappe à un ecclésiastique d'Orléans (1797, impr.); collection de billets de faire part de décès intéressant des familles orléanaises (XIX^e-XX^e s.).

Versements : par l'administration pénitentiaire, des registres des maisons d'arrêt: Orléans, 28 reg. (1839-1865), les registres antérieurs depuis 1763 ont été versés en 1873; Gien, 17 reg. (1832-1859); Pithiviers, 9 reg. (1839-1866); Montargis, 26 registres (1792-1864); — par le greffe du tribunal de commerce d'Orléans, 69 reg. de la juridiction consulaire (1695-frimaire an II); 15 reg. du tribunal de commerce (24 frimaire an II-30 décembre 1809); 3 liasses de rapports d'experts (1790-1807); 1 cahier d'enregistrement des sentences de séparation (1791-an VII); le registre des délibérations du tribunal de commerce du 24 septembre 1792 à pluviôse an XII est resté au greffe.

Dépôts : par la commune de Germigny-des-Prés, reg. paroissiaux et d'état civil (1589-an VII) et 2 pièces concernant le partage des communaux (an II); — par la commune de Rosoy-le-Vieil, reg. paroissiaux et d'état civil (1715-1822) et 1 reg. de délibérations (an II-1838).

Triage et classement du résidu de titres anciens : série A, duché d'Orléans, aveux, censives dans la ville d'Orléans; châtellenie d'Orléans, rivière du Loiret; comté de Beaugency; duché de Vendôme; forêt d'Orléans, droits d'usage en la paroisse du Moulinet; duché de Nemours, hôtel-Dieu de Nemours; — série B, justice du canal de Briare; bailliage de Laas; prévôté de Rougemont; justice seigneuriale d'Augerville-la-Rivière; bailliage royal d'Yèvre-le-Châtel; justice de l'église Saint-Aignan d'Orléans; maréchaussée générale de l'Orléanais; justice de la baronnie de Saint-Laurent-des-Orgerils-lez-Orléans; bailliage de Neuville-aux-Loges (Neuville-aux-Bois); — série C, intendance, travaux de défense contre les inondations, turcies et levées de la Loire, ban et arrière-ban (1697), statistique des crimes (1775); bureau des finances, îles et îlots de la Loire; intendance de la Généralité de Paris, réparations au presbytère de Moulon (élection de Nemours); — série D, collège des médecins d'Orléans, cours d'accouchement à Orléans; — série E, fiefs et censives, titres concernant 26 fiefs ou censives; — série E familles, titres concernant 80 familles ou personnages; — série E communautés d'habitants, Triguères, Courtenay,

Digitized by Google

Cosnes, Chartres, Dourdan, Montargis; — série E notariat, minutes de Champion, notaire à Donnery (1721-1739); minutes de Chenard et Dupyn, notaires à Pithiviers (XVIIe s.); répertoire des actes de Chédé, notaire royal à Saint-Laurent-des-Eaux (1767-1772); — serie E corporations, boulangers, bouchers-tripiers, poissonniers, chirurgiens-barbiers, tanneurs, tondeurs de draps d'Orléans, bouchers de Gien; — série G, évêché d'Orléans, seigneurie de Mareau-aux-Bois; chapitre de la cathédrale Sainte-Croix, biens à Trainon, testament de Jean de l'Aubespine, évêque d'Orléans (1593); collégiale Saint-Aignan d'Orléans, prévôté d'Herbilly; collégiale Saint-Vrain de Jargeau, chapelle Saint-Michel; titres et cahiers concernant 16 cures, fabriques et chapelles; — série H, abbaye de Saint-Mesmin-de-Micy, cueilleret de Saint-Denis-en-Val; prieuré de N.-D.-de-Bonne-Nouvelle d'Orléans, seigneurie de Vaux, prieuré de Gy-les-Nonnains; abbaye de Saint-Loup-les-Orléans, inventaires de la bibliothèque, du mobilier et des biens, domaine de Villeserin; abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, domaine de Vineuil, prieuré de Saint-Martin de Vannes; prieuré de Pont-aux-Moines; hôpital général d'Orléans, fief de la Braquerie: — série I, registres, baptêmes, mariages et sépultures des protestants de Gien (1678, 1680-1684). Il reste à reconnaître les 150 articles, liasses ou registres, de la collection Herluison. Ont été envoyés aux Archives nationales un fragment de cartulaire de la fondation du cardinal Jean Lemoine, un fragment de compte de l'ordre du Saint-Esprit (1578-1579), des lettres de rémission octroyées à Jean, comte d'Armagnac (1445); les papiers de Léon Faucher, ministre de l'Intérieur de décembre 1848 à mai 1849 et la correspondance de M. de Persigny, ministre de l'Intérieur, provenant du château de Boucheteau.

Rédaction et impression de l'inventaire de la série C intendance (fin) et assemblée provinciale; — publication du répertoire des cartes et plans contenus dans une collection factice de 50 portefeuilles; — rédaction et publication de l'inventaire des Archives communales d'Orléans; reg. paroissiaux de Saint-Paterne; — publication des 3e et 4e fascicules du Tableau des archives communales, arrondissements de Montargis et Pithiviers.

A signaler dans les archives communales : à Charsonville, reg. paroissiaux (1602); — à Coulmiers, registre des délibérations du 28 floréal an VIII à 1814; — à Rozoy-le-Vieil, reg. des délibérations de l'an II.

[1927]. — Versements : par les sous-préfectures supprimées de Gien et de Pithiviers, tous leurs papiers, sauf ceux qui doivent être vendus sur place; — par le greffe du tribunal supprimé de Gien : reg. paroissiaux et d'état civil (1736-1832); reg. d'état civil protestant de Châtillon-sur-Loire (1736-1790); [les registres des protestants de Gien (1570-1585, 1608-1675) et de Châtillon-sur-Loire (1668-1684), bien connus des érudits,

Digitized by Google

n'ont pas été retrouvés]; papiers judiciaires révolutionnaires et modernes; — par le greffe du tribunal supprimé de Montargis, reg. paroissiaux et d'état civil (1736-1832); reg. des professions et sépultures des Pénitents de Courtemaux (1769-1788), des Barnabites et des Récollets de Montargis (1737-1790); des professions, vêtures et sépultures des Bénédictines de Gy-les-Nonains (1737-1750), des Ursulines de Montargis (1737-1791); papiers judiciaires centenaires; — par le greffe du tribunal supprimé de Pithiviers, reg. paroissiaux et d'état civil (1736-1832), reg. des sépultures du chapitre Saint-Georges de Pithiviers (1752-1767), répertoire des reg. d'état civil antérieurs à l'an XI (1817-1819; papiers judiciaires centenaires; — par le greffe du tribunal d'Orléans, reg. paroissiaux et d'état civil (1736-1832) [manquent les naissances d'Orléans pour 1822-1832]; reg. protestants d'Orléans (1668-1684); reg. des non-catholiques d'Orléans (1788-1792), de Villereau et de Sury-aux-Bois (1788-1789); reg. des déclarations des noms et prénoms des juifs d'Orléans (1808); reg. des sépultures du chapitre de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans (1737-1787), des collégiales Saint-Aignan d'Orléans (1737-1792), Saint-Liphard de Meung-sur-Loire (1737-1751), Saint-Vrain de Jargeau (1738-1782), Notre-Dame de Cléry (1737-1787); reg. des professions et sépultures des couvents des Augustins d'Orléans (1737-1783), des Bénédictins de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle d'Orléans (1737-1768), des Grands-Carmes d'Orléans (1737-1763), des Carmes déchaux d'Orléans (1744-1764), des Capucins d'Orléans (1773), des Dominicains d'Orléans (1737-1773), des Minimes d'Orléans (1732-1771); de l'Oratoire d'Orléans (1737-1772), des Récollets d'Orléans (1738-1772), des Chartreux d'Orléans (1737-1772); reg. des baptêmes, mariages, sépultures de l'Hôtel-Dieu de Jargeau (1737-1787); reg. des professions et sépultures du Calvaire (1737-1790), des Carmélites (1737-1792), de la Madeleine (1737-1773), des Ursulines d'Orléans (1737-1786), des Ursulines de Beaugency (1695-1780), des Visitandines d'Orléans (1737-1786), des Cisterciennes de l'abbaye de Voisins, commune de Saint-Ay (1672-1777), des Hospitalières de l'hôtel-Dieu d'Orléans (1737-1778) et de Patay (1745-1769).

Dons : par les Archives de l'Allier, 7 pièces sur les familles Tourtier (d'Orléans, 1627), Colas (d'Orléans, 1622), Naillon (de Montargis, 1716), Petit (de Janville, 1718), Louvet, frère de la Société des écoles chrétiennes à Orléans (1774), les cordonniers de Clamecy (1745); — par M. A. Pommier, 27 pièces sur la famille Pelerin de Boiscommun (1654-1814), états de service d'un Pelerin, brigadier des gendarmes du roi (1656-1691); — par le Dr Patay, 70 pièces sur la maison dite « Le Coin Saint-Pierre », à Orléans, n° 13 de l'actuelle rue Étienne-Dolet (1501-1869); — par M. Pierre Jouvellier, dispense de logement des gens de guerre au sieur de Laistre du Clouseau pour une ferme sise au hameau de Pontijou, paroisse de Maves (Loir-et-Cher) [22 mai 1683]; — par les

Digitized by Google

Archives de la Seine-Inférieure, fragment de document sur la famille orléanaise Luillier (1470); — par M. Leplat, 7 liasses de documents sur des familles et des domaines de l'Orléanais (xv^e^-xix^e^ s.); plan ms. du domaine d'Herblay, à Artenay (1767).

Achèvement de la rédaction de l'inventaire de la série C (fonds de l'intendance de la généralité d'Orléans); rédaction et impression de l'Inventaire des archives communales d'Orléans antérieures à 1790; catalogue des actes royaux de 1547 à 1589 conservés dans ces archives (travail exécuté pour l'Académie des sciences morales et politiques, 249 actes catalogués); classement de la série E en vue de la rédaction du répertoire numérique; classement de la collection Herluison, entrée aux archives en mars 1906, 150 articles, parmi lesquels des titres concernant Helvetius, une lettre originale d'Henri IV au pape Paul V sur l'abbaye de Lévignac, diocèse de Toulouse, des bulles originales sur l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, à Soissons, etc.

A signaler dans les archives communales : aux Bordes, reg. paroissiaux de 1597 à 1792; — à Nesploy (archives mal tenues), titres originaux sur les droits d'usage dans la forêt d'Orléans depuis 1475; — à Villorceau, table analytique et alphabétique de l'état civil de 1622 à 1867, par M. Adam, ancien instituteur (le registre paroissial de 1622 à 1647 a disparu depuis longtemps).

47. **Lot** (*M. V. Fourastié*) [1926]. — Dons : par M. F. de La Grénerie, 2 malles de parchemins et papiers (xv^e^-xvii^e^ s.) concernant Gagnac; — par M. Giraudy d'Antony, généalogie des d'Antoni, barons de Perreux et de Venars; correspondance du maréchal Bessières et de sa famille; — par M. le lieutenant-colonel de Corn, 3 cahiers et 7 reg. de notaires de Corn (1545-1628).

Dépôt : par la commune de Cahus, reg. de la confrérie du Saint-Sacrement de Feyssieu (1641-1803); reg. paroissiaux (1629-1792) et reg. d'état civil (1792-an viii); 7 reg. ou cahiers de délibérations, certificats de civisme et autres actes municipaux (1790-1811), etc.

Établissement d'une liste des communes du district de Cahors dans lesquelles furent vendus des biens nationaux de 1790 à l'an viii, avec équivalence des anciennes et nouvelles mesures agraires; cette liste est publiée dans le rapport.

A signaler dans les archives communales : à Belmont-Bretenoux, livre de charges et décharges (1758); — à Cornac, reg. paroissiaux (1617); — à Gagnac, reg. paroissiaux (1602); — à Girac, reg. paroissiaux (1617); — à Prudhomat, 3 terriers concernant les paroisses de Felines, Paulhac et Bonneviole.

[1927]. — Dons : par un anonyme, 1 liasse de papiers produits en

Digitized by Google

1799 par des prêtres, des religieux et des religieuses en vue d'obtenir le payement de leurs pensions; — par M. Calmon, plan de l'inondation de Cahors (9 mars 1927); — par les Archives de la Corrèze, documents de la collection Champeval concernant le Quercy, notamment un plan de Martel (xv^e-xvi^e s.), un bail intéressant le prieuré de Scelles (1776), un mémoire pour les habitants de Saint-Céré et de Gaignac contre le sieur de La Plaigne; actes concernant la famille de Vielcastel; supplique des habitants d'Autoire au duc de Bouillon en vue de la réparation des chemins de la paroisse; collection de lettres concernant M. et M^me^ Dumontet de Cardaillac et tendant à leur radiation de la liste des émigrés.

Versement des archives anciennes des tribunaux de Cahors et de Figeac; le palais de justice de Gourdon ayant été incendié le 14 janvier 1903, il n'y a été trouvé que quelques paquets de reg. paroissiaux; — versements des papiers centenaires des justices de paix de Cahors, Catus, Cazals, Limogne, Luzech, Montcuq, Puy-l'Évêque, Figeac, Bretenoux, Cajarc, Lacapelle, Latronquière, Saint-Céré, Gourdon, Gramat, Labastide-Murat, Martel, Payrac, Saint-Germain, Salviac, Souillac.

A signaler dans les archives communales : à Beauregard, compoix (1641) par Gasc et Viallens, et rôle de la capitation de Saillac (1674); — à Cajarc, répertoire du cadastre (1630); — à Laramière, 1 reg. de la paroisse de Vialars (1747-1792); — à Livernon, compoix (1723), par Sasmayoux et Latapie, géomètres, paraphé par P.-J. Martin, conseiller en la cour des aides de Montauban; — à Vidaillac, compoix (1668) par Frayssines, Carreton, Soiry et Tresac, notaires.

48. **Lot-et-Garonne** (*M. R. Bonnat*) [1926]. — Dons : par M. le marquis de Campels, 2 liasses de titres de famille (xvii^e-xviii^e s.); — par les Archives de la Charente-Inférieure, expéditions anciennes d'actes de catholicité de la paroisse Saint-Raphaël à Casteljaloux (1733-1771); — par M. de Lart, brevet et états de services du général d'artillerie de Lart de Campagnol; — par M^me^ Fauré-Prézelin, livre de raison et délibérations des Pénitents blancs de Layrac (1633-1792); — par M. Schwerer, mémoires inédits sur les événements contemporains intitulés « Cinquante ans de maçonnerie, mémoires d'un 33^e^ ».

Dépôts : par M^e^ Fraigneau, minutes anciennes des études Fraigneau et Ponte, de Castillonnès, 289 liasses (xvii^e-xix^e s.); — par la mairie de Laperche, arpentement de la paroisse de Moiras (1787); — par la mairie de Moulinet, cadastre de la juridiction, avec charges et décharges (1733-1792); — par la mairie de Montignac-Toupinerie, arpentement (xviii^e s.); — par la mairie de Montastruc, 2 cadastres et fragments d'un troisième (xviii^e s.); 1 reg. de catholicité de Saint-Pierre-de-Cabannes; 1 reg. de comptes (1742-1752) et quelques actes de Massias, notaire royal à Monclar (1629); — de la mairie de Pailloles, cahiers et fragments d'actes de

Digitized by Google

catholicité pour les paroisses de Mazerac, Soubirous et Pailloles (1600-1768).

Réintégrations : de la mairie de Tombebœuf, fonds de l'administration cantonale, délibérations (ans IV-VIII), 6 cahiers; correspondance (ans III-X), 1 cahier et 5 liasses.

Publication du tome II de l'inventaire de la série L (période révolutionnaire); préparation du répertoire des additions à la série E supplément (archives communales); refonte de la série E familles.

A signaler dans les archives communales : à Casseneuil, délibérations et actes de la jurade (1661); cadastre (XVIII[e] s.); rôles de la taille (1678); juridiction des consuls (1745-1781); minutes de Lamartigne, notaire à Casseneuil (1731-1739); fonds de la municipalité de canton; — à Tourtres, reg. paroissiaux (1626).

[1927]. — Versements : par le greffe de la cour d'Agen, plumitif des audiences du sénéchal (1775-1778) et plumitif civil du tribunal du district de Lauzun (9 fructidor an III-7 brumaire an IV); — par le greffe du tribunal d'Agen, 352 reg. de catholicité (1667-1802); 721 reg. et 138 liasses de délibérations, jugements, etc. (an VIII-1896), dont 1 liasse de notes sur le coup d'État de 1851-1852, provenant du parquet; — par le greffe du tribunal de Marmande, 300 reg. de catholicité (1667-1802); 212 reg. et 291 liasses de délibérations, jugements, etc. (an VIII-1905); — par le greffe du tribunal de Nérac, 1 liasse d'édits, lettres patentes, déclarations, ratifications (1749-1789), et 1 liasse d'arrêts du Conseil et des Parlements de Paris et de Bordeaux (1741-1789), provenant du présidial; répertoire des archives du présidial; écrous et sorties; parquet, plaintes, enregistrement des provisions d'offices; hypothèques (1728-an VI), 1 liasse; états semestriels des condamnés; frais pour témoins; état des reg. paroissiaux versés au greffe de la sénéchaussée (1754-1779), 1 liasse; affaires civiles, jugements et dossiers (1643-1782), 5 liasses; Chambre criminelle : appels des délits et contraventions (1736-1789), 1 liasse; couvent de Sainte-Claire de Nérac, vêtures et professions religieuses (1752-1790), 1 liasse; ordinaire de Calignac, affaires civiles (1788), 1 liasse; ordinaire de Lisse, audiences (1784-1789), 1 liasse; ordinaire de Mézin, tutelles et curatelles (1750-1790), 1 liasse; ordinaire de Vianne, audiences (1786-1790), 1 liasse; cahiers de catholicité des anciennes paroisses de l'arrondissement de Nérac (1667-1802), 173 liasses; reg. protestants de Nérac et de Casteljaloux (1603-1783), 5 liasses; tribunal du district de Nérac, transcription des lois (1790-an IV); greffe civil et correctionnel (1792-an VIII), inventaires, justices de paix, procédures engagées, mandats d'arrêts, correspondance du jury d'accusation; correspondance de l'accusateur public d'Agen avec le directeur du jury criminel de Nérac (ans IV-IX); délibérations et ordonnances du jury criminel de Nérac

Digitized by Google

(1791-an XI); affaires civiles (1791-an IX); audiences du tribunal correctionnel (ans IV-VIII); procédures correctionnelles (1791-an VIII); déclarations au greffe pour l'ouverture d'églises et de temples (ans IV-IX); justices de paix de Barbaste, Bouglon, Francescas, Lamontjoie, Mézin, Montagnac, Nérac (1792-an V); discours prononcé à la Société populaire de Nérac (1792); 96 registres et 343 liasses de correspondance, enregistrement, jugements civils, correctionnels et de conseils de guerre postérieurs à l'an VIII et notamment 1 liasse sur le coup d'État de 1851; — par le greffe de Villeneuve-sur-Lot, 174 registres de catholicité (1709-1802) et 3 liasses de registres de mariages cantonaux (an VII), 7 reg. et 13 liasses du tribunal correctionnel (ans IV-VIII); 455 registres et 117 liasses de délibérations, correspondances, jugements, etc, postérieurs à l'an VIII.

Réintégrations : par les Archives du Gers, reg. paroissiaux d'Astaffort (1725-1789), d'Arbussan (1725-1741), de Calonges, Lamarque, Vignes et Grézet (1611-1695), de Caudecoste (1738-1790), de Gardères (1603-1692), de Goulard (1752), de Goulens (1725-1731), de Layrac (1761), de Marmont (1758-1760), de Nérac (1624-1625), de Saint-Loup, retrouvés dans les greffes de Condom et de Lectoure; — par les Archives de la Haute-Garonne, le cadastre de la juridiction de Montesquieu, élection de Lomagne (1775-1780), découvert à la mairie de Montesquieu (canton de Villefranche), où il était égaré par suite d'homonymie.

Dépôts : par Me Degans, notaire à Fumel, 59 reg. et 65 liasses de son étude comprenant les minutiers Monceret (1707-1751), 17 liasses; Valéty père et fils (1752-1792), 25 reg.; Panouilhères père (1748-1766), 2 liasses; Panouilhères fils (1780-1824), 18 liasses, 1 registre: Saysset père et fils (1770-an IV), 18 liasses; Fournier-Gorre (1776-1810), 33 reg.: Coldefy (an IX-1809), 10 liasses; — par la commune de Lavergne, registre de la fabrique de Lamothe-d'Alès (1658-1727): — par la commune de Monbahus, 3 cahiers de délibérations de l'administration cantonale (ans VI-VIII); — par la commune de Saint-Avit, arpentement de la terre et baronnie de Saint-Avit (1763); inventaire des meubles du chirurgien Pierre Seguin et contrats intéressant Étienne de Ferran (1654-1765); procès-verbaux d'élection des maire, procureur de la commune, adjoints et notables en 1790.

Dons : par M. de Lagrange-Ferrègues, 29 liasses de documents sur des familles, des communes et des paroisses de l'Agenais; des fragments de minutiers Gratiolet (1709-1754), Nougues (1657); documents sur le chapitre d'Uzeste, diocèse de Bazas (XVIIe s.-1740); inventaire des papiers remis par le district de Tonneins au département (an IV); — par M. Bonnat, cahier de reconnaissances pour Jean Bibeys en faveur du duc de Bouillon (1765).

A signaler dans les archives communales : à Roumagne, arpentement de

Digitized by Google

la paroisse d'Iffour, canton d'Agnac (1750); arpentement de Saint-Romain (1755) et arpentement de Cadillac (1755); — à Allemans-du-Dropt, arpentements d'Allemans (1744-1754), Rougemont ou Miramont (1754), Aignac ou Agnac (1754-1755); — à Agnac, 1 reg. paroissial non inventorié, de 1645 à 1697; — à Sérignac-de-Lauzun, arpentement (1737); — à Lavergne, arpentement de Lavergne et Saint-Laurent (1734); arpentement de la Mothe-d'Alès (1737); — à Agmé, le cahier paroissial de 1592-1595 a disparu; — à Saint-Avit, reg. paroissiaux depuis 1662 et non 1674 ainsi qu'il avait été signalé précédemment; — à Saint-Maurice, depuis 1655; — à Monbahus, le livre de reconnaissances de l'abbaye de Gondon (1558-1560), gros registre de 429 feuillets, a disparu.

Préparation d'une vente considérable de papiers périmés; classement des dossiers des tribunaux supprimés, des dons, dépôts et réintégrations.

49. **Lozère** (*M. R. Daucet*). [1926.] — Dons : par la receveuse des postes de Villefort, 120 reg. de notaires provenant des études Chalbosc, à Bergougnoux (1618); Pierre Chast, à Vielvic (1621-1623); Maurice Chas, aux Rochettes (1674-1676), Antoine Bouquet (1699-1724), Jacques Bouquet (1737-1764), Jacques Laire (1656-1659), Basile Coste (1786-1811), Mathieu Claude (1674-1711), Charles Mathieu (1712-1734), Alexis Mathieu (1758-1782), à Villefort; Pierre Marey (1567-1629) et Balthazar Marey (1633-1655), à Malous.

Revision du répertoire des 5.000 registres de notaires; impression du tome I de la série E familles.

A signaler dans les archives communales : à Aumont, compoix (1673); — à Balsièges, reg. paroissiaux (1603); — à Banassac, reg. paroissiaux (1658); — à Javols, compoix (1619), reg. paroissiaux (1617); — à la Chaze, reg. paroissiaux (1602); compoix (1660); — à Langogne, reg. paroissiaux (1611); terrier (1762-1768) contenant en 4 volumes les reconnaissances rendues au prieur de la Canourgue; délibérations (1745); — à Rimeize, compoix (1660); — à Saint-Alban, compoix (1682), 4 volumes; — à Sainte-Colombe-de-Peyre, reg. paroissiaux (1604); — à Serverette, reg. paroissiaux (1607).

[1927]. — Versements : par les greffes des tribunaux de Florac et de Marvejols des documents centenaires qu'ils possédaient encore.

Dépôt : par la mairie de Rimeize, 6 reg. d'état civil (1736-1782).

Classement et mise sous presse du Répertoire de la collection des minutes notariales; achèvement de l'impression et publication de l'inventaire de la série E familles, tome I.

A signaler dans les archives communales : à Lanuéjols, état civil depuis 1605; — à Marvejols, délibérations depuis 1715; — à Moissac, compoix du XVII^e siècle; — au Pompidou, compoix de la fin du XVII^e siècle; — à

Digitized by Google

Saint-Bauzile, reg. paroissiaux depuis 1614; compoix (1643); — à Sainte-Croix-Vallée-Française, compoix du XVII^e siècle; — à Saint-Etienne-Vallée-Française, registres paroissiaux depuis 1579, compoix (1647); reg. du bureau de charité; — à Saint-Germain-de-Calberte, reg. paroissiaux depuis 1643; — à Saint-Laurent-de-Trèves, compoix (1631).

50. **Maine-et-Loire** (*M. M. Saché*). [1926]. — Dons anonymes : parchemins concernant le chapitre Saint-Maurice d'Angers (1338-1656), et notamment un fragment important d'un compte de 1573 de la Bourse des anniversaires; une dizaine de liasses de papiers de famille, inventaires, successions, contrats intéressant les familles Gohory, Mesléart, Nicolas, Villebois, etc., et les fiefs et seigneuries de la Gilière, du Verger, des Forges et le domaine de la Bizolière, relevant de la baronnie de Montjean et situés dans les paroisses de Saint-Quentin-en-Mauges, la Pommeraie et Saint-Hilaire-du-Bois (XVI^e-XIX^e s.); — don par les Archives de la Mayenne d'un rôle de tailles de l'élection d'Angers (XVII^e s.); amortissement et quittance pour un moulin à vent situé à la Gerbaudière (1535); *motu proprio* de Léon X à l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers, concernant Simon du Moulinet.

Classement des registres paroissiaux versés par le greffe de Cholet-Beaupréau; quelques-uns sont antérieurs à 1668 : Montfaucon, paroisse Saint-Jacques (1634) et paroisse Saint-Jean (1605); Chantoceaux (1527); la Tour-Landry (1592); la collection comprend aussi les cahiers mortuaires des Feuillants de Bellefontaine, ceux des Cordeliers et des Cordelières de Cholet, des Bénédictines et des Cordelières de Saint-Florent-le-Vieil.

A signaler dans les archives communales : à Andard, reg. paroissiaux depuis 1604; — à Beauné, depuis 1571; — à Beauvau, depuis 1640; — à Brain-sur-Authion, depuis 1554; délibérations depuis 1787; — à la Chapelle-Saint-Laud, reg. paroissiaux depuis 1593; — à Cornillé, depuis 1583; — à Feneu, depuis 1595; — à Fontaine-Milon, depuis 1544; — à Gée, depuis 1585; — à Gené, depuis 1574; — à Grez-Neuville, depuis 1573; — au Lion-d'Angers, depuis 1527; — à Mazé, depuis 1555; — à la Meignanne, depuis 1582; — à Montreuil-Belfroy, depuis 1634; — aux Ponts-de-Cé, depuis 1560, et pour la paroisse Saint-Maurille, 1560; — à la Pouèze, depuis 1592; — aux Rosiers, depuis 1575; — à Saint-Clément-de-la-Place, depuis 1615; — à Trèves-Cunault, depuis 1601; — à Varennes-sous-Montsoreau, depuis 1536.

Publication du tome II de l'inventaire de la série H (abbaye de Saint-Florent de Saumur et ses prieurés) [1 vol. in-4°, XII-603 p.]

[1927]. Versements : par les greffes des tribunaux d'Angers et de Saumur, 2.570 reg. paroissiaux et d'état civil concernant les paroisses des arrondissements d'Angers, de Baugé, de Saumur et de Segré (les re-

Digitized by Google

gistres de l'arrondissement de Cholet avaient été versés dès 1925). Les collections de cahiers paroissiaux commencent généralement à 1668; outre les registres de paroisses, il s'en trouve un certain nombre d'établissements religieux et hospitaliers : à Angers, 6 reg. pour l'hôtel-Dieu (1737-1792), 2 pour l'hôpital général (1736-1790), 1 pour les Incurables (1746-1790), à Baugé 1 registre pour l'hôtel-Dieu (1737-1792), 1 pour l'hôtel-Dieu de Beaufort (1737-1792), 1 pour l'hôpital de Montreuil-Bellay (1775-1790), 2 pour celui de Saumur (1767-1792); l'état civil des réformés est représenté par un registre de Sorges (1659-1685), siège du temple où les protestants d'Angers étaient autorisés à exercer leur culte, et par 5 registres de Saumur (1594-1684); — proviennent également des greffes 4 registres des actes du roi publiés à la sénéchaussée d'Angers (1773-1790); 10 registres d'audiences de la sénéchaussée et siège présidial d'Angers tenues pour l'expédition des baux judiciaires, ventes et adjudications par décret (1700-1790); minutes des actes du sénéchal juge civil, criminel et de police de Saint-Florent-le-Vieil, de 1712 à 1747, 39 dossiers, et de 1756 à 1790, 400 dossiers; répertoire des procédures jugées au tribunal criminel (15 février 1792-thermidor an v) et répertoire du tribunal criminel spécial (4 floréal an IX-12 avril 1812); tribunal de district de Baugé, reg. d'ordre des affaires criminelles (1792-an IV); tribunal de district de Saumur, jugements (1792-an III), 2 reg.; minutes des justices de paix de Montglonne, Saint-Florent-le-Vieil et la Pommeraie (an V-1820).

Acquisitions : conclusions de la Faculté des arts de l'université d'Angers (1754-1790), 1 reg.; châtellenie de Beuson, commune d'Écouflant, assises et contrats d'acquêts (1400-1713), 4 registres.

Don : par M. le marquis de Broc, fief de la Saullaye, commune de Bauné, assises (1390-1696), 1 registre; chartrier des Perrais, 42 volumes factices in-folio dont les titres se répartissent ainsi : marquisat de Turbilly (1348-1903), 13 vol.; famille Galivey (1635-1830), 3 vol.; fief de Challoux (1515-1762), 6 vol.; fief du Breil (1415-1788), 9 vol.; fief de Boislanfray (1412-1788), 3 vol.; fief de Launay-Joumier (1456-1789), 3 vol.; fief Arthus (1492-1786), 1 vol.; fief d'Éancé (1504-1717), 1 vol.; familles Bautru, Louet, Lebigot, Lefèvre, Rebuffé, Richer, etc. (1491-1754), 3 volumes.

A signaler dans les archives communales : à Baracé, reg. paroissiaux depuis 1568; — à Brissarthe, depuis 1600; — à Champtocé, depuis 1573; — à Cheffes-sur-Sarthe, depuis 1528; — à Daumeray, depuis 1596; — à Faveraye, depuis 1615; — à Ingrandes, depuis 1561; — à Juvardeil, depuis 1561 et 1611 pour Cellières; — à Morannes, depuis 1540; — au Pin-en-Mauges, depuis 1592; — à Rablay, depuis 1638; — à Saint-Georges-sur-Loire, depuis 1527; — à Saint-Laurent-du-Mothay, depuis 1571; — à Segré, depuis 1566.

Digitized by Google

51. **Manche** (*M. P. Thomas-Lacroix*) [1926]. — Dons : par M. Villedieu, dossier concernant une société pour l'exploitation de la mine de charbon du Plessis et de la mine de cinabre de la Chapelle-Enjuger (1783-1802); — par M. Barbaroux, dossier du procès d'Hervé Lempereur, fils du marquis de Saint-Pierre; — par la Bibliothèque de Rouen, 17 pièces ou cahiers, parmi lesquels 3 quittances du xv[e] siècle mentionnant Jean Harpelay, lieutenant pour le duc de Bedford à Cherbourg; Georges Jehan, receveur des tailles de la vicomté de Carentan; Pierre Leudet, receveur des aides à Valognes; 2 listes de redevances payées à la recette du domaine de la vicomté de Valogne par les habitants de Lideville et de Négreville (xvi[e] s.); dossier relatif à la vente des marais de Beuzeville et Brévands, dépendant du domaine royal de Carentan (1656); provision d'office de conseiller en l'élection de Mortain pour J.-B. Laurens (1657); procuration de Luc-François du Chemin de La Tour, gouverneur de Saint-Lô (1718).

Acquisitions : rôle du fouage payé à Saint-Sauveur-Lendelin (1395); actes relatifs au droit de patronage des Dames d'Ourville sur l'église de la Pernelle (xv[e]-xviii[e] s.); titres de propriété, aveux de fiefs concernant les seigneuries du Theil, Cartot, Tollevast, Hardinvast et Chiffrevast, appartenant à Fr. d'Annéville (xv[e]-xviii[e] s.); parmi ces documents figure le registre des plaids de la seigneurie d'Andouville pour les années 1565-1568.

Versements : par les maisons d'arrêt de Cherbourg, Valognes, Coutances et Avranches, 97 registres d'écrou allant de 1781 à 1864; — par le greffe du tribunal de première instance de Valognes, papiers provenant du bailliage et vicomté de Valognes, de la maîtrise des eaux et forêts, du bailliage de Bricquebec et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, des vicomtés de Beaumont, Cherbourg et Sainte-Marie-du-Mont, des amirautés de Barfleur, Portbail et Carteret, du tribunal de district et du tribunal correctionnel jusqu'en 1820; — par le greffe du tribunal de première instance d'Avranches, papiers du bailliage et vicomté d'Avranches, des justices de Granville, Pontorson, Saint-James et Saint-Pair, des juridictions des traites et quart bouillon, de l'amirauté de Granville et du tribunal de district; — par le greffe de Mortain, fonds de l'ancien bailliage civil et criminel, minutes du tribunal de district et du tribunal correctionnel.

Classement de 800 liasses de papiers judiciaires; — rédaction et impression de l'inventaire de la série H, fonds de Montebourg.

Dépôt par la municipalité de Carentan de 10 registres et 20 liasses d'archives municipales, avec lesquelles se trouvaient en paquet des minutes de l'ancien bailliage de Carentan.

A signaler dans les archives communales : à Saint-Lô, reclassement des archives par le bibliothécaire de la ville.

Digitized by Google

[1927]. — Dons : par un anonyme, 47 lettres de Léopold Delisle à M. de Gerville (1845-1853); — par les Archives du Calvados, 1 liasse concernant la seigneurie de Montfort, relevant du marquis de Marigny, appartenant à la famille Lempereur de Saint-Pierre (XVIII[e] s.), 1 plan de l'ancienne cathédrale d'Avranches; le registre des impositions de la taille en 1762 à Quettreville; 1 registre identique pour Mortain (1732-1734); 1 liasse concernant le fief d'Iquelon (XVIII[e] s.); 1 cahier intitulé Mémoire concernant la baronnie du Néhou à l'occasion de son union au bailliage de Saint-Sauveur-le-Vicomte (1773); — par les Archives de la Seine-Inférieure, lettre de l'abbé de Montmorel à l'abbé de Sainte-Geneviève-du-Mont au sujet de l'établissement des Genovefains à Montmorel (1609); 2 cahiers de naissances, mariages et sépultures protestants de Coutances (1789); 1 reg. des gage-plèges du fief d'Ourville (1664-1673); 1 reg. des impositions établies par Antoine de Franquetot, président au présidial de Coutances, commis par le roi pour lever sur les nobles du Cotentin la somme de 4.460 livres due à Henri Anquetil, sieur de Saint-Vaast, député de la noblesse aux États-Généraux de 1614; registre de contrôle des actes des tabellions de la vicomté de Saint-Sauveur-le-Vicomte (1635); — par les Archives de l'Ille-et-Vilaine, pièces relatives à la paroisse de Saint-Cyr-du-Bailleul, notamment rôle de la taille (1636); arrêt du Parlement de Rouen (1[er] avril 1664) condamnant à mort Olivier Bences, vicaire de Cormeray, contumace, accusé d'avoir volé l'argenterie et les meubles du temple protestant de Cormeray en 1662, et évoquant le procès contre Julien de la Creune, aîné, de Cormeray, et ses complices accusés d'avoir incendié ledit temple dans la nuit du 26 au 27 novembre 1662; — par les Archives de l'Orne, 54 cahiers paroissiaux de Milly (1601-1789); — par M. Villedieu, documents relatifs aux îles de Chausey, aux marais de la Sansurière, aux grèves de Brévands et aux polders du Cotentin.

Acquisition : lettres d'affaires adressées par M. de Couterne à son intendant au château de Gourfaleur (XVIII[e] s.).

Versements : par les greffes des tribunaux, 2.633 reg. (ceux de l'arrondissement de Saint-Lô avaient été versés en 1924), dont les plus anciens remontent au XVI[e] siècle; — par le greffe du tribunal de Coutances, dossiers criminels et correctionnels de 1820 à 1826; — par les autres tribunaux, registres et dossiers civils et correctionnels de 1800 à 1826, répertoires de notaires antérieurs à 1826; parmi ces documents il y a lieu de signaler les registres du tribunal du district de Mortain et les dossiers correctionnels de Valognes antérieurs à 1800 que MM. les greffiers avaient différé de remettre en 1924.

Rédaction de l'inventaire du fonds de l'abbaye de Montebourg.

52. **Marne** (*M. J. Berland*) [1926]. — Versements : par le greffe du tribunal de commerce de Châlons-sur-Marne, 6 reg. de jugements con-

Digitized by Google

sulaires (1761-1793), 15 reg. de jugements du tribunal de commerce (an II-1809); — par le greffe du tribunal de 1re instance de Châlons-sur-Marne, 6 reg. de jugements correctionnels et divers (an IX-1822) et 46 liasses d'affaires correctionnelles et criminelles (1790-1822).

Dons : par Mme Ulmann, 9 pièces relatives à un immeuble sis à Châlons, rue Saint-Nicaise [aujourd'hui rue Pasteur], (XVIIe-XVIIIe s.); — par M. Hanra, 10 pièces concernant l'établissement du camp de Châlons en 1857-1858; — par les Archives de l'Allier, 1 pièce au nom de Henri de Choubert, bailli de Nanteuil, gouverneur de la Haute et Basse Marche (1607); — par les Archives de l'Indre, 20 pièces relatives aux seigneurs de Bouconville et Malmy et de la Malle-Maison (XVIe-XVIIe s.); — par les Archives des Ardennes, 1 liasse de pièces du service des mines (XIXe s.).

Impression de l'inventaire de la série H et de l'inventaire de la série G (fonds conservés à Reims, par M. Robert). — Préparation d'une histoire de l'hôtel de l'intendance de Champagne, aujourd'hui préfecture de la Marne.

[1927]. — Versements : par les greffes des tribunaux de Châlons, Sainte-Menehould et Vitry-le-François, reg. paroissiaux et d'état civil (506 reg.).

Dons : par les Archives de la Meuse, ordonnance du roi fixant l'aménagement de la forêt de Belnoux (1745); — par le Dr Chevron, arrêt de la cour de Parlement condamnant à mort le sr Nicolas Loret (21 septembre 1785); — par M. Radideau, notes extraites de l'état civil de Caurel (1627-1803), affiche annonçant la vente du château de Saint-Thierry (an VIII), plan de ce château et des environs (1871).

Commencement de l'impression de l'*Histoire de l'hôtel de l'intendance de Champagne*.

A Reims, versement des registres paroissiaux par le greffe du tribunal (95 reg.).

53. **Haute-Marne** (*M. L. Delessard*) [1926]. — Réintégrations : de la mairie d'Auberive, fonds de la municipalité de canton, délibérations et arrêtés (15 frimaire an IV-7 floréal an VIII), 3 reg.; déclarations des citoyens (an V-1823), 1 reg.; enregistrement des pétitions (ans VI-VIII), 1 registre; recettes et dépenses des communes (ans IV-VIII), 1 liasse; inventaire des meubles, effets et papiers (11 germinal an VIII); — de la mairie de Saint-Dizier, procès-verbaux de la Société populaire des Amis de la liberté et de l'égalité (18 avril an II – 12 brumaire an III), 1 reg.; délibérations de la municipalité de canton (15 brumaire an IV-24 messidor an VIII), 8 reg.

Acquisitions : 1 liasse de documents concernant la seigneurie de Percey-le-Pautel (ventes, acquisitions, baux, déclarations, arpentage, dénombrement) [1547-1793], 188 pièces dont 23 parchemins.

Digitized by Google

Dons : par les Archives de l'Allier, relation du massacre de Wassy ; pièces diverses (contrats de vente, échange, partage, location, etc.) intéressant les communes d'Andilly, Avrecourt, Châtenay-Vaudin, Dammartin, Forfillières, Germay, Langres, Montlandon, Orbigny-au-Mont, Prangey, Rivière-le-Bois, Saint-Broingt-le-Bois, Thilleux (1606-1788), 25 pièces papier ; — par M. l'abbé Humblot, état des titres et papiers concernant les terres, seigneurie et baronnie de la Fauche, Aillianville, Chaloraines, Semilly et Orquevaux (1705) ; renseignements puisés dans les procès-verbaux de ventilation des 7 vendémiaire et 5 germinal an v sur les biens et droits qui dépendaient de la baronnie de la Fauche.

Dépôts : par la commune de Chameroy, procédures avec le chapitre de Langres et l'abbaye d'Auberive au sujet des bois (1524-1838), 60 pièces papier, dont 1 plan, 1 parchemin ; — par la commune d'Ériseul, sentences au sujet des droits dans les bois (1371-1558), 5 parchemins ; — par la commune de Poinsenot, accord avec la Margelle au sujet de l'abornement des communaux (1400), parchemin.

Rédaction et impression de l'inventaire de la série G, tome II ; — préparation du répertoire de la série L ; — publication du répertoire numérique de la série T.

A signaler dans les archives communales : à Chaumont (en dépôt aux Archives départementales), impression de l'inventaire sommaire ; — à Auberive, reg. paroissiaux (1657) ; — à Arbot, copie d'un terrier de 1678 ; — à Aulnoy, terrier (1676) ; — à Germaines, reg. paroissiaux (1661) ; cahier de doléances transcrit dans le registre des délibérations de 1787-1789 ; — à la Margelle, comptes de la fabrique (1758) ; — à Musseau, reg. paroissiaux (1652) ; procès avec Jean-Marie Petitot, sieur de Chalancey (1764-1788) ; — à Rochetaillée, reg. paroissiaux (1625) ; — à Rouvres, reg. paroissiaux (1639) ; — à Saint-Dizier, reg. paroissiaux depuis 1582 pour la ville, 1597 pour la Noue, et 1598 pour Gigny ; charte d'affranchissement par Guillaume de Dampierre (1228), encadrée sous verre ; cartulaire ; délibérations (1573) ; — à Bettancourt, reg. paroissiaux (1617) ; — à Chamouilley, reg. paroissiaux (1652) ; confirmation par Henri IV des privilèges de la communauté dont les titres avaient été brûlés lors du siège de Saint-Dizier (février 1599) ; — à Chancenay, reg. paroissiaux (1617) ; — à Éclaron, délibérations (1732) ; reg. paroissiaux (1603) ; — à Hallignicourt, reg. paroissiaux (1640) ; — à Humbecourt, reg. paroissiaux (1612) ; lettres patentes de Henri IV confirmant les droits d'usage dans la forêt du Val (1598) ; confirmation par Louis XIII (1649) ; — à Moëslains, reg. paroissiaux (1639) ; — à la Neuville-au-Pont, reg. paroissiaux (1664) ; — à Perthes, reg. paroissiaux (1598) ; le terrier du XVIII^e siècle est en déficit ; — à Villiers-en-Lieu, reg. paroissiaux depuis 1661.

Digitized by Google

[1927]. — Versements : par la sous-préfecture supprimée de Wassy, élection de Chaumont (1788-1790), 1 liasse; élection de Joinville (1788-1790), 1 liasse (série C); pour la série L, délibérations et affaires diverses des municipalités de canton de Curel, Doulaincourt, Doulevant, Échenay, Éclaron, Eurville, Isinville, Montier-en-Der, Perthes, Saint-Dizier, Saint-Urbain, Sommevoire, 18 liasses et 34 reg. (1790-an VIII); — par le tribunal civil de Chaumont, état civil ancien jusqu'à 1802; criminel, correctionnel et civil jusqu'en 1825 (344 reg., 111 liasses); — par le tribunal civil de Langres, état civil jusqu'à 1800; civil et correctionnel jusqu'à 1825 (866 reg., 63 liasses); — par le tribunal civil de Wassy, état civil jusqu'en 1802, civil et correctionnel jusqu'en 1825 (517 reg., 51 liasses); — par le tribunal de commerce de Langres, juridiction consulaire, 16 liasses de procédure, 40 reg. d'audience (1715-1790), 2 liasses et 3 reg. (ans II-VIII), 1 liasse et 13 reg. (an XII-1832): communautés, reception de maîtres, 1 liasse (1776-1787); — par la mairie de Fresnes-sur-Apance, arrêtés et délibérations de l'administration municipale du canton, 2 reg. (12 brumaire an IV-3 floréal an VIII); — par la fabrique de Vignory, enregistrement des meubles, contrats, fondations et reddition de comptes, 2 reg. (1751-1822) [concernant aussi les confréries du Saint-Sacrement et de Sainte-Barbe].

Acquisition : documents concernant les seigneuries de Chaumont-la-Ville, Clinchamp, Graffigny-Chemin, Romain-sur-Meuse et les familles de Thumery, d'Hâcourt, de Baudel, Le Bœuf, de Mance, de Widrange, etc. (383 pièces, XVI[e]-XVIII[e] s.).

Dons : par M. Chappée, du Mans, 17 pièces (1388-1767); — par les Archives de la Meuse, état civil de Brouthières (6 cahiers, 1692-1697); et d'Écheray (1 cahier, 1700); — par les Archives de la Moselle, 2 vol. de lettres d'affranchissement par Gabriel d'Anglure, chambrier de l'abbaye de Montier-en-Der, aux habitants de Ville-en-Blaisois, Doulevant-le-Petit, Ragecourt-sur-Blaise (17 juillet 1541) et aux habitants de Vaux-sur-Blaise (19 juin 1539); un compte des deniers de la Cour reçus par M[e] Jean Huet, greffier commis à Chaumont-en-Bassigny (10 avril 1643); — par M. Lereuil, lettres d'affranchissement aux habitants de Meures par Geoffroy de Saint-Belin, s[r] de Sexfontaine (15 avril 1459); arrêt de saisie des fiefs et biens communaux en général et de ceux de Meures en particulier (4 mai-11 juillet 1555) et mainlevée de cette saisie (25 octobre 1555); sentence du bailli de Sexfontaine sur le droit de pâturage des habitants de Meures et Sarcicourt (20 mai 1575); bail des dîmes de Marault (23 mai 1633); amodiations pour 3 et 9 ans des revenus du prieuré de Sexfontaine (28 juin 1671) et des grosses et menues dîmes de Meures (24 mai 1775); — par les Archives nationales, comme provenant de la succession Ducos et intéressant la région, inventaire après séparation de corps de Clériadus de Choiseul, marquis de Langres, et d'Anne-Marie de Verrières

Digitized by Google

(1654); dossier sur les réparations de l'église Saint-Martin de Molosme (Yonne) [1703-1720]; transaction entre les religieux de Bracancourt et les héritiers de Jean de Baudricourt et d'Anne de Beaujeu, fondateurs de ce couvent (26 mai 1529); dossier sur l'abbaye de Quincy (Yonne) [1622-XVIII^e s.]; lettre et poésie de Louise Michel; notice sur le château de Daillecourt et notes extraites des reg. paroissiaux (XIX^e s.); inventaire des biens du marquis de Bollogne (21 nivôse an II) et notes sur le château de Beauvoisin; notice sur la famille Huot de Maisoncelles et de Goncourt (XIX^e s.); notes sur le château de Donjeux; copies de documents sur l'abbaye de Septfontaines et sur Andelot.

Rédaction de l'inventaire sommaire de G 1160 et de 15 articles du fonds du chapitre de Langres, dont le cartulaire et une partie des inventaires; classement du fonds du tribunal de Chaumont. — Les sceaux du dépôt de Chaumont ont été moulés par le service sigillographique des Archives nationales.

A signaler dans les archives communales : à Chaumont, continuation de l'impression de l'inventaire; — à Langres, ce qui subsiste, depuis l'incendie de 1892, des reg. paroissiaux sera déposé à la bibliothèque municipale avec ceux qui proviennent du greffe du tribunal; — à Balesmes, état civil depuis 1638 (lacunes nombreuses au début); — à Beauchemin, depuis 1658 (lacunes); — à Champigny-lez-Langres, depuis 1669, délibérations depuis le 4 nivôse an IX; — à Châtenay-Vaudin, l'état civil de 1669 à 1793 et quelques pièces anciennes ont disparu, sans doute dans l'incendie du 18 décembre 1895; — à Corlie, état civil depuis 1610; — à Courcelles-en-Montagne, depuis 1700; — à Culmont, depuis 1773; — à Faverolles, depuis 1669, plus les baptêmes de 1656 à 1660; — à Hûmes, depuis 1602, lacune de 1623 à 1667; — à Jorquenay, depuis 1693 (les baptêmes de 1604 à 1669 en déficit); — à Marac, depuis 1692 (manquent 1715, 1741, 1744, 1749); — à Mardor, depuis 1670; — à Noidant-le-Rocheux, depuis 1668 (le reg. de 1637 à 1667 en déficit); — à Ormancey, depuis 1603 (manquent 1635-1639, 1677, 1680, 1682); délibérations depuis le 21 février 1790 (lacune du 4 juin 1792 au 8 nivôse an IX); transaction de 1747 entre l'évêque de Langres, la maison de Morment, les habitants d'Ormancey et de Marac au sujet du bois le Fayl; — à Peigney, état civil depuis 1608 (1674-1698 en déficit); délibérations depuis le 5 août 1787; — à Perrancey, état civil depuis 1701; — à Saint-Ciergue, depuis 1610; — à Saint-Geosmes, depuis 1644; délibérations depuis 1785; — à Saint-Martin-lez-Langres, état civil depuis 1650; — à Saint-Maurice, depuis 1668; — à Saint-Vallier, depuis 1638; — à Vauxbons, depuis 1644; — à Vieux-Moulins, depuis 1669; — à Voisines, délibérations depuis le 30 septembre 1787: copie de 12 pièces anciennes (1170-1587), état civil de 1669, 1670, 1682, 1683, 1685, 1689, non mentionné à l'inventaire; — à Montier-en-Der, état civil depuis

Digitized by Google

1584; «tableau chronologique des familles du bourg, ... dressé par Guillaume de Montendre»; délibérations depuis le 27 décembre 1745; — à Anglus, état civil depuis 1670; délibérations depuis le 25 novembre 1787; — à Brancourt, état civil depuis 1668; — à Ceffonds, depuis 1641; — à Droyes, depuis 1641; délibérations en déficit entre 1787 et l'an x; — à Frampes, état civil depuis 1668; — à Longeville, depuis 1578; délibérations depuis le 21 novembre 1787, cartulaire de l'abbaye de Boulancourt; — à Louze, état civil depuis 1605; — à Planrupt, depuis 1607 (l'inventaire de 1854 ne signale que depuis 1672); cahier de doléances; — à Puellemontier, état civil depuis 1668: 32 pièces sur la prairie du Ham (1483-1841); — à Robert-Magnil, état civil depuis 1645 (table des obits dans le 1er registre); délibérations depuis le 4 juillet 1779; copie d'une transaction avec les religieuses de Montier-en-Der (15 mars 1511); — à Sauvage-Magnil, état civil depuis 1643; — à Sommevoire, état civil des deux paroisses depuis 1607 et 1610; délibérations depuis le 10 novembre 1777; — à Thilleux, état civil depuis 1660; délibérations depuis le 16 mai 1785 (lacune ans III-VIII).

54. **Mayenne** (*M. E. Laurain*) [1926]. — Dons : par M. l'abbé Chesnel, notes historiques de l'abbé Laigneau sur le département de la Mayenne et quelques pièces de la fin du XVIIIe siècle; — par M. le chanoine Cussac, notes sur la chouannerie recueillies par le capitaine Faurax.

Dépôt : par Me Ameline, notaire à Saint-Ouen-des-Toits, 258 liasses de minutes provenant de notaires d'Andouillé, Bourgneuf-la-Forêt, la Baconnière, Saint-Ouen, Chailland.

Classement de la série E notaires, du versement du greffe de Château-Gontier et des papiers du bailliage d'Ernée.

[1927]. — Versements : par la sous-préfecture supprimée de Château-Gontier, 350 liasses, 107 reg.; — par les tribunaux de Laval, Château-Gontier et Mayenne, état civil jusqu'à 1832 (complément du versement fait antérieurement des registres paroissiaux), papiers judiciaires (civil, criminel, correctionnel, parquet); — par la commission administrative de l'hospice de Laval, archives (série de comptes de 1550 à nos jours, avec quelques comptes remontant au début du XVe siècle pour Saint-Julien); — par les greffes des justices de paix de Bais, Château-Gontier, Ernée, Mayenne, archives anciennes.

Dons : par M. R. Delatouche, 92 minutes de sentences du bailliage d'Ernée (1704-1722); — par M. R. Delaunay, vente par François de Chappedeleine, sr de la Guiberdière, à Pierre Billard, sr des Pâtis, de la métairie de l'Hommaie, à Saint-Pierre-des-Landes (8 août 1590).

Acquisitions : aveu par Pierre Duval-Launay et consorts à Henri de Brécé, sr de Moussay et Bazeilles (28 juin 1633); 4 arrêts imprimés du

Digitized by Google

Conseil d'État et du Parlement sur des questions de franc-fief (1720-1785).

Classement des archives hospitalières de Château-Gontier.

55. **Meurthe-et-Moselle** (*M. E. Duvernoy*) [1926]. — Versements : par la cour d'appel de Nancy, 62 volumes imprimés qui ont été incorporés à la bibliothèque historique des archives, 93 reg. et 168 liasses, notamment : cour souveraine, arrêts (1644, 1657, 1662, 1670), 4 cahiers ou liasses de minutes ; arrêts sur requêtes (1786-1787), 1 reg. ; prévôtés réunies ; matricule des avocats (1667-1790), chambre des consultations (1750-1775) ; factums judiciaires imprimés et manuscrits, 10 vol. ; édits, déclarations et ordonnances depuis 1627, 12 vol. ; choix d'arrêts du conseil, de la cour et de la chambre des comptes (1698-1773), 1 reg. ; dictionnaire alphabétique d'arrêts (XVIII^e s.) ; inventaire des archives des Jésuites d'Épinal (1768-1769), les 2 reg. d'arrêts relatifs aux Jésuites ont été versés en 1919 ; parlement de Metz, inventaire des archives, 1771 ; pied terrier de l'abbaye de Senones (XVI^e s.), reg. paroissial de Guermange (XVII^e s.) ; États généraux et doléances du bailliage de Nancy (1789) ; monitoires et fulminations (1727 et suiv.) ; prévôté de Sarrebourg, enregistrement des édits et pièces diverses, 1 reg. et 1 liasse ; inventaires après décès (1751-1755) ; affaire Morlat (1781) ; actes de vêture des religieuses de l'hôpital (1784) ; bailliage de l'évêché de Metz, insinuations (1761-1762, 1765-1768), 2 reg. ; haute justice de Moivrons, registre aux causes (1744) ; cartes et plans (XVIII^e s.) ; mémoire de la seigneurie de Beaucourt ; bailliages de Nancy, déclarations de grossesse (1786) ; justice d'Aboncourt, délits champêtres ; Tantonville, inventaires après décès ; tribunal de district de Nancy, délibérations (1790) ; procès-verbaux (ans III-IV) ; dépôts et inscriptions en faux (1790) ; sentences arbitrales (an II) ; tribunal civil de la Meurthe (1796-1800), jugements (vendémiaire an IV-floréal an IX), 42 reg. ou portefeuilles ; rapports d'experts (ans VI-VII) ; dépôts au greffe (ans VI-VII), 2 reg. ; jugements sur pétitions (an VI) ; tribunal criminel (1792-1811) : arrêts (1792-1811) ; 21 reg. ; délibérations (1792-1810) ; enregistrement des lois (1792-an VIII), 2 reg. ; dépôts au greffe (1792-1811), 3 reg., répertoire (1792-1843), 2 reg. ; arrêts d'accusation (1792), 1 reg. ; appels correctionnels (1792-1819) : 9 reg., dépôts au greffe (an IV-1811) ; pourvois en cassation (an IV-1811), 1 reg. ; dossiers criminels (1792-1811) et correctionnels (an IV-1820) ; cour prévôtale des douanes (1811-1914), 5 reg. ; bureaux de paix de Nancy, d'Einville ; insinuations de donations entre vifs, Sarrebourg (an II), Nancy (ans IV-V), etc. — par le greffe du tribunal de 1^re^ instance de Nancy : 557 registres et 90 liasses comprenant les dossiers correctionnels et les minutes de jugements, et les reg. paroissiaux de l'arrondissement ; — par le greffe du tribunal de com-

Digitized by Google

merce de Nancy, 132 volumes imprimés qui ont pris place soit dans la bibliothèque historique, soit dans la bibliothèque administrative, 679 reg. manuscrits, 415 liasses, 485 rouleaux, 53 sacs à procès, 7 caisses ou cartons de papiers divers et 1 carton de parchemins : ce sont les archives de l'ancienne juridiction consulaire depuis le milieu du XVII^e^ siècle, continuées par celles du tribunal de commerce de 1791 à 1810; — par le greffe du tribunal civil de Toul, 119 registres et 383 liasses comprenant quelques épaves des justices de l'ancien régime, justices de Domèvre, d'Hamanville, les papiers de la période révolutionnaire, y compris les affaires correctionnelles jusqu'à 1820, et les reg. paroissiaux; — les versements des greffes de Briey et de Lunéville (versement complémentaire) comprenant les papiers de la période révolutionnaire et les registres paroissiaux sont imminents.

Dons : par M. G. Durand, lettre originale du duc Charles IV, datée de Milan (2 juin 1634); — par M. Houot, notaire à Nancy et adjoint au maire, papiers de l'œuvre du vestiaire des réfugiés pendant la guerre; — par M. Huffel, sous-directeur de l'École des eaux et forêts, 2 vol. in-folio manuscrits, recueils factices de documents, allant de 1613 à 1842, sur les forêts de l'ancien comté de Dabo et sur les droits d'usage qui y étaient établis; ces recueils complètent le fonds de la terre de Dabo conservé sous les cotes E 67-74; — par M. l'abbé Clanché, curé de Dieulouard, cérémonial de N.-D.-du-Refuge de Nancy, impression rare du XVIII^e^ siècle; notes historiques sur le séminaire des missions royales de Nancy (ms. de 1789); mémoires sur la paroisse Saint-Pierre de Nancy et sur d'autres questions ecclésiastiques (mss du XVIII^e^ s.); charte d'Hector d'Ailly, évêque de Toul, sur l'achèvement de sa cathédrale (1525); — par les Archives des Ardennes, reg. de comptes de la châtellenie de Marville et Villers-le-Rond (1647); — par M. Didierjean, greffier du tribunal de 1^re^ instance de Nancy, dispenses de parenté pour mariages, pièces sur parchemin, scellées (1818-1833); nécrologie de la collégiale Saint-Georges de Nancy (XVII^e^-XVIII^e^ s.); déclarations de grossesses au bailliage de Nancy (1757-1760); lettres patentes du duc Léopold, portant création du marquisat de Spincourt (1723).

Dépôts : les communes d'Affracourt, Eulmont et Rosières-aux-Salines ont déposé leurs archives anciennes.

Rédaction de l'inventaire sommaire de la série E supplément, t. X; classement de la série B.

A signaler dans les archives communales : à Foug, délibérations depuis 1532; reg. paroissiaux depuis 1655; comptes de la communauté et de la fabrique depuis 1784, avec pièces à l'appui, rôles d'impôts, listes d'habitants et pièces de procédure; — à Gondreville, reg. paroissiaux, baptêmes, 1600; mariages, 1602; sépultures, 1603.

Digitized by Google

[1927 [1].] — Versements : par le greffe du tribunal de Lunéville, 61 reg., 13 liasses; — par celui de Briey, 38 reg., 21 liasses, et reg. paroissiaux jusqu'en 1792; — par les greffes des justices de paix de Nancy est et ouest, d'Haroué, Pont-à-Mousson, Vézelise, Lunéville, Gerbeviller et Toul, archives centenaires (à Pont-à-Mousson, documents provenant des bailliages royaux de Pont-à-Mousson, Noméný, Thiaucourt, quelques reg. paroissiaux, contrats sur parchemin de 1620 et années suivantes).

Reintégrations : par les Archives de la Meuse, reg. paroissial de Bruley (1679-1716); — par celles de la Moselle, sentences du bailliage de Nancy, des prévôtés de Villey-Saint-Étienne, Void et Foug, comptes de Dieulouard, de la primatiale de Nancy, des confréries de Foug, de la ville de Toul, formulaire de la chancellerie de Lorraine, censier d'Amance, rôles de conduits, adjudications à Toul, chartes de 1573, 1635, 1647, dossiers de curages de ruisseaux, cartes et plans (XVI^e-XIX^e s.).

Dépôt : par la Chambre des notaires de Nancy, minutes notariales provenant des études supprimées et conservées jusqu'ici à la cour d'appel (près de 600 tabellions, 3.800 liasses environ et 250 reg.); — par la commune d'Haroué, ses archives anciennes (E suppl. 3034-52, 3059-60), sauf l'état civil.

Dons : par M. Germain de Maidy, original d'un acte de vente de terrains à Faulx (6 février 1538); — par M. Grandsire, reçu de l'impôt des vingtièmes délivré, en 1789, par le receveur particulier des finances de Sarreguemines au collecteur d'une communauté.

Continuation des travaux de classement de la série B et d'inventaire sommaire de E supplément.

A signaler dans les archives communales : à Onville, reg. paroissiaux depuis 1646; — à Gerbeviller, les archives (E suppl. 2059-2290) n'ont pas souffert de la guerre; — à Autreville, reg. paroissiaux depuis 1722; — à Millery, depuis 1677; — à Norroy-lès-Pont-à-Mousson, depuis 1676; — à Vandières, les archives ont souffert de la guerre : état civil depuis 1811 seulement, documents avant 1790, signalés par Lepage, disparus; — de même à Villers-sous-Prény; — à Vroncourt, état civil depuis 1665; — à Arnaville, depuis 1674; délibérations depuis 1788 (avec lacunes); — à Charmes-la-Côte, état civil depuis 1713; — à Domgermain, documents anciens non signalés par Lepage; — à Mont-le-Vignoble, reg. paroissiaux depuis 1706; documents anciens à retrouver.

56. **Meuse** (*M. M. Rousset*) [1926]. — Versements : par le tribunal de Bar-le-Duc, 169 reg. d'état-civil antérieurs à 1792 et 154 reg. et 420

[1] M. P. Marot succède le 1^er octobre 1927 à M. Duvernoy, admis à l'honorariat.

Digitized by Google

paquets de police correctionnelle; par le tribunal de Verdun, 4 reg. d'anciennes juridictions (1714-1744) et 2 reg. de jugements correctionnels (an x-1813); par le tribunal de commerce de Bar-le-Duc, 168 reg.

Réintégration de registres de municipalités de canton par les mairies de Dagouvelle, de Dompcevrin, de Demange-aux-Eaux.

Dons : par les Archives du Loiret, une pièce concernant la famille Bugnot de Farémont; — par M. le chanoine Aimond, 3 dossiers concernant la topographie de Bar-le-Duc, ainsi que les familles Maillet et Bugnot de Farémont.

Dépôt d'archives anciennes par la commune de Genicourt-sur-Meuse, délibérations (1728-1790), comptes (1712-1778), plan du bois communal (1754), comptes de la fabrique (1685-1713).

A signaler dans les archives communales : à Rupt-aux-Nonnains, reg. paroissiaux depuis 1642; — à Neuville-en-Verdunois depuis 1648; — à Chaumont-sur-Aire depuis 1591; comptes des syndics (1753-1788); comptes des collecteurs (1755-1786); — à Bazincourt-sur-Saulx, reg. paroissiaux depuis 1655.

[1927.] — Versements : par la 16e conservation des eaux et forêts, procès-verbaux de visite (1740-1783), 26 art.; — par le tribunal de 1re instance de Bar-le-Duc (2e versement), 144 reg. paroissiaux et d'état civil et 883 art. de documents judiciaires; — par le tribunal de 1re instance de Montmédy, 295 reg. paroissiaux et d'état civil; — par le tribunal de 1re instance de Saint-Mihiel, 424 reg. paroissiaux et d'état civil, 106 art. de documents judiciaires et 3 mètres cubes de papiers en vrac; — par le tribunal de 1re instance de Verdun, 14 reg. d'anciennes juridictions, 549 reg. paroissiaux et d'état civil, 30 art. judiciaires et un mètre cube et demi de papiers à trier; — par le tribunal de commerce de Bar-le-Duc (2e versement), 42 art.

Dons : par les Archives de la Moselle, 21 reg. de comptes concernant la ville de Verdun (1658 et 1661), la seigneurie de Verdun (1655-1657), l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun (1656-1658), l'abbaye de Beaulieu (1657), la prévôté d'Étain (1580), le domaine de Montmédy (1654-1656); — par les Archives de Meurthe-et-Moselle, un dossier criminel (1792), un registre auxiliaire du payeur de la Meuse (an v), un registre paroissial de Traives-en-Blois (1693-1694); — par les Archives des Ardennes, un dossier concernant la commune de Cesse et son rattachement à la Meuse; — par la commune de Void, registre de correspondance de l'administration cantonale (an vi-viii); — par M. L. Davillé, notes prises dans les archives de Revigny avant leur destruction en septembre 1914; — par M. A. Moreau, empreinte du premier sceau du département.

Dépôts : par la commune d'Érize-la-Brûlée, acte notarié portant acquisition de prés (1647).

Digitized by Google

Classement des reg. paroissiaux et d'état civil versés par les greffes. Regroupement des divers fonds de la série L.

A signaler dans les archives communales : à Broussay-en-Woëvre, reg. paroissiaux depuis 1649; à Gironville-sous-les-Côtes, délibérations depuis 1781; registres paroissiaux depuis 1640; titres communaux depuis le XV^e siècle; — à Hargéville-sur-Chée, registre des actes paroissiaux dressés entre floréal an III et avril 1807 par le curé Ch. H. Tocquart; — à Ourches-sur-Meuse, reg. paroissiaux depuis 1623; — à Ugny-sur-Meuse, reg. paroissial des mariages depuis 1803 et des baptêmes et sépultures de 1806 à 1818; — à Velaines, délibérations depuis 1677; délimitation de la commune (1784, 1791, 1806); reg. paroissiaux depuis 1586; milice (XVIII^e s.); comptes communaux (1637-1789); partage des communaux (an II); corvée (1773-1789); pièces diverses (XVII^e-XVIII^e s.).

57. **Morbihan** (*M. J. de La Martinière*) [1926]. — Dons : par M. l'abbé Marmagnant, papiers de la famille Lucas de Melleonec et familles alliées, les Coué, les Guyomart, les Gâtechair, les Tregarot, les Bégaud, les Marot, les Launay, et dossiers relatifs à divers domaines, la Haye-Drean-en-Elven, la Villeboisnet-en-Guessoy, seigneuries de Bovrel, en Serent, au total une centaine d'articles (XVI^e-XIX^e s.), plus une trentaine de minutes du notaire Coué, de la comté de Porhoët et de la baronnie de Sérent; délibérations du général de Sérent (1704-1719); — par M. du Halgouët, déclaration de la seigneurie de Kerusasen Plouzané (1687); — par Mgr de Villeneuve, copie de l'enquête judiciaire sur le pillage et l'incendie du château de Pontcallec (1795); — par les Archives d'Ille-et-Vilaine, du Finistère et des Côtes-du-Nord, diverses pièces, entre autres comptes de trésoriers de Grandchamp (1729-1732), pièce concernant la construction d'un retable à Saint-Patern par la confrérie des boulangers (1695); 14 dossiers de procédures criminelles de la juridiction de Lorient et du tribunal de district d'Hennebont.

Dépôts : par M. Carnac, notaire à Granchamp, des minutes de son étude; — par la commune de Plescop, de ses archives anciennes.

Versements : par la Direction de l'enregistrement de Vannes, reg. et dossiers concernant les domaines nationaux; — par la recette des actes judiciaires, 55 reg. (1811-1865); par les tribunaux civil et de commerce de Lorient, complément de versements antérieurs; — par le tribunal de commerce de Vannes, 20 reg. d'actes de propriété et d'audiences de l'amirauté et du tribunal de commerce; — par les greffes des tribunaux civils de Ploermel et de Pontivy, quelques dossiers et les reg. paroissiaux et d'état civil jusqu'en 1802; — par le greffe du tribunal de Vannes, procédures criminelles et correctionnelles de 1811 à 1850, quelques reg. du tribunal civil du département et les reg. paroissiaux et d'état civil jus-

Digitized by Google

qu'en 1802 (les reg. paroissiaux du tribunal de Lorient avaient été versés précédemment).

Classement de la série E familles et villes; classement des 53 lettres de correspondance de Warren, gouverneur de Belle-Ile (1733-1775); classement des reg. paroissiaux et d'état civil; les registres les plus anciens sont, dans le fonds de Lorient, ceux d'Auray, Saint-Gildas (1580); dans le fonds de Ploërmel ceux d'Augan (1584), Brehan-Loudéac (1589), Campénéac (1591), Guegon, trêve de Coët-Bugat (1588), Lanouée (1550), Loyat (1580), Malestroit (1520), Missiriac (1590), Monterrein (1546), Saint-Abraham (1560), Saint-Marcel (1567); dans le fonds de Vannes, Caden (1543), Meucon (1597), Muzillac (1591), Noyalo (1559), Plaudren (1595), Pluherlin (1580), Saint-Gildas-de-Rhuys (1553?), Séné (1553), Surzur (1590), le Mené (1556), Vannes, Saint-Pierre (1597); additions dans les diverses séries historiques de nombreux documents.

[1927.] — Dons : par M., l'abbé Marmagnant, papiers concernant les familles Lucas du Coudraye, de La Pommeraye, Duportal, Du Kereron, Gaultier, etc. de Ploërmel, Serent et environs; les familles Brénugat, Ynizans, Nouël, de Kermasson et autres, de Sarzeau (dans les papiers Brénugat, curieux dossier de la tutelle de Le Sage, l'auteur du *Diable boiteux*); minutes notariales de Caro, à Sérent (1710-1790), de Jarno, à Ploërmel (1738-1755), de Vaillant, à Sérent et au Crévy (1754-an VI), de Baron, à Ploërmel; — par M. Léon Vignols, 17 lettres de M. Bertrand de La Clauserie, débiteur de 10,000 livres à M^me^ d'Argy de Coué de La Châtre, au château de Kergrois; — par M^lle^ Gaillard de la Tombe, partage entre les Quélen, sieurs de Talven, en Plumelin (1618); — par le colonel Juge, collection de faire-part bretons; — par M. Hervé du Halgouët, déclaration de la seigneurie de Kerusas en Plousavé fournie à René de Lohéac (3 septembre 1687).

Réintégrations : par les Archives des Côtes-du-Nord, plusieurs reg. paroissiaux; — par celles du Calvados, plan d'une partie de la lande de Lanvaux, contestée entre la maîtrise des eaux et forêts et l'abbaye de Lanvaux (1787); — par celles du Finistère, dossier de la première réquisition révolutionnaire, resté à Quimper depuis l'an IV.

Acquisitions : placard du conseil général des armées catholiques et royales de Bretagne (28 nov. 1795), portant les lys de France soutenus par deux chouettes; — revue d'un bataillon du régiment de Cambrésis à Belle-Isle (1774); — plan d'établissement des forges de Pontcallec (1823); — livre de bord d'un négrier.

Dépôt : par M. Coureau, manuscrit de son travail sur la guerre à Belle-Isle (1914-1920); — par l'hospice de Malestroit, archives des Camaldules

Digitized by Google

de Roga (10 art., 1624-1779); — par les municipalités de Beignon, Evriguet et Lizio, archives anciennes.

Versements : par la Direction de l'enregistrement, reg. et liasses complétant la série des domaines nationaux révolutionnaires; — par la colonie pénitentiaire de Belle-Isle, reg. d'écrou, jusqu'à 1860, de la maison de détention pour condamnés politiques et de la colonie d'anciens bagnards qui l'ont précédée.

Classement des registres paroissiaux : Lorient en totalité (7.932 reg.), Pontivy en totalité (7.921 reg.), Ploërmel en partie (5.914 reg.); en général, dans la région de Pontivy, les registres ne remontent pas aussi haut que dans celles de Lorient, Ploërmel et Vannes; un seul, à Mousloirac, est de 1649, et presque tous les registres manquent entre 1692 et 1717; il semble aussi que dans l'évêché de Saint-Malo, dès la fin du XVI[e] siècle, les registres étaient tenus en double; — classement dans la série E du fonds Martel, et par M. du Halgouët, du fonds Chanu de Limur; — dans les séries A, B, C, D, F et G de divers articles (au total, 1726 articles classés).

58. **Moselle** (*M. P. d'Arbois de Jubainville*) [1926]. — Versement des minutes de notaires de 1790 à 1800, conservées jusqu'alors dans les tribunaux cantonaux de Metz, Ars-sur-Moselle, Audun-le-Tiche, Château-Salins (pour les études des cantons de Château-Salins, Delme et Vic-sur-Seille), Faulquemont (pour les études des cantons de Faulquemont, Morhange et Saint-Avold), Grostenquin, Remilly, Sarre-Union (pour les études du canton d'Abestroff), Saverne (pour les études des cantons de Fénétrange, Lorquin, Phalsbourg et Sarrebourg), Sierck (pour les études des cantons de Sierck et de Thionville); au total 393 liasses, auxquelles s'ajouteront les minutes notariales des tribunaux cantonaux de Boulay, Bouzonville, Bitche, Forbach, Rohrbach, Sarralbe et Sarreguemines, dont l'envoi est instant.

Classement de la série B, fonds judiciaire, passée de 303 articles, figurant à l'inventaire sommaire imprimé, à plus de 9.000. Ont été reconstitués les fonds du parlement de Metz (2.248 art.); de la chambre des requêtes du Palais (68 art.), du conseil souverain de Nancy, 1634-1637 (20 art.), de la chambre de réunion, 1679-1686 (42 art.), de la chambre des comptes et de la cour des aides (41 art.), de la Table de marbre (144 art.), des juridictions secondaires des Trois-Évêchés, bailliage et siège présidial de Metz (1.283 art.), bailliage et prévôté de Longwy (375 art.), bailliage et prévôté de Thionville, prévôté de Sierck (432 art.); et enfin les fonds des justices seigneuriales des Trois Évêchés (1.071 art.). Il reste à organiser 3.000 liasses des bailliages du duché de Lorraine et de Bar, les justices seigneuriales et les maîtrises. Un répertoire numérique donnant, article par article, la consistance de chaque fonds est en prépa-

Digitized by Google

ration. — Les répertoires numériques des séries G et E sont achevés, et l'état général des fonds sera prochainement mis sous presse.

A signaler dans les archives communales : à Boulay, copie authentique du XVIII[e] siècle, de la charte de franchise du 2 janvier 1322; délibérations (1689); pièces de comptabilité (1582), reg. paroissiaux (1617); — à Château-Salins, reg. paroissiaux (1609); — à Metz (à la bibliothèque), titres remontant au XIII[e] siècle; délibérations (1567); reg. paroissiaux des quinze paroisses et de la communauté protestante depuis la fin du XVI[e] siècle, inventaire imprimé paru en 1890, insuffisant et incomplet; les archives anciennes comprennent en effet une centaine de registres de sentences des Treize (1512-1633) et les sentences des maîtres-échevins (1561-1641) qui ne figurent pas à l'inventaire; on a en outre joint, en 1900, aux archives historiques, les 2.000 parchemins de la collection Salis. Les archives modernes conservées à l'hôtel de ville sont dotées d'un répertoire numérique des dossiers de l'époque révolutionnaire, paru en 1925; — à Phalsbourg, reg. paroissiaux (1673); — à Thionville, titres anciens, notamment la charte de franchise de 1239.

A signaler parmi les archives hospitalières : celles de Metz, comprenant le fonds principal de l'hospice Saint-Nicolas et les fonds réunis de la léproserie de Saint-Ladre, supprimée en 1284, des hôpitaux de Saint-Jean-de-Dieu, de Saint-Georges, de Bon-Secours, la Charité de Bouillon; de plus, un établissement régulier, l'abbaye du Petit-Clairvaux, qui, en 1740, avait reçu les biens de l'abbaye de Pontiffroy, fut supprimée et unie à l'hospice Saint-Nicolas en 1759. Les titres les plus anciens sont une bulle de Victor IV en faveur de Saint-Ladre (1162) et une bulle d'Innocent III pour Saint-Nicolas (1206); — les archives anciennes de l'hôpital de Saint-Avold sont en dépôt aux Archives départementales. L'acte de fondation est du 3 janvier 1426; il existe une concession d'indulgences de 1427; les titres de propriété remontent à 1341; les comptes à 1601; — les titres anciens de l'hôpital de Sierck sont également déposés aux Archives départementales : titres de propriété (1611), constitutions de rente (1414), procédures (1595), comptes (1556); — les archives anciennes de l'hôpital de Thionville ont été déposées à l'hôtel de ville; titres de propriété (1479), constitutions de rentes (1332), procédures (1576), insinuations (1688), délibérations (1741), comptes (1556).

[1927.] — Restitution par l'Allemagne : 1° du chartrier de Créhange (744 liasses, 37 cartons, 6 boîtes de fiches), entré aux Archives du département en 1907 et 1911; ce chartrier comprend : les documents concernant les droits suzerains sur des parties du territoire de Créhange (arrondissement de Metz), exercés par les comtes de Sarrebrück, les évêques de Metz, les archevêques de Trèves, les ducs de Lorraine, les électeurs palatins, les comtes de Luxembourg, et ceux qui ont trait aux droits si

Digitized by Google

laires exercés par les comtes de Créhange sur leurs vassaux; nombreux dossiers sur l'administration et la vie économique du comté (XVII^e-XVIII^e s.); comptes de la seigneurie de Créhange; dossiers relatifs à la vente de la seigneurie de Puttelange, aux comtes de Nassau-Sarrebrück, aux négociations concernant l'achat d'une partie de la seigneurie de Morhange, l'échange du comté de Créhange; 2° d'un lot de pièces provenant d'échanges avec des dépôts d'archives de la région rhénane et westphalienne (documents très intéressants pour l'histoire locale).

Réintégrations : par les Archives de Meurthe-et-Moselle, reg. paroissiaux de Puzieux (1758-1790); — par celles des Vosges, registres de naissances, mariages et décès des sujets lorrains non catholiques du bailliage de Lixheim (1788-1789).

Versement : par le greffier du tribunal cantonal d'Audun-le-Tiche, minutes notariales des études d'Aumetz et de Knutange (an X-1850).

Achèvement du classement de la série B, qui comprend 11.112 articles, par suite de l'admission de 1.200 articles nouveaux : juridictions des terres d'Empire (243 art.) depuis 1643; maîtrises des eaux et forêts de Bitche, Bouzonville, Briey, Longwy, Metz, Phalsbourg, Sarreguemines, Thionville (321 art.) depuis 1580; maréchaussées de Metz, Sarreguemines (124 art.), depuis 1721; traités et fermes de Metz, subdélégation à Metz de la commission de Reims (123 art.), depuis 1693; juridiction consulaire de Metz (24 art.) depuis 1716; Chambre impériale de Wetzlar (393 art.) depuis 1497; — achèvement du classement de la série E, qui comprend 28.805 articles; — rangement de la série F; — rédaction de l'état sommaire par fonds et séries des archives historiques du dépôt (ancien régime et période révolutionnaire), dont M. Vidier devait écrire l'introduction comme il l'avait fait pour le Bas-Rhin et le Haut-Rhin (M. d'Arbois de Jubainville a reçu de la Direction les notes recueillies à cet effet par le regretté inspecteur général).

A signaler dans les archives communales : à Failly, reg. paroissiaux depuis 1628 (aux archives départementales, la collection ne commence qu'en 1678); procès d'abornements de 1754 à 1787; — à Forbach, les archives anciennes sont à Metz, sauf l'ancien état civil, qui commence à 1690; — à Hombourg-Haut, reg. paroissiaux depuis 1682; — à Metz, le répertoire numérique des archives s'achève; — à Pange, reg. paroissiaux depuis 1630; — à Saint-Avold, 3 reg. paroissiaux disparus pendant la dernière guerre (1695-1697, 1725-1765, 1766-1774); les archives anciennes sont à Metz, dans E supplément, et remontent à 1349; — à Woippy, reg. paroissiaux depuis 1730 (les doubles des Archives départementales commencent à 1674).

Digitized by Google

59. **Nièvre** (*M. P. Destray*) [1926]. — Réintégrations : de la mairie de Mesves-sur-Loire, reg. paroissiaux en double (XVIII^e s.); — de la mairie de Varzy, 2 reg., 3 cahiers, 266 pièces (XVIII^e-XIX^e s.); — de la mairie de la Nocle-Maulaix, registres de la municipalité de canton (ans IV-VIII).

Rédaction de l'Inventaire du fonds Bruneau de Vitry et du fonds du Bourg de Bozas.

[1927.] — L'installation des Archives dans le nouveau dépôt de la rue Charles-Roy est en voie d'exécution.

Réintégrations : de la mairie de Varzy, 115 pièces (XVIII^e-XIX^e s.) sur des communes ayant fait partie pendant la Révolution du canton de Varzy; — de la justice de paix de Cosne, acte en parchemin (XVII^e s.) servant de couverture à un cahier.

Dons : par M. le chanoine Charrier, documents sur la période révolutionnaire (4 liasses).

Versements : par le tribunal départemental de Nevers et les tribunaux civils de Cosne, Clamecy, Château-Chinon, état civil et documents judiciaires centenaires; — par la sous-préfecture et la recette des finances de Cosne, papiers administratifs et financiers. (Le classement de tous ces versements ne pourra être effectué qu'une fois l'aménagement du nouveau dépôt terminé.)

Impression et publication de l'inventaire du fonds Bruneau de Vitry (1F); continuation de l'inventaire du fonds du Bourg de Bozas.

A signaler dans les archives communales : à Chantenay, reg. paroissiaux depuis 1584; — à Cosne, au greffe de la justice de paix, dossier révolutionnaire des justices de paix des anciens cantons de Cosne et Neuvy-sur-Loire (remontant à 1792), à verser aux Archives départementales; — à Decize, reg. paroissiaux depuis le XVI^e siècle, plan intéressant de 1782; à la justice de paix, papiers depuis l'an IV; — à Fresnay, reg. paroissiaux depuis 1633; papiers provenant de M. de Soultrait (le cahier des doléances de 1789 s'y trouverait).

60. **Nord** (*M. M. Bruchet*) [1926]. — Dons : par M. P. Turpin, chassereaux de la seigneurie de Baudoux à Camphin (1690, 1709, 1735); — par les Archives des Ardennes, titres seigneuriaux de Jolimetz, le Quesnoy et Potelle (1587-1787); — par M. Louis Thery, registre des lettres reçues par le grand bailli de Hainaut (1538-1546).

Versements : par la maison d'arrêt d'Avesnes, 32 reg. (1832-1864); par la prison de Douai, 63 reg. (1809-1860); — par la maison d'arrêt de Dunkerque, 24 reg. (1831-1864); — par la maison d'arrêt de Lille, 103 reg. (1830-1864); — par la maison centrale de Loos, 22 reg. (1822-1863); par la maison d'arrêt de Valenciennes, 36 reg. (1838-1862); les reg. antérieurs à 1870 des maisons d'arrêt de Cambrai et d'Ha-

Digitized by Google

zebrouck ont été détruits pendant la dernière guerre; — de la sous-préfecture d'Hazebrouck, dossier concernant l'occupation allemande; — de la justice de paix de Dunkerque-ouest (documents déposés à l'annexe des Archives départementales de Dunkerque) : jugements (1793-an VI), 2 liasses, 2 reg.; minutes de jugements (an V-an VIII), 2 liasses; bureau de paix, conciliations et sentences arbitrales (1792-an VII), 1 reg., 2 liasses; non comparutions (1791-an IV), 1 reg.; délibérations de famille (1791-1823), 5 reg., 11 cahiers, rapports d'experts, serments, etc. (an VIII-1821), 2 liasses; comptes et inventaires (1791-an XIII), 5 liasses; enfants trouvés (1792-an VIII), 1 liasse; plumitifs de certificats délivrés au Bureau de paix (1791-1792), 1 reg.; garde orpheline (6 mars-18 mai 1736), 1 reg.; déclarations de propriété de navires (ans XI-XIII), 2 reg.; constitution de cautions pour mise en liberté de marins par suite de prises (1793-an III), 1 liasse; transcription des actes passés à la justice de paix (1816-1834), 6 reg., 1 cahier; répertoire des actes de la justice de paix (1855-1861), 1 reg.; exploits d'huissiers (1820), 1 liasse; procès-verbaux de saisies en douane (ans III-VII), 1 liasse; magasins des farines de Saint-Denis) 1793), 1 liasse; papiers Pillet de Morton (1828-1843), 1 liasse; log-book du navire *Romulus*, tenu par J. Canney (1797), 1 cahier; livre-journal du citoyen Lachez (an IV-1808), 1 reg.; livres-journaux Lhuilliez, Pelissez et Masuriez (1764-an V), 4 reg.; recueil de pièces sur les États généraux et les cahiers de doléances (XVIII[e] s.); 1 liasse de 36 pièces imprimées.

Classement du fonds du chapitre Saint-Amé de Douai (série G); des fonds du parlement de Flandre et de la gouvernance de Douai (série B); revision des documents de la comptabilité de l'audience des fonds de la chambre des comptes de Lille; réinstallation du fonds du tabellion (8.137 liasses); — impression du Répertoire de la série H; — achèvement et transcription sur 3 registres de l'index des pièces comptables de la chambre des comptes de Lille pour la période antérieure à 1581, par M[lle] Lancien; — revision des analyses des comptes généraux de la recette des finances analysés dans les tomes IV et V de l'Inventaire sommaire; — rédaction, par M[lle] Lancien, d'un inventaire des lettres de rémission et autres documents de l'Audience (B 1712-1743); — préparation d'un index des registres aux Commissions (B 48-67) par M. Flament; — préparation d'un Index du fonds du Trésor des Chartes (B 222-1560), par M. Bruchet; — achèvement d'un répertoire chronologique des articles figurant dans le répertoire numérique de la chambre des comptes; — transcription du répertoire alphabétique du tabellion, lettres A-D; — rédaction d'un index alphabétique de l'Inventaire en 7 volumes manuscrits des fonds bénédictins et cisterciens; — achèvement de l'Inventaire des plans par M[lle] Lancien; — adjonction de 2 volumes de supplément aux 12 volumes de l'Index général des séries historiques; — préparation, par M. Denis du Péage, de divers inventaires

Digitized by Google

partiels du fonds du Parlement; — classement et état numérique, par M. Flament, des registres de catholicité et d'état civil de l'arrondissement d'Hazebrouck.

A Cambrai, reconstitution, par M. Bruchet, du chartrier des hospices et récolement en vue de déterminer les lacunes résultant de la guerre; ce chartrier comprend 49 fonds, dont l'inventaire a été rédigé de 1902 à 1914 :

1° Hôpital Saint-Julien (1122-1790), cartulaire (1122-1377), comptes (1856); 2° Hôpital général (1750-1793), titres divers depuis 1529; 3° Pauvres chartriers (1522-1773); 4° confrérie de Saint-Jacques-en-Boulengrie (1489-1752); 5° preud'hommes de Saint-Pierre-en-Bèvre (1584-1753); 6° Vieux-Hommes de Saint-Paul (1575-1753); 7° Biens des communs pauvres (1446-1751); 8° Maison des pauvres (1730-1762); 9° Grands-chartriers et orphelins (1231-1793); cartulaire (1269-1610); obituaire (XVII^e s.); comptes (1377); 10° Hôpital Saint-Jean (XII^e s.-1789); obituaire (1556-1664), associations spirituelles (1523-1681), comptes (1411); 11° Hôpital Saint-Druon (1227-1243); 12° Hôpital Sainte-Barbe de Crèvecœur (1496-1666); 13° fondation Van der Burch (1508-1793); cartulaire (1613-1737), pauvres filles de Notre-Dame (1793); délibérations de Sainte-Agnès (1754-1792); 14° Mont-de-Piété (1590-an V); 15° Hôpital des Petits-Maladeaux (1573-1804); 16° Hôpital Saint-Jacques-aux-Bois (1650-1760); 17° Chapelle Saint-Fiacre (1670-1765); 18° Aumône Notre-Dame (1271-1792), cartulaire (1271-1428); 19° Aumône Jonnart (1359-an II), cartulaire (1672-1773); 20° Sœurs de charité (1560-1793); 21° Pauvres de Sainte-Croix (1282-an III); 22° Pauvres de Sainte-Elisabeth (1766-an VI); 23° Pauvres de Saint-Georges (1325-1791); 24° Pauvres de Saint-Géry (1434-1788); 25° Pauvres de la Madeleine (XIII^e s.-1791), comptes (1428); 26° Pauvres de Saint-Martin (1476-1791); 27. Pauvres de Saint-Nicolas (1298-1791), comptes (1430); 28° Pauvres de Saint-Sauveur (1429-1793), comptes (1429); 29° Pauvres de Saint-Vaast (1295-1786), comptes (1490); 30° Béguinage Sainte-Anne (1354-1785); 31° Béguinage Saint-Georges (1525-1793); 32° Béguinage Saint-Vaast (1624-1794); 33° Maison des Filles Notre-Dame (1730-1782); 34° Congrégation de Notre-Dame et de Saint-Nicolas (1629-1791); 35° Fondation de Marthe (en déficit); 36° École des pauvres (1468-1793); 37° École dominicale (1574-1791); 38° Bourse des Bons-Enfants (1568-1792); 39° Bourses Philippe Coucke (1524-1782); 40° Bourses Simon (1582-1793); 41° Bourses Hanon (en déficit); 42° Bourses de Rosies (1506-1794); 43° Bourses Deppe (1622-1786); 44° Bourses d'Andregnies (1593-1794); 45° Bourse Segart (1634-1783); 46° Bourses Polman (en déficit); 47° Bourses Rondeau (1576-1791); 48° Bourses Amas (1745-1794); 49° Bourses Gaisse et Bera (1772-1792). Le récolement a permis de constater la destruction complète de

Digitized by Google

107 art., la détérioration très grave de 113, la détérioration de 327 et la conservation de 1169. Les détériorations proviennent de l'enfouissement des collections au moment de l'évacuation de Cambrai en 1918.

Les Archives municipales de Cambrai ont été d'abord considérées comme entièrement anéanties dans l'incendie de l'hôtel de ville, mais une partie a été recouvrée dans des caisses que les soldats allemands avaient déplacées. Le contenu des caisses, aéré et séché, a été recensé par M. Leboyer, bibliothécaire; sur 2.454 articles portés à l'Inventaire imprimé par MM. Gautier et Lesort, 1,269 articles subsistent et 1.185 manquent; parmi les articles qui subsistent beaucoup sont très gravement endommagés par l'humidité.

[1927.] — Dons : par Mlle Alavoine, documents relatifs à l'emprunt forcé, les hospices et les spectacles de Lille (1793-1825); — par M. Émile Gavelle, généalogie de la famille Gantois, de Lille (XIXe s.); — par les Archives du Calvados, 6 pièces sur le port de Dunkerque, service des prises (1782-1790), 6 pièces sur le commerce, la pêche, l'industrie dans le département du Nord (1836-1844); — par les Archives de la Moselle, comptes de la massarderie de Sepmeries (1633-1636, registre provenant de la collection Philipps, à Cheltenham); — par les Archives du Haut-Rhin, déshéritance d'un fief sis à Hastaing par Adrien de Hénin, acquis de Pierre de Roubaix (20 juillet 1611); — par M. Chappée, pièces sur des familles du Hainaut (XVIIe-XVIIIe s.); — par M. Boulanger, registre chiffré du télégraphe Chappe (2 floréal an II-1er nivôse an III); — Archives communales de Mortagne, AA3 et BB1.

Versements : par le greffe du tribunal civil de Douai, reg. paroissiaux (1732-1802), 4.008 art.; reg. d'état civil (XVIIIe s.), 1.299 art.; répertoires de notaires (1809-1895), 1.685 fascicules; minutes civiles (1811-1825), 16 reg.; minutes correctionnelles (1811-1825), 22 reg.; minutes commerciales (1814-1825), 10 reg.; — par le greffe de la justice de paix de Douai-sud, minutes (1793-1826), 11 liasses; — par le tribunal civil de Dunkerque, reg. paroissiaux (1737-1792), 740 art.; état civil (1793-1844), 2.402 art.; vêtures (XVIIIe s.); 9 art.; cultes non catholiques (XVIIIe s.), 4 art.; jugements civils (an VIII-1845), 45 reg.; répertoires des notaires (1809-1895); — par le tribunal civil de Valenciennes, reg. paroissiaux (1737-1792), 3.743 art.; état civil (1793-an X), 1.789 art.; vêtures (1757-1789), 17 reg.; protestants (1782-1796), 1 reg.; répertoire des notaires (an VIII-1899), 2.287 art., jugements arbitraux (1792-an IV), 1 reg.; jugements civils (an VIII-1826), 36 reg.; jugements sur requêtes (an VIII-1826), 25 reg.; jugements commerciaux (1790-1811), 35 reg.; jugements correctionnels (1791-1839), 45 reg.; jugements des conseils de guerre (an IX-1810), 3 reg.; reg. aux commissions (an XII-1868), 8 reg.; — par le tribunal civil d'Avesnes, reg. paroissiaux (1737-1792), 5.652 reg.; état civil (1793-an X), 3.261 art.;

Digitized by Google

répertoires des notaires (an VIII-1880), 2.360 reg.; jugements civils (1792-1806), 24 art.

Continuation de l'impression du Répertoire de la série H (tables des fonds bénédictins et cisterciens, lettres A-M); — table des lettres de rémission antérieures à 1531, par Mlle Lancien; — table alphabétique du Trésor des chartes (art. B 222 à 1560); copie du répertoire général du tabellion de Lille, lettres D-V; récolement spécial de la série E, par M. Flament; — récolement général des deux dépôts; inventaire analytique du contentieux domanial (Q 1161-1245, par Mlle Dubois); analyse des documents de la série X, concernant les fonds hospitaliers modernes du Nord (Armentières-Douai), par Mlle Doudelez.

61. **Oise** (*M. J. Béreux*) [1926]. — Dons : par M. P. Pellot, trois titres de l'abbaye de Chaalis, vente par Pierre de Nantouillet à l'abbaye d'une pièce de bois sise à Dammartin-en-Goële (1266) et baux notariés de maisons situées à Charlepont (1644, 1774); titres divers se rattachant pour la plupart au chartrier des marquis de Montmélian et relatifs soit à cette terre, soit à Plailly, soit à la région des environs de Dammartin, notamment procès-verbal de visite en vue des réparations à exécuter à une maison de Plailly (1425); table de l'inventaire du chartrier de la famille de Plailly (XVIe s.); cession, par Louis Coquatrix et Nicole Basse, de la Chapelle-en-Serval, à Aignan Tardif, marchand bourgeois de Paris, d'un droit de reméré sur des terres sises à Plailly (1552); sentence du bailliage de Senlis en faveur de l'abbaye de Saint-Denis au sujet de terres sises à Plailly (1574); ventes de terres sises à Beaumarchais [Seine-et-Marne] (1542-1546); sentence des requêtes du Palais pour l'abbesse de Fontevrault, à cause du prieuré de Fontaine-lès-Meaux, au sujet d'une route sur les seigneuries de Montcrépin et Fraquepaix, près Dammartin (1469); reconnaissance de Jean de Marc, seigneur de Montcrépin, aux religieuses de Fontaine-lès-Meaux (1536); échange de terres à Mortefontaine, entre la fabrique et Jacques Le Coigneux, président au parlement, seigneur de Montmélian (1654); transaction entre Jacques-Louis Le Pelletier, marquis de Montmélian et son fermier de Montcrépin (1762); bail par le même de terrains sis à Charlepont, au lieudit le Pré-de-l'Hôtel; — par M. Louis Régnier (transmission des Archives de l'Eure), documents provenant des archives seigneuriales de la Villetertre, notamment reg. des aveux de Valécourt, appartenant à Jean du Bois *dit* Taupinot, écuyer (1399-1489); annonce imprimée de la vente de la terre et seigneurie de Boissy-le-Bois (XVIIIe s.); titres de rentes en grain dues par le seigneur de la Villetertre à l'abbaye de Gomerfontaine sur le moulin de Bachaumont (1219-1764), entre autres une charte scellée de Richard de Bachaumont et de Gasse de Bouconvillers; acte de mainlevée relatif aux dîmes de Bachaumont (1411); baux de la terre de la Villetertre (1497-1617) et cessions de cette terre (1642-1670); procès

Digitized by Google

entre M. de Valliquerville, seigneur de la Villetertre, et M. de Montblaru (1561-1564); — note sur le fief de Romesnil, tenu par le prieur de N.-D. de Laillerie (XVIII[e] s.); correspondance entre M. de Belle-Isle et M. de Montfeu (1771-1778); 20 chansons et à-propos en vers, dont 16 imprimés, composés au château de la Villetertre par M[me] de Prunelé, née Le Moysne de Belle-Ile (1787 et années suiv.); 34 titres de l'hôtel-Dieu de Bouconvillers et de la chapelle Notre-Dame en l'église dudit lieu (1408-1790); 11 titres de la fabrique de Loconville (1552-1787); — par les Archives du Loiret, lettre de l'abbé de Croissy au sujet d'une terre acquise par son père de l'abbaye de Froidmont (1692); — lettre à M. de Beaumont au sujet d'une rente appartenant à la communauté des habitants de Chelles (1758); mémoire pour M. Ogier de Berville contre la présidente Ogier et les héritiers de M. de La Rivaudais au sujet de réparations à faire au château de Cressonsacq (1777).

Versement : par les services pénitentiaires, Beauvais, 28 reg. (1825-1864); Clermont (an XIII-1863); Senlis, 16 reg. (1831-1864).

Acquisitions : catalogue des livres de M. le comte de Billy, à La Villetertre (1737); divers actes notariés et procédures concernant les communes ou diverses familles d'Abbeville-Saint-Lucien, Allonne, Beauvais et Voisinlieu (XVII[e]-XIX[e] s.)

A signaler, dans les archives communales : à Ivors, reg. paroissiaux (1616); — à Mareuil-sur-Ourcq, reg. paroissiaux pour Mareuil (1640) et pour Fulaines (1634); — à Bonneuil-les-Eaux, délibérations (1784); dossier du droit de vaine pâture que possèdent les habitants de Lhortoy sur l'ancien fief du Petit-Fay; — à Warlins, délibérations (1774), comptes de la fabrique (1748-1794).

Classement des archives hospitalières de Compiègne.

[1927.] — Dons : par M. L. Gossin, journaux allemands de 1870-1871; — par M. R. Chevallier, mandement sur l'installation à Caigny, aujourd'hui Crillon, du curé, en 1632; documents sur les biens de la famille de Chessoy à Montdidier et Tricot, retrait lignager par Jean-Paul Martinot, subdélégué de l'intendance de Picardie (1646-1748); titres de propriété d'un domaine rural à Frocourt (1665-1818); — par M. Chappée, plus de 300 pièces sur des localités et des familles du Beauvaisis (XVI[e]-XVIII[e] s.), entre autres registres d'audiences des justices de Delincourt, de Liancourt-Saint-Pierre, de Beaumont-les-Nonnains et Boissy-le-Bois; — par les Archives de l'Eure, acte de 1398 sur le payement des ouvriers qui ont construit pour le duc d'Orléans le pressoir de Bonneuil; autre pièce sur la forêt de Carnelle.

Réintégrations : de la sous-préfecture de Clermont et de la mairie de Creil, fragment d'un compte de la fabrique de Creil vers 1592, 9 reg. de délibérations des municipalités cantonales d'Anseauvillers-en-Chaussée,

Digitized by Google

Creil, la Neuville-Roy, Léglantiers, Mouy, Saint-Just-en-Chaussée, Lieuvillers.

Versements : archives du service de la reconstitution foncière de Beauvais, après sa dissolution (nombreux plans); — par les greffes des tribunaux de 1re instance de Clermont, Beauvais, état civil ancien et moderne jusqu'en 1802; papiers judiciaires jusqu'à 1830; le versement du tribunal de Compiègne reste provisoirement dans cette ville; — il ne reste rien, après le passage de l'armée allemande, des archives du tribunal de Senlis; — par le greffe de la justice de paix d'Attichy, greffe du bailliage du marquisat, châtellenie d'Attichy et justices de Bitry, Berneuil, etc., 61 liasses d'actes divers (1683-1790); justice de paix d'Attichy, 4 liasses (ans II-X); justice seigneuriale de Rethondes, minutes de 1728-1792, 2 liasses; justices de paix des cantons de Rethondes et Pierrefonds (1793-an X), 4 liasses; affaires civiles et procès-verbaux de police du canton (an XI-1830), 38 liasses; — par les justices de paix : de Marseille-en-Beauvaisis, minutes de jugements (1791-an X), 13 portefeuilles; — de Saint-Just-en-Chaussée, minutes (1791-an X), 11 liasses; répertoire des actes, procès-verbaux et jugements (1790-an X), 1 liasse; anciens titres (1778-1863); — de Senlis, justices de paix des cantons de Plailly (1790) et de Senlis (1793, ans IV-V), minutes de jugements, registre d'audiences et répertoires d'actes du canton de Plailly (1790-an VIII), minutes de jugements du canton de Senlis (ans VI-X); pièces diverses (1717-1848).

Acquisitions : 2 volumes autographes des opuscules historiques et archéologiques de l'abbé Barraud; — monographie manuscrite de la commune de Coivrel, par M. Cabois; — fragments des chartriers du marquisat de Montmélian, des seigneuries de Plailly, Mortefontaine et Bertranfosse; — minutes de notaires et de la justice du même marquisat (1658-1731); dossier de 4 pièces sur la ferme seigneuriale de la Montagne à Rosières (1759-1775); épaves du chartrier de l'abbaye de Chaalis (1672-an IV); 4 titres de la fabrique de Saint-Pierre, à Verberie (1578-1781).

Continuation de la réorganisation du dépôt principal et de l'annexe du palais de justice (réservée aux versements judiciaires).

A signaler dans les archives communales : à Roy-Boissy, 13 comptes de la fabrique (1768-1783).

62. **Orne** (*M. R. Jouanne*)] 1926]. — Réintégrations : de l'Inspection académique, registres de délibérations jadis empruntés par M. Mourlot et restitués aux communes intéressées : Godisson (1790-an IX); Fontenai-les-Louvets (1792-an VII); Saint-Germain-le-Vieux (1790-1817 et an II-1838); Saint-Hilaire-la-Gérard (1789-1815); — de la mairie de Saint-Mard de Reno, double des reg. paroissiaux de 1668-1669 et charte parchemin de 1508 qui, concernant les curés de Saint-Mard de Reno, servait de

Digitized by Google

couverture à un registre; — de la mairie de Malétable, double des reg. paroissiaux (1669-1670).

Dons: par les archives de l'Allier, constitution de rente à Saint-Martin d'Aspres (1748); — par les archives de l'Eure, pièce concernant Normandel; — par la bibliothèque de Rouen, trois pièces concernant Domfront et Sainte-Gauburge.

La recherche des parchemins ayant servi à confectionner des reliures a fait retrouver, entre autres documents, un feuillet du cartulaire de Vauluisant, cartulaire qui se trouve à la Bibliothèque nationale; deux feuillets d'un compte de la sénéchaussée de Ponthieu (1466); deux feuillets et deux demi-feuillets d'un registre des insinuations du diocèse du Mans (1555); quatre feuillets d'une édition inconnue d'une grammaire de Guy Jouenneaux; un fragment d'une image en couleurs de la confrérie des Sept-Douleurs à Amiens (xv^e^ s.); quatre morceaux d'un calendrier royal pour 1771, imprimé à Rouen, chez Pierre Seyer.

Classement de la série G et des dossiers criminels versés par les greffes des tribunaux. — Classement et inventaire du chartrier des Rouxel de Médavy-Grancey, appartenant à M. de Peyerimhoff; un exemplaire de l'inventaire manuscrit est déposé aux archives départementales.

A signaler dans les archives communales: à Soligny-la-Trappe, reg. paroissial (1603); — à Aube, reg. paroissiaux (1646); le premier registre contient des lectures de contrats (1646-1670) et des assemblées d'habitants (1653-1670); — à Longny-au-Perche, reg. paroissiaux (1623); bureau de charité (1766); divers reg. et titres de l'hôtel-Dieu (xvi^e^-xviii^e^ s.); — à Malétable, reg. paroissiaux (1629); — à Monceaux, le plus ancien registre de la paroisse (1643) a disparu depuis 1905; — à Saint-Victor de Réno, reg. paroissiaux (1594); — à la Chapelle-Montligeon, reg. paroissiaux (1598); — à Courgeon, reg. paroissiaux (1567); copie moderne des statuts de la confrérie de Charité (1625); — à Feings, reg. paroissiaux (1650); comptes de la fabrique (1566-1583 et 1596-1631); une liasse de comptes des xvii^e^ et xviii^e^ siècles, un inventaire des titres de la fabrique, une liasse de procédures (xvii^e^ s.); — à Saint-Mard de Reno, reg. paroissiaux (1590); — à Auguaise, délibérations (1788); délibérations de l'église paroissiale (19 juin 1791-9 juin 1793); reg. paroissiaux (1630); — à Ecorceix, reg. paroissiaux (1594); — à la Ferrière-au-Doyen, délibérations (1788); reg. paroissiaux (1612); assemblées paroissiales (1695); — à Moulins-la-Marche, délibérations (1788); — sentences du bureau municipal (3 juin 1790-26 thermidor-an iii); reg. paroissiaux de Moulins (1674), Courdevêque (1670), Ronxoux (1683); reg. de la gruerie de Moulins et Bonmoulins (1683-1687); — à Saint-Aquilin-de-Corbion, délibérations (1788); reg. paroissiaux (1664); rôles de la taille (1748-1776).

Digitized by Google

[1927]. — Réintégrations : 1 liasse de documents concernant Argentan (XVIII^e s.), semblant provenir de la série C; — des archives du greffe d'Argentan, cahier de doléances du Tiers-État du bailliage d'Exmes et 92 cahiers des paroisses de ce bailliage (dont 18 intéressent le Calvados).

Dons : par M. Chappée, 17 liasses sur la châtellenie de Grandchamp et la famille Perrochel de Grandchamp : — par M. Grimbert, inventaire des biens de Jacques Fleury, bourgeois de Laigle; — par M. de Saint-Arnaud, 6 pièces relatives à Georges-François de Moussonvilliers, propriétaire des gués de Moussonvilliers (1765-1771) : — par M. l'abbé Tabourier, placard de l'agent national du district de Laigle sur l'approvisionnement des marchés; — par les archives de la Seine-Inférieure, 6 pièces parchemin (XIV^e-XVII^e s.), dont 2 de 1377 et 1383 : — par les archives de la Mayenne, 2 placards et 1 fragment relatifs à des exercices scolaires à la Ferté-Macé (1809-1810) ; — par les archives du Calvados, 7 pièces sur parchemin, 19 sur papier, 12 imprimées, provenant de la série F et 1 volume du *Journal d'Alençon* (1842); 1 registre de catholicité de Montreuil-au-Houlme (1744-1789) : — par les archives de l'Allier, 1 pièce du XVIII^e siècle.

Versements : par les greffes des tribunaux civils d'Alençon, d'Argentan, de Domfront, de Mortagne, reg. paroissiaux et d'état civil jusqu'à 1802; documents judiciaires antérieurs à 1826; retrouvé, dans le grenier du greffe de Mortagne, la correspondance du procureur depuis le Premier Empire, des reg. des tribunaux de district et des bureaux de conciliation de Laigle (1791-an IV) et un reg. de la justice de paix du canton de Neuilly (2 janvier 1793-4 messidor-an II) : — par le greffe de la justice de paix de Mortagne, reg. et minutes des bureaux de paix, de conciliation et de jugements (1790-an X, pour Mortagne *extra muros*, 1793-an X pour Mortagne *intra muros*), reg. du canton de Mauves, réuni à Mortagne le 1^er germinal an X, et du canton de Mortagne depuis l'an X, au total 129 art.

Commencement de la rédaction de l'inventaire sommaire de la série G; classement des dossiers criminels du greffe d'Alençon; classement et répertoires des registres d'état civil des greffes d'Alençon et d'Argentan; tri sur place des archives de la sous-préfecture supprimée de Domfront.

A signaler dans les archives communales : à Domfront, le terrier de la vicomté (1737), resté à la bibliothèque de la ville, doit être transporté aux archives départementales; — à Ecouché, reg. paroissiaux depuis 1645; 1 registre d'arrêtés et actes divers (27 fructidor-an VIII-28 messidor an-XI), 1 registre d'enrôlements de volontaires, arrêtés, etc. (10 brumaire-an VII-3 décembre 1891); délibérations depuis 1787 : à l'hospice, registre de comptes et délibérations de 1667 à 1780; règlement de l'hôpital de 1539 (cet hôpital existait déjà en 1344) : — à la Ferté-Fresnel, reg. paroissiaux depuis 1626, délibérations depuis 1790 : état de la

Digitized by Google

population de la commune en l'an XI, reg. des dépenses, des mercuriales, de la police du pain (an XI-1832); — à Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, reg. paroissiaux depuis 1656, délibérations depuis 1788, 1 reg. des subsistances (10 thermidor an II-5 pluviôse-an IV); à signaler dans les reg. paroissiaux plusieurs assemblées d'habitants de 1664 à 1671, mention, au 27 juillet 1670, d'un marché fait avec le sculpteur Delanoë pour l'autel du Saint-Rosaire dans l'église, avec trois statues de saint Sauveur, sainte Marguerite et sainte Barbe; — à Vimoutiers, reg. paroissiaux depuis 1629 et délibérations depuis 1767; reg. paroissiaux de Pont-de-Vie (1621-1659 et divers cahiers jusqu'à 1792) et délibérations depuis 1788.

63. **Pas-de-Calais** (*M. G. Besnier*)[1926]. — Réinstallation des collections dans un nouveau local, spécialement construit dans des jardins attenant à la préfecture (le service était antérieurement installé à l'angle nord de l'abbaye Saint-Vaast, entièrement détruite par l'incendie allumé le 5 juillet 1915 au cours d'un bombardement). Plans de MM. Decaux, architecte départemental, et Crevel, architecte de la ville de Paris. Parallélipipède en ciment armé, de 33 mètres sur 12 m. 50, sur radier, toit en terrasse. Vingt travées, formant trois compartiments: le premier, de trois travées, est réservé aux bureaux (en sous-sol, magasin pour papiers périmés et chaufferie; au rez-de-chaussée, cabinet de l'archiviste et bureau: au premier étage, réuni à cet effet avec le deuxième, grande salle du public; au troisième, salle de tri); le second, d'une travée, renferme escalier, monte-charges, lavabos; le troisième, de 16 travées, constitue le magasin, de cinq étages identiques, poutres reposant sur deux piliers, isolement achevé par d'épaisses portes métalliques. Rayonnages en menuiserie fixe à claire-voie, de part et d'autre d'un couloir de 1 m. 30, à intervalle de 0 m. 95, donnant, sur 0 m. 40 de hauteur vide et 0 m. 70 de profondeur, un développement de 10.000 mètres si l'on n'utilise que leur double face, et de 14.000 si l'on utilise le vide intérieur des casiers. Éclairage bilatéral. Prix de revient: environ 800.000 francs. Le terrain permet un agrandissement ultérieur.

Récolement des collections sauvées. Le dévouement du personnel, dirigé par M. Lavoine, sous-archiviste remplaçant M. Flament, archiviste, mobilisé, depuis mort pour la France, n'a pu préserver qu'une faible partie des documents accumulés au palais Saint-Vaast. Voici le détail succinct, par séries de ce qui subsiste: A. Trésor des chartes d'Artois, en entier (inventaire publié); — B. Conseil provincial d'Artois, 96 articles sur 767; Gouvernance d'Artois, 26 art. sur 122 de l'inventaire publié (placards, provisions, privilèges, convocation des États Généraux de 1789); sénéchaussée de Boulogne: registres du Roi et insinuations depuis 1550: échevinage de Saint-Omer, testaments depuis 1486, etc., 140 art.; amirautés de

Digitized by Google

Boulogne et Calais, 221 art.; — C. Élection d'Arras, commissions depuis 1575; États d'Artois, assemblées, recueils de points, répertoires, correspondance des députés à la cour, articles 792 à 1073 du répertoire numérique manuscrit, comprenant beaucoup de double emploi; centièmes, rôles de 1569 (copies, XVIII^e s., reliées en 53 vol.) et de 1778 (723 cahiers); vingtièmes, rôles de 1759 (800 cahiers); — D. Jésuites d'Arras et Saint-Omer, 6 art.; — E. Ville d'Arras, comptes XV^e-XVIII^e siècles, 12 reg.; notaires de Calais, 1696, 2 reg.; Charitables de Saint-Éloi, à Béthune, 6 art.; — F. Collections Béthencourt (17 art. sur 54); Déseille, sur le Boulonnais, 20 art.; — G. Chapitre d'Arras (la plus grande partie); collégiales de Saint-Pierre à Aire, 15 reg. et 7 cartons sur 827 art.; de Saint-Barthélemy à Béthune, 2 reg. et 2 cartons sur 150 art.; de Saint-Léger à Lens, de Saint-Omer à Lillers (chartes seules); — H. 15 cartulaires, plus les cartons d'actes scellés: abbaye Saint-Vaast (23 cartons); Saint-Bertin, à Saint-Omer, registres du conseil, comptes (30 reg. sur 425); Ham, 1 carton; Auchy, 1 carton; Samer, 1 carton; Cercamp, 8 cartons, XII^e-XVII^e siècles; Marœuil, 1 carton; Mont-Saint-Éloi, 1 carton; Chocques, 3 cartons; Saint-André-au-Bois, 1 carton; prieuré d'Aubigny, 1 carton; Trinitaires d'Arras, 2 cartons; Chartreux de la Boutillerie, 2 cartons; de Gosnay, 9 cartons; Carmes, 1 carton; Dominicains d'Arras, 1 carton; abbayes de femmes : d'Etrun, 2 cartons; du Vivier, à Arras, 1 carton; du Verger, à Oisy, 1 carton; Chartreuses de Gosnay, 5 cartons; Dominicaines de la Thieulloye d'Arras, 1 carton; hôtel-Dieu d'Arras.

Hors séries: collection Barbier: manuscrits, documents divers, autographes, papiers Buissart, Caron-Périn, Lenglet, etc., cartes et gravures, bibliothèque, brochures et imprimés divers relatifs notamment à l'histoire de la Révolution à Arras; — terriers et plans, environ 2.000 registres, rouleaux ou feuilles; — dépôts des mairies: registres paroissiaux et délibérations de 150 communes qui les avaient déposés aux archives départementales.

L et Q : en presque totalité, y compris, pour cette dernière, les dossiers des domaines civil et militaire et les registres de formalités (répertoire publié).

K, sous-séries I à III; reg. 1 à 8 (sur 202) de la sous-série IV, cotes 35, 39, 250, 252, 253 de la sous-série V (répertoire publié); — M, événements politiques; commissariat de police des côtes de la Manche, statistiques (Premier Empire); — N, procès-verbaux des séances du Conseil général; propriétés départementales (en partie); — O, biens et travaux communaux, voirie vicinale et rurale (en partie); — P, R, S, T, U, sauvetages partiels, très limités; — V, sous-série XIV, n^os 28 à 452 du répertoire publié; — X, dons et legs; — Z, journaux locaux, séries incomplètes; — bibliothèque d'histoire locale, en partie.

Dons: par M. du Camp, comte de Rosamel, chartrier du château de

Digitized by Google

Rosamel, à Frencq : moulin d'Étaples, acte de Gui, comte de Boulogne et d'Auvergne (1277), 35 actes scellés (73 sceaux) de 1294 à 1337; terriers et comptes du fief de Courteville, à Tubersent (XV^e-XVIII^e s.); comptes de construction du château (fin XVIII^e s.); délibérations de la municipalité de Frencq (1790-an IV); correspondances; biens à Boulogne, Samer; recette du domaine royal en Boulonnais (1642-1648), etc., — par M^me la marquise d'Héricourt, chartrier du château de Carieul, à Souchez : famille Boistel du Cardonnois, successions, procédures, comptes, correspondances; recette du duché de Chaulnes et Picquigny (1703-1713); biens à Cartigny, Lihons, etc. (Somme), Élincourt-Sainte-Marguerite (Oise), Marcq-en-Barœul (Nord), Bucquoy, Béthune, Fresnicourt, etc. (1385-XIX^e s.); — par M. le marquis de Beauffort, recueil notarié (1787) de copies figurées de 40 actes (1264-XV^e s.) relatifs à sa famille; testaments, preuves de noblesse, généalogies, actes divers à Diéval, la Forest, Pas, etc. (XV^e-XVIII^e s.); recueil factice d'environ 200 pièces relatives à Aire-sur-la-Lys (XV^e-XVIII^e s.); — par M^me la comtesse de Lhomel, notes, copies, documents divers relatifs à la région de Montreuil-sur-Mer, collection de journaux locaux, de lettres de faire part, etc. (en dépôt aux archives municipales de Montreuil); — par M. Chappée, papiers provenant des familles Obert et de Saveuse, en Ponthieu et Boulonnais (XVI^e-XVIII^e s.); — par M. Charruey, journaux d'Arras reliés, débris de sa collection retrouvés dans les ruines de ses magasins; — par M. Lefebvre, brevets militaires, Prevost de Merlival (1761-1819); — par M. Raoul Duval, gravures et plans relatifs à la filature d'Auchy-lès-Hesdin; — par M. Camille Enlart, copie de charte relative aux marais de Noyelle-Godault (1246); — par divers, terriers des fiefs de Disques-en-Boisdinghen et Westrehove-en-Tournehem (1774), documents sur les familles La Folie, d'Ardres (1707); de Lens, de Thieulaine, Anselin, à Habarcq (1587-1781); Cauwet de Baly, à Carvin, Ficheux, Souchez (inventaires, 1725, 1746, etc.); Desrazières et Crespel, à Hamblain-les-Prés (1598-1782), Dubois, Rogez Pétain, à Beaumetz, Basseux, Gouy, Houvigneul, etc.

Acquisitions: dossiers provenant de l'étude du procureur Aubron, à Arras (XVII^e-XIX^e s.): documents sur les abbayes Saint-Vaast et d'Etrun, les paroisses et hôpitaux d'Arras, les communautés d'Amplier, Billy-Berclau, Boisleux-au-Mont, Fleurbaix, etc., et de nombreuses familles (XIV^e-XIX^e s.); — histoire manuscrite de l'abbaye du Mont-Saint-Éloi, par Le Vaillant et Bultel, 2 volumes (XVIII^e s.); recueil de factums sur les États d'Artois, l'abbaye Saint-Vaast, etc.; — commission de receveur du domaine de Calais pour les Espagnols (16 mai 1596).

Versements: par le greffe du tribunal de Boulogne, à l'annexe de cette ville: registres paroissiaux, en moyenne depuis 1668 (Boulogne-Saint-Nicolas depuis 1553), cahiers de 1601-1610 pour quelques paroisses du Calaisis; registres et dossiers du tribunal de commerce, audiences, règle-

Digitized by Google

ments de prises, déclarations de voyage, rapports de navigation, correspondances saisies en Extrême-Orient (1791-1815); insinuation des donations (1790-an XII); — au dépôt d'Arras, registres protestants de Guines (1673-1685); — par la mairie de Wismes, testaments reçus par le curé (1693-1747), recettes du casuel de la cure (1732), déclaration de revenus de la cure (1790); — par la mairie de Nempont-Saint-Firmin, actes paroissiaux (1687-1802); — par les archives des Ardennes, procédure Manet, président du bureau des finances d'Alençon, domicilié à Calais, contre Tricot, de Boulogne; — par les archives du Calvados, papiers de Le Beschu, officier du génie : travaux d'élève à l'École de Metz (an XIII), école régimentaire d'Arras (1825-1830), camp d'Helfaut, près Saint-Omer (1828), fortifications de Brest et Cherbourg, sources de la Roër et de l'Ourthe; baux et procédures relatifs aux dîmes inféodées des Saulx-Tavannes, dans le Calaisis, Guines, Offekerque, etc. (1736-1790); factum Mailly-Couronnel (1780), etc.; — par les archives du Doubs, fragment d'un compte du bailliage d'Arras (1322), 21 parchemins divers; — par les archives de Loir-et-Cher, bail à vie du prieuré d'OEuf-en-Ternois (1247); — par les archives du Loiret, contrat de mariage Bournonville à Hardelot (1490); — par les archives de la Seine-Inférieure, cession d'office de syndic de la communauté de Calais (1629); — par les archives de la Vienne, contrôle des exploits à Alquines et Loquin (1670); notes et renseignements pour Tripart, agent de l'hôpital d'Ardres à Paris (1769-1793).

Ont en outre versé leurs papiers : les magasins de région du Comité d'alimentation du Nord de la France à Quéant et à Carvin (occupation allemande); le bureau permanent des charbons à Arras (1917-1921); le service de l'inspection d'hygiène sociale pour le Ministère des régions libérées; l'office de reconstitution industrielle (collection de clichés documentaires); le contrôle financier du remploi des indemnités de dommages de guerre (dossiers terminés); les greffes des commissions d'évaluation de dommages de guerre dissoutes, etc.

Reconstitution d'un triple des plans cadastraux par l'administration des contributions directes; retour, par la Cour des comptes, des comptabilités sujettes à la haute juridiction.

A signaler, dans les archives communales : à Montreuil-sur-Mer, don par M^me^ la comtesse de Lhomel de documents distraits jadis des archives de cette ville et récupérés par son mari, provenant des collections Henneguier, etc.; — à Arras, don, à la bibliothèque, d'une partie importante du chartrier du chapitre noble de Sainte-Aldegonde de Maubeuge, chartes originales des XII^e^-XIV^e^ siècles, recueils de preuves, inventaire figuré du trésor (XVII^e^ s.), etc.; réunion à la même bibliothèque des archives municipales antérieures à 1800 et des débris subsistants des archives de l'hôpital.

Digitized by Google

[1927]. — Dons : par M. le baron de Terline, documents sur les familles Bouquel et Guérard, à Lagnicourt (1438) et Bully-en-Gohelle, acquêts, baux, aveux terriers (1445-1786) ; Lefebvre de la Poterie, de Saveuse, etc., à Ailly-Haut-Clocher, Dommart, etc. (1480-1772) ; — par M. de La Charie, papiers des familles Tripier, Grenier, Vallée, Auxi-le-Château, Brunehautpré, Hesdin (XVIII^e-XIX^e s.), états de services du général Tripier (1804-1875), livre de raison, dossiers d'un cabinet d'arpenteur (presbytère de Douriez), etc. ; — par M. Chappée, suite des dossiers Saveuse, etc.

Acquisitions : papiers provenant de Bultel, historien, conseiller au Conseil d'Artois, succession, biens à Bullecourt (vingtièmes de 1749), notes historiques et de jurisprudence, personnel du Conseil d'Artois, factums, placards (XVIII^e s.).

Versements : par le greffe du tribunal de Saint-Omer à l'annexe des archives départementales à la bibliothèque de Saint-Omer, registres paroissiaux ; — par les greffes des tribunaux de Saint-Pol et d'Arras, au dépôt d'Arras, registres paroissiaux, depuis 1737 en général, minutes des arrêts sur requêtes du Conseil provincial d'Artois depuis 1787, jugements du tribunal de district, quelques pièces dont un carnet d'inscription des externes d'un pensionnat de jeunes filles (1727-1789), avec comptes des recettes et dépenses de l'externat.

Réintégration : par le greffe du tribunal de Bernay, cahiers paroissiaux de Sibiville (canton de Saint-Pol).

64. **Puy-de-Dôme** (*M. P. Fournier*) [1926]. — Versements par 21 bureaux de l'enregistrement, registres de formalité de la période 1790-1825 ; — par les greffes des justices de paix d'Ambert, Courpière, Issoire, Jumeaux, Olliergue, Riom, Saint-Germain-Lambron et Thiers, minutes antérieures à 1801.

Dons : par les archives de l'Allier, 17 pièces de 1570 à 1835 concernant divers personnages et localités du département, entre autres une lettre close de Charles IX demandant l'état des deniers provenant de la saisie des biens des réformés (1570) ; — par les archives de la Creuse, reg. paroissiaux de Mazoires ; pièces concernant la gabelle dans la région de Riom (1710-1717) ; — par M. de Remacle, 325 pièces du chartrier de Saint-Diery.

Acquisitions : trois pièces concernant les comptes des consuls de Cournon (1651-1657) ; — factum pour le sieur d'Albiat, substitut du procureur général en la sénéchaussée de Clermont, contre le sieur de Rollas, seigneur en partie, de Cournon (1777) ; — brevet de procureur au bailliage d'Aigueperse pour François Roux (1779) ; — quittance par Raimond Coustave, trésorier général du duc de Berri, à Jean Chauchat, receveur du diocèse de Clermont (1376) ; — obligation de 100.000 livres par F.-R. Roger au profit de F. Fremyot, avec quittance du remboursement (1753-

Digitized by Google

1754); — collation d'un canonicat à Saint-Germain-Lembron en faveur de Jean Bonneton (1720),

Dépôts: par la municipalité d'Ambert, épaves d'archives anciennes de la ville; — par la mairie de la Chapelle-sur-Usson, fragments de registres de catholicité.

Classement, dans la série E, du fonds de Ligondès, précédemment dit de Saint-Diéry (1346-1839). — Publication du 1er fascicule du Répertoire numérique de la série L, par M. G. Rouchon, archiviste honoraire: le 2e fascicule comprendra les fonds judiciaires et ne pourra être publié qu'après que la Cour de Riom se sera dessaisie des archives judiciaires antérieures à sa propre institution en 1800.

A signaler dans les archives communales : à Courpière, reg. paroissiaux (1597); délibérations (1766); reg. de compte de l'ancien hôpital (1737); — à Ardes, reg. paroissiaux (1628); — à Jumeaux, parchemins des xve et xvie siècles; — au Broc, reg. paroissiaux (1622); — à Aubière, reg. paroissiaux (1615); documents depuis le xve siècle.

[1927]. — Versements: par 14 bureaux de recette de l'enregistrement, registres de formalité de 1790 à 1825, et tables antérieures à 1825; — par le greffe de la Cour d'appel de Riom, reg. paroissiaux antérieurs à 1793; tous les documents antérieurs à 1800 pour le civil, à 1811 pour le criminel et le correctionnel (430 caisses) [les 9 dixièmes de ces papiers, archives judiciaires de l'ancienne Auvergne, sont restés à Riom, où a été créé un dépôt annexe des archives départementales: le reste, documents des séries C, E, est allé à Clermont]; — par le greffe du tribunal de première instance de Clermont, état civil jusqu'à 1810 environ, documents antérieurs à 1831 pour le civil, à 1871 pour le correctionnel; — par le greffe du tribunal de première instance d'Issoire, état civil jusqu'à 1803, documents jusqu'à 1831 pour le civil, jusqu'à 1896 pour le correctionnel; — par le greffe du tribunal de Riom, état civil jusqu'à 1806 environ (à Clermont); civil et correctionnel jusqu'à 1831 (à l'annexe de Riom); — par le greffe du tribunal de Thiers, état civil jusqu'à 1810 environ, civil jusqu'à 1831, correctionnel jusqu'à 1871; — par le greffe du tribunal d'Ambert, état civil jusqu'à 1833, civil et correctionnel jusqu'à 1851; — par les greffes des justices de paix de Clermont, documents anciens; — par la sous-préfecture d'Ambert, une partie de ses archives (le reste ira à Thiers).

Dons : par les archives de la Corrèze, pièces de procédure touchant le four banal de Glénat et le fief de la Garde (paroisse d'Artonne), 1741; inventaire après décès des biens de Gilbert Lardif (1646); exploits concernant la taille de Saint-Myon (1661); — par les archives de la Seine-Inférieure, documents du fonds de l'intendance d'Auvergne touchant la milice (1753-1757), le personnel des bureaux (1740-1757), divers autres ob-

Digitized by Google

jets (1716-1753) [documents emportés de Clermont par l'intendant La Michodière qui, d'Auvergne, alla à Lyon, puis à Rouen] (158 pièces); — par M. Louis Lacrocq, lettres royales touchant la contribution aux frais d'entretien des murailles, tours, fontaines, etc., de Clermont (1572); — par M. Chappée, vente de la terre d'Artonne (1368, copie).

Acquisition : contrat de mariage de Jean de Douhet de Marlat et de Catherine de La Bachellerye (11 nov. 1607); généalogies de la famille Durant de Pérignat (XVIII[e] s.).

Achèvement de l'inventaire provisoire des séries M à P, R à Z, mise en ordre des papiers des greffes et de l'état civil; — ouverture à Riom, dans une dépendance du musée Francisque-Mandet, aux frais et par les soins de la ville, d'une annexe pour les documents de caractère proprement judiciaire et provenant tant des juridictions ayant fonctionné à Riom que des juridictions ayant fonctionné dans les autres parties du département antérieurement à la suppression des tribunaux de district, mais dont les archives ont été transférées au greffe du tribunal civil du département séant à Riom, vers 1797 (documents des séries B, L et U). Le classement de ces archives judiciaires a été entrepris, aux frais du Conseil général, par M. Monicat, archiviste paléographe; — classement des archives municipales de Thiers et hospitalières d'Issoire.

A signaler dans les archives communales : à Billom, délibérations depuis 1774, registres des séances du consulat (1691-1699), reg. des enrôlements volontaires (1791-an II); reg. paroissiaux depuis 1683; — à Moissat, reg. paroissiaux depuis 1627, délibérations depuis 1790; — à Parentignat, état civil depuis 1612, délibérations et transcription d'actes divers (1790-1807); — à Saint-Dier d'Auvergne, quelques pièces du XV[e] siècle sur les impositions; état civil depuis 1700; — à Riom, aux archives hospitalières, pièces allant de 1542 à 1872 (inventaire moderne); délibérations depuis 1657, ancien inventaire de 1693.

65. **Basses-Pyrénées** (*M. P. Lorber*) [1926]. — Les conditions matérielles d'installation du dépôt ne permettent ni réintégration d'archives historiques, ni versement d'archives administratives.

Don par M. Casenave, ministre plénipotentiaire, d'un lot de portraits de notabilités béarnaises à répartir entre la bibliothèque municipale de Pau et les archives départementales.

Dépôt, par la commune de Saint-Jean-Pied-de-Port, de quelques épaves de ses archives anciennes, lettres patentes de Thibaut I[er], roi de Navarre (1234), de Charles le Mauvais (1355), vidimus de lettres de Thibaut (1264), de Charles le Noble (1388 et 1404), de Jean et Blanche (1439), d'Henri II d'Albret (1523), de Jacques de Foix, évêque de Lescar, concernant les foires (1545); fragment d'un registre de comptes (XIV[e] s.); procédure de 1355; lettres de grâce de Louis XIII (1612); la mairie conserve

Digitized by Google

les reg. de délibérations depuis 1691, et les reg. paroissiaux depuis 1688.

Préparation des répertoires des séries B, Chambre des comptes, et E, notaires.

A signaler dans les archives communales : à Lembeye, deux terriers (XVII[e] s. et 1782); reg. paroissiaux (1615); délibérations (1767); — à Peyrelongue-Abos, fragments d'état-civil d'Abos pour 1610-1650; — à Lucarré, terrier (1751); les reg. paroissiaux (1613-1790) sont égarés; — à Tarsacq, les délibérations (1731-1779), les comptes (1716-1729) et les titres communaux (1750-1784) sont égarés; — à Lahourcade, terriers (1675-1756, XVIII[e] s.); — à Monein, le reg. des délibérations de 1547-1585 est en déficit; reg. paroissiaux (1601); — à Cuqueron, reg. paroissiaux (1630); — à Bésingrand, délibérations (1732); — à Mourenx, terriers (1712-1775); reg. paroissiaux (1613); — à Os-Marsillon, 4 terriers (1715-1784) et les 11 reg. paroissiaux (1620-1790) ont disparu; — à Lagor, délibérations (1586); — à Abidos, 2 censiers (1689-1702 et 1776); reg. paroissiaux (1696); — à Sarpourenx, terrier (1777); — à Maslacq, copie de 1683 de l'affièvement des fossés (1605).

[1927]. — A la suite de négociations entamées en octobre 1926, la ville de Pau a cédé au département, au prix de 30.000 francs, avec charge de le restaurer, l'ancien palais de justice, dit : « Le Parlement », et ce bâtiment a été affecté au logement du Conseil général et des Archives départementales; l'acte a été signé le 22 juillet 1927; le déménagement des archives, si la restauration et l'aménagement du palais sont achevés dans les délais prévus, pourra être effectué à l'automne 1928. En attendant, les versements des papiers de la sous-préfecture supprimée d'Orthez ont été provisoirement reçus à la préfecture (ceux de la sous-préfecture de Mauléon allant à Bayonne).

Versements : par les greffes des tribunaux de Pau, Oloron, Orthez, Saint-Palais, Bayonne, reg. paroissiaux et d'état civil jusqu'à 1802; les documents judiciaires à verser aux archives ont été reconnus et ceux d'Orthez et d'Oloron ont été provisoirement installés au palais de justice de Pau; ceux du greffe de Saint-Palais sont allés à Bayonne.

Don : par M. H. Schlœsing, fonds d'archives du château de Saint-Vincent à Salies, documents sur la ville de Salies et la famille de Gassion (XVI[e]-XVIII[e] s.).

Classement des archives judiciaires; mise en ordre des reg. paroissiaux et d'état civil; classement du fonds Batcave donné en 1925.

A signaler dans les archives communales : à Bournos (dont les terriers de 1658 et 1741 sont déposés à Pau), reg. paroissiaux depuis 1701, comptes des gardes (1727-an IV); — à Doumy, terrier de 1779; délibérations depuis l'an II; — à Viven, reg. paroissiaux depuis 1726; —

Digitized by Google

à Auga, 3 terriers de 1592, 1605, 1790; quelques actes paroissiaux à partir de 1692; — à Lème, délibérations depuis 1790; — à Thèze, délibérations de 1774-1784 et à partir de 1790; reg. paroissiaux depuis 1702; — à Astis (archives anciennes à Pau), terrier non daté de la fin de l'ancien régime; reg. paroissiaux depuis 1776; — à Sévignacq-Thèze, depuis 1770; — à Miossens-Lanusse, cadastre de la baronnie de Miossens (1790); délibérations depuis 1790; — à Carrère, cadastre de 1790; — à Claracq-Thèze, terrier de 1774, reg. paroissiaux depuis 1751; — à Lalonquette, terrier de 1775, délibérations depuis 1790, ainsi qu'à Garlède-Mondebat; — à Sauvagnon, reg. paroissiaux depuis 1677; délibérations depuis 1745; — à Caubios-Loos (archives anciennes à Pau), terrier de 1774; — à Uzein, censier de 1774, comptes comunaux de 1774 et 1790, 2 reg. de comptes des marguilliers (XVIII^e s.), reg. paroissiaux depuis 1773.

66. **Hautes-Pyrénées** (*M. G. Balencie*) [1926]. — Versement par le greffe du tribunal de commerce, 24 reg. (an III-1810).

Rédaction et impression de l'inventaire de la série L, période révolutionnaire; — publication de l'inventaire des archives de Vic-Bigorre.

A signaler dans les archives communales : à Asque, terrier du XVIII^e siècle; — à Bordères-sur-l'Échèze, livre des tailles (1609); terrier (1733) par Campaignolle et Monicat; autre de 1770 par Bernard Larrouyet et Simon Conte; reg. paroissiaux (1606); — à Bouilh-Péreuilh, 5 terriers (1640-1680, Pourtant, d'Adé, arpenteur; 1701, par Michel Capdevielle; 1708, par François Fauroux, 1780); — à Bours, terrier, par Raymond Lafontan (1661) et par Jean Bayac (1715); — à Esparros, acte d'inféodation d'Esquivat de Chabanais, comte de Bigorre (XIII^e s., copie); — à Gayan, terrier par Tourné (1615); — à Jacque, terrier (XVII^e s.); — à Laborde, terrier par Pierre Lafaille (1773); — à Lamarque-Rustain, terrier par Gay (1754); — à Lizos, terriers, par Bajac (1734); — à Luquet, terriers (XVIII^e s.); — à Marseillan, terrier, par Campaignolle (1738); — à Mun, reg. paroissiaux (1619); terriers (XVII^e et XVIII^e s.); — à Seron, soumission des habitants au capitaine d'Incamps (1614); exemption des droits de circulation des grains; partage des communaux (1712), terrier, par Arnaud et Jean Bayac (1735); deux autres, du XVIII^e s.; — à Tarasteix, reg. paroissiaux (1651).

[1927]. — Don : par M. Blanc, parchemins et papiers intéressant la Bigorre et le Comminges (XVI^e-XVII^e s.).

Dépôt : par M^e Barbe, notaire à Tarbes, minutes anciennes de son étude (depuis le début de 1500).

Versements : par le greffe du tribunal de Lourdes, papiers judiciaires jusqu'en 1826 (complément du versement antérieur de 1923); les greffes

Digitized by Google

des tribunaux de Tarbes et de Bagnères-de-Bigorre avaient également versé en 1923 (voir *Chronique* de 1924), mais un complément de versement est encore à faire tant pour les papiers judiciaires que pour les registres paroissiaux et d'état civil antérieurs à 1803.

Continuation de la rédaction et de l'impression de l'inventaire de la série L.

A signaler dans les archives communales : à Angos, reg. paroissiaux depuis 1663, délibérations depuis 1793; — à Antin, terrier de 1734; reg. paroissiaux depuis 1674; — à Azereix, terriers de 1634 et 1764, reg. paroissiaux depuis 1641; — à Barbachen, terrier du XVIII^e^ siècle, en très mauvais état; l'état civil ancien est déposé à Tarbes; — à Barbazan-Debat, terrier de 1734, reg. paroissiaux depuis 1677; — à Barbazan-Dessus, reg. paroissiaux depuis 1611; — à Bazillac, depuis 1758; — à Boucilh-Devant, depuis 1668; terriers de 1661, 1688, 1735; — à Calavanté, terrier de 1736; reg. paroissiaux depuis 1675; — à Clarac, depuis 1738; — à Gensac, depuis 1697; — à Goudon, depuis 1700; terrier de 1670; — à Juillan, 2 terriers du XVIII^e^ siècle; reg. paroissiaux depuis 1700; — à Lacassagne, depuis 1750; — à Laloubère, depuis 1700; — à Lamarque-Pontacq, depuis 1664; — à Lansac, depuis 1732; terrier de 1740; — à Lapeyre, terrier de 1784; — reg. paroissiaux depuis 1688; — à Liac, depuis 1700; terrier de 1754; — à Lubret-Saint-Luc, reg. paroissiaux depuis 1686; — à Marsan, terriers de 1664 et 1722; — à Mascara, terrier de 1682; reg. paroissiaux depuis 1612; — à Mazerolles, terrier de 1735; reg. paroissiaux depuis 1752; — à Mingot, depuis 1713; — à Monfaucon, terriers de 1670, 1695, 1757; reg. paroissiaux depuis 1676 (le maire, ancien universitaire, a écrit une monographie de la commune); — à Moulédous, terrier de 1744; — à Moumoulous, reg. paroissiaux depuis 1655; — à Odos, terrier de 1765; reg. paroissiaux depuis 1620; — à Peyriguère, terrier de 1768; — à Saint-Sever-de-Rustan, terrier de 1743; reg. paroissiaux depuis 1719; — à Tostat, terrier de 1736; reg. paroissiaux depuis 1620; — à Ugnouas, depuis 1716.

67. **Pyrénées-Orientales** (*M. M. Robin*) [1926]. — Dons : par M. A. Salsas, 8 capbreus de l'église collégiale de la Réal (XV^e^-XVII^e^ s.); — par M. Bonaventure Puig, manuscrits provenant d'un ancien curé de Terrats, M. Planas, et consistant principalement en copies de sermons prononcés en catalan par ce dernier, tant à Perpignan que dans différentes villes ou villages du Roussillon à la fin du XVII^e^ et au commencement du XVIII^e^ siècle.

Classement des minutes déposées par M^e^ Baux, notaire d'Ille; 663 articles, notules, manuels ou plechs, de 1349 à 1806, et, en outre : série B, cour royale de la sous-viguerie de Vallespir à Arles, 1 reg. (1700);

Digitized by Google

vicomté d'Ille, 2 capbreus (1430-1497); 6 liasses de pièces diverses; cour du bayle de la vicomté d'Ille, 1 registre (1546); 1 cahier (1665); 1 cahier (1674); 14 manuels (1671-1700); 5 reg. de sentences et décrets (1673-1701); 2 reg. d'audiences (1693-1705); quelques liasses de procès criminels; cour des surposés au jardinage (terroirs d'Ille, Reglelle, Corbère, Boule-d'Amont, Labastide), 15 reg. (XVII^e XVIII^e s.); série E communes, nominations des consuls d'Ille (1672-1701), 1 reg.; prix des grains et denrées à Ille (1754-1772): 1 liasse de pièces de comptabilité; 1 liasse de pièces diverses concernant les communes de Boule-d'Amont, Corbère, Estoher, Néfiach, Sainte-Colombe de las Illes et Saint-Michel de Llotes; 1 liasse de pièces concernant Bouleternère; série E familles, 1 capbreu des biens confisqués sur don Ramon de Vilanova et attribués par indivis à l'Hôpital général et à l'Université littéraire de Perpignan, d'une part, et à don José d'Ardena-y-Darnuis, comte d'Ille, d'autre part (1668-1686); 104 pièces détachées de plechs dont la reconstitution n'est pas possible et qui intéressent 44 familles (1574-1772); série G, 3 capbreus de la communauté des prêtres d'Ille (1677-1769); 1 capbreu des bénéfices de Casesnoves; 2 reg. de délibérations de la communauté des prêtres d'Ille (1621-1729); 5 reg. et une main d'actes divers concernant ladite communauté (1628-1733); livre vieil de la confrérie du Saint-Sacrement d'Ille (1627-1646); 3 capbreus de l'église Saint-Saturnin-de-Boule-d'Amont (1486-1646); livre de l'œuvre de l'église de Millas (1655-1670); 1 capbreu de ladite église; livre de l'œuvre de «Sant-Féliu d'Avall» (1655-1705); 1 reg. de délibérations de la communauté des prêtres de Bouleternère (1689-1774); 2 pièces concernant ladite communauté; série H, manuel de la Cour de l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa (1630-1640); 1 capbreu de ladite abbaye; 1 capbreu de la prévôté d'Aja (Cerdagne espagnole) dépendant de l'abbaye de Ripoll, pour ses possessions à Bouleternère (1727); 1 llevador de la prévôté d'Aja (1739); 1 capbreu de l'hôpital Saint-Jean de Perpignan (1740-1755); 1 capbreu de l'hôpital d'Ille (1734-1757); 1 liasse de pièces concernant ledit hôpital; 5 pièces concernant le prieuré de Serrabone.

Impression de la table du tome I de l'inventaire de la série B.

L'inspection des archives communales a fait constater la présence des anciens registres paroissiaux entre les mains des curés à Evol, à Eus, à Nyer, à Ria; — à Eus, dans la sacristie de l'église, riche collection de documents municipaux du XVII^e et du XVIII^e siècle; — à Evol, qui n'est plus qu'une annexe d'Olette, reg. de délibération pendant la Révolution et plusieurs reg. paroissiaux depuis le XVI^e siècle, concernant à la fois Evol et Olette; — à Catllar, reprise au presbytère d'une douzaine de registres et de 59 actes, dont 1 du XIII^e siècle et 7 du XIV^e, les autres du XV^e siècle.

Digitized by Google

[1927]. — Versement, par le greffe du tribunal de Perpignan, de ceux des registres paroissiaux et d'état civil qui n'avaient pas été réintégrés en 1914; — par le greffe de Prades, 11 reg. de sépultures du monastère de Saint-Michel-de-Cuxa (1774-1790); «enquête contenant le rétablissement des actes de l'état civil de la commune de Prades» (1793) «perdus ou incendiés par l'invasion de l'armée espagnole»; — par les trois greffes de Perpignan, Céret et Prades, archives judiciaires modernes.

Continuation du classement des fonds judiciaires versés en 1914; achèvement du classement de la série S; revision de la table du tome I de l'inventaire de la série B.

68. **Bas-Rhin** (*M. A. Eckel*, archiviste en chef; *M. L. Metzger*, archiviste adjoint [1926]). — Classement et rédaction de l'inventaire de la série L (période révolutionnaire); classement du fonds judiciaire de Nassau-Sarrewerden, du fonds de la Chambre impériale de Wetzlar et de la collection des registres paroissiaux et d'état civil.

A signaler dans les archives communales : à Auenheim, terrier (1717); — à Drusenheim, reg. paroissiaux (1737-1793); terrier (1718); pièces de procédure depuis 1569; — à Fortsfeld, terrier (XVIII^e s.); — à Fort-Louis, reg. paroissiaux (1687-1788) et reg. de décès de l'hôpital militaire (1716-1777); — à Herrlisheim, reg. de comptabilité (1601); terrier (1730); — à Kauffenheim, terrier (1717); pièces de comptabilité et de procédure (XVIII^e s.); — à Leutenheim, reg. paroissiaux (1751-1793); terrier (1751); — à Neuhaeusel, terrier (1753); — à Oberhoffen, terriers, 5 vol. (1695-1779), reg. paroissiaux (1672-1777); — à Offendorf, reg. paroissiaux (1686-1793); terrier (1752); — à Rœschwoog, statuts du chapitre rural «intra Rhenum et Matram» (XVI^e s.); reg. paroissiaux de Rœschwoog (1688-1787) et de Roppenheim (1762-1813); procès-verbaux d'adjudication de biens communaux (1758-an III): terriers, 2 vol. (1717); — à Rohrwiller, reg. paroissiaux (1697-an XI); titres (copies) et pièces de procédure depuis 1318; — à Roppenheim, reg. protestants (1688-1791); reg. catholiques (1762-1787); terriers (1717 et 1766); procès-verbal d'arpentage (1717); — à Runtzenheim, reg. paroissial (1763-1788); terrier (1717); — à Sesenheim, reg. protestants (1627-1792); registres catholiques (1733-1792); terrier, 5 vol. (1717); — à Statmatten, terrier (1717); reg. de l'assiette des impôts fonciers (Schatzungsregister) (1786); reg. des procès-verbaux d'adjudication (Steigerungsprotokoll) (1754); — à Altdorf, terrier (XVII^e-XVIII^e s.); biens communaux (XVII^e-XVIII^e s.); — à Avolsheim, terrier (1688); comptes (1750); — à Dachstein, reg. paroissiaux (1685); ordonnances de Jean de Manderscheidt, évêque de Strasbourg, concernant la police locale, reg. (1572); comptes (1694); terriers (1660); biens communaux (XVII^e-XVIII^e s.); procédures (XVIII^e s.); — à Dinsheim, terrier (1657);

Digitized by Google

comptes (1700); biens communaux (1518); procédures (XVIII[e] s.); — à Dorlisheim, reg. paroissiaux (1587); terriers (XVII[e] s.); biens communaux, comptabilité, justice locale, police, etc.; — à Ergersheim, reg. paroissiaux (1706); terrier (1682); — à Ernolsheim, terrier (1666); livre des mutations (1667); livres de cens et rôles d'impositions (1676-1772); procédures avec Kolbsheim (1544-1789): — à Gresswiller, reg. paroissiaux (1640); règlement de la cour colongère (1434); terrier (1660); accord avec Dinheim, Heiligenberg et Mutzig (1503); — à Molsheim, délibérations (1781); comptes municipaux et de fabrique (1525); reg. paroissiaux (1588); terrier (1695); règlements de la boucherie (1582 et 1613); biens communaux (1521); forêts (1491): baux, cens, rentes (1352), etc.; — à Soultz-les-Bains, livres de cens et rentes, de comptes communaux et d'élections d'agents communaux (1738); — à Still, reg. paroissiaux (1771); terrier (1656); — à Urmatt, bois (XVIII[e] s.); — à Wolxheim, reg. paroissiaux (1685); terrier (1660); règlement de police locale (1576); procédures (fin XV[e] s.); — à Bitschhoffen, terriers (1659, 1686, 1722); — reg. paroissiaux (1701); — à Engwiller, reg. paroissiaux (1671-1792); terriers (1749, 1750); — à Gumbrechtshoffen N., reg. paroissiaux (1754); terrier (1719); reg. des redevances (Schatzungsbuch) (1780); — à Gumbrechtshoffen O., terrier (1721); reg. paroissiaux (1702); — à Kindwiller, terrier (1659 et 1722); — à Mertzwiller,terrier (1718); — à Mietesheim, reg. paroissiaux (1655, 6 vol. en déficit; terriers (1670), en déficit, et 1720); procédures avec le baron de Durckheim, le baron d'Altheim et l'abbaye de Neubourg; — à Oberbronn, reg. catholiques (1703); reg. protestants (1598); actes de décès des calvinistes (1686-1705); 1 reg. contenant les actes d'état civil des israélites d'Oberbronn, d'Uhrwiller, de Mertswiller et Zinswiller (1784-1789) et des actes paroissiaux de l'époque révolutionnaire dressés par Euloge Schneider en qualité de remplaçant intérimaire du curé réfractaire; livre des offices et affaires communales (Ambtbuch) (1643 ss. et 6 volumes; comptabilité (1649); forêt (1696); — à Offwiller, procédures (1628); terrier (1666); ordonnance sur l'armoirie de la commune (1696); adjudications de biens communaux (1757); — à Reichshoffen, lettres patentes de Rodolphe de Habsbourg élevant Reichshoffen au rang de ville (1286); confirmation par le roi Albert (1308); règlement pour les bouchers (1296); copie de la donation, par le comte René de Deux-Ponts, d'une partie des forêts de Reichshoffen (1531); registre des dîmes et redevances de l'église (1666); Schatzungsbuch (1783), 2 vol.; — à Rotbach, titres et procédures (1483); terrier (1701); — à Ueberbach, reg paroissiaux (1737); terriers (1686, 1722); — à Uhrweiler, reg. paroissiaux (1685-1792); terriers d'Uhrwiller (1719) et de Niefern (1722); — à Uttenhoffen, terrier (1720); — à Zinswiller, reg. paroissiaux (1763); terrier (1719); — à Birlenbach, terriers (1750 et 1780); procès-verbaux

Digitized by Google

de délimitation (1664, 1786) et plans (1784); comptes (1745); reg. paroissiaux (1615) en déficit (au presbytère); — à Drachenbronn, reg. paroissiaux (1751) en déficit (au presbytère); — à Hatten, reg. protestants (1709); les 8 reg. catholiques sont en déficit (à la cure); terriers (1739); 3 volumes; — à Hermerswiller, terrier (1719); — à Hoffen, reg. paroissiaux (1729); terrier et atlas (1776); — à Hohwiller, terrier (1717); — à Hunspach, reg. paroissiaux (1681); terriers (1772, 1787) et plans (1770); — à Ingolsheim, terrier, livre de cens, registre des impositions, plans, (1770); — à Keffenach, terrier (1773); reg. des impositions (1774); — à Kuhlendorf, terrier (1722); — à Kutzenhausen, terrier (1717); livres d'arpentement (XVIII^e s.); — à Leiterswiller, terrier (1739); donation de biens (1736); — à Lobsann, terrier (1720); — à Memmelshofen, terrier et plans (1759); — à Niederbetschdorf, terrier (1720), plan (1770); — à Oberbetschdorf, terrier (1747); reg. paroissiaux (1665), 23 registres en déficit (au presbytère); — à Reimerswiller, terrier (1747); comptes (1775); — à Rets-chwiller, terrier (1718); — à Rittershoffen, reg. paroissiaux (1664), terrier, 3 vol. dont 1 en déficit (XVIII^e s.); bois (1469-1630); procédures (1729-1789); — à Schœnenbourg, terriers (1690-1698), reg. paroissiaux en déficit; — à Schwabiwiller, reg. paroissiaux (1732); terrier (1747); — à Soultz-sous-Forêts, reg. paroissiaux (1712); terrier (1709) en déficit; — à Surbourg, reg. paroissiaux (1686), terrier (1722).

[1927]. — Don : par les archives de la Moselle, copie d'un fragment (3^e partie) de la coutume de la Petite-Pierre (sans date) et 7 pièces sur la famille de Falkenstein (XVII^e-XVIII^e s.).

Réintégration : par les archives des Vosges, 49 cahiers d'actes paroissiaux (1745-1813) concernant les communes de Barembach, la Broque, Plaine, Russ, Schirmeck, Thanvillé, Waldersbach, qui dépendaient du bailliage de Saint-Dié.

Inventaire de la série des registres de délibérations et arrêtés de l'administration départementale de 1790 à l'an VIII; regroupement et classement de la collection des registres paroissiaux; triage de la série L. — Le Conseil général a voté les crédits nécessaires pour la construction d'un second dépôt.

A signaler dans les archives communales visitées des cantons de Bouxwiller, Brumath, Hochfelden, Truchtersheim : à Bischholtz, copies de pièces du XV^e siècle sur les biens communaux, terrier de 1670, procès-verbal de démarcation du territoire (1785), ordonnance sur les incendies (1785); — à Bosselshausen, reg. paroissiaux depuis 1730, terrier de 1726, plan du XVIII^e siècle; — à Bouxwiller, nombreux documents provenant de l'ancien comté de Hanau-Lichtenberg, à verser aux archives départementales; — à Buswiller, reg. paroissiaux depuis 1734, terriers

Digitized by Google

de 1664, reg. des actes municipaux de 1732 à 1818; — à Griesbach, terrier de 1746 égaré; — à Imbsheim, terrier de 1731; les reg. paroissiaux, qui existaient en 1845, sont égarés; — à Ingwiller, reg. paroissiaux depuis 1614 (dont 1 concernant les juifs de 1784 à 1792); comptes communaux depuis 1578; pièces sur les biens communaux depuis 1615; plans et procédures (XVIII^e s.); — à Kirrwiller, reg. paroissiaux depuis 1720, terrier de 1723; — à Menchhofen, terrier de 1732; — à Muhlhausen, reg. paroissiaux de 1692 à 1779 égarés; terrier de 1665; — à Niedermodern, 6 livres terriers et livres de cens et rentes (1666-1789); reg. des actes municipaux anciens; — à Niedersoultzbach, reg. paroissiaux depuis 1708, plus un fragment de 1666 à 1672; terrier de 1753; — à Obermodern, reg. paroissiaux depuis 1629; terrier de 1722; registres des terres arables (XVIII^e s.); — à Obersoultzbach, reg. paroissiaux depuis 1612; comptes communaux de 1571, 1591, 1604; — à Pfaffenhoffen, reg. paroissiaux depuis 1568; reg. d'actes municipaux depuis 1735; terriers de 1666, 1777, 1778; 2 reg. d'actes concernant les propriétés communales (1731-1784); règlement de police sur les marchés, les moulins, les eaux, depuis 1618; — à Riedheim, terrier de 1730; — à Schalkendorf, reg. paroissiaux depuis 1736, 2 terriers de 1728, reg. des actes municipaux (1778-1826); — à Schillersdorf, reg. paroissiaux depuis 1672; terrier de 1722; — à Uttwiller, reg. paroissiaux depuis 1779; terrier de 1739; — à Weinbourg, reg. paroissiaux depuis 1737; règlement de la police locale (1669), 4 terriers (1720-1772), délibérations (1788-1791); — à Zutzendorf, terrier de 1718-1777; — à Bietlenheim, terrier de 1697; — à Bilwisheim, terrier de 1723; — à Eckwersheim, reg. paroissiaux depuis 1685; — à Gambsheim, depuis 1651; livre de comptes et autres actes (1735-1824); — à Geudertheim, reg. paroissiaux depuis 1669, 2 terriers (XVII^e s.); pièces de procédure sur les bois communaux depuis le XIII^e siècle (copies du XVII^e s.); — à Gries, reg. paroissiaux depuis 1738; terrier de 1659; nombreux documents sur les biens communaux et pièces de procédure (depuis le XV^e s.); — à Hoerdt, reg. paroissiaux depuis 1649, terrier de 1717, reg. et rôles d'impositions depuis 1687; comptes depuis 1581; procédures depuis 1540; — à Kilstett, livre de cens et rentes (XVII^e s.); — à Kurtzenhausen, reg. paroissiaux depuis 1744; comptes depuis 1650; à Mittelschaeffolsheim, reg. paroissiaux depuis 1744, terrier de 1723; — à Mommenheim, reg. paroissiaux depuis 1685, terrier de 1729; — à Olwisheim, reg. paroissiaux depuis 1687, terrier de 1661 (copie de 1784); — à Rottelsheim, terrier de 1724; — à Vendenheim, terrier de 1665; — à Weyersheim, reg. paroissiaux depuis 1637, terrier du XVIII^e siècle, reg. des audiences de la justice seigneuriale (1720-1736), à réintégrer aux archives du département; — à Alteckendorf, terrier de 1662, comptes du XVIII^e siècle; — à Bossendorf, terriers de 1685 et 1725; — à Duntzenheim, terrier de

Digitized by Google

1725; reg. paroissiaux protestants (1685-1787); — à Ettendorf, 4 terriers de 1687 à 1723; — à Friedolsheim, terrier de 1685; — à Geiswiller, reg. paroissiaux protestants (1737-1788), terrier de 1727; — à Grassendorf, terrier de 1723; — à Hohatzenheim, terrier de 1670; — à Hohfrankenheim, terrier de 1667; reg. paroissiaux protestants (1737-1792); — à Ingenheim, de 1650-1792; terrier de 1665; — à Issenhausen, terrier de 1724; — à Lixhausen, terriers de 1722-1723, celui de 1686 en déficit; — à Melsheim, reg. paroissiaux protestants (1652-1787); terrier (1664); à Minversheim, terrier (1690); — à Mittelhausen, terrier de 1715; reg. paroissiaux protestants (1725-1789); — à Ringeldorf, terrier de 1722; — à Ringendorf, reg. paroissiaux protestants (1700-1787), terrier de 1656; — à Saessolsheim, terrier de 1659; — à Schaffhausen, terrier (1686); — à Scherlenheim, terriers (1658, 1686-1723); — à Schwindratzheim, reg. paroissiaux depuis 1738; 3 terriers (1763), 2 livres de cens et rentes (XVIII^e s.), reg. des impositions (XVIII^e s.); — à Waltenheim, reg. paroissiaux depuis 1736, terriers (1666, 1687), reg. des biens et impositions (1757-1789), actes d'achat et de vente (1578-1765), plans, procédure (XVIII^e s.); — à Wickersheim, terrier (1655, additions de 1671), état de répartition de la capitation et de l'impôt sur les professions (1761), reg. paroissial protestant (1788); — à Wilshausen, terrier (1731); à Wilwisheim, reg. paroissiaux (1684-1799), terriers (1673, 1786), censier (1777); — à Wingersheim, terrier (1657), comptes communaux (1685, 1754) [la plupart des archives anciennes sont déposées aux archives départementales]; — à Zaebersdorf, reg. paroissiaux protestants (1736-1787); — à Avenheim et à Behlenheim, terriers (1667); — à Berstett, terriers (1660, 1785); — à Dingsheim, terrier (1659); — à Dossenheim, terrier (1664); — à Durningen, terrier (1665); — à Fessenheim, terriers (1664, 1721); — à Furdenheim, terrier (1741); — à Gimbrett, terrier (1656); comptes (XVIII^e s.); — à Griesheim, terrier (1659); — à Gugenheim, terrier (1698), reg. paroissiaux (1705-1788); reg. de comptabilité sur les communaux et règlements divers (XVIII^e s.); — à Hurtigheim, reg. paroissiaux protestants (1788-1791); — à Ittlenheim, terriers (1660-1726); — à Kienheim, terrier (1664); — à Kleinfrankenheim, terrier (1658); — à Kuttolsheim, terriers (1687-1724); — à Osthoffen, terrier de 1740, inventaire des biens de Nicolas Hanns (1782); — à Pfettisheim, terrier (1660); — à Pfulgriesheim, reg. paroissiaux protestants (1581-1787), catholiques (1729-1787), reg. d'adjudication des communaux (1733-1788); — à Reitwiller, terriers (1665), terrier de Kleinatzenheim (village disparu) [1667]; quittances pour dîmes perçues par l'hôpital de Bouxwiller (XVII^e s.); comptes concernant la perception de l'impôt sur le sel à Reitwiller, Gimbrett et Hohatzenheim (XVII^e s.); correspondance de la chancellerie de Bouxwiller (Hanau-Lichtenberg) avec l'administration locale (XVIII^e s.).

Digitized by Google

règlement de police concernant la surveillance du feu dans les maisons (1740); — à Rohr, terrier (XVII^e s.); — à Rumersheim, terriers (1667, 1687, 1723); — à Schernsheim, terrier (1739); — à Stutzheim, terrier (1660); — à Truchtersheim, le terrier de 1658 a disparu: — à Willgotheim, reg. paroissiaux (1685-1764), terrier (1664), comptes (XVII^e s.); — à Wintzenheim, actes notariés par devant le greffier seigneurial du village (XVIII^e s.); — à Wiwersheim, terrier (1689); — à Mutzig, reg. paroissiaux depuis 1664, comptes communaux depuis 1694, comptes de fabrique (1712-1762), terrier de 1774, reg. des rentes en vin (1742-1767), registres de cens et rente (1708-1775), règlement municipal et de la police de la ville (1526), donations faites à la ville par l'évêque Bertold de Strasbourg (1194, parchemin scellé) et autres actes d'évêques (XV^e-XVI^e s.), actes d'achat et de vente, constitution de cens et de rente (depuis 1487).

69. **Haut-Rhin** (*M. É. Herzog*) [1926]. — Dons: par M. Fauconneau-Dufresne, documents relatifs aux procès des usiniers du Logelbach; — par M. Gasser, préfet du Haut-Rhin, documents du XVIII^e siècle concernant l'abbaye de Masevaux et notice sur cette abbaye remontant à 1752; — par M. Ginsbourger, 50 pièces et cahiers concernant la commune de Rimbach (Révolution et XIX^e s.); — par M. Schædelin, 2 pièces intéressant l'histoire du Haut-Rhin et une liasse d'actes de procédure des seigneuries de Belfort, Grandvillars et Montreux.

Acquisitions: Rosenkranzbruderschaft de Oderen (1685), registre d'inventaire et de partage de Zimmerbach (1746), urbaire de l'église de Mollau (1774), censier de la paroisse d'Oderen (1777), manuel des biens et revenus des Dominicains de Colmar (1790), registre d'inventaire et partage de Bergheim (an IV).

Réintégration : de la mairie de Kientzheim, fragments du fonds féodal du Haut-Landsperg.

Rédaction du répertoire des anciennes juridictions.

[1927]. — Dons : par M. Schædelin, vice-président du tribunal de Colmar, plan géométrique des forêts impériales sises au ban de Ribeauvillé (1^er mai 1812), ordonnances et imprimés divers (40 pièces du XVIII^e s.); par M. Herzog, contrôleur des contributions directes, terrier du monastère de Sainte-Marie-Madeleine aux Pierres de Bâle pour les biens qu'il possédait à Schlierbach en 1613; — par M^lle Gresly, de Soleure, charte avec sceaux concernant la seigneurie de Wentzwiller (1347); — par M. le chanoine Hans, curé de Bergheim, importante collection de documents provenant de presbytères du Sundgau, et d'archives de famille, et qui complète très heureusement plusieurs fonds des séries E, G, H : dans la série E, documents sur les seigneuries d'Altkirch (1528-1777), de Boll-

Digitized by Google

willer (XVI[e] s.-1728) [pièces sur la cour colongère de Heimsprung], de Carspach (1472-1762), sur le comté de Grammont (1611), les seigneuries de Herrenstein (1773), de Masevaux et de Rougemont (1579-1788) [documents sur les Fugger], de Durmenach (1440), sur le comté de Ferrette (1478), sur les seigneuries de Staffelfelden et de Thann (1529-1715); sur les familles d'Andlau, de Besenval, de Broglie, de Flaxlanden, de Rosen, de Schauenbourg, de Glaru, de Tschudy; dans la série G, documents sur le chapitre rural du Leimenthal (1727-1728), celui de Masevaux (1569-1781), les paroisses de Bréchaumont, de Buetwiller, de Dannemarie, de Didenheim, de Friessen, de Hindlingen, de Masevaux, de Sentheim, de Sewen, de Willer; dans la série H, documents sur les abbayes de Lucelle (1585), de Murbach (1593-XVIII[e] s.), de Masevaux (1396-1799).

Versement : par le tribunal civil de Mulhouse, 2180 cahiers paroissiaux intéressant 167 communes (1773-1789).

Réintégration : par les Archives des Vosges, 213 cahiers paroissiaux provenant du greffe de Saint-Dié et concernant les localités de Rombach-le-Franc, Liepvre, Sainte-Croix, Saint-Hippolyte et Sainte-Marie-aux-Mines (1765-1788); — par les archives de Belfort et en échange de documents du Haut-Rhin (voir ci-dessus à *Belfort*), 132 liasses, 94 registres, 1 carton concernant les juridictions secondaires de la Haute-Alsace, la Révolution, les domaines nationaux, les affaires ecclésiastiques et l'état civil; — par la ville de Colmar, documents de la seigneurie du Haut-Landsberg et de la prévôté impériale de Kaysersberg (281 pièces, 47 liasses, 3 cahiers, 1 registre), plus 2244 pièces du fonds de Saint-Pierre-de-Colmar, et 43 du fonds de l'abbaye de Pairis, et une copie de l'inventaire ancien des archives de la ville, dû à l'archiviste Huffel, du XVIII[e] siècle, en échange desquels les archives de Colmar ont reçu 134 pièces, 16 cahiers, 4 reg. de la série E concernant cette ville et la seigneurie de Sainte-Croix-en-Plaine, 473 pièces, 80 cahiers, 16 reg. et 3830 dossiers de la même série, provenant de l'ancienne chancellerie de la ville, le plus ancien registre paroissial catholique de Colmar et 1 terrier des Franciscains de Colmar.

Impression de l'état général des fonds, avec préface par A. Vidier; triage des fonds notariaux; achèvement des fiches du répertoire critique des anciens inventaires d'archives.

70. **Rhône** [1926] (*M. G. Guigue*)[1]. — Dons : par M[me] la comtesse de Chabannes, expédition sur parchemin de l'acte du 5 juillet 1621 par lequel Philibert de Loras vend à Nicolas Frère ses biens de Dombes et de

[1] M. Claude Faure, archiviste de la Haute-Savoie, a succédé, le 1[er] juillet 1926, à M. Guigue, admis à l'honorariat et décédé le 28 septembre suivant.

Digitized by Google

Saint Lager-en-Beaujolais ; — par M. C. Tissot, 2 dossiers concernant les Pénitents de la Miséricorde et l'établissement de la Providence ; — par M. J. Beyssac, le cérémonial de la collégiale de Saint-Just-de-Lyon, rédigé par Benoît Ballin, sous-maître d'après les anciens statuts trouvés par lui le 21 janvier 1522 (a. st.), et un état des livraisons faites au chœur de Saint-Just en 1517-1518 (ms. 1299 de la vente de Verna).

[1927.] (*M. C. Faure.*) — Dons : par les archives de l'Allier, trois pièces de procédure du XVII^e siècle ; — par le greffier du tribunal de commerce de Lyon, deux cahiers d'affirmations de voyage (an XI-1816) ; — par M. Constant Tissot, papiers de la famille Michel de Champris de La Charmondière (XV^e-XIX^e s.) et des familles Grange, Millat, Perrin, Priez, Noble, Jaricot, Chièze (XVIII^e-XIX^e s.) ; — par M. Humbert de Fontgalland, charte sur parchemin de 1225, provenant du fonds du chapitre métropolitain de Lyon ; — par M. Chappée, 1 pièce (XVI^e s.) ; — par M. le président Herriot, acte de vente sur parchemin (Villefranche, 6 juin 1444) ; — par les archives de la Seine-Inférieure, quittance sur parchemin (8 décembre 1476) ; — par M. Henry Joly, documents administratifs de la fin du XVIII^e siècle, de la Révolution, du Consulat et de l'Empire, notamment lettres du Ministre des Finances au préfet du Rhône de l'an VIII à 1811, le tout provenant du D^r Graux ; — par M^e Ravier, notaire à Lyon, papiers de la famille (éteinte) de Gavarret, seigneurs de Saint-Léon et de Caussidières au diocèse de Toulouse (370 parchemins, la plupart du XVI^e s.)

Réintégration : archives de la municipalité de canton de Saint-Genis-Laval (an IV-an VIII), retrouvés dans cette commune.

Récolement général du dépôt ; classement d'une partie des documents antérieurs à 1825 versés par les greffes des tribunaux de Lyon et de Villefranche ; reprise de l'inventaire sommaire du fonds de Malte (série H), abandonné depuis vingt ans ; — publication du catalogue du fonds Léon Galle et du tome I des visites pastorales du diocèse de Lyon, œuvres de M. Guigue (introduction par M. Faure) ; — classement des papiers provenant de la sous-préfecture de Villefranche.

A signaler dans les archives communales : à Condrieu, les trois plus anciens reg. paroissiaux (1586-1612) sont égarés ; — à Loire, délibérations depuis l'an III ; — à Longes, reg. paroissiaux depuis 1574 ; — à Sainte-Colombe, 4 reg. de l'administration municipale de canton à réintégrer aux archives départementales ; — à Curis, délibérations depuis 1788 ; — à Fleurieu-sur-Saône, registre de compte de l'aumône depuis 1760 : délibérations depuis 1788 ; — à Fontaines-Saint-Martin, délibérations depuis 1788 ; — à Rochetaillée, cadastre de 1623, délibérations depuis 1788 ; — à Saint-Germain-au-Mont-d'Or et à Saint-Romain au Mont-d'Or, délibérations depuis 1788 et 1790 ; — à Irigny, quelques documents antérieurs à la Révolution ; des parchemins du XV^e siècle concernant des habitants d'Am-

Digitized by Google

plepuis sont déposés à Lyon ; — à Sainte-Foy-lès-Lyon, quelques documents antérieurs à 1790 ; — à Vernaison, délibérations depuis 1788.

Dans les archives hospitalières : à Condrieu, reg. de délibérations du bureau de l'Hôtel-Dieu (20 septembre 1730-1er juillet 1761) retrouvé à la mairie.

A la justice de paix de Condrieu, sont conservées les archives de la justice de paix de Sainte-Colombe de 1791 à l'an IV; le greffe de Condrieu devra verser les procédures criminelles de 1736 à 1780; celui de Saint-Genis-Laval, une liasse de correspondances de l'époque révolutionnaire.

71. Haute-Saône (*M. M. Griveaud*) [1926]. — Dons : par les Archives de l'Allier, bail à ferme pour Jean-François Carret, notaire royal à Saint-Vallier, sur François Chartenet, demeurant à Beaujeu (1748); — par les Archives du Jura, donation par Guy Gauthot, de Gray, conseiller du roi, d'un meix et d'une cave en faveur de Pierre Morel, maçon à Gray (1428); sentence du lieutenant général du bailliage d'Amont dans la cause pendante entre Claude Chapusot de Gevigney et Claude Magnin (1660); — par M. Lamy, copie faite en 1712-1716 par Jean-Jacques Lamy, avocat au Parlement de Paris, d'un commentaire en latin des Institutes de Justinien accommodées au droit coutumier du comté de Bourgogne, aux arrêts du Parlement de Dôle et aux anciennes ordonnances de cette province, composé en 1641 par Claude-Emmanuel Mougin.

Impression du Répertoire numérique de la série L.

A signaler dans les archives communales : à Chariez, reg. paroissiaux (1560), 22 liasses (XVIIe-XVIIIe s.) et 2 reg. d'arpentement; — à Vy-les-Filain, reg. paroissiaux (1563), plan de bois (1742); — à Saint-Remy, reg. paroissiaux (1590); — à Dampierre-sur-Linotte, malle pleine d'archives anciennes sans classement; — à Saint-Loup, 1 liasse de pièces (XVIIe-XVIIIe s.); arpentement (1592); — à Vallerois, 15 pièces (1558-1783), terrier (1727); arpentement (1728); — à Jonvelle, 4 liasses des XVIIe et XVIIIe siècles, 2 liasses de réquisitions (1814-1815); — à Bougey, 3 liasses des XVIIe-XVIIIe siècles; — à Gevigney, 7 liasses des XVIe-XVIIIe siècles; plan d'arpentement (XVIIIe s.).

[1927.] — Dons : par le P. Mercier, 22 pièces concernant diverses localités du département (1524-1785); — par les Archives du Doubs, 8 plans de l'ancien collège des Jésuites de Vesoul (1615-1757) et devis estimatif de la construction de la chapelle; — par M. Chappée, lettre de messire Du Lion, prêtre du diocèse de Langres, à l'évêque d'Autun (Ray-sur-Saône, 1786).

Dépôt : par la commune de Pesmes, la totalité de ses archives antérieures à 1790, 104 liasses ou registres remontant au XIVe siècle.

Digitized by Google

Versements : par le greffe de l'ancien tribunal de Gray, 160 minutes d'anciens testaments non ouverts (1763-1786); 1 liasse d'extraits des registres de la municipalité du canton d'Autrey; dossiers correctionnels antérieurs à 1826; 7 liasses de circulaires de la chancellerie et du parquet général (an IV-1826); reg. d'écrou (an IV-1851); reg. de correspondance du Parquet antérieurs à 1827; tables décennales de l'état civil jusqu'à 1802; — par le greffe de l'ancien tribunal de Lure, reg. paroissial d'Arpenans (1699-1710); reg. d'état civil de Couthenans (an II-1822), reg. de déclarations d'appel (1806-1810) et reg. des ordonnances de prise de corps (an XII-1811); — par le greffe du tribunal départemental la Haute-Saône, les reg. paroissiaux et d'état civil des 583 communes du département; 6 liasses d'archives anciennes, de 1581 à 1785, relatives à la famille d'Ambly et à la seigneurie de Chauvirey-le-Châtel; tous les papiers et registres ayant plus de cent ans de date et provenant des tribunaux de Vesoul, Lure et Gray, époque révolutionnaire, Empire, Restauration (an II-1826); — par la justice de paix de Gray, 68 liasses en vrac (1790-1826); — par la justice de paix de Lure, 8 liasses et 30 reg. (1791-1826), provenant en partie de l'ancienne justice de paix de Mollans; — par la justice de paix de Luxeuil, 44 liasses et 11 reg. (1790-1826) provenant en partie de l'ancienne justice de paix de Quers: — par la justice de paix de Melisey, 41 liasses et 13 reg. (1790-1826), provenant en partie de l'ancienne justice de paix de Saint-Barthélemy; — par la justice de paix de Saulx, 33 liasses, 22 reg. (an IV-1826); — par la justice de paix de Vesoul, 61 liasses (1791-1826), provenant en partie de l'ancienne justice de paix de Colombier.

A signaler dans les archives communales des documents non encore cités : à Saulx, 7 reg. paroissiaux (1652-1792) et 10 pièces relatives à des procès, dont 4 parchemins (1632-1759); — à Chevigney, 29 pièces du XVIII^e siècle, dont 1 planche bois (1707); — à Aubigney, 11 pièces (XV^e-XVIII^e s.); — à Montseugny, 5 reg. paroissiaux (1715-1755), 1 arrêt du Conseil d'État relatif aux bois communaux (1773), 1 liasse de procédure concernant un procès avec la commune de Germigney au sujet des droits de pâture (XVIII^e s.).

72. **Saône-et-Loire** (*M. A. Morgand*) [1926]. — Dons : par M^me^ Le Jouhan de Noblens, plusieurs liasses de documents intéressant la région de Cuiseaux et de Champagnat du XV^e^ au XVIII^e^ siècle et concernant les familles Le Jouhan de Noblens, Fournier du Bourgneuf, de Loisy, Crestin, Fillastre, Sixdeniers, Boisselier; — par les Archives du Loir-et-Cher, 259 pièces du XVIII^e^ siècle concernant les paroisses d'Azé et de Saint-Gengoux-de-Scissé; — par M. le comte de Chansiergues-Ornano, 1 parchemin du XV^e^ siècle concernant la famille de Chacipol; — par M. J. Dubreuil, pièces imprimées de la période révolutionnaire.

Digitized by Google

Acquisitions : lettres de restitution par R. de Martinpuis, bailli d'Autun, au chapitre de la ville, des clefs de la porte du Breuil (1368); — règlement des bâtonniers de la cathédrale d'Autun (1729); — statuts du chapitre de la cathédrale d'Autun (1759).

Dépôt : par Me Ridart, notaire à Chalon, 222 liasses de minutes (1522-an VIII).

Classement et impression de l'inventaire de la série G.

A signaler dans les archives communales : à Prissé, reg. paroissiaux depuis 1642; livre de compte pour la communauté de la paroisse (1682-1792); — à Vinzelles, reg. paroissiaux depuis 1605.

[1927.] — Dons : par les Archives de l'Allier, 8 pièces (XVIe-XVIIIe s.), sur les communes de Bourbon-Lancy, Lugny, Melay, Vinzelles et la famille de Montrevel; — par M. L. de Contenson, 2 feuillets de l'état civil de Torcy (1790); — par M. le comte de Chansiergues-Ornano, une dizaine de pièces sur les communes de Berzé-la-Ville, Berzé-le-Châtel, Gibles, la Clayette, Ozolles, Saint-Amour et les familles de la Roche et Chognard (XVIe-XVIIIe s.); — par les Archives de l'Ain, pièces concernant des habitants de Chalon, Charnay, Mâcon, Verzé (XVIe-XVIIIe s.); — par les archives de la Creuse, affiche de vente de biens du feu marquis de Saint-Aubin, «en Bourgogne, près la Loire» (1750); — par M. de Lavaivre, étude manuscrite sur la famille de Lavesvre, de Bourbon-Lancy, et les familles alliées Alacoque et de Longchamp; — par les Archives du Calvados, extrait imprimé des délibérations de l'Hôtel de ville de Mâcon pour 1789; — par M. de Charmasse, 8 parchemins du XVIIIe siècle et 2 copies postérieures du prieuré du Val-Saint-Benoît; — par M. Perraud, manuscrits de deux ouvrages de feu Mgr Rameau, sur les fiefs du bailliage de Mâcon et les familles et blasons du Mâconnais.

Acquisitions : 5 liasses et 7 reg. (XVe-XIXe s.) sur l'importante seigneurie de la Marche, près Chalon-sur-Saône, complétant une acquisition antérieure de 1916, entre autres 2 registres de la justice féodale de Clemencey (1487-1511, 1518-1525) et 1 de celle de Mervans (1654-1660); inventaire des titres de la terre de la Marche et d'Osnard (XVIIIe s.), 2 registres de copies d'acquisitions et de terriers, dossier sur le domaine de Serrigny, vente de meubles de la succession de Philibert Fyot de la Marche, lieutenant général des armées, mort en 1750; — reg. de la vente des biens de Charles de Poyte et de Claudine Gouneau, sa femme (1598-1606); — mémoire et procédure sur la famille Minard de Vélars (XVIIIe s.); — correspondances et rapports (200 pièces) sur la famille Paccard, dont plusieurs membres remplirent des fonctions administratives, judiciaires ou politiques dans le département (1737-1844).

Réintégrations : de la mairie de Loché, double du reg. paroissial de 1716 et procès-verbal d'érection de croix en 1667; — de la mairie de

Digitized by Google

Prissé, double des mariages et baptêmes de 1651 et 1652 et 3 doubles des reg. paroissiaux de 1668-1673; — de la mairie de la Roche-Vineuse (jadis Saint-Sorlin), double du reg. paroissial de 1720-1736.

Dépôt : par les héritiers de Me Gautheron, notaire à Mâcon (étude supprimée), 3 sacs de minutes déclassées (XVIIe-XVIIIe s.), complétant le fonds déjà déposé de l'étude.

Versements : par le greffe du tribunal civil d'Autun, 192 reg., 247 liasses du bailliage et présidial (XVe-XVIIIe s.); état civil ancien jusqu'à 1802; archives judiciaires des périodes révolutionnaire et moderne jusqu'à 1825 (jugements au complet); — par le greffe du tribunal civil de Chalon-sur-Saône, 345 registres et 530 liasses du bailliage et des justices en dépendant (XVe-XVIIIe s.); état civil jusqu'à 1802; dossiers judiciaires jusqu'à 1825 (les reg. des jugements de 1792 et an XII manquent); — par le greffe du tribunal civil de Charolles, 20 liasses de jugements et procédures du XVIIIe siècle; état civil (incomplet et en mauvais état avant 1792) jusqu'en 1802; dossiers judiciaires des époques révolutionnaire et moderne jusqu'en 1825; — par le greffe du tribunal de Louhans, état civil (à peu près complet) jusqu'en 1802; dossiers judiciaires jusqu'à 1830 (fortes lacunes dans les jugements); — par le greffe du tribunal de Mâcon, 2 liasses des justices du bailliage, état civil ancien (déjà classé en 1883 dans la série B) ramené des salles du greffe, avec l'état civil moderne jusqu'à 1802 ou 1812; dossiers judiciaires jusqu'à 1825 (fortes lacunes dans les jugements) [ces versements complètent les versements antérieurement faits à des dates diverses].

Triage des papiers de la sous-préfecture supprimée de Louhans; triage et classement des papiers judiciaires; continuation de la rédaction et de l'impression de l'inventaire de la série G; reclassement du fonds de l'abbaye de Saint-Martin-d'Autun; répertoire sommaire de la série H; classement des registres d'écrou.

A noter dans les archives communales : à Bellevesvre, reg. paroissiaux depuis 1629; — à Charnay-lès-Chalon, reg. paroissiaux égarés, sauf 1719-1721; — à Charettes, reg. paroissiaux depuis 1662; — à Frontenard, depuis 1646; — à Hurigny, depuis 1675; — à l'Abergement-de-Cuisery, depuis 1648; — à la Roche-Vineuse, depuis 1594; — à la Villeneuve, depuis 1660; — à Lays-sur-le-Doubs, depuis 1647; — à Loisy, depuis 1676 (égarés entre 1661 et 1675); — à Longepierre, depuis 1618; — à Mont-lès-Seurre, depuis 1716; — à Mouthier-en-Bresse, depuis 1650; — à Navilly, depuis 1648; — à Pontoux, depuis 1641; — à Pourlans, depuis 1657; — à Pruzilly, depuis 1643; — à Saint-Vérand, depuis 1702; — à Saunières, depuis 1721; — à Sermesse, depuis 1683; — à Varennes-lès-Mâcon, depuis 1639. — Les cahiers paroissiaux d'Authumes, Fuissé, Loché, Milly, Prissé, Saunières ont été classés et foliotés aux archives départementales, puis renvoyés.

Digitized by Google

73. Sarthe (*M. J. L'Hermitte*) [1926]. — Dons : par les Archives des Landes, transaction entre le prieur et les habitants de Saint-Remy-de-Sillé sur la banalité de four et de moulin (1555); — par l'abbé Ch. Girault, 1 liasse de pièces relatives à la famille protestante de Chappeau, de Bonnétable (XVII^e-XVIII^e s.), 1 cahier de baptêmes, mariages et sépultures protestants de Saint-Aignan (1681); — par les Archives du Loiret, actes et contrats concernant des familles de la Ferté-Bernard, de la région de Saint-Calais, de Lucé-sous-Ballon, etc. (1695-1777); — par les Archives de l'Eure, attribution du prieuré de la Baroche-Gondoin, diocèse du Mans, à Ch.-Fr.-M. Jacquin Dumarais et déclarations par celui-ci des biens et charges dudit prieuré (1767-1790); — par M^me^ la marquise de Broc, les archives de la famille de Broc et de la terre des Perrais, formant un chartrier de 64 volumes reliés.

Versements : par la maison d'arrêt de la Flèche, 18 reg. d'écrou (1833-1851); — par le greffe du tribunal de 1^re^ instance du Mans, documents judiciaires et registres de catholicité et d'état civil (XVI^e^-XIX^e^ s.); — par le greffe du tribunal de commerce du Mans, fonds de la juridiction consulaire antérieure au tribunal de commerce; — par le bureau d'enregistrement de Saint-Calais (6 reg. de formalité avec tables [1705-1824]).

Impression de l'inventaire de la série H supplément, hôpital de Sillé-le-Guillaume; ce fonds formant un recueil assez hétéroclite de 39 volumes fait l'objet d'un fascicule spécial.

La recherche des parchemins remployés pour les reliures a fait recouvrer des fragments importants de comptes de travaux de la cathédrale du Mans au XIV^e^ siècle et des fragments de 2 registres des insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans (1554 et 1558).

[1927.] — Dons : par les archives de Loir-et-Cher, partage et vente de biens d'enfants mineurs à Saint-Georges-de-la-Couée, Courdemanche et autres paroisses (14 novembre 1594); — par les Archives de la Côte-d'Or, 7 pièces sur la famille Bullais (1539-1702); — par les Archives du Calvados, arrêt de la maîtrise des eaux et forêts du Mans pour le rétablissement de l'« écrilloir » du moulin de la Mahottière, paroisse de Savigné-l'Évêque (5 septembre 1785); — par les Archives de la Corrèze, reconnaissance de dettes à Ignace Dufour, maître maréchal à Chabaignes, par Alexis Jousseaulme, laboureur, à l'Homme (17 juillet 1750); — par M. Chappée, 112 pièces concernant diverses paroisses du Maine (XVII^e^-XVIII^e^ s.).

Réintégrations : sur la commune de Tresson, enregistrement des lois, décrets, arrêtés, ans IV-VIII (2 reg.) et délibérations de l'administration municipale du canton, 7 brumaire an IV-23 prairial an VIII.

Versements : par les greffes des tribunaux de 1^re^ instance de Mamers,

Digitized by Google

de Saint-Calais et de la Flèche, documents judiciaires et registres d'état civil ancien et moderne (XVI^e^-XVIII^e^ s.); — par les greffes des justices de paix de Sillé-le-Guillaume et de Saint-Calais, archives anciennes; — par celui de la justice de paix de Sablé, archives anciennes, comprenant aussi celles de la justice de paix de Précigné, fusionnée en l'an X; — par celui de la justice de paix de Bouloire, archives anciennes comprenant celles de la justice de Trosson, et par celui de la justice de paix de Mamers, archives anciennes, comprenant celles de la justice de paix de Saint-Cosme-de-Vair; — par le greffe de la justice de paix de Beaumont-sur-Sarthe, archives anciennes jusqu'à 1828; — par les greffes des justices de paix du Mans (3 cantons), archives anciennes; — il a été retrouvé, en outre, 35 reg. d'écrou des prisons du Mans, antérieurs à 1832, qui complètent le versement de 1825.

Reclassement des reg. paroissiaux et d'état civil; dépouillement des documents judiciaires provenant des greffes de Mamers, la Flèche et Saint-Calais.

A signaler dans les archives communales : à Challes, délibérations depuis 1788, reg. paroissiaux depuis 1590; — à Savigné-l'Évêque, reg. paroissiaux depuis 1589; — à Courcemont, depuis 1672; — à Sillé-le-Philippe, depuis 1620; — à Torcé, depuis 1675; — à Briosne, depuis 1673; — à Jauzé, depuis 1668; — à Sables, depuis 1627; — à Terrehault, depuis 1669; — à Bouloire, depuis 1643; — à Maisoncelles, depuis 1601; — à Saint-Mars-de-Locquenay, depuis 1571; — à Tresson, depuis 1547; — à Volnay, depuis 1599; — à Saint-Calais, documents de l'ancienne abbaye et reg. de l'administration municipale du canton; le versement aux Archives départementales est demandé; — à Sainte-Osmane, reg. paroissiaux depuis 1666.

74. **Savoie** (*M. G. Pérouse*) [1926]. — Dons : par M. A. Dumont, lettres patentes nommant un sénateur au Sénat de Savoie; — par M. Thomas, ancienne mappe cadastrale de Chamonix; — par M. Rochet-Séraphin, pièces des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, concernant la commune de Saint-Martin-d'Arc et intéressant l'occupation française sous Louis XIV; — par MM. Jannon et Rochet, un millier de documents des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles concernant des familles de Saint-Martin-d'Arc, Valmeinier et Valloires; — par M. E. Buttin, documents des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles, concernant la famille Chardon, de Chambéry, et l'organisation des postes sous le régime sarde.

Acquisition : registre des dîmes du prieuré de Saint-Jeoire (1707).

Réintégrations, versements et dépôts : par le bureau d'enregistrement de Montmélian, registre des reconnaissances passées au XVIII^e^ siècle au profit de la Chartreuse d'Aillon, à Cruet et à Chignin; — par les hospices de Chambéry, 1.110 pièces et 9 registres-terriers intéressant diverses familles,

Digitized by Google

la collégiale de Chamonix, les Observantins de Myans et les Jésuites de Chambéry, les maladières de Rumilly et du Pont-de-Brogny (XIV^e^-XVIII^e^ s.), moyennant cession par les Archives départementales de 481 pièces concernant l'administration et les biens des hospices; — par 167 communes, 652 registres du cadastre de 1738, livres-journaliers et livres de transport; — par la mairie de Modane, registres du tabellion; — par les recettes de l'enregistrement d'Aix, Albertville, la Rochette, Montmélian, Saint-Pierre-d'Albigny et Yenne, 263 registres de formalité antérieurs à 1816.

Classement du fonds du tabellion : Chambéry (1697-an V), 342 reg., 18 tables; Aix (1697-an VI), 90 reg.; Beaufort, (1697-1793), 99 reg.; Conflans (1697-1793), 214 reg.; la Rochette (1697-an IV), 119 reg, 4 tables; le Châtelard (1697-an VII), 141 reg.. 21 tables; les Échelles (1697-1793), 85 reg.; Montmélian (1697-1793), 109 reg., 3 tables; Saint-Genis (1701-1793), 70 reg.. 2 tables; Saint-Pierre-d'Albigny (1697-1793), 118 reg., 5 tables; Yenne (1697-1793), 70 reg., 14 tables; Aiguebelle (1697-an VI), 155 reg.; la Chambre (1697-1793), 111 reg.; Modane, (1697-1793), 111 reg.; Saint-Jean-de-Maurienne (1697-an VIII), 299 reg., 4 tables; Saint-Michel (1697-1793), 138 reg.; Aime (1697-1793), 97 reg. et 1 table; Bourg-Saint-Maurice (1697-an VII), 108 reg.; Moutiers (1697-an VII), 226 reg., 7 tables. Une partie des tables avait été retrouvée dans les bureaux de l'enregistrement. — Classement des fonds judiciaires versés par la Cour d'appel : registres des édits-bulles, arrêts civils et arrêts criminels du Parlement; arrêts civils et arrêts criminels du Sénat, arrêts sur requêtes et remontrances, conclusions, lettres rogatoires, registre des entrées, registres des affaires courantes, baux champêtres, patentes et billets royaux, secrétariat (registres secrets, cérémonial, lettres autographes); judicature mage de Savoie; notaires, affaires ecclésiastiques, clergé séculier, clergé régulier (pièces antérieures à la création du Sénat, notamment titres originaux depuis 1123 pour le prieuré de Saint-Jorioz), œuvres pies, hôpitaux; familles; apanage des ducs de Genevois-Nemours; conflits de limites et de juridiction avec la République de Genève; papiers de dom Antoine de Savoie, qui fut gouverneur de Nice.

Publication du Répertoire de la série L, fonds administratifs; les fonds judiciaires n'y figurent que sous forme d'état très sommaire; ils feront l'objet d'un autre répertoire lorsque sera achevé le triage des papiers versés par la Cour d'appel et les greffes de première instance.

A signaler dans les archives communales : à Bonneval, délibérations (1739); titres des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles; — à Celliers, délibérations (1739); — à Doucy, titres des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles concernant notamment les ardoisières; — à Feissons-sur-Isère, délibérations (1739); — à Grand-Cœur, cadastre (1694); budgets et comptes (XVIII^e^ s.); — à Jarrier, délibé-

Digitized by Google

tions (1773), cadastre (1690) et mutations postérieures jusqu'en 1738; livre de la dîme (1692), titres divers (1589-1792); — au Bois, délibérations (1778); cadastre (1681), documents divers depuis 1584; — aux Avanchers, délibérations (1747), cadastre (XVII^e s.); police rurale, forêts et pâturages, comptes et procès depuis le XVI^e siècle; — à Montdenis, délibérations (1739); cadastre (1594 et 1680); reconnaissances des droits féodaux perçus par la commune, rôle de taille (1607), belle série de parchemins depuis 1340; — à Naves, délibérations (1739); parchemins depuis le XVI^e siècle concernant surtout les pâturages contestés par les communes voisines; cadastre (1604 et 1652); — à Petit-Cœur, délibérations (1739), papiers divers (XVII^e-XVIII^e s.); — à Pussy, cadastre (1664); — à Saint-Oyen, cadastre (XVII^e s.); documents démographiques du XVIII^e siècle; — à Villargerel, délibérations (1745): titres des XV^e-XVII^e siècles; association de Hautecour et Villargerel pour l'exploitation des pâturages.

Au cours de sa mission annuelle aux Archives de Turin, l'archiviste a rédigé l'analyse et tiré des extraits des cartons dits «Écritures du duché de Savoie» et pris l'analyse des comptes de la châtellenie de Chambéry pour les années 1334 à 1342.

[1927.] — Dons : par M. Beyssac, un lot de papiers intéressants, de tout genre et toute époque (à classer); — par M. Royer, conservateur de la bibliothèque de Grenoble, gros dossier de pièces diverses, relatives surtout à la petite ville de Saint-Genix; — par M. Théodore Reinach, membre de l'Institut, un millier de pièces, intéressant notamment la destruction et la reconstruction de Bourg-Saint-Maurice au XVII^e siècle après les inondations du torrent d'Arbonne, les mœurs administratives du Premier Empire et des débuts de la Restauration à Méry, les passages de troupes et l'occupation française du temps de Louis XIV à Saint-Jeoire-Prieuré, les débats de l'archevêque de Tarentaise avec les autres autorités de Moûtiers au XVIII^e siècle, la reconstitution éphémère du département du Mont-Blanc après le traité de paix de 1814, les institutions militaires de la Savoie et du duché d'Aoste; mémoires juridiques, consultations, avis, écritures en droit (XVII^e-XIX^e s.).

Versements : par la sous-préfecture supprimée de Moûtiers, 8.400 kilogrammes de papiers divers, parmi lesquels les archives de la sous-intendance sarde de Tarentaise (1815-1860) [d'autant plus intéressants que le fonds de l'intendance de Chambéry a été détérioré en partie par l'eau et celui de la sous-intendance de Maurienne presque anéanti par le feu]; — après accord conclu par l'inspecteur général des Archives avec le procureur général, en octobre 1927, seront versés aux Archives départementales le tabellion de 1814 à 1860, l'état civil et les archives judiciaires jusqu'à 1815.

Réintégrations : par les bureaux de l'enregistrement du Châtelard, de

Digitized by Google

Pont-de-Beauvoisin, Moutiers, Bourg-Saint-Maurice, Saint-Jean-de-Maurienne, Aiguebelle, Modane, registres antérieurs à 1816.

Classement des minutes notariales versées en 1924 par le tribunal civil de Moûtiers; classement de la série B (versements judiciaires) au cours duquel ont été retrouvés un rouleau de parchemins contenant les comptes de la châtellenie de Saint-Rambert-en-Bugey de 1399-1400, un rôle de la capitation de la ville de Chambéry pour 1716, un dossier sur les conflits de limites et de souveraineté avec la république de Genève, 9 registres du XVIII^e siècle intéressants pour l'histoire de la société chambérienne, des testaments olographes déposés au Sénat de Savoie; dans les papiers venus du greffe de Moûtiers, archives de la judicature mage de Tarentaise et d'anciennes juridictions seigneuriales du pays tarin, surtout de la judicature de l'archevêché; dans ceux du greffe de Maurienne, sentences et actes judiciels de la judicature mage de Maurienne, papiers du tribunal dit à Saint-Jean-de-Maurienne le juge courrier et commun. — Continuation de la table des registres des édits-bulles (XVI^e-XVIII^e s.).

A signaler dans les archives communales : à Montmélian, reg. de délibérations (en mauvais état), 1620-1791; comptes depuis 1566; documents sur l'affaire de la séparation de Montmélian et d'Arbin, sur les passages de personnages princiers et autres; — à Montgilbert, délibérations de 1739-1767 et depuis l'an IX; — à Peisey, délibérations depuis 1739; nombreux documents depuis le XIV^e siècle sur les communaux, les procès avec les communes voisines, les routes et les ponts, les usages religieux, la confrérie du Saint-Esprit; — à Saint-Jean-de-Belleville, 4 reg. d'un cadastre antérieur à celui de 1738; archives anciennes depuis le XVI^e siècle; — à Saint-Laurent-de-la-Côte, délibérations depuis 1772; — à Saint-Martin-de-Belleville, délibérations depuis 1739; 80 reg. terriers des XV^e et XVI^e siècles pour les chapitres de Tarentaise et d'Aiguebelle et MM. de Belletruche; — à Villarodin-Bourget, délibérations depuis 1755; copie d'un règlement de police rural de 1592.

Au cours de sa mission annuelle à Turin, l'archiviste a poursuivi l'étude des cartons intitulés « Écritures du duché de Savoie » parmi lesquels figurent une intéressante « relation sur l'état de la Savoie » en 1748 par le premier président du Sénat; des mémoires sur l'émigration, l'administration, le commerce et l'agriculture en Savoie; il a aussi dépouillé les comptes des années 1342 à 1353 de la châtellenie de Chambéry.

75. Haute-Savoie [1926] (*M. Cl. Faure*[1]). — Dons : par M. P.-E. Martin, archiviste d'État à Genève, trois liasses concernant la famille Dent et des familles alliées et notamment Claude-Joseph Dent, né à Gaillard le

[1] M. R. Avezou a succédé le 1^er septembre 1926 à M. Cl. Faure, nommé archiviste en chef du Rhône.

Digitized by Google

12 août 1762, licencié et docteur en droit de l'Université de Turin, juge du mandement de Samoëns de 1817 à 1820; — par M. A. Dunand, papiers des familles Burnier, Rochet, Chastel, Favre (XVII^e-XIX^e s.); — par M. Balleydier, le *Bulletin des lois* de l'an XII à 1809.

Versements : par l'administration pénitentiaire, reg. d'écrou des prisons de Bonneville, Saint-Julien et Thonon (1824-1860); — par les bureaux d'enregistrement d'Annemasse, Bonneville, Cluses, Faverges, la Roche, Sallanches, Thônes et Thonon, 336 reg. de la période française; la collection compte au total 793 reg., il n'y manque que ceux de Frangy qui n'ont pas été retrouvés; — les instructions ministérielles relatives au versement de ceux des registres de mutations de l'ancien cadastre qui subsistent encore dans les communes n'ont pu être appliquées par suite de l'opposition des géomètres; en conséquence, les Archives départementales ne possèdent de registres de mutations du XVIII^e siècle que pour les communes suivantes : Allèves, Annecy, Annemasse, Marigny et Saint-Marcel, Menthonnex-sous-Clermont, Monnetier-Mornex (livre de transport qui se trouvait à Annemasse), Versonnex.

Publication du répertoire de la série G pour les cinq premiers fonds; le principal est celui de l'évêché de Genève dont une partie se trouve aux Archives de Turin et de Genève, ainsi que cela est exposé dans l'introduction.

[1927.] (*M. R. Avezou.*) — Dons : par M. Pierre Masson, acte notarié concernant une vente de rente au recteur de la chapelle de Saint-Antoine, de l'église de La Clusaz; notes personnelles prises au cours de recherches dans les dépôts savoyards de France et d'Italie et à Gênes; — par M. Depottier, imprimés, notes, extraits de journaux concernant les élections législatives de 1914 et 1921 en Haute-Savoie.

Versements et réintégrations : par le bureau d'enregistrement de Saint-Julien, 100 reg. du bureau de Carouge, 38 du bureau de Frangy, 2 du bureau de Viry pour la période française (1792-1815); — par la sous-préfecture de Bonneville, reg. des réclamations des conscrits et réquisitionnaires de l'arrondissement (an VIII) et reg. des délibérations du Conseil d'arrondissement (1861-1870); — par la prison d'Annecy, 7 reg. d'écrou; — par la sous-préfecture supprimée de Saint-Julien, documents presque tous postérieurs à 1860 (28 liasses seulement de l'époque sarde) et papiers du commissariat spécial; — par le tribunal départemental de la Haute-Savoie, fonds du tabellion sarde (1815-1860), ce qui porte à plus de 3.800 reg. in-folio, classés par bureaux, avec répertoires et tables, très précieux pour l'histoire des familles, des biens et des mœurs en Haute-Savoie pendant deux siècles, l'ensemble du fonds ancien et moderne; quelques lacunes seulement pour Seyssel dans la catégorie : répertoires, actes sous seing privé et actes à l'étranger; dans ce

Digitized by Google

versement se sont trouvés un livre des contrats de main privée, insinués au bureau de Faverges depuis 1729, 2 répertoires des actes insinués au tabellion de Clermont de 1770 à 1793, 1 registre des écrits privés du bureau de Cluses (1779-1793); 300 liasses de feuilles d'audiences, jugements, ordonnances, actes judiciaires provenant du greffe de Thonon (depuis 1790); 200 liasses et registres provenant des tribunaux de judicature mage de Genevois, Carouge et Faucigny et du tribunal civil de Bonneville, parmi lesquels un recueil d'actes judiciaires du tribunal de Faucigny (1738-1743), 1 registre des ordonnances d'audiences de la judicature mage de Genevois (1784-1790), de nombreux livres de comptes et de roulage de la maison de commerce Velland et Cie, négociants et brasseurs de bière à Annecy (1818-1830); 477 reg. paroissiaux et d'état civil des arrondissements d'Annecy, Bonneville et Thonon, jusqu'à 1803 (quelques-uns du début du XVIIe siècle), et quelques reg. paroissiaux de l'ancien arrondissement de Saint-Julien.

Récolement réglementaire; continuation du classement de la série G (fonds du chapitre de la cathédrale de Saint-Pierre de Genève et de la collégiale Notre-Dame de Liesse); répertoriage des doubles des registres d'état civil venus du greffe du tribunal et commencement du répertoire du fonds du tabellion sarde.

A signaler dans les archives communales : à Chavanod, quelques documents anciens, actes consulaires, pièces de comptabilité, correspondance depuis 1739; — à Duingt, copie d'acte de fondation de 1404 pour l'église paroissiale et transaction de 1717 pour la constitution de la paroisse d'Entrevernes; — à Entrevernes, livre de comptabilité communale ouvert en 1770; — à Leschaux, rôle d'imposition depuis 1772; reg. paroissiaux de 1611 et 1672 égarés; — à Saint-Eustache, reg. paroissiaux depuis 1625; — à Seynod, 15 pièces antérieures à la Révolution (depuis 1445); — à Vieugy, quelques documents du XVIIIe siècle, réparations à la cure et à l'église.

76. **Seine** (*M. M. Barroux*, archiviste en chef; *M. H. Lemoine* et *Mlle C. Ducaffy*, archivistes adjoints) [1926]. — Dons : par les Archives du Loiret, 32 pièces concernant le prieuré de Saint-Denis de l'Estrée (XVIIIe s.) et 25 pièces relatives à diverses personnes, notamment l'intendant Bertier de Sauvigny; — par les Archives de la Charente-Inférieure, un dossier de papiers Didier, 106 pièces concernant une maison sise en la Cité, rue de Perpignan (1603-1837); — par M. N. Charavay, 3 extraits de baptême de 1746 à 1789 et celui de Jules Quicherat (1814).

Acquisitions : mandement de Charles VI pour le payement d'une somme donnée à un maître des requêtes (1396); quittance de 1398 intéressant l'abbaye de Saint-Victor; mandement du prévôt de Paris (1410); dossier concernant Issy (1411-1880): acte notarié signé Duplessis-Mornay

Digitized by Google

(1600); autre intéressant le maréchal de La Guiche (1631); autre signé par le président Molé et concernant le couvent de la Visitation (1650); contrat de mariage portant les signatures de Philippe d'Orléans et du futur régent (1699); une lettre à l'architecte de la ville de Paris sur le buste de Louis XIV à placer à l'Hôtel de Ville (1724); dossier de 5 pièces sur les convulsionnaires (1733-1735); 23 reg. ou cahiers et une liasse concernant les Annonciades de Popincourt (XVIII[e] s.); un dossier de 141 pièces avec plans, relatif à la seigneurie de Charentonneau pour les XVII[e] et XVIII[e] siècles, avec copies d'actes des XIII[e]-XV[e] siècles; lettres de Malesherbes à la Commission intermédiaire de l'Ile-de-France (1790); un bon de réquisition de La Fayette et du marquis de La Salle (15 juillet 1789); dossier sur le pain à Paris de 1789 à 1810; procès-verbal du district du Petit-Saint-Antoine contenant la déclaration faite par le porte-clefs de la Bastille que la prison n'a pas de souterrain (16 juillet 1789); affiche de l'arrêté du corps municipal qui déclare illégales les délibérations des commissaires de sections constitués en assemblée (10 octobre 1791); relevé des sommes reçues à l'Hôtel de Ville pour les victimes du 10 août (1792); rapport au Conseil de la commune sur les dépenses de la famille royale pendant sa captivité, et arrêté du bureau des prisons sur les fournitures faites au Temple (an II); lettre du marquis de Sade sur la force armée de Paris (1793); brevet de volontaire signé par Henriot et Pache (an II), registre de la section de la Fidélité ouvert pour les secours militaires (an III); mémoire sur l'organisation de la contre-police (1800); lettre de Dalayrac au directeur du théâtre des Arts (an XII); deux lettres de Vidocq intéressant Blanqui et Flotte (1829); lettre de Michelet au préfet sur une concession de terrain au Père-Lachaise (1839); lettre de Thiers à Rambuteau (1841); lettre de Rambuteau sur ses pertes en 1848; lettre d'un polytechnicien datée de l'Hôtel de Ville sur les journées de 1848; autographes de Chalgrin, Déjoux, Michelet, l'acteur Molé; un dossier sur le patriote Palloy et la démolition de la Bastille; autres pièces de la Révolution provenant de la collection Bord.

Impression du répertoire de la série C[c], Enregistrement et Domaines de l'Ancien Régime; — préparation de l'Inventaire des lettres de chancellerie (C[c]).

Publication en deux fascicules des rapports annuels de l'archiviste de 1914 à 1919 et de 1920 à 1925.

[1927.] — Versements : par le greffe de la justice de paix du 7[e] arrondissement de Paris (ancien 10[e]), 156 cartons, 36 reg. (manquent la plupart des registres antérieurs à 1809); — par le greffe de la justice de paix du 9[e] arrondissement (ancien 2[e]), 161 cartons, 8 reg. (rien pour la période de 1791 à l'an X ni pour une partie de la Restauration); — par la justice de paix du 11[e] arrondissement (ancien 8[e]), 65 cartons, 6 reg.

Digitized by Google

(beaucoup de lacunes pour la période avant l'an x); — par la justice de paix du 1er arrondissement (ancien 4e), 86 cartons, 8 reg. (manque section de la Halle aux Blés, 1791, août-décembre 1806); — par la justice de paix du 6e arrondissement, 119 cartons, 23 reg. (manquent octobre 1813 et registres de jugements, an x, 1816, 1823, 1830 (tous ces versements de justices de paix parisiennes vont jusqu'à 1830); — par le tribunal de commerce de la Seine, liasses de faillites antérieures à 1846; — par l'ancienne Compagnie du gaz, partie de ses archives.

Dons : par les Archives nationales, registre des séances du Conseil général des travaux publics du département (an XIII à 1806), provenant du Ministère des travaux publics; — par les Archives de la Seine-Inférieure, bulle de nomination de l'évêque de Paris Guillaume Viole en 1563, pièces du XVIIe au XIXe siècle sur la boucherie parisienne: — par les Archives de la Vienne, acte de location d'une boutique dépendant de l'hôtel de Gesvres, rue Croix-des-Petits-Champs (1790); — par M. Edmond Bodin, 5 reg. relatifs aux compagnons du devoir blanchers-chamoiseurs (1838-1840); — par M. Paul Jarry, marché pour la construction de l'hôtel d'Arnouville, rue de La Michodière, et acte d'estimation du petit hôtel de Soubise, rue de l'Arcade (1788); — par M. L'Esprit et la maison de Borniol, pièces continuant leurs collections; — par MM. Barroux, lettre de Joseph Fabre (1885).

Acquisitions : extrait notarié (1750) d'un registre de Saint-Denis conservé à la Bibliothèque royale, relatant la cérémonie d'armement de chevaliers de Louis et Charles d'Anjou à Saint-Denis en 1389; — vidimus par la prévôté de Paris, en 1394, de lettres de Louis d'Orléans de 1392 nommant Jean Poulain son trésorier; — supplique à la Chambre des comptes (XIVe s.): — mandement de Jean de Garencières (1410); — reçu d'étrennes par un héraut du roi (1413, n. st.); — mandement en latin de Tanneguy du Châtel (1436, n. st.); — lettres de Charles IX déchargeant la ville de Paris d'une imposition de 6.000 livres (1562); — devis original de travaux à faire à la chambre de la reine au Louvre (1662); — compte établi par Mme Greuze (1782); — 4 autographes de Roederer (1792-1835); — 2 pièces sur Loizerolles, décapité au lieu de son fils en 1794; — lettre du département sur la délimitation d'Auteuil et de Sèvres (an III); — 2 lettres de Bernadotte et 3 de Fouché (dont une autographe) au général commandant la division de Paris (ans VII-VIII); — 2 lettres de Moncey, dont une à Fouché sur les frères Polignac (an XIII et 1814); — 2 pièces de la garde nationale, signées par Méhul, Chérubini et Catel en qualité de lieutenant et sous-lieutenants (1814); — 2 affiches du Gouvernement (20 mars, 24 juin 1815); — 3 lettres de police sur l'affaire La Valette (1815); — demande de renfort à La Fayette par les gardes nationaux aux journées de 1830; — inventaire de l'argenterie des Tuileries déposée à la Bourse (1830); — lettre d'Alexandre Lenoir réclamant

Digitized by Google

sa radiation des cadres de la garde nationale comme atteint notamment «d'affections rhumatismales acquises par 24 ans de services» au Musée des monuments français; — 2 lettres autographes de Macdonald à Rambuteau (1833) et de l'archevêque Affre au procureur général concernant le droit de propriété du diocèse sur ses livres (1840); — longue lettre de Barbès (1857), où il raconte sa participation à l'émeute du 15 mai 1848 et donne des détails sur l'envahissement de l'Hôtel de Ville; — lettre de l'historien Hamel sur la Commune (1871); — extrait des délibérations du district des Blancs-Manteaux (janvier 1790); — dossiers sur Bry-sur-Marne (1726-an XI), Charenton (1783-1817), la garde nationale (1789-an II), la statue d'Henri IV sur le Pont-Neuf (1814-1816), des immeubles parisiens (XVIII^e-XIX^e s.), Regnaud de Paris, anobli sous la Restauration pour son dévouement à Louis XVI et à la famille royale; — cahiers concernant les Ursulines, Annonciades et Carmélites de Saint-Denis (XVII^e-XVIII^e s.); — 5 registres concernant les orfèvres Drais et Ouzille (1779-1815).

Classement des papiers versés par les justices de paix parisiennes qui a permis de reconnaître quantité de pièces intéressantes (apposition de scellés chez nombre de personnages marquants, Latude, Chappe, Féraud, Montmorin de Saint-Hérem, Custine, Valazé, Piccini, Sophie Arnould, etc. sur les archives du Louvre, à l'hôtel de Condé, émancipation d'une fille de Sedaine, tutelle des fils de Danton, etc.). — Répertoire de la série M; dépouillement des registres de chancellerie de la juridiction consulaire; publication de la Table des registres du bureau de la ville de 1615 à 1643 conservés aux Archives nationales, par M. Lemoine.

A signaler dans les archives hospitalières: aux Enfants Assistés (annexe d'Antony), procès-verbaux d'admission de 1639 à 1840 (500 boîtes); à la maison de Paris, 150 registres d'entrée de 1689 (lacune de 1691 à 1699) à 1800; reg. de placement des enfants (1761-an IX); reg. d'entrée des Enfants Trouvés de la Pitié (1694-1800) et des orphelins du faubourg Saint-Antoine (1739-1850); — à l'hôpital Saint-Antoine, reg. des décès (depuis 1811), des naissances (depuis 1850), des admissions (depuis 1870, plus un registre de l'an XII); — à l'hôpital Cochin, documents provenant de l'hôpital Ricord rattaché et de l'hospice de Vaugirard: 2 reg. des enfants entrés (1780-1785), 1 des enfants sortis (1780-1793), 2 des morts (1783-1791).

A signaler dans les archives communales : à Antony, plan et reg. de la seigneurie (1751), atlas de 1788; — à Asnières, pièces sur l'église (1541-1758), les fondations (1582-1770), les rentes (1528-1756), les baux de terres de la fabrique (1597-1754); — à Colombes, archives du bailliage et de l'administration cantonale, 4 reg. de comptes de la fabrique (1564-1792), 1 reg. de comptes de la confrérie de Jésus (1719-1750), 1 journal de l'église (1623-1626), 1 «mortuologe» de l'église (1641)

Digitized by Google

— à Saint-Maurice, plans de la seigneurie au XVIII[e] siècle et de la seigneurie de Charenton (1743); — à Thiais, plan de la seigneurie (1775).

77. **Seine-et-Marne** (*M. J. Hubert*) [1926]. — Réintégrations et dépôts : de Balloy, reg. et minutes du greffe de la prévôté (1734-1789); — de la Chapelle-Rablais, actes paroissiaux et état civil (1752-an XI); — de Châteaubleau, actes paroissiaux et état civil (1693-1823); délibérations (an IX-1820); — de Crécy-en-Brie, centième denier (1739-1741); arrêts de tutelle du bailliage (1784-1790); insinuations (1765-1768); — de Ferolles-Attilly, comptes et délibérations de la fabrique (1493-an XII); — de Liverdy, comptes et délibérations de la fabrique (1765-1790); — de Maisoncelles-en-Brie, procès-verbal de mesurage et d'arpentage de la châtellenie de Maisoncelles et de Villiers (1674), reg. d'audience (1674-1675); terrier de la seigneurie de Maisoncelles (1700); comptes et délibérations de la fabrique (1704-1754); — de Puisieux, actes paroissiaux (1597-1677); terrier de la seigneurie (1693); — de Quiers, minutes de la justice et mairie de Quiers (1669-1788).

Classement du fonds du présidial de Melun (1599-1790) et de la collection Le Blondel; — impression de l'inventaire de la série L (période révolutionnaire).

[1927.] — Dons : par M. E. Dubuisson de la seconde partie de la collection de notes, copies et documents formée par M. Réthoré († 1892), l'historien de Jouarre (la première partie avait été donnée en 1900). Ce don comprend des documents et des plans concernant l'abbaye de Jouarre (XVIII[e] s.), une ordonnance de Mgr. de Polignac, évêque de Meaux, supprimant la chapelle de la Sainte-Trinité de Douy-la-Ramée sur la requête du curé de Germigny-l'Évêque (1681), des professions de foi et des tracts politiques intéressant l'arrondissement de Meaux (1831-1881), des pièces relatives à l'administration municipale de Jouarre (1813-1886), de nombreux plans d'arpentage levés dans la région de 1830 à 1860; — par M. L. de Grandmaison, testament de Jean Lefort, de Bussy-Saint-Martin, contenant plusieurs legs à l'église de Bussy, à l'Hôtel-Dieu de Lagny, à l'Hôtel-Dieu de Paris, à l'église Saint-Antoine de Paris (1409); — par M. H. Baguenier-Desormeaux, une généalogie de la famille de Cheverry, originaire de Pampelune et dont une branche s'est fixée au XVI[e] siècle dans la région de Jouarre et de Provins; — par les Archives du Calvados, une constitution de procureur par Thomas Castel, curé de Compans (1687); un dossier concernant Dotté, gendarme de la garde du Roi, et Henriette Bonnin, femme de Jacob, de Brie-Comte-Robert (1746-1750); — par les Archives de la Seine-Inférieure, un accord entre Jehan Flory et Pierre Boutaille, de Provins, au sujet d'une maison sise à Chenoise

Digitized by Google

(1476); un projet de reconstruction du chœur de l'église de Marolles (1764); une correspondance et diverses pièces relatives à un différend entre l'hôpital de Lizy et la paroisse de Vendrest (1775-1786); — par la Bibliothèque nationale, des notes ou copies de pièces données par M. Chappée ainsi que quelques pièces originales, bail à cens d'une maison sise à Lagny (1579); bail d'une ferme située à Villemer par le conseiller du roi Étienne d'Aligre (1661); contrat de mariage d'Étienne Paillart, procureur fiscal de la prévôté de Larchant, avec Marie Faisant (1630); constitution de rente par Pierre Payen, seigneur de Montereau (1625); reconnaissance de rente par Pierre Petigny, notaire à Montigny-sur-Loing, au profit des religieuses de Saint-Nicolas de Melun (1635); constitution de rente pour la fabrique de Saint-Fargeau par Jean Vallot, avocat en Parlement (1735).

Réintégration : de la mairie de Faremoutiers, minutes du greffe du baillage de Faremoutiers (1661-1700); fragments du terrier de l'abbaye (1663-1772); actes notariés relatifs aux censives et revenus de l'abbaye (1650-1722).

Dépôt : par la mairie de Saint-Martin-en-Bière, 13 pièces parchemin et 3 pièces papier relatives aux droits d'usage des habitants dans la forêt de Fontainebleau (1400-1612).

Acquisitions : collection de documents et d'estampes intéressant l'histoire du département, entre autres, acte du 2 juillet 1549 sur l'abbaye de Saint-Père de Melun, 80 documents donnant des indications sur d'anciens logis de Melun, plusieurs actes du XVIII[e] siècle portant les signatures autographes d'abbesses du Lys, pièces originales sur l'histoire de la Révolution à Melun, 190 portraits de personnages et 181 vues anciennes de localités; — état des propriétés bâties et non bâties de la commune de Doue (époque révolutionnaire).

Versements : par les greffes des tribunaux de Melun et de Fontainebleau, 1.180 reg. et liasses, qui complètent les collections historiques de ces greffes versées de 1880 à 1901; dans le nombre, l'état civil des cantons de Brie-Comte-Robert (65 vol.), du Châtelet (56 vol.), de Melun-ville (36 vol.), de Melun-nord (51 vol.), de Melun-sud (49 vol.), de Mormant (71 vol.), de Tournan (55 vol.), 1 liasse de présidial de Melun (1749).

Classement des documents sur Bossuet; triage de 150 dossiers du tribunal de Melun; mise en ordre de la table sur fiches des 4 volumes d'inventaires publiés; continuation de la rédaction de l'inventaire de la série L; classement de la série O.

A signaler dans les archives communales : à Armentières, reg. paroissiaux depuis 1639; — à Boutigny, depuis 1668 (et non 1608, comme il est dit dans l'Inventaire imprimé); acte d'acquisition du presbytère (21 frimaire an V); — à Condé-Sainte-Libière, terrier de 1777-1778; reg. paroissiaux depuis 1668; — à Changis-sur-Marne (1644); — à Couilly (1652) :

Digitized by Google

délibérations depuis 1787; — à Courcelles-en-Brie, calendrier-obituaire commencé en 1524; — à Dannemarie-en-Montois, plan géométrique de la baronnie; reg. paroissiaux depuis 1629; délibérations depuis 1765; — à Faremoutiers, reg. paroissiaux depuis 1593; — à Favières, depuis 1600; — à Fontenay-Trésigny, reg. d'enregistrement des soumissions des dons patriotiques; — à Fublaines, reg. paroissiaux depuis 1678; — aux Chapelles-Bourbon, depuis 1639, plan du territoire (1786); — à Mons-en-Montois, reg. paroissiaux depuis 1566; registre du trésorier de la Société populaire; registre «pour servir à la dénonciation des messiers» (1793); — à Mortcerf, 32 pièces relatives au droit d'usage des habitants dans la forêt de Crécy depuis le XIV^e^ siècle; reg. paroissiaux depuis 1663; — à Nanteuil-les-Meaux, depuis 1599; — à Paroy, depuis 1610; — à Pierrelevée, depuis 1649; — à Provins, délibérations depuis 1761; archives révolutionnaires en désordre; reg. paroissiaux de Saint-Ayoul (1564), de Sainte-Croix (1539), de Saint-Quiriace (1565), de Saint-Pierre (1556), de l'abbaye Saint-Jacques (1771), de l'hôpital général (1756), de l'Hôtel-Dieu (1709); — à Saint-Germain-lès-Couilly, reg. paroissiaux depuis 1619; — à Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, depuis 1625; titres de propriété du presbytère (1738), cahier de doléances (1789); — à Salins, reg. paroissiaux (1661); — à Savins, reg. paroissiaux (1625); — à Serris, reg. paroissiaux (1633); terrier (1774); — à Signy-Signets, reg. paroissiaux (1649); — à Thenizy, reg. paroissiaux (1599); — à Tournan, reg. paroissiaux (1603); plan général des terres et prés de la fabrique et de la cure (1786); archives révolutionnaires intéressantes, reg. d'écrou (4 thermidor an VII-16 mars 1867); délibérations et procès-verbaux de la Société populaire (ans II-VIII); correspondance depuis 1791.

78. **Seine-et-Oise** (*M. A. Lesort*) [1926]. — Dons : par M. de Beaucorps, terrier des seigneuries de Saint-Escobille, Paponville, Bréau-Saint-Lubin et la Margaillerie (1610-1612); — par M. Henry Cochin, titres de la terre de Monceaux (le Coudray-Monceaux), XVII^e^-XIX^e^ siècles; pièces relatives à des maisons du Plessis-Chenet (1635-1823), à des biens situés à Corbeil, Brie-Comte-Robert, Champcueil, Chevannes, le Coudray-Monceaux, Étiolles, Lisses, Ormoy, Ponthierry et Villabé depuis 1505; aux familles Lenoir, Despreaux, Lorne, Boucot de Judainville, Gauthier, Vallée, Bellanger, Plumard, Regnault (1503-XIX^e^ s.); — par M^me^ Denys Cochin, pièces concernant des terres sises à Cormeilles-en-Vexin (XVII^e^-XVIII^e^ s.); — par M. A. Fortier, titres concernant des biens sis à Auteuil, Beynes et Vicq (1655-1863); — par M. A. Langevin, titres concernant des biens sis à Hargeville (1594), Jumeauville (1594), Septeuil (1593-1728) et Thoiry (1790-1825); — par M. Mathieu, relevé des documents relatifs à la Seine-et-Oise conservés dans les archives de la ville de Saint-Denis et la collection Parent de Rosan à la bibliothèque de la mairie du

Digitized by Google

XVI[e] arrondissement de Paris; — par M. Helm, pièces intéressant la famille Lavoisier, de Morainvilliers, et concernant des biens sis à Bazemont, Ecquevilly, Maule, Morainvilliers et Orgeval (1660-an III); — par les Archives de l'Allier, aveu rendu au chapitre de Saint-Merry-de-Linas par D. Brizard, laboureur à Lieuville, pour des biens sis à Linas (1583); — par les Archives du Loiret, hommage rendu à la seigneurie de Villiers, commune d'Estouches, par la veuve de Fr. Boudard, de Faronville, pour des biens sis à Villiers (1712); acte de foi et hommage rendu au seigneur de Marcilly, à Corbeil, par Catherine d'Alonville, dame d'Oisonville, pour des biens sis à Oisonville (1564); acte de vente de la censive de la Couture de la Mulière, relevant de la seigneurie de Troussepousse à Armonville-Sablon (Eure-et-Loir), par la veuve de Fr. Rousse, contrôleur au grenier à sel d'Étampes, la veuve de Claude Daussy, seigneur de Moigny, et Jean Hochereau, archer de la maréchaussée à Étampes, à Étienne de Lucet, écuyer, seigneur de Beschereau, conseiller et procureur du Roi, ès juridiction d'Étampes (1663); cession par Jacques Broussain, manouvrier à Hautot-Saint-Sulpice (Seine-Inférieure), à P.-J.-B. Barbier, manouvrier à Maffliers, de sa part dans une maison et des terres sises à Maffliers (1785); vente par Pierre Guéry, domestique aux Granges de Palaiseau, à Nicolas Pommeret, contrôleur de la ville et communauté d'Étampes, de sa part dans une ferme sise à Boissy-le-Sec (1758); copies contemporaines de lettres et ordonnances de Bertier de Sauvigny, intendant de la généralité de Paris, concernant la réduction de la taille des habitants de Gonesse, l'établissement d'une taxe locale sur les habitants de Grosrouvres pour leur permettre de régler une difficulté avec leur seigneur relativement à un droit de pâturage, des contraventions dressées par les commis du fermier du tarif à Pontoise, une épidémie répandue dans la généralité de Paris et notamment à Saint-Leu-Taverny, le règlement du compte des deniers communs de Cormeilles-en-Parisis, les inondations, les travaux des quais et les droits d'attache à Nogent-sur-Seine (1750-1759).

Acquisition : atlas de la terre et seigneurie de Besons, appartenant au marquis de Besons, lieutenant-général des armées du Roi, par de La Faye, ingénieur (1761-1762).

Réintégrations et dépôts : de la mairie de Fontenay-le-Fleury, reg. de la population (1791) et déclarations des assujettis aux contributions foncière et mobilière (1791); — de la mairie de Triel, reg. de correspondance de l'administration municipale du canton (4 frimaire an IV-14 germinal an VIII).

Versements : par l'inspection des forêts de Rambouillet, actes des tabellions de Lévy-Saint-Nom et Maurepas (XVII[e]-XVIII[e] s.), 2 liasses; titres de la seigneurie de Lévy (1508-1588), 1 liasse; travaux exécutés de 1810 à 1815 sous la direction de l'architecte Famin, au Palais de Versailles, à la vénerie et à la ferme impériale, 2 grosses liasses; — par la recette de

Digitized by Google

l'enregistrement de Dourdan, registre des délibérations de l'ancienne fabrique de Richarville (1753-1906) et recueil factice de testaments (depuis 1712), de comptes (depuis 1810), de titres de rentes et de propriété (jusqu'en 1854), provenant de la même fabrique.

Classement, dans la série B, des papiers de la prévôté de Gonesse : reg. d'audiences (1569-1697); audiences ordinaires (1696-1758); audiences extraordinaires (1763-1765); rôles d'audiences (1663-1676); affirmations de voyages (1757); dépens (1581-1662); dictums et sentences (1637-1676); prix des grains (1639-1790): comptes de tutelle (1633-1667); pièces du greffe civil (1540-1778); pièces du greffe criminel (1633-1687). Ont été retrouvés, au milieu de ces papiers, un reg. d'audiences civiles du tribunal du district de Gonesse (26 fructidor an III-28 vendémiaire an IV), un rôle des cotes d'office de l'élection de Pontoise (1759), des pièces relatives à la capitation (1761).

L'examen des parchemins utilisés pour des reliures a fait découvrir, entre autres pièces, un fragment d'un rouleau des morts de 1406 (abbayes de Rebais, de Toussaints-en-l'Ile à Châlons-sur-Marne, de Saint-Vincent du Mans, des Célestins de Villeneuve près Soissons, de la cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, etc.); un relevé des amendes prononcées par la prévôté de Mantes (1497); un fragment de compte de l'hôtel de Madame (1341); un mandement de François Ier au prévôt de Paris pour l'établissement du terrier des religieuses de Saint-Antoine-des-Champs (1530); des lettres de sauvegarde de Louis XII pour l'abbaye de Saint-Denis (1512); des fragments d'un commentaire de la coutume de Vermandois (XIIIe s.); d'un office noté de Sainte-Marguerite (XVe s.) et d'un poème en langue flamande (XIVe s.); un fragment d'un diplôme original et inédit de Charles le Chauve confirmant un échange passé entre l'abbé de Saint-Denis, Louis, petit-fils de Charlemagne, et un certain comte Sala, pour des biens situés à Avilly, près de Senlis (entre 841 et 867).

Impression de l'inventaire de la série L, délibérations de l'administration du département (vendémiaire an IV).

A signaler dans les archives communales : à Angervilliers, reg. de baptêmes (1586); — à Bonnelles, copies et extraits des baptêmes (1592); — à Bullion, reg. de baptêmes (1574); — à la Celle-les-Bordes, reg. de baptêmes (1592); — à Longvillers, reg. de baptêmes (1623); — à Saint-Cheron, reg. paroissiaux depuis 1683, intéressant la famille de Lamoignon et contenant de 1763 à 1789 des notes historiques du curé Guerrier; délibérations de la confrérie de la Charité (1768), avec inventaire des titres et papiers de la confrérie depuis 1699; 4 reg. terriers et l'atlas de la seigneurie de Bâville (1789); — à Saint-Cyr-sous-Dourdan, reg. de baptêmes (1603); — à Saint-Maurice, reg. de baptêmes (1633); — à Sermaise, 3 reg. in-folio avec 1 reg. de répertoire, 2 reg. de cueilleret et 1 atlas du

Digitized by Google

terrier de la seigneurie de Sermaise, membre du marquisat de Bâville (1788); atlas des propriétés de M. et Mme C. Houdouin dans les communes de Dourdan, Sermaise, Villeconin, Boissy-le-Sec et Roinvilliers (XIXe s.); — au Val-Saint-Germain, reg. de délibérations de la fabrique (1780-1785), utilisé ensuite pour les délibérations municipales (1789); reg. de baptêmes (1609); — à Magny-en-Vexin, le plus ancien registre de baptêmes (1570-1572) a disparu; sont égarés également un inventaire en six volumes des titres du domaine de Magny, un reg. contenant l'énumération des titres de la fabrique (1601), les délibérations du corps de ville (XVIIIe s.), le registre de la compagnie du jeu de l'arc (XVIIe-XVIIIe s.); — à Aincourt, reg. paroissiaux (1625); — à Chérence, reg. paroissiaux (1592); — à Haute-Isle, délibérations (1788); dossier concernant les droits d'usage des habitants d'Amenucourt, la Roche-Guyon, Haute-Isle et Chantemesle (1535, 1539, 1702); — à Hodent, dossier concernant une rente de 13 livres constituée, au profit de la chapelle Sainte-Marguerite de Hodent, par Edmont Louvet en 1656, avec titres de propriété depuis 1610; — à Omerville, reg. paroissiaux (1624); — à Saint-Cyr-en-Arthies, reg. des délibérations de la fabrique (1783-1792); — à Saint-Gervais, reg. paroissiaux (1553) avec testaments (1591-1598); — à Vétheuil, reg. paroissiaux (1575); reg. de la confrérie de la Charité des pauvres (1667); — à Villers-en-Arthies, reg. de baptêmes (1617).

Les archives hospitalières de Magny ont été transférées il y a quelques années à l'Hôtel de ville; elles comprennent des dossiers concernant la confrérie du Saint-Nom de Jésus fondée le 21 septembre 1635 par trois capucins missionnaires, un legs fait aux pauvres de Magny en 1585 par Jacques Secoursay, prêtre à Pontoise, de biens sis à Serans, Velannes et Hadancourt; la suppression, en 1750, du prieuré de Sainte-Anne de Magny et l'attribution de ses biens, en partie à l'hôpital Saint-Nicolas de Pontoise, en partie à l'hospice de Magny: délibérations depuis 1769; comptes depuis 1675.

[1927]. — Dons : par M. Maujay, dossier concernant la famille Coëffier, d'Arpajon (1751-1764); — par M. Poncelet, « état de la seigneurie de Lommoye » en 1778, avec un registre de plans parcellaires correspondants; — par M. de Saint-Amand, pièces sur les familles Gehennault et Langlois et leurs propriétés à Saint-Brice et Neuilly-sur-Marne (XVIIe-XVIIIe s.); — par Mme la vicomtesse de Beaucorps, terrier de la seigneurie de Mérobert (1578-1582); — par M. Chappée, pièces concernant diverses familles ou personnages de la région, et une maison possédée à Paris, rue de la Plâtrière, par l'abbaye de Royaumont (1684); — par les Archives de la Seine-Inférieure, échange entre le roi et le marquis de Courteilles pour une partie de la seigneurie de Sèvres (1756); fragments d'un décret concernant le prince de Carignan (1737-1759);

Digitized by Google

hommage à Marie de La Guiche, veuve de Ch. de Livry de Ventatour, par René Guillemin pour la seigneurie d'Avernes (9 avril 1683).

Réintégrations : de la mairie d'Amenucourt, procès entre J.-B. Lyon, prieur-curé, et la communauté des habitants de Gasny pour la perception de la dîme des foins à Roconval (1754-1769); — de Boissy-sous-Saint-Yon, comptes et pièces diverses sur la fabrique (XVI^e^-XVIII^e^ s.); dossier d'un procès relatif à une maison possédée par l'hôpital d'Arpajon audit lieu (1682-1750); — de la Celle-les-Bordes, 3 pièces sur les biens possédés par la « Charité des pauvres malades dudit lieu » (1678-1755); — de la mairie de Bullion, rôle des contributions personnelle et mobilière de 1791-1793; — de la mairie de Saint-Hilarion, état de sections de 1791.

Versements : par les bureaux de l'Enregistrement de Versailles, 783 reg., dont 48 classés dans la série C (notamment 33 reg. d'enregistrement du droit de centième denier, du 15 mai 1715 au 23 mai 1789, et 735 dans la série Q [actes judiciaires, actes civils publics, actes sous seing privé, déclarations de successions]); ces versements comprennent les tables correspondant à tous les versements y compris les versements antérieurs de 1898 et 1907; — par l'inspection des eaux et forêts de Versailles, 10 mètres cubes de papiers en vrac, intéressant les domaines forestiers de Seine-et-Oise, de la Seine, de Seine-et-Marne et de l'Aisne; dossiers de la maîtrise de Crécy-en-Brie, avec plans et devis de travaux à exécuter aux bâtiments des abbayes et prieurés de Saint-Faron de Meaux, de Saint-Georges de Charny, de Verdelot, de Reuil, etc.; — par les sous-préfectures supprimées d'Étampes et de Mantes, environ 30 mètres cubes de papiers; — par les six greffes des tribunaux supprimés, 150 mètres cubes de papiers, entre autres 2,000 liasses, de 30 dossiers chacune, de la police correctionnelle de Versailles (affaires jugées jusqu'en 1875, non-lieu jusqu'en 1895); — par le greffe de la justice de paix de Pontoise, 19 liasses (1791-an X); — par le greffe de la justice de paix de Magny-en-Vexin, 23 cartons, 8 liasses et reg. de la justice de paix de Magny (1790-1846) et 8 cartons de l'ancienne justice de paix de la Roche-Guyon (1790-an X).

Classement : des registres paroissiaux et de l'état civil jusqu'en 1802, versés par les tribunaux; des papiers anciens et révolutionnaires (de même origine) : dans la série B : prévôtés d'Andrézy, 1 liasse; d'Auffargis, 1 liasse (1664-1695); de Carrières-sous-Poissy, 1 reg., 1 liasse (1651-1688); de Chambourcy, 1 liasse (1626-1708); bailliage de Chatou, 1 pièce (1754); prévôté d'Ecquevilly, 1 pièce (XVII^e^ s.); bailliage de Gaillon, 1 liasse (1725); prévôtés de Méré, 1 liasse; de Poissy, 1 liasse (1641); de Saint-Germain-en-Laye, minutes (1703, 1787-1789); bailliage de Saint-Hilaire, 1 liasse (1783); de Versailles, enregistrement des ordonnances, arrêts du Parlement et lettres-patentes, pièces du greffe

Digitized by Google

(minutes d'audiences), lettres de voitures, fragments de comptes; dans la série E (familles) : Barjot (1747-1748), Dupleix (1787-an IV); Sulpice, concierge de l'hôtel de Soissons (1683-1696); dans la série H, abbaye de Saint-Corentin-lès-Mantes, 1 liasse (1610); dans la série L, papiers du tribunal civil du département (an IV-1807), du tribunal criminel du département (liasses non versées en 1912 avec l'ensemble des archives de cette juridiction), du tribunal du district de Versailles (1790-an IV), du tribunal correctionnel de Versailles, du tribunal du district et du tribunal correctionnel de Saint-Germain-en-Laye (1790-an VI), des tribunaux des district de Corbeil et de Gonesse, du tribunal de commerce de Dourdan (ans III-XII). Ces papiers, classés par Mlle Bezard, complètent les versements déjà obtenus en 1912 et 1913. — Triage de la police correctionnelle de Versailles.

A signaler dans les archives communales : à Magny-en-Vexin, délibérations depuis 1758, livres terriers de la seigneurie (1633, 1650, 1750); projet d'aveu de la seigneurie de Magny à celle de Banthelu (1775); — à Ambleville, délibérations depuis 1790; reg. paroissiaux depuis 1692 (le plus ancien registre, 1669-1691, est égaré); — à Amenucourt, reg. paroissiaux depuis 1636, terrier-censier (1743), dossier sur le marais de Frocourt, inventaire des titres, des biens et revenus de la paroisse et du curé de Saint-Léger d'Amenucourt (1731); — à Arthies, reg. paroissiaux depuis 1648; — à Banthelu, depuis 1619; — à Bray-et-Lu, depuis 1622; — à Bohy (1616); — à la Chapelle-en-Vexin, 1er registre des délibérations, non signalé à l'inventaire, depuis 1757; reg. paroissiaux, depuis 1697; — à Chaussy, depuis 1639; — à Mondétour (1636), dossiers des fondations des curés Bernard et Lestourmy en faveur des «Filles de Mondétour» (1595-1624); — à Montreuil-sur-Epte, reg. paroissiaux depuis 1591; — à la Roche-Guyon, depuis 1578; important dossier sur les biens communaux (depuis 1506), mercuriales depuis l'an VIII; reg. des délibérations de la Charité des pauvres (1730-1826); terrier (1758-1760); — à Saint-Clair-sur-Epte, reg. paroissiaux depuis 1682, délibérations depuis 1789; — à Wy, dit Joli-Village, reg. des délibérations de la fabrique (1768); reg. paroissiaux depuis 1534; terrier de 1722; — à Villeneuve-Saint-Georges, reg. paroissiaux (1595); — à Boussy-Saint-Antoine, comptes de la Charité (1778-1791); reg. paroissiaux (1692); — à Brunoy, reg. parroissiaux (1737); — à Crosnes, délibérations de la fabrique (1783-1792); reg. paroissiaux (1617); atlas des terres, fiefs et seigneuries de Crosne et Noisy, appartenant à M. Caulet d'Hauteville (1766); — à Draveil, reg. paroissiaux (1598), papier terrier et cueilloir (1765), reg. matricule des élections et délibérations de la garde nationale (1790-an VIII); — à Épinay-sous-Sénart, reg. paroissiaux (1599); — à Montgeron (1653); — à Quincy-sous-Sénart (1653, 2 actes de baptême de 1642); — à Valenton (1653); plan de la terre et sei-

Digitized by Google

gneurie de Valenton, copie de l'an II du plan de 1672; — à Varennes-Jarcy, reg. paroissiaux (1626); — à Vigneux (1674); — à Yerres (1622); dossier sur la communauté de trappistes établie à Yerres au début du XVIII[e] siècle; délibérations de la Charité des pauvres (1776-1786), puis délibérations du bureau de bienfaisance (1792-an X).

79. **Seine-Inférieure** (*M. P. Le Cacheux*) [1926]. — Dons : par les Archives de la Charente-Inférieure, extrait mortuaire de Jean-Pierre Le Bis, de Pont-Audemer (1770); — par les Archives du Loiret, documents généalogiques sur la famille Du Mesnil, propriétaire de la seigneurie de Sommery, au bailliage de Caux, qui devint le marquisat de Roquefort-Sommery; trois sentences du bailliage criminel de Rouen (1776) contre Jacques Bance, marchand; — par les Archives de la Somme, contrat de mariage entre Guillaume d'Abancourt et Rauline de Caux, dame de Montérolier, veuve de Robert Prevel (1467); — par les Archives de l'Eure, inventaire des titres et contrats de fondations de la fabrique de Cléon (1637-1672); inventaire des titres et contrats de fondations concernant l'église Saint-Étienne et l'église paroissiale Saint-Jean d'Elbeuf-sur-Seine, ainsi que deux comptes du trésor et un dossier relatif à la restauration du presbytère de Saint-Jean (1639-1730); fondations de la fabrique des Authieux-Port-Saint-Ouen, restauration du presbytère, confrérie de la Sainte-Vierge (1722-1739); inventaire de titres, fondations, travaux au presbytère de Saint-Aubin-jouxte-Boulleng (1641-1733); inventaire de titres et fondations de la fabrique de Sotteville-sous-le-Val; inventaire des titres, contrats de constitution de rentes, baux des dîmes, quittances de décimes, comptes et déclarations du sieur du Hazé, curé de Tourville-la-Rivière (1607-1723); bail général de la terre de Sandouville, appartenant à la commanderie de Sainte-Vaubourg (1620); contrats de vente d'héritages à Vimont et à Ferrières (1502-1507); deux aveux, l'un par François Le Monnier, de terres dépendant de la seigneurie de Harville-Grainville (1545), l'autre par Jacques Le Cuillier, marchand de Rouen, de pièces de terre à Elbeuf-sur-Andelle et Morville, relevant de la châtellenie de Blainville (1646); procès-verbal d'inventaire et vente de meubles appartenant à Marie-Anne Pinchon, veuve de Pierre Letellier, de Villequier (1745); dossier concernant la chapelle Saint-Edmond, située à l'intérieur de l'abbaye de Montivilliers; — par M. Pommier, contrat d'amortissement d'une rente de 4 l. 4 s. 2 d., due par Nicolas Le Maignan, jardinier, à Marin Gueudeville (1718); contrat de fieffe par les religieux de Saint-Ouen à J.-B. Rasse, procureur au bailliage, d'une maison sise rue de l'Hôpital, dépendant de l'office de l'Aumônerie (1588).

Versement des registres d'écrou des maisons d'arrêt de Dieppe (1832-1865), du Havre (an IV-1865), de Neufchatel (an XI-1863), d'Yvetot (an VII-1864).

Digitized by Google

Acquisition : carte de la province de Normandie (Paris, 1788).

Impression du répertoire de la série H, t. II (abbayes de Jumièges, Ouville, Royaumont et Saint-Étienne de Caen); classement et rédaction de l'inventaire des archives communales déposées par la ville d'Harfleur; — classement et préparation du répertoire de la série H, t. III (abbayes de Saint-Georges de Boscherville et Saint-Ouen de Rouen); refonte de la table de l'inventaire de la série G.

A signaler dans les archives communales des reg. paroissiaux antérieurs à l'ordonnance de 1667 : à Avremesnil (1643); — à Barentin (1655); — à Blainville-Crevon, reg. paroissiaux de Crevon (1655), Saint-Arnoult (1668) et Blainville (1618); — à Boissay (1598); — à Bolleville (1643); — à Bosc-Roger, registres paroissiaux (1651); délibérations (1788); le premier reg. contient le cahier des doléances de 1789; — à Bourdainville, reg. paroissiaux de Bourdainville (1626) et de la Fontelaye (1696); — à Canouville (1636); — à Catenay (1610); — à Cleuvelle (1639); — à Cliponville, reg. paroissiaux (1616), avec contrats passés devant le curé (1614-1625 et 1652-1672); — à Cliquetot-le-Mauconduit (1622); — à Épinay-sur-Duclair (1635); — à Esteville, reg. paroissiaux de Touffreville (1640); — à Gaucourt-Saint-Étienne, reg. paroissiaux de Bouricourt (1636) et de Gaucourt (1644); — à Fontaine-le-Dun (1661); — à Neufchatel-en-Bray, reg. paroissiaux (1524); délibérations (1639); — à Durville (1622); — à Pierreval (1622); — à Saint-André-sur-Cailly, reg. paroissiaux de Saint-Jean-sur-Cailly (1640), de Pibeuf (1658), de Saint-André-sur-Cailly (1618); — à Saint-Aubin-sur-Mer, reg. paroissiaux de Saint-Aubin (1644) et d'Épineville (1690); — à Saint-Laurent-en-Caux (1643); — à Saint-Pierre-Benouville (1607); — à Saint-Vast-du-Val (1649); — à Sainte-Marguerite-sur-Fauville (1614); — à Sasselot-le-Malgardé (1650); — à Sasselot-le-Mauconduit (1610); — à Trémauville (1646); — à Trouville-Alliquerville, reg. paroissiaux de Trouville (1619) et d'Alliquerville (1705); — à Venestainville, reg. paroissiaux (1630); comptes du trésor (1759-1792); — à Vinemerville (1641); — à Vittefleur (1638).

[1927.] — Dons : par M. le Dr Coutan, plans et coupes des anciennes constructions découvertes en 1887 dans la cathédrale de Rouen; — par M. Deshairs, notes sur l'armement des places de la direction du Havre et projet de reconstruction de la porte de l'arsenal de Dieppe (1844); — par M. Le Verdier, contrats d'apprentissage d'orfèvre, brevets de maître apothicaire et de maîtresse rubannière pour la ville de Rouen (1649-1776), mémoires des frais d'inhumation d'une dame Parent, de Rouen (1786-1787), tableau généalogique de la famille de La Folie, deux aveux à Jean Diel pour sa seigneurie du Petit Beaunay (1593, 1600); copie de l'ordonnance du 20 mai 1786 sur les dîmes; remontrances au garde des

Digitized by Google

sceaux par les officiers du bailliage d'Orbec sur la suppression du Parlement de Normandie (1771): plan du prieuré de Longueville (1752); collection de mémoires imprimés sur la Seine maritime et son estuaire, sur le port de Rouen, sur des affaires entre particuliers plaidées à Rouen; — par M. Marteaux, lettres de maîtrise de toiliers et fabricants de bas établis à Rouen (1766-1783); dossier d'un procès en séparation de corps instruit par la haute justice de Fontaine-Jacob (1790): — par M. Rouault de la Vigne, acte de vente par les frères Blanchemain d'une partie du terrain appelée le Champ du Pardon (1792-1793); — par M. Chappée, originaux ou analyses d'actes concernant des familles du pays de Bray, les abbayes de Bellozanne, Saint-Michel-du-Tréport, Saint-Amand de Rouen, Saint-Hildevert de Gournay; — par les Archives du Calvados, ordonnance de payement des gages d'Adam Hilton, capitaine, et de la garnison anglaise de Neufchâtel (2 août 1448); quittance de Jean de Gouvis, chanoine de Rouen, pour ses gages de la chapelle du roi au château de Moulineaux (22 novembre 1180): aveu de terres à Fontaine-la-Malet, tenue de l'amiral Louis de Graville (23 mars 1498); lettres patentes de Louis XVI autorisant les religieux du prieuré de Notre-Dame-des-Anges, dits de Bellefonds, à vendre une maison place du Marché-aux-Veaux (août 1785); remontrances du parlement de Normandie au roi au sujet du procès du curé de Saint-Godard de Rouen (1753): documents divers concernant les communautés des bouchers, cordonniers et écrivains de Rouen; pièces relatives à des terres sises à Saint-Romain-de-Colbosc et Bléville (xv^e^-xviii^e^ s.); — par les Archives de la Corrèze, mémoire sur les moyens de tenir des navires à flot dans un bassin sans recours aux grandes écluses (Dieppe, 1^er^ janvier 1783): — par les Archives de la Somme, deux cahiers paroissiaux de Sauchay-le-Haut (1668-1672) et acte de transport d'une rente de 8 livres 16 sous t. par Philippe Mahieu, bourgeois d'Aumale, à Nicolas de Gruchet, sieur de Grattemare, à Nullemont (xvii^e^ s.): — par les Archives de l'Eure, titres des seigneuries du Quesnoy, en la paroisse d'Elbeuf-sur-Andelle, appartenant aux familles de la Barre et Havet, et de Richebourg, en la paroisse de la Feuillie, appartenant à la famille de Moy; compte de Thomas Fouques, garde du clos des galées de Rouen (provision de vin de Gascogne pour l'expédition d'Écosse) [1334]; quittance de Philippe Braque, capitaine de Montivilliers et d'Harfleur, pour travaux aux fortifications de cette dernière ville (12 mai 1499); procès du duc de Bouillon au sujet de la mouvance de la baronnie de Monville (xviii^e^ s.); aveu de la baronnie de Cailly par Robert Deschamps (8 octobre 1478); pièces sur la mouvance de la terre de Longueil de l'échange entre le roi et le maréchal de Belle-Isle (1751); aveux de la seigneurie de Beurreville (1509-1617); droits d'usage des paroissiaux du Mesnil-Hodeng en forêt de Bray (1665); statuts de la confrérie du Saint-Sacrement en l'église cathédrale de Rouen (1629); papiers-terriers de la terre de Roncherolles (1599-1659);

Digitized by Google

contrats d'aliénation et inventaires des titres du fief de la Haye-au-Vidame, en la paroisse de Bois-Guillaume, acquis par Robert du Moncel, sieur d'Assy (1564); aveux de terre à Trouville-la-Haulle, par François de Lorraine, abbé de Jumièges (1770); aveux et sentences de plaids pour l'abbaye du Mont-Sainte-Catherine (1490-1664); quittances de fermage et fragment de registre censier sur les droits de l'abbaye de Saint-Ouen dans la forêt Verte (xv^e^-xviii^e^ s.); bail des dîmes de Préaux et Salmonville, appartenant au prieuré de Beaulieu (1778); accord entre Adam Goulle et les religieux du prieuré d'Envermeu au sujet des coutumes de leur foire (1322); arrêt du Conseil d'État déboutant le prieur de Notre-Dame-du-Pré de ses prétentions au sujet du droit de tiers et danger dans les forêts de la généralité de Rouen (1672); dossier sur l'achat par les Minimes de Rouen d'une maison paroisse Saint-Godard, appartenant à Étienne Mazeline, le sculpteur de contretables (1654); traduction de la charte de fondation du couvent des Emmurées (1269); consultation (en latin) sur un échange de terrains intéressant le collège des Jésuites de Rouen (1659); accord entre l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de Rouen et les chapelains de la chapelle du château de Gaillon au sujet de deux parties de rente sur une maison rue du Sac, paroisse Saint-Maclou (1574); aveux, contrats de mariage, avis de décès, actes de vente concernant des habitants de Rouen, Mauquenchy, le Thil-Manneville, Caudebec, etc. (xvi^e^-xviii^e^ s.); ordonnance de paiement d'une somme de 4 livres aux arbalétriers de Dieppe «pour les prix par eulx gaignez à tirer par huit dimanches en la butte» (16 juillet 1549); quittance de gages du chapelain de Saint-Julien en l'église cathédrale de Rouen (13 novembre 1490); certificat des sieurs Rouelle et Lepecq, docteurs agrégés, sur l'état de santé du P. Maubert, dominicain (5 janvier 1780).

Acquisitions : très beau terrier de la seigneurie de Saint-Jouin (xviii^e^ s.); — 90 pièces provenant des familles Lallemant et Godard, de la paroisse de Londinières (1650-1775); — 12 reg. de plans pour la construction de la ligne du chemin de fer de Rouen au Havre (n'existaient pas dans la série S); — copie des anciens plans de l'abbaye de Saint-Ouen.

Versements : par le greffe du tribunal de commerce de Rouen, 213 reg. des minutes de sentences de la juridiction consulaire de Rouen (août 1568-9 novembre 1791), dossier de faillites, 45 reg. plumitifs d'audience (16 novembre 1791-11 mars 1816), 10 reg. de jugements (17 floréal an vii-29 juillet 1808), rapports de mer, journaux de bord, reg. de délibérations de l'assemblée des marchands (1632-1678), pièces sur les courtiers de change; — par le greffe du tribunal de 1^re^ instance de Rouen, reg. paroissiaux et d'état civil de Rouen jusqu'à 1802, reg. des communautés de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, de l'hôpital général et des protestants, des origines à 1792, reg. des communes de l'arrondissement (jusqu'à 1802), reg. des publications

Digitized by Google

des mariages (1792-1802), pièces annexes de l'état civil jusqu'à 1802; papiers judiciaires (1791 à divers dates, jusqu'à 1867, date extrême); — par le greffe de la cour d'appel de Rouen, liasses de documents sur les convocations aux États généraux, les tribunaux de district, le tribunal du département, les justices de paix, les tribunaux de famille, répertoires de notaires, registres de la cour d'assises, mises en accusation, appels correctionnels jusqu'à 1875, dossiers criminels jusqu'à 1838, registres civils, collection de lois et décrets de l'époque révolutionnaire, dossiers de qualité, jusqu'à 1826; — par la maison d'arrêt de Rouen (Bonne-Nouvelle), 187 reg. d'écrou (20 novembre 1758-25 juin 1867).

Publication du tome II du répertoire numérique de la série H (abbayes de Jumièges, Ouville, Royaumont, Saint-Étienne de Caen); revision de la série F, avec répartition dans les diverses autres séries des documents donnés ou acquis qui paraissaient y avoir plutôt leur place; classement des versements judiciaires.

A signaler dans les archives communales : à Rouen, l'incendie de l'Hôtel de Ville du 30-31 décembre 1926, s'il a laissé intactes les archives anciennes, a fait disparaître, dans les archives modernes, des registres de délibérations, des dossiers sur les titres de propriété de la ville, des documents sur la construction ou la restauration des monuments; l'état civil a été sauvé; — à Aubéguimont, reg. paroissiaux depuis 1672; — à Aumale, depuis 1600; délibérations depuis 1779; à l'hôpital, inventaire du XVIII^e siècle donnant le relevé des titres de l'hôpital de la Charité et de la confrérie de la Charité, instituée en 1620; — à Bosc-Bordel, reg. paroissiaux depuis 1651, délibérations depuis 1787; — à Boudeville, reg. paroissiaux depuis 1672; — à Bréauté, depuis 1629 pour le Herbeley et 1650 pour Bréauté; — à Écrainville, depuis 1635; — à Életot, depuis 1600; papier terrier du XVIII^e siècle, qui aurait sa place dans le fonds de l'abbaye de Fécamp, à Rouen; — à Eu, *Livre rouge*, publié en partie en 1911; la 2^e partie (1523-1717) inédite; reg. paroissiaux depuis 1647 pour Saint-Jean, 1680 pour Notre-Dame, 1644 pour la Trinité; délibérations capitulaires de l'abbaye Notre-Dame d'Eu (1632-1773), cartulaire de la fondation d'Henry de Lorraine, duc de Guise, et de Catherine de Clèves (1^er janvier 1582); martyrologe de l'abbaye (1771-1790); les archives sont en voie de classement par les soins de l'abbé Vacandard; — à Fécamp, reg. paroissiaux depuis 1529; à la bibliothèque, documents provenant de l'abbaye, qui devraient être versés aux archives départementales; privilèges de la ville du Havre (1504), charte de privilèges octroyés par Henri II (juillet 1547), bulle de Pie V concernant le prieuré de Pavilly (12 janvier 1559); à l'hospice, lettres patentes de Louis XIV pour l'établissement de l'hôpital (1695), délibérations de la commission administrative depuis 1709; — à Gaillefontaine, reg. paroissiaux des Noyers (1657), de Saint-Maurice

Digitized by Google

(1635), de Gaillefontaine (1700); — à Héricourt-en-Caux, reg. paroissiaux de Saint-Riquier (1620), Saint-Denis (1692), Héricourt (1853); — à la Trinité-du-Mont, reg. paroissiaux (1645); — à Lucy (1652); délibérations depuis 1731; — à Neufchâtel, archives hospitalières comprenant les fonds de l'hôpital royal de Saint-Thomas-le-Martyr, de la maladrerie de Saint-Jean-Baptiste et de la Visitation de la Sainte-Vierge; — à Rétonval, reg. paroissiaux (1671); — à Saint-Léger-aux-Bois, extraits des reg. de la réformation des eaux et forêts du comté d'Eu concernant les droits et usages des habitants de la commune (1579-1811); — à Sainte-Marguerite-sur-Aumale, reg. paroissiaux depuis 1681: — à Senneville-sur-Fécamp, depuis 1606; délibérations depuis 1788; — à Serqueux, reg. paroissiaux depuis 1681; — à Lierville, depuis 1670; — au Thil-Riberpré, depuis 1640; — à Torp-Mesnil, depuis 1638; — à Varvannes, depuis 1658; — à Vibeuf, depuis 1693.

Aux archives de l'hospice général de Rouen, à signaler : inventaire en trois volumes du chartrier de l'Hôtel-Dieu (1719); reg. de correspondance de la commission administrative antérieurs à 1790, livres de dépenses des sœurs de l'hôpital.

80. **Deux-Sèvres** (*M. M. Beguin*) [1926]. — Dons : par M. Levieil, papiers concernant la maison Cuvillier (1785); — par M. Boucher, liasse de correspondance concernant la famille Piet-Latauderie (ans III-IV); — par M. Galteaux, 200 pièces et cahiers, les uns, originaux, sur les familles de Niort, les autres, travaux manuscrits du donateur.

Acquisition : 85 liasses et 3 registres provenant pour la plupart, indirectement, de la famille Piet-Latauderie et concernant l'histoire de Niort et de ses environs immédiats au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècles; — plan terrier de la seigneurie de Saint-Loup, magnifique atlas du XVIII^e^ siècle.

Rédaction de l'inventaire de la série F, fonds Briquet et fonds Chabot. Triage des papiers Tirant.

[1927.] — Dons : par M. Canal, travail sur les minutes de notaires, intéressant la famille de Méré (XVII^e^ s.); — par M. Allard, travail manuscrit sur l'abbaye des Chatelliers; — par M. Chappée, lettre de Piet, de Saint-Gelais (1787); — par les Archives de la Charente-Inférieure, lettre de Rouget de Courcez (1787): — par les Archives de la Corrèze, pièce sur la paroisse de Noireterre (1463).

Acquisitions : manuscrits de P. Galteaux sur les rues, monuments, cloches et établissements religieux de Niort, sur les établissements charitables de Niort avant la Révolution; — coup d'œil sur les Deux-Sèvres, manuscrit de l'époque révolutionnaire.

Versements : par la sous-préfecture supprimée de Melle, 147 liasses de

Digitized by Google

papiers modernes; — par les tribunaux de 1re instance supprimés de Bressuire, Parthenay, Melle, et par le tribunal de Niort, complément du versement des papiers judiciaires fait en 1924; à signaler, dans ce nouvel apport, un registre d'écrou de la prison de Bressuire (1847-1855), un registre des audiences correctionnelles du tribunal de Parthenay (brumaire an IV-vendémiaire an VI), une liasse sur la famille Grimouard de Fomperron, arrondissement de Parthenay, un recueil d'actes composé par M. Tournier, de Niort.

Classement de la série U; continuation du classement des papiers Tirant (séries B et E).

A signaler dans les archives communales : à Airvault, reg. paroisciaux depuis 1606; — à Amure (1675); — à Arcais (1705); — à Assais (1636); — à Bessines (1739); — à Frontenay (1610); — à Lamaire (1730); — au Chillou (1668); — aux Jumeaux (1674); — au Vanneau (1639); — à Louin (1650); — à Misse (1624); — à Ressigny (1637); — à Saint-Georges-de-Rex (1604); magnifique cadastre (1738); — à Saint-Jean-de-Thouars, reg. paroissiaux depuis 1676; — à Saint-Loup (1663); — à Saint-Symphorien, registres de Crépé et de Saint-Symphorien (1599); papiers de la châtellenie de Saint-Symphorien (XVIIIe s.); — à Sansais, reg. paroissiaux depuis 1600; — à Soulièvre, depuis 1604.

81. **Somme** (*M. J. Estienne*) [1926]. — Dons : par M. l'abbé Arcelin, titres concernant des maisons sises à Péronne (1720-1860); papiers de la famille Petit, de Buire-Courcelles, intéressant Buire, Lannoy et Moyencourt (1783-1891); — par M. Gosselin, saisine de trois journaux sis à Vauchelles (1669); sentence du présidial d'Amiens (1688); requête du sieur de Gueulluy, seigneur de Rumigny, contre l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux concernant le fief de la Carnoy et les bois d'Amilly et du Cauroy (vers 1755); consultation de d'Esmery, avocat à Amiens, sur les droits du seigneur d'Authy sur le fief de Festonval, sis à Pierregot (1761); requête au bureau des finances d'Amiens par les habitants de Villers-aux-Flots contre le sieur de Louverval, au sujet du droit de mutation (vers 1763); nouvelles de Paris, 25 pièces manuscrites (1776); consultation de Tronchet, ancien avocat au Parlement, sur le jeu de fief dans la coutume d'Amiens, à propos de terres à Arquèves et Toutencourt (1779); évaluation des biens-fonds de la commune de Vauchelles-lès-Authies (1790); — par M. l'abbé Cault, cueilloir du marquisat d'Albert (1729); censives d'Albert, Englebelmer, la Boisselle (XVIIIe s.); vente d'un fief à Grandcourt (1467); pièces concernant Morlancourt et la famille Leroy (1703-1849); notes sur le général Louis Friant; le Quesnel-en-Santerre, plan (an IX); — par M. Brandicourt, papiers concernant la maison du Pot-d'Étain, à Amiens (1574-1865).

Digitized by Google

Versements : par l'administration des domaines, Abbeville, 58 reg.; Acheux (ancien bureau de Mailly), 39 reg.; Ailly-sur-Noye, 27 reg.; Albert, 35 reg.; Corbie, 32 reg.; Domart, 37 reg.; Doullens, 37 reg.; Gamaches et ancien bureau de Ramburelles, 37 reg.; Hornoy et anciens bureaux d'Andainville et Brocourt, 23 reg.; Molliens-Vidame (ancien bureau d'Airaines), 8 reg.; Montdidier, 2 reg.; Nesle, 18 reg.; Oisemont et ancien bureau de Saint-Maulvis, 14 reg.; Picquigny, 16 reg.; Poix, 54 reg.; Roye, 1 reg., Rue, 23 reg. Au total, 420 reg., complément de versements antérieurs; — par la prison d'Amiens, 81 reg., la plupart registres d'arrêt et d'écrou, avec quelques reg. relatifs au travail des détenus et à la comptabilité (1778-1864), parmi lesquels on a trouvé 3 reg. du dépôt de mendicité d'Amiens (1782-1812) et 1 de la maison de dépôt des Carmélites d'Abbeville (1810).

Rédaction et impression de l'inventaire de la série E supplément, archives communales; — classement des versements judiciaires et notamment du fonds de l'élection d'Amiens et du fonds de la maréchaussée; il s'y est trouvé une charte de l'official d'Amiens relative à la dîme de Domesmont, qui a été réintégrée dans le fonds de l'évêché; un 4e reg. des sentences de l'élection (1585-1593) a été retrouvé, et à cette occasion l'archiviste a établi une nouvelle nomenclature des plus anciens registres aux sentences (1573-1605) et aux chartes (1574-1648) de l'élection d'Amiens; classement du fonds du bailliage de Ham comprenant des cahiers de saisines remontant à 1568, des comptes de l'église Saint-Pierre de Ham (1616-1619), des comptes de l'Hôtel-Dieu de Ham (1657-1683); — classement des reg. paroissiaux des arrondissements d'Abbeville, d'Amiens et de Montdidier.

A signaler dans les archives communales : à Boufflers, reg. paroissiaux (1629); — à Dommois (1662); — à Dompierre-sur-Authie (1664); — à Estrées-les-Crécy (1651); — à Fontaine-sur-Maye (1620); — à Maison-Ponthieu (1660).

[1927.] — Dons : par M. Tillier, curé de Ligescourt, titres de la paroisse Saint-Léger de Ponches (1745-1782); cueilloir des revenus pour servir à Antoine Pruvost, marguillier (1745-1746); compte d'Adrien Rocque, marguillier (1751-1753); déclaration des revenus de la cure et de la fabrique (1756); compte de Charles Cauchon, marguillier (1780-1782); — par M. Pierre Dubois, conservateur de la bibliothèque d'Amiens, plan de Rousseau (projet de transformation des remparts d'Amiens) [1788]; — par M. Chappée, du Mans, nombreux dossiers sur un grand nombre de localités du département (XVIe-XVIIIe s.); — par M. Duchaussoy, manuscrit de son ouvrage sur les observations météorologiques de V. et C. Chandon, de Montdidier (1783-1869).

Réintégrations : de la mairie d'Aigneville, cahier des baptêmes, mariages,

Digitized by Google

sépultures (1806-1809); — de la mairie de Bouttencourt, reg. de délibérations du conseil de fabrique de la paroisse Saint-Étienne (1386-1706).

Versements: par la prison d'Abbeville, reg. d'écrou antérieurs à 1860; — par la sous-préfecture supprimée de Doullens, papiers modernes; — par les greffes de la cour d'appel d'Amiens et du tribunal de 1re instance, documents centenaires, une centaine de liasses du bailliage d'Amiens; — par les greffes des tribunaux d'Abbeville, Doullens, Montdidier, documents centenaires, et, pour Montdidier, plus récents; — par les greffes des justices de paix d'Amiens, Crécy, Nouvion, archives antérieures à 1830; — sauf pour Péronne, qui n'avait rien conservé, tous les registres paroissiaux et d'état civil jusqu'à 1802 ont été versés.

Rédaction de l'analyse des archives communales de 27 localités des cantons de Poix et Villers-Bocage; préparation d'un répertoire sommaire de l'état civil reçu des greffes; continuation de l'impression de l'inventaire de E supplément; reconstitution des rôles de capitation des paroisses de l'élection de Doullens pour 1701 à l'aide des registres paroissiaux des greffes auxquels ils servaient de couvertures; achèvement de l'inventaire des archives communales de l'arrondissement d'Amiens.

A signaler dans les archives communales: à Abbeville, l'état civil ancien remonte moins haut que dans la collection versée par le greffe, où on trouve des registres de 1546, 1573, 1600, 1614, 1620, 1631; — à Aigneville, reg. paroissiaux depuis 1618; ceux de 1634-1679 sont à la mairie de Maisnières; — à Beauchamps, reg. paroissiaux depuis 1697; — à Bouillancourt-en-Séry, depuis 1616; papiers de la justice locale et de la fabrique antérieurs au XIXe siècle, à réintégrer aux archives départementales; — à Bouttencourt, reg. paroissiaux depuis 1673; — à Bouvaincourt, depuis 1693; — à Cerisy-Buleux, depuis 1668; — à Dargny, depuis 1695; — à Embreville, depuis 1759; — à Framicourt, depuis 1663 pour Witaineglise, à 1672 pour Framicourt; — à Frettemeule, depuis 1654; — à Maisnières, depuis 1665; — à Martainneville-lès-Bus, depuis 1692 (égaré depuis 1658); — à Ramburelles, depuis 1597; — à Rambures, depuis 1669; — à Tilloy-Floriville, depuis 1675, et depuis 1677 pour Hélicourt-Buigny; — à Translay, depuis 1674; — à Vismes-au-Val, depuis 1635.

82. **Tarn** (*M. Ch. Portal*[1]) [1926]. — Don : par les Archives de l'Aude, pièces ayant trait aux événements politiques de 1848 dans le Tarn, papiers du commissaire du Gouvernement à Castres; — don anonyme, un gros dossier concernant la famille Dupuy, titres généalogiques et procédures (XVIe-XIXe s.); — par M. Cabié, maire de Saint-Sulpice, 9 reg.

[1] M. Ch. Portal a été admis à l'honorariat à partir du 1er janvier 1928 et remplacé à cette date par M. H. Forestier.

Digitized by Google

de notes et copies provenant de son frère feu Edmond Cabié et un recueil sur les guerres de religion en Quercy d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice (Lot).

Rédaction de l'inventaire de la série L, district de Castres; achèvement de l'impression du tome I de ce même inventaire, articles 1-330.

A signaler dans les archives communales : à Carmaux, délibérations (1767); — à Labastide-Gabausse, délibérations (1769); — à Lescure, délibérations (1707); comptes consulaires (1614-1637); — à Montcabrier, compoix (1680 et non 1600); — à Saint-Benoît, reg. de mutations cadastrales (1751-1770); — à Teulat, compoix de 1593 concernant Montaucel.

[1927.] — Dons : par MM. Cabié et Albert, deux reg. notariaux de Lombers (1557-1558) et de Réalmont (1592), et des fragments de minutes concernant Saint-Sulpice et ses environs (XIV^e-XVI^e s.): — par M. Barthe, reg. de délibérations communales de Lescure (1638 à 1669); — par M. Aug. Vidal, 2 cahiers de délibérations d'Albi (1649-1650) et de Saint-Benoît de Frédefond (1781-1785); — par M. Colin, livre de raison de la famille Duboys, de Vaour (1617-1774); reg. de lauzimes, reconnaissances et autres actes concernant Jean Curat, marchand de Saint-Antonin, propriétaire à Penne et Saint-Michel-de-Vax (1467-1508); — 2 reg. de reconnaissances en faveur d'Alexandre Dupuy, sieur de Verdale, près de Penne (1689-1700); reconnaissances en faveur de la veuve et des filles de Bernard de Monteil, de la Cipière, pour des biens situés à Penne (1772-1773); compoix de la communauté de Vaour, terminé en 1566.

Versements : par le greffe du tribunal d'Albi, reg. paroissiaux et d'état civil (1683-1792); papiers judiciaires, époque révolutionnaire et jusqu'à 1830 (à signaler le dossier Fualdès, de la Cour d'assises du Tarn), papiers des juridictions anciennes de Castres (1735-1737, 1780-1784), de Cahuzac-sur-Vère (1781-1790), de Castelnau-de-Lévis (1780-1786), de Belcastel (1767-1791), de Mazamet (1764), de Sénégats (1778-1790), de Saint-Gervais (Hérault) [1752]; papiers des justices de paix d'Alban, Albi (bureau de paix), Labastide-de-Lévis, Massuguiès, Monestiès, Murat, Puycelci, Réalmont, Salvagnac, Vaour (1790-1792); — par le greffe du tribunal civil de Castres (supprimé), papiers judiciaires jusqu'à 1827, 5 reg. paroissiaux de Dourgue (1739-1771), Lagardiolle (1740-1772), Massaguel (1758-1771), Soual (1744-1771), Verdalle (1737-1771); — par les tribunaux civils de Castres et Lavaur réunis, état civil catholique (1680-1792), 57 reg.; état civil protestant (1587-1792), 60 cahiers; — par le greffe du tribunal civil de Lavaur, 11 reg. du civil et du correctionnel (an VIII-1829); — par le greffe du tribunal civil de Gaillac (supprimé), papiers judiciaires (1791-1859) [nombreuses

Digitized by Google

lacunes], 1 reg. de recette et emploi des revenus du couvent des Augustins de Lisle-sur-Tarn (1695-1769); — par les tribunaux de commerce d'Albi, 29 reg. ou cahiers (an VI-1826) et de Castres, 19 reg. (1791-1822): — par les greffes des justices de paix d'Anglès, de Brassac, de Castres, de Cuq-Toulza, de Dourgne, de Graulhet, de Labruguière, de Lacaune, de Lautrec, de Lavaur, de Mazamet (avec Boissezon), de Montredon, de Murat, de Puylaurens, de Roquecourbe, de Saint-Amans-Soult, de Saint-Paul-Cap-de-Joux, de Vabre, de Vielmur, d'Alban, d'Albi, de Cadalen, de Castelnau-de-Montmiral, de Cordes, de Gaillac, de Lisle-sur-Tarn, de Monestiès, de Pampelonne, de Rabastens, de Réalmont, de Salvagnac, de Valderiès, de Valence, de Vaour, de Villefranche-d'Albigeois, archives antérieures à 1830.

Rédaction de la table du tome I de l'*Inventaire sommaire* de la série L (paru) et continuation de l'impression du tome II; classement des versements judiciaires.

A signaler dans les archives communales : à Cuq-Toulza, le registre GG1 ne contient des actes que depuis 1692 (et non 1661, comme l'indique l'inventaire); — à Labastide-Saint-Georges, délibérations depuis 1785; — à Lavaur, M. Colin, secrétaire en chef, a obtenu le don d'un précieux livre d'estimes (1350 ou 1356) et d'un registre d'« instruments des affaires de la ville de Lavaur », retenu par le notaire Mazas (1622-1629); — à Vielmur, reg. paroissial de 1603; les archives anciennes n'ont pas péri dans l'incendie de la mairie; magnifique compoix de 1613; correspondance de la municipalité cantonale (ans V-VIII); — à Sorèze, où il y eut une justice de paix jusqu'en l'an X, il ne reste rien des archives de cette justice, non plus qu'au greffe rattachant de Dourgne.

83. **Tarn-et-Garonne** (*M. S. Canal*) [1926]. — Réintégrations et dépôts : de Grisolles, reg. paroissial (1692-1694); — de Pompignan, compoix cabaliste (1738-1742); ordonnance de l'intendant (1744); — de Montesquieu, reg. paroissial d'Esmes (1724-1731).

Versement : par le greffe du tribunal de Montauban, reg. des jugements correctionnels (1792-1816).

Dons : par M. Delpech, lauzime délivrée par le seigneur de Beauville (1478); — par M. le chanoine Galabert, pièces concernant la région de Cayrac (XVI^e-XVIII^e s.).

Classement des Archives municipales de Montauban, déposées aux Archives départementales; — revision de l'inventaire des archives communales de Caylus.

[1927.] — Acquisition : compte consulaire de Castelsarrasin, relatant les dépenses et recettes effectuées pour les besoins de l'armée royale qui prit ses quartiers d'hiver dans cette ville en 1621-1622.

Digitized by Google

Dépôts : par la mairie de Montricoux, 4 liasses relatives à un procès soutenu par cette localité contre le seigneur, aux milices, chemins, etc. (XVI^e-XVIII^e s.); — par M^e Fournier, notaire à Moissac, 227 reg. de minutes notariales de son étude ou d'anciennes études réunies de Labastide-du-Temple, Malause, Lizac, Durfort, Saint-Paul-d'Espis, Saint-Vincent-Lespinasse (1581-1810).

Versements : par les greffes des tribunaux supprimés de Moissac et de Castelsarrasin, tout le correctionnel jusqu'en 1896, les jugements civils et de commerce antérieurs à 1830, les qualités et dépôts de pièces jusqu'en 1875, les registres d'état civil pour la période 1790-1802 (ces versements complètent ceux de 1924-1925, et, pour Montauban, il restait à verser l'état civil et les registres et dossiers non versés en 1924); — par les greffes des justices de paix de Grisolles et Négrepelisse, archives anciennes; — par la sous-préfecture de Moissac, papiers administratifs et financiers; — par celle de Castelsarrasin, documents relatifs aux cantons de Montech, Grisolles, Verdun-sur-Garonne, rattachés à Montauban.

Achèvement du classement de la sous-série E (familles); classement du fonds notarial Tournayre; continuation du classement des archives municipales de Montauban; classement de papiers anonymes en vue de leur répartition dans les séries modernes (120 liasses constituées).

84. **Var** (*M. M. Courtecuisse*) [1926]. — Versement des archives anciennes conservées dans les greffes des justices de paix de Barjols, Besse, la Roquebrussanne, Rians, Salernes, Saint-Tropez et Tavernes.

Réintégration : par les archives municipales de Toulon, 65 pièces de procédure du fonds de la sénéchaussée; 5 pièces concernant l'évêché de Toulon; 2 pièces au sujet de l'érection en collégiale de l'église Saint-Paul d'Hyères; 7 pièces concernant diverses localités du Var.

Don : par M. Meissel, assemblée générale de la viguerie de Draguignan (20 mai 1783), etc.

[1927.] — Dépôt : par M^e Truc, notaire à Brignoles, 800 registres de minutes notariales.

Don : par M^me Lombard-Saint-Cyr, une liasse de papiers de famille.

Réintégrations : en échange de la réintégration mentionnée ci-dessus, les archives de Toulon ont reçu 40 reg. paroissiaux, provenant du greffe du tribunal et remontant à 1515; — par les Archives des Bouches-du-Rhône, 1 reg. des appointements de la sénéchaussée d'Hyères et 6 dossiers de procédures des sénéchaussées d'Hyères et de Toulon, et des tribunaux de district de Brignoles et de Toulon (1549-1791).

Versements : par le greffe du tribunal de commerce de Toulon, papiers de la juridiction consulaire (1793-1815) [complément du versement de 1924]; — par le greffe du tribunal civil de Draguignan, documents

Digitized by Google

judiciaires de 1849-1898 (complément du versement de 1924); — par le greffe du tribunal civil de Brignoles, papiers judiciaires dans les limites extrêmes de la circulaire du 9 octobre 1926; — par ces deux greffes, reg. d'état civil jusqu'à 1802 (315 reg.); — par la sous-préfecture supprimée de Brignoles, papiers administratifs et financiers.

Classement des reg. paroissiaux et d'état civil; — reclassement des archives de Puget-ville.

85. **Vaucluse** (*M. L. Imbert*) [1926]. — Dépôts : par M. de Beaulieu, notaire à Avignon, de 279 reg. du XVIII^e^ siècle, faisant suite au versement de 1920; — par M. Dubourguier, notaire à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard), 80 registres (XVII^e^-XVIII^e^ s.); cette localité relevait sous l'ancien régime des archevêques d'Avignon non seulement comme paroisse du diocèse, mais encore comme fief temporel de leur mense.

Revision du classement de la série G en vue de la publication d'un répertoire numérique.

[1927.] — Dépôts : par M^e^ Mourcau, notaire à l'Isle, 572 reg. de minutes notariales (XV^e^-XVIII^e^ s.); — par M^e^ Montvenous, notaire à Orange, 191 reg. (XVII^e^-XVIII^e^ s.); — par M^e^ Guillaume, notaire à Pernes, 250 reg. de Saint-Didier et Vénasque et 570 reg. de l'ancienne étude Brun, à Pernes (XV^e^-XVIII^e^ s.).

Acquisition : ensemble des notes et fiches extraites par feu M. le chanoine Requin des minutes des notaires d'Avignon, d'Aix et de Tarascon.

Versements : le riche fonds des archives judiciaires de l'ancien Comtat Venaissin (rectorie, chambre apostolique et cours diverses), conservé au palais de justice de Carpentras depuis la Révolution et constitué en annexe des archives départementales, mais pratiquement inconsultable, a été ramené à Avignon (près de 4000 reg., sans compter les cahiers et liasses encore en vrac); — par les greffes des tribunaux supprimés d'Orange, Apt et Carpentras, archives centenaires et documents postérieurs dans les limites de la circulaire du 9 octobre 1926; — par le greffe du tribunal d'Avignon, documents de même nature (ces versements complètent ceux de 1922 et antérieurs). Tous ces documents ont été installés dans une annexe, créée dans la chapelle désaffectée de l'ancien grand séminaire.

Reconstitution des fonds des tribunaux de la période révolutionnaire et préparation d'un répertoire ; continuation de l'impression du tome II de l'*Inventaire sommaire* de la série G.

A signaler dans les archives communales : à Vassols, reg. paroissiaux depuis 1679 (le 1^er^ registre, 1666-1677, en déficit).

86. **Vendée** (*M. P. Lanco*) [1926]. — Rien à signaler au sujet des archives départementales.

Digitized by Google

A signaler dans les archives communales : à Avrillé, reg. paroissiaux (1658); — aux Bouzils, (1592); — à la Chaize-le-Vicomte (1591); — à Champagné-les-Marais (1651); — à Châteauneuf (1634); — à Coëx (1603); — à Foussais (1635); — à l'Ile-d'Elle (1666); — à l'Ile-d'Olonne (1646); — à Olonne (1623); — à Saint-Étienne-du-Bois (1586); — à Saint-Hilaire-de-Riez (1651); — à Saint-Hilaire-des-Loges (1650); — à Saint-Martin-de-Brem (1612); — à Saint-Paul-en-Pareds (1604); — à Vouillé-les-Marais (1649).

[1927.] — Dons : par M. Chappée, du Mans, analyses de documents sur la Bretonnière, Fontenay-le-Comte, Gué-de-Velluire, Luçon et Péault; — par les Archives du Calvados, deux plaquettes au sujet des lois de la mer dans la baie de Bourgneuf; — par les Archives de la Seine-Inférieure, deux pièces sur la seigneurie de Vouvant (XVI^e s.).

Versements : par les greffes des tribunaux de Fontenay-le-Comte, la Roche-sur-Yon, les Sables-d'Olonne, reg. paroissiaux et d'état civil jusqu'à 1802 (sauf pour la Roche-sur-Yon, où le versement a été arrêté à 1792); papiers judiciaires centenaires.

A signaler dans les archives communales : à l'Aiguillon-sur-Mer, reg. paroissiaux depuis 1735; — à Bouillé-Courdault, depuis 1624; — au Château-d'Olonne, depuis 1637, délibérations depuis 1788; — à Chauché, reg. paroissiaux, depuis 1609; — à Fontenay-le-Comte, depuis 1599; délibérations depuis 1735; — à Liez, reg. paroissiaux depuis 1733; — à Longeville, délibérations depuis 1787; — aux Lucs-sur-Boulogne, reg. paroissiaux depuis 1609; — aux Moutiers-les-Mauxfaits, depuis 1665; — à Noirmoutier, depuis 1577 (lacune de 1591 à 1650); — à Petosse, depuis 1620; — aux Sables-d'Olonne, depuis 1627 pour l'église Saint-Nicolas-de-la-Chaume, et depuis 1597 pour l'église Notre-Dame; délibérations depuis 1749; — à Saint-Denis-du Payre, reg. paroissiaux depuis 1656; — à Saint-Gilles-sur-Vie, depuis 1598; — à la Verrie, depuis 1625.

A signaler dans les archives hospitalières : à Fontenay-le-Comte, délibérations de l'hôpital général depuis 1684; — aux Sables-d'Olonne, acte de donation par Michelle Gandemer aux habitants et institution de M. du Veillon comme premier administrateur (1^er avril 1647); lettres patentes de Louis XV, confirmant l'établissement de l'hôpital sous le vocable de Saint-Joseph (28 janvier 1752); testaments, dons, legs, titres de rentes depuis 1712.

87. **Vienne** (*M. J. Salvini*) [1926]. — Dons : par M. l'abbé Chapeau, documents sur la campagne de l'armée britannique sur la Somme en 1916 et 1917; — par M. Julien, 2 titres de la famille Tallery (1834-1852); — par M. F. Eygun, reg. des devoirs rendus à la châtellenie de Cenan

Digitized by Google

(1752-1754); — par le Dr Jablonski, comptes de la famille Mauduyt (1766); dossier relatif à l'École de médecine de Poitiers (XIXe s.); journal du service de santé du département (1914-1920); — par M. Allain, empreinte d'une matrice de sceau d'André Thibaud, prêtre (XIIIe s.); — par M. Charbonneau-Lassay, empreintes d'une matrice de sceau d'Heliot Bertaut (XIIIe s.) et du curé de Solomé (XIIIe s.); — par M. le comte de Lusignan, reg. et documents annexes concernant la gestion du domaine de Beauregard (commune de Beceleuf, Deux-Sèvres), appartenant aux Esperon de Beauregard (1791-1813); — par Mme la vicomtesse de Hillerin, 5 reg. de gestion domaniale dans la gestion de Vendeuvre, provenant des Veillechèze de La Mardière (1697-1856); — par M. le baron de Lanauze, charte de l'abbaye de la Merci-Dieu concernant le domaine de la Touche-Bertet (1208); — par M. le comte de Saint-Saud, titres provenant des familles Bermond (1298, biens à Javrezac, Charente), Chaubier (1612), Joullard de Fontmort (1658-1683), de Montbron (1566): — par M. Pierre de Beauchamp, copie d'une pièce originale de la famille de La Touche (1396); — par les Archives de la Charente-Inférieure, minute du notaire Dubois, de Poitiers (1664); pièce de la famille Bardeau (1454, biens à Saulgé); — par les Archives du Loiret, notes généalogiques sur la famille Vidard.

Dépôt: par M. le comte de Grimouard, archives de sa famille (XVe-XIXe s.); — par M. le comte Poirier de Clisson, une caisse de titres de famille, parmi lesquels les papiers d'un receveur de l'ordre de Malte, à Poitiers, au XVIIIe siècle; — par la Bibliothèque municipale de Poitiers, 4o portraits poitevins existant en double dans les collections de la ville.

Classement: de la collection de La Marsonnière, entrée en 1902; du complément du fonds de la sénéchaussée de Montmorillon; des versements judiciaires de la période révolutionnaire précédemment entrés aux archives, en vue du versement prochain de collections supplémentaires; du fonds de la Roche-de-Bran, notamment 5 liasses sur le dessèchement et l'exploitation des marais aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Publication, par la Société des archives historiques, de l'inventaire du chartrier de la Durbelière.

A signaler, dans les archives communales: à Berthegon, reg. paroissiaux (1640).

[1927.] — Dons: par M. le baron de Lanauze, 11 hommages d'un hébergement sis à Marçay (1412'1578) [sceau de Guichard de Rochechouart]; — par M. de La Martinière, inventaire des biens de Louis Irland, prévôt de l'abbaye de Charroux (1703); — par M. l'abbé Chapeau, 3 pièces des familles Augereau, Boisseau, Roger (1534-1761); plans et documents sur la campagne de l'armée britannique sur la Somme en 1916-1917; — par M. de Saint-Paul, terrier de la seigneurie de Flomont

Digitized by Google

(commune de Meyssac, Corrèze, 1478-1500); — par M. le comte de Lusignan, registres des déclarations rendues au fief de l'Age de Chauvigny en 1765; plan de restauration du château de la Brosse-Guilgaud (Deux-Sèvres) en 1822; 2 vol. de cours lithographiés de l'école de Saint-Cyr en 1827 et des travaux topographiques exécutés à cette école la même année, donnés par le même, ont été offerts au service historique de l'armée; — par les Archives de la Corrèze, pièces de la famille Delaleu (biens à Lussac-les-Châteaux, 1534), procès-verbal de publication à Poitiers de la déclaration du roi après le massacre de la Saint-Barthélemy (1572); — par M. Fouché, de Mauprevoir, état du dixième de la paroisse de Chaunay (1785); — par M. Chappée, du Mans, copie d'un mandement d'Henri II pour une levée d'impôts en Poitou (1555); — par M. O. Festy, documents de compagnonnage du XIX^e siècle; — par M^me^ la comtesse de Lastic-Saint-Jal, reg. paroissial de Pouillé (1676-1681) [manquait à la mairie et au greffe]; — par un anonyme, 5 chartes originales provenant des abbayes de Cormery, Marmoutiers et Saint-Julien-de-Fons (817, 908, 949, 958, 1062) [ces chartes ont été attribuées aux Archives d'Indre-et-Loire]; — par M. de Saint-Amand, titres de propriétés diverses en Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Oise, Seine, Seine-et-Oise (1625-1838) [versés aux archives de ces départements].

Dépôts: par M. le comte du Fort, liasse de papiers divers (depuis le XVI^e^ s.); — par la Société des Antiquaires de l'Ouest, ses dernières acquisitions, notamment inféodation de terre à Moutiers-sous-Chantemerle (Deux-Sèvres) [1250]; notes de V. Bardet sur Availles-Limousine; — par la mairie de Bournand, délibérations (1791-1792, ans IX-XIII); — par celle de Brigueil-le-Chantre, délibérations (an XII-1830), état de sections de 1791, rôles fonciers (1791, an VII); — par celle de Coulonges, procès-verbal d'arpentage du village de la Bergerie (1755), état de sections (1791), dossier sur les contributions (1792-1822), rôles d'impositions de 1788, lettre de combattant (an III); — par celle de Frontenay, délibérations (1790-1846), état de sections (1791), procès-verbal de remise des objets cultuels en l'an II; documents divers (1791-1838); — par celle de Joubet, cahier où a été reporté sommairement l'état civil de 1820 à 1864; cahier d'enregistrement d'affaires diverses de 1814 à 1819; — par celle de Messais, procès-verbaux de partage des marais communaux en l'an III; — par celle de Moncontour, état de sections (1791), rôles fonciers (an VI-an XIV); — par celle d'Ouzilly-Vignolles, cahiers paroissiaux, en très mauvais état (1675-1774); — par celle de Vénier, délibératons (1814-1834).

Réintégrations: par la mairie d'Adriers, fragment de compte d'affermage des droits de VIII^e^ au XVI^e^ siècle, servant de couverture à un cahier paroissial; — par celle de Frontenay, reg. du comité de surveillance de l'an II; — par celle de Moncontour, reg. des délibérations (an IV-1829,

Digitized by Google

municipalité de canton de l'an IV à l'an VIII); délibérations du comice agricole (1831-1851).

Versements : par les greffes des tribunaux supprimés de Châtellerault, Civray, Loudun, Montmorillon, reg. paroissiaux et d'état civil antérieurs à 1803, et papiers judiciaires centenaires; — par le greffe du tribunal civil de Poitiers, une partie des reg. paroissiaux; — par le tribunal de commerce de Poitiers, complément de versement (papiers de l'an VII à 1827); — par le tribunal de commerce de Châtellerault, archives remontant à 1711 : — par les sous-préfectures supprimées de Civray et Loudun, 209 art.

Continuation du catalogue des sceaux (avec la collaboration de M. Eygun, archiviste-paléographe); répertoriage d'une collection de mémoires judiciaires et factums (1600-1903) et incorporation dans les séries F, L, U; continuation de l'inventaire de la série G (fonds du chapitre Notre-Dame de Châtellerault) et de l'inventaire des reg. paroissiaux antérieurs à 1793 (avec la collaboration de M. Pouliot).

A signaler dans les archives communales : à Bourg-Archambault, reg. paroissiaux depuis 1615; — à Bournand, depuis 1586; — à Brigueil-le-Chantre, depuis 1674; états de sections de 1791 : — à la Bussière, reg. paroissiaux depuis 1674; — à Coulonges-les-Hérolles, depuis 1665; — à Frontenay, lacune entre 1645 et 1668; — à Haims, reg. paroissiaux depuis 1606; — à Pindray, depuis 1627; — à la Puye, depuis 1660; — à Roiffé, depuis 1697; — à Saint-Germain, depuis 1644; — à Véniers, depuis 1622; — à Villemort, depuis 1778.

88. **Haute-Vienne** (*M. A. Petit*) [1926]. — Dons : par M. Ch. Alluaud, mémoires judiciaires et discours politiques écrits ou prononcés par Vergniaud, orateur de la Gironde, né à Limoges, de 1782 à 1793, 13 cahiers et 3 brochures; 6 lettres de dom Vergniaud, oncle du précédent et prieur de Saint-Léonard de la Chaume, près de la Rochelle, adressées à François Alluaud, son neveu par alliance (1778-1781); — par les Archives du Loiret, 3 pièces, dont un titre clérical de 1558; — par les Archives de la Creuse, une liève de la prévôté de l'Abeille (Chalus), membre dépendant de l'abbaye de Saint-Augustin de Limoges (1619).

Versements : par le greffe de la cour d'appel de Limoges, état général des fonds de la paroisse de la Roche-l'Abeille (1744); plumitif d'audiences de la sénéchaussée de Bellac (1790); tribunal du district de Limoges, 2 reg. (1791-1793); tribunal du district de Bellac, audiences, 16 cahiers (1790-an IV); tribunal civil du département, jugements, 7 paquets (ans IV-VIII); notes d'audiences, 4 cahiers (ans IV-VI); tribunal criminel, jugements, 8 paquets et 2 reg. (an II-1810); dossiers criminels; 53 paquets (1792-1811); appels correctionnels, audiences,

Digitized by Google

2 reg. (1806-1813); dossiers, 18 paquets (1811-1820); insinuations de donations entre vifs, 2 reg. (ans IX-X); documents divers, 2 liasses et 1 cahier (1722-an XIII); au total : 33 reg., 88 paquets ou liasses; — par le greffe du tribunal civil de Limoges : affaires correctionnelles, jugements, 1 reg. (1816-1826); dossiers, 52 paquets (1792-1820); cour prévôtale, 8 dossiers (1816-1817); divers et mélanges, 3 paquets et 1 cahier (1780-1838); — par le greffe du tribunal de commerce de Limoges, le fonds de la bourse commune des marchands ou juridiction consulaire, comprenant le registre des délibérations de 1565 à 1676 et un registre analogue pour 1787-1791; 144 reg. d'audiences de 1670 à l'an IV; 11 paquets de procédures (1739-1793); 6 paquets de bilans (1715-1786); 24 livres ou journaux de commerce (1694-1806); le tribunal de commerce institué en 1790 est représenté par des répertoires de sentences (1790-1821), 8 cahiers; par des minutes de jugements (an VI-1809), 14 paquets et par 5 paquets de pièces diverses; — par le greffe du tribunal civil de Rochechouart, 61 reg. paroissiaux de 1737 à 1792, parmi lesquels 1 reg. de l'église réformée de Rochechouart (baptêmes 1649-1669 et décès 1660-1670), qui complète celui que possédaient les archives pour les années 1596 à 1636; dossiers correctionnels et jugements (an IV-1819), 28 paquets; reg. des audiences correctionnelles (an IV-1824), 7 reg.; reg. de correspondance, d'enregistrement et divers (an IV-1839), 11 reg. et 1 liasse; — par le greffe du tribunal de Saint-Yrieix, 48 reg. paroissiaux depuis 1737, les dossiers correctionnels de l'an IV à 1821; un reg. des appels correctionnels (an V-1821), 4 registres de correspondance (1823-1852); — par le greffe du tribunal de Bellac, incendié en 1855, 2 registres d'ordonnances en chambre du Conseil (1811-1828).

Impression du répertoire de la série G; classement, dans la série H, du fonds des Augustins de Limoges.

A signaler, dans les archives communales : à Nantiat, état général des fonds (1742-1743); — à Saint-Jouvent, reg. paroissiaux (1622) et état général des fonds (1741); — à Thouron, reg. paroissiaux (1658) et état général des fonds (1743).

[1927.] — Don : par les Archives de la Corrèze, une vingtaine de pièces (XV^e-XVIII^e s.), dont un mémoire du curé de Flavignac sur l'état de la paroisse en 1783, une commission d'arpenteur pour la paroisse de Vicq (1743), contenant instruction sur la façon de procéder au «mesurage» exact des fonds d'une paroisse.

Versements : par le greffe du tribunal de Saint-Yrieix, 26 paquets d'affaires correctionnelles; — par le greffe du tribunal de Bellac, 6 reg. de délibérations du tribunal de 1^re instance (1^er messidor an VIII -avril 1836); prestations de serment (1 liasse).

Digitized by Google

Achèvement du classement du fonds de l'abbaye de Saint-Augustin.

A signaler dans les archives communales : à Beaune, reg. paroissiaux depuis 1684; — à Bonnac, depuis 1653; — à Chaptelat, depuis 1670; — à Nieul, depuis 1633; — à Oradour-sur-Glane, depuis 1683; — à Peyrilhac, depuis 1720, avec répertoire (1685-1791); — à Saint-Gence, depuis 1692; — à Veyrac, depuis 1628.

89. **Vosges** (*M. A. Philippe*) [1926]. — Dons : par M. Mérieux, déclaration des immeubles appartenant au sieur Jean Rollin, lieutenant au gouvernement de Neufchâteau (1669), 1 reg. in-fol.; — par les Archives de Meurthe-et-Moselle, 5 liasses de papiers provenant du tribunal du district de Lamarche, concernant le pillage de l'abbaye de Flabémont en 1792.

Versements : par les greffes des tribunaux d'Épinal, de Mirecourt et de Remiremont (ce dernier incendié en 1871 a peu fourni): tribunal criminel (1792-an XI) et cour de justice criminelle (an XI-1811) : procédures, correspondance, pétitions, 87 cartons; délibérations, minutes de jugements, copie de lettres, 35 reg.; tribunal civil du département (an IV-VIII) : enregistrement des causes, procès-verbaux, comptes d'administration de biens, plumitifs d'audiences et de jugements, feuilles d'audience et jugements de délits forestiers, 26 cartons; tribunaux de district (1790-an IV) : enregistrement des lois, procès-verbaux, enquêtes, expertises, comptes d'administration de biens, jugements arbitraux, qualités, procédures extraordinaires et criminelles, plumitifs d'audiences et de jugements, délits forestiers : Bruyères, 5 cartons: Épinal, 10 cartons; Mirecourt, 15 cartons; Rambervillers, 11 cartons; Remiremont, 1 carton; tribunaux correctionnels (an IV-1820) : dossiers de procédure et jugements : Épinal, 44 cartons; Mirecourt, 38 cartons; Remiremont, 3 cartons et 1 reg.; justices de paix de divers cantons (1790-an VIII) : causes, jugements, procès-verbaux et actes divers, 6 cartons; reg. paroissiaux et d'état civil : 138 liasses pour l'arrondissement d'Épinal; 157 liasses pour celui de Mirecourt, allant du XVII^e^ siècle à l'an XI; remembrements de terres, 67 liasses ou reg. des XVII^e^-XVIII^e^ siècles, fort importants pour l'histoire du régime foncier féodal et intéressant les communes de l'arrondissement de Mirecourt. — Le versement des greffes de Saint-Dié et de Neufchâteau fera l'objet d'un compte rendu ultérieur.

Dépôts : par les communes de Chamagne, 19 liasses de pièces (XVII^e^-XVIII^e^ s.); — Mazirot, 27 cahiers paroissiaux et d'état civil (1747-1792 et an VII); mémoires de l'époque révolutionnaire et registre des délibérations de Chauffecourt (an IX-1815); — Viviers-les-Offroicourt, reg. paroissiaux (1665-1789), 95 pièces papier, 3 parchemins et 2 plans (1627-1820).

Classement dans la série B du bailliage de Bruyères (1657-1790) et de la prévôté-bailliage de Rambervillers (1719-1790).

Digitized by Google

Publication du tome I de l'inventaire sommaire de la série H et de l'inventaire sommaire des archives de l'hôpital de Plombières; impression de l'inventaire de la série AA des archives communales d'Épinal; rédaction de l'inventaire des fonds des abbayes d'Autrey et de Chaumonsey pour le tome II de la série H.

[1927.] — Versements : par les greffes de Neufchâteau et de Saint-Dié, des papiers : 1° des tribunaux de district de Lamarche, 9 cartons; de Neufchâteau, 9 cartons; de Saint-Dié, 4 cartons; de Senones, 1 carton (1790-an IV); enregistrement des lois, registres des causes, procès-verbaux, enquêtes, procédures extraordinaires et criminelles, délits forestiers; — 2° des tribunaux correctionnels d'arrondissement de Neufchâteau, 11 cartons; de Saint-Dié, 12 cartons (ans IV-VIII); — 3° des tribunaux de 1re instance de Neufchâteau, 96 cartons, et de Saint-Dié, 64 cartons; — 4° des reg. paroissiaux (XVIIe s. — 1792), reg. d'état civil (1793-1802) des arrondissements de Neufchâteau, 134 liasses, et de Saint-Dié, 90 liasses; 12 liasses concernant des localités alsaciennes ont été adressées aux archives du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Acquisition : documents concernant la famille Dorvo, de Golbey (1749-1830), 40 pièces.

Dons : par M. Babey, acquisition d'un terrain à Arches (1781); donation pour Marguerite Mathieu, épouse Sibille, d'Aneuménil (1810); — par M. A. Derazey, état des rentes dues aux chanoines de Dommartin-les-Ville (1739); commission de garde-marteau et de sous-inspecteur des forêts pour J.-C. Pommier (ans VI-IX); nomination de Pommier, juge au tribunal de Mirecourt (an VIII); — par M. L. Boissa, procès entre Le Roy de la Grange, chevalier de Domremy, et François de Maxey, censitaire du pressoir de Domremy (1754-1760); vente d'immeubles à Jainvillotte, au profit d'Hubert Bossu (1754); contrat d'apprentissage de la chirurgie entre Jacob, de Fontenoy, et Cornevoix, de Darney (1634); recueils de fiches intéressant les personnages de l'époque révolutionnaire du district de Neufchâteau; — par la Direction des archives, constitution de rente au profit de Charles Thouvenot, chanoine de Saint-Pierre de Remiremont (1722); constitution de rente au profit de l'office des ponctuations de l'église Saint-Pierre de Remiremont (1738); vente au profit de Nicolas Lhôte et de Nicolas Thiriet, d'une maison sise à Franoud (1781).

Dépôt : par les communes de Brancourt, 7 reg. paroissiaux et d'état civil (1647-an X); — de Chermisey, 7 reg. paroissiaux et d'état civil (1670-1800); 3 liasses de pièces relatives aux différends entre les habitants de Chermisey, divers seigneurs et les habitants d'Avranville (1760-1789); — de Fruze, 3 reg. d'état civil (1793-an IX), reg. des délibérations (1790-1837); — de Jubainville, 7 reg. paroissiaux et d'état civil de 1682 à 1828; 6 pièces et 1 carte des XVIIe et XVIIIe siècles;

Digitized by Google

— de Moncel et Happoncourt, 8 reg. paroissiaux et d'état civil (1656-1800), 1 reg. et 4 pièces de l'époque révolutionnaire; — de Punerot, 5 reg. paroissiaux et d'état civil (1623-1803); 10 pièces et liasses des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles; — de Sionne, 9 registres paroissiaux et d'état civil de 1650 à 1803; 2 reg. et 9 pièces du XVIII^e^ siècle; — de Soulosse, 1 reg. d'état civil (1793-1806); reg. des délibérations (1793-1806).

Classement des versements judiciaires, période révolutionnaire et XIX^e^ siècle; — rédaction de l'inventaire de la série H, fonds de Dommartin-les-Ville, Hérival et Bonfays; — publication de l'inventaire de la série AA des archives communales d'Épinal, avec catalogue des sceaux.

A signaler dans les archives communales : à Girecourt-sur-Durbion, reg. paroissiaux (1658); abornement de bois (XVII^e^ s.), plan (1777); — à Xaronval, 1 dossier relatif aux droits cultuels et à la création d'un service dans la chapelle de Xaronval, les habitants étant obligés d'aller à Vomécourt, leur paroisse (XVI^e^ s.); — à Frebécourt, reg. paroissiaux (1587); — à Greux, donation par Claude Janin aux pauvres de Greux et de Domrémy-la-Pucelle (1773); — à Maxey-sur-Meuse, reg. paroissiaux (1579); — à Moncel-et-Happoncourt, les lettres de franchises accordées en 1469 par Jean, comte de Salm, sont égarées; — à Senones, les archives ont été détruites pendant la guerre, à l'exception des reg. paroissiaux (1647).

90. **Yonne** (*M. Ch. Porée*) [1926]. — Dons : par M^me^ la marquise de Louvois, complément du don fait précédemment par feu le marquis de Louvois, procès-verbaux des actes de saisie réelle qui ont précédé le décret d'adjudication du comté de Tonnerre au ministre Louvois (1684); extrait du testament du marquis de Souvré (1725); contrat de mariage du marquis de Puysieulx avec M^lle^ de Souvré (1722); contrat de mariage de François-Louis Letellier, marquis de Louvois, avec Françoise-Gabrielle de Brancas (24 mai 1723); comptes de la succession de l'abbé de Louvois (1734); partage des biens de la succession de M^me^ de Souvré, douairière (1740); partage des biens du marquis de Courtanvaux (1732); contrat de mariage de Louis-Sophie Letellier, marquis de Louvois, avec la baronne de Hussel; — par M. de Beaurepaire de Louvagny, résidu du chartrier de l'ancienne seigneurie de Lalande, dont il avait déjà cédé la majeure partie en 1912; parmi les documents compris dans ce don, on signalera l'inventaire du mobilier et des titres de la seigneurie de Lalande (1671); l'inventaire des biens de la succession de Charlotte Brulart, épouse de J.-B. Amelot, sieur de Bizeuil (1688); accord pour la succession de Madeleine Colbert, veuve de Louis Brulart, sieur du Broussin et du Raucher (1695); quittance de Louis du Deffand, marquis de Lalande,

Digitized by Google

concernant les successions de Charles Brulart, sieur de Léon, et de Brulart de Saint-Martin (1695); inventaire du mobilier et des titres du château de Lalande (1699); inventaire et procès-verbal de la vente aux enchères des objets mobiliers délaissés par Louis Du Deffand dans sa maison de Saint-Germain-en-Laye (1701); inventaire du mobilier et des titres de l'hôtel de la rue Vieille-du-Temple à Paris et des châteaux de Châtres, de Grandville et de Lalande, appartenant à J.-B. Du Deffand, marquis de Lalande (1713); partage des biens de la succession de Charlotte-Angélique Amelot, marquise de Lalande (1716); compte de tutelle rendu par le marquis de Lalande à ses enfants (1716); apposition des scellés sur les meubles de l'appartement de J.-B. Du Deffand, marquis de Lalande, dans une maison rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (1728); inventaire des effets délaissés par le marquis de Lalande (1729); inventaire des effets mobiliers trouvés au décès de J.-B.-J. Du Deffand (1750); apposition des scellés au château de Lalande à la suite du décès de J.-B.-J.-Ch. Du Deffand, marquis de Lalande (1763); inventaire des meubles du château de Lalande, au décès de Charlotte-Jeanne Du Deffand, marquise de La Tournelle (1784), pièces relatives à des acquisitions et échanges de terres à Lalande, Lévis, etc., constitutions de rentes, etc. (1623-1785); mémoire de la succession de M. de Lalande (1790); registre des audiences de la prévôté de Lalande (1782-1785); — par M^me^ de La Perrière, 52 pièces concernant la famille Duneau, de Noyers (XVIII^e^ s.); — par les Archives du Loiret, fragment des reg. paroissiaux de Jouy; — par les Archives du Var, vente de bois par Verain Lefort, seigneur de Chêne-Arnoult, à Ludovic de Vienne, seigneur de Launay (1623); — par les Archives de l'Allier, vente par M. de Courvol d'un domaine, à Vergigny (1828).

Réintégration : de la mairie de Nitry, 3 liasses des papiers de l'ancienne prévôté dudit lieu.

Versements : par les maisons d'arrêt d'Avallon, 37 reg.; de Tonnerre, 19 reg.

Classement de la 3^e^ partie de la série B^4^ : 1° bailliage d'Auxerre : édits, arrêts, déclarations (1683-1768), 2 reg. et 3 liasses; conclusions et délibérations de la chambre du conseil (1604-1790), 3 reg.; provisions (1763-1783), 3 reg.; insinuations (1685-1692), 2 reg.; ressort du Donziois (1554-1750), 5 liasses; audiences ordinaires (1698-1789), 41 reg.; audiences extraordinaires (1764-1790), 6 cahiers; sentences en la chambre du Conseil (1722-1782), 11 liasses; dictums (1661-1790), 61 liasses; procès-verbaux et rapports d'experts (1750-1764), 20 liasses; ventes et saisies réelles (1679-1736), 10 cahiers et 15 liasses; taxes de dépens (1723-1790), 15 liasses; procès-verbaux d'assemblées d'habitants (1670-1691), 1 liasse; procédures criminelles (1730-1750), 18 liasses; 2° bailliage souverain (établi par édit de

Digitized by Google

septembre 1769) : audiences (1769-1790), 12 reg.; dossiers des affaires (1771-1790), 30 liasses; 3° présidial : audiences ordinaires (1698-1790), 32 reg.; audiences extraordinaires (1690-1733), 2 reg.; comparutions au greffe (1779-1790), 4 cahiers; appellations (1687-1701), 1 reg.; dossiers des affaires (1749-1790), 35 liasses; 4° prévôté : audiences ordinaires (1708-1749), 30 reg.; audiences extraordinaires (1706-1749), 9 reg.; plaintes, informations, procédures criminelles (1720-1749), 50 liasses; tutelles et curatelles (1666-1790), 33 cahiers; scellés (1726-1749), 17 liasses; ventes, expertises (1729-1749), 21 liasses; 5° maréchaussée : provisions, brevets de grâce, jugements (1681-1780), 8 cahiers; informations (1726-1790), 40 liasses; 6° élection (édit d'août 1768) : procès-verbaux des commis aux aides (1768-1789), 30 liasses; 7° maitrise des eaux et forêts, informations (1757-1790), 2 liasses; dépenses du greffe (1771-1789), 1 reg.; 8° grenier à sel d'Auxerre (1680-1768), 6 reg.; 9° subdivision du prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris (1708-1779), 15 liasses.

A signaler dans les archives communales : à Braunay, reg. paroissiaux, depuis 1645; — à Chéroy, depuis 1583; journal de M. de La Martillière, prieur de Chéroy (1641-1667); — à Jouy, reg. paroissiaux depuis 1603; — à la Belliole, depuis 1626; — à Lixy, depuis 1621; — à Montacher, depuis 1636; — à Nitry, depuis 1646; — à Sacy, dossier de procédure sur les pâturages de Palluau (XVIII[e] s.); — à Saint-Valérien, délibérations, depuis 1777; reg. paroissiaux, depuis 1649; — à Vallery, depuis 1618; — à Vernoy, depuis 1623; — à Villegardin, depuis 1663; — à Villeneuve-la-Dondagre, depuis 1685; — à Villethierry, depuis 1640.

[1927.] — Dons : de M. Paul Denis, archiviste de la ville de Nancy, bail de terres pour les clercs du chœur de la cathédrale d'Auxerre (17 août 1497); — par M. l'abbé Louis, diverses pièces sur la commune d'Asquins sous la Révolution; — par M. Navarre, reg. contenant le relevé, autrefois fait par le comte de Bastard, des actes de la collection Clairambault et de divers registres du Trésor des chartes relatifs à des localités de l'Yonne.

Versements : par les greffes des tribunaux d'Auxerre, Avallon, Joigny, Sens, Tonnerre, reg. paroissiaux et d'état civil antérieurs à 1802 (1559 reg.); fonds des anciens bailliages de Joigny et d'Avallon (6 mètres cubes); jugements des tribunaux de Joigny (1808-1874), et de la justice de paix de ce canton, 89 reg., 161 liasses; — le versement des fonds des anciens bailliages d'Auxerre, Avallon et Tonnerre avait été antérieurement effectué.

Impression des *Cahiers des curés et des communautés ecclésiastiques du*

Digitized by Google

bailliage d'Auxerre pour les États généraux de 1789 dans la collection des *Documents sur l'histoire économique de la Révolution.*

A noter dans les archives communales : à Chablis, délibérations depuis 1766 ; reg. paroissiaux depuis 1616 ; reg. des baux de la fabrique de l'église Saint-Pierre (1775), comptes de l'hospice de 1777 à 1836 ; — à Maligny, reg. paroissiaux depuis 1627 ; — à Moneteau, depuis 1668, plus 2 reg. de 1608 à 1639, 1644 à 1649 ; — à Perrigny, depuis 1669 ; — à Poinchy, depuis 1698 ; — à Saint-Georges, depuis 1638 ; — à Vaux, depuis 1678 ; — à Villy, depuis 1750.

91. **Alger** (*M. Brincat*). — Service purement administratif.

92. **Constantine** (*M. P. Alquier*) [1926]. — Versements : par l'administrateur de la commune mixte de Tebessa, archives de l'ancien territoire militaire de Tebessa (statistique de la population, dénombrement, épidémies, application du sénatus-consulte, commission disciplinaire, dossiers des caïds, contribution de guerre, rapports des officiers, culte habous, goums, expédition de Kairouan, etc.).

Le classement de la série K (lois, décrets, arrêtés) a permis de retrouver le registre servant à l'inscription des arrêtés pris par le caïd El-Bled de Constantine, chargé de l'administration de la ville en ce qui concernait les indigènes, et comprenant 114 arrêtés, du 30 mai 1848 au 26 février 1850 (ces arrêtés donnent des renseignements précieux et inédits sur la topographie de l'ancienne ville indigène, sur les noms des places et mosquées, etc.) ; l'analyse de ces arrêtés sera publiée ; — établissement d'un projet de cadre de classement et de notices sur les communes du département.

[1927.] — Sur la proposition de l'archiviste, approuvée par l'administration centrale, le cadre de classement des archives départementales de l'Algérie est établi comme suit : A. Lois, décrets, arrêtés ; B. Administration générale de l'Algérie ; C. Personnel du département, distinctions honorifiques ; D. Personnel du département pour les affaires indigènes ; E. Élections ; F. Police, hygiène ; G. Population, état civil ; H. Agriculture, commerce, industrie ; I. Administration des anciens territoires militaires ; K. Administration et comptabilité départementale ; L. Administration et comptabilité communale ; M. Colonisation ; N. Propriété indigène ; O. Finances ; P. Domaines ; Q. Guerre et affaires militaires ; R. Travaux publics ; S. Instruction publique, sciences et arts ; T. Justice ; U. Cultes ; V. Établissements de bienfaisance ; X. Établissements de répression ; Y. Affaires diverses.

Préparation des répertoires numériques de la série A (ancienne série K) et de la série B.

Digitized by Google

A signaler dans les archives communales : à Philippeville, le ministre de la guerre a fait copier les premiers registres d'état civil (antérieur à la création de la commune de plein exercice) et a fait envoyer les originaux à Paris.

93. **Oran** [1926-1927]. — Service purement administratif [1].

[1] L'emploi d'archiviste est resté vacant jusqu'au 1er août 1926, le service étant assuré par M. Gabrielli, archiviste honoraire; du 1er août au 31 décembre, M. Crocicchia, commis principal en retraite, a été chargé de l'intérim. A partir du 1er janvier 1927, M. François Dupont, archiviste-paléographe, a été nommé archiviste du département.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon demande une subvention, p. LII.

Agnadel. Lettres de Louis XII à propos de cette bataille, *voir* Oudot de Dainville.

Aigrain (Abbé R.). Le voyage de sainte Radegonde à Arles, p. XV, 119.

Albi (Saint-Salvi d'). Fiefs de cette église, *voir* Vidal.

Allard (E.) fait une communication sur l'abbaye des Châtelliers, p. XII.

Archives départementales. Chronique des années 1926 et 1927, p. 247.

Arras (Paix d'). Sa publication à Vernon, *voir* Plancouard.

Auriac (J. d') envoie une communication sur les assemblées politiques sous nos premières dynasties, p. VII.

Auvray (L.) présente un rapport, p. VIII; — rend compte de diverses publications, p. LI, LIV, LVI, LVII, LVIII, LXI, LXXXII; — fait une communication sur Martin Billet de Fanière, historien du Collège royal, p. LXXI.

Balue (Jean), évêque d'Évreux, *voir* Blanquart.

Bar (G. de) publie la table du Bulletin de la Section, p. LI.

Bar-le-Duc, *voir* Davillé.

Barbey (F.) offre un ouvrage au Comité, p. LII.

Bémont (Ch.), chargé de rapport, p. LIII, LXXXI; — présente un rapport, p. LV; — rend compte de diverses publications, p. VII, VIII, L, LI, LIV, LVII, LVIII, LIX, LXI, LXXIX, LXXXII, LXXXIX.

Besnard (P.) fait une communication sur la chronologie des dignitaires ecclésiastiques du diocèse de Chalon-sur-Saône, p. XIX.

Beyssac (J.) offre un ouvrage au Comité, p. VII.

Bigard (L.) offre un ouvrage au Comité, p. LXXXII; — fait une communication sur une donation de Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Denis, p. LXXI.

Billet de Fanière (M.), historien du Collège royal. Notice sur cet auteur, *voir* Auvray.

Blanquart (Chanoine F.). Enquête canonique au sujet de l'élection de Jean Balue à l'évêché d'Évreux, p. LXIII, 177.

Boissonnade (P.) fait une communication sur les relations des ducs d'Aquitaine, comtes de Poitou, avec les états chrétiens d'Espagne, p. XV, — et sur l'histoire du port des Sables-d'Olonne, p. XIX.

Bondois (P.-M.). Deux documents sur l'alarme de la Somme à Paris (août 1636), p. LXVIII, 205.

Boone (H.). Le protestantisme à Saint-Hilaire-sur-Autise, p. XII, 33.

Bragonnier (P.) fait une communication sur les idées et les mots, p. XXVII.

Briançon. Histoire de cette ville, *voir* Thomé de Maisonneufve.

Bridieu. Exil de cet ecclésiastique à Quimper, *voir* Vinot-Préfontaine.

Digitized by Google

Brun (A.) offre un ouvrage au Comité, p. LXXIX.

Brunel (Cl.) nommé membre de la Commission du Dictionnaire topographique de la France, p. L; — rend compte de diverses publications, p. VII, VIII, XLIX, LI, LVI, LVIII, LXXVIII, LXXX, LXXXII, LXXXIX. — Discours à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes tenu à Poitiers, p. XXXI.

Cahour (J.) offre un ouvrage au Comité, p. LVIII.

Chalon-sur-Saône. Dignitaires ecclésiastiques du diocèse, *voir* Besnard.

Charbonneau (R.) fait une communication sur Montmorillon au XVII^e siècle, p. XX.

Charles le Chauve. Diplôme de ce roi pour l'abbaye de Saint-Denis, *voir* Bigard.

Châtelliers (Abbaye des), *voir* Allard.

Civaux. Cimetières de cette ville, *voir* Deloche.

Cognac. Institutions communales de cette ville, *voir* Martin-Civat.

Comité des Travaux historiques et scientifiques. Section de philologie et d'histoire (jusqu'à 1715). Liste des membres, p. V. — Nouveaux membres, *voir* Courteault, Coville et Martin.

Congrès (59^e et 60^e) des Sociétés savantes, tenus à Poitiers et à la Sorbonne, p. IX, LXI.

Coquelle (P.) fait une communication sur la Charité de Notre-Dame de Meulan, p. LXVIII.

Courteault (H.) nommé membre du Comité, p. LVIII; — chargé de rapport, p. LXXIX. — Rapport sur une communication de M. M. Oudot de Dainville relative à une lettre de Louis XII relatant la bataille d'Agnadel, p. LXXXIII. — Chronique des Archives départementales, années 1926 et 1927, p. 247.

Coville (A.) nommé membre du Comité, p. LVIII; — chargé de rapport, p. LVIII; — présente un rapport, p. LIX.

Cure (La). Nom de cette rivière, *voir* Meunier.

Danchin (F.) offre un ouvrage au Comité, p. LVII.

Davillé (L.) fait une communication sur une tentative de réduction des libertés municipales dans le duché de Bar, p. LXIII. — La jeunesse d'un bourgeois de Bar-le-Duc au milieu du XVII^e siècle, p. LV, LXXIII, 233.

Deloche (M.) fait une communication sur le christianisme en Poitou à propos des cimetières de Civaux, p. XVI.

Destandau (A.) envoie une communication sur deux actes d'un notaire des Baux, p. LXXXI, LXXXIX.

Dictionnaire topographique de la France. Commission chargée des modifications à y apporter, p. L. — Dictionnaire du département du Rhône, *voir* Philipon.

Doucet (R.). L'état des finances de 1567, p. VII, VIII, 1.

Dunkerque. Ateliers typographiques de cette ville, *voir* Lesmaries.

Duvernoy (E.) offre un ouvrage au Comité, p. LXXXII.

Fage (R.) offre un ouvrage au Comité, p. LIII, LXXIX.

Favier (A.) fait une communication sur le testament de Lambert-Adhémar de Monteil, p. XIII; — sur la lutte contre l'avortement aux XVI^e et XVII^e siècles, p. XXIV; — sur la chronologie des anciens dignitaires de Pierrelatte, p. LXXIV.

Fédération intellectuelle et économique du Centre-Ouest de la France demande une subvention, p. VII, IX.

Digitized by Google

Font-Réaulx (J. de) fait une communication sur les notaires du comte de Poitou, p. xvii; — et sur le titre officiel des comtes de Poitou, p. xxi.

Gaillard (H.) fait une communication sur Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, p. xiii.
Gaudenzi. Sa théorie sur l'écriture minuscule caroline, *voir* Lauer.
Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, *voir* Gaillard.
Grasse (La). Actes pour cette abbaye, *voir* Lauer.
Guigue (G.). Son éloge funèbre par M. Omont, p. liii.
Guilloud de Courbeville (J.) chargé de préparer le Dictionnaire topographique du département du Rhône, p. lix.

Havre (Le). Histoire de cette ville, *voir* Préteux.
Hérelle (G.) offre un ouvrage au Comité, p. lx.
Higelin (M.) offre un ouvrage au Comité, p. lxxviii.
Houth (E.) fait une communication sur les anciens couvents de l'ordre de saint François dans le département de Seine-et-Oise, p. lxiv.
Humbert de Romans. Son règlement concernant la *librairie* dominicaine, *voir* Macaigne.

Jeanroy (A.), chargé de rapport, p. lx; — fait un rapport, p. lxxviii; — rend compte de diverses publications, p. vii, lii, liv, lvi, lviii, lxxx, lxxxii.
Jouanne (R.) fait une communication sur le chartrier de Médavy, p. lxiv. — Vieilles reliures et vieilles couvertures, p. xxi, 135.
Jovy (E.) offre un ouvrage au Comité, p. lix.

Lacrocq (L.) offre un ouvrage au Comité, p. liii.
Larivey (Pierre de), *voir* Morin.
Lauer (Ph.). Examen de la théorie de Gaudenzi sur l'origine romaine de la minuscule caroline, p. liii, 95. — Les actes carolingiens suspects de l'abbaye de la Grasse conservés à la Bibliothèque nationale, p. lxxii, 219.
Lecestre (L.) rend compte de diverses publications, p. l, lvi, lvii, lxxxii.
Le Clerc (Dr R.) offre un ouvrage au Comité, p. lxxix.
Lesmaries (A.) offre un ouvrage au Comité, p. liii; — fait une communication sur les anciens ateliers typographiques de Dunkerque, p. xiv.
Loisne (Comte de) envoie une communication sur les actes de Robert d'Artois pendant sa régence et son vicariat de Sicile, p. xlix, l.
Lorin (F.) fait une communication sur l'inventaire du château de Maintenon et sur les boiseries du château de Rambouillet, p. lxvii.
Lot (F.) rend compte de diverses publications, p. vii, l.
Louis XII. Lettres de ce roi, *voir* Oudot de Dainville.

Macaigne (L.) fait une communication sur le règlement d'Humbert de Romans concernant la librairie dominicaine, p. xiv.
Maintenon. Inventaire du château de ce nom, *voir* Lorin.
Marichal (P.), chargé de rapport, p. liii; — présente divers rapports, p. l, liv, lvi, lviii, — rend compte de diverses publications, p. viii, xlix, li, liv, lxi, lxxx, lxxxii.
Marot (P.) fait une communication sur une histoire de René II, duc de Lorraine, p. lxxiv.
Martin (Olivier) nommé membre de la Section, p lviii; — chargé de

Digitized by Google

rapport, p. LX; — présente un rapport, p. LXXVIII; — rend compte d'une publication, p. LXXXIX.

MARTIN-CIVAT (P.). Essai sur les institutions communales de Cognac des origines à 1507, p. XXIV, 159.

MEDAVY (Orne). Chartrier de ce château, *voir* JOUANNE.

MESURES ANCIENNES du département d'Indre-et-Loire, *voir* VIVIER.

MEULAN. Confrérie de cette ville, *voir* COQUELLE.

MEUNIER (Chanoine J.-M.) fait une communication sur le nom de la rivière la Cure et sur le singulier et le pluriel des substantifs dans les parlers du Nivernais, p. XXV; — sur l'étymologie du mot *assiette*, p. LXXIV.

MONSABERT (Dom P.). Le «testament» de sainte Radegonde, p. XVIII, 129.

MONTEIL (Lambert-Adhémar de). Son testament, *voir* FAVIER.

MONTMORILLON. Étude sur cette ville, *voir* CHARBONNEAU.

MORIN (L.) fait une communication sur les Larivey, imprimeurs de Troyes, p. LXIX.

NIVERNAIS. Parlers de cette région, *voir* MEUNIER.

NORMANDIE. États de la province, *voir* PRENTOUT.

OMONT (H.), chargé de rapport, p. VII; — présente divers rapports, p. VIII, LII; — rend compte de diverses publications, p. VIII, IX, LIV, LVI, LVII, LVIII, LXXXIII, LXXXIX. — Éloges funèbres de MM. G. Guigue, p. LIII, — R. Poupardin, p. LXXX, — et G. Servois, p. LXXXVIII. — Allocution à la séance d'ouverture du Congrès des Sociétés savantes tenu à Poitiers, p. XII. — Discours à la séance de clôture du même Congrès, p. XL.

OUDOT DE DAINVILLE (M.) envoie une communication sur quelques mots relevés dans un cérémonial, p. LXXIX, LXXXVII; — et sur deux lettres relatives à la bataille d'Agnadel, p. LXXIX, LXXXIII.

PÉRIGORD. Liste d'anciens magistrats des sièges présidiaux et sénéchaux, *voir* SAINT-SAUD.

PHILIPON (E.). Son projet de publication du dictionnaire topographique du département du Rhône, p. LV, LIX.

PIERRELATTE. Anciens dignitaires de cette ville, *voir* FAVIER.

PLANCOUARD (L.) fait une communication sur la publication de la paix d'Arras faite à Vernon, p. LXIII.

PLATTARD (J.). Le séjour de Joseph-Juste Scaliger en Poitou, p. XIV, 107.

POITIERS. Ancienne Faculté de médecine, *voir* RAMBAUD. — Fief d'Anguitard, *voir* THOUVENIN.

POITOU (Comtes de). Leurs relations avec les états chrétiens d'Espagne, *voir* BOISSONNADE. — Leurs notaires et leur titre officiel, *voir* FONT-RÉAULX.

POUPARDIN (R.). Sa mort et son éloge par M. Omont, p. LXXX.

PRENTOUT (H.) fait une communication sur les États de Normandie, p. XXII.

PRÉTEUX (L.) fait une communication sur les transformations de la ville du Havre, p. LXV.

RADEGONDE (Sainte). Son voyage à Arles, *voir* AIGRAIN. — Son «testament», *voir* MONSABERT.

RAMBAUD (P.) fait une communication sur l'ancienne Faculté de médecine de Poitiers, p. XXV.

RAMBOUILLET. Boiseries du château, *voir* LOUIN.

RAVEAU (P.) fait une communication sur le début de la grande propriété dans le Haut-Poitou au XVIe siècle, p. XXII.

REBELLIAU (A.) rend compte de diverses

Digitized by Google

publications, p. VIII, LVI, LIX, LXI, LXVIII, LXXIII.
RENÉ II, duc de Lorraine. Histoire de ce prince, *voir* MAROT.
ROBERT D'ARTOIS. Catalogue des actes de ce prince, *voir* LOISNE (Comte de).
RÔLES GASCONS. Projet de continuation de cette publication, p. LIII, LV.
ROUX (R.) offre un ouvrage au Comité, p. LVII.

SABLES-D'OLONNE (Les). Histoire du port, *voir* BOISSONNADE.
SAINT-HILAIRE-SUR-AUTISE. Le protestantisme dans cette ville, *voir* BOONE.
SAINT-SAUD (A. de) fait une communication sur les magistrats des sièges présidiaux et sénéchaux du Périgord, p. XXVII.
SCALIGER (Joseph-Juste), *voir* PLATTARD.
SERVOIS (G.). Sa mort et son éloge par M. Omont, p. LXXXVIII.
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'AUBE demande une subvention, p. LX.
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE demande une subvention, p. LXXXI.
SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE demande une subvention, p. LIII, LVI.
SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE demande une subvention, p. LX, LXXVIII.
SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LITTÉRAIRES, ARTISTIQUES ET SCIENTIFIQUES DU LOT demande une subvention, p. LIX, LXI.
SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS ET D'ÉTUDES RÉGIONALES à Bayonne demande une subvention, p. LX, LXXVIII.
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA NORMANDIE demande une subvention, p. LVIII, LIX.
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE demande une subvention, p. L.
SOL (Abbé E.) offre un ouvrage au Comité, p. LXXIX.
SOYER (J.) offre un ouvrage au Comité, p. LII, LIII, LX.

THOMAS (A.) présente un rapport, p. LXXXVII; — rend compte de diverses publications, p. LI, LVIII.
THOMÉ DE MAISONNEUFVE (P.) fait une communication sur l'histoire de Briançon, p. LXXV.
THOUVENIN (G.) fait une communication sur le fief d'Anguitard à Poitiers, p. XXVII.
TOURNEUR-AUMONT (J.) fait une communication sur la bataille de Vouillé, p. XVIII.
TRAVER (E.) fait une communication sur les *bachelleries* du Poitou et du Berry, p. XXVII.
TURPIN (E.) fait une communication sur le proverbe «En bouche close n'entre mouche», p. LXX.

UNION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU SUD-OUEST présente un vœu relatif à la publication des Rôles gascons, p. LIII, LV.

VIDAL (A.) fait une communication sur les fiefs de Saint-Salvi d'Albi, p. LXII.
VIDIER (A.) nommé membre de la Commission du Dictionnaire topographique de la France, p. L; — chargé de rapport, p. LIX; — présente divers rapports, p. LX, LXI; — rend compte de diverses publications, p. XLIX. — Chronique des Archives départementales, années 1926 et 1927, p. 247.
VINOT-PRÉFONTAINE (J.) fait une communication sur l'exil à Quimper de l'abbé de Bridieu, p. LXX.
VIVIER (R.) fait une communication sur les anciennes mesures du département d'Indre-et-Loire, p. XXVIII.
VOUILLÉ (Bataille de), *voir* TOURNEUR-AUMONT.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES DOCUMENTS PUBLIÉS.

908, 3 novembre. Diplôme de Charles le Simple en faveur de l'abbaye de la Grasse, p. 229.

1465 (nouveau style), 19 et 20 février. Requête des procureurs du chapitre d'Évreux à Jean Balue, nouvellement élu évêque, p. 199.

1465 (nouveau style), 1er mars. Acte du chapitre d'Évreux pour informer l'archevêque de Rouen de l'élection de Jean Balue et lui demander de confirmer ladite élection, p. 201.

1465 (nouveau style), 17 mars. Enquête canonique au sujet de l'élection de Jean Balue à l'évêché d'Évreux, p. 184.

1509, 14 mai. Lettres du roi Louis XII aux consuls de Montpellier à propos de la bataille d'Agnadel, p. LXXXIII.

1567. État des finances du royaume de France, p. 1.

1636, 6 août. Procès-verbal et information par un commissaire du Châtelet de Paris contre un séditieux, p. 211.

1636, août. Lettre de John Scudamore, ambassadeur d'Angleterre, à J. H. Coxe, p. 215.

1771. Récit des fêtes données à Soissons, Versailles et Paris à l'occasion du mariage du Dauphin, p. 155.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Liste des membres de la Section de philologie et d'histoire (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques et scientifiques, p. v.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 4 janvier 1926, p. vii.

Séance du 1er février 1926, p. viii.

Séance du 1er mars 1926, p. ix.

Congrès (59e) des Sociétés savantes de Paris et des départements, à Poitiers, p. ix.

Séance générale d'ouverture, p. ix.

Séance du 6 avril 1926, p. xii.

Communication de M. H. Boone sur le protestantisme à Saint-Hilaire-sur-Autise, p. xii.

Communication de M. E. Allard sur l'abbaye des Châtelliers, p. xii.

Communication de M. A. Favier sur le testament de Lambert-Adhémar de Monteil, p. xiii.

Communication de M. Ph. Lauer sur la théorie de Gaudenzi à propos de l'origine romaine de l'écriture caroline, p. xiii.

Communication de M. J. Gaillard sur Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, p. xiii.

Communication de M. A. Lesmaries sur les anciens ateliers typographiques de Dunkerque, p. xiv.

Communication de M. J. Plattard sur Joseph-Juste Scaliger en Poitou p. xiv.

Communication de M. L. Macaigne sur le règlement d'Humbert de Romans concernant la «librairie» dominicaine, p. xiv.

Digitized by Google

Séance du 7 avril 1926, p. xiv.

Communication de M. l'abbé R. Aigrain sur le voyage de Sainte Radegonde à Arles, p. xv.

Communication de M. P. Boissonnade sur les relations des ducs d'Aquitaine avec les rois chrétiens d'Espagne, p. xv.

Communication de M. M. Deloche sur le christianisme en Poitou à propos des cimetières de Civaux, p. xvi.

Communication de M. J. de Font-Réaulx sur les actes des comtes de Poitou, p. xvii.

Communication de Dom P. Monsabert sur le *testament* de sainte Radegonde, p. xviii.

Communication de M. J. Tourneur-Aumont sur la bataille de Vouillé, p. xviii.

Séance du 8 avril 1926, p. xix.

Communication de M. P. Besnard sur la chronologie des dignitaires ecclésiastiques du diocèse de Chalon-sur-Saône, p. xix.

Communication de M. P. Boissonnade sur les progrès du port des Sables-d'Olonne, p. xix.

Communication de M. R. Charbonneau sur Montmorillon au xvii^e^ siècle, p. xx.

Communication de M. J. de Font-Réaulx sur le titre officiel des comtes de Poitou, p. xxi.

Communication de M. R. Jouanne sur les Vieilles reliures et les vieilles couvertures, p. xxi.

Communication de M. H. Prentout sur les États de Normandie, p. xxii.

Communication de M. P. Raveau sur le début de la grande propriété dans le Haut-Poitou au xvi^e^ siècle, p. xxii.

Séance du 9 avril 1926, p. xxiv.

Communication de M. A. Favier sur la lutte contre l'avortement aux xvi^e^ et xvii^e^ siècles, p. xxiv.

Communication de M. P. Martin-Civat sur les institutions communales de Cognac, p. xxiv.

Communication de M. le chanoine J.-M. Meunier sur le nom de la Cure et sur le pluriel des substantifs dans les parlers du Nivernais, p. xxv.

Communication de M. P. Rambaud sur la Faculté de médecine de Poitiers, p. xxvi.

Communication de M. A. de Saint-Saud sur les magistrats des élections de Périgord, p. xxvii.

Digitized by Google

Communication de M. P. Braconnier sur les idées et les mots, p. xxvii.

Communication de M. E. Traver sur les *bachelleries* du Poitou, p. xxvii.

Communication de M. G. Thouvenin sur le fief d'Anguitard à Poitiers, p. xxvii.

Communication de M. R. Vivier sur les anciennes mesures du département d'Indre-et-Loire, p. xxviii.

Séance générale de clôture du 10 avril 1926, p. xxix.

Discours de M. C. Brunel, p. xxxi.

Discours de M. H. Omont, p. xl.

Séances de la Section de philologie et d'histoire (jusqu'à 1715) :

Séance du 19 avril 1926, p. xlix.

Séance du 3 mai 1926, p. l.

Séance du 7 juin 1926, p. li.

Séance du 5 juillet 1926, p. lii.

Séance du 15 novembre 1926, p. lii.

Notice nécrologique par M. Omont sur M. Georges Guigue, p. liii.

Séance du 6 décembre 1926, p. lv.

Séance du 3 janvier 1927, p. lvii.

Séance du 7 février 1927, p. lviii.

Séance du 7 mars 1927, p. lix.

Séance du 4 avril 1927, p. lx.

Congrès (60e) des Sociétés savantes de Paris et des départements, à la Sorbonne, p. lxi.

Séance générale d'ouverture, p. lxi.

Séance du 19 avril 1927, p. lxiii.

Communication de M. L. Plancouard sur la publication de la paix d'Arras faite à Vernon en avril 1415, p. lxiii.

Communication de M. le chanoine F. Blanquart sur une enquête canonique au sujet de l'élection de Jean Balue à l'évêché d'Évreux, p. lxiii.

Digitized by Google

Communication de M. E. Houth sur les couvents de l'Ordre de saint François dans le département de Seine-et-Oise, p. LXIV.

Communication de M. R. Jouanne sur le chartrier de Médavy, p. LXIX.

Communication de M. L. Préteux sur l'histoire de la ville du Havre, p. LXV.

Communication de M. F. Lorin sur l'inventaire du château de Maintenon et sur le sculpteur Antoine Vassé, p. LXVIII.

Séance du 20 avril 1927, matin. p. LXVII.

Communication de M. P.-M. Bondois sur l'alarme de la Somme, p. LXVIII.

Communication de M. P. Coquelle sur la confrérie de la Charité de Meulan, p. LXVIII.

Communication de M. L. Morin sur les imprimeurs de Troyes de la famille Larivey, p. LXIX.

Communication de M. J. Vinot-Préfontaine sur l'exil à Quimper de l'abbé de Bridieu, en 1687, p. LXX.

Séance du 20 avril 1927, soir, p. LXXI.

Communication de M. L. Auvray sur Billet de Fanière, historien du Collège royal, p. LXXI.

Communication de M. L. Bigard sur une donation par Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Denis, p. LXXI.

Communication de M. Ph. Lauer sur les actes suspects de l'abbaye de la Grasse, p. LXXII.

Communication de M. A. Lesort sur un nouveau diplôme de Charles le Chauve, p. LXXII.

Communication de M. A. Vidal sur les fiefs de l'église Saint-Salvi d'Albi, p. LXXII.

Séance du 22 avril 1927, p. LXXIII.

Communication de M. L. Davillé sur la jeunesse d'un bourgeois de Bar-le-Duc au XVII^e siècle et sur les libertés municipales dans le duché de Bar au début du règne du duc Charles IV, p. LXXIII.

Communication de M. A. Favier sur la chronologie des anciens dignitaires de Pierrelatte, p. LXXIV.

Communication de M. P. Marot sur une histoire inédite de la famille du duc de Lorraine René II, p. LXXIV.

Communication de M. le chanoine J.-M. Meunier sur l'étymologie du mot *assiette*, p. LXXIV.

Digitized by Google

Communication de M. P. Thomé de Maisonneufve sur l'ancienne organisation de Briançon, p. LXXV.

Séance générale de clôture du 23 avril 1927, p. LXXVI.

Séances de la Section de philologie et d'histoire (jusqu'à 1715) :

Séance du 2 mai 1927, p. LXXVIII.

Séance du 13 juin 1927, p. LXXIX.

Séance du 7 novembre 1927, p. LXXX.

Notice nécrologique par M. Omont sur M. René Poupardin, p. LXXX.

Rapport par M. Courteault sur une communication de M. M. Oudot de Dainville à propos d'une lettre missive de Louis XII relative à la bataille d'Agnadel, p. LXXIII.

Séance du 5 décembre 1927, p. LXXXVIII.

Notice nécrologique par M. Omont sur M. Gustave Servois, p. LXXXVIII.

COMMUNICATIONS.

R. Doucet. L'état des finances de 1567, p. 1.

H. Boone. Le protestantisme à Saint-Hilaire-sur-Autise, p. 37.

Ph. Lauer. Examen de la théorie de Gaudenzi sur l'origine romaine de la minuscule caroline, p. 95.

J. Plattard. Le séjour de Joseph-Juste Scaliger en Poitou, p. 107.

R. Aigrain. Le voyage de sainte Radegonde à Arles, p. 119.

P. Monsabert. Le «testament» de sainte Radegonde, p. 129.

R. Jouanne. Vieilles reliures et vieilles couvertures, p. 135.

P. Martin-Civat. Essai sur les institutions de Cognac des origines à 1507, p. 159.

F. Blanquart. Enquête canonique au sujet de l'élection de Jean Balue à l'évêché d'Évreux, p. 177.

P.-M. Bondois. Deux documents sur l'alarme de la Somme à Paris (août 1636), p. 205.

Ph. Lauer. Les actes carolingiens suspects de l'abbaye de la Grasse conservés à la Bibliothèque nationale, p. 219.

Digitized by Google

L. Davillé. La jeunesse d'un bourgeois de Bar-le-Duc au milieu du XVII^e siècle, p. 233.

A. Vidier et H. Courteault. Chronique des Archives départementales. Années 1926 et 1927, p. 247.

Table alphabétique, p. 465.

Table chronologique des documents publiés, p. 471.

Table des matières, p. 473.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Los Angeles
This book is DUE on the last date stamped below.

LD
URL FEB 8 1985

INTERLIBRARY LOANS

Due Two Weeks From Date of Receipt
U. of Louisville

REC'D LD-URL

REC'D LD-URL
APR 03 1990

24139

Digitized by Google

3 1158 00990 9655

Digitized by Google

Digitized by Google